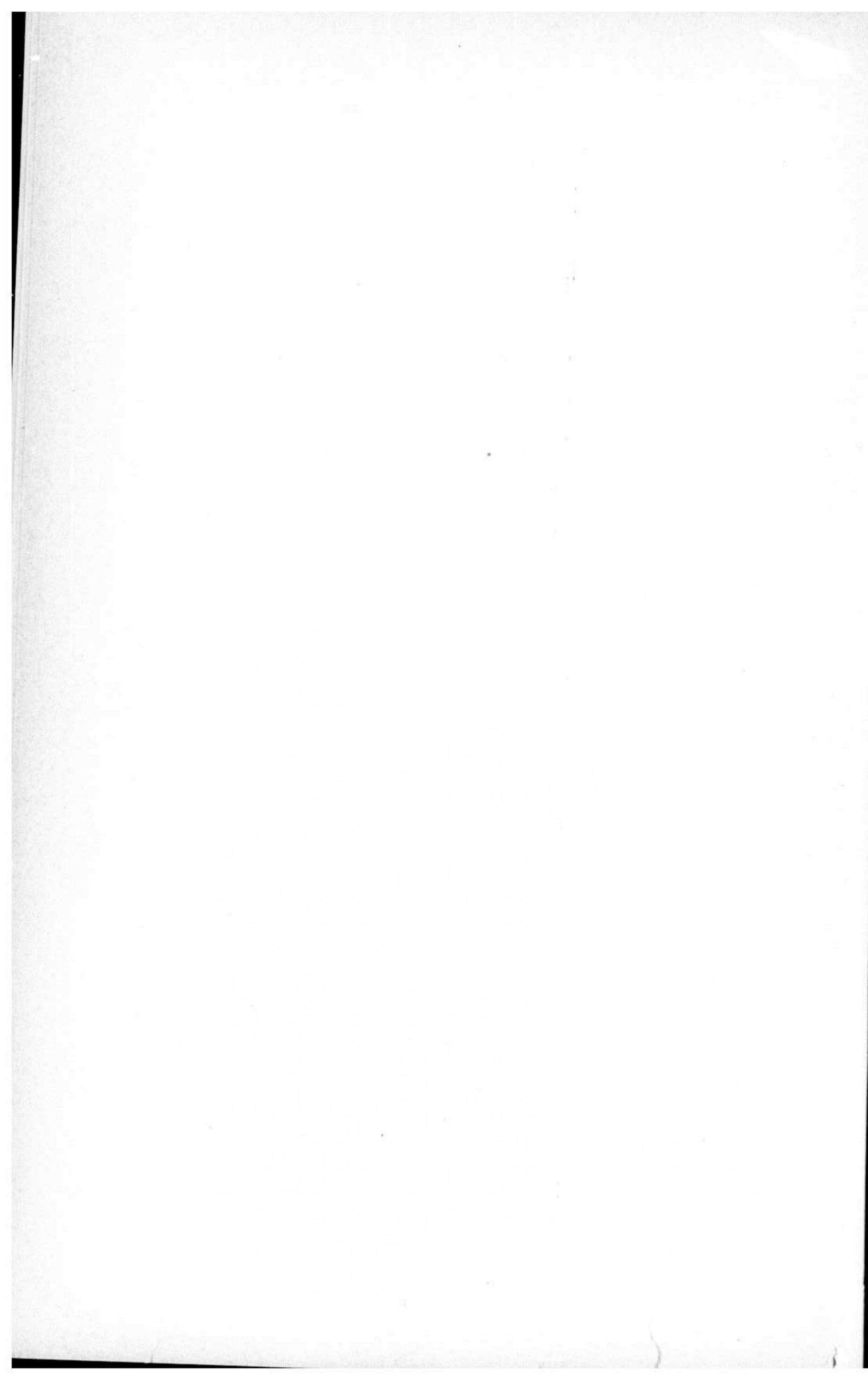
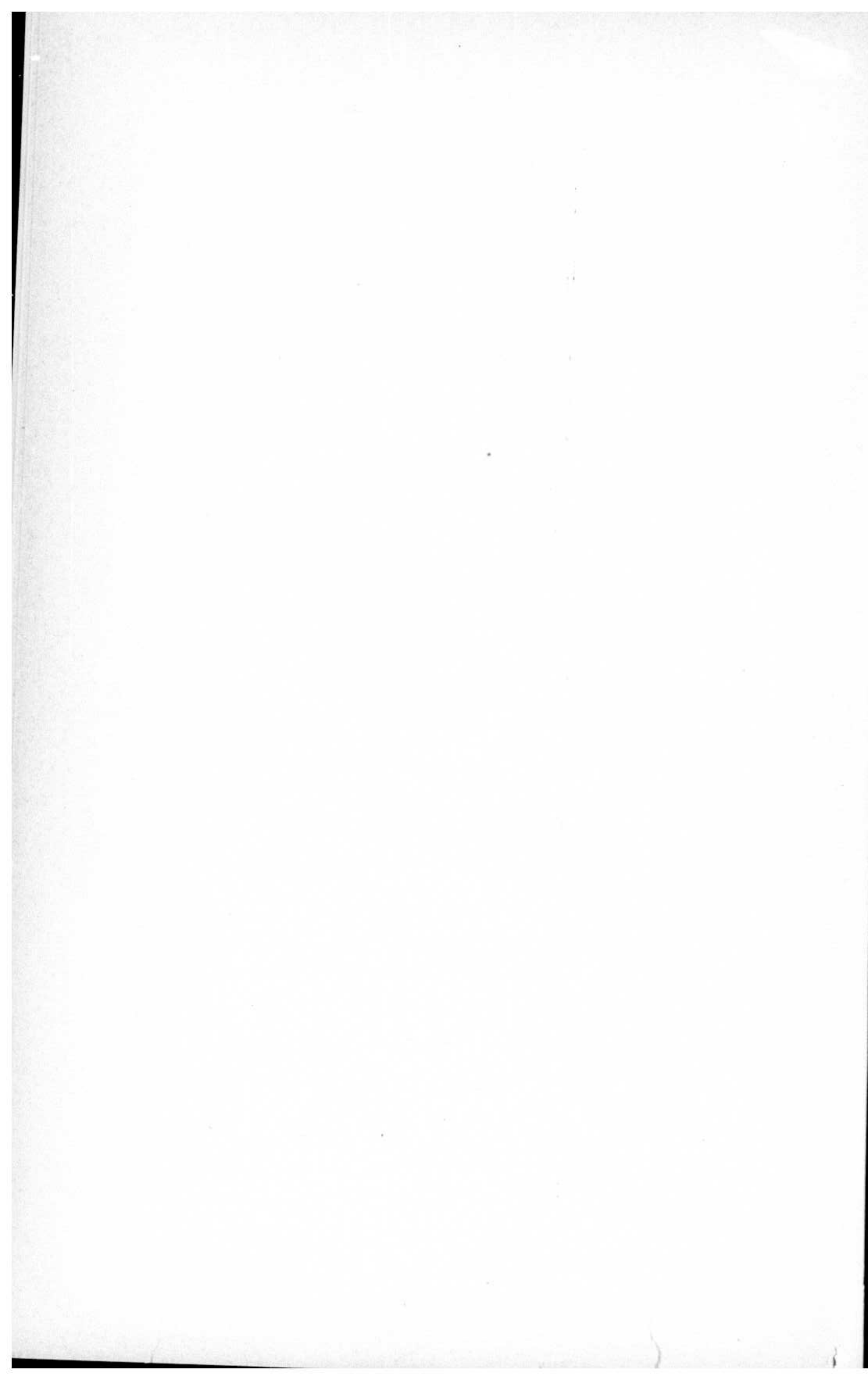




Jean Brasdefer, 14th cent.

PAMPHILE ET GALATÉE

PAR

JEHAN BRAS-DE-FER DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

POÈME FRANÇAIS INÉDIT DU XIVe SIÈCLE

ÉDITION CRITIQUE

précédée de recherches sur le *PAMPHILUS* latin

Thèse pour le Doctorat d'Université

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Joseph de MORAWSKI

LICENCIÉ ÈS-LETTRES



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

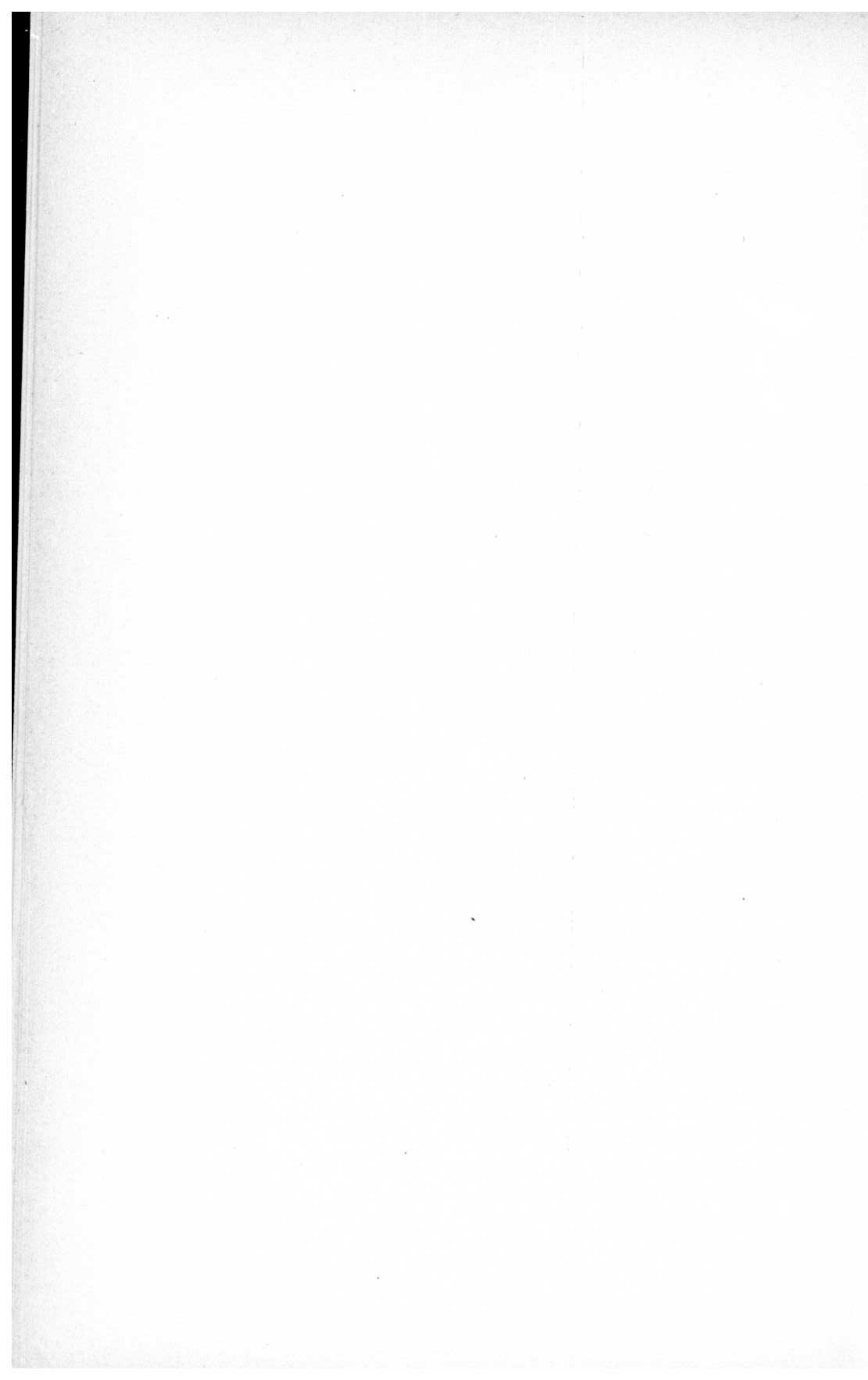
—

1917

A M. Alfred JEANROY

PROFESSEUR A LA SORBONNE

HOMMAGE RECONNAISSANT



AVANT-PROPOS

On lait la paille, on prent le grain.
JEHAN DE MEUNG.

Le texte publié ci-dessous est une imitation libre du poème latin anonyme connu sous le nom de *Pamphilus*. On pourrait se demander si le poème français, assez insignifiant au point de vue littéraire, valait la peine d'être publié. Eh bien, oui ! Ce que nous demandons à la littérature du moyen âge, ce n'est pas tant l'agrément, la satisfaction esthétique, que l'intérêt historique, social, moral. On pardonne à l'auteur médiéval d'être médiocre, on ne lui pardonne pas d'être anodin ; ou, pour citer les paroles d'un de nos maîtres les plus compétents en pareille matière : « Notre point de vue, dans l'appréciation des œuvres « du moyen âge, n'est pas celui des contemporains : nous savons « nous intéresser aux œuvres les plus ennuyeuses, pourvu « qu'elles nous apprennent quelque chose de nouveau [1]. »

Or, parmi ceux qui se sont intéressés à l'œuvre de Jean Brasdefer, je ne nommerai que Ch. Potvin qui, le premier, a attiré l'attention sur ce petit poème [2], G. Paris et A. Scheler qui l'ont jugé digne d'être publié pour la *Société des Anciens Textes français* [3], A.-G. van Hamel et J. Ulrich, qui ont continué le travail de G. Paris.

1. Paul Meyer, dans le *Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr.* (année 1895, p. 58).

2. Voir le *Bull. du Biblioph. belge*, t. XX (1864), p. 101. Ch. Potvin y a publié les vers 1-6, 17-56 et 2557-61 de cette édition, tandis que les vers 1778-87 ont été imprimés par G. Paris dans la *Romania* (t. XI, p. 139), et reproduits par A. Héron, dans *La Légende d'Alexandre et d'Aristote*, Rouen, 1892, p. 60.

3. La proposition de publication remonte à la séance du 22 novembre 1882, où elle fut renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. P. Meyer, de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud (cf. le *Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr.*, t. VIII, p. 74). G. Paris écrivait, en 1885, que la publication avait été

Mais, par une sorte de fatalité, la publication resta, encore une fois, en état de projet. Le poème risquait donc de retomber dans l'oubli d'où Potvin l'avait tiré, lorsqu'un de ses compatriotes, M. Bayot, se proposa d'en donner une édition diplomatique, d'après l'unique manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. C'est lui qui a eu l'obligeance de mettre ce manuscrit à ma disposition, tout en renonçant à son travail déjà commencé et annoncé [1].

Un poème qui a préoccupé tant de savants, et auquel Gaston Paris s'intéressait tout particulièrement, ne saurait, quoi qu'on dise, manquer d'intérêt. Mais l'intérêt est relatif, et les œuvres du moyen âge ne valent, généralement, qu'autant qu'on les fait valoir. Ces œuvres, en effet, ne nous intéressent que dans la mesure où elles nous inspirent des réflexions d'ordre général. Que celles-ci dépassent la portée immédiate de l'œuvre, peu importe, pourvu qu'elles ne la fassent perdre de vue. Je crois donc qu'on pourrait préciser la pensée de P. Meyer en ajoutant qu'une œuvre est intéressante lorsqu'elle nous *force à réfléchir*. Car c'est alors seulement que la lecture portera ses fruits, alors surtout qu'elle nous « apprendra du nouveau », et n'est-ce pas cela qui détermine l'intérêt des œuvres du moyen âge ? Comme, d'autre part, un texte obscur demande une réflexion plus intense et des recherches plus approfondies qu'un texte qui s'explique de lui-même, on peut dire que l'obscurité suffit quelquefois à rendre une œuvre intéressante.

Et voilà pourquoi l'humble facétie d'un écolier, livre obscur s'il en fut, ne devrait pas nous laisser indifférents. G. Paris, esprit large et souple, avait sans doute des raisons pour lui accorder la préférence sur tant d'œuvres plus retentissantes. Ne soyons pas plus sévères que lui. Sans attacher à des balivernes

annoncée par la Société (cf. *Hist. litt.*, XXIX, 455). D'autre part, M. A. Thomas, dans la *Grande Encycl.* (art. *Brasdefer*), croyait savoir qu'elle ne paraîtrait qu'en 1889. On lit encore dans un *Bulletin* de 1890 (p. 61) : « Nous n'oublions pas non plus le *Pamphile et Galatée* qui nous a été proposé il y a quelques années. » Mais, à partir de cette date, on n'entend plus parler du poème. Sans doute la publication avait-elle déjà été confiée à A.-G. van Hamel.

1. Le volume, composé de 92 planches in-8, devait faire partie de la collection des *Codices Belgici Selecti*, publiée à Bruxelles, sous le patronage du R. P. Van den Gheyn.

plus d'importance qu'elles ne méritent, sachons, du moins, en tirer tout le profit qu'elles peuvent offrir pour l'histoire littéraire et sociale de l'époque :

On lait la paille, on prent le grain.

Je ne veux pas contester la valeur intrinsèque du poème. En l'appelant une imitation on ne définit pas le *genre* du poème, pas plus qu'on n'explique la mentalité de l'auteur en constatant, comme le fait Potvin, qu'il « n'est pas au-dessous de la plupart des trouvères ». Il importe peu de savoir si l'auteur est inférieur ou supérieur à d'autres poètes, clercs ou jongleurs. Il suffit de constater qu'il ne leur ressemble nullement, pas plus que son livre ne ressemble au modèle suivi. Jean Brasdefer ne traduit pas : il transpose. Son livre est un travestissement, plus ou moins volontaire, du *Pamphilus* latin, et c'est ce qui le rend doublement précieux. Une traduction ordinaire n'aurait été qu'une preuve de plus de la popularité du poème latin ; celle de Jean Brasdefer vaut par elle-même. Inférieur à l'original comme œuvre littéraire, supérieur comme document historique, le poème français ne manque pas d'une certaine originalité d'autant plus sensible qu'elle contraste avec le fond pâle du récit latin. Chez le poète latin, notre Pamphile n'était encore que le type du jeune amant, sentimental, et les tirades qu'il débitait en langage ovidien n'étaient, au fond, que l'écho des effusions lyriques des poètes contemporains. Chez le poète français, ce même Pamphile est devenu un jeune lettré ; il parle en logicien : il a fait des études à Paris ; il a la mentalité très spéciale d'un clerc du XIVe siècle. Le premier est une création médiévale ; le second, un produit de la dialectique de l'époque. Il s'agit d'expliquer l'un et l'autre ; car si le fils ne ressemble pas au père, il importe pourtant de connaître celui-ci pour mieux juger de celui-là.

1. J'avais aussi songé à donner une édition critique du poème latin ; mais, ayant appris qu'un spécialiste de la littérature du moyen âge, M. Hilka, s'en était déjà chargé, je ne pouvais mieux faire que d'y renoncer. En attendant, on pourra consulter les éditions parues (cp. Introd., p. 12 s.), et là où il y avait quelque intérêt à le faire j'ai cité moi-même le texte latin.

Il fallait donc, nécessairement, commencer par le *Pamphilus* latin. J'ai essayé de reconstituer son histoire, et de toucher aux différents problèmes qu'il soulève, en l'étudiant dans ses rapports avec Ovide et les Arts d'aimer (y compris le *Roman de la Rose*), avec les fabliaux, avec la comédie latine au moyen âge, avec la poésie populaire. A la fin, je passerai rapidement en revue les différentes traductions et imitations, qui en ont été faites, pour m'arrêter à celle qui nous intéresse plus particulièrement : le poème de Jean Brasdefer.

Etant donné le caractère hétéroclite du poème français, j'ai essayé de lui appliquer la même méthode analytique qu'au livre latin. Sans revenir aux questions générales, traitées précédemment, je m'attacherai surtout aux éléments nouveaux ou développés par le traducteur français (y compris le personnage de la vieille et quelques procédés de style). L'étude de la langue et de la versification, du manuscrit et du copiste, et l'essai d'une biographie conjecturale de l'auteur termineront cette deuxième partie.

Quant à l'établissement du texte — conservé dans un manuscrit très défectueux —, je me suis généralement borné à ne corriger que les fautes évidentes du copiste, et à rétablir la mesure et la rime, tout en respectant l'orthographe et les habitudes du copiste. Là où plusieurs corrections étaient admissibles, je me suis décidé en faveur de celle qui s'accordait le mieux avec l'original latin ou s'écartait le moins de la leçon fournie par le manuscrit ; les autres corrections ont été recueillies dans les « Notes ». Ce n'est qu'après avoir, presque définitivement, établi mon texte que j'ai eu connaissance d'un dossier renfermant quelques documents sur le *Pamphilus* [1]. Toujours est-il que le

1. Ce dossier, dont j'avais soupçonné l'existence, m'a été signalé par M. Roques et gracieusement communiqué par Mme Veuve van Hamel. Il contient : 1° une copie entière du ms. 4873, faite par A. Scheler et corrigée par lui et par M. Ulrich ; quelques corrections au crayon semblent remonter à G. Paris ; 2° une copie inachevée du ms. s'arrêtant au v. 2171, de la main de A.-G. van Hamel ; 3° un exemplaire du *Pamphilus* latin publ. par M. Ulrich et collationné par lui, après coup, sur onze mss. ; c'est d'après ce texte que j'ai fait la plupart des citations au cours de mon livre (cf. Introd., p. 7, n. 2) ; 4° une copie du commencement de la paraphrase française imprimée chez Vérard en 1494 (cp. Introd., p. 57).

dépouillement de ces papiers m'a fourni quelques corrections intéressantes que j'ai scrupuleusement annotées en bas du texte, même quand, pour des raisons de principe, je me suis abstenu de les utiliser. Si, malgré les nombreuses corrections, plus ou moins motivées, quelques obscurités ont subsisté dans le texte, je demande :

En che pardon et indulgence,
La ou j'ay pau eü scïence.

Je crains moins le reproche d'avoir accumulé les « Notes ». On ne fait jamais trop à cet égard, surtout quand il s'agit d'un texte où presque chaque vers réclame son commentaire. Insister sur tel ou tel détail, oublié ou à peine mentionné dans l'Introduction, commenter les passages difficiles soit à l'aide des sources utilisées par l'auteur, soit en confrontant les textes du même genre ou de la même époque — ce qui nous permettra d'établir des concordances et de dégager des vues d'ensemble —, faire la part du cliché et souligner les particularités du style de l'auteur, grâce à une minutieuse comparaison avec le style courant, refaire l'histoire d'un proverbe, d'une locution, signaler, enfin, les changements à apporter dans le texte et la ponctuation, voilà ce que j'ai voulu mettre dans les « Notes ».

Dans le glossaire, je n'ai relevé que les mots intéressants, c'est-à-dire les mots rares et récents, les termes savants et techniques, quelques formes verbales, ainsi que les locutions. Pour les expressions expliquées dans les « Notes » ou dans les gloses, je me suis contenté d'un simple renvoi. Le même système de renvois a été adopté dans la « Table des noms propres », tandis que la « Table analytique » renvoie directement aux vers indiqués.

Il ne me reste qu'à remercier tous ceux qui ont bien voulu me prêter leur précieux concours pour ce travail : MM. Bayot, Béthune et Doutrepont qui m'ont initié aux études romanes et ont dirigé mes travaux à Louvain ; M. Faral à qui je dois quelques corrections excellentes ; M. Bédier qui m'a donné des instructions précieuses pour ce qui est de la méthode. Je leur exprime ma profonde reconnaissance.

Je ne saurais trop remercier M. Jeanroy dont les conférences à l'École pratique des Hautes Études m'ont donné le goût de recherches personnelles. S'étant chargé, après le départ de M. Roques, du rapport de ma thèse, M. Jeanroy s'est acquitté de sa tâche avec le dévouement et la compétence que connaissent et apprécient tous ceux qui ont eu, comme moi, le bonheur d'avoir pour guide cet esprit clair et pondéré. Je puis même dire que sans ses encouragements, la présente publication aurait été, encore une fois, ajournée *sine die*.

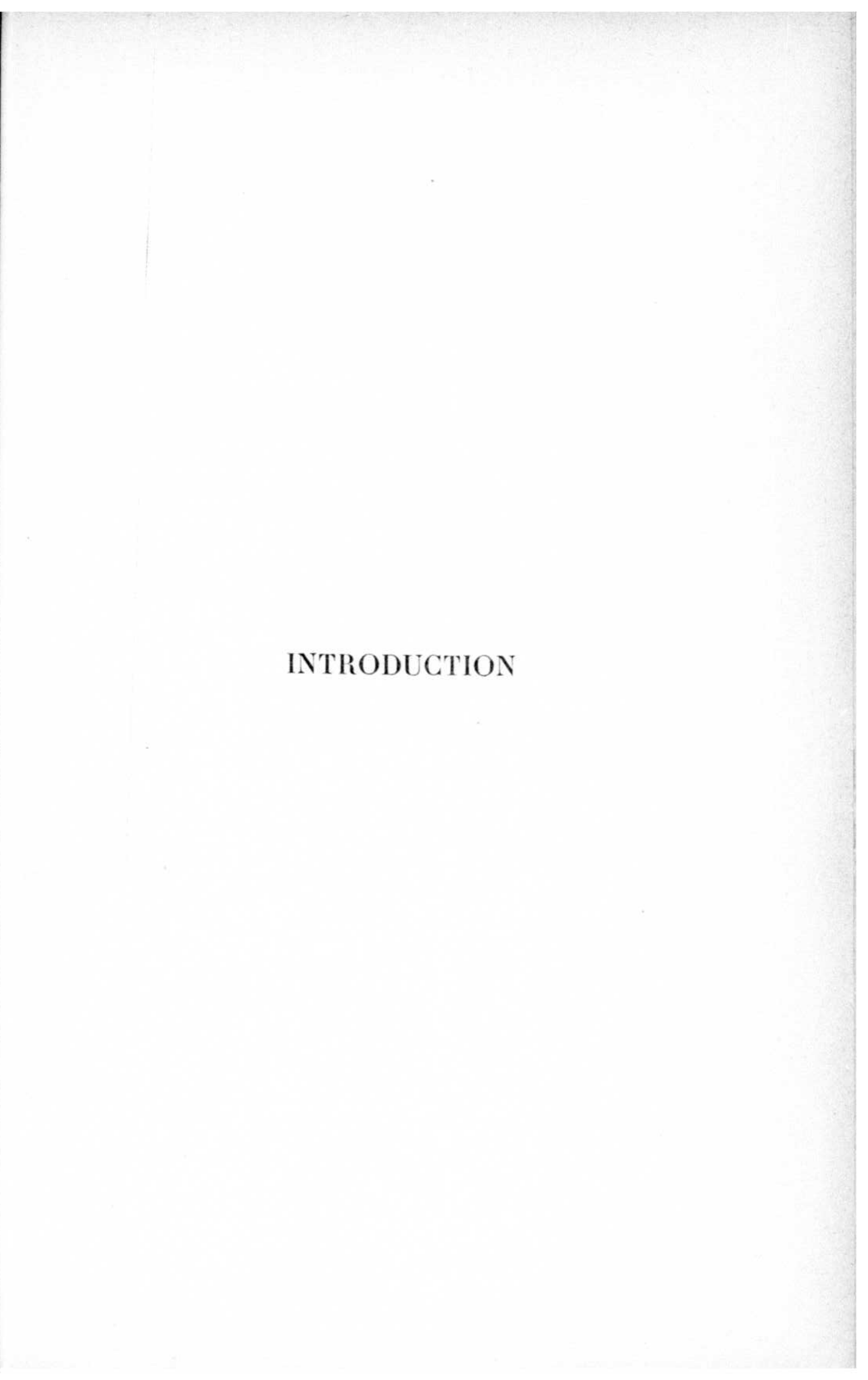
M. Langfors, lui aussi, n'a cessé de s'intéresser à ce travail dont il a bien voulu relire sur épreuves la plus grande partie, et de m'aider de ses conseils, dictés par une longue expérience. Lui aussi a droit à ma pleine reconnaissance.

Je ne me pardonnerais pas de passer sous silence les efforts de mon imprimeur, M. Darantiere, qui, malgré les difficultés actuelles, n'a rien négligé pour me donner pleine satisfaction et pour activer l'impression du présent volume. Je le remercie vivement, de même que M. Lanier, son représentant à Paris.

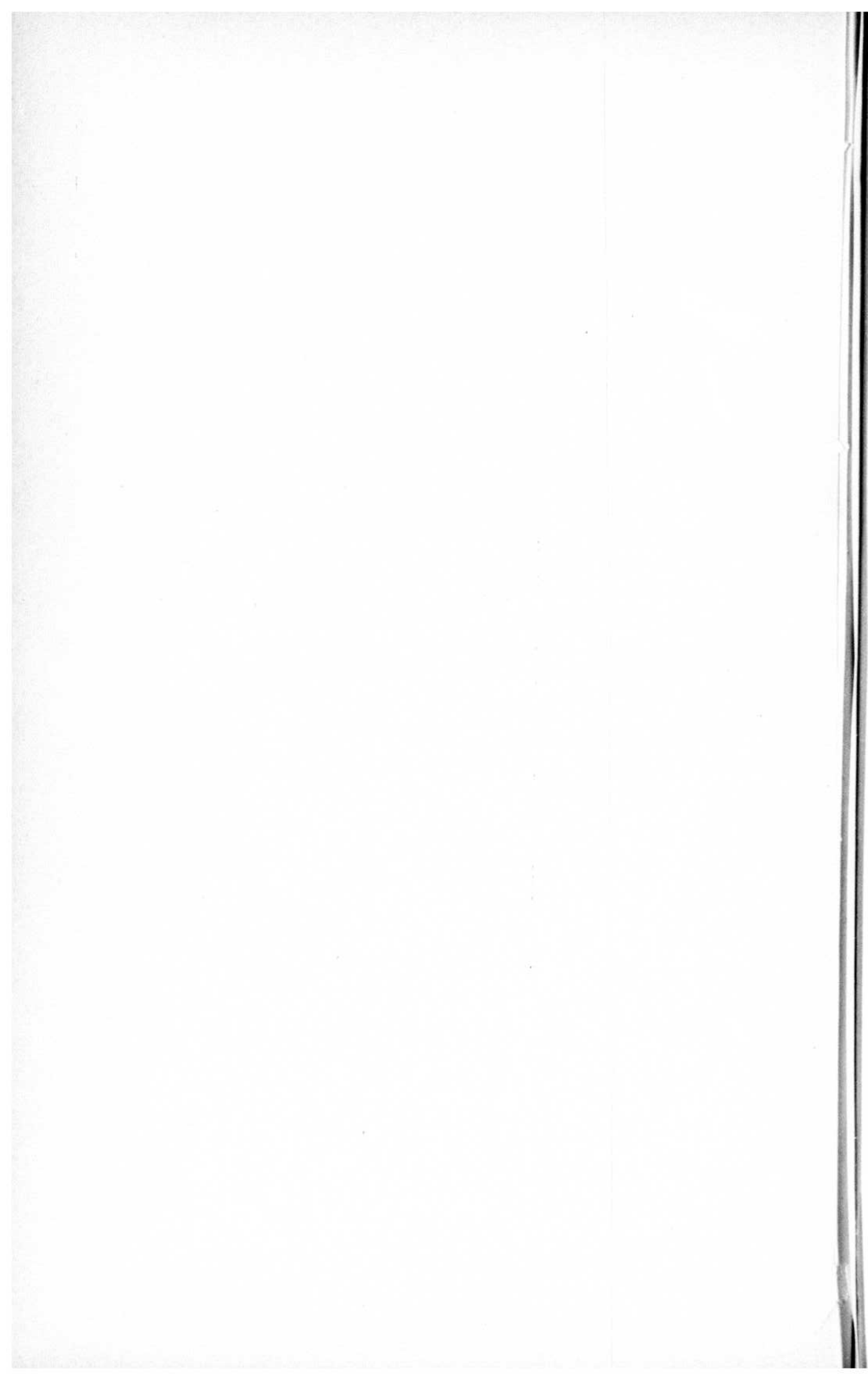
Je termine en rendant hommage à l'obligeance de Mme van Hamel, pour la communication du dossier mentionné plus haut, à M. Lebert, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Meaux, et à mon ami M. Parducci, Professeur au Lycée de Lucques.

Paris-Neuilly, juin 1915.

J. de M.



INTRODUCTION



OVIDE AU MOYEN AGE [1]

C'est aujourd'hui un lieu commun de dire qu'Ovide fut un des poètes les plus goûtés au moyen âge. Par la nature même de ses œuvres il était tout désigné pour jouer un rôle capital dans l'évolution des idées littéraires et sociales, et cette influence, qui s'accuse dès le haut moyen âge, devient tout à fait prépondérante au XIIe et au XIIIe siècles, dont la littérature porte en effet l'empreinte particulière de l'esprit ovidien.

Cette vogue un peu tardive ne doit pas nous surprendre. On conçoit aisément que le poète raffiné et libertin de la cour d'Auguste n'était pas pour plaire aux barbares des siècles précédents, qui n'entendaient pas grand'chose aux galanteries d'un peuple en décadence et se complaisaient plutôt dans des récits qui célébraient les exploits de quelque héros, véritable ou imaginaire. Mais quand une longue période de paix, tout en favorisant le libre développement des arts, amena une transformation sociale des plus bienfaisantes pour la France, on se mit bientôt à exploiter Ovide qui fut une source toute trouvée de contes et de recettes amoureuses.

1. Ceci n'est qu'un essai de synthèse générale ; des questions plus spéciales seront étudiées à leur place, à propos des arts d'aimer, de la *Vieille*, de la métaphore. La question de l'influence d'Ovide a été étudiée par rapport aux troubadours par W. Schrötter, *Ovid und die Troubadours*, Halle, 1908 ; par r. à la littérature latine du m. â. par Manitius dans le *Philologus*, Suppl. 1899, t. VII, p. 724 ss. et 1902, t. LXI, p. 464 s. ; par r. à la littérature française par G. Paris dans le tome XXIX de l'*Hist. litt.* (p. 455-525) et *La Litt. fr. au m. â.*, § 104, et Léop. Sudre, *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon Libros quomodo nostrales medii aevi poetae imitati interpretatique sint*, Paris, 1893 (thèse), par r. à la littérature allemande du m. â. par Bartsch : *Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter*, Quedlinburg und Leipzig 1861. Cf. aussi E. Langlois, *Origines et Sources du Roman de la Rose*, Paris 1890, et E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, Paris, 1913.

Par ses Métamorphoses et par son Art d'aimer, il satisfaisait précisément ce double penchant du moyen âge pour le merveilleux et pour les propos érotiques. Mais tandis que le plaisir que le moyen âge prend aux récits fantastiques et surnaturels nous révèle encore un moyen âge en enfance [1], friand de contes de fées, le prix qu'on attache aux contes galants et aux codes amoureux nous révèle d'ores et déjà un moyen âge grandi et mûri.

Et comme on mettait une confiance absolue — mélange de respect et de crédulité — dans tout ce qu'on trouvait chez les *Romains*, on n'hésita guère à lui accorder une compétence illimitée en matière d'amour. On finit par le proclamer l'arbitre des amoureux, et son autorité faisait loi. Au « Concile de Remiremont », les préceptes du « docteur Ovide » sont lus en guise d'évangile (*quasi evangelium*).

Chose étrange ! Jamais poète ne dut servir des tendances plus opposées, des intérêts plus contradictoires. Tandis que le petit Sansonnet, le héros du plus ancien de nos fabliaux, se nourrit de la lecture d'Ovide qui devra lui assurer des profits matériels, Chrétien de Troyes traduit les commandements du même Ovide pour l'usage de quelque jouvenceau noble et riche [2] ; pendant que le ménestrel de quelque cour seigneuriale charme ses auditeurs attendris par le récit tragique des amours de Pirame et Thisbé ou par le conte de Philomèle, des goliards assemblés dans quelque taverne s'amusent, eux aussi, à déclamer :

> et Nasonis carmina
> vel aliorum pagina [3],

mais surtout Ovide :

> Nasonem post calicem
> carmine preibo [4].

1. « Les hommes du moyen âge, dit Piaget, étaient de grands enfants, crédules et naïfs, qui dans l'histoire préféraient les anecdotes, dans les sermons les *exemples* et dans la science le fantastique et le merveilleux. » (Cf. L. Petit de Julleville, *Hist. d. l. Langue et d. l. Littér. française*. Paris, 1896, t. II, p. 165.)

2. La date de la composition de *Richeut* (1159 d'après M. Bédier) coïncide à peu près avec l'année où il faut placer cette traduction.

3. Schmeller, *Carmina burana*, p. 251.

4. *Ibid.*, p. 69.

Déjà son nom se prêtait à des plaisanteries ; le poème de *La Vieille* [1] débute par ces vers :

Ovide Nazon fut nommez
Le pouëte bien renommez
Nazon pour quantité du nez,
Qui du chasteau Pelin fut nez.

Mais notre étonnement augmente quand, du haut de la chaire, nous entendons citer les *Amours* [2] de cet Ovide même dont, dans quelques écoles [3], on a cru utile, pour différentes raisons, proscrire la lecture ! Ovide fut l'objet d'un tel engouement que tous, chevaliers et clercs, sermonnaires et laïques, jongleurs et troubadours se confondaient dans ce culte. Chacun y trouvait son compte : celui-ci se contentant de lui emprunter ses métaphores et sentences, celui-là traduisant un conte qui lui plaisait particulièrement. Mais le plus souvent, voulant profiter de ses expériences personnelles en fait d'amour, on se mit à étudier ou à traduire, pour les mettre à la portée de tout le monde, les enseignements qu'on trouvait dans l'*Art d'aimer*, et dans les *Remèdes* [4]. Voilà comment naquirent ces *arts d'aimer*, ces *clefs d'amour*, ces *remèdes* dont le grand nombre atteste le succès de ce genre de traités.

Mais pour les rendre vraiment populaires, il fallait non seulement traduire, il fallait encore et surtout les adapter aux conditions sociales de l'époque qui s'écartaient sensiblement des mœurs romaines. Comment y a-t-on réussi ?

Tout en étant foncièrement médiévales et partant originales quant à leur essence même, ces imitations se ressentent néan-

1. *La Vieille ou les dernières amours d'Ovide, poème français du XIV[e] siècle trad. du latin de Richard de Fournival par Jean Lefèvre, publié pour la première fois et précédé de recherches sur l'auteur de Vetula,* par Hippolyte Cocheris, Paris, 1861.

2. L. Bourgain, *La Chaire française au XII[e] siècle d'après les manuscrits*, Paris, 1879, p. 250.

3. P. e. à Oxford ; *Cf :... neque Ovidium de Arte amandi, nec Pamphilum de amore, nec ejusdem farinae scriptorem quemvis alium, corrumpendis utique puerulorum moribus idoneum, in Scholas suas admittere* (Wood, *Antiquitates Universitatis Oxoniensis*, col. 3 b ; cf. *ibid.*, col. 4 b).

4. Les *Amours* et les *Héroïdes* étaient loin d'égaler la fortune de leur sœur privilégiée.

moins de leur modèle, sans qu'on puisse délimiter nettement le point de contact entre la conception conventionnelle de l'amour et de la femme et la conception spécifique que le moyen âge s'en était faite. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'Ovide, en passant par les mains des élèves, s'était assez transformé pour pouvoir s'assimiler à la civilisation nouvelle.

Et pour calmer les derniers scrupules, que fit-on ? Non content de l'avoir dépouillé de son paganisme et de l'avoir imprégné de la civilisation chrétienne, on alla jusqu'à prêter une signification mystique à ses *Métamorphoses*. Comme tous les contes, celles-ci avaient déjà, auparavant, servi d'exemples aux prêcheurs ; maintenant, elles devaient en outre démontrer la vérité des dogmes. Voilà donc notre Ovide *moralisé*. Certes, cette métamorphose surpasse celles d'Ovide. Et comme on ne pouvait pas bien lui attribuer des préoccupations exégétiques sans lui prêter des dons surnaturels, on finit par en faire un prophète préconisant l'avènement du Messie [1].

Après avoir ainsi parcouru toutes les échelles d'une carrière conduisant du poète au philosophe, du philosophe au mage, du mage au prophète, Ovide était arrivé à l'apogée de sa gloire. Il ne lui manquait — abstraction faite des imitations, allusions, emprunts de fond et de forme — que le suprême témoignage de sa popularité : les poèmes apocryphes. Ils ne manquèrent pas. Contents d'avoir trouvé un nom glorieux qui, de par son autorité, pût couvrir leurs élucubrations insignifiantes ou lascives, des poètes obscurs mirent sous le nom d'Ovide toute une série de poèmes qui, authentiques, n'eussent rien ajouté à sa gloire.

Le *Pamphilus* lui aussi fut attribué à Ovide. Cette attribution remonte, si nous en croyons Goldast [2], à un moine Franciscain ou Dominicain, lequel, dans le commentaire qu'il en dicta à ses élèves, se serait ainsi prononcé sur l'auteur : *Pro primo, actor fuit Ovidius, ut quidam dicunt, qui tam de arte amandi, quam de remedio amoris, scripturae plura mandavit.* Mais, à part ce témoignage isolé et assez tardif, à ce qui semble, et quelques éditions

1. Cf. *La Vieille, l. c.*, p. 252-265.
2. L'auteur anonyme du livre *Ovidii Nasonis Pelignensis erotica et amatoria opuscula*, Francoforti, a. 1610, p. 27.

où le *Pamphilus* figure à côté d'autres poèmes pseudo-ovidiens, on aurait beau chercher dans n'importe quelle *vita* d'Ovide, soit celle de Pio Manuzio ou de Pietro Crinito, la mention du *Pamphilus* parmi les œuvres apocryphes d'Ovide; et M. Carlo Pascal [1] qui en a fait récemment l'objet de recherches approfondies, ne le mentionne pas davantage, ce qui prouve que cette attribution fut toute accidentelle.

HISTOIRE CRITIQUE DU *PAMPHILUS*

Praecellit cunctos omni bonitate coaevos
Pamphilus..... [2].

Cet éloge que la vieille fait de la vertu de celui qui a donné son nom au poème, ne perd rien de sa valeur quand on l'applique à celui-ci même. Non seulement le *Pamphilus* est supérieur à tous les autres poèmes pseudo-ovidiens, mais il surpasse encore les poésies du même genre nées à son époque. Mieux que tous les autres poèmes, attribués ou non à Ovide, le *Pamphilus* s'est pénétré de l'esprit d'Ovide qu'il rappelle par son air frivole et badin. « Le sujet, dit Baudouin [3], le mètre, l'air de facilité, avaient fait penser tout de suite à l'auteur de l'*Art d'aimer*. » On ne s'étonnerait donc guère de le voir figurer parmi les œuvres attribuées, à tort ou à raison, à l'auteur des *Amours*.

1. Cf. Carlo Pascal, *Poesia latina medievale, saggi e note critiche*, Catania 1907, p. 87-146, et *Letteratura latina medievale, nuovi saggi e note critiche*, Catania 1909, p. 79-104.

2. *Pamph.* 343. — Pour les citations, je me suis servi principalement d'un exemplaire de l'édition d'Ulrich, collationné par lui, après coup, avec différents mss., notamment avec le ms. de Vienne coté 303, celui d'Erfurt coté 1, le ms. de Stettin, celui de Leyde coté 360 et le ms. suivi par Jean Prot. « J'ai suivi, dit M. Ulrich, en première ligne le ms. de Vienne qui est excellent, mais qui s'éloigne assez souvent de la leçon donnée par les autres mss. principaux et qui présente beaucoup de fautes ; je les ai toutes notées. »

3. *Pamphile ou l'Art d'être aimé, comédie latine du Xe siècle, précédée d'une étude critique et d'une paraphrase* par Adolphe Baudouin, Paris, 1874. Sur cette édition fort médiocre, voir *Revue critique*, 1874, II, p. 197 ss., et 1875, I, p. 398 s.

Mais, malgré ces airs de ressemblance, cette attribution n'apparaît que relativement tard et presque accidentellement. Elle ne s'appuie que sur le vague témoignage allégué par Goldast et sur une ou deux éditions où le *Pamphilus* figure à côté d'autres poèmes pseudo-ovidiens. Sa parenté avec Ovide est donc d'ordre plus intime ; j'y reviendrai en étudiant ses rapports avec les arts d'aimer.

Pendant tout le moyen âge, l'auteur s'appelait *Pamphilus* ou *Pamphilius*. Par une méprise assez fréquente au moyen âge, le nom du protagoniste — nom emprunté à Térence où ce personnage joue un rôle analogue[1] — était devenu le nom de l'auteur, de sorte qu'au lieu de dire *auctor libelli qui dicitur Pamphilus*, on finit par dire *auctor qui dicitur Pamphilus*. Remarquons que cette assertion a été prise au sérieux et qu'on a voulu identifier ce nom soit avec Pamphilus Saxus (cf. Panzer, *Annales typograph*, XI, p. 17ᵃ), soit avec Pamphilus Maurilianus (Ebert, t. II, p. 298), auquel il fut communément attribué[2]. Cette deuxième attribution est due à Goldast qui invoque l'autorité d'un certain Guermundus, auteur d'un commentaire sur Priscien qui contient la glose suivante :

> *Item inuenitur sociabus : Maurilianus in de Amore :*
> *Pulchrior hic sociis, sociabus pulchrior ipsa es.*

Ce vers se trouve en effet dans notre poème (v. 395), et il y aurait par là quelque intérêt à savoir, où et quand vivait ce Guermundus, pour pouvoir juger de la valeur de son témoignage.

La brillante fortune du *Pamphilus* ne devait pas se prolonger au-delà de la Renaissance. Jean Prot qui en donna en 1494 une

1. C'est le type du jeune amant contrarié dans ses desseins amoureux par mille obstacles qu'il parvient à surmonter ; ce nom traditionnel se retrouve dans la comédie *Pamphilus et Glisceria* qui semble être antérieure à notre poème. L'auteur du *Pamphilus* sacrifiait donc à la mode en adoptant ce nom pour son héros. Le nom a été utilisé plus tard dans une comédie italienne *Panfilo e Filoginia* (analysée dans Palermo, *I manoscritti palatini di Firenze* t. II, Firenze, 1860, p. 475-84), dans un drame allemand de Gryphius, *Cardeno und Celinde*, où un personnage s'appelle Pamphilius, et dans le roman *Fiammetta* de Boccace qui connaissait notre poème. Quant au nom de Galatea, ce nom est probablement emprunté à une églogue de Virgile.

2. Pamphilus Maurilianus, poète mort en 1300 d'après Brunet.

édition munie d'un commentaire [1], est encore plein d'admiration pour ce poème. Tout en constatant qu'il ne peut pas être d'Ovide, il l'attribue à un Ovidien :

Auctorem vero hujus fuisse Ovidium haud facile crediderim, quippe, tametsi Ovidius plurima de amoribus scripserit, tria tantum sunt ipsius de Amore volumina : de Arte ; de Remediis ; et de Amoribus seu Elegie. Verumtantum hujus auctorem opusculi Ovidianum fuisse non dubitamus, quippe qui sic, hoc in libello amandi praecepta complectitur, breviter docet et (ut sic dicam) practicat, ut non immerito alter Ovidius fuisse credatur.

Henri Bebel, professeur à Tubingue, est déjà beaucoup plus réservé ; il ne peut pas, il est vrai, lui refuser un certain charme : *sicut et Pamphilus quidam, qui licet non invenuste de Amore scripserit,* mais il se hâte d'ajouter : *vulgaris tamen et inelegans est in suis carminibus* [2]. Et ailleurs [3], le même érudit remarque : *Multo minus imitabor Gaufredum in Poetria nova... Pamphilum... et similes.*

Mais Goldast, lui, proteste vigoureusement contre la lecture du *Pamphilus* [4]:

Hinc Maximianus, Pamphilus, Vetula, Tres puellae, et consimiles librorum quisquiliae, quas Ithyphalli isti Ovidio adscripserant, longe foedioribus commentis grammaticis inquinatae sunt, quae pueris discentibus dictaverant. — Libellus, praeterquam quod barbarus, est etiam foedissime mendosus et corruptus, verbis passim et ipsis interdum versibus luxatis et transpositis. Emendet, cui libido est nugari.

Après ce coup de grâce, c'en était fait de la popularité du *Pamphilus,* dont le seul crime était d'avoir abusé, deux ou trois fois, du nom d'Ovide. Il devait cruellement expier sa faute. Il continua pourtant à vivre, mais, à partir de ce moment, son histoire est étroitement liée à celle d'un autre poème qui se trouvait dans une situation presque analogue, le *De Vetula* de Richard de Fournival.

1. *Pamphilus de amore cum commento familiari noviter impressus,* Parisiis per magistrum Petrum le Dru pro Claudio Jaumar librario jurato... Anno 1499.

2. *Qui auctores legendi sint ad eloquentiam comparandam* (cité d'après Goldast).

3. *Racemations*, cap. xv.

4. *L. c.*, p. 6.

Ce poème n'était connu, au moyen âge, que sous le nom d'Ovide et ne pouvait donc point se confondre avec le *Pamphilus* qui n'était connu que sous ce nom. Maintenant où les deux poèmes, accusés du même crime, étaient rendus orphelins, ils devaient nécessairement se confondre, étant donné la ressemblance des sujets. Déjà Barth [1] conjectura qu'il fallait attribuer les deux poèmes au même auteur, qu'il laisse d'ailleurs à deviner. Et Leyser [2] va jusqu'à confondre les deux poèmes, car il dit à propos des vers du *Laborinthus : Vulnus amoris habet in pectore Pamphilus*, etc., qu'Eberhardus aurait visé les livres de la *Vieille* de Pamphile. Cette erreur qui, depuis, a encore souvent été répétée, Leyser n'a pas été le premier à la commettre.

Déjà quelques siècles avant lui, dans une chanson du *Cancionero de Baena* [3], un Pamphilus est mis sur le rang des grands mages et astrologues avec Aristote, Platon, Ovide, Boèce et autres. L'allusion n'est compréhensible qu'à la condition de remplacer ce Pamphile par Ovide, le héros du poème *De Vetula*, dont les préoccupations astrologiques seules peuvent fournir une explication plausible de ce passage. Cette conjecture est d'ailleurs confirmée par une autre chanson du même *Cancionero* [4], où Pamphile est également mis pour Ovide ; car d'après tout le contexte il ne saurait s'agir que du *De Vetula*. C'est surtout en Espagne que cette confusion se rencontre. J'ignore s'il en existe des exemples antérieurs au *Cancionero* — l'archiprêtre de Hita distingue encore parfaitement entre Pamphile (qu'il imite) et Ovide par lequel il semble désigner le *De Vetula* du Pseudo-Ovide [5] —, mais les critiques qui, depuis, se sont occupés des sources du *Libro de buen amor* ont jusqu'à nos jours répété l'erreur de Leyser [6].

1. Dans son édition de Guillaume le Breton, p. 62 (n. 473) et p. 349 (n. 585).
2. V. *Polycarpi Leyseri Historia Poëtarum et Poëmatum medii Aevi*, Halae, 1721, p. 826, note. Leyser a donné une liste de variantes au texte de Goldast, d'après une édition du XVe siècle (*ibid.*, p. 2071-76).
3. Dans l'éd. de Pidal (Madrid, 1851), elle porte le n° 38 et se trouve à la page 42.
4. *Ibid.*, n° 81, p. 78.
5. Cf. le chap. *Traductions*, etc., *IV*.
6. Notamment Pellicer (dans le *Prologo* en tête du t. IV de Sanchez *Poesias castellanas*, Madrid, 1790, p. XXIII), Puibusque, Marcelino Menendez y Pelayo etc. (cf. le chap. *Traductions*, etc., IV).

En Allemagne, Fabricius consacra une note au *Pamphilus* dans sa *Bibliotheca latina* [1] qui parut une année après l'*Historia* de Leyser : *Pamphilus Maurilianus a Beda laudatus, a Goldasto editus, a me cum veteribus Edit. collatus.* Pamphilus cité par Beda ? Ce n'est, à coup sûr, ni Bède le Vénérable mort en 735, ni le fameux théologien Noël Beda ; il s'agit probablement d'un humaniste du même nom, à moins que Fabricius n'ait pris le nom de quelque martyre (Pamphilus) pour celui auquel il attribuait notre poème. Quant aux anciennes éditions du *Pamphilus*, abstraction faite de celle signalée par Leyser, le philologue Daum, lui aussi en avait retrouvé et il en fit part à Feller, dans une de ses lettres [2]. D'autres encore, philologues et bibliographes [3], ont parlé du *Pamphilus* qui ne fut jamais entièrement oublié, mais peu nombreux étaient ceux qui l'avaient lu, soit dans une de ses éditions devenues très rares, y compris celle de Goldast, soit dans un des manuscrits qui l'ont conservé et dont Bartsch seulement en 1861, a donné une liste, d'ailleurs très incomplète [4].

En France, le *Pamphilus* fut longtemps ignoré. Il ne fut connu que par la paraphrase française de 1494 qui reproduit en marge l'original latin [5]. Le poème latin est-il l'œuvre de l'auteur (anonyme) de la paraphrase ou a-t-il été copié chez quelque autre c'est la question que se pose l'abbé Goujet (1745), et ni lui, ni Paulmy (1780) n'ose la trancher. Cependant, De Bure (1765) ainsi que le *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine (1804) sont plus au courant quand ils l'attribuent à Pamphilus Maurilianus. Cette attribution, toute erronée qu'elle est, aurait dû attirer l'attention sur le poème latin. Il n'en fut rien, même à l'époque où l'on commença à s'intéresser au théâtre et à la poésie latine du moyen âge. Ni Chassang [6], ni Victor Le

1. *Bibl. lat.*, t. III (Hamburg, 1722), p. 328.
2. Publiée dans *Jo. Frid. Felleri monumenta varia inedita*, Jenae 1721. trimestri XI, p. 611 ss.
3. P. e. Graesse, dans son *Lehrbuch einer Literärgeschichte der beruehmtesten Vœlker des Mittelalters*, II, 2, t. I (Leipzig, 1842), p. 1092.
4. Bartsch, *o. c.*, p. XI s.
5. Pour cette paraphrase et les auteurs cités à propos d'elle, voir le chap. *Traductions, etc.* VI.
6. Chassang, *Des essais dramatiques imités de l'antiquité*, Paris, 1852.

Clerc [1], ni Du Méril [2] n'auraient négligé de parler du *Pamphilus*, s'ils l'avaient connu.

L'histoire du *Pamphilus* en était arrivée là au moment où Baudouin s'avisa d'en donner une édition qui n'est que la reproduction du texte « irréprochable » de l'édition Jaumar citée plus haut, laquelle repose, à son tour, sur une édition plus ancienne encore, non retrouvée jusqu'ici, faite à Billom en Auvergne [3]. N'ayant, en fait de bibliographie et d'histoire littéraire, que des connaissances très superficielles et s'imaginant avoir fait une trouvaille, M. Baudouin, qui voit dans Maurilianus une mauvaise leçon pour M. Auriliaci (*manuscriptum Auriliaci*, le ms. d'Aurillac), attribue notre poème, selon lui une comédie, à un moine auvergnat du xe siècle !

Qui est donc l'auteur de ce petit poème puisqu'on ne veut pas que ce soit Pamphilus Maurilianus ? Je crois qu'il faut renoncer à jamais découvrir son nom. L'auteur appartenait sans doute à cette classe internationale des clercs à laquelle nous devons les *Carmina burana* et d'autres poèmes latins anonymes. Nous n'en savons guère davantage quant à la nationalité du poète. Boccace le mentionne une fois parmi les poètes de l'Italie [4]; dans un article du *Bulletin du Bibliophile*, (année 1846, p. 680-82), signé G. B. (Brunet), on fait de Pamphilus Maurilianus un moine italien. Ticknor, dans son *Histoire de la littérature espagnole*, a l'air d'en vouloir faire un poète castillan Pamphile Maurianas ou Maurilianas [5]. Enfin, si Baudouin croyait avoir affaire à un Auvergnat

1. Dans l'article relatif au théâtre latin du moyen âge au tome XXII de l'*Hist. litt. de la France*.

2. Du Méril le mentionne pourtant une fois occasionnellement (*Poésies inédites du m. â.*, p. 214, n. 5) ; il ne le connaissait probablement que de nom.

3. Cf. Baudouin, *l. c.* p. 121.

4. Voici le passage en question, extrait d'une lettre adressée à Iacobo Pizzinghe : *Fuit enim illi* (i. e. *Italiae*) *continue spiritus aliqualis, tremulus tamen et semivivus, potius quamvirtute aliqua validus, ut in Catone, Prospero, Pamphilio et Arighetto Florentino presbytero, terminus quorum sunt opuscula parva, nec ullam antiquitatis dulcedinem sapientia* (cf. Corazzini, *Le lettere edite e inedite di Messer Giovanni Boccaccio*, Firenze, 1877, p. 194).

5. Si M. Brunot (éd. *Macette*, p. xxvi, n. 4) prétend que Menéndez y Pelayo considère comme source de la *Célestine* une comédie latine d'un moine espagnol du xiie siècle, cela n'est pas tout à fait exact. Menéndez y Pelayo parle

du x[e] siècle, le savant hollandais Burmann notait comme auteur un moine du xv[e] siècle [1]. S'il y a un pays auquel on n'a pas songé, c'est l'Angleterre ; et c'est précisément en pays anglo-normand, plutôt qu'ailleurs, que certains indices nous permettront de localiser, avec quelque vraisemblance, notre poème [2].

Le *Pamphilus* a encore été édité deux fois : par M. Ulrich [3], dont le texte suit en première ligne le ms. de Zurich, et plus récemment par Menéndez y Pelayo comme appendice à son édition de la *Celestina* [4], qui reproduit d'ailleurs fidèlement le texte de Baudouin. Mais c'est surtout grâce aux savantes recherches de Gaston Paris et de M. E. Langlois, de MM. Cloëtta [5] et Creizenach [6], que ce poème a repris la place qui lui convient dans l'histoire de la littérature latine du moyen âge dont il est suivant G. Paris « une des moins faibles compositions ».

DATE DE LA COMPOSITION. POPULARITÉ

L'immense popularité du *Pamphilus* au moyen âge est attestée par un nombre respectable de mss., dispersés dans toute l'Europe, par les éditions non moins nombreuses, par les fréquentes allusions et par les traductions qui en ont été faites, enfin — et c'est peut-être la preuve la plus éclatante qu'on puisse alléguer

seulement d'un moine érudit du xii[e] s., qui se serait déguisé sous le nom de Panfilo Mauriliano (cf. *Estudios de critica literaria*, II, Madrid, 1895, p. 85).

1. V. *Cat. Codicum mss. Bibliothecae Universitatis Rheno-Trajectinae*, n° 820 (note).

2. Voir le chap. *Date d. l. composition*.

3. *Pamphilus, comoedia elegiaca medioaevalis, ex codice Turicensi ed.* Jacopus Ulrich, Turici, 1893.

4. *La Celestina, Tragicomedia de Calisto y Melibea por Fernando de Rojas. Con el estudio critico etc.* del Excmo. Sr. D. Marcelino Menéndez y Pelayo, Vigo, Eugenio Krapf, 1899-1900.

5. *Beiträge zur Litteraturgesch. des Mittelalters und der Renaissance*, I : *Komœdie und Tragœdie im Mittelalter*, Halle, 1890.

6. *Geschichte des neueren Dramas*, I-III, Halle, 1893-1903.

— par l'étymologie du mot *pamphlet* qui dérive d'un diminutif de *Pamphile*[1].

Quant à la date de la composition, de nombreux témoignages nous obligent à la fixer vers la fin du XIIe siècle. Les deux plus anciens témoignages se trouvent dans des livres anglo-normands : dans les *Enseignements de Robert de Ho*, composés, d'après Young[2], vers 1200 (entre 1192 et 1204) en Angleterre, et dans le *Liber parabolarum* de Odo de Ciringtonia (Sherington)[3] qui donne à la fin d'une de ses paraboles (*De duobus sociis, uno mendace et alio uerace*) un épimythe emprunté au *Pamphile*. Celui-ci se trouve aussi dans le catalogue d'une bibliothèque indéterminée du XIIe siècle, sur le dernier feuillet d'un ms. de la Bibl. Nat. à Paris[4].

Mais s'il est mis hors de doute que le *Pamphilus* appartient encore

1. Dirk van Assenede cite le *Pamflette* dans sa traduction de *Floire et Blancheflor*. Suivant G. Paris, c'est cette forme *Pamflette* qui aurait donné naissance au mot anglais *pamphlet*. Mais on n'a pas besoin, me semble-t-il, de faire dériver ce mot du hollandais, étant donné que ce nom *Pamflette* dérive lui-même d'une forme française diminutive en *ét*, *Pamphillét*, formé à l'analogie de mots tels que *Catonét*, *Avionét*, etc. Déjà, en 1236, Henri d'Andeli emploie cette forme diminutive, en citant le *Pamphile* :

La fu li sages Chatonéz,
Avionés et Panfilés.

Or, cette forme *Pamphillet* devient par contraction *Pamphlet* en Angleterre, *Pamflette* en Hollande, sans qu'on ait besoin de voir dans cette dernière forme un intermédiaire. Ensuite, le mot *Pamphlet* se latinise en prenant la désinence *us*, devient nom commun et finit par désigner une petite brochure de quelques feuilles. C'est dans ce sens général qu'on trouve ce mot *panfletus* pour la première fois (en 1344) dans le *Philobiblion* de Richard de Bury (éd. Cocheris, ch. VIII). L'étymologie proposée par G. Paris a été récemment adoptée par *The Concise Oxford Dictionary*, 1911, et Murray, *A New English Dictionary* (art. *pamphlet*). Pour les autres étymologies, voir Littré et *The Century Dictionary*.

2. Young, p. 29. Les vers 1017-22 de cette édition correspondent à *Pamph.* v. 117 s.

3. Cf. Voigt, *Kleinere lat. Denkm. d. Thiersage a. d. XII-XIV Jhd.*, Strassburg, 1878. Le *Liber parab.* a été écrit vers 1200 (*ibid.*, p. 50). On trouve la même fable dans Marie de France (fab. LXVI) et ailleurs (cf. Wright. *A Selection of latin stories*, London, 1842, p. 56 et 229). Elle semble servir à illustrer le vers de Pamphile (124) :

Et quandoque nocet omnia vera loqui.

4. Lat. 8041. La liste de ces auteurs a été reproduite par Léopold Delisle (*Le cat. des mss. d. l. Bibl. Nat.*, II, 508).

à la fin du XIIe siècle, il serait difficile de le faire remonter plus haut. Alexandre Neckam, auteur d'une liste d'auteurs qu'on lisait et expliquait à Paris [1], ne le mentionne pas encore; comme ce traité a été composé dans le dernier quart du XIIe siècle, c'est dans cette époque, tout à la fin du XIIe siècle qu'il faut placer la date du *Pamphilus* [2].

Le plus ancien témoignage pour la France ne date que de 1212 [3]. Un vers, non remarqué jusqu'ici, prouve qu'Evrard de Béthune connaissait le *Pamphile* :

O Deus ! in quantis animus versatur amantis (= *Pamph.*, 619) [4].

Comme Evrard ne mentionne que les auteurs classiques, il faut en conclure que le poème était déjà très connu au commencement du XIIIe siècle.

Entre 1215 et 1220, Guiraut de Calanson reproche dans son *Ensenhamen* [5] à son *juglar* de ne pas savoir « De Pamfili » ; il faisait donc déjà partie du répertoire des troubadours.

1. Publ. par Haskins, *A list of text-books from the close of the XIIth cent.*, *s. l.*, 1909.

2. Le *Pamphilus* mentionné par Jean de Salisbury (*Enthet.*, v. 1673 et *Policr.*, III, 10) n'est autre que celui de Térence (cf. l'éd. de Petersen, p. 129 s., et Cloëtta, *l. c.*, p. 156). Un autre passage (*Metalog.*, IV, c. 30) est plutôt emprunté à Virgile (*Georg.*, I) qu'au *Pamphile* (v. 71), quoi qu'en dise M. Jahnke (*l. c.*, p. 28, note).

3. *Anno milleno centeno bis duodeno*
Condidit Ebrardus Graecismum Bethuniensis,

a dit un auteur incertain (cf. l'éd. de Wrobel, Breslau, 1887, p. VIII). Comme il y a des controverses sur la façon dont il faut interpréter le premier vers, qui peut signifier 1212 ou 1122, selon qu'on rattache *bis* au nombre qui précède ou au nombre qui suit, on pourra désormais regarder la date 1212 comme la seule juste, car on ne saurait nullement faire remonter le *Pamphilus* jusqu'au début du XIIe siècle.

4. Éd. Wrobel, cap. I, v. 60. Peut-être que le vers (cap. VIII, 252) :

Pan totum tibi sit, Pamphilus inde venit

se rapporte également à notre poème. Il s'agit sûrement de celui-ci dans l'explication donnée par Jean de Balbi (Johannes Januensis), mort vers 1298, dans sa vaste encyclopédie « Catholicon » :

Pamphilus interpretatur totus amor et corripit penultimam, unde : Pamphile, tolle manus iamque redibit anus [= *Pamph.* 684], *et componitur a* pan *et* philos. (voir art. *Pamphilus*).

5. Bartsch, *Denkm. d. prov. Litt.*, 98, 32. (Cf. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den prov. Troub. d. XII. u. XIII. Jhd. bek. ep. Stoffe*, Halle, 1878). On a voulu voir dans ce passage une allusion à une traduction provençale du *Pamphile* (v. Creizenach, *l. c.*, p. 45, n. 3).

Une vingtaine d'années après, il est cité par Albertano da Brescia[1]; et dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, il est connu dans presque tous les pays civilisés de l'Europe; en France, en Provence, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Norvège. Nous avons vu qu'il apparaît d'abord en Angleterre, puis en France et en Provence, puis en Italie; il est connu en Hollande vers 1250[2]; en 1280, nous le trouvons en Allemagne[3]. Pour la Norvège, nous possédons le fragment d'une traduction norroise, conservée dans un ms. du XIIIe siècle[4]. Enfin, vers 1330, il est connu en Espagne, comme le prouve l'imitation de Juan Ruiz, archiprêtre de Hita[5].

C'est surtout dans les écoles[6] qu'on lisait et commentait le *Pamphile*. Déjà, Eberhardus Alemannus le mentionne dans son *Laborintus*[7] parmi les auteurs lus à l'école, et Henri d'Andeli lui fait une place parmi les combattants de *Gramaire*, dans sa *Bataille des VII Ars*[8].

Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, Hugo von Trimberg le cite dans son *Registrum multorum auctorum*. Ajoutons que les trois premières traductions[9] du *Pamphilus* sont des travaux d'écoliers et que l'édition de Jean Prot était destinée à l'ensei-

1. Cloëtta, p. 157. Ajoutez : *Lib. Consolationis et Consilii* (éd. Thor Sundby), p. 98 (Pamph. 53-54). Vers la même époque, le *Pamphilus* a été traduit en dial. vénitien.

2. Cf. Leendertz, *Floris ende Blancefloer van Diederic van Assenede*, Leiden, 1912 (*Bibl. van middelnederlandsche Letterkunde*, t. 78), p. CXV.

3. Dans le *Registrum multorum auctorum* de Hugo von Trimberg (éd. Huemer, *Sitzungsber. d. phil.-hist. Cl. d. Akad. d. Wiss.*, t. CXVI, Wien, 1888).

4. Voir *Traductions* (n° II), où l'on trouvera aussi les autres imitations et paraphrases qui en ont été faites.

5. *Ibid.*, n° IV.

6. Mais non à Oxford (voir p. 5, n. 3).

7. Cloëtta, p. 90 et *Addit.*, p. 156 Les vers en question (III. Tract, v. 15 s.) ont été faussement attribués à *De Vetula* par Leyser. — Les « 35 Distiques sur les poètes latins » cités par L. Delisle (*Mss. lat. et fr. ajoutés aux Fonds des nouv. acq. pend. les années 1875-91, part. II*, Paris 1891, p. 497 s.) d'après une copie sur le dernier feuillet d'un exemplaire de l'*Historia Alexandri Magni*, impr. à Strasbourg en 1486, ne sont qu'un extrait du *Laborintus*. Ce fragment est d'ailleurs fort mal copié.

8. Creizenach, p. 35.

9. Ou du moins la trad. vénitienne et la version française de Jean Brasdefer.

gnement, ce qui prouve que le *Pamphilus* était encore en usage dans les écoles jusqu'à l'époque de la Renaissance [1].

Pamphilus était avec Ovide le poète de prédilection des *clerici* aussi bien que des *agi*. Comme Ovide, il a sa part dans les *Carmina burana*, et une chanson (non remarquée par Cloëtta) [2] semble même lui avoir été dédiée. D'autres semblent avoir été inspirées par la lecture du *Pamphilus*, comme celle du *magister Popon* [3] et quelques épigrammes [4] qui s'adressent tantôt à Pamphile, tantôt à Galatée. Enfin, on cite comme une des premières productions de la plume d'Érasme un poème bucolique à la manière de Virgile [5] qui commence par le vers :

> Pamphilus insano Galateae captus amore [6]

et qui, par certains passages, rappelle le poème qui lui a fourni les noms.

Mais le *Pamphilus* était considéré non seulement comme poète, c'était encore un philosophe. Le *Roman de Renart le Contrefait*

1. Cf. aussi Cloëtta, p. 91. On pourrait ajouter que Diederic van Assenede mentionne le Pamphile en parlant de l'instruction donnée à Floire et à Blanchefleur :

> Ende men se oec te lesene sette
> In Juvenale ende in *Panflette*
> Ende in Ovidio de arte amandi
> Daer si vele leerden bi. (v. 333 ss.).

2. Cf. Schmeller, *Carmina burana*, n° IX, p. 7.
3. C'est ainsi qu'il s'appelle, et non *Pepon* comme écrit Cloëtta (p. 91).
4. Cf. Jak. Werner, *Beiträge z. Kunde d. lat. Lit. d. Mittelalters*, p. 23, n° 49. Le poème commence par le vers :

> Dulcis amica mea, speciosior es Galatea,

et rappelle, par quelques passages (v. 3, 13, 28), le *Pamphilus*.

5. Ce poème date de l'époque où il était à Deventer ; « c'est un pastiche de Virgile, dans lequel on rencontre un bon nombre de fragments classiques, etc. » (Cf. *Erasmi Roterodami Silva Carminum*, éd. Ruelens, Bruxelles, 1864, p. XVIII). Il fut publié pour la première fois en 1539, par Alard d'Amsterdam.
6. Ce vers rappelle le commencement de la *Pamphili elegia de Galatea, sine titulo*, conservée dans un ms. de Berne :

> Urgeor immenso iam dudum captus amore.

D'autres passages encore rappellent le *Pamphilus* :

> Huc ades ô Galatea mei medicina furoris (cf. *Pamph.* 583).
> Tam forma socias vincit Galatea puellas.
> Ardentes oculi, liquido caro laevior amne (cf. *Pamph.* 707).

le nomme avec Sénèque, Salomon, Socrate et Caton [1]. Bon nombre de sentences lui ont été empruntées et intercalées dans les ouvrages moraux et didactiques. Albertano da Brescia, Albert de Stade [2], Brunetto Latini [3] le citent à maintes reprises.

D'autre part, il figure souvent dans ces recueils de sentences, qu'on appelle tantôt *Proverbia*, tantôt *Flores auctorum*, tantôt *Proverbia universorum philosophorum*, notamment dans le fameux *Poleticon* [4], dans le *Compendium moralium notabilium* de Hieremias de Montagnone et [5] dans le *Liber virtutum* de Johannes de Grapanis, *civi[illegible] Mediolani*. Ces extraits ne sont pas nécessairement des sentences. Parfois on se bornait à transcrire soit l'é[illegible] qui contient le monologue de Pamphile au début du poème [6], [illegible] les conseils de Vénus qu'on trouve sous le titre : *Amatoriun parvum sive praecepta amandi extracta a Pamphilo ad Galateam* [illegible]ans deux mss. du XVe siècle, à Berne et à Munich [7]. Les paraphrases et résumés de ce poème, comme celui du *magister Popon*, semblent avoir été pratiqués surtout dans les écoles, où ces sortes d'exercices devaient être d'un usage assez fréquent et où l'on ajoutait

1. Voir Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf* (Biblioth. elzévir.), t. III, p. 343. Le deuxième passage :

> Panfile dit : « Douce parole
> Nourrist et attrait les amis »,

qui correspond à peu près à *Pamph.* v. 107, est probablement emprunté à Brunetto Latini (*Trésor*), où il se présente sous la forme : *Douce parole acquiert et norrit les amis* (éd. Chabaille, p. 356).

2. Éd. Merzdorf (Teubner) : *Troilus Alberti Stadensis*. Cf. les vers 1, 333, 396, 397, 474, 503, 602, 609 qui correspondent à *Pamph.*, 335, 540, 501, 500, 773, 641 ; III, 729, 731 (*Pamph.*, 21 s., 555) ; IV, 237, 398 (*Pamph.*, 1, 84) et 397-403 (paraphrase de *Pamph.*, 82 ss.); V, 832, 864 (*Pamph.*, 474, 16) et VI, 219, 229-230 (*Pamph.*, 441, 79-80). Quelques vers ont été modifiés. Pour la date (vers 1249), voir lib. VI, 671 s.

3. *Livre dou Tresor*, éd. Chabaille, p. 354 (*Pamph.*, 335 s., 105 s.) ; p. 356 (*Pamph.*, 107). Pour ce dernier passage, cf. la note 25.

4. Cf. le chap. : *Manuscrits et extraits*, p. 23, n° 18.

5. Cf. Cloëtta, p. 89. Jérémie de Padoue (comme on appelle aussi Hieremias) mourut en 1300.

6. Voir le chap. *Extraits*, 6°.

7. *Ibid.*, 7° et 12°.

probablement aussi les vers [1] et les gloses [2] dont quelques mss. sont pourvus [3].

Enfin, le *Pamphilus* a partagé le sort des grands poètes et philosophes qui étaient souvent mis sur le rang de mages et astrologues [4].

Jusqu'à l'époque de la Renaissance, le *Pamphilus* ne cessait pas d'être lu. Et c'est surtout en Angleterre qu'il se maintint. Tandis que dans les autres pays, les allusions deviennent fort rares à partir de 1300 [5], en Angleterre on en trouve jusqu'à 1500. Le *Pamphilus* est mentionné par Chaucer [6], Gower [7], Skelton [8], Drum-

1. « Le ms. de Vienne, coté 303, et celui d'Erfurt, coté 1, contiennent après le v. 680 une intercalation de 24 vers, étrangers aux autres mss., et sans doute à l'original » (note d'Ulrich dans son *Pamphilus*).

2. Le ms. de Vienne, coté 3123, et le fragment de Paris (lat. 8509 A) en contiennent.

3. Ce qui parait certain, c'est que, dans les écoles, on l'apprenait par cœur, soit en partie, soit entièrement, et je crois pouvoir affirmer que la traduction de Jean Brasdefer a été faite de mémoire sans qu'il ait eu l'original devant ses yeux (v. *Pamphile et Galatée*, p. 73).

4. Cf. cependant, p. 10.

5. Abstraction faite du *Roman de Renart le Contrefait*, cité plus haut, et des traductions, etc., postérieures à 1300, on trouve un emprunt douteux dans la *Comédie sans titre* (éd. Roy. p. 244, cf. p. LII) et une allusion dans le *Contreblason de faulses amours* par d'Estrées (*voir* les Œuvres poét. de Guillaume Alexis (Soc. des Anc. Textes), t. I, p. 264). Dans la controverse entre la *religieuse* et la *courtisienne*, la première cite Pamphille qu'elle confond sans doute avec Secundus :

(12)... Et de Pamphille
Touchant la mere
D'amours amere.

La *courtisienne* riposte en citant Galatée ; il ne s'agit donc pas du même poème dans les deux cas, et la seule mention de Galatée est, par conséquent, sans grande valeur.

6. Cf. Cloëtta, p. 157. Chaucer le cite aussi dans le *Tale of Melibeus* (cf. éd. Skeat, t. IV, B 2746, 2748, 2751). Mais de ces trois sentences, la première seule est authentique (*Pamph.*, v. 53-54). Les deux autres, faussement attribuées à Pamphile, sont, en réalité, l'une d'Ovide et l'autre de Pierre Alphonse (cf. les notes de Skeat au sujet de ces vers). Voir aussi Lounsbury, *Studies*, II, 370.

7. Éd. Macaulay. Dans un des deux passages empruntés à *Pamphilus*, Gower cite lui-même *Pamphilius ly sages clers* (*Mirour de l'Omme*, 14449 ss., *Pamph.*, 271-2). Le deuxième (v. 10959 s.) est probablement emprunté à *Pamph.*, v. 371.

8. Éd. Dyce, vol. II, p. 12, v. 238-239 (cf. *Notes to volume* II, p. 344).

mond [1] et dans la *Contrauersye bytwene a Louer and a laye de Feylde* [2] ».

Bientôt, ce seront les noms seuls qui survivent [3].

Ainsi, pendant quatre siècles (1200-1600), le Pamphilus ne cessa d'être lu, au moins en Angleterre qui est probablement le pays de l'auteur [4].

Parmi les catalogues qui contenaient le *Pamphilus* — nous avons déjà mentionné un catalogue du XIIe siècle — citons d'abord le catalogue d'une Bibliothèque imaginaire de Richard de Fournival [5] (vers 1250). Il figure, en outre, dans le *Répertoire méthodique de la grande Librairie de la Sorbonne* [6] et dans la Lib. du Louvre (1373-1424) [7].

Le Pamphilus devait donc sa fortune surtout aux écoles où il fut lu et commenté et aux clercs qui le citaient et le traduisaient pour le rendre accessible au public. S'il n'est pas mentionné plus souvent, p. e. dans les romans d'aventure où l'on rencontre pourtant des allusions à presque tous les poèmes connus, cela tient à ce que les séries de noms qu'on y trouve habituellement évoquent soit le souvenir des amours tragiques devenues célèbres, comme celles de Tristan et Yseut, soit celui des hommes illustres trompés

1. Dans l'éd. de Turnbull (London, 1856), on trouve à la p. 101 une épigramme dédiée à Pamphilus ; il est probable que l'auteur a pensé à notre poème, car il a également composé *Five sonnets for Galatea* (*ibid.*, p. 260-262). Drummond est mort en 1649 (!) La *Galatea* dans *Walsh's Poems* semble être plutôt celle de Virgile.

2. Cité par Macaulay (voir éd. Skelton, p. 324, n. au v. 1048).

3. Cf. le poème d'Erasme cité plus haut et le *Contreblason*.

4. C'est ce qui semble résulter du fait que les deux premiers témoignages sont du pays anglo-normand où il semble avoir joui d'une vogue aussi considérable que durable.

5. Publ. dans L. Delisle, *Le cab. des mss.*, t. II, p. 532. Richard le mentionne aussi dans le *Conseil d'Amour* (v. E. Langlois, *Quelques œuvres de R. de Fournival*, Paris, 1904, p. 3 [tirage à part de la *Revue bleue* du 11 sept. 1904]).

6. *Ibid.*, t. III, p. 80.

7. *Ibid.*, t. III, p. 160 : 997 *ter.* « *Li romans du roi Philippe le Conquerant, les Macabees, Pamphilet et les epitres Senèque, partie en rime et partie en prose, en lettre de note.* » Comme un autre manuscrit (fr. 2700, f° 67r) donne : *Item le Rommans du Roy Philippe le conquerant les macabees et autres choses en françois...*, il y a lieu de croire qu'il s'agit plutôt d'une traduction française du *Pamphilus*. Il ne saurait être question du roman anonyme dédié à Charles VIII (cf. *Traductions*, VIe), postérieur à la dispersion de la Bibliothèque par le duc Jean de Bedford, bien plutôt de la traduction de Jean Brasdefer (*ibid.*, IIIe).

par leurs femmes, depuis Adam, le premier en date, en passant par les rois d'Israël (David, Salomon) jusqu'aux philosophes grecs (Aristote) et romains, alors que le *Pamphilus*, lui, ne peut figurer que dans des énumérations, beaucoup moins fréquentes, des femmes trompées par les hommes [1].

LES MANUSCRITS DU *PAMPHILUS*

A. — Les mss. du PAMPHILUS [2]

1. Bale, F. VI. 15, cod. chart. xve s. in-4 (Baudouin, p. 173 ss.).
2. Berlin, Hamilton, 390.
3. Bordesholm (voir *Serapeum*, X, 53) [3].
4. Breslau, IV, fol. 33.
5. — IV, qu. 84.
6. Budapest, 99, cod. chart. s. xv, 8° fol. 172, f. 65^a-80^b [4].
7. Copenhague, n° 1634 [5].
8. Cracovie, DDX 6, cod. chart., in-4, s. xv (f. 589-616) [Wislocki, n° 2458] [6].
9. Erfurt, Cod. Amplon. in-Quarto, n° 1, s. xiv, f. 170^b-186 [Schum, p. 285].
10. — — — in-12, n° 20, s. xiv, f. 1-14 [*ibid.*, p. 778].
11. Escurial [v. *Serapeum*, XV, 307].
12. Leyde, XVIII, Lips. 51, cod. membr. xiv et xv s., f. 12^a-29^b [Geel, n° 360] [7].

1. P. c. dans les *Proverbia que dicuntur super natura feminarum*, publié par Tobler (d'après le ms. Hamilton-Saibante) dans la *Zeitschr. f. rom. Philologie*, t. IX (1885), p. 287 ss., c. 18.
2. Cf. aussi Bartsch, *o. c.*, p. x-xi, et Cloetta, p. 88, n° 3 (cf. Add., p. 156 s.).
3. Cf. Bartsch, p. xi.
4. Panphilus. *Inc* : Dicitur autem Pamphilus. *Expl.* este mei memores. Finis huius operis (*cp.* Szilagyi, *Cat. cod. Bibl. Univ. R. Scient. Budapestinensis*).
5. V. Steffenhagen u. Wetzel, *Die Klosterbibliothek zu Borderholm*.
6. A la fin : *Explicit Pamphillus, trusator bonus.*
7. A la fin des « *Pamphili Mauriciani Elegiae* » (f. 12^r-29^r), se trouve la souscription :

Pamphilus hic finit huc tendens penna quiesce
Portum quem quaeris hic modo leta tenes.

Dans le *Cat. librorum tam impr. quam mss. bibl. publ. Univ. Lugduno-Batavae* 1716, le *Pamphilus* figure comme *Ecloga.*

13. LONDRES, Brit. Museum, Cott. Titus, A. XX, cod. membr. in-4 (f.141b-150).

14. MADRID (sans cote), chart. 4 min. [Pertz, *Archiv*, VIII, p. 808)[1].

15. OXFORD, Bodleianus 3703[2].

16. PARIS, Bibl. Nat. lat. 8509 A, cod. membr. s. XIVe (fragment).

17. — — — — 8430, cod. membr. s. XIVe, f. 62-67v.

18. PRAGUE, I, G. 34, chart. a. 1474, f. 117a-136b [Truhlár, no 310][3].

19. STETTIN, cité par M. Ulrich.

20. STRASBOURG, Haenel, p. 464.

21. UTRECHT, 820 (Lat. 14), membr. 8o, s. XIV-XV, f. 1a-18a.

22. VIENNE, 303, cod. membr. s. XIV, in-8 (f. 78-86b)[4].

23. — 3219, cod. chart. s. XIV-XV, in-4 (f. 119-139).

24. — 3114, — — s. XV, in-folio (f. 197-210).

25. — 3123, — — s. XVe (f. 176a-189a).

26. ZURICH, Bibl. de la ville, C 103/291, cod. chart. XVe s. [Baudouin, p. 182], auxquels il faut ajouter les mss. utilisés par Goldast et Leyser.

B. — LES EXTRAITS

1. BALE, Pamphili flores (metrice), ms. E. III. 5 [Haenel, p. 520].

2. BALE (florilège), A. XI, 67 (XIVe-XVe s.), fol. 236-283 [Binz, *Die Hss. der œffent. Bibl. der Univ. Basel* I, p. 332].

3. BERLIN, 193 Phill. 1827 (XIIIe s.), f. 13b : Proverbia Gete, pamphili, etc. [V. Rose : *Die Hss. Verzeichnisse der kgl. Bibliothek zu Berlin*, t. XII, 1].

4. BERLIN, ms. Diez, B. Santen. 60, fol. membr. (XIVe s.) : Flores auctorum.

1. *Panfilus de amore* (Y 201, f. 282).

2. *Dialogus inter Pamphilum et Galateam* (v. *Cat. libr. mss. Angl. et Hibern.*, Oxon. 1697, p. 176).

3. A la fin : A. (14)74 fer. II. *ante Convers. s. Pauli per Venceslaum de Crumlow Pamphilus concluditur*.

4. Les trois premiers mss. de Vienne ont : *Pamphilus, sive de Documento amoris* ; le quatrième : *Maurilianus Pamphilus De amore c. glossis interlinearibus et marginalibus*.

5. Berlin, cod. theol. fol. 381, cod. chart. (a. 1466), f. 181b-187b : flores Isengrini, Pamphili, etc.

6. Berne, 8e f. 207, chart. miscell. (xve s.), f. 67a-67b : Pamphil elegia de Galatea, sine titulo [Hagen, n° 527] [1].

7. Berne, chart. miscell. (xve s.), f. 1-6b : Amatorium parvum sive praecepta amandi extracta a Pamphilo ad Galateam [2] [Hagen, n° 506].

8. Gœttingue, Florilegium Gottingense (a. 1361) [v. *Rom. Forschungen*, t. III, 281-314].

9. Laon, n° 193, in-8, sur vélin (xiiie s.) : Excerpta e cum pluribus poetis : Flores Ovidii... Panfili [*Cat. gén. des mss. des Bibl. publiques des dép.*].

10. Leyde, Vulc. 48 membr. (xive s.) f. 32b-33 : Proverbia sumpta in libro Pamphili incipiunt.

11. Munich, Hofbibl. Clm. 7977 (xiiie s.), f. 161a-172b : Incipiunt quedam proverbia universorum Philosophorum versifice [Werner, *o. c.*].

12. Munich, n° 899 (6717) misc. in-2 (xve s.), f. 63 : Amatorium paruum sive praecepta amandi extracta e Pamphilo ad Galateam.

13. Oxford, Bodleianus 7025 : Proverbia Alexandri, Pamphili, etc., membr. 1281.

14. Oxford, Bodleianus 8218 : Proverbia Alexandri, etc., membr. 1281.

15. Vienne, 883 [Theol. 781] (xive s.) : Proverbia Pamphili.

18. Le *Poleticon* dans beaucoup de mss. du xve et xive s., notamment dans le ms. de Gœttingue, Cod. philol. n° 130 [a. 1360],

1. P. lo² G.

Urgeor immensoriam dudum captus amore —
Et prœcium perdes prœcium ni duplices.

Adduntur nonnulli versus ex Vergilio excerpta.
Est-ce une paraphrase du Pamphilus ?

2. A la fin : *Exorat corda iuuenum uenus ingeniosa*
Vale et me ama carumque habe. Finis. (cf. n° 12°).

3. *Inc : Exercere* (scr. Exercet) *corda iuuenum uenus.*
Est liber cuius exstant complures editiones sub titulo « Pamphilus de amore », in nostro tamen codice versuum ordo diversus, neque idem eorum numerus est (cf. *Cat. Cod. lat. Bibl. Reg. Monac.*, tom. I, Pars III, n° 899).

le ms. d'Erfurt, cod. Amplon. 10, le ms. de Paris, lat. 11345 [a. 1455], les mss. de Gotha, de Leyde et de Breslau (cod. IV, f. 87, chart.) et ailleurs (*cp.* Voigt, *Ysengrinus*, p. CXXI)[1].

LA SOURCE DU *PAMPHILUS*

Commençons par une analyse du poème : Pamphile, jeune homme sans fortune, s'est épris de sa riche voisine, Galatée, ornée de toutes les qualités physiques et morales. Comme il n'ose pas adresser la parole à Galatée, il recourt aux conseils de Vénus. Sa prière est exaucée : la déesse lui fait un cours d'amour qui ne contient que l'essentiel. Encouragé, il met aussitôt la théorie en pratique et réussit si bien qu'il obtient un baiser de la belle. Alors, il se souvient d'une vieille femme, très experte en affaires d'amour, qui lui promet, contre une récompense convenable, de les mettre d'accord. Grâce à son habileté, elle est à même de tenir sa promesse.

Ce n'est, au fond, qu'une simple histoire de séduction et qui, à première vue, semble trop simple pour qu'on ait besoin de rechercher son origine. Cependant, un autre poème latin ressemble trop au nôtre pour qu'on puisse nier que l'un ait servi de modèle à l'autre. Cette comédie — car c'en est une — porte le titre *De nuntio sagaci* et a été publiée par M. Jahnke[2]. Il s'agit de savoir si cette comédie a servi de modèle au *Pamphilus* ou si c'est

1. Cette collection, très en vogue vers la fin du moyen âge, se trouve aussi dans beaucoup de livres imprimés aux XVe et XVIe s. (cf. Voigt).
Pour les ÉDITIONS du *Pamphilus*, voir :

> Brunet, art. *Pamphylus* et *Ovidius* (cf. Suppl. t. II).
> Græsse, *Trésor*.
> Hain, *Repert. bibliogr.* vol. II, pars I, p. 557 s. (nv. 12255).
> Baudouin, *o. c.*, p. 118 ss.
> Jahnke, *o. c.*, p. 13 et 17.

Après 1600, le Pamphilus a été édité par Goldast, *o. c.*, p. 75-105 (cf. les variantes données par Leyser dans *Historia pœmatum et pœtarum medii aevi*, Halae, 1721, p. 2071-76 (faute d'impr. pour 1171-76)).

2. R. Jahnke, *Comœdiae horatianae tres*, Teubner, 1891.

au contraire lui qui a servi de base à l'auteur du *Nuntius*. M. Peiper, qui a été le premier à rapprocher les deux poèmes, se prononce en faveur de cette dernière supposition ; d'après lui, le *Nuntius* ne serait qu'un « pastiche maladroit du très célèbre *Pamphile*[1] ». Cependant, les arguments de M. Jahnke me semblent assez solides pour qu'on puisse affirmer que c'est le contraire qui est le vrai. Le *Pamphile*, dit-il[2], est une transcription plus élégante, en vers élégiaques, du *Nuntius sagax*. Il remarque fort judicieusement que l'introduction de la vieille n'est pas assez motivée après ce qui précède, puisque Pamphile a si bien réussi sans elle. Dans le monologue de Pamphile qui précède l'apparition de la vieille, celui-ci, après avoir exprimé sa satisfaction au sujet du succès qu'il vient de remporter, se crée soudain des difficultés, et ces scrupules le font recourir à la vieille. Il y a là, comme remarque M. Jahnke, quelque chose de forcé qui s'explique si l'on admet qu'à partir de là l'auteur ait suivi l'argument du *Nuntius*, tout en modifiant quelques détails. D'autre part, par une sorte de réaction exercée par le *Pamphilus*, quelqu'un, maître ou élève, aurait ajouté une sorte de prologue au *Nuntius*, pour augmenter la ressemblance des deux poèmes.

Cette conjecture est, en outre, confirmée par le fait que le cas de l'entremetteuse n'est pas prévu par Vénus[3] (dont les conseils deviennent en quelque sorte superflus par l'introduction de la vieille), ainsi que par le rapprochement des dates de composition des deux poèmes[4].

1. « Der Mädchen-Ovid ein schwacher Abklatsch des überaus berühmten Pamphilus » (*Archiv für Litteraturgesch.*, V, p. 539).

2. *O., c.*, p. 26-29.

3. Il n'est pas probable que Vénus ait visé la vieille, en conseillant à Pamphile de se servir d'un *interpres* (*Pamph.*, 135 s.); dans notre traduction, Jean Brasdefer distingue entre le *messager* qui correspond à l'*interpres* et *la vieille* dont il n'est pas question dans l'original. Cf. p. 75.

4. M. Creizenach (*o. c.*, t. I, 42) remarque que le *nuntius sagax* est déjà cité vers le milieu du XIIe siècle et qu'il est peut-être antérieur aux comédies de Vitalis, tandis que le Pamphilus date de la fin du siècle.

LE GENRE DU POÈME. DIFFICULTÉ DE LE CLASSER

Rien de plus malaisé que la classification des genres littéraires du moyen âge. Les préoccupations savantes, l'emploi fréquent de clichés de toute provenance faisait que déjà les hommes du moyen âge se trompaient sur le véritable caractère de leurs poèmes.

La question du *Pamphilus* est fort complexe. Ceux s'occupent de l'influence d'Ovide (au moyen âge, ceux qui entendent faire l'histoire du drame, ceux qui se proposent de traiter des origines du *Roman de la Rose*, tous doivent nécessairement parler du *Pamphilus*. C'est ainsi que G. Paris le cite comme une des plus anciennes imitations d'Ovide, que MM. Cloëtta et Creizenach lui font une large place dans leurs savantes recherches sur les origines du drame, que M. E. Langlois lui consacre tout un chapitre dans ses *Origines et sources du Roman de la Rose*. Ajoutons que M. Baudouin et avant lui Jean Prot en ont fait un drame en règle, en le divisant en actes et en scènes, que Goldast en a fait une suite de (63) élégies et que le *Dictionnaire historique* de 1804 l'appelle « roman ». Notons à ce propos qu'une traduction française de ce poème a été classée par M. Gröber (*Grundriss*, t. II, p. 904) parmi les fabliaux.

Nous verrons, en effet, que toutes ces définitions contiennent une part de vérité. Par sa forme dialoguée, le *Pamphilus* tient du drame, par l'esprit qui le domine il approche du fabliau, son rythme est élégiaque. Enfin le but qu'il se propose est didactique, car il prétend enseigner l'art d'aimer sous une forme plaisante. Nous dirons donc que le *Pamphilus* renferme dans le cadre plaisant d'un roman dialogué des préceptes pour se faire aimer ; il est, suivant l'expression de Jean Prot, agréable et utile (*jucundus et utilis*), selon l'adage d'Horace :

Aut prodesse volunt aut delectare poetae.

L'INFLUENCE DU *PAMPHILUS*

L'influence du *Pamphile* est aussi multiple que le genre du poème. Comme art d'aimer, il a contribué à l'évolution des théories des cours d'amours [1], et cette influence est surtout attestée par le *Roman de la Rose* dont il a été la source fondamentale [2]. En tant que poème dialogué, il a peut-être influencé la comédie et contribué à son retour vers la forme entièrement dialoguée [3]. Enfin — et c'est peut-être ici que son influence se manifeste le mieux — le tableau de la vieille a inspiré pas mal de poètes. Elle a servi de point de départ à Richard de Fournival dans son poème *De Vetula*. Parmi les imitations italiennes qu'a suscitées la vieille du Pamphile, Gorra [4] nomme une nouvelle du Pecorone (2e nouv. de la 1re journée), où il est question d'une entremetteuse qui ressemble à la vieille du Pamphile, et le Pandaro dans le *Filostrato* de Boccace.

En Espagne, Juan Ruiz imite le Pamphile et crée un type qui, plus tard, donne naissance à la *Célestine* qui, elle, aura toute une descendance littéraire [5]. La *Célestine* elle-même, en tant que comédie, n'est que le développement littéraire du Pamphile avec le caractère national que lui avait donné l'archiprêtre de Hita [6].

1. Cf. *The Origins and sources of the Court of Love* by William Allan Neilson dans *Studies and notes in Philology and Literature*, vol. VI, p. 173-174, Boston, 1898.

2. V. le chap. suiv. : *Le Pamphilus et l'art d'aimer*, Cf. aussi Giacomo de Gregorio, *Per la storia comparata delle Letterature neo-latine*, p. 58 ss. (Cf. Rom. XXII, 630 ss.)

3. Cf. Cloetta, *l. c.*, p. 85-86.

4. Dans Mazzatinti, *Manoscr. ital.*, *l. c.*, p. 605 s. et 609 note 4.

5. Cf. Martinenche, *Quatenus Tragicomedia de Calisto y Melibea ad informandum hispaniense theatrum valuerit* (Thèse), Nîmes, 1900.

6. Cf. le chap. *Traductions, etc.*, V.

LE *PAMPHILUS* ET L'ART D'AIMER

Il nous faut examiner d'une part les rapports entre le *Pamphilus* et les arts d'aimer soit antérieurs (Ovide), soit postérieurs (traductions d'Ovide), d'autre part l'influence qu'il est censé avoir exercé sur le Roman de la Rose.

Dans la plupart des mss., le *Pamphilus* porte comme titre « carmen de arte amandi » ou « Pamphilus de amore ». Ce titre, [illegible] prologue où Vénus donne à Pamphile des règles de conduite envers sa dame, comporte pourtant des restrictions. Certes il ne saurait être question d'un traité complet de l'art d'aimer pareil à celui d'Ovide ou de ceux qui l'ont pris pour modèle dès le XIIIe siècle. L'auteur n'a pas eu cette prétention. Les dix commandements de Vénus ne peuvent pas prétendre à contenir tous les préceptes indispensables pour un jeune homme qui veut réussir auprès de sa dame. D'ailleurs, le principe adopté par lui n'aurait pas permis à l'auteur d'épuiser tout le code de l'art d'aimer.

Quel est ce principe ? il résulte de l'analyse du poème que celui-ci se divise en deux parties : le prologue qui contient, pour ainsi dire, le programme de l'action qui suivra et l'action proprement dite. Quant au monologue du début de la pièce, il ne fait pas partie de l'action proprement dite ; c'est plutôt une sorte d'exposition qui a pour but de nous introduire dans l'action en nous décrivant la situation où se trouve Pamphile : Il aime sa voisine, mais il est pauvre et sa pauvreté le rend timide ; elle est riche et fière, et elle est belle. — L'auteur a donc choisi un cas particulièrement intéressant, car il s'agit de l'amour d'un pauvre jeune homme pour une belle et riche demoiselle. Comment s'y prendra l'amoureux pauvre pour atteindre son but ?

Pour un cas si déterminé, point ne fallait donner tout le bagage de conseils qui aurait alourdi et disproportionné l'économie du poème. L'auteur s'est donc contenté de choisir dans tout l'amas de conseils qu'il trouvait chez Ovide ceux qui pouvaient s'adapter aux circonstances dans lesquelles se trouve Pamphile ; et encore

n'en a-t-il pris que quelques-uns, particulièrement pratiques et efficaces et faciles à retenir. Et comme il lui fallait un personnage pour donner ces préceptes, il a choisi Vénus, la déesse d'amour, qui joue ici un rôle analogue à celui du Dieu d'amour dans le *Roman de Rose*.

Nous voyons donc que l'enseignement de l'art d'aimer dans le *Pamphilus* se réduit à bien peu de chose : à peine 70 vers, et encore en faut-il retrancher les fleurs de rhétorique et les sentences par lesquelles l'auteur a voulu le déguiser, en lui ôtant son caractère didactique.

Ce qui distingue le *Pamphilus* des arts d'aimer, c'est donc :

1° La façon dont il donne ces conseils (ce n'est pas l'auteur qui parle, mais une figure allégorique créée en vue des exigences de son poème);

2° La manière d'agrémenter et de déguiser son enseignement par des procédés de style (ici, l'auteur s'est inspiré d'Ovide qui emploie souvent des métaphores) ;

3° Le nombre très limité de conseils faciles à retenir et à pratiquer (ce n'est pas un traité sec et fastidieux, une nomenclature dépourvue de charme, tels les arts d'aimer qui commencent à pulluler au XIIIe siècle). Et ceci est encore une conséquence de la manière d'envisager la matière (concision dramatique, possibilité pour Pamphile de retenir les conseils).

4° En revanche, l'auteur du *Pamphilus* choisit un cas particulier. Les arts d'aimer, comme celui d'Ovide ou de Jacques d'Amiens divisent leurs poèmes en trois parties : trouver la dame, conquérir son amour, le conserver[1] (suivent les conseils donnés aux dames et parfois des remèdes). De ces trois parties qui s'adressent à l'homme, la première est superflue dans *Pamphile*, puisqu'il s'agit d'une dame déterminée ; pour les deux autres qui se confondent souvent, il devait se borner aux conseils relatifs à une jeune fille.

5° Enfin, et c'est la différence capitale, le *Pamphilus* fait une application de ses préceptes, il les met en pratique, en se servant

1. Quod amare velis, reperire labora ; placitam exorare puellam ; ut longo tempore duret amor (*Ars amat.*, I, 35-38).

d'un cadre très simple. Cette adaptation de la théorie à la pratique est une libre invention du poète.

Pamphile, en profitant des conseils de Vénus, arrive à obtenir un baiser de sa dame. Malgré cela, il se décourage. Heureusement une vieille est là pour aider. Cette vieille que nous retrouvons dans le *Roman de la Rose*, inaugure la deuxième partie du poème. Si dans les conseils donnés par Vénus, tous matériels qu'ils soient, il y a encore une dernière trace d'idéalisme, la vieille ne recule plus devant aucun stratagème pour arriver à ses fins. Tous les moyens lui sont bons pourvu qu'ils soient efficaces. Je traiterai dans un chapitre spécial de cette vieille qu'on croit à tort avoir été modelée sur la fameuse Dipsas d'Ovide.

On voit que le *Pamphilus* ne doit que peu à Ovide. On peut bien rapprocher de tel conseil, de telle sentence un passage analogue dans Ovide, sans qu'on puisse affirmer que son auteur lui ait emprunté directement cette rhétorique banale. Car l'auteur du *Pamphilus* n'est pas de ceux qui se contentent de citer textuellement, ou en les modifiant légèrement, les auteurs dont ils se servent; il s'inspire plutôt de son modèle qu'il ne l'imite. Ce qui fait penser à Ovide, c'est surtout l'esprit général qui domine son œuvre.

On trouve cependant des emprunts de forme [1], p. e. :

Ovide	*Pamphilus*
Ars am. I 42 Elige cui dicas 'tu mihi sola places'.	171 ... tu sola mihi placuisti ;
I 374 Vix erit e multis, quae neget, una tibi	74 Vix erit e mille quae neget una tibi ;
I 465 Quis nisi mentis inops...	561 Quis nisi mentis inops
[Ep. V 115 quid arenae semina mandas?]	sua semina mandet arenae?
Rem. 394..... vester anhelat equus.	698... noster anhelat equus.
531 referent tua carbasa venti ;	457 ... mea carbasa ventos [2] ;

1. Cf. aussi Francesco Torraca, *Nuove Rassegne*, Livorno, 1895, p. 103 s. et les rapprochements faits par Baudouin, *o. c.*, en bas du texte.

2. Baudouin (p. 153 n.) rapproche ce vers de *Ars amat.*, II, 337.

Met. I 245... minor fuit ipsa infamia vero;	421... major nimis est infamia vero;
Ep. XVII 265... furtivae conscia mentis;	601... furtivae conscia mentis;
Pont. II, VI, 32... gratia surda non erit	714... gratia surda fuit

On pourrait encore allonger cette liste si l'on y ajoutait des expressions telles que *ingeniosus amor, livor edax, vera refers, referre pudet, prudentia rerum* et d'autres qu'on rencontre à la fois dans Ovide et *Pamphilus*. Les emprunts à Virgile sont beaucoup plus rares [1]. Quant aux emprunts de fond, ils proviennent pour la plupart du premier livre de l'*Ars* [2].

L'influence du *Pamphilus* sur le *Roman de la Rose* a été l'objet d'une étude détaillée par M. Langlois.

« Le *Pamphilus*, dit-il (p. 27), comme en témoignent les nombreuses copies qui nous ont été conservées et les allusions répandues dans les ouvrages de l'époque eut un grand succès au treizième siècle, et ce serait là une raison suffisante, à défaut d'autres, pour supposer que Guillaume de Lorris le connaissait et qu'il s'en est inspiré dans la composition de son roman. Il est vrai que cette hypothèse n'est confirmée par aucune preuve matérielle bien décisive ; que Guillaume de Lorris ne mentionne pas le poème latin et n'y fait même aucune allusion ; qu'en aucun passage de son roman on ne peut affirmer formellement qu'il l'a

1. Déjà Jean Prot avait fait remarquer que le vers 71 était emprunté au premier des Géorgiques. Les vers 293-294 rappellent l'Enéide, IV, 174-5 :

Fama malum, quo non aliud velocius ullum :
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.

2. En voici quelques-uns :

Ars amat., I, 3	*Pamph.*, v. 86
42	171
351-356	125-126
461-464	105
665-666	75-76
673-674	109-114
753	275 ss.
772	246
II, 439-442	260 ss.
III, 653-654	305-306

imité. Et cependant, il est impossible, en comparant les deux poèmes, de ne pas sentir dans l'un l'influence de l'autre. »

Ensuite, il compare les deux poèmes et arrive ainsi à démontrer qu'ils ont non seulement le même sujet et la même méthode (l'enseignement des théories exposées dans les arts d'aimer par la mise en scène de personnages qui agissent conformément à ces règles), mais que les personnages eux-mêmes ont des airs de ressemblance qui résultent de leur proche parenté. Il va jusqu'à dire que quelques allégories du poème français sont déjà ébauchées dans le poème latin, à savoir *Jalousie*, *Male-Bouche*, *Danger*, *Honte*, *Peur*, et même *Ami* [1]. A la fin, M. Langlois donne u[illegible]te de passages parallèles qui ne permet plus de douter que Guillaume de Lorris s'est inspiré du *Pamphilus*.

On en pourrait ajouter d'autres [2], p. e.

Pamph., v. 101.	*R. d. l. Rose*, 1274-75.
Gaudia semper amat et ludicra leta juventus.	Car jone chose ne s'esmaie Fors de joer, bien le savès.

Jean de Meung a aussi imité quelques passages du *Pamphile*.

Pamphilus.	*Rom. d. l. Rose.*
109 Si locus est, illi jocundis viribus insta ;	8443-46 Et monstrés que vous [estes bon,] Quant leus iert, et tens et [seson ;]

1. On pourrait encore ajouter *Doux-Parler* indiqué par ces vers :

107 Excitat et nutrit Facundia dulcis amorem
Et mulcens animos mitigat illa feros.

A côté des abstractions de sentiments personnels et d'ennemis fictifs, il y a, en outre, plusieurs abstractions impersonnelles, p. e. *Ars* (v. 83 ss.), *Munus* (305 s.), *Fortuna* (267 ss.) et autres.

2. Les vers 2378-79 :

Que onques cuer ne hardement
N'eüs de li araisonner

rappellent *Pamph.*, vv. 48, 182, tandis que le passage :

Après, te garde de retraire
Chose des gens qui face a taire :
N'est pas proësce de mesdire,

semble être une paraphrase du v. 753, quoiqu'on puisse aussi songer à une sentence d'Ovide (*Ars amat.*, II, 604) :

At contra gravis est culpa tacenda loqui.

	Pamphilus.		*Rom. d. l. Rose.*
	. . . . Sed quod habere cupit, hoc magis ipsa negat.		Car riens ne lor porroit [tant plaire] Cum tel force qui la set [faire.]
207-8	Cunctarum rerum prudentia discitur usu ; Usus et ars docuit quod sapit omnis homo.	13746 s.	Mès ge sai tout par la [pratique.] Experiment m'en ont fait [sage.]
217-222	Hoc concedo satis, vel tu vel quilibet alter Huc veniat salvo semper honore meo. Sed si forte nocent, hoc tibi non patiar.	15619-21	Dont voil ge bien, dist-il, [qu'il viengne,] Mès que sagement se [contiengne,] Si qu'il se gart de tous [outrages.]

Tout le passage qui comprend les vers 15581-91 n'est que le développement de *Pamphilus* 213-218 [1].

Mais ce qui fait surtout penser au poème latin, c'est le stratagème de la vieille pour introduire l'*Amant* dans la tour ; j'y reviendrai dans mon étude d'ensemble sur le rôle de la vieille dans le *Roman de la Rose*.

Nous voyons donc que les deux auteurs du *Roman de la Rose* malgré leur mentalité toute différente et la diversité de leur but, ont su, chacun, utiliser le *Pamphilus* pour leurs desseins particuliers. Comme Ovide, le *Pamphilus* sert et servira des causes nettement opposées. Cela montre combien il est difficile de faire une distinction rigoureuse entre les différentes conceptions de l'amour.

Il est vrai que deux tendances principales se dessinent dès la fin du XIIe siècle dans la littérature française : d'un côté, la conception idéaliste et factice de l'amour désintéressé, tel qu'il a été

1. Les vers 21107-10 :

> Ainsinc sont arz avant venues ;
> Car toutes choses sont veincues
> Par travail, par povreté dure,
> Par quoi les gens sunt en grant cure,

semblent être imités de *Pamph.* 71... *labor improbus omnia vincit* (cf. v. 519), quoique Jean de Meung cite comme sa source Ovide qu'il confond visiblement avec Pamphilus.

chanté par les troubadours et dans les romans courtois ; d'autre côté, l'égoïsme basé sur les calculs intéressés de la classe bourgeoise dont les tendances ont trouvé leur plus fidèle expression dans les fabliaux. Là, souffrance, soumission, résignation ; ici, manque de loyauté, souffrance feinte et brutalité, emploi de tous les moyens, licites ou illicites, pour arriver à ses fins. D'un côté, la femme considérée comme source de toutes les vertus et prouesses, d'autre côté, la femme regardée comme principe de tous les maux ; là, l'amour qui ennoblit ; ici, l'amour qui avilit.

Mais cette classification est trop artificielle pour qu'on puisse l'appliquer partout, et entre les deux extrêmes, on distingue mille nuances. Voici deux exemples pour illustrer la progression imperceptible qui conduit d'une conception à l'autre.

Les « chastoiements » à l'usage des princes ou des barons ne se lassent pas de recommander la générosité à ceux auxquels ils s'adressent. Largesse, reine des vertus ! s'écrie Robert de Blois. L'auteur de la *Clef d'amors*, qui ne s'adresse pas aux riches [1], est déjà beaucoup plus modeste. « Faire de petits cadeaux, soit ; c'est même indispensable pour qui veut garder sa dame, son trésor. Mais ne dépensez pas plus qu'il ne faut [2]. » Et le *Pamphilus* qui, dans ses conseils utilitaires, n'admet aucun sacrifice matériel, passe sous silence cette question douloureuse, d'autant plus qu'il s'agit d'un pauvre hère ; bien plus, sa morale semble être : Promettre sans donner [3].

On pourrait faire des constatations analogues par rapport à d'autres conseils, d'ordre plus général. En voici une très frappante relative à la véracité.

« Mentir est un grand vice » professe Robert de Blois d'accord avec Raoul de Cambrai. Robert de Ho, dont les « Enseignements » sont le code d'une prud'homie bourgeoise, est beaucoup plus accommodant sur ce point. « On peut mentir, dit-il, mais avec

1. Cf. *Clef d'amors* (éd. Doutrepont), vv. 1257-60.
2. Cf. *Ibid.*, v. 1493 ss.
3. Cf. *Pamph.*, 525-526 :

Est mens nostra suis contraria saepe loquelis
Nec factis sequimur omnia quae loquimur.

discrétion et sans dépasser les limites de la vraisemblance » :

> Fiz, ne seies pas menzungier ;
> Nus n'en deit estre costumier.
> Mès qui ne s'en puet abstenir,
> Ke ne li estouce mentir,
> Donc deit mentir si cointement
> E si tres acemeement
> K'il resemble bien verité
> A ceus qui l'avront escuté [1].

Et le *Pamphilus* va jusqu'à recommander le mensonge comme moyen de parvenir. « Mens carrément ! dit-il, on ne vérifie pas. »

Faut-il croire qu'il y a là une évolution lente ou une adaptation de la théorie courtoise aux mœurs bourgeoises ? Rétablissez l'ordre chronologique de ces trois poèmes, vous verrez que Robert de Ho est antérieur en date à Robert de Blois et postérieur au *Pamphilus*, puisque celui-ci est cité dans les *Enseignements Trebor*. Les deux tendances ne se succèdent pas ; elles existent l'une à côté de l'autre ; la vieille conception subsiste, tandis que la nouvelle se forme, se développe et tend à supplanter l'autre qui ne se conforme plus au génie de l'époque, figée qu'elle était dans son immobilité traditionnelle. Le *Pamphilus*, lui, appartient à cette nouvelle tendance qui se manifeste dès le XIIe siècle.

LE *PAMPHILUS* ET LES FABLIAUX

Les conseils de Vénus ne sont pas les seuls qu'on trouve dans le *Pamphilus* ; les maximes de la vieille, les sentences brodées sur la trame du récit, enfin les vérités qui résultent de l'action même, forme comme une continuation de l'enseignement formel

1. Éd. Young, v. 1195-202. L'éditeur méconnait donc le véritable caractère du poème quand il dit à propos de ce passage (p. 83, n° 2) que « le conseil que donne ensuite l'auteur est encore ici quelque peu surprenant » pour renvoyer à *La Chevalerie* de Gautier, p. 137.

de la déesse, elles ont une portée plus générale. Il serait curieux de grouper ces éléments épars et, en le présentant d'une façon synthétique, de reconstituer en quelque sorte la mentalité d'un clerc anglo-normand du XII[e] siècle.

Voici d'abord les données matérielles du poème. Comme les fabliaux, le *Pamphilus* traite un sujet de la vie bourgeoise, quotidienne ; comme eux, il prend ses personnages dans le milieu urbain et leur prête le langage familier. Quels sont ces personnages ? Ce ne sont point des magistrats — pour employer l'expression académique de Jean Prot —, mais un jeune homme pauvre et une jeune fille plus noble (*47*) [1] et plus riche (*49*) que lui ; enfin, la vieille duègne qu'on rencontre plus d'une fois parmi [illegible]es que les auteurs de fabliaux et de farces se sont complu à dépeindre.

Le pauvre diable, contraint à vivre au jour le jour (*52*), juste assez pour joindre les deux bouts. Il s'est épris de sa voisine, Galatée. Cette dernière circonstance me paraît significative. Ce n'est pas sans motif que l'auteur insiste sur ce voisinage [2] :

> Est mihi vicina — vellem non esse — puella (*35*) ;
> Diligo vicinam mihi quam noscis Galatheam (*289*).

C'est bien la vie urbaine [3] où des gens de différentes conditions sociales se coudoient sans se parler et presque sans se connaître (*121*) ; et tout en se rencontrant tous les jours, on reste inconnu les uns aux autres.

Quant à Galatée, elle a reçu une éducation parfaite qui doit la garantir des pièges et des guet-apens que la ville tend aux jeunes filles [4]. Et comme elle est plus riche que Pamphile, sa richesse le rend timide (*48*) ; car une femme riche, fût-elle fille d'un vacher, a le choix entre mille prétendants (*53-54*). On voit, avec l'essor

1. Les chiffres en italique renvoient aux vers du *Pamphilus*.
2. Utile finitimis abstinuisse bonis (Ovide, *Rem.*, v. 626).
   Nam solet amoto plus ledere proximus ignis (*Pamph.*, 37).
3. Les mots *rusticus*, *rusticitas* (*380* s., *412*) sont particulièrement significatifs à cet égard. Les équivalents français sont *vilain* et *vilenie* (cf. *Pamphile et Galatée*, vv. 1114, 1116, 1191), et c'est en effet sous les traits d'un vilain, d'un paysan que *Honte* apparaît au *Roman d. l. Rose* (cf. Langlois, *o. c.*, p. 29 s.).
4. Cf. *187* ss., *213-226*, *401-404*, *413* ss.

que prennent, peu à peu, les villes, le commerce se développer, la bourgeoisie s'enrichir et devenir puissante, grâce à sa fortune.

Mais là où il y a beaucoup de lumière, il y a aussi beaucoup d'ombre. A côté des métiers honnêtes et utiles, tel ce « baceler qui du pain gaaigne par honor », il s'en forme d'autres, moins honnêtes et autrement profitables, quoique non moins rémunérateurs. Dans la ville, on est âpre au gain et peu scrupuleux dans le choix des moyens : pourvu que cela rapporte, on n'y regarde pas de trop près. Dans la lutte pour la vie, les soucis matériels l'emportent hélas ! souvent sur les réflexions d'ordre moral. Voilà pour la vieille.

On le voit, l'argent est tout (*305*). La loi n'est pas faite pour les riches (*306*) ; elle donne toujours tort aux pauvres (*386*, *536*), qui sont exploités et opprimés par les riches (*529*, *535*). Ici comme partout, la bonne foi est supplantée par des crimes sans nombre (*537*, *193*, *385*).

Ce lugubre état de choses qui aurait inspiré à un moraliste des tristes réflexions sur la corruption du siècle, jette à peine une ombre sur le front serein de Pamphile ; sans rien perdre de sa belle humeur optimiste, il en prend courageusement son parti. Pourquoi s'attrister ? Si le monde est ainsi fait, il ne faut s'en prendre à personne. Tout le monde a ses petits chagrins et soucis (*267-271*), personne n'échappe à la loi de la Roue qui tourne (*479*, *497* ss.). Et si la richesse rend fier, la pauvreté rend ingénieux (*467*). Il faut travailler, c'est entendu (*519*) ; le travail vainc tous les obstacles (*71*). Mais le travail seul ne saurait tout faire ; il faut, en plus, une certaine science de la vie, qui s'appelle *art*. C'est un terme vague qui renferme et résume beaucoup de choses (*82* ss.). C'est d'abord l'art de se tirer d'affaire, de se retrouver dans toutes les circonstances de la vie (*469*) ; et c'est encore l'art de réussir dans le monde, de parvenir. Une fois (*89-90*), on croit même voir Renard, apaisant, par son astuce, la juste colère de Lion et sauvant sa vie. Mais l'*art* de Pamphile ne s'abaisse pas encore jusqu'au niveau de la *renardie*. Il croit à l'effort et à la Providence compensatrice qui arrange tout pour le mieux (*271*, *500* ss.). Enfin, pour lui, la Roue tourne encore, qui, avec l'avènement au pouvoir de Renard, cessera de tourner.

Quoiqu'il en soit, cette moralité ne surpasse pas, il faut en convenir, de beaucoup celle des fabliaux. Facile et accommodante, elle était prédestinée à faire fortune surtout parmi les clercs et les moralistes qui lui ont emprunté bon nombre de sentences.

LE *PAMPHILUS* EST-IL UN DRAME ?

Avant de résoudre cette question, il nous faudra étudier de plus près un genre spécial de la littérature latine du moyen âge, qu'on appelle *comédie élégiaque*[1] et que M. Müllenbach[2] a défini dans les termes suivants:

Comoediarum elegiacarum nomine licet comprehendere nonnulla poemata, quae uariis locis a uariis poëtis composita in eo omnia concinunt, quod elegiacis uersibus aut comicarum fabularum argumenta enarrant aut narratione hic et illic interposita ipsa per diuerbium decurrentia scaenicarum similitudinem quandam prae se ferunt.

Ces poèmes écrits entre le XI[e] et XIII[e] siècle, pour la plupart en France, n'offrent point de ressemblance ; le sujet, la forme, l'étendue[3], le style diffèrent beaucoup. Le seul trait commun à tous ces poèmes est le rythme élégiaque et l'emploi plus ou moins fréquent de vers léonins. On constate que l'usage de ces vers devient de plus en plus fréquent, tandis que l'emploi de l'élision devient plus rare, s'efface peu à peu, de sorte que M. Müllenbach a cru pouvoir établir une chronologie relative, en partant de ces deux principes. Mais l'usage de vers léonins n'est pas assez cons-

1. On considère comme « comédies élégiaques » communément les onze poèmes suivants : deux poèmes de Vitalis, le *Geta* et le *Querolus*, le *Phraso* anonyme, l'*Alda* de Guillaume de Blois, le *Milo* de Mathieu de Vendôme, *Miles gloriosus*, *Lydia*, *Babio*, *Pamphilus*, la com. *de clerici et rustico*, et enfin, la plus longue de toutes, *de Paulino et Polla, sive de pertractione nuptiarum*. M Cloëtta ajoute encore *Pamphilus et Gliceria*. Comme cette dernière pièce ne nous est parvenue que dans un seul ms., il est probable qu'un certain nombre en a disparu et que le succès de tous ces poèmes n'était pas égal.

2. Müllenbach, éd. *Vitalis Aulularia*, Bonn, 1885.

3. L'étendue varie entre 124 vers (*de clericis et rustico*) et 1200 vers (*Paulinus et Polla*) ; l'ensemble étant de 6100 v., on peut fixer la moyenne à 550 vers.

tant à la même époque, et la chronologie établie par M. Müllenbach est sujette à des controverses [1].

Mais déjà le nom de « comédie » — qui au moyen âge s'applique aux choses les plus hétérogènes — ne peut pas nous fournir un critère absolu. Tout le monde connaît les définitions courantes de *comédie* et de *tragédie* d'après les grammairiens du moyen âge; mais ces définitions étaient trop vagues; en outre, elles ne renfermaient pas la condition essentielle du drame: le dialogue. La comédie du moyen âge n'est au fond que le récit d'un événement quelconque au dénouement plus ou moins heureux, mis en distiques latins. Les comédies rappellent par là les fabliaux. Des sujets analogues ou semblables, certains types [2] qu'on rencontre à la fois dans les comédies et dans les fabliaux, font penser à ceux-ci quand on lit celles-là.

Les mêmes sujets qui, rimés par des jongleurs en généra médiocres, s'appellent des fabliaux et servent à égayer un publi peu difficile et qui ne demande qu'à rire, deviennent des comédies dès qu'un élève s'avise de les traduire en vers latins pour le public des écoles.

Ce n'est pas à dire que toutes les comédies empruntent leurs sujets à la masse des contes populaires [3], mais étant donné tel conte, tel personnage, on peut l'utiliser pour en tirer une comédie.

1. Peut-être aurait-il dû tenir compte des rapports qui existent entre les parties narratives et les parties dialoguées.

2. Il serait intéressant d'étudier de plus près quelques-uns de ces types, qu'on retrouve dans les comédies postérieures et qui remontent souvent à Térence: celui du clerc savant (cf. Creizenach, *l. c.*, p. 26 ss.), celui du serviteur (cf. l'esclave Spurius dans l'*Alda*, Davus dans *Baucis*, *Birria*) celui du valet finaud Geta (cf. Creizenach, *ibid.*, p. 46), celui du soldat fanfaron (cf. Cloetta, *l. c.*, p. 82, note 4), celui de l'entremetteuse (v. le chap. *La vieille*).

3. Toutes les comédies remontent, en effet, à un conte: à la base de l'*Alda*, il y a un conte latin qui remonte en dernier lieu à une source indienne (cf. Cloetta, p. 76), la légende du *Milo* est un conte bien connu d'origine orientale (*Sendabad ; ibid.*, p. 79), il en est de même pour *Lydia* (cf. Du Méril, *Poés. inéd. du m. â.*, p. 352 s., 366 note 1, 370 note 3, Müllenbach, *l. c.*, p. 16) dont le sujet se retrouve dans Boccace (journ. VII, nouv. 9), tandis que la comédie *de clericis et rustico* se retrouve dans un conte de la *Disciplina clericalis* (fab. XVII). Pour *Babio* et pour *Paulinus et Polla* il faut admettre un conte ou un événement contemporain (cf. Müllenbach, p. 17 : *iam non petit ex narrationibus antiquitus traditus, sed ex iis quae ipsius aetate, ipsius in patria modo facta sunt*).

Cette ressemblance ne se borne pas uniquement aux sujets. Quelques fabliaux présentent une forme plus ou moins dialoguée, et parfois il y a même une certaine vivacité dans le discours qui fait penser au drame. On peut aller plus loin. A côté de ces fabliaux dialogués, ou plutôt à leur source, il existe des *Dits* ou *monologues dramatiques*, pour employer l'expression de M. Faral[1], qui, en passant par l'étape du *monologue dialogué*, auraient donné naissance aux formes dialoguées proprement dites. Or, pour les comédies élégiaques, on constate un développement presque analogue. D'après M. Jahnke[2], il faut chercher la forme primitive des comédies élégiaques dans des poèmes écrits en hexamètres (de l'esp[illegible] *nuntius sagax*), où le poète raconte sous forme de *monologue* et en se servant de la première personne, ce qui lui est arrivé. Cette forme monologuée, en passant par l'étape du monologue élégiaque, aurait abouti à la forme dialoguée, dite comédie élégiaque. Le passage de la première étape à la deuxième nous est en effet illustré par le poème *de tribus sociis* dont on connaît deux rédactions, une en hexamètres, l'autre en vers élégiaques ; celle-ci est la plus récente. D'autre part, le *Pamphilus* serait en quelque sorte la transcription élégiaque du *nuntius sagax*.

Serait-ce donc uniquement une question de langue que la différence entre fabliau et comédie ? Non pas, et c'est ici précisément le caractère fondamental de la comédie. Tandis que le fabliau n'a, en général, aucune prétention littéraire[3], c'est le souci d'art qui fait la quintessence même de la comédie. Le sujet n'est rien, le style est tout. Même quand les comédies se bornent à reproduire un fait de la vie quoditienne, on s'efforce de leur donner un aspect classique. C'était alors à qui aurait la meilleure connaissance du génie classique, à qui se serait le plus pénétré de l'esprit de la langue, grâce à une lecture approfondie, à qui saurait le mieux imiter, sans les copier, les écrivains classiques.

1. E. Faral. *Les jongleurs en France au moyen âge* (Bibl. de l'Éc. des H.-Ét., fasc. 187). Paris, 1910, p. 237 s.
2. *L. c.*, p. 8-9.
3. Si nous exceptons les *lais*.

Voilà comment naissent ces pièces hybrides que Chassang [1] était si embarrassé de définir, en disant:

« De cet assemblage d'éléments contraires sortirent les œuvres singulières qui ne sont ni des comédies, ni des tragédies, ni des élégies, ni des fabliaux, et qui sont un peu tout cela à la fois. »

Cette fusion d'éléments médiévaux et classiques est très caractéristique pour les comédies du moyen âge. Leurs auteurs, tout en voulant imiter les pièces classiques, ont subi malgré eux l'influence de la culture médiévale. Ils empruntent leurs sujets et personnages au milieu où ils vivent. D'autre part, ils tâchent de donner un aspect classique à leurs comédies par des fleurs de rhétorique, savoir par les noms de dieux et déesses païennes qu'on voit souvent figurer dans leurs poèmes, par un certain tour d'esprit sentencieux et par des réminiscences, souvent textuelles, des écrivains classiques.

Après tout ce qui vient d'être dit, il n'est plus douteux qu'il faille attribuer toutes ces compositions à des gens instruits dont l'esprit s'était formé à la lecture des classiques. C'est donc dans les écoles, parmi les clercs, qu'il faut chercher les auteurs de ces poèmes. Dans les écoles du moyen âge, on lisait et commentait bon nombre d'auteurs romains, on les traduisait et on en apprenait par cœur les sentences. Cette lecture devait de bonne heure porter ses fruits. On commença à composer des pastiches dans le style de Térence, Virgile, Ovide, en s'efforçant d'imiter le tour d'esprit, les procédés du style [2], les procédés de rhétoriques propres à ces écrivains. C'est ainsi qu'il faut expliquer les réminiscences et les sentences qui n'ont souvent qu'un rapport assez vague avec le fond même de l'action. C'est ainsi que nous voyons avec étonnement figurer dans un milieu, d'ailleurs très médiéval, des dieux et des déesses païennes.

1. *Des essais dramatiques imités de l'antiquité*, P. 1852.

2. Un procédé de style très fréquent est l'antithèse ; souvent aussi, on trouve des jeux de mots, surtout sur les noms propres (cf. *Lusca* d. Lydia, *Spurius*, *Fodius*) :

Femina fit *virus* ut necet illa *virum*.
Isti nec *Decius*, nec puto esse *decem* (Lydia).

La question de la manière dont on récitait ces comédies a été beaucoup discutée. Étaient-elles uniquement destinées à la lecture ou avait-on un moyen, si primitif fût-il, de les mimer? D'après M. Creizenach, ces comédies auraient été récitées par un mime qui par ses gestes et l'intonation de la voix aurait donné l'illusion des personnages qu'il interprétait. M. Cloëtta admet même pour les comédies entièrement dialoguées une récitation à plusieurs voix. — Seulement, il ne faut pas oublier que ce qui peut être vrai pour le théâtre populaire, ne l'est pas toujours pour le théâtre classique [1] ; ce n'étaient pas des jongleurs, mais des clercs instruits qui s'occupaient du théâtre classique, et les comédies étaient destinées à être lues, et non à être mimées. Cependant les preuves qu'on allègue ne sont pas sans valeur : l'épitaphe souvent citée de Vitalis, l'avertissement placé en tête du *Babio* et quelques préceptes à la fin de la *poëtria nova* de Geoffroy de Vinsauf semblent attester que les comédies étaient mimées [2].

Après avoir examiné les comédies dites élégiaques, je reviens à ma première question : Le Pamphile est-il un drame ? Quels sont ses rapports avec les comédies élégiaques ?

M. Baudouin qui, en 1874, donna une édition du *Pamphilus*, le qualifia de *Comédie du Xe siècle*. Je n'insisterai plus maintenant sur la date; quant à l'épithète de *comédie*, elle n'est pas plus justifiée que la date. Et pourtant, M. Baudouin n'a pas été le premier à donner cet étrange titre au poème. Déjà quatre siècles avant lui, J. Prot a eu l'idée de diviser ce prétendu drame en actes et en scènes. Elle lui a été suggérée par le caractère même du poème. Car le peu d'action est mené avec un tel sentiment de l'art dramatique, l'intrigue est si bien charpentée que la division en actes

1. Tandis que pour le théâtre populaire j'admettrais volontiers que de bonne heure déjà on a récité sur des tréteaux des pièces dans le genre du *Courtois d'Arras* (v. l'éd. de M. Faral et les trois pièces publ. par lui dans les *Mimes français du XIIIe siècle*), je ferais toutes mes réserves sur ces comédies « scolaires » (*Schuldramen*). Il ne faut pas confondre les jongleurs de profession récitant devant le peuple et les clercs instruits écrivant en latin.

2. Je dis « semblent attester », car le mime Vitalis vivait deux ou trois siècles avant le poète du même nom (v. Cloetta, p. 73), l'avertissement qui précède le *Babio* dans le ms. Digby ne prouve rien (cf. *ibid.*, p. 134, n. 1), et quant au passage dans la *poetria nova*, il n'est pas certain qu'il se rapporte à nos poèmes.

et scènes s'impose. Quels effets dramatiques l'auteur n'a-t-il pas su tirer de ses personnages ! Galatée, ballottée entre l'Amour et la Peur, l'amour de Pamphile et la crainte des parents, Pamphile, lui, espérant et désespérant « en poi d'eure », tombant des transports de joie dans le paroxysme du désespoir, enfin la vieille, un vrai chef-d'œuvre d'observation réaliste, qui va et vient, console et conseille, sachant trouver le côté sensible de l'âme humaine — voilà des caractères qui ne dépareraient pas un véritable drame.

Mais quels que puissent être les arguments qui, à première vue, plaideraient en faveur de cette interprétation, un examen critique aura vite fait de nous enlever cette illusion. D'abord la matière n'est pas telle qu'elle puisse être représentée. Ensuite, il y a une difficulté d'ordre formel : c'est le vers 71 :

Tune Venus, « hec », inquit, « labor improbus omnia vincit ».

C'est le seul endroit dans tout le poème où le dialogue est rompu. M. Baudouin s'est rendu compte de cette difficulté qui semblait détruire ses conjectures : il a simplement, sans combler la lacune, supprimé les quatre mots qui le gênaient. Jean Prot essaie de justifier ces mots en alléguant l'exemple de Plaute qui aurait usé du même procédé.

A vrai dire, la deuxième objection n'est pas bien grave. Certes, il ne saurait s'agir d'une représentation en règle, comme le croyait Baudouin et, avant lui, Prot. Mais il s'agit de savoir si le *Pamphilus* a été, oui ou non, considéré comme comédie au moyen âge ? Je crois que la réponse doit être négative. Il ne s'agit donc pas de prouver que la récitation aurait été impossible, que le *Pamphilus* n'a pas le droit de revendiquer une place dans l'Histoire du théâtre. Mais une possibilité n'est pas une preuve pour la réalité, et si un poème se prête à la représentation, il n'en résulte nullement qu'il ait été destiné à être *joué*, même si, après coup, il est devenu un drame [1]. Et quant à la place qui lui convient dans l'Histoire du drame, personne ne la lui contestera.

Il est vrai que le *Pamphile* satisfait, à tous les points de vue, aux définitions médiévales du mot *comédie* ; il commence mal, par

1. Le *Pamphilus* l'est devenu en 1518 (voir *Traductions*, VI). Mais quelques fabliaux ne sont-ils pas aussi devenus des farces au XVe et au XVIe siècles ?

le désespoir de Pamphile, et finit bien, par l'union des amants ; les personnages ne sont ni des rois, ni des princes ; le langage humble est celui de tous les jours. Mais combien de poèmes offrent les mêmes caractères sans être des comédies ! Et si l'on appliquait les définitions de comédie et tragédie aux compositions du moyen âge, toute la littérature médiévale y passerait. Que le *Pamphile* n'ait pas été considéré comme comédie, cela nous est prouvé par les titres qu'il porte, par sa forme, par son sujet et par les traductions qui en ont été faites.

a) le titre. Le *Pamphilus* ne porte jamais l'épithète de comédie [1].

b) la forme. On objectera que la forme presque exclusiv[illegible] dialoguée du *Pamphilus* est une preuve que c'était une comédie. Mais nous savons que le dialogue n'était pas une condition essentielle du drame ; n'étant pas comprise dans les définitions des genres dramatiques, il n'est pas un argument en faveur du drame. Ensuite, examinons le dialogue lui-même : le dialogue manque de vivacité, les discours comprennent au moins deux distiques ou quatre vers [2], les nombreuses sentences sont autant d'entraves qui nuisent au mouvement de l'action.

1. On rencontre, en effet, presque tous les titres sauf celui de comédie : élégie, églogue, *carmen* (*qui Pamphilus inscribitur*), et le plus souvent : *P. sive de arte amandi* ou *sive de documento amoris*, *liber* (*carmen*) *de amore* ou *de amore* tout court. Dans un catalogue pourtant (*Cat. librorum mss. Angliae et Hiberniae*, Oxoniae, 1697, p. 176), le cod. Bodley, figure comme *Dialogus inter Pamphilum et Galateam* ; par contre, le ms. Cotton., qui contient également le *Babio* et le *Geta*, donne seulement aux deux derniers le titre de comédie. (Cf. *A Cat. of the mss. in the Cott.-Libr. deposit. in the Brit. Mus.*) :

Comoedia Babionis
Comoedia Getae
mais : *Pamphili liber.*

Et si le *Pamphilus* est associé au Geta (p. e. dans le ms. B. N. fr. 8509 A), il l'est plus souvent encore à Ovide.

2. Qu'on compare notre poème avec *Babio*, écrit à la même époque (fin du XIIe s.) et peut-être dans le même pays (Angleterre) que le *Pamphilus* : quelle différence ! Dans le *Babio*, il y a une vivacité du dialogue, les répliques à l'intérieur du vers ne sont pas rares, l'action est beaucoup plus animée. Le fait que le *Pamphilus* est presque entièrement dialogué s'explique par son peu d'action : je ne vois que deux passages où la description directe soit remplacée par le récit indirect (Cf. vv. 281 ss. et 651-656), les mêmes auxquels Jean Brasdefer, dans sa traduction, substituera la narration plus explicite. D'autre part, le v. 71 me paraît significatif. L'explication qu'en donne M. Jacobsen (*Essai sur les origines de la comédie en France au moyen*

Reste une difficulté d'ordre plus délicat. Avant d'aborder Galatée qu'elle feint de ne pas voir [1], la vieille fait l'éloge de Pamphilus. Et on croit la voir tournant le dos à Galatée qui se trouve « au deuxième plan ». A moins d'admettre une récitation par plusieurs acteurs, on ne voit pas bien comment cette scène aurait été mimée par un seul acteur.

c) *le sujet*. Nous avons vu qu'à la base de toutes les comédies il y a des contes, quelle que soit leur provenance. Ce n'est pas le cas du *Pamphile*. La légende est trop banale pour qu'on puisse supposer qu'elle ait été puisée dans un conte oriental ou dans un événement contemporain [2]. Là, des contes; ici, une analyse psychologique ; là, un récit comique ; ici, un poème didactique.

d) *les traductions*. Elles viennent confirmer notre hypothèse. Éliminons d'abord la traduction vénitienne et examinons les imitations. Celle de Jean Brasdefer est un poème narratif. Alors qu'en général les poèmes narratifs sont convertis en poèmes dialogués, ici, c'est le contraire qui a lieu. Jean Brasdefer aurait-il méconnu le véritable caractère du *Pamphile* ? Mais la paraphrase de Juan Ruiz, *Libro de buen amor*, (Remarquez les titres!) est également un poème narratif, et il en est de même pour la traduction française dédiée à Charles VIII, intitulée « *Livre d'amour* ».

Conclusion : Le *Pamphile*, en dépit de son caractère dramatique, n'est pas une comédie dans le sens qu'avait ce mot au moyen âge. C'était un poème didactique inspiré d'Ovide et mis en élégies qui affectent tantôt la forme du dialogue, tantôt celle du monologue [3].

âge, P. 1910, p. 20 s.), qui y voit une faute commune à tous les mss. connus (remontant à un original inconnu) ou bien « une trace de la forme antérieure du poème » qui « a dû parcourir différentes phases avant de se présenter comme une comédie à plusieurs personnages » (?) manque de simplicité. Il est beaucoup plus aisé d'admettre que le passage en question se soit glissé sous la plume de l'auteur sans qu'il s'en aperçût, tellement l'usage du dialogue pur fut insolite à cette époque.

1. C'était un artifice de la comédie romaine (v. Creizenach, *l. c.*, p. 37).

2. Nous avons vu que le Pamphilus n'est qu'un remaniement et développement du *nuntius sagax*.

3. Après tout, la division en 63 élégies effectuée par Goldast me semble plus justifiée et plus conforme à la vraie nature du poème que celle en actes et en scènes.

LE *PAMPHILUS* ET LA POÉSIE POPULAIRE

Qu'est-ce alors que ce petit poème, puisqu'il n'est ni un art d'aimer, ni un fabliau, ni une comédie, car l'art d'aimer n'y occupe qu'une place secondaire, tandis que fabliaux et comédies supposent, en général, un conte réel ou fictif. L'intrigue du *Pamphilus* est trop simple, trop banale pour qu'on puisse y voir un conte déterminé. Mais cette action si simple, si banale, savoir la séduction d'une jeune fille par un jeune homme, est l'essence même d'un genre de poésies très déterminé : la *pastourelle*. Ce rapprochement semblera, à première vue, un peu forcé, mais il est pleinement justifié, comme nous allons voir.

Comme le *Pamphilus*, la pastourelle était, au commencement, un débat entièrement dialogué ; dans l'un comme dans l'autre, la jeune fille oppose d'abord à son galant une résistance, plus ou moins développée par le poète et finit par céder. Il est vrai que cette donnée première se retrouve aussi dans le *Nuntius* qui a servi de modèle au *Pamphilus* [1], bien que ce soit le messager qui, dans le *Nuntius*, joue le rôle principal. Peu importe d'ailleurs, pour la définition du genre, s'il s'agit d'une imitation ou non ; mais nous verrons que là où le *Pamphilus* s'écarte de son modèle, il se rapproche presque toujours de la poésie populaire.

C'est d'abord le motif de la jeune fille jalousement gardée par ses parents qui est un lieu commun de la poésie populaire [2] :

> Sed modo de templo veniunt utrique parentes
> Et mihi, ne causer, convenit ire domum (241-2).
> Et modo quid faciam ? fugiam captiva per orbem ?
> Ostia jure mihi claudit uterque parens (765-6).

1. Cf. le chap. *La source du Pamphilus.*
2. Cf. A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au m. â.*, 2 éd. Paris, 1904, p. 192 : « La tyrannie exercée par les parents sur les enfants est un lieu commun de la poésie populaire ; mais il est rare que les moyens de rigueur leur réussissent. »

Mais « c'est surtout par la mère qu'est représentée l'autorité des parents[1] »; cf.

> Nam mecum mater custos mihi semper habetur
> Totaque me servat nocte dieque domus (595-6).

C'est ensuite la vieille qui, elle aussi, a de fortes attaches dans la poésie populaire, quoiqu'elle empiète déjà sur le type de l'entremetteuse moderne : elle est la confidente de la jeune fille :

> Es modo facta meae furtivae conscia mentis
> Hujus et es melior pars mihi consilii (601-2).

Elle est même une sorte de duègne :

> Quam petis, ut credo, nisi per me nullus habebit,
> Nam nimis illa meo subjacet imperio (307-8).
> Haesito velle meum tibi secretumque fateri,
> Nam dolus insidias tendit ubique suas.
> Sed tamen experiar quae sit tua lingua fidesque
> Et qua parte tuum me trahat ingenium (429-32).

Ce passage est curieux parce qu'il nous montre comment de ce mélange de confidente et de duègne, gardienne des jeunes, naît le type de l'entremetteuse moderne. Cette substitution de la duègne hypocrite « qui feint de surveiller les jeunes gens et en réalité les corrompt » s'explique par l'imitation de thèmes populaires d'autre provenance[2]; il s'ensuit que ces motifs devaient

1. Cf. *ibid.*, p. 193. Mais la première idée qui se présente à l'esprit de la jeune fille est, conformément aux anciens thèmes populaires (cf. A. Jeanroy, *o. c.*, p. 184), celle du mariage :

> Quod petis affecto, nil et mihi carius esset,
> Si meus annueret istud uterque parens (591-2).

Cf. v. 401-404. C'est donc d'abord la jeune fille docile qui donne dans les vues de ses parents; c'est ensuite (surtout à partir du v. 601) la jeune fille mal conseillée et influencée par sa confidente.

2. Cf. le chap. sur la *Vieille*. On pourrait encore relever d'autres traces de la poésie populaire dans *Pamphilus* : la mention du *plichon* (v. 303), un des cadeaux traditionnels que reçoit la jeune fille de son amant, et surtout le vers

> Alter amat quod amas et quod petis hoc petit alter (299),

l'éternel motif de Marion qui, par l'amour pour Robin, se refuse au chevalier, motif par lequel la vieille rusée veut exciter l'amour et la jalousie de Pamphile.

être connus en France[1] dès le XII[e] siècle, ce qui confirme la théorie de M. Jeanroy.

A côté de ces ressemblances, il y a des réelles différences qui s'expliquent soit par le changement du décor (ce n'est plus la campagne qui sert de cadre, mais la ville ; cf. les fabliaux), soit par l'imitation du *Nuntius*.

C'est ainsi que le clerc a remplacé le chevalier : que celui-ci aille chercher ses bonnes fortunes à la campagne ; dans la ville, il est évincé par son rival, le clerc, à qui le *Jugement d'amour* a donné la préférence sur le chevalier. Mais le clerc est, en général, pauvre. En revanche, la bergère s'est ennoblie, et elle a acquis droit de cité grâce à sa fortune :

> Dummodo sit dîves cujusdam nata bubulci,
> Eligit e mille quem libet ipsa virum (53-54).

Les rôles sont renversés : ce n'est plus le galant qui séduit, par des promesses, une bergère complaisante ; c'est elle qui le choisit, et elle n'a que l'embarras du choix[2]. Elle ne se laisse plus prendre aux belles paroles, aux promesses séduisantes, elle n'est pas si « musarde » :

> Infatuare tuo sermone vel arte putasti
> Quam falli vestro non decet ingenio.
> Quaere tuis alias incestis moribus aptas,
> Quas tua falsa fides et dolus infatuet (189-92).

Ce n'est plus la bergère ingénue ou maligne, mais une demoiselle bien élevée « qui bien et mal assez savoit », comme diraient les auteurs des fabliaux.

1. Ou, au moins, en pays anglo-normand, puisque, comme nous avons vu plus haut (p. 20), il y a des chances pour que le *Pamphilus* soit né en Angleterre.

2. Le nom de Galatée est d'ailleurs significatif : on s'explique maintenant pourquoi l'auteur l'a choisie : cette « nata bubulci » remonte en effet aux *Bucoliques* de Virgile, et l'auteur, en l'ennoblissant, croyait ennoblir la pastourelle, comme Virgile. Séduit par ce nom de la héroïne, Erasme croyait y reconnaître une pastourelle à la manière classique et, par un retour à l'antiquité, il a fait du *Pamphilus* un poème bucolique à la manière de Virgile (cf. p. 17).

Une fois ses personnages établis, l'auteur n'avait qu'à développer le motif traditionnel de la résistance de la jeune fille, en analysant ses sentiments : Amour d'un côté, Peur et Honte de l'autre, se disputant le cœur de la jeune fille. A la crainte des parents, il a ajouté, conformément aux mœurs bourgeoises, celle de la *Fama* qui représente *Male-Bouche*, c'est-à-dire les commérages des voisins, la diffamation, le « scandale ».

Le *Pamphilus* se présente donc comme une modification du thème de la pastourelle, réclamée par la différence des mœurs. Ainsi s'expliquent ses ressemblances avec la comédie et le fabliau, ressemblances plutôt extérieures et qui ne touchent pas à son essence même. Séduits par ces apparences, les uns, les moralistes n'y ont vu que les sentences, la portée morale ; d'autres s'attachant au dialogue et au nom du protagoniste, y ont reconnu une comédie en règle ou une farce ; d'autres encore n'y ont vu qu'un art d'aimer, une imitation d'Ovide. Ils l'ont jugé d'un point de vue trop étroit. Certes, le nom de Pamphilus est emprunté à Térence, mais c'est tout, l'action ne rappelle nullement les comédies de Térence : certes, l'art d'aimer, les métaphores et des vers entiers sont empruntés à Ovide, mais l'art d'aimer n'y est qu'un prologue, et les métaphores qu'un procédé purement littéraire, rhétorique savante émanant des écoles. Quant au type de l'entremetteuse, il ne remonte nullement à Ovide dont la Dipsas joue un rôle bien différent de celui de la vieille dans *Pamphilus*.

On peut donc dire que le premier drame moderne est né de la poésie populaire et, plus spécialement de la pastourelle, de cette pastourelle d'où sortira avec le *Jeu de Robin et Marion* le « premier opéra-comique » et, un peu plus tard, par l'intermédiaire du Pamphilus, le premier roman moderne[1].

TRADUCTIONS, IMITATIONS, PARAPHRASES

On connaît du *Pamphilus* les traductions et imitations suivantes :

1° une traduction italienne (en dialecte vénitien) écrite vers

1. Voir *Traductions*, n° III.

1250 et publiée par Tobler dans le *Archivio glottologico italiano*, t. X, p. 177-255;

II° le fragment d'une version norroise [1] du XIII[e] siècle, publié par M. Kœrting dans *Germania*, t. XXIII, p. 129-141 ;

III° la version française de Jean Brasdefer (commencement du XIV[e] siècle), dédiée au chancelier de Meaux ;

IV° et V° une imitation espagnole de Juan Ruiz, l'archiprêtre de Hita, composée vers 1330 (IV°) qui a servi de modèle à Fernando da Rojas, l'auteur de la « Célestine » (V°) ;

VI° une paraphrase en vers français, attribuée à Gringoire et dédiée à Charles VIII ; elle a été imprimée en 1494 et 154.

VII° une « farce » italienne (en dialecte toscan) par Jano Damiani, qui fut représentée à Sienne en 1518 ;

VIII° une paraphrase en français moderne donnée par M. Baudouin (*o. c.*, p. 77-114) dans un style un peu trop vaudevillesque.

Peut-être y avait-il aussi un *Pamphilus* provençal (cf. p. 15, n. 5).

La traduction italienne

Le ms. Hamilton 390 [2] qui contient cette traduction avec le texte latin en marge provient de la Bibl. Saibante à Vérone. Mussafia, qui le croyait perdu, a publié le commencement du poème d'après une notice sur le manuscrit [3]. D'autre part, Maffei avait signalé ce même poème dans son *Discorso intorno al Teatro italiano* [4].

C'est une traduction gauche, un travail d'écolier, comme le prouvent les nombreuses bévues du texte. « Non seulement le texte latin est criblé des fautes les plus grotesques, reproduites avec fidélité dans la traduction, mais des leçons bonnes ont été fort mal interprétées [5]. » Tobler qui a publié ce poème [6] le

1. Il correspond aux vers 1-490 de l'original ; c'est une traduction littérale, faite sans doute par un écolier.
2. Cf. *Les mss. du Pamphilus*, 2°.
3. Dans *Jahrb. f. rom. u. engl. Litt.*, t. VIII, p. 211 s.
4. Cité par V. De Amicis : *L'imitazione latina nella comm. ital. del XVI sec.*, Firenze, 1897, t. II, p. 57.
5. Wiese u. Percopo, *Gesch. d. ital. Lit.*, p. 58; voir aussi Grœber, *Grundriss*, t. II[3], p. 39 s.
6. *Il Panfilo in antico veneziano col latino a fronte*, edito e illustrato da A. Tobler, *art. cité*, p. 177 s. (cf. F. Torraca, *Nuove Rassegne*, *l. c.*, p. 101-104). Des extraits en ont été publiés par E. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, Fasc. primo, Città di Castello, 1889, p. 144 ss.

nomme « un essai de premières études latines fait par quelque jouvenceau de famille noble, essai copié par une main habile pour être montré aux parents et aux amis, sans qu'il ait été retouché par le pédagogue ».

L'imitation espagnole de Jean Ruiz

Cette imitation occupe la place la plus importante dans le *Libro de buen amor* [1]. L'épisode qui correspond au *Pamphilus* occupe à peu près la cinquième partie de ce livre hétéroclite, il en est la partie la plus soignée au point de vue du style et la mieux ordonnée. L'auteur nomme lui-même à différentes reprises Pamphile et Ovide comme les modèles qu'il a suivis :

> *Panfilo é Nasón* de mi fué demostrado (c. 429,4)
> Sy vyllania he dicho, aya de vos perdón :
> En lo feo del estoria diz' *Panfilo e Nasón* (c. 891, 3-4) [2].

Ce « Panfilo » que les critiques identifiaient si souvent avec l'auteur du *De Vetula*, qu'ils croyaient être Pamphilus Maurilianus [3], semble vouloir désigner notre *Pamphilus*, comme

1. Le *Libro de buen amor* a été édité pour la première fois par Sanchez, en 1790, dans le t. IV de sa *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, avec de nombreuses omissions. Une édition « paléographique » a été donnée par Jean Ducamin (*Bibliothèque Méridionale*, t. VI), en 1901 (cf. *Revue Hispanique*, t. VIII, p. 553 ss.) ; récemment, le *Libro* a été édité avec de copieuses notes par Julio Cejador y Frauca dans la collection des *Clasicos Castellanos*, t. 14 et 17, Madrid, 1913, d'après laquelle je cite. Pour les autres éditions, voir Ducamin, *o. c.*, p. XLI ss. — Pour la bibliographie, très riche, voir Egidio Gorra, *Lingua e letteratura spagnuola delle origini*, Milano, 1898, et M. Menendez y Pelayo dans le *Prologo* du III. vol. de son *Antologia de poetas liricos castellanos desde la formacion del idioma hasta nuestros dias*, Madrid, 1890-1900, p. LIII-CXLII (cf. aussi vol. IV, p. IX-XXXVII *passim*).

2. Je préfère *dicho* à *hecho* donné par l'éditeur. — Cf. aussi c. 698, 3-4.

3. Malgré les protestations de Wolf, *Studien z. Gesch. d. span. u. port. Nationallit.*, Berlin, 1859, p. 111 ss., et de Puymaigre, *Les vieux auteurs cast.*, t. II, Paris, 1890, p. 280, note. Menendez a lui-même reconnu son erreur dans son éd. de la *Celestina* (*o. c.*, t. I, p. XXVIII ; cf. t. II, Append., p. 34) mais pour se laisser influencer par Baudouin dont il reproduit l'édition. Puibusque (*Hist. comp. des littér. espagn. et franç.*, t. I, p. 406) attribue le *Pamphilus* à Jean Prot (cf. p. 8 s.).

« Nason » Ovide. Julio Cejador, le dernier éditeur du *Libro* n'est pas de cet avis. Selon lui, Juan Ruiz aurait ignoré le vrai Ovide (cf. note 583), connu en Espagne seulement à l'époque de la première Renaissance italienne, grâce à Santillane et Enrique de Villena (n. 891) ; il ne peut donc s'agir que d'un Ovide apocryphe, c'est-à-dire du *Pamphilus* (n. 430). Il est exact que le vrai Ovide n'est pour rien dans le *Libro*. Mais l'archiprêtre se serait-il servi de deux noms, celui de Pamphile et celui d'Ovide, pour ne désigner qu'un seul auteur ? Et ne distingue-t-il pas expressément entre les deux auteurs ? Cette difficulté, le dernier éditeur ne l'a-t-il pas vue ou ne voulait-il pas l'aborder ?

J'admets donc, avec lui, que « Panfilo » désigne notre poème. Quant au nom de « Nason », je crois qu'il désigne le poème *De Vetula* de Richard de Fournival. Il y a, en effet, entre les deux poèmes des analogies frappantes : dans les deux cas, il s'agit de poèmes hétéroclites où l'aventure proprement dite ne forme qu'un épisode au milieu de préoccupations religieuses, astrologiques et autres ; dans l'un comme dans l'autre, la vieille est le personnage le plus intéressant, étant mêlée à plusieurs intrigues ; enfin, les deux poèmes ont un caractère autobiographique [1].

Je n'étudierai que les rapports entre le *Pamphilus* et la partie correspondante du *Libro*, qui comprend les couplets 576-891, soit 1.264 vers [2]. D. Juan Antonio Pellicer a été le premier à rapprocher les deux ouvrages dans une note communiquée à Sanchez à propos de son édition [3]. Il donne un résumé exact du poème latin qu'il appelle « poème joyeux attribué à Ovide et intitulé *De Vetula* » et arrive à la conclusion que l'imitation est si libre qu'elle forme presque une œuvre indépendante. Ce jugement me paraît exagéré. Certes, il y a des changements et des développements, mais ils s'expliquent par les conditions où l'archiprêtre place ses personnages. Lui-même s'identifie avec son protagoniste qui

1. Le *Libro* a été dénommé une « autobiographie picaresque ».

2. Mais il y a des lacunes importantes : après le couplet 781, il manque 32 *cuarteras*, de même après le c. 877 ; une lacune d'un vers et de six couplets se trouve après 765. L'original avait donc au moins 385 *coblas*, soit 1544 vers correspondants aux 780 vers du poème latin.

3. Dans Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, o. c., p. XXIII-XXIX (*Advertencia*).

s'appelle Don Melon de la Huerta[1] ; Galatée est devenue une noble veuve de la ville de Calatayud, Doña Endrina, et la vieille qui n'a pas de nom dans le poème latin est baptisée Trota-Conventos (Trotte-Couvents) ; mais ce n'est guère qu'un sobriquet, son véritable nom est Doña Urraca [2]. Ainsi les données assez vagues et pâles du poème latin ont été, comme par enchantement, métamorphosées en un tableau vivant et coloré de mœurs castillanes. Le poète — et c'est son mérite personnel — a donné au poème une sorte de couleur locale, il a, suivant l'expression pittoresque de Menendez y Pelayo « naturalisé » ses personnages.

Et pourtant, la traduction reste très fidèle à l'original et Juan Ruiz le suit de près, quand les changements effectués par lui ne le forcent pas de s'en écarter. Aussi la scène entre la vieille et Doña Endrina a-t-elle dû être entièrement modifiée, puisqu'il ne s'agit pas de séduire une jeune fille comme dans *Pamphilus*, mais de gagner le cœur d'une jeune veuve à laquelle le deuil impose certaines convenances. Cette scène a été, en outre, développée par l'intercalation de deux paraboles [3] qui font partie du discours de la vieille. Ces paraboles ainsi que les nombreux proverbes [4] qu'elle sait employer très à propos lui donnent un caractère éminemment populaire ; cette vieille, vrai chef-d'œuvre d'observation réaliste, est la complète antithèse des vieilles savantes qu'on trouve par exemple chez Jean de Meung et Jean Brasdefer.

1. Sur la signification de ce nom, voir Julio Cejador, *l. c.*, note 727. Une fois (c. 845, 1) l'archiprêtre a mis, par distraction, son propre nom *Fyta*.

2. Cette tendance à donner des noms castillans lui fait baptiser même les personnages secondaires : la mère de la belle, à peine entrevue dans le *Pamphilus*, s'appelle Doña Rama, la nièce fictive (*Pamph.* 163) devient une cousine de Tolède, la prétendue fiancée (*ibid.* 169) est nommé « fille de don Pepinó » (cf. c. 657-58).

3. *Enxienplo de la abutarda é de la golondrina* (c. 746-752) et la fable du *loup convoiteux* (c. 766-781), dont le commencement manque. Sur ces exemples, voir F. Tacke, *Die Fabeln des Erzpriesters von Hita im Rahmen der mittelalt. Fabelliter. nebst einer Analyse des Libro de buen amor* (publ. dans les *Roman. Forsch.*, t. XXXI (1912), p. 550-705), où l'on trouve aussi une analyse très détaillée du *Libro*.

4. Une liste de 281 *refranes y sentencias* qu'on pourrait facilement augmenter a été dressée par J. Cejador (*o. c.*, t. II, p. 323-336).

Arrivé au dénouement, le poète s'excuse en disant qu'il a voulu mettre les femmes en garde contre l'homme :

Dixela por dar ensyenplo, non porque à mi avino (c. 909, 2),

ce qui lui donne l'occasion de citer la fable du lion et de l'âne. Ce *castigo* ne l'empêche pas d'ailleurs de renouer ses relations avec Trotaconventos et de s'engager dans de nouvelles intrigues qu'il raconte maintenant en se servant de la première personne (c. 1315-1575), jusqu'au moment où la vieille lui est ravie par la mort; et l'auteur croit devoir honorer sa mémoire par une épitaphe (c. 1576-78).

La partie du *Libro* qui contient l'histoire du *Pamphilus* est probablement une œuvre de jeunesse que l'auteur, après l'avoir remaniée et farcie de souvenirs personnels, a jugée digne de figurer dans son livre. On s'expliquerait alors très bien le caractère disparate du livre qui passe brusquement du ton sérieux de cantiques religieux et de fables aux aventures frivoles du Don Melon, pour retourner, à la fin, au ton recueilli des *canticas*. Cette histoire a donc un air déplacé entre ce qui précède et ce qui suit. Il est très probable que l'auteur ayant retrouvé son ancien exercice d'écolier (cf. le grand nombre des passages traduits textuellement) et lui ayant fait subir quelques changements (substitution de la veuve à la jeune fille, développement du rôle de la vieille) a inséré cet épisode, tant bien que mal, dans son livre sous l'influence du poème *De Vetula* connu par lui sous le nom d'Ovide [1].

La Celestina

La *Celestina* ou *Comedia de Calisto y Melibea* de Fernando de Rojas [2] est, pour ainsi dire, l'aboutissement littéraire du thème traité dans *Pamphilus*. Tous les critiques sont d'accord à admettre

1. Ce poème est cité en Espagne encore au XV[e] siècle sous le nom de *Pamphilus* (voir *Hist. crit. du Pamphilus*).

2. L'immense popularité de la *Célestine* est attestée par plus de 80 éditions en quatre siècles, depuis celles de Burgos (1499) et de Séville (1501) jusqu'à celle de Menendez y Pelayo (*o. c.*), conforme à l'édition de Valencia (1514), qui est la reproduction de celle de Salamanca. Signalons aussi l'édition de

une influence du poème latin sur la comédie de Fernando de Rojas. Quelques-uns, par exemple Schack [1], sont même très affirmatifs, peut-être trop; d'autres sont plus réservés. Menendez y Pelayo est très hésitant sur l'importance à accorder au poème latin. Tandis que dans ses *Estudios* [2], il parle du *Pamphilus* comme du « véritable prototype » de la *Célestine*, il est beaucoup plus réservé dans l'étude critique ajoutée à l'édition qu'il en a donnée [3].

« Le *Pamphilus* », dit-il, « n'est que le squelette de la *Celestina* qui ne lui doit aucune de ces immortelles beautés tragiques et comiques. A la rigueur on pourrait même douter que le bachelier Rojas le connût. » C'est seulement indirectement, par l'intermédiaire du *Libro de buen amor*, qu'il aurait imité le poème latin. Il est vrai que le Pamphilus n'est que le « squelette » de la Célestine; cette expression peint même admirablement le rapport des deux poèmes. Mais de dire que la Célestine ne doit au *Pamphilus* aucune de ses beautés, après avoir constaté que c'est lui qui en forme le « squelette », c'est une contradiction. Car qui dit « squelette », dit « ossature, charpente, échafaudage », et n'est-ce pas précisément le mérite principal d'un drame que la « charpente », le plan qui en forme la base? Que l'exécution de ce plan soit très libre, que les caractères soient beaucoup plus approfondis que dans le *Pamphilus*, soit; mais cela n'amoindrit pas son importance. Dès lors, la question de savoir si Fernando de Rojas l'a connu directement ou indirectement par l'intermédiaire de l'ar-

R. Foulché-Delbosc, Paris, 1900, et celle qui a paru dans la Collection de *Clasicos castellanos* (Madrid, 1913). Pour les autres éditions, voir Menendez y Pelayo qui donne aussi une liste complète des traductions italiennes (13), latines (1), françaises (11), anglaises (2), allemandes (5), hollandaises (4), en tout 36 traductions, y compris les réimpressions. — Indications bibliographiques dans Gorra, *o. c.*, analyse substantielle dans L. Clarus, *Darst. d. span. Lit. im Mittelalt.*, Mainz, 1846, t. I, p. 357-406.

1. *Gesch. d. dramat. Lit. u. Kunst in Spanien*, t. I, Frankfurt, 1854, p. 157; cf. aussi James Fitzmaurice-Kelly, *Celestina or the tragicke-comedy of Calisto and Melibea englished from the spanish of Fernando de Rojas by James Mabbe anno 1631, with an Introduction*, London, 1894, p. XIII.

2. *Estudios de critica literaria*, t. II, Madrid, 1895, p. 85.

3. Malgré cela, il a cru nécessaire de reproduire, en appendice, le poème latin d'après l'éd. de Baudouin (p. 1-28) et de lui consacrer une *Advertencia* (p. 29-42).

chiprêtre de Hita, n'est au fond qu'une question secondaire, puisque sans le *Pamphilus*, ni Trotaconventos, ni la Célestine ne seraient jamais venus au monde. Cependant, il est fort probable que Fernando de Rojas connaissait aussi le Pamphilus, d'abord parce que celui-ci est cité dans le *Libro*, et Fernando qui était un bachelier très savant devait s'intéresser au poème qui avait servi de modèle au sien. Ensuite, parce que la *Celestina* indique, par certains traits, un retour à l'original, dont Juan Ruiz s'était un peu éloigné. Tandis que Juan Ruiz change le dialogue en récit, la *Celestina* est, comme le poème latin, un dialogue pur [illegible] tendance dramatique. Tandis que Juan Ruiz substitue à la jeune [illegible] Galatée la veuve, Fernando de Rojas lui rend sa virginité et se rapproche ainsi beaucoup plus du poète latin. Melibea est gardée par ses parents comme Galatée et, par conséquent, séduite comme elle. Déjà le titre « Calisto y Melibea » est plus conforme au poème latin qu'au *Libro* de Juan Ruiz où la vieille Trotaconventos est le personnage principal. Enfin, dans la comédie de Fernando de Rojas l'élément savant tient une place importante[1], tandis que le *Libro* a un caractère beaucoup plus populaire ; par ce côté savant, elle fait penser à la version de Jean Brasdefer ; on serait donc tenté d'attribuer ces allusions savantes aux commentaires donnés aux élèves lors de la lecture du Pamphilus. Il semble qu'il y eût là une véritable tradition. Du reste, l'élément populaire n'a pas été négligé, comme le prouvent les nombreux proverbes, superstitions et la description de la vieille qui exerce jusqu'à une demi-douzaine de métiers. Par ce côté, la comédie se rapproche de Juan Ruiz. Ainsi, tous les éléments ont été également développés : l'élément savant, incarné dans le type du clerc lettré ; l'élément populaire, représenté par la vieille entremetteuse avec son éloquence sentencieuse, son hypocrisie, la description de ses métiers ; l'élément dramatique, formé par l'analyse approfondie des passions et l'observation réaliste.

On peut dire que l'imitation du *Pamphilus* y est double : l'imitation directe avec les digressions savantes suggérées par le poème latin ; l'imitation indirecte avec le caractère populaire et fonciè-

1. Cf. Creizenach, *o. c.*, t. III, p. 153, n° 3 et p. 156.

rement espagnol de Juan Ruiz ; ici, l'auteur regarde le *Pamphilus* avec les yeux de son prédécesseur. En outre, l'auteur non seulement développe, il invente lui-même. Le dénoûment qui finit par la mort de deux amants est de sa propre invention.

La « Célestine » se présente donc comme un développement harmonieux de tous les éléments du *Pamphilus*, mais un développement organique, conséquent et logique, au dénouement tragique.

La paraphrase française

Cette paraphrase a été imprimée deux fois avec le texte latin en marge : en 1494 chez Vérard et en 1545 réimprimée chez Marnef. Voici les titres de ces deux éditions :

1° *Liure damours : ouquel est relatee La grant amour : et facon par laquelle Pamphille peut : iouyr de galathee Et le moyen : quen fit la maquerelle.* (*A la fin :*) *Ce present traicte damours intitulle pamphille fut acheue de imprimer le XXIII. iour de iuillet Mil CCCC quatre vingz quatorze pour anthoine verard marchand libraire demourant a paris sur le pont nostre dame a lymage saint iehan leuangeliste ou au palais au premier pilier deuant la chapelle ou len chante la messe de messeigneurs les presidens.*

2° *Livre d'amours auquel est relate la grande amour de Pamphile et de Galathee et le moyen, comme il en peut jouyr. Liure tres recreatif 1545. A Paris de l'imprimerie de Jeanne de Marnef vefue de feu Denis Janot* [1].

1. Pour ces éditions, voir Brunet, *Manuel* et Graesse, *Trésor* (à l'art. *Liure damours*) ; cf. aussi Ebert, *Lex. bibl.*, p. 298, n° 12142, et G. Lanson, *Manuel bibl.*, t. I, p. 130. Les éditions étaient déjà rares au XVIIIe s. (voir De Bure, *Bibliogr. instruct.*, *Belles-Lettres*, t. II, Paris, 1765, p. 108s.). Il y en avait des exemplaires dans la Librairie de Blois [1518] (voir Omont, *Anc. Invent. et Catal. d. l. Bibl. Nat.*, t. I, p. 28) et dans celle du roi à Paris (*ibid.*, p. 288 ; cf. aussi le *Cat. des livres impr. d. l. Bibl. du Roy*, *Belles-Lettres*, I, Paris, 1750, p. 777). La Bibl. Nat. possède aujourd'hui 2 exemplaires de l'édition Vérard, dont l'un sur vélin (cotés Vélins 1,078 et Inv. réserve gYc 590). Le texte des deux est complètement identique, mais tandis que l'éd. sur vélin ne contient qu'une gravure sur bois au commencement du livre, l'autre, qui possède la même gravure en couleurs, est en outre orné de 60 miniatures en couleurs très jolies à voir. La gravure au commencement représente l'auteur à genoux, vêtu d'une longue robe garnie de fourrures, tenant dans ses mains un livre qu'il offre au roi.

L'ouvrage est d'un anonyme qui l'avait offert au roi Charles VIII avant que celui-ci partit pour l'Italie [1]. Dans la ballade qui sert de dédicace, l'auteur ne dit pas que son livre est une traduction, mais il donne le texte latin en marge et celui-ci était trop connu pour qu'on eût un doute sur son identité. Le texte n'est pas exempt de fautes [2]; quant au roman français, ce n'est qu'un délayage du poème latin en vers assez médiocres.

Goujet [3], ayant rapproché de la ballade dédicatoire du *Livre d'amours* celle qui précède les *Vigiles des morts*, ouvrage anonyme présenté également au roi et imprimé chez Vérard sans date, avait conjecturé que ces deux ouvrages étaient du même auteur, qu'il laisse d'ailleurs à deviner [4]. Ce sentiment, dit Brunet dans son *Manuel* [5], est partagé par l'abbé de Saint-Léger qui, dans une de ses notes sur son Du Verdier, paraît regarder P. Gringore comme l'auteur des *Vigiles* en français. J'avoue ne pas être assez compétent pour trancher cette question. Si l'attribution du *Livre* à Gringore est exacte, il s'ensuit qu'il a dû l'écrire à l'âge de dix-neuf ans ou plus tôt.

Potvin [6], après avoir découvert la traduction de Jean Brasdefer, croyait qu'elle avait été copiée par l'auteur anonyme du *Livre d'amours*, et il dit d'une manière catégorique : « Sur la foi de « cette dédicace (à Charles VIII), les deux auteurs (Goujet et « Paulmy [7]) placent ce roman au nombre des productions du « XVIe siècle. C'est près de trois siècles trop tard. Le manuscrit de « la bibliothèque de Bourgogne détruit ces conjectures. La tra- « duction de *Pamphili carmen de arte amandi* est du XIIIe siècle ; « l'auteur n'est pas Gringore ; c'est Jehan Bras-de-fer. » Le plagiaire aurait tout simplement supprimé l'acrostiche qui contient le

1. Cf. Chaudon et Delandine, *Nouv. Dict. hist.*, Paris, 1804, p. 269, et Graesse, *Lehrbuch, l. c.*
2. Ainsi, dans le vers qui correspond à *Pamph.* 724, on lit *Macrum* au lieu de *Marcum* et, conséquemment, *Macer* dans la traduction française.
3. *Bibliothèque françoise.* t. X, Paris, 1745, p. 152-156.
4. Il s'était fondé sur la ressemblance de ces deux ballades et des gravures qui les accompagnent.
5. T. IV, p. 464, note.
6. *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XX (1864), p. 101-106.
7. Paulmy, *De la lecture des livres françois*, t. VII, Paris, 1780, p. 16.

nom du véritable auteur, pour le remplacer par la ballade-préface. Et il ajoute, pour le besoin de la cause, des exemples qui doivent prouver que cette sorte de rajeunissement n'était pas rare.

Si Potvin avait seulement lu quelques vers du roman, il se serait convaincu que les deux poèmes sont absolument indépendants l'un de l'autre, et il n'est guère probable que l'auteur du roman dédié au roi Charles ait seulement connu le ms. de la bibl. de Bourgogne, pas plus qu'il eût voulu le lui dédier, si vraiment il l'avait connu.

La « farsa in lingua thosca »

Jano Damiani, en traduisant le *Pamphilus* dans son dialecte, en a fait une comédie en règle, et c'est à titre de farce qu'il fut représenté aux Jeux Publics de Sienne, en 1518. L'année suivante, la farce fut imprimée sous le titre de :

Comœdia di Jano Damiani senese ovvero Farsa di Pamphylo in lingua thosca recitata ne' publici ludi senesi nel anno MDXVIII. (Et à la fin on lit :) *Impresso in Siena Per Michelangelo di Bar. F. stampatore ed ad instantia di Giovanni di Alessandro librario a di XIX di Marzo nel 1519.*

Graesse, dans son *Trésor*[1], dit que c'est une « comédie en 5 actes et en vers de différentes mesures avec un chœur de musiciens à la fin de chaque acte ». J'ai fait toutes les recherches pour découvrir, sinon le livre devenu très rare à ce qui semble, au moins une analyse détaillée ou une appréciation de ce livre. Mais j'ai eu beau chercher dans les ouvrages dramaturgiques italiens : D'Ancona[2], Flamini[3], Stoppato[4], Colomb de Batines[5] et tant d'autres[6] ne le mentionnent même pas. C'est à peine si j'ai

1. Art. *Pamphylus* ; cf. Brunet, *Manuel*, art. *Damianus* ; Cloëtta, *o. c.*, I, 90, Creizenach, *o. c.*, I, 45 s.

2. *Le origini del teatro ital.*, Torino, 1891, 2 vol.

3. *Il Cinquecento*, Milano, 1902.

4. *La Commedia popol. in Italia*, Padova, 1887.

5. *Bibliogr. delle ant. rappres. ital. sacre e prof. stamp. nei sec. XV e XVI*, Firenze, 1852.

6. V. De Amicis (*o. c.*) parle seulement de la traduction vénitienne (voir plus haut), Salvioli (*Bibliogr. univers. del teatro dram. ital.*, Venezia, 1894, t. II) ne donne que le titre de la comédie.

recueilli quelques données sur la vie de l'auteur. Ainsi Luigi de Angelis, dans sa *Biographie des écrivains siennois*[1], croit savoir que Giano Damiani fut un bon poète et que ses poésies latines furent très estimées, surtout une élégie adressée au pape Léon X en faveur d'une expédition à faire contre les Turcs ; mais pas un mot sur la *farsa*. A la fin, il renvoie à Ugurgieri, *Pompe Sanesi*, ouvrage qui m'est inaccessible, et à Gesner[2].

L'élégie que j'ai pu lire dans l'édition citée par Gesner[3], prouve un réel talent ; elle est suivie d'une série d'épigrammes pleines d'éloges pour l'auteur[4]. Il serait curieux de savoir si Damiani écrivait sa langue avec la même facilité et s'il excellait dans le genre plaisant comme dans le genre sérieux.

Mais s'il nous est impossible de juger de la valeur de la *farsa*, nous pourrons peut-être, par déduction, conjecturer ce que sa troupe a pu être. Comme le titre l'indique, il ne s'agit pas d'une *commedia dell' arte*, mais d'une simple farce. Damiani aurait-il méconnu le véritable caractère du poème latin, en n'y voyant qu'une simple farce ? Je ne crois pas. Le poète qui avait composé la belle élégie contre les Turcs, devait connaître à fond les finesses de la langue latine. Il s'agissait donc probablement d'une concession faite à la mode : Sienne était à cette époque l'un des centres où l'on cultivait avec tant de zèle la *farsa*, et sa réputation fut telle que sa troupe eut, à différentes reprises, l'honneur de jouer devant le pape Léon X, le même auquel Damiani avait dédié son élégie. Aussi,

1. *Biografia degli scrittori sanesi composta ed ordin.*, tome I, Siena, 1824, p. 261 s.

2. Gesner (dans sa *Biblioth. Univers., sive Catalogus omnium scriptorum*, Tiguri. 1545, p. 370) et Simler (également cité par De Angelis) ne donnent que le titre de l'Elégie.

3. *Jani Damiani Senensis ad Leonem X., Pont. Max., de expeditione in Turcas elegia, cum argutissimis doctissimorum virorum epigrammatibus* etc., *Basileae, apud J. Frobenium*, 1515, in-4.

4. En voici une, de la plume d'un certain Phoebus Ptolemeus, Siennois lui aussi, fier de son compatriote :

Quis te divinum nescit, Damiane, poetam
Cum tibi tale sacro carmen ab ore fluat.
Per te nunc nostris magnum decus additur, et nunc
Est per te patrio gloria parta Lari.
Sic ego Nasonem, sic te iocunde Properti,
Sic ego te video, docte Catulle, loqui.

de bonne heure, se formaient des congrégations, parmi lesquelles la fameuse *Congrega dei Rossi*, fondée en 1531 [1].

La forme rythmique de ces farces était le tercet et, plus rarement, l'octave ; la langue, le jargon du peuple ; des chants et des danses étaient à l'ordre du jour, surtout à la fin. Voilà des détails qui s'accordent assez bien avec ce que nous savons de notre *farsa*. Le personnage stéréotype de ces farces était le paysan, mélange singulier de grossièreté naïve et de malignité [2]. Il ne serait peut-être pas téméraire de supposer une pareille mentalité chez le héros de la *Farsa di Pamphylo*, auquel Damiani avait sans doute fait subir cette transformation pour le rendre propre à figurer comme *rozzo* sur les planches des Jeux Publics. Cette métamorphose ne devait pas être très compliquée. Supposez un paysan gauche qui, pour mieux réussir, se fait aider par une vieille (type très commun dans la comédie italienne). Endoctriné, il n'en gardera pas moins, en apparence, ses allures de paysan gauche et timide ; mais il saura mieux dissimuler sa vraie nature, jusqu'au moment où, abandonnant son jeu, il pourra profiter de la situation pour se révéler le personnage rusé et malin qu'il est en réalité.

Conclusion

Il est caractéristique pour la confusion des genres au moyen âge qu'un même poème put donner naissance à tant de compositions disparates. Depuis la simple traduction d'écolier, gauche et obscure, jusqu'au chef-d'œuvre qu'est la Célestine, base du théâtre classique, quel abîme ! Le même *Pamphilus* devient un roman en France (III, VI), une farce en Italie (VII), une tragi-comédie (V) et une sorte d'autobiographie « picaresque » (IV) en Espagne ; elle revêt dans chaque pays une sorte de couleur locale.

1. J'emprunte ces détails et les suivants à Gaspary, *Gesch. d. ital. Liter.*, t. I, p. 622 s.

2. Flamini (*Il Cinquecento*, *o. c.*, p. 308) le caractérise ainsi : « All'ignoranza « e alla simplicità trovavano i cittadini congiunta nel villano un' astuzia inas- « pettata sotto così ruvida scorza. »

En analysant le *Pamphilus*, nous avons essayé de le décomposer en ses différents éléments : nous avons vu qu'il se compose d'éléments populaires et d'autres d'origine savante. Selon l'importance ou la prédominance d'un de ces éléments, on pourrait classer les imitations en imitations qui affectent un caractère plutôt populaire (IV, VI, VII) ou savant (III) ou les deux à la fois (V). Mais la classification la plus logique et la plus satisfaisante, puisqu'elle comprend toutes les versions, est celle qui nous montre l'évolution du thème, où l'on distingue quatre étapes :

1° traductions littérales, conservant la forme dialoguée de l'original (I, II) ;

2° changement du récit dialogué en récit narratif (descriptions des personnages, etc.) (VI) ;

3° récit narratif, développé, avec des digressions suggérées par le poème ou par les commentaires scolastiques (III, IV) ;

4° retour à la forme dialoguée, très amplifiée (V, VII).

Une chose qui semble être commune à toutes ces versions, ou à peu près, c'est leur origine scolaire : elles proviennent, en effet, toutes, autant qu'on peut le conjecturer d'après certains indices, de jeunes clercs ou de bacheliers : pour les deux premières, cela va de soi ; la troisième est d'un jeune clerc de Paris, la quatrième probablement le remaniement d'une ancienne traduction, la cinquième est d'un bachelier de Salamanque, la sixième et la septième sans doute des œuvres de jeunesse [1].

1. Au moins la sixième, si nous admettons comme auteur P. Gringore.

PAMPHILE ET GALATÉE

L'AUTEUR. — DATE DE LA COMPOSITION

Le ms. de la Bibliothèque de Bourgogne qui contient notre petit poème porte le n° 4783 de l'inventaire[1]. C'est un petit in-4° de 46 feuillets, reliés en 6 cahiers à raison de 8 feuillets. Chaque paragraphe s'ouvre par une lettrine d'or; le premier vers a une lettrine miniature. Le texte commence par une rubrique mise en vedette :

Chi coumenche pamphille sen libre.

En tête de la première page se trouve une miniature, espèce de triptyque, représentant des scènes du roman : au milieu, Pamphile, Vénus, Galatée ; à droite, Pamphile, Houdée ; à gauche, Pamphile, Galatée, avec leurs noms écrits au-dessus.

Les vers sont écrits en grandes lettres gothiques et disposés en une colonne comprenant 28 vers. L'écriture est celle du XIVe siècle. Dans la marge, à gauche, les noms des personnes qui parlent : *l'autteur*, *Pamphillet parole*, etc. ; mais ces indications manquent souvent dans le texte. Il y a, en outre, des gloses marginales et — plus rarement — interlinéaires qui servent à expliquer un terme philosophique ou grammatical, un nom propre, une situation. Les gloses, souvent corrompues, se trouvaient probablement dans l'original et ont été copiées par le copiste du ms. Elles sont complétées par une main postérieure (encre pâle, caractères différents, écriture plus serrée), qui a également effectué dans le

1. Notices bibliograph. dans Grœber, *Grundriss*, II[1], p. 904 ; voir Potvin dans *Bull. du Biblioph. belge*, *art. cité*, p. 101-106 ; G. Paris dans l'*Hist. litt.*, t. XXIX, p. 455, la *Rev. crit.*, *a. c.*, p. 197, *La litt. franç. au m. â.*, 4e édit., Paris, 1909, §§ 68, 114 ; A. Thomas dans *La Gr. Encyclop.* (art. *Brasdefer*).

texte un certain nombre de corrections, généralement bonnes. Enfin, les sentences et proverbes sont signalées par un *Note* ou *Notte bien*, écrit à la marge à gauche, sans que cet usage soit général, tandis que d'autres passages, qui ne sont pas des sentences, sont soulignés de la même façon.

Sur la page de garde on lit : XIIe siècle. *Pamphile et Galatée. Ce magnifique roman a été dédié et a appartenu à Guillaume de Dampierre.* Il y a là d'après Potvin une double erreur. « Guillaume de Dampierre vécut au XIIIe siècle ; nous ignorons sur quels renseignements on s'appuie pour avancer que ce manuscrit lui a appartenu, mais il ne sera pas difficile de démontrer qu'il ne lui est pas dédié. » Il s'agit donc probablement d'une attribution postérieure sans valeur.

Qui en est l'auteur ?

Dans un acrostiche d'une longueur inusitée, il a caché son nom, celui de sa ville et la qualité de son protecteur. Il donne lui-même la clef de son énigme (cf. v. 35-56). Cet acrostiche, déchiffré par Potvin, donne :

C'est ci la translacioun Jehan Bras-de-Fer de Danmartin en Gouelle en l'amour de Mounsegneur le Chancelier de Miaus.

C'est le même nom qu'on trouve au v. 1928, mais on ne saurait rien en tirer. Dammartin, un petit bourg non loin de la ville de Meaux était la résidence des comtes de Dammartin, Meaux était le siège de l'évêché. A quelle époque vivait notre auteur ?

Nous avons vu qu'il a dédié son ouvrage non pas au comte de Flandre Guillaume de Dampierre, mais au chancelier de Meaux. Comme il nomme dès le premier vers un *maistre Guillaume*, il est plus que probable que ce « maître Guillaume » et le chancelier de Meaux ne font qu'un. Il s'agit donc de savoir à quelle époque le chancelier de Meaux s'appelait Guillaume. Voici ce que dit à ce propos Potvin :

« La fonction de ce chancelier de Meaux ne fut élevée en rang
« de dignité ecclésiastique qu'en 1201. Le premier chancelier,
« élevé à cette dignité, s'appelle Clerembaut et l'on trouve un
« *magister Wilelmus, canonicus meldensis*, en 1228. En 1268, le
« chancelier s'appelle Ada de Vodeio. Il faudrait donc placer la
« rédaction de ce roman entre 1228 et 1268. »

Mais même en admettant que le *canonicus meldensis* dont parle Potvin ait été *cancellarius*, il semble a priori assez peu probable que le même prêtre eût, pendant 40 ans, rempli la fonction du chancelier. C'était une dignité très élevée qui comportait beaucoup de charges, et l'on n'y parvenait sans doute qu'à un âge déjà avancé[1].

Mais une preuve plus solide nous est fournie par un passage de la *Gallia christiana* (t. VIII, p. 1626, col. C) que voici :

Anno 1238 *brachium sancti Quintini martyris a Fulcone, Meldensi cancellario, Turonis Meldos allatum est ex dono Juhelli Turonensis archiepiscopi IV. cal. Junii*[2].

Donc, déjà en 1238, le chancelier de Meaux ne s'appelle plus Guillaume, mais Foulque, puisque le 28 mai 1238, celui-ci apporte le bras de Saint-Quentin de Tours à Meaux[3]; c'est donc entre 1228 et 1238 (et non 1268) qu'il faudrait placer le chancelier Guillaume, en admettant toujours que le chanoine dont nous parle Potvin ait été chancelier, et c'est, par conséquent, entre 1228 et 1238[4], qu'il faudrait placer la date de la composition de *Pamphile et Galatée*. Cette date est évidemment trop reculée. Rien que la

1. Voici ce que dit à ce propos Toussaint-Du Plessis dans son *Histoire de l'Église de Meaux*, t. I, Paris, 1731, p. 102 : « Le Chancelier ne fu mis au nombre « des Dignitez qu'en 1201. Anseau Eveque de Meaux alla exprès à Rome « pour ce sujet; et Pierre de Corbeil Archeveque de Sens, deputé par le pape « Innocent III, vint au Chapitre de Meaux pour en faire l'etablissement. Cet « emploi avoit été érigé pour regler toutes les questions qui se disent dans « le Chœur, comme le Chantre l'est pour commander au chant. De là l'usage « où le Chancelier est de lire en persone quelques leçons à certains jours « marquez. De là aussi la Jurisdiction sur la Psallette, c'est-à-dire sur la « Maîtrise et les Enfans de chœur de la Cathédrale, qui est la premiere « ecole du Diocese, et sur toutes les autres ecoles, par[t]icu[l]ièrement celles « de la Ville dont il a droit d'instituer les Maîtres et de les destituer ou « corriger, avec subordination neanmoins à l'Eveque. »

2. J'ai vérifié ce passage dans un Cartulaire de la ville de Meaux (Bibl. munic., ms. 57, p. 53), qui contient l'acte de donation.

3. Et sept ans plus tard, en 1245, *Milon*, chancelier de Meaux, est nommé un des arbitres dans un différend entre les Dames de Fontaine et le Chapitre, au sujet de la réparation d'un fossé situé près de leur église (*ibid.*, ms. 59, p. 184).

4. Je ne sais pas sur quoi on s'appuie pour fixer cette date aux environs de 1225, comme le font G. Paris et, d'après lui, A. Thomas et Cloëtta (*l. c.*, p. 90, note); cf. Loliée, *Dict. des Ecriv. et des Litt.*, 3e éd., Paris, 1911, p. 639.

mention du philosophe Sydrach[1] suffit à détruire cette hypothèse. D'ailleurs, rien ne nous oblige à faire cette concession à Potvin.

Le nom de Guillaume se répète trop fréquemment dans les annales de la cathédrale meldoise pour permettre une pareille identification. Les évêques, les chanoines et chanceliers[2] qui composaient le chapitre portaient souvent le nom de Guillaume. Les recherches du côté de l'auteur ne nous apprennent rien de plus sur la date de notre poème[3].

Les noms étant trop communs pour nous permettre une identification, voyons d'abord ce qu'on peut tirer de l'examen du texte même. Il y a deux moyens qui peuvent nous fournir des données : l'examen de la langue et les allusions. L'examen de la langue[4] nous prouve qu'on ne saurait pas remonter au-delà de la deuxième moitié du XIIIe siècle, et qu'il y a plus de chances pour la fin que pour le commencement de cette époque. Quant aux allusions, la mention du philosophe Second, devenu populaire surtout par l'*Image du Monde*, et la mention du philosophe Sydrach nous forcent à fixer la date vers la fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle. D'autre part, comme Sydrach n'est pas mentionné dans

1. Grœber semble avoir remarqué cette difficulté quand il dit, à propos de Sydrach, que la première allusion qu'on en trouve dans la France du Nord est « antérieure à 1268 ».

2. Sur les dix chanceliers que j'ai trouvé nommés dans les Cartulaires et ailleurs quatre se nomment Guillaume. Comme il n'est que rarement question du chancelier, la plupart ne sont pas nommés du tout ; ce n'est que par hasard, à propos d'une affaire où le chancelier était directement mêlé qu'on apprend son nom.

3. Le nom de *Brasdefer* était assez répandu au moyen âge. Qu'on se rappelle les *Brasdefer* et *Fierabras* des chansons de geste et le *Brasdefer* dans le *Tornoiement d'Antechrist* de Huon de Méri. Heureusement notre auteur a vu cette difficulté : « Maint nom sont equivoque » dit-il, et il ajoute, pour exclure tout équivoque, le nom de sa ville. Autrement, on serait tenté de penser à un *magister Johannes Brachiumferri* qui figure dans un *rotulus* de 1349 (voir Denifle, *Chartul. Univers. Paris.*, t. II, Paris, 1891, p. 632) au milieu d'une longue nomenclature de maitres ès-arts, et le même *Brasdefer* réapparait 38 ans plus tard, dans un *rotulus* de 1387 (*ibid.*, t. III, p. 458), avec la dignité du *presbyterus* ; mais il est expressément désigné comme représentant de la *natio normannica*, et, plus spécialement du diocèse de Lisieux (*Lexoviensis*) en Normandie.

4. Voir le chap. sur la *Langue du poème*. Aux traits linguistiques il faudrait ajouter le grand nombre d'expressions plus récentes et le style savant.

le *Roman de la Rose*, parce que probablement il n'était pas connu à l'époque où Jean de Meung écrivait son poème[1], il y a des chances pour que le poème de Jean Brasdefer soit postérieur à celui de Jean de Meung[2].

Pour confirmer tous ces arguments, il ne nous reste qu'à faire la contre-épreuve, à savoir si à cette époque (aux confins du XIIIe et du XIVe siècles) il y a eu un chancelier meldois du nom de Guillaume. Dans les cartulaires, on ne trouve point de noms de chanceliers pour cette époque. Mais les *Olim* mentionnent, à propos d'une affaire à examiner, un *magister Guillelmus, judex Bellicadri et cancellarius meldensis*, en 1294[3].

Voilà donc bien, cette fois-ci, notre maître Guillaume.

Y a-t-il un moyen de préciser la date du poème?

Si l'on voulait voir dans le vers 2163 :

Il a boin prevost a Crespi

une allusion se rapportant à un événement contemporain, il serait tout naturel de penser à l'établissement de la Prevôté royale à Crépy, grâce à une ordonnance de Philippe de Valois, datée du

1. « Assurément Jean de Meung, qui recherchait partout avec avidité, « vers 1275, les éléments de son encyclopédie satirique, n'aurait pas négligé, « s'il les avait connues, les réponses du philosophe omniscient qui, entre « autre chose, débitait de si belles maximes sur les femmes. » (*Hist litt.*, t. XXXI, p. 316.) Il est notable que l'auteur du *Roman de Renart le contrefait* ne le mentionne pas davantage.

2. D'autres arguments encore sont en faveur de cette chronologie. D'abord, Jean Brasdefer semble avoir pris dans le *Roman de la Rose* son goût pour l'allégorie. Quand il oppose Caasté à Vénus, cette idée semble lui avoir été suggérée par la lecture du *Roman* où l'on voit également

Venus, qui Chastee guerroie.

Les conseils relatifs au soin du corps, certains traits dans la description de la vieille et de nombreux emprunts, parfois textuels, que j'ai indiqués dans les *Notes* suffiraient à démontrer qu'il y a un rapport entre les deux poèmes : on admettra difficilement que le poème de Jean Bratzdefer ait inspiré Jean de Meung, c'est donc le contraire qui est vrai.

3. *Les Olim ou Registres des Arrêts rendus par la cour du roi* (*Coll. de Docum. inéd. sur l'Hist. de France*, 1re sér.), t. II, Paris, 1842, p. 369 s. — A la même époque, en 1298, on trouve aussi un *Jean dit Bratzdefer*, à propos d'un échange qu'il fit avec Perrel de Forges d'un pré situé sur le chemin de Lescheres contre un terrain sur le chemin de Borneil (D'Hozier, *Armorial général*, t. III, part. I, Paris, 1752, p. 264). Il est peu probable que ce soit le nôtre.

18 mai 1329[1]. Mais cette date obligerait notre maître Guillaume à garder, pendant au moins 35 ans (1294-1329) sa fonction de chancelier. Il serait donc plus prudent de fixer la date entre 1300 et 1315.

Quoiqu'il en soit, il est certain que notre poème non seulement n'a pas été dédié à Guillaume de Dampierre, mais qu'il n'a même pas pu lui appartenir, car Guillaume mourut en 1251, tué dans un tournoi.

1. — L'origine du poème

Nous avons vu plus haut que le *Pamphilus* était une lecture fort répandue dans les écoles du moyen âge: on le comm[illegible]t, on transcrivait et apprenait par cœur les sentences qui abondent dans ce livre. Or, un des exercices pratiqués dans les écoles devait précisément consister à traduire soit les sentences pour lesquelles il fallait trouver des équivalents en français, soit des tirades entières, comme les conseils de Vénus ou le monologue au début du poème, soit enfin le livre entier, ce qui ne devait pas être un travail de longue haleine, vu le peu d'étendue du poème latin.

Que nous n'ayons conservé qu'une seule traduction française du poème, s'explique aisément : tous ces travaux d'écoliers, étant en général des compositions fort médiocres (cf. la traduction vénitienne), étaient condamnés à disparaître aussitôt. Si le poème vénitien n'a pas partagé le sort réservé à tous les poèmes scolaires, cela peut tenir à un simple caprice du hasard ; quant au poème de Jean Brasdefer, il n'aurait pas bravé les siècles, si l'auteur n'avait pas eu l'idée de le dédier au Chancelier de Meaux[2].

Quoi qu'il en soit, ce poème porte tous les caractères d'un tra-

1. Voir l'abbé Carlier, *Histoire du Duché de Valois*, t. II, Paris, 1764, p. 228.

2. Voici sur quoi je fonde cette conjecture : dans son épilogue (v. 2525 ss.) Jean dit qu'il avait déjà auparavant traduit le *Pamphilus* :

> *A translatter me sui repris,*
> *Mais autrefois l'ai translaté,*
> *Or ne l'ai pas comparaté.*

(Les vers qui suivent sont malheureusement obscurs). Or, cette première traduction, qui fut probablement un exercice d'écolier, ne nous est point parvenue. C'est que Jean, pour dédier son poème au Chancelier de Meaux, a dû le coucher sur du parchemin, et c'est ce qui l'a peut-être fait survivre.

vail d'écolier : le style affecté, confus, parfois obscur, un certain tour d'esprit intellectuel, la manie de sophistiquer et d'emprunter des termes à la grammaire et dialectique, les citations des philosophes et grammairiens le prouvent à satiété. Ajoutez les gloses marginales et le témoignage formel de l'auteur (v. 5).

2. — Son rapport avec l'original. Est-ce une traduction ?

Le poème latin compte 780 vers, celui de Jean Brasdefer en contient 2.561 ; mais si nous en retranchons les éléments étrangers au récit, il nous en reste à peu près 2.000, ce qui, pour une traduction du moyen âge, n'est pas énorme. Mais, malgré l'affirmation de l'auteur :

> 17 Je translate *Panphile en letre,*
> Ou latins est, françois weil mettre,

et ailleurs (v. 2228-33) :

> Et se j'en sieuch par tout *le lettre*
> Du latin, et je n'i voeul mettre
> Trop u peu par nule action ;
> Si en fachiés collaction ;
> Se je ne di con li latins,
> Si me lopinés de tatins, [1],

il serait exagéré de prendre au pied de la lettre cette prétention à une stricte fidélité dans la traduction, et l'auteur lui-même ne s'en cache pas quand il dit :

> 75 .... je prie proprement
> Que, se je parol grossement
> En euls racontant de nature
> U se je maing par aventure
> Trop u peu en ceste matire,
> Qui sera pour eulz faire rire,
> En amour que le me pardongnent,
> Puis que de dire me semongnent.

1. Cf. aussi v. 818. On sait ce que valent de pareilles affirmations : histoire de retenir l'attention du public, grâce à l'effet magique produit par le mot *estoire*, quand ce n'est pas pour échapper aux reproches d'immoralité en se retranchant derrière un prototype réel ou imaginaire (cf. la note au v. 2220).

Et à la fin, il énumère en pédant tous les procédés dont il a usé « pour embelir l'afaire » : les sept arts, éthopée, étymologie, euphonie, ironie, liptote, brachylogie.

Ce n'est pas à dire qu'il tombe dans le rabâchage, faute si commune chez les traducteurs du moyen âge ; tel vers, telle sentence est reproduite avec une étonnante et heureuse concision :

> Chilz qui meffait het sourvenant (736).
> Ma nef n'a port ne m'ancre terre (1302).
> Paine u loiers respond est belle (1989).

Cependant, les vers traduits fidèlement — avec les restrictions toutefois que comporte une version rimée — sont très rares. En général, quand il traduit, l'auteur se borne à rendre approximativement le sens de l'original latin qu'il ne comprend pas toujours. Ainsi, quand il parle de la vieille :

> 529 Vielle t'en sera boins confors,
> Car vielle fait foibles de fors :
> Quant elle woelt, de cose voire
> Dist : « C'est orde menchogne, voire ! »

il semble avoir mal interprété les vers latins :

> 137 Aemula nam juvenum dijudicat acta senectus
> Et simul hos prohibet litigiosa loqui,

où il n'est question ni d'une vieille, ni de mensonges.

Une méprise grotesque est la traduction du vers 153 :

> Quam formosa, Deus, nudis venit illa capillis !

qu'il rend ainsi :

> 569 Descouverte fors d'une guimple,
> En l'autre hostel rentre moult simple.

Mais il ne saurait même être question d'une traduction approximative, car beaucoup de vers de l'original ont été négligés par Jean, et l'on se demande — étant donné sa prédilection pour le

proverbe — pourquoi telle sentence latine n'a pas été reproduite par lui [1]; ailleurs, il change l'ordre des vers [2]; parfois, il s'écarte même sensiblement de son modèle sans qu'on puisse toujours dire si le passage en question a été modifié arbitrairement ou s'il a simplement été mal compris. Enfin, l'auteur ajoute souvent de son crû, s'il ne se contente pas de développer seulement les pensées qu'il trouve dans son original.

Si l'on tient compte de tous ces caractères, on ne peut plus parler d'une traduction, mais d'une imitation. L'auteur donne l'impression de quelqu'un qui traduit de mémoire une matière qu'il connaît à fond, en ajoutant pêle-mêle les commentaires scolastiques (grammaire, dialectique) et les propres réflexions que lui suggère tel passage ; de temps en temps, il ouvre son livre pour constater s'il ne s'est pas trop écarté (cf. les passages traduits textuellement), se laisse de nouveau entraîner par son imagination, en développant une pensée qui lui plaît (amplifications) ou en ajoutant de son crû (éléments nouveaux), et le même jeu recommence. Voilà comment s'expliquent le manque de proportions [3], les lacunes et transpositions des vers [4], les contradictions [5] et inexactitudes. En admettant l'hypothèse d'une traduction faite de mémoire, on s'expliquera aussi la fusion de plusieurs discours en un seul, surtout quand ceux-ci n'ont pas un caractère strictement personnel ou quand ils comprennent quelques vers seulement.

1. Les vers 89-90, 117-8 (sentences), 335-8, 472-6 et beaucoup d'autres ont été négligés.

2. Cf. le passage *Pamph.* 217-22 (= 719 ss.) qu'il traduit dans l'ordre suivant : 219-20, 217-8, 222 ; dans le passage 507-16 (= 1843-58), il traduit 513 avant 512.

3. Les conseils de Vénus (70 vers dans l'original) comprennent, dans le poème de Jean, 200 vers (357-546) ; les vers 723-4 lui en ont suggéré une quarantaine (2326-68).

4. Une de celles-ci me semble décisive : les vers 491-2 de la traduction devraient correspondre aux vers 117-8 de l'original ; en réalité, ils reproduisent le v. 536 de celui-ci. Étant donné que dans ces deux passages il s'agit de sentences où il est question d'un homme pauvre (*exiguus*), cette confusion s'explique par un défaut de mémoire. Un autre passage (v. 601) a été *traduit* deux fois (cf. v. 2039 s. et 2057-9) ; Jean avait commencé par traduire le passage 601-6, quand il se souvint qu'il fallait d'abord traduire 591-6.

5. Cf. la note au v. 1251.

Dans le premier cas, il peut s'agir de particularités propres au manuscrit suivi par l'auteur. Ici, déjà les différents textes s'écartent plus ou moins entre eux ; il suffit de comparer le passage qui comprend les vers 499-506 dans les deux éditions de Baudouin et Ulrich :

ANUS	ANUS AD PAMPHILUM
Cursus fatorum nescit mens ulla vi- [rorum,	Cursus fatorum nescit mens ulla [virorum
Solius est proprium scire futura [Dei.	Solius.....
Desperare nocet, votum labor im- [probus implet,	Desperare.....
Arsque vigil magnas sepe ministrat [opes.	Arsque.....
	PAMPHILUS AD ANUM
Sorte sub ambigua spes et labor [omnis habetur,	Sorte sub ambigua spes et labor [omnis habetur;
Crescit principio spes magis ipsa [suo.	Crescit.....
PAMPHILUS	

Les vers 503-4, dans l'éd. de Baudouin, sont prononcés par la vieille ; dans celle d'Ulrich, c'est Pamphile qui les débite. Et dans le poème de Jean Brasdefer, tout ce passage est attribué à Pamphile. Cette divergence s'explique ; comme il s'agit de vérités générales qui peuvent aussi bien faire partie du discours de la vieille que de celui de Pamphile, on peut les attribuer indifféremment à tel personnage ou à tel autre. Jean pouvait donc avoir suivi un ms. où le passage 409-502 avait déjà été fondu avec ce qui précède et ce qui suit sans qu'on ait besoin d'admettre une lacune.

Il n'en est pas de même pour un autre passage (v. 751-6) :

> Arguor injuste, si scires ordine cuncta,
> Estque mihi meritis durior ira meis.
> Sed decet arcanum celari semper amantum,
> Nam dixisse pudet, cum furor omnis abest.

Ces vers qui doivent être prononcés par Pamphile ont été à tort attribués à la vieille par Jean Brasdefer, tandis que les deux vers qui suivent :

Tantum lenire rixas tibi convenit irae ;
Quod superest inter nos decet esse duos,

manquent dans la traduction. Ici, c'est évidemment la mémoire de Jean qui est en défaut. Car, après que la vieille s'est justifiée (*Increpor injuste*), Pamphile devrait prendre la parole pour se justifier de son côté (*Arguor injuste*). Or, dans le poème français, Pamphile ne dit plus mot après le retour de la vieille, quoique celle-ci s'adresse expressément à lui (v. 2416).

De deux choses l'une : ou bien le poème primitif, aujourd'hui perdu, était déjà une traduction faite de mémoire, et alors le poème tel qu'il nous est parvenu n'est qu'une copie plus ou moins fidèle de l'autre ; ou bien le poème primitif était une traduction littérale du *Pamphilus*, et dans ce cas-là notre poème est *une traduction faite de mémoire d'après cet ancien exercice d'écolier*[1].

3. — Les changements effectués

Le changement fondamental consiste dans la substitution de la forme épique au dialogue dramatique de l'original. Le récit n'en reste pas moins essentiellement dialogué. Mais cette modification oblige le traducteur d'ajouter une courte description à ses personnages, et d'intercaler — surtout au commencement du dialogue — quelques vers narratifs pour fixer la situation[2]. Parfois, le discours trop long d'un personnage est coupé par une courte réplique de l'autre, pour animer le dialogue qui, sans cet artifice, deviendrait trop monotone[3]. Les courtes narrations de l'auteur — elles ne comprennent en général que quelques vers — ne nous apprennent évidemment rien de nouveau, même quand elles

1. J'inclinerais plutôt vers la deuxième alternative, d'abord parce que Jean dit lui-même (v. 2527) qu'il n'a pas collationné son poème avec « l'autre livre », ensuite parce que notre poème contient des éléments qui devaient être étrangers à l'ancien exercice d'écolier (cf. le chap. *Conclusion* et la note au v. 1778). Celui-ci était donc probablement une traduction littérale comme la vénitienne.

2. Cf. les passages où *l'aulteur* intervient.

3. Cf. les vers 621-2, 1025-6, 2132 et le dialogue 1267-70.

nous donnent des indications plus précises [1]. Toujours est-il qu'elles nous renseignent sur la façon dont on expliquait et commentait le *Pamphilus*. Les traces de ces explications se rencontrent un peu partout : dans les points d'arrêt [2], les apostrophes, les soliloques [3]. L'auteur n'ajoute donc rien de nouveau, en exprimant ces sortes de sous-entendus ; il a, comme il dit lui-même,

Voir fait de son pur supposé.

Parfois, la description empiète sur le dialogue ; c'est ainsi que les vv. 281-284 sont remplacés par la description directe de la vieille [4] et que le v. 655 a fait place à la narration plus explicite [5], fruit des commentaires donnés à l'école lors de la lecture du Pamphile.

4. — Les éléments nouveaux

Le poème commence par un prologue qui contient la dédicace et le nom de l'auteur en acrostiche avec des indications pour le déchiffrer (v. 1-56). Avant de commencer son récit, l'auteur exprime le désir de n'avoir parmi ses auditeurs ni envieux, ni hypocrites, mais des clercs de bonne volonté ;

71 Cha viengnent tiestes savoureuses,
Cervelles mirencolïeuses,
Gens de scïence habitué
Qui d'aprendre se sont tué.

1. On ne sait pas trop, par exemple, pourquoi l'auteur fait de Pamphile un clerc né à Rome (v. 85), ni à quoi lui servira son « chant harmonieux » (cf. cependant le chap. *Conclusion*).

2. Ainsi, après le v. 340, Pamphile s'arrête, attendant la réponse de Vénus ; et comme la déesse ne répond rien, il reprend (v. 343). Ce court silence a aussi été exprimé dans la traduction vénitienne où on lit en marge : *Ancor parla panfilo a madona uenus*.

3. Les vers 776-802 expriment l'hésitation de Galatée avant d'accorder le baiser ; dans le discours de la vieille (v. 723-8 de l'original), les deux premiers vers doivent être probablement prononcés avant son entrée dans la chambre où se trouvent les amants, car Jean les a détachés du reste, en coupant le dialogue en deux parties : 2326-67 et 2369-73 où la vieille s'adresse à Galatée (cf. la note au v. 2326).

4. Cf. *Pamph. et Gal.*, v. 905-16.

5. *Ibid.*, v. 2144-7.

A ce prologue correspond un épilogue (v. 2502-61) qui contient la fin de l'acrostiche et dans lequel l'auteur se confond en excuses, plutôt maladroites.

Quant aux personnages, Jean introduit, après le monologue du début, deux figures allégoriques : *Caasté* et *Sobriété*. Le prétexte pour justifier leur présence est des plus banals : Pamphile, croyant s'acheminer vers la taverne de Vénus, se trompe de route et arrive à une caverne habitée par *Caasté*. Cet épisode a le double avantage de mettre en contraste les deux déesses et de fournir à l'auteur l'occasion de briller dans un raisonnement syllogistique selon toutes les règles de l'art (v. 236-54). Après cet incident inattendu, Pamphile arrive chez Vénus. Les vers

73 Tu monstrare tuos animos nulli verearis,
Vix erit e mille que neget una tibi

sont confirmés par une allusion au philosophe Secundus (v. 366-97). Le conseil ayant trait à l'emploi d'un confident, à peine ébauché dans le livre latin, est plus développé dans le poème français qui mentionne aussi la vieille (521-32). Vénus ajoute en outre, aux dix commandements de l'original, quelques conseils relatifs au soin du corps (533-38).

La fin aussi a été beaucoup développée par Jean. Chez l'auteur latin, la vieille s'excuse de son absence par deux vers (723-4) ; chez Jean, moins sobre, la vieille invente toute une histoire, d'ailleurs assez ténébreuse, pour justifier son absence (v. 2326-67). D'autres développements lui sont fournis par sa prédilection pour la philosophie et la grammaire, les allusions savantes, les proverbes, les abstractions [1].

Les deux éléments qui méritent une attention particulière sont le songe de Pamphile et le dit d'Alexandre. Ce dernier surtout, n'ayant pas un rapport intime avec le récit, pourrait en être

1. Les abstractions, dans le poème de Jean, tiennent plus de place que dans son original. L'auteur ajoute aux personnifications qu'il y trouve et qu'il développe encore celles de *Vieillesse* (995), *Souffraille* (1403 ss.), *Avarice* (1929), etc. Pour les autres « éléments développés », voir les chap. *La vieille* et *Quelques procédés de composition*.

détaché ; il forme un élément à part, étranger au récit. Nous en parlerons en un chapitre spécial.

LE SONGE DE PAMPHILE

Quant à cet épisode (v. 1337-72), on pourrait le dénom... *Débat entre le cœur et l'œil et l'oreille* ; l'idée lui en était suggéré... par les vers :

> 453 Heu miser, in nostris est nulla potentia membris ;
> Horum quodque suum denegat officium [1].

On sait que les débats du moyen âge affectent souvent la forme de visions : le débat fameux de l'âme et du corps, celui de l'eau et du vin sont des récits de songes. « Les songes et les visions », « dit Langlois [2], « offrent un cadre très commode pour exposer « des choses que les sens de l'homme à l'état normal ne peuvent « percevoir, et qui ont besoin, pour être crues, que leur connais- « sance s'explique par une seconde vue. C'est le cas, par exemple, « lorsqu'on veut révéler les secrets d'un autre monde, du paradis, « ou de l'enfer, ou d'un monde purement fantaisiste, annoncer « des événements à venir, ou récemment accomplis dans de telles « circonstances qu'on ne puisse en avoir encore connaissance par « des moyens naturels. »

Cette définition de la signification des songes au moyen âge est confirmée par le début même de notre débat. Pamphile, au comble du désespoir, croyant que Galatée l'a trahi, dit à la vieille :

> Dame Houde, ne vous anuit,
> Savés que je songai en nuit ?
> *Divine revelation*

1. Il est curieux de constater que le même passage a suggéré à Juan Ruiz une digression analogue (c. 785-790), où Don Melon maudit ses membres qui sont la cause de sa perte. Faut-il y voir une simple coïncidence ou le vague souvenir des commentaires scolastiques, qui, à propos du v. 453, rappelaient aux élèves les débats entre les membres ?

3. *Origines et sources du Roman de la Rose, l. c.*, p. 55.

Me moustra ceste affliction :
Mes cuers se plaignoit, ce me samble,
Des cinc sens, sainglez et ensamble.

Ce commencement semble annoncer un débat entre le cœur et les cinq sens ; en réalité, il n'y a que l'œil et l'oreille qui disputent avec le cœur. — Les débats entre les parties du corps étaient fort répandus au moyen âge. Tout le monde connaît le *Débat du corps et de l'âme* souvent traité et remanié par différents poètes ; le débat du cœur et de l'œil, celui du ventre et des membres, sans atteindre à la popularité du premier, n'en étaient pas moins très populaires au moyen âge [1].

Notre débat ne se rattache point au débat du cœur et de l'œil, qui est un poème moral assez voisin de la controverse entre l'âme et les sens [2] ; il repose plutôt sur la vieille croyance qui fait de l'œil l'agent de l'amour et le rend responsable de ses effets. Que l'amour entre par l'œil c'était un lieu commun déjà dans l'antiquité : *Ex aspectu nascitur amor.* Les Anciens, pour exprimer cette vérité, se servaient d'une image, en représentant le dieu d'amour décochant une flèche qui traverse l'œil et descend jusqu'au cœur. Cette conception subsista au moyen âge et jusqu'à la Renaissance, surtout dans les poèmes imités de l'antiquité [3]. Mais à côté de cette conception classique se forma de bonne heure une autre, plus populaire, qui préférait à l'explication mythologique la personnification si chère au moyen âge. Voici comment celui-ci se représentait la genèse de l'amour : à la vue de la beauté, les yeux sont captivés ; ils communiquent leur sensation au cœur [4] qui peut s'associer aux yeux ou leur opposer une résistance. Dans le premier cas, l'amour fait naître la « force » :

1. Rappelons aussi le *Debat du cueur et du corps* de Villon et certain fabliau obscène dont la vogue est attestée par le grand nombre des mss. qui l'ont conservé.

2. Cf. *Hist. litt.*, t. XXII, p. 162 s.

3. Cf. la note au v. 764.

4. Cf. *Li huil d'esgarder se refont,*
Cil qui d'amors la voie font
Et lor message au cuer envoient (*Erec*, 2081-3).

Les yeux sont les messagers du cœur : *los uelhs so messalgier del cor* (proverbe cité par Quitard dans ses *Etudes hist., litt. et morales sur les proverbes français*

« Dame », fet il, « la force vient
De mon cuer, qui a vos se tient ;
An ce voloir m'a mes cuers mis. »
« Et qui le cuer, biax dolz amis ? »
« Dame, mi oel. » « Et les ialz qui ? »
La granz biautez que an vos vi. »
(*Chev. au Lion*, v. 2015-20).

Le cœur fidèle, ami des yeux, garde l'image qu'il en a reçue ; il a ses yeux à lui :

« Des eulz del cuer veoir vous doi,
Se des eulz del front ne vos voi ;
Cil ki bien ainme loiaument,
N'oblie pas legierement. »
(*Dolopathos*, v. 2161-4) [1].

Mais il y a aussi le cœur rebelle, ennemi des yeux, qui les accuse de trahison ; de là l'éternel conflit entre les yeux et le cœur, c'est-à-dire entre le désir et la réflexion. Cette opposition des yeux et du cœur, de même que leur association, est un lieu commun de la littérature du moyen âge. On en trouve des exemples un peu partout : dans la poésie provençale, notamment chez Uc de Saint-Circ [2], chez Chrétien de Troyes, dans quelques fabliaux [3] ; enfin, elle était encore très intelligible au xve siècle, comme le prouvent plusieurs chansons de Charles d'Orléans. Une de celles-ci (éd. Héricault, t. II, n° XXVII) commence ainsi :

et le langage proverbial, Paris, 1860, p. 346 ; l'auteur rapporte à ce propos un mot du troubadour Uc Brunenc : « L'amour s'élance doucement d'œil en œil, de l'œil dans le cœur, du cœur dans les pensées » (cf. Appel, *Der Trobador Uc Brunec*, dans *Abhandl, Herrn Prof. A. Tobler... dargebr.*, Halle, 1095, p. 69), et un passage du *roman de Flamenca*.

1. Cf. les autres exemples cités par Sachs (dans l'*Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen u. Litteraturen*, t. XXI, année 1857, p. 263, n. 5), où il est question des *iex dou cuer*, des *oes de la pensée*, et même de l'*oreilhe del cuer* ; on y trouve également ce passage curieux tiré d'une lettre de Petrarque : *habent et suos oculos animi, quibus sese mutuos superatis corporeis velaminibus intuentur*. De là vient probablement aussi l'expression *avoir en son cuer escript(e)* (Cf. la note au v. 112).

2. Cf. A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ* (Toulouse, 1913), notes des quatre premières chansons (p. 167 et suiv.).

3. « Avec les oelz li cuers s'en vole » (voir Montaiglon-Raynaud, t. II, p. 202, v. 146).

Mon cueur se combat à mon eueil,
Jamais ne les trouve d'accort ;
Le cueur dit que l'eueil fait rapport
Que tousjours lui accroist son dueil[1].

Une ballade (*ibid.*, t. I, n° IV) débute par ces vers :

Comment se peut un povre cueur deffendre,
Quant deux beaulx yeulx le viennent assaillir.

Les oreilles ont aussi leur responsabilité dans l'amour ; elles se laissent séduire par de belles paroles : « *De douç parler douce amour vient*[2] » ; elles aussi sont « les messagers du cœur[3] ». Il était donc tout naturel de montrer l'œil et l'oreille se disputant avec le cœur, et Jean, qui a eu cette idée, s'est probablement inspiré d'un poème latin, aujourd'hui perdu, qui mettait le cœur aux prises avec l'œil et l'oreille.

1. Il faut, conclut le poète dans la chanson suivante (*De la regarder vous gardez*), si l'on veut garder son cœur, « cligner les yeulz hastivement ».

2. *Pamph. et Gal.*, v. 475.

3. *Las aurelhas so messatgier del cor* (Quitard, *l. c.*, p. 347). On pourrait en dire autant des autres parties du corps qui, d'une façon ou d'une autre, « trahissent » le cœur : les membres, qui tremblent, la bouche, qui se tait ou « parle d'abondance du cœur » (cf. la note au v. 120), le visage, qui change de couleur (cf. plus bas, les autres symptômes de l'amour). Car, comme dira encore Oreste dans l'*Andromaque* de Racine (acte II, sc. II) :

L'amour n'est pas un feu qu'on renferme en une âme :
Tout nous trahit, la voix, le silence, les yeux ;
Et les feux mal couverts n'en éclatent que mieux.

LE DIT D'ALEXANDRE

Histoire d'une légende

Le conte que Jean Brasdefer a inséré dans son récit (v. 1474-1751) remonte, en dernier lieu, à la légende de la rencontre du roi Alexandre et de Diogène dans le Cranium de Corinthe. Cette anecdote — car il est fort douteux que ce soit un fait historique. — si populaire dans l'antiquité, comme le prouvent les fréquentes allusions qu'on en trouve chez les écrivains grecs et latins [1], était beaucoup moins connue au moyen âge. Elle manque dans tous les poèmes qui racontent les glorieux exploits d'Alexandre, comme elle manque dans leurs sources latines [2]. Peut-être le rôle humiliant que le roi Alexandre joue dans cette histoire était trouvé trop indigne d'un si grand conquérant pour ne pas être négligé par ceux qui se proposaient uniquement de le glorifier. Mais à côté de la tendance à glorifier, il y a toujours eu celle à moraliser, et le moyen âge spécialement excellait dans l'art de tirer des enseignements moraux de tout ce qui était profane. Or, notre légende se prêtait merveilleusement à cet enseignement moral ou mystique : quoi de plus impressionnant que de voir la toute-puissance

1. Cf Hoffmann, *Das literarische Portræt Alexanders des Grossen*, Leipzig 1907. Voir aussi la bibliographie dans Oesterley, *Gesta Romanorum*, n° 183.

2. Elle manque chez Quinte-Curce et, par conséquent, dans *l'Alexandreis* de Phil. Gualter. et dans le *Poema de Alexandro* de Juan Lorenzo ; mais elle manque aussi dans les récits fictifs des gestes d'Alexandre, comme l'*Historia de proeliis* (Cf. Schmidt, Ed. *Petri Alfonsi Disciplina clericalis*, Berlin, 1827, p. 162). C'est peut-être à cause de cela que P. Meyer la passe sous silence dans ses savantes recherches sur *Alexandre le Grand dans la litt. franç.* (Paris, 1886, 2 vol.). A. Carraroli (*La Leggenda di Alessandro magno*, Mondovi, 1892) la mentionne seulement à propos d'une version perse de la légende, provenant de Nizâmi (p. 202). Enfin, elle manque dans les versions copte (Lemm), syriaque (Hunnius), arménienne (Raabe).

de l'invincible conquérant se briser à un pauvre tonneau ! Quel moyen plus efficace pouvait-on imaginer pour démontrer l'inanité des ambitions humaines en général et de celles d'Alexandre en particulier ! Donc, si les moralistes n'en ont pas tiré tout le profit qu'ils auraient pu en tirer, c'est que la légende était peu connue au moyen âge.

Déjà le nom de Diogène était peu connu ; parfois, on le confondait avec Socrate ou Platon. L'auteur de la *Bible Guiot* le nomme au début de son poème, mais rien ne prouve qu'il fût renseigné sur sa vie et sa doctrine. Alart de Cambrai, bien qu'il cite Dyogenés cinq fois, ne connaît de lui que le nom ; voici la description vague qu'il donne du philosophe :

> Après i est Dyogenés,
> Bons clers, cortois, cointes et nés,
> C'est cil en qui n'ot nule faute
> De clergie soutil et haute.

Quant aux sentences qu'il lui attribue, faut-il dire qu'elles ne sont pas authentiques ?

Guillaume de Digulleville est déjà beaucoup mieux renseigné, car il parle d'un tonneau qui lui sert de logis et relate le dialogue entre le philosophe et le roi Alexandre[1] ; mais étant donné que Guillaume écrivait vers le milieu du XIVe siècle, ses *Dits*, qui reposent sur une base classique, n'ont qu'une valeur relative pour nous.

L'anecdote proprement dite se trouve encore dans d'autres *Dits*

1. « Diogenes fu d'aucuns sournommé *chienin*, c'est à dire ayent aucune condicion de chien. Et fu le plus sage qui fust a son temps, moult desprisant le monde. Et gisoit en un tonnel qui n'avoit que un fons lequel il tournoit a l'avantage du vent et du soleil ainsi qu'il lui pleisoit, sans avoir autre maison. Et se reposoit la ou la nuit le prenoit, et aussi mengeoit quelque part qu'il eust fain, fust de nuit ou de jours, en la rue ou ailleurs, sans avoir honte. Et ainsi vivoit et estoit content de deux robes de layne, et ainsi se gouverna juçques a son deceps. Si lui demandierent aucuns pourquoy on l'avoit surnommé chienin, et il rendy : pour ce qu'il abayoit aux fols et blandissoit et honnoroit les sages. » — Ici se place le dialogue entre lui et Alexandre, suivi de sentences. (Cité d'après le ms. Bibl. Nat. fr., 572, f. 19, corrigé par fr. 19 124).

ou *Proverbes des philosophes*[1], mais ce fut surtout grâce à la *Disciplina clericalis* qu'elle fut connue dans le monde occidental. Tout le monde connaît les détails de cette rencontre du roi des Macédoniens avec Diogène. Rappelons que le dialogue se compose de deux éléments qu'on trouve tantôt isolés, tantôt réunis. Le premier élément ou le noyau est le dialogue suivant : Alexandre vient chez Diogène qu'il trouve en train de se prélasser au soleil ; il lui demande s'il a besoin de quelque chose. « De r. répond le philosophe, « sauf que tu me rendes le soleil ». Parfois, on trouve encore la remarque d'Alexandre : « Ma foi, si je n tais pas Alexandre, je voudrais être Diogène. » Le deuxième élém nt, qui parfois est greffé sur le premier, c'est la manière dont le philosophe prouve au roi qu'il est le serf de son serf ; car Alexandre sert sa volonté, tandis que Diogène est le maître de la sienne[2].

Il est curieux de voir comment cette petite anecdote s'est peu à peu transformée au moyen âge, comment le chef de l'école des cyniques est devenu une sorte d'ascète, voire un saint faisant des miracles et prédisant l'arrivée du Christ, comment enfin on a trouvé une explication mystique de la légende.

Déjà dans la version en prose du *Castoiement*[3], le Pseudo-Socrate « pour eskiever les tenebres du siecle » s'en va habiter « es boscages en le moiienne d'un tounel » qu'il tourne de façon à ce que le fond soit opposé au vent et à la pluie. C'est là qu'il est dépisté par les chasseurs du roi auxquels il demande : « *Ne me tolés mie che que vous ne me donnés.* ». » On veut le déloger, on le menace en lui annonçant l'arrivée du roi. Alors le philosophe réplique tranquillement : « *Vos sires n'est mie sires, ains est sers*

1. P. e. dans le *Liber de vita et moribus philosophorum* de Burley, Ed. H. Knust (*Bibl. d. litterar. Vereins in Stuttgart*, t. CLXXVII, Tübingen, 1886) p. 196, et dans le *Speculum morale* de Vincent de Beauvais (I, 1, 26 et III, 3, 3).

2. Cf. Knust, *l. c.*, p. 204. Dans les *Gesta Romanorum* cet élément est intercalé, sans lien apparent, dans un conte intitulé *De filia Claudii et magistro Socrate* (Cf. Ed. Oesterley, ch. 61, p. 268 s. et Ed. Dick (*Erlanger Beitr. z. engl. Phil.*, VII, 1890), ch. 154, p. 124). Le philosophe dit : *Dominus meus est racio, servus eius est voluntas.*

3. Publ. par A. Hilka et W. Söderhjelm dans les *Acta Soc. Scient. Fenn.*, t. XXXVIII, n° 5, Helsingfors, 1912 (II. Franz. Prosatext), p. 33 s. La version gasconne a été publ. par J. Ducamin dans la *Bibl. Mérid.*, Toulouse, 1908.

de men serf. » Là-dessus, les uns veulent lui couper la tête, les autres conseillent d'attendre la décision du roi. Sur ces entrefaites, arrive Alexandre. On lui raconte ce qui vient de se passer. Le roi demande à Socrate de lui répéter ses paroles. Alors le philosophe donne l'explication que l'on sait. Le roi dit : « Il s'ensuit de tes paroles que la puissance de ce monde est nulle. » Le philosophe regarde « estroitement » dans sa pensée et dit : « Tu sais que ce que tu as fait, tu l'as fait par convoitise pour avoir une gloire qui est vaine. Car la puissance de ta gloire passée est nulle ; n'étant plus, elle n'est guère à craindre ; celle qui est dans ce moment est si courte qu'elle passe en un clin d'œil ; elle n'est pas davantage à craindre. » En entendant ces mots, le roi dit à sa suite : « Chis est sers de Dieu, gardés que vous ne li faichiés nule molesté ne nule cose deshonneste. »

Dans la rédaction en vers du *Castoiement* [1], on fait ressortir sa pauvreté volontaire :

Sograles [2] fu riches assez,
Filosofes molt alosez,
Trestot gerpi, si s'en ala,
En un soutil leu habita.

Quand les chasseurs arrivent, il est en train de se dévêtir :

15 Li veneor i sont venu,
Le Segretain i ont vëu
El tonel où s'espooilloit.

Pendant qu'ils le regardent

21 Sograles dist : « *Ne me tolez*
Ce que doner ne me poez. »

1. Dans l'éd. de la *Société des Bibliophiles* (Labouderie) ce conte manque, mais il a été publié par Barbazan-Méon dans le 4e vol. des *Contes et fabliaux*, p. 171, sous le titre : *Du Roi Alixandre et du Segretain*, et par A. Mussafia, d'après un ms. de la Bibl. de Pavie, dans les *Sitzungsber. d. Wiener Akad. d. Wiss., phil.-hist. Cl.*, t. LXIV (1870), p. 559, en attendant le 3e fasc. de l'éd. Hilka-Söderhjelm qui contiendra la version rimée du *Castoiement*.

2. Dans le ms. de Pavie, il s'appelle Diogène.

Le reste se déroule comme dans la version en prose. Quant à la morale, elle est encore assez accommodante :

> 119 Por le siecle qu'est a venir
> Fai com deüsses tost morir ;
> Et por celui qu'est en present
> Porchace toi si faitement
> Com deüsses vivre toz dis [1],

car il vaut mieux laisser ses biens à ses amis, que de les gaspiller de son vivant. — On voit que la légende avait reçu en Orient une forme et une interprétation particulières qui la rapprochaient de la conception ascétique motivée par la considération que tout est vain dans ce siècle : Diogène est devenu un anachorète qui quitte le monde pour se vouer à ses méditations dans la solitude des forêts. La morale, sans aller jusqu'à recommander cette abnégation, prêche le mépris de la mort et le désintéressement du travail. Au point de vue formel, cette légende se présente comme une fusion des deux éléments analysés plus haut.

Parfois, on ajoute comme troisième élément, l'offre faite par Alexandre à Diogène et le refus du philosophe qui prétend être plus riche que le roi. Ainsi, après avoir raconté le dialogue traditionnel, Guillaume de Tignonville continue : Lors dist Alixandre : « Se tu me demandoyes aucune chose qui te peust aidier contre ce monde, je le te donneroye. » Et respondy Dyogenès : « Pour neant te demanderoye riens *quant je suis plus riche que toy ;* car ce peu que j'ay me souffist mieux que ne fait a toy la grant quantité d'avoir que tu as. » Ce contraste entre la convoitise inassouvie du grand conquérant et la pauvreté volontaire de Diogène devait fortement agir sur les imaginations du moyen âge. La vraie richesse ne consiste-t-elle pas à se contenter de ce qu'on a ?

« Et por ce dit Tulles [2] : *Diogenes li povres fu plus riche que*

1. Vérité que les Anciens traduisaient par le distique :

> *Tanquam perpetuo victurus adito laborem,*
> *Et vitam veluti cras moriturus age.*

2. *Li Livres dou Tresor* par Brunetto Latini, publ. p. P. Chabaille, Paris, 1863, p. 447. Cf. le passage analogue dans le Commentaire de Boccace (O. Zenatti, *Dal Commento sopra la Commedia di Dante*, Roma, 1900, p. 108) et

li grans Alixandres ; car plus valoit ce que il ne voloist recevoir que ce que Alixandres pooit doner, car po valoit ce que il avoit en sa huche ou en ses greniers, puis que il ne beoit se à l'autrui non, et ne contoit pas ce qu'il avoit conquis, mais ce qui remanoit a conquerre. »

Cette morale chrétienne est exaltée dans le conte que Jean Brasdefer a inséré dans son poème et

> C'on doit chier warder com reliques,
> Que je truis en unes croniques (1484-5).

Cette indication vague est précisée par les vers :

> Or oiés donc que *Celidone*
> Dist d'Alixandre Macedone.

Diogène est devenu un clerc appelé Boros [1] (cf. v. 1630). Il a laissé « bours et cités » pour aller habiter le sommet d'une haute montagne près de Pavie. L'un de ses parents, Phaladengier [2], lui

dans les *Fiore di filosofi* (éd. Cappelli, p. 10) où cette parole est prêtée à Sénèque, et non à Cicéron : *E di questo Diogene parla Seneca, e dice che era più ricco che Alissandro, che possedea il mondo, perciò che più cose erano quelle che Diogene non volea che quelle che Alissandro potea donare ;* c'est la dernière attribution qui est exacte, cf. Sénèque, *De Beneficiis*, lib. V, cap. VI : *Mullo potentior, multo locupletior fuit omnia tunc possidente Alexandro ; plus enim erat, quod hic nollet accipere, quam quod ille posset dare* (cf. *ibid.*, cap. VI). L'auteur du *Rom. de Renart le contrefait* a exprimé une pensée assez semblable (éd. Raynaud, v. 24856-63). — Ailleurs (*Trésor*, II, 2, chap. XLVIII), Brunet Latin nous raconte qu'un jour où un homme laid faisait admirer à Diogène ses appartements luxueux, celui-ci lui cracha tout à coup au visage « car il [ne] veoit plus vil chose », épisode qui se retrouve dans *Renart le contrefait* (v. 28829-70) :

> *Si lui racqua en my le viz*
> *Com le lieu que il vit plus vilz.*
> *Car plus ort lieu il ne vëoit*
> *De cellui qui lez lui sëoit.*

Les *Fiore di filosofi* nous racontent une aventure semblable qui se passe entre Platon et Diogène (Cf. aussi Graf, *Roma nella memoria del medio evo*, t. II, Torino, 1883, p. 180). Cette histoire remonte probablement à Diogène Laërce (éd. Didot, lib. VI, 2, 6).

1. Peut-être une déformation de Porus, quoique ce monarque ne soit pour rien dans la légende.

2. Nom inventé par l'auteur pour le besoin de la rime.

apporte de quoi vivre. Ses vêtements se composent des sacs, lui-même habite dans un tonneau qu'il tourne selon la direction du vent. Mais ce n'est pas un simple anachorète ; c'est encore un clerc fort instruit toujours couché sur les livres (cf. v. 1545). Et quand Alexandre, désolé de la mort de son maître Aristote, s'écrie :

> 1510. Ciertes, s'un autel en trouvasse,
> Mil fois d'or le contrepesaisse,

le duc Philote remarque qu'Aristote ne savait pas le tiers de ce que sait ce Pavesan, tellement celui-ci le surpasse à tous les points de vue. Il n'y a pas de secret pour lui, prétendent ses concitoyens, il possède la clef de tous les arts : grammaire, logique, philosophie, physique, alchimie, géométrie, astronomie. Mais il a renoncé librement à tous les avantages qu'il aurait pu tirer de sa science :

> 1518. Mil tels mondes gouverneroit
> Par son pur sens, qui le querroit.

Et c'est encore un saint. Sa science a des dons miraculeux :

> 1554. Ses sens fait tous les jours miracles.

Mais le caractère de sa mission divine est encore accentué par la prophétie de l'avènement du Messie (v. 1688-1703).

Le dialogue lui-même diffère beaucoup du dialogue traditionnel. Après une courte discussion préalable qui n'est pas trop claire [1], Alexandre fait au clerc des promesses royales à condition qu'il s'engage à le servir et à mettre sa science au profit du roi. Alors suit la réponse de Boros qui comprend plus de cent vers (v. 1631-1747). Il refuse fièrement les propositions d'Alexandre :

> 1634. Qu'est-ce ? woels tu que je te serve ?
> *Es tu es sers puis a ma serve !*
> Bien seroie chiffres et moustres.

Le roi lui demande de s'expliquer. Alors le clerc développe ce

1. Après le v. 1567 il y a probablement une lacune de quelques vers où devait se placer la phrase célèbre : *Ne me tolez ce que ne me donez.*

qu'il vient d'avancer : Alexandre est soumis à sa volonté, tel un chien en laisse ; car il doit faire tout ce que sa volonté lui ordonne, quelques difficiles que soient ses commandements ; il doit renoncer au repos car sa volonté ne lui laisse point de loisir ; il risque sa vie journellement, pour semer partout la destruction, et jamais il ne viendra à paix.

Ceci donne lieu à une apologie de la paix chrétienne (« *Pax hominibus* ») qui est confirmée par la prophétie mentionnée plus haut (digression qui comprend les vers 1682-1703). Alexandre est donc dans la servitude ; mais lui, le philosophe, est le maître de sa volonté qu'il tient par la bride de sa raison. Et il cite, en terminant, les prisons et appareils de torture où l'on trouve ceux qui ont trop obéi à leur volonté. Il conclut son discours avec les mots :

Siers yes as siers, prouvé le t'é.

Alexandre, voyant un refus si net, n'insiste plus,

S'en part et dist que Dieus le maint ;
Tous ses viés propos li remaint.

Tel est le point d'aboutissement d'une légende dont il serait difficile de trouver toutes les étapes par lesquelles elle a dû passer et de distinguer tous les éléments qui se sont ajoutés au cours du moyen âge. Telle que nous la voyons ici, elle est foncièrement médiévale et ne repose nullement sur une base classique. Seules la mention du tonneau et l'offre faite par Alexandre rappellent des données classiques. La mention de Pavie semble indiquer une légende locale ayant cours à Pavie ou localisée dans cette ville par l'auteur [1]. Il est peu probable que Jean ait lui-

1. La mention de Pavie et l'allusion à Celidone pourraient nous fournir des indications précieuses sur les sources de cette légende, à moins qu'il ne s'agisse simplement de ces concessions faites à la rime plus fréquentes au moyen âge qu'on ne croirait (le nom de *Pavie* surtout était recherché à cause de la rime riche qu'il offrait ; cf. la note au v. 1515). Quant à Celidone, j'ai pensé d'abord à Sidoine (Apollinaire) et à Solin, mais ni l'un ni l'autre ne donne cette légende. Un hasard attira mon attention sur un livre intitulé *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'Institution des Princes Chrestiens et*

même recueilli cette légende à Pavie, d'autant moins que le *Studio generale* n'y fut fondé qu'en 1361, grâce à un privilège de Charles IV, daté du 1[er] avril de cette année.

Cette tendance à christianiser les légendes païennes a été

origines de Royaumes par Pierre Boaistuau, ouvrage que l'auteur prétend avoir traduit du latin. Quoique Brunet (*Manuel*, art. Boaistuau) dise expressément que *Chelidonius Tigurinus* sont des noms supposés par l'auteur, il est curieux de voir figurer dans ce livre une légende qui offre quelque ressemblance avec celle que Jean Brasdefer attribue à Celidone, les données cependant, différent : Alexandre ayant entendu parler d'une nation qui n'avait jamais été conquise, celle des Garamantes, brûle du désir de connaître les mœurs étranges de ce peuple. Les Garamantes, avertis, lui envoient un vieillard « libre en paroles et assuré en ses gestes » qui, après avoir salué Alexandre, le regarde « d'un œil de philosophie » et, quand le roi lui manifeste son désir de régner sur son peuple, lui demande : « *Dis-moi, je te prie, Alexandre, que veux-tu faire? Quels sont tes desseins ? Tu donnes au monde l'exemple d'une rage insatiable, car, pour une ambition passagère qui s'évanouit comme la fumée, tu t'enrichis aux dépens des autres. Insensible aux larmes des veuves et des misérables, tu veux perpétuer ton nom par l'effusion d'un sang innocent.* » (Cf. *Pamph. et Gal.*, v. 1672-7). Après des réflexions sur la vanité des ambitions humaines et la vengeance des dieux, le vieillard s'arrête, immobile, attendant la réponse d'Alexandre. Mais celui-ci, vaincu par les raisons du philosophe s'en retourne, tout confus, sans offenser les Garamantes (voir l'éd. de Paris, 1559, f° 91 v.-92 v.). Si cette histoire repose sur une base classique, ce qui est vraisemblable (peu importe d'ailleurs que ce soit Chelidone ou un autre), il faudrait voir dans le *Dit d'Alexandre* de Jean Brasdefer, une fusion de deux légendes, celle de Diogène avec celle des Garamantes; on n'avait qu'à substituer au peuple qui excite la curiosité d'Alexandre grâce à son isolement et l'étrangeté de ses mœurs un individu qui se trouve dans des circonstances semblables, et à lui prêter le langage du vieillard ; or, Diogène était tout désigné pour jouer ce rôle. — Reste à expliquer la mention de Pavie. Il est curieux de rapprocher de ce nom le ms. de Pavie qui contient une version rimée du *Castoiement* (voir p. 83, n. 1). Est-ce une simple coïncidence ou y a-t-il un rapport réel entre la montagne de Pavie et la légende telle qu'elle se trouve dans notre poème ? Est-ce que cette montagne près de Pavie — si toutefois elle existe — est ou a été l'objet de légendes populaires se rapportant à un fait précis, réel, par exemple la vie d'un anachorète, laquelle légende a pu se greffer sur l'anecdote classique, enrichie de celle des Garamantes, de façon à produire une nouvelle fusion. Alors le conte tel qu'il se présente chez Jean Brasdefer ne serait, au fond, que le travail de quelque clerc qui, en combinant savamment les trois légendes, aura voulu enlever à l'anecdote classique les dernières traces de son paganisme, en substituant au Pseudo-Socrate un clerc appelé Boros. J'ai eu la curiosité de m'adresser à M. Carlo Pascal, professeur à l'Université de Pavie, qui a bien voulu m'informer que la montagne en question pouvait bien être le *monte Bobbio*, siège d'un monastère jadis célèbre, illustré, au XI[e] siècle, par le fameux Lanfranco (cf. Gualla *Sanctuarium Papiae*, 1505). M. Maiocchi, consulté à ce sujet par M. Pascal, pense que l'auteur de notre légende a pu s'inspirer du moine Giona, auteur d'une vie de saint Colomban, ou de la légende de saint Alberto di Butrio. Pour ma part, je crois qu'il y a dans notre

poussée si loin que les *Gesta Romanorum* [1], après avoir raconté la légende, croient devoir lui prêter la signification mystique que voici :

« Très chers ! Diogène qui était si pauvre qu'il dut se servir d'un tonneau comme maison, représente nous autres et notre misère. Le tonneau, c'est notre vie : pareille au tonneau qui se déplace, notre vie ici-bas n'est qu'un continuel changement de notre état moral et physique. Nous devons donc, assis dans le tonneau qu'est la vie, toujours nous tourner vers le Christ qui est le Soleil de la justice. Alexandre qui cherche à savoir quels sont les désirs de Diogène et lui fait des offres séduisantes, signifie le diable qui tâche de connaître nos faiblesses et nous offre la vanité de ce monde en échange de notre consentement. Mais il ne faut rien lui demander sinon qu'il ne se mette pas entre nous et le Soleil, afin que celui-ci puisse nous accorder la lumière de sa grâce. »

conte des réminiscences du fameux Gerbert qui, avant de prendre la tiare sous le nom de Sylvestre II (999-1003), avait, pendant quelque temps, dirigé l'abbaye de Bobbio que le pape Jean XIII lui avait donnée. Déjà alors, il passait pour l'homme le plus savant de son siècle. Grâce à ses connaissances, surtout en cosmographie et mathématiques, il se présentait à l'imagination populaire comme une sorte de sorcier et devint l'objet des légendes les plus invraisemblables. Il est donc fort possible qu'il soit pour quelque chose dans notre légende qui nous parle d'un clerc savant, supérieur à Aristote, maître passé en géométrie et astronomie (v. 1558), possédant le don de faire des miracles.

1. Éd. Oesterley, 183, germ. 15.

LA VIEILLE

Histoire d'un type

Dans ce chapitre, je me propose de refaire l'histoire de l'entremetteuse dans la littérature, surtout dans celle du moyen âge. Quand je dis « entremetteuse », je prends ce mot au sens le plus large, ou si l'on veut, dans son sens étymologique, en l'étendant sur toutes les femmes qui « s'entremettent » pour un tiers ou jouent un rôle quelconque dans les intrigues d'amour, peu importe le motif qui les fait agir, le procédé qu'elles emploient, le résultat qu'elles obtiennent. L'entremetteuse ainsi définie n'implique pas nécessairement l'idée de malhonnêteté ; souvent, elle agit par complaisance, par conviction ou par pure méchanceté ; elle appartient à toutes les classes sociales, à toutes les époques. Aussi une classification rigoureuse de ses diverses manifestations à travers les temps est-elle presque impossible. On distingue néanmoins assez nettement trois espèces d'intrigantes : la sorcière, la chambrière et la vieille proprement dite, auxquelles viennent s'ajouter comme personnages secondaires : l'amie, la voisine, la duègne, voire la propre mère, qui se rangent tantôt à l'une, tantôt à l'autre des trois catégories principales. Nous commencerons donc par une étude sommaire de la sorcière et de la suivante, indissolublement liées à celle de la vieille.

Une étude d'ensemble manque encore [1]. Elle devrait embrasser

1. On pourra consulter avec profit la précieuse bibliographie donnée par Ch.-V. Langlois en appendice de son livre sur la *Société française au XIII*ᵉ *siècle d'après dix romans d'aventure*, 3ᵉ éd., Paris, 1911 (p. 311-328), notamment les nᵒˢ 40, 47, 62, 70, 72, 84, 92, 98, 137. J'y renvoie une fois pour toutes. Ajoutez : Barth, *Liebe und Ehe im altfranz. Fablel u. in d. mittelhochdeutsch. Novelle* (*Palaestra* XCVII), Berlin, 1910, et *Auberee, altfranz. Fablel*, m. Einl. u. Anmerk. hgg v. Georg Ebeling, Halle. 1895. — Pour la littérature italienne, voir la note de Cian dans le *Giornale storico*, t. XXIV, p. 312.

non seulement tous les intermédiaires dont se servent les amants, mais encore tous les moyens dont ils disposent pour communiquer entre eux. La branche de coudrier où Tristan a gravé son nom pour avertir Iseut de sa présence dans le bois[1]; le petit chien que la dame de Vergi pousse dans le verger où le chevalier s'est caché, pour l'avertir qu'elle est seule[2]; le rossignol, oiseau mystique invoqué par les amants en peine[3]; voilà autant de confidents muets dont se sert l'ingéniosité des amants jamais en défaut pour déjouer la vigilance des gens malveillants. Si nous leur ajoutions les lettres et gages d'amour et les mille et une ruses de femmes, nous n'aurions pas encore épuisé cette matière[4].

Car c'est surtout aux femmes qu'on prête le don des intrigues; et cela n'a rien d'étonnant, car

Une femme sçait plus de tours,
De finesse et de tromperies
Des amoureux et des amies
Que mille hommes; il n'y a rien
En cela qu'ell' n'entende bien.
Et, au contraire, pour vray dire,
Il n'y a beste au monde pire
Pour empescher un bon affaire
Qu'elle, si elle veut deffaire[5].

Les hommes du moyen âge ne méconnaissaient pas la supériorité de la femme dans ces deux genres d'intrigues: s'agit-il de trouver un intermédiaire, un messager, un confident discret et rusé, on choisira de préférence une femme[6]; veut-on jouer un

1. *Le lai de la Chevrefeuille*, par Marie de France.
2. *La Chastelaine de Vergi.*
3. *Le lai du Laustic* par Marie de France. G. Paris ne s'est-il pas proposé d'écrire « l'histoire poétique du rossignol » ? Cf. *Journal des Savants*, 1891, p. 687, n. 1.
4. Un proverbe ne dit-il pas que « la table est l'entremetteuse de l'amitié » ?
5. Jacques Grevin, *Les Esbahis*, acte III, sc. IV.
6. L'auteur de la *Clef d'amour* ne veut pas de ces messagers « qui vont entre l'arc et la corde », mais énumère les avantages que présente le choix d'une confidente (cf. éd. Doutrepont, n° 985-1000). Il est vrai que dans les chansons de geste, il est souvent question de « messagers » ; mais leur rôle est plutôt passif: ils ne font qu'exécuter les ordres qu'on leur donne, transmettre des cadeaux de part et d'autre, s'acquitter de petites commissions (voir W. Eischer, *Der Bote im altfranz. Epos*, Marburg, 1887 ; I. Liebesbote). Seul, le messager dans le *Nuntius sagax* possède une certaine initiative.

mauvais tour à un mari ou corrompre une jeune fille honnête, c'est encore une femme qu'on chargera de cette besogne.

L'auteur du lai d'*Auberée* fait justement remarquer que « rare-« ment une femme fera une sottise, si une autre femme ne l'y « encourage. Telle est honnête, sage et pure, dit-il, qui bientôt « cessera de l'être, si elle voit une amie ou une voisine[1]. » —

I. LA SORCIÈRE.

II. LA CHAMBRIÈRE.

III. LA VIEILLE.

A. Les sources (la source *orientale* et la source *latine*).

B. Les procédés :

a. la vieille qui agit à l'aide d'un artifice (contes) ;

1) artifices orientaux ; 2) artifices banals ; 3) artifices médiévaux ; 4) *la vieille intéressée et la vieille diabolique.*

b. la vieille qui enseigne (poèmes satiriques) ;

1) conception latine ; 2) conception médiévale.

c. la juxtaposition de ces deux vieilles dans le Roman de la Rose ;

d. leur fusion dans le théâtre ;

e. la vieille dans les romans.

C. La description (description *objective* et *subjective ; directe* et *indirecte ;* la vieille *savante* et la vieille *populaire*).

a. Ses noms ;

b. sa personnalité ;

c. sa pauvreté ;

d. sa vieillesse ;

e. son hypocrisie ;

f. sa profession :

1) la sorcière ; 2) la couturière (*contes*) ; 3) la recommanderesse ; 4) la revendeuse ; 5) l'entremetteuse sociale (*théâtre*) ;

D. La récompense.

E. Conclusion.

1. Le Grand d'Aussy, t. IV, p. 68.

I. — LA SORCIÈRE

C'est surtout dans les romans courtois et d'aventure que la sorcière joue un rôle[1]. Écartons d'abord les magiciennes, fées, etc., qui ne sont pas mêlées aux intrigues d'amour. Dans les romans, la sorcière est, en général, caractérisée comme *maistresse* de la jeune fille confiée à sa garde, dont elle possède la pleine confiance. En revanche, elle lui donne des conseils en matière d'aimer, tout en mettant son art à son profit.

Il s'agit presque toujours de la préparation d'un philtre extrait des herbes et des racines, dont elle seule possède le secret. Comme le type le plus parfait de cette magicienne peut être considérée Thessala dans *Cligés*. Ses philtres donnent des hallucinations à l'empereur et plongent en léthargie Fenice. On pourrait aussi mentionner la sorcière dans *Eneas* (v. 1907 ss.), quoiqu'elle repose sur une base classique, comme il résulte des rapprochements faits par M. Faral.

Du reste, il ne faut pas exagérer l'influence des poètes latins. L'art de la sorcellerie est aussi ancien que le monde et jamais, peut-être, il n'a été plus en vogue qu'au moyen âge. Les poèmes moraux du XIIe au XIVe siècle sont remplis de descriptions de ces sorcières qu'ils accusent d'enchantement, d'envoûtement, d'envenimement, voire d'homicide et d'infanticide. Étienne de Fougères, dans son *Livre des Manieres*[2], après avoir parlé des laides « froncies », continue :

> 1033 Por plus crual et por plus fiere
> Tien ge fame qui est sorciere ;
> Emplastre fet de tel maniere
> Dont maint prodome gist en biere.

Ensuite, il passe en revue les charmes, les « males herbes », le meurtre d'enfants et finit par introduire Richeut, le type de l'en-

1. Cf. Fr. Meyer, *Die Stände. ihr Leben und Treiben, dargest. nach d. altfranz. Artus.- und Abenteuerromanen*, Marburg, 1888 et dans *A. u. A.*, n° LXXXIX (1892), p. 106 s. ; E. Faral, *Recherches sur les origines et sources des contes et romans courtois*, Paris, 1910, p. 315-18.
2. Éd. Kremer, Marburg, 1887 (*A. u. A.*, n° XXXIX).

tremetteuse [1]. Quelques passages (par exemple ceux où Étienne blâme l'usage des philtres meurtriers) semblent avoir été imités par l'auteur de *De Vetula* [2]. Il est vrai que l'intérêt qu'aurait pu avoir le *Livre des manières*, est diminué par les réminiscences classiques qu'on y trouve [3] : Marbode, Juvénal et Ovide (cité au v. 1049).

Il n'en est plus de même dans la *Somme des vices et des vertus* composé en 1279 par Frère Lorens, à la demande de Philippe le Hardi. Ce moraliste est très sévère en ce qui concerne le péché de *Renoierie* qui comporte « trois manières » selon qu'on ne croit pas ce qu'on doit, « ausi come font les Bougres », qu'on « trepasse » la foi, comme font les parjures ou qu'on croit plus qu'on ne doit, et c'est précisément le cas des « devins et devines », des « sorchiers et sorchières », et de ceux qui « croient es charmes et es contrevues que les vieilles dient [4] ».

Tous les poètes n'ont pas été si explicites ; ceux-ci n'en parlent qu'à mot couvert, d'autres en se servant de l'allégorie (Raoul de Hondenc), comme s'ils craignaient, malgré eux, les charmes des sorcières. Toujours est-il que ces magiciennes devaient fort ressembler aux fameuses Thessaliennes de l'antiquité qui ont tant préoccupé les poètes latins. Et si l'on voulait contester la valeur objective des poèmes moraux, on pourra consulter les sermonnaires [5]. Mais passons à la pratique.

Nous avons parlé des philtres *hypnotique* et *narcotique* dans *Cligés*. Il s'agit d'un philtre *fortifiant* dans le *Lai des Deux amants*. Le jeune amant, pour pouvoir accomplir la tâche ardue dont la

1. C'est une des premières allusions à Richeut.
2. Cf. éd. Cocheris, v. 465-502 : *Ci parle de la femme veuve*.
3. Cf. Ch.-V. Langlois, *o. c.*, p. 22, n. 2.
4. Cf. L. Petit de Julleville, *Hist. d. l. Langue et d. l. Litt. franç.*, t. II, p. 178-9, et *le Mireour du monde*, publ. p. Félix Chavannes, Lausanne, 1846, p. 51-53.
5. Cf. aussi le poème sur *Luque la maudite* dans *Romania*, XII (1883), p. 224:

> Que ce est la plus sage dame
> Qui seit d'iluec si qu'a Viterbe :
> El monde n'a si mavèse erbe
> Que ele par cuer ne quenoise.

Il s'agit donc sans doute, ici comme ailleurs, de légendes populaires qui reposent sur des données réelles.

réussite seule peut le mettre en possession de la jeune fille, va consulter de la part de celle-ci une parente à Salerne, qui connaît à fond « l'art de phisike » pour l'avoir étudié pendant 30 ans, car :

> 112 Tels lettuaires vus durra
> et tels beivres vus baillera,
> que tut vus recunforterunt
> e bone vertu vus durrunt.

Malheureusement, l'amant, s'abusant sur ses forces, refuse de prendre le breuvage au moment critique et — succombe : nous n'apprenons donc rien sur l'effet du « beivre ».

Ailleurs, où il est question d'un philtre, c'est presque toujours d'un philtre amoureux qu'il s'agit. L'usage en est ancien, depuis *Tristan et Iseult*, où il agit spontanément, sans l'intermédiaire d'un tiers, jusqu'au *Roman de la Violette* qui nous donne une description détaillée de sa préparation. Ce dernier est aussi intéressant d'un autre point de vue : il nous montre la force du philtre, si irrésistible jusqu'ici, perdre en efficacité.

Flourentine, la maistresse d'Aiglente, a vite fait de diagnostiquer le genre de malaise qui accable sa protégée. Elle s'en va au verger où « des plusiours herbes querant va ». Ensuite

> 3459 Ses herbes estampe et destempre
> Sa puison tout a point atempre
> A la samblanche de mouré [1].

Après quoi, elle verse le breuvage dans une coupe qu'elle tend d'abord à Gérart et ensuite à la pucelle. Elle enlève les restes du philtre de la coupe, qu'elle remplit de vin pur. Les effets ne se font pas attendre ; il en naît une lutte entre Loyauté et Nouvelle-

1. Le passage est peut-être imité de *Cligès*, cf.

> 3251 Thessala trible sa poison,
> Especes i met a foison
> Por adoucir et atanprer,
> Bien la feit batre et destanprer,
> Et cole tant que tot est cler
> Ne rien n'i a aigre n'amer.

Pensée, dans l'âme de Gérart, finement analysée par l'auteur. C'est Loyauté qui l'emporte, et l'auteur se complaît à nous décrire son triomphe :

> 4295 Or verrons-nous qui plus porra
> Et tout apertement parra
> Se caradeus et sorcherie
> Puet plus esprendre druerie,
> Et se ele est de millours mors
> Que n'est fine loiaus amors.

Si Gérart reste à Cologne, c'est que les charmes valent plus qu'« amors qui vient naturalment »; mais ce serait contre droit et raison, car

> Amors qui vient de volenté
> A molt de grignour poesté
> Et plus courtoise est et miex valt.

Voilà pourquoi Gérart laissera Aiglente pour Euriant. C'est que la « puison », à force d'être employée, perd ses effets sur ses victimes — et sur les auditeurs qui commencent à se lasser des « charaies » et demandent aux récits plus de vraisemblance et d'observation psychologique. Cette évolution, favorisée sans doute par le changement des conditions sociales, s'observe déjà dans les romans de Chrétien de Troyes [1]. On croit presque entendre *Bel-Acueil :*

> De magique, l'art au deable,
> Je n'en croi riens, soit voir ou fable.
> (*Rose*, v. 15567-8).

Et un autre passage nous donne l'explication de ce scepticisme :

> Onques ne pot tenir Medee
> Jason por nul enchantement ;
> N'onc Circé ne tint ensement
> Ulixes qu'il ne s'enfoïst
> Por nul sort que faire poïst.
> (*Ibid.*, 15350-54).

1. Voir plus bas, p. 100.

Or, ce passage est la paraphrase de l'*Ars Amat.* II, 101-104. Et les traducteurs de l'art d'aimer constatent, d'accord avec Ovide, l'impuissance des sortilèges et des philtres amoureux :

> Ja n'iert par les ars de Toulete [1]
> fine amour guise ne parfete.
> Ne croi ja en telz sorcheries,
> quer ce ne sont que moqueries.
> Se carmes et herbes vausissent,
> jamés amors ne departissent.
> (*Clef d'amors*, v. 1317-22).

Ce qu'on demande aux auteurs latins, ce n'est plus le merveilleux de l'Enéide et des Métamorphoses, mais la connaissance de la vie réelle, l'expérience pratique, le scepticisme, enfin, d'Ovide et de Juvénal.

Ainsi s'explique Aiglente, une seconde Médée ; ainsi s'explique aussi la sorcière dans le même roman et qu'il ne faut pas confondre avec la maistresse Flourentine dont nous avons parlé plus haut. Par le motif de cette sorcière qui trahit le secret de sa dame, ce roman se rattache au *Cycle de la gageure* [2] qui comprend en outre le roman du *Comte de Poitiers* et le poème de *Guillaume de Dôle*, tous les deux antérieurs à la *Violette* : « il s'agit d'une femme dont la vertu est l'objet d'une gageure et qui, odieusement calomniée, finit par faire reconnaître son innocence ». Ni Alotru ni la vieille Gondrée ne sont, à proprement parler, des sorcières ; car elles agissent sans avoir recours aux arts magiques [3], se confondant ainsi avec la « chamberiere » traîtresse, et partant avec l'entremetteuse. C'est donc au deuxième chapitre qu'elles devraient figurer, si elles n'étaient pas expressément caractérisées comme étant rompues aux arts de la magie. Alotru [4] est appelée « vieille sorchiere », et Gondrée, elle aussi,

1. Cf. *Ecce quærunt clerici, Parisiis artes liberales, Aurelianis auctores, Boniæ codices, Salerni pyxides, Toleti dæmones, et nusquam mores* (Hélinand, *Discours inaugural à l'Université de Toulouse*).

2. Voir G. Paris, *Le cycle de la gageure*, dans *Romania*, XXXII (1903), p. 481-551.

3. Cela est si vrai que dans le roman de *Guillaume de Dole* la sorcière a été remplacée par la mère.

4. Ce nom est peut-être une déformation de *malostru* (provenç. *malastruc* : né sous une mauvaise étoile, désastreux).

Molt estoit desloiaus sorchiere,

car elle meurtrit deux enfants qu'elle a eus d'un moine défroqué, Baudris de nom, et si Thessale était plus savante que Médée [1], Gondrée surpasse à la fois et Thessale et Brangien :

514 Plus savoit la vielle d'engien
Qu'entre Tessale ne Brangien
Ne sourent onques, ce m'est vis,

Du reste, elle agit par pure méchanceté, comme elle avoue elle-même :

523 « Car nule rien tant ne desir, »
Dist la vielle, « com mal a faire :
Des or m'en porrai bien refaire. »

Enfin, elle subit la punition traditionnelle des sorcières : elle est brûlée vive, tandis qu'Alotru, quoique non moins coupable, l'avait échappé belle : quoique affreusement mutilée, elle avait été graciée et confinée dans une « ostellerie ».

Enfin, dans le troisième roman du cycle, le *Roman de la Rose*, qui, chronologiquement, se place entre le *Comte de Poitiers* et le *Roman de la Violette*, c'est la mère qui trahit sa fille. Faut-il voir dans cette substitution l'influence de la poésie populaire où la mère est représentée comme ennemie de sa fille [2] ? L'in-

1. Cf. D'anchantemanz et de charaies
Bien esprovees et veraies
Plus qu'onques Medea ne sot.
(*Cligés*, v. 3029-31).

2. Cf. p. 46 s. La mère qui tyrannise sa fille ou la tient enfermée se rattache au type de la vieille duègne (voir p. 117). La contrepartie de cette mère hostile à sa fille est la belle-mère hostile au gendre, qu'on trouve déjà dans deux contes de la *Disciplina clericalis* : elle approche de l'entremetteuse (cf. p. 107). Ne serait-ce là le prélude ou plutôt le motif — car il existe un peu partout — de la guerre éternelle déclarée au gendre par sa belle-mère ?

Quar naturele chose est a la mere
Eyder sa fille en tote maniere.
(*Gilote et Johane*, dans Jubinal, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 33).

Entre ces deux extrémités, il y a la mère confidente de sa fille, comme

fluence de cette poésie est d'ailleurs attestée par les nombreuses chansons insérées dans le récit. Je ne crois pas. D'abord, l'auteur de la *Violette*, tout en s'inspirant de la *Rose* en ce qui concerne l'emploi des chansons et la nature du secret — il substitue la violette à la rose —, a gardé la sorcière du *Comte de Poitiers*. Ensuite, si la mère dévoile le secret de sa fille, ce n'est pas par méchanceté ou par jalousie qu'elle le fait, mais, sans le vouloir, le secret s'échappe de ses lèvres, grâce à l'habile flatterie du chevalier. Plus tard, elle regrette et avoue sa faute.

II. — LA « CHAMBERIÈRE »

Il est malaisé de faire une distinction rigoureuse entre la « maistresse » et la chamberiere ; car d'un côté la maîtresse n'est pas nécessairement caractérisée comme sorcière, d'autre part, la chamberiere est parfois, elle aussi, rompue aux arts de la magie. Elles ont cela en commun, qu'elles sont attachées au service d'une jeune fille ou d'une dame mariée et se distinguent, par cela, nettement de l'entremetteuse proprement dite.

Ce type, appelé à une si brillante fortune au théâtre, a des origines bien modestes. Il semble être issu de la chanson populaire.

celle de Lavine dans *Eneas*. Dans les fabliaux et farces, la mère cherche à marier avantageusement sa fille (*Jouglet*), et à éconduire les amoureux importuns (*Prestre et Alison*), et, quand sa fille est mariée, elle s'entend avec elle pour tromper et chicaner le pauvre mari (farce du *Cuvier*). — L'inimitié entre belle-mère et bru, tel est le sujet d'une pièce singulière de Raimon de Tors (la 4e des six pièces publ. par M. Parducci, Perugia, 1910), où je crois reconnaître des réminiscences de la *Belle-mère* ou *Hecyra* de Térence. Ainsi, quand le poète conseille aux brus de se métier de leurs belles-mères qui ne cherchent qu'à leur nuire (*Tan mal estan suegr' e nora*), il s'inspire visiblement des deux vers de l'*Hecyra* (II, 1) :

Itaque adeo uno animo omnes socrus oderunt nurus :
Viris esse advorsas, aeque studium est, similis pertinacia'st.

De même, quand le poète accuse les belles-mères de chasser leurs brus et exprime l'espoir de voir la belle-mère dehors, comme une *rata pennada*, et la bru rentrée au foyer :

Quod si scissem, illa hic maneret potius, tu hinc isses foras.

Sur la rivalité des marâtres et de leurs filles dans nos contes de fées, voir J. Bédier, *Les Fabliaux*, 3e éd., Paris, 1911, p. 150.

C'est là que la chambrière apparait d'abord comme humble confidente de sa maîtresse, toujours prête à se dévouer pour elle [1]. Même quand elle plaide pour l'amant, sans être d'accord avec sa maîtresse, elle le fait par pur désintéressement, dans le but de voir sa dame heureuse. C'est encore Chrétien de Troyes qui nous a dépeint le modèle de cette chamberière dans le *Chevalier au Lion*. Alors qu'il nous représente dans Thessala le type traditionnel de la sorcière, il crée dans Lunete un type beaucoup plus humain et profondément sympathique. Quoiqu'elle tienne encore de la sorcière par le secret traditionnel de l'anneau qui rend invisible, ce n'est là qu'un trait accessoire, et Chrétien a sacrifié à la mode en le reproduisant. Mais l'admirable scène où Lunete s'efforce de démontrer à sa dame la nécessité où elle est de prendre pour mari et pour défenseur de sa Fontaine celui même qui vient de tuer son mari, est un vrai chef-d'œuvre d'analyse psychologique et rappelle par son mouvement la scène entre la vieille et Galatée dans *Pamphilus*, alors que son caractère pathétique et la vérité psychologique font penser à Racine.

Lunete est l'intime confidente de sa dame :

1591 La dameisele estoit si bien
De sa dame, que nule rien
A dire ne li redotast,
A que que la chose montast ;
Qu'ele estoit sa mestre et sa garde.

Elle fait preuve d'un parfait désintéressement.

3648 Plus por son preu, que por le vostre
Le cuidai feire et cuit ancor.

dit-elle à Yvain.

Mais elle a aussi pleine conscience de sa valeur :

1630 Que certes une chamberiere
Ne valent tuit, bien le savez,
Li chevalier, que vos avez.

1. Cf. A. Jeanroy, *o. c.*, p. 166 s.

Aucun sacrifice, aucune humiliation ne la fera changer d'avis, dût-elle, comme Lunete, cruellement expier son désintéressement. Dans son dévouement, la chambrière va jusqu'à se substituer à sa maîtresse, comme Brangien dans *Tristan et Yseut*. Dans le *Châtelain de Couci*, la servante sauve sa maîtresse en prenant sa faute sur elle.

Combien différente de cette chambrière, toute faite de dévouement, est celle qu'on trouve dans les fabliaux. Il est vrai qu'elle est pareillement la confidente et la complice de sa maîtresse, comme la vieille Hersent dans le fabliau d'*Aloul*. Elle lui rend même des services appréciables comme Galestrot dans *Constant de Hamel*. Mais ce n'est plus la servante loyale, c'est la femme rusée, toujours disposée quand il s'agit d'éconduire un amant inopportun ou de lui jouer un mauvais tour. Galestrot, qui « mout sot de fart et de tripot », approche même de l'entremetteuse quand elle dit :

> Vous n'y avenissiez des mois,
> Se ge ne m'en fusse *entremise*.

Il est vrai que son entremise n'est qu'un piège et un mensonge qui lui rapporte 20 sols. De même, la vieille Hercelot dans *Du Prestre et d'Alison* sait concilier ses propres intérêts avec ceux de sa maîtresse, dame Mahaut, qui veut sauvegarder l'honneur de sa fille ; elle aussi trouve son compte dans l'affaire. Cette servante égoïste est déjà très voisine de celle qui, pour un motif quelconque, trahira sa maîtresse. On comprend à la rigueur qu'une suivante, blessée dans son amour-propre, se venge en apprenant au mari le secret de sa femme[1]. Mais comment justifier la conduite de cette nièce « nourrie d'enfance » qui, sans motif apparent, trahit sa bienfaitrice en révélant à son mari le lieu du rendez-vous de sa femme[2]! Ce n'est plus la chambrière obscure et héroïque que nous trouvons dans la poésie lyrique ; c'est une chambrière qui commence à s'émanciper ; pareille à Alotru et Gondrée, elle se rapproche de plus en plus de l'entremetteuse

1. *Le Chevalier, sa dame et le clerc.*
2. *De la Borgoise d'Orliens ; de la Dame qui fist batre son mari.*

mercenaire. Chez Christine de Pisan, la servante se mêle de services d'entremetteuse, car « pour un chapperon ou robe que lui donne ou promette aucun galant pour faire un message a sa maistresse », elle se prêtera volontiers à l'intrigue [1].

Aussi les poètes qui se mettaient à initier les gens dans l'art d'aimer ont-ils, de bonne heure, reconnu l'importance qu'avait, pour la réussite de l'entreprise, la coopération de la bonne. Ils ne se lassent pas de répéter après Ovide qu'il faut avant tout s'assurer les bonnes grâces de la suivante.

> Quer ja n'iert fame si bien prise
> comme se par feme est conquise [2].

C'est la *conditio sine qua non* pour qui veut réussir auprès de sa dame :

> Premiers, se tu vuels esploitier,
> Doiz la chamberiere esploitier,
> Que par li porraz tu aler
> Souvent a sa dame parler [3].

Quand la chamberiere est attachée au service d'une femme mariée, elle prend souvent parti contre le mari de sa maîtresse, et se rapproche par là de la belle-mère ennemie du gendre. Un tel domestique est la « chamberiere engigneuse » qui, chez Eustache Deschamps [4], s'entremet à réconcilier les époux brouillés pour l'avantage de la femme après avoir secondée celle-ci.

De ces trois catégories de servantes, savoir celles qui protègent les amants, s'entremettent au profit de l'homme, ou font cause commune avec leur maîtresse, la première seule est appelée à faire fortune. C'est elle qui donnera naissance à la soubrette du théâtre français, en supplantant la femme d'intrigue qui fut en

1. Cf. Mathilde Laigle, *Le Livre des trois vertus de Christine de Pisan*, Paris, 1912, p. 359.
2. *La Clef d'Amors*, éd. Doutrepont, v. 651-2.
3. *Maistre Elies Ueberarbeitung d. alt. franz. Uebertrag. von Ovid's Ars amatoria*, publ. par H. Kühne et E. Stengel, Marburg, 1886, (*A. u. A.*, XLVII), v. 289-292.
4. *Miroir de Mariage*, XXXVIII, éd. Queux de Saint-Hilaire (*Soc. des Anc. Textes fr.*), t. IX, p. 121.

vogue depuis la Célestine. Tous les caractères que nous avons relevés chez la servante populaire se retrouvent chez la soubrette, sauf les changements réclamés par la différence des mœurs. Pareille à l'humble confidente de la poésie populaire, elle protégera les amants, écartera les rivaux ridicules — car elle tient aussi, fine mouche, de la chambrière des farces —, ménagera les rendez-vous. On la voit déjà dans le monologue de la *Chambrière à louer à tout faire*[1] qui se débrouille, s'émancipe, gagne en autorité, fait sa profession de foi à haute voix. Elle deviendra, chez Molière, le porte-voix du Bon Sens et du Bon Goût, qu'elle proclamera et maintiendra au milieu de tous les travers et ridicules qui leur font la guerre. Et son physique se précisera également ; « elle deviendra la soubrette au nez retroussé, à l'œil fripon, à la répartie vive et mordante, la providence des amoureux en peine, l'épouvantail des pères despotes et des maris benêts ». Mais peu à peu elle cessera de « caqueter » pour reprendre son rôle modeste de servante taciturne ; elle ne sera plus qu'un personnage muet, ou peu s'en faut. « Où est-elle aujourd'hui cette « aimable et folle rieuse, cette vive compagne des Sganarelle, des « Valère, des Cliton et des Figaro ? Où sont Dorine, Toinette et « la dernière de toutes, Suzanne[2] ? »

III. — LA VIEILLE

Nous avons vu que de la *maistresse* traîtresse et de la *chamberiere* vénale à l'entremetteuse proprement dite, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, qui l'a fait le premier ? Qui a franchi, pour la première fois, la barrière presque imperceptible qui sépare le monde des sorcières et chambrières hypocrites et infidèles de celui des vraies

1. *Recueil de poésies françoises*, t. I, p. 89. Cf. *Le Caquet des bonnes Chamberières, declairant aulcunes finesses dont elles usent envers leurs maistres et maistresses* (*ibid.*, t. V, p. 71).
2. Lenient, *La satire en France au moyen âge*, 3e éd., Paris, 1883, p. 346.

professionnelles ? Gaston Paris [1] a dit à ce propos : « Si je ne me « trompe, le *Pamphilus* a droit de revendiquer dans le développe- « ment de cette veine satirique, prolongée dans les diverses « littératures jusqu'au XVIIe siècle (la vieille de l'*École des femmes* « est encore très fidèle au type antérieur) une place tout à fait « prépondérante. Il paraît être le plus ancien ouvrage poétique « où on ait introduit la vieille *moyenneresse.* » S'il n'est pas le plus ancien — le poème d'*Eracle*, écrit vers 1165, lui est probablement antérieur [2] —, il est, jusqu'à nouvel ordre, le pren[illegible] soit dessinée une vieille toute médiévale, et qui ne doit rien à des sources antiques. Tandis que Gautier d'Arras, dans le portrait qu'il a fait de la vieille, a pu s'inspirer du roman byzantin qui a servi de modèle au sien, la vieille dans *Pamphilus* a de fortes attaches dans la poésie populaire : elle est, comme nous avons constaté plus haut [3], un mélange de confidente hypocrite et de vieille duègne « qui se fait un jeu de perdre les autres, n'ayant plus rien à perdre elle-même ».

A. Les sources. — Voyons maintenant comment s'exprime G. Paris relativement aux sources. « Il y aurait », dit ce savant [4], « à faire une intéressante étude sur ce type de la vieille entre- « metteuse, qui apparaît déjà dans une célèbre élégie d'Ovide, « et qui arrivait d'autre part aux conteurs du moyen âge dans les « fables indiennes (voir par exemple le fabliau d'*Auberée*, où il est « si excellemment dessiné et qui provient du livre de Sindibâd). Il « a surtout fleuri dans la littérature des clercs et il est bien difficile « de distinguer dans leurs peintures les traits qu'ils ont emprun- « tés à la réalité de ceux qui provenaient simplement de l'imita- « tion littéraire et étaient passés à l'état de formules convenues. »

Admettons avec Gaston Paris la source indienne et la source ovidienne, ajoutons la source byzantine (*Eracle*) et la source populaire (*Pamphilus*), dont nous venons de parler, et nous aurons à peu près toutes les sources qui ont pu inspirer les conteurs du

1. *Rev. critique, l. c.*, p. 196.
2. Cf. G. Paris, *La litt. franç. au m. â.*, § 51.
3. Cf. p. 47.
4. *Rev. crit., l. c.*

moyen âge. N'exagérons pas pourtant l'importance de ces différentes sources[1]. Certes l'*idée* de dépeindre une vieille leur a été suggérée par Ovide ou quelque conte de provenance orientale ou autre, comme il résulte d'un rapprochement de dates. Voici, en effet, le curieux témoignage qu'on lit dans un traité de Boèce, *De Disciplina scholarium*, cap. III : *Lotricum autem vetularum remotio summopere est appreciandu, earumque accessus quanto rarior tanto salubrior, ne dum venerit suggerat aliquid inquinatum, vel mancipio aliquid extrahat permollito*, etc.[2]. L'usage de se servir d'entremetteuses est ainsi attesté dès le ve siècle ; le type réel existait donc, comme il arrive souvent, longtemps avant le type littéraire, qui n'apparaît qu'à la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire précisément à l'époque vers laquelle l'influence d'Ovide fut prépondérante et les *Sept Sages de Rome* et la *Disciplina clericalis* traduits du latin en français.

L'inspiration est donc venue, probablement, de ces deux sources. Quant à la description de la vieille, il convient de distinguer entre la peinture proprement dite et les moyens dont elle se sert pour séduire. Pour ce qui est de la peinture, il est clair que les conteurs se sont surtout laissé guider par leur observation personnelle ; la différence entre la conception orientale et

1. Je laisse de côté, pour le moment, les autres sources (Properce, Plaute) dont l'influence ne se manifeste que plus tard.

2. Dans Migne, *Patr. lat.*, t. LXIV, col. 1231. Une autre allusion, quoique plus obscure, est citée par Fabricius d'après Bède, à propos du poème *de Vetula* : Beda in Boëtium de Trinitate : *Extirpanda est haeresis vetularum quæ jurant per partes Dei* (*Bibl. lat.*, t. I, Hamburg, 1721, p. 276, n. 1). Les allusions deviennent plus précises à partir du XIIIe siècle. Thomas de Cantimpré mentionne parmi les occasions qui conduisent au péché de l'adultère celle qui consiste *in conciliatricum mediarum alloquio* (cf. E. Berger, *Thomæ Cantipratensis « Bonum universale de apibus » quid illustrandis sæculi XIII^{mi} moribus conferat*, Paris, 1895, p. 53). Cf. aussi Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, Paris, 1908, p. 195 (Philippe de Novare). Vers la même époque, on trouve dans certains *Coutumiers* des lois concernant la vieille. Dans les célèbres *Coutumes de Beauvoisis*, pourtant, on chercherait en vain une décision ayant rapport à cette question ; en revanche, on en trouve dans *le Livre de jostice et de plet* (Liv. XVIII, chap. 24 : *De paines*), où on lit : *Li maquerel de femes doivent estre fusté et geté hors de la vile, et leur bien sont le roi* (éd. Rapetti, p. 282 ; cf. *ibid.*, p. 281 et p. 104). Et dans une traduction du *Digeste*, on lit : « *Se feme est tavernière, et ele a en sa taverne fole feme que ele abandonne por gaaignier, ele doit estre tenue pour houliere.* »

la conception ovidienne porte donc sur les moyens, les procédés de la vieille duègne.

B. Les procédés. — Tandis que dans les contes, quelle que soit leur provenance (contes orientaux, récits imaginaires), la vieille se sert d'un artifice, d'un *truc* plus ou moins compliqué, c'est par son éloquence qu'elle opère chez Ovide ; là, c'est *la vieille qui agit*, ici, *la vieille qui conseille* et *qui enseigne*. Ce n'est pas à dire que tous les artifices dont se servent les vieilles remontent à une source orientale. Quelques-uns, assez banals, comme la substitution et le déguisement, peuvent être réinventés indéfiniment ; d'autres appartiennent à ce fonds de légendes, commun à tous les peuples, des ruses féminines ; d'autres encore sont essentiellement médiévaux. De même, toutes les femmes qui donnent des conseils, généralement hostiles à l'homme, ne remontent pas à la Dipsas d'Ovide. Toujours est-il que cette distinction fondamentale entre *vieille qui agit* et *vieille qui enseigne* nous permettra de classer les différentes manifestations de ce type en deux groupes nettement distincts, alors que la fusion de ces deux types dans la comédie constituera le troisième groupe.

a) *La vieille qui agit à l'aide d'un artifice.* Les principaux artifices d'origine orientale dont se sert l'entremetteuse se trouvent soit dans le *Roman des Sept Sages*, soit dans la *Disciplina clericalis*, soit dans les deux recueils à la fois ; ce sont, désignés par le mot caractéristique, les artifices du manteau (*pallium*), du drap (*linteolum*), de l'épée (*gladium*) et de la chienne qui pleure (*catula*).

Le truc du manteau, qui nous est si bien connu par le lai d'*Auberée*, dont il existe plusieurs versions dans les littératures de l'Orient, est le spécimen le plus caractéristique de cette catégorie[1].

1. L'origine orientale du fabliau a été contestée par M. Bédier (*Les fabliaux*, 3e éd., Paris, 1911, p. 145) ; d'après lui, c'est le fabliau qui serait logiquement antérieur. A vrai dire, cet argument n'est pas très convaincant, car « peut-« être n'est-ce pas la forme la plus accomplie qui naît la première, mais tout « au rebours, selon les lois de l'évolution, c'est peut-être la forme la plus « grossière, la moins déterminée » (*ibid.*, p. 96). C'est évident : une forme illogique peut aboutir à une forme logique, le contraire est moins vraisemblable. Ensuite, l'imagination ardente des Orientaux répugne à la froide logique du génie latin. D'ailleurs, les contradictions ne manquent pas dans la

Le conte du drap, c'est l'histoire d'un drap adroitement soulevé par deux bouts pour laisser à l'amant le temps de s'échapper. Dans le conte de l'épée, l'amant est muni d'une épée et transformé en fugitif persécuté par trois ennemis qui cherchent à le tuer ; il serait sûrement mort, explique-t-on au mari stupéfait, s'il n'avait pas trouvé un abri dans sa maison [1]. Bien que ce soit la mère qui dans ces deux contes s'entremet pour la femme, et non une entremetteuse proprement dite, ce n'est là qu'un trait accessoire [2]: la présence d'une entremetteuse serait difficile à expliquer, car le mari arrive à l'improviste. Dans le conte de la *chienne qui pleure*, une vieille — car il s'agit, comme dans *Auberée*, d'une professionnelle — fait jeûner sa chienne pendant trois jours ; alors elle lui sert du pain trempé dans du sené, ce qui fait pleurer la pauvre bête. Interrogée, elle explique à la jeune femme que cette chienne avait été sa fille qui, par cette transformation, aurait été punie pour son indifférence à l'égard d'un jouvenceau épris d'elle. La femme, craignant de partager le sort de cette fille, consent à tout pour l'éviter [3].

version française (cf. la note de Ebeling au v. 87 de son édition). Ebeling, après avoir résumé les différentes versions orientales qu'il compare au fabliau, conclut en faveur de la transmission orale. M. Hilka, qui a récemment publié la *Compilatio Singularis Exemplorum* d'après le ms. Tours 468 (cf. *Neue Beitr. zur Erzæhlungslit. d. Mittelalt.*, Breslau, 1913 [tirage à part du 90ᵉ *Jahresber. d. Schles. Gesellsch. f. vaterl. Cultur*, session du 5 déc. 1912]), y a trouvé le conte d'*Auberée* sous une forme très réduite qu'il croit être la source de notre fabliau. Quoiqu'il en soit, comme le fabliau n'existe que dans des versions orientales, il s'agit probablement d'une adaptation individuelle et très habile (l'auteur est un clerc instruit) d'un motif d'origine orientale d'après une source orale ou écrite, avec une *morale* à la fin du récit.

1. Ce motif se retrouve encore dans une comédie de Beaumont et Fletcher, inspirée probablement par Boccace (cf. A. Mézières, *Contemporains et Successeurs de Shakespeare*, 3ᵉ éd., Paris, 1881, p. 157 s.).

2. Dans un poème d'Adolfus, la mère est appelée *lena* et *vetula*, deux noms qui conviennent plutôt à une entremetteuse (voir Wright, *A selection of latin stories*, London, 1842, p.177 s.). Sur le rôle de la mère dans les intrigues d'amour, voir plus haut, p. 98, n. 2.

3. Ce conte, qui repose sur la croyance de la métempsycose, a une suite (*Catula*, II) qu'on trouve tantôt isolée, tantôt greffée sur le premier conte (cf. A. Hilka, *art. c.*, nᵒ XVI) : La vieille, après avoir conduit la femme chez elle, envoie chercher le clerc dont elle avait plaidé la cause ; comme celui-ci a disparu, elle ramène un jeune homme en lui promettant de lui livrer une belle femme pour un salaire. Or, il se trouve que cet homme est le propre mari de la bonne femme, et celle-ci ne l'a pas plutôt aperçu qu'elle le saisit

La superstition, la naïveté, la crédulité sont d'un secours précieux pour la vieille. Il s'agit également d'une superstition dans le conte suivant qu'on croirait inventé au moyen âge, s'il n'était pas déjà dans *Çukasaptati*[1]: Un mari, ayant vu sa femme entrer avec son amant, le guette à la porte ; mais la femme, épiant à son tour le mari, s'est aperçue du manège. Elle envoie quérir une vieille fort malicieuse qui en arrivant dit au mari : « Le Seigneur soit avec toi et ton compagnon. » — « Mais je suis seul ! » — « Pardonne-moi, dit la vieille, mais il y a une heure dans la journée, où nos yeux se transforment et voient deux personnes quand il n'y a qu'une seule. » Le mari, confus, va jusqu'à implorer le pardon de sa femme pour l'avoir injustement soupçonnée.

A côté de ces artifices qui accusent l'influence de l'Orient, il y en a d'autres, plus banals, qui se rencontrent un peu partout. Si dans *Eracle*, Athenaïs fait trébucher son cheval et se laisse tomber, pour pouvoir, sous prétexte de réparer sa toilette, se réfugier chez la vieille, où elle retrouve Paridès, on n'a pas besoin d'admettre une influence d'Ovide, car c'est un motif qu'on trouve déjà dans les *exemples* de Jacques de Vitry et d'Étienne de Bourbon [2]. Il en est de même, à plus forte raison, des stratagèmes plus simples encore qui peuvent être réinventés n'importe quand et n'im-

par les cheveux en s'écriant : « Te voilà, coquin ! J'ai tant fait que je finis par t'attraper. » Ainsi elle se sauva par sa présence d'esprit, et lui-même fut inculpé. — On trouve une curieuse allusion à la première partie du conte dans les *Lamentations de Matheolus* (livre II, v. 1855-58) :

> Ne fu pas celle grant renarde,
> Qui par oignons et par moustarde
> Faisoit sa chiennette plourer
> Pour Galatée desflourer ?

De cette contamination du conte de *la chienne qui pleure* avec le *Pamphilus* Van Hamel (t. II, p. 176) a rapproché l'association des deux histoires dans le ms. Hamilton, signalée par Tobler dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. X, p. 476.

1. Cf. Wright, *l. c.*, p. 16 (n° XIV, *De alia vetula*) et A. Hilka, *l. c.*, n° XV. Une histoire assez semblable est racontée par Marie de France (fable XLI) ; cf. Le Grand d'Aussy, t. IV, p. 35.

2. Cf. A. Hilka, n° XIV (*de mulieribus ignobilibus*, 17) ; c'est le motif de la « femme qui se laisse tomber dans la boue ». Un expédient assez semblable est raconté dans la XXXVII[e] des *Cent Nouv. nouv.* et dans *On ne s'avise jamais de tout* de La Fontaine. Le rapprochement fait par Montaiglon (*Rec. gén. des fabl.*, t. V, p. 303) entre ce conte et *Auberee* manque de tout fondement.

porte où. « Certes », dit M. Bédier [1], « on peut admettre que le « libre jeu de l'intelligence humaine reproduise, en des temps et « des pays divers, la même idée, la même fantaisie très simple. » Ainsi, la substitution et le déguisement, deux artifices dont on a surtout abusé dans la comédie de la Renaissance, se rencontrent, comme à toutes les époques, aussi dans celle du moyen âge. La substitution surtout — je parle, bien entendu, de la substitution pure et simple — était très populaire au moyen âge. Nous avons déjà parlé de la servante qui se substitue à sa maîtresse, comme Brangien dans *Tristan et Iseut*. Mais elle agit par dévouement, alors que les vieilles profitent souvent de l'obscurité pour se mettre à la place des jeunes. Déjà Ovide conseillait aux amants de se défier de clarté trompeuse de la lampe : *Fallaci nimium ne crede lucernæ* (Ars I, 245), car

Nocte latent mendae, vitioque ignoscitur omni,
Horaque formosam quamlibet illa facit.

Ces vers ont peut-être suggéré à Richard de Fournival l'idée de raconter comment Ovide fut lui-même victime de cette mystification [2]. Cette sorte de substitution semble même avoir été couramment pratiquée au moyen âge, si nous en croyons Mahieu qui se plaint d'avoir été maintes fois dupé par des vieilles :

... Fefellerunt vetule plures etiam me
Quas ego supposui, Veneris parens ego flamme.
(*Lamentations*, II, 1428/9).

1. *O. c.*, p. 63.

2. Une aventure de ce genre a été analysée encore récemment dans *l'Aventure de Ladislas Bolski* par Victor Cherbuliez. La philosophie elle-même n'a pas dédaigné de s'en préoccuper. Car ce que nos vieux conteurs ont peut-être soupçonné, mais n'ont jamais exprimé, savoir que « *la nuit, il n'y a point de femme laide* », c'est ce qui a fourni à M. de Hartmann un argument pour démontrer que la joie que procure l'amour n'est qu'une pure illusion, car « la satisfaction reste absolument la même si l'on parvient à sub- « stituer dans la nuit ou autrement, à la personne que l'amant croit posséder « une autre personne avec laquelle sa volonté rougirait de s'unir » (la *Philosophie de l'Inconscient*, 3ᵉ part., XIIIᵉ chap. ; cf. E. Caro, *Le Pessimisme au XIXᵉ siècle* [Léopardi-Schopenhauer-Hartmann], 2ᵉ éd., Paris, 1880, p. 184). Caro, qui a été le premier à faire ce rapprochement, croit que cet argument a été inspiré à M. de Hartmann par la lecture du roman de Cherbuliez. On le voit :

Or n'i a fables ne folie
Ou il n'a de filosofie.

Dans les contes, la substitution est généralement accompagnée de circonstances très spéciales qui lui donnent un caractère particulier et qui supposent une invention individuelle. Dans le fabliau *des Tresces* dont on connaît deux versions [1], c'est une amie qui prend la place de la femme légitime ; dans celui du *Meunier d'Arleux*, c'est la femme légitime qui reprend la place que son mari croit occupée par son amie [2] ; enfin, dans le fabliau du *Prestre et d'Alison*, dame Mahaut « vendi paille por grain » en mettant la « meschine » Alison à la place de sa fille.

A la substitution qui s'effectue généralement à la faveur de la nuit correspond le déguisement qui se pratique à la clarté du jour. Il consiste soit dans la mise d'un vêtement qui convient à l'autre sexe, soit dans un échange de costumes entre deux personnes du même sexe. Le premier déguisement se rencontre déjà dans les contes indiens, par exemple dans *Juvenis femina* [3], mais il peut être réinventé à toutes les époques [4]. Il fut encore plus en vogue dans le théâtre ; énumérer toutes les femmes déguisées en hommes et vice-versa, ce serait refaire l'histoire de la comédie [5]. D'ailleurs, comme le déguisement peut s'effectuer sans l'aide d'un tiers, la vieille n'y intervient que rarement. Dans la comédie *Alda*, la nourrice introduit un jeune homme déguisé en fille, et ce motif se trouvait déjà dans Ménandre, si nous en croyons Guillaume de Blois qui invoque son autorité.

A côté de ces artifices proprement dits, d'origine exotique ou ubiquiste, il y a des stratagèmes plus spécialement médiévaux. Le

1. Cf. *De la dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit* (Montaiglon, t. V, p. 132). Sur les différentes versions orient. et occident., voir J. Bédier, *Les Fabliaux*, *o. c.*, p. 165-199.

2. *Ibid.*, p. 165. On pourrait ajouter la IXe des *Cent Nouv. nouv.* ainsi que *les Quiproquo* de La Fontaine.

3. Cf. A. Hilka, *Historia septem sapientium*, I (*Samml. mittellat. Texte*), p. 26.

4. Cf. la XLVe des *Cent Nouv. nouv.* (*L'Escossois lavandiere*), qui n'est certes pas un conte traditionnel.

5. La morale, s'il y en a une, c'est que « Nature ne puet mentir ». Dorante a beau échanger son costume contre la livrée de Pasquin et Silvia se mettre dans la robe de Lisette, la nature se trahit toujours. Pourtant, dans *les Tromperies* de Larivey, Suzanne s'éprend de Robert, fille déguisée en garçon, « la tenant pour masle ».

truc matériel, si j'ose dire, est remplacé par la parole : la dialectique, le syllogisme (origine cléricale) et les arguments fallacieux de la rhétorique amoureuse. Le représentant typique de cette catégorie est le *Pamphilus*, création bien médiévale, où la vieille par tous les moyens de la dialectique (flatterie, mensonge, feintise) cherche à circonvenir Galatée [1]. Parfois, la vieille emploie ce syllogisme qui était si cher aux clercs enamourés [2] : C'est un devoir de conforter ceux qui endurent des souffrances ; or, ton amant se morfond de chagrin et mourra infailliblement, si tu refuses de l'écouter ; donc, tu dois le guérir sous peine de commettre un péché. Mais ce raisonnement, à force d'être employé, avait perdu de son efficacité. La voila obligée de recourir à d'autres moyens.

On pourrait encore mentionner une petite anecdote latine rapportée par Wright [3] : une vieille sorcière avait l'habitude d'accoster les femmes en leur disant : « Faites ce que je vous dirai, et vous aurez aussitôt un bon et riche mari. » Beaucoup se laissèrent séduire, mais une d'entre elles, plus avisée que les autres, riposta : « Ton mari est un pauvre diable ; comment t'y prendras-tu pour me trouver un mari riche, toi qui n'as pas su t'aider toi-même. » Cette vieille est déjà très voisine de *la vieille intéressée et de la vieille diabolique*. Les vieilles dont il était question jusqu'ici avaient au moins l'intention sincère de tenir leurs engagements, et si elles ne réussissaient pas toujours à la première entrevue, ce n'était point faute de bonne volonté, mais soit parce que les manœuvres n'ont pas été assez habiles, soit parce qu'elles se sont heurtées à une résistance trop ferme. Dans le *Prestre teint*, la vieille, souffletée, s'en va bredouille, remettant à un moment plus opportun son effort suprême auprès de sa victime. Il n'en est plus ainsi quand la vieille, plus intéressée, ne cherche qu'à s'enrichir

1. Il est vrai qu'il y a un commencement d'intrigue, car la vieille, pour attirer Galatée dans sa maison, lui promet des pommes ; aussi est-ce dans le théâtre que se manifeste surtout l'influence du *Pamphilus* (voir p. 131 ss.).

2. Par exemple dans une comédie latine (*l'Ouvrière*), analysée par W. Creizenach, *o. c.*, t. I, p. 41. Dans le conte *de la male Vielle qui conchie la preude Fame*, la vieille se compare à un médecin, à qui il faut avouer sa maladie pour trouver la guérison (*Disc. de Clergie*, éd. Labouderie, v. 210-214).

3. D'après le ms. Harley 463 (Wright, *o. c.*, p. 61, *De vetula sortilega* ; cf. *ibid.*, p. 230).

aux frais de celui qui réclame son intervention. Le portrait d'une telle commère a été tracé par Richard de Fournival et par Mathieu de Vendôme. La vieille qui a donné son nom au poème de Richard a été peut-être inspirée par celle du *Pamphilus*, mais l'auteur enchérit encore sur son modèle aux dépens de la vraisemblance. C'est du reste une vraie encyclopédie de l'art du courtage et le rôle odieux joué par la hideuse vieille n'a d'analogue que les intrigues de la vieille rusée dessinée dans l'épistolaire de Mathieu de Vendôme [1]. Tandis que là, elle va jusqu'à se substituer elle-même à l'amante, ici, elle répond à un clerc qui s'est adressé à elle en lui vantant les charmes d'une autre, mais en des termes qui sont bien le reflet de son métier interlope.

Parmi les vieilles de cette catégorie, celle « qui fit un pacte avec le diable » occupe une place à part. Elle se charge pour cinq pièces d'argent que lui promet le diable en cas de réussite de semer la discorde dans un ménage heureux qui a excité le mécontentement jaloux du démon. Par une machination ingénieusement combinée, elle parvient à inspirer la méfiance aux époux, l'un à l'égard de l'autre, qui finit par la mort de l'épouse.

Daemon non potuit, mulier quod iniqua peregit.

A la fin, quand la vieille veut toucher son argent, le diable lui-même n'ose plus l'approcher, de peur qu'elle ne le tue comme la bonne femme ; et il avoue que même avec toute une légion de diableteaux, il n'aurait pas fait en dix ans ce qu'elle a fait toute seule dans l'espace d'une nuit [2].

b) *la vieille qui enseigne.* A côté de la vieille qui agit à l'aide d'un artifice ou qui tend un piège à sa victime par des raisonnements sophistiques, il y a la vieille qui se contente de donner des

1. Publ. par Wattenbach (*Sitzungsber. d. hist.-phil. Kl. d. bayr. Akad.*, année 1870, p. 561).

2. *De vetula pactum faciente cum diabolo* (publ. par Wright, *l. c.*, p. 85, d'après le *Promptuarium Exemplorum*). Cette histoire a été extrêmement populaire durant tout le moyen âge ; suivant une autre version, le diable, qui a promis une paire de bottes à la vieille, prend la précaution de les attacher au bout d'un long croc dont il tend l'extrémité à la vieille (*ibid.*, p. 236). Pour les autres dénouements (diable jetant la vieille dans un puits, diable jetant trois oboles sur sa tête en échange de son âme), voir A. Hilka, *a. c.*, p. 19.

conseils, en profitant de son expérience personnelle. Mais il y a encore une autre différence ; tandis que, vraie professionnelle, elle prend généralement (excepté la belle-mère) le parti de l'homme et tâche de lui procurer l'objet de sa passion, ici, c'est le contraire : elle s'adresse, il est vrai, à un être de son sexe, mais seulement pour lui donner des conseils hostiles à l'amant, au mari. Chez Ovide, la vieille Dipsas cherche à détourner la jeune fille de son amant, un poète, en lui conseillant un amour plus lucratif. De même, dans une élégie de Properce (liv. IV, 5), la vieille Acanthis conseille à Doroxanium de ne pas s'humilier comme Médée courant après l'ingrat Jason, mais de prendre le parti de Thaïs [1] qui trompe jusqu'aux valets fripons. Il faut que jeunesse se passe. « J'ai vu, dit-elle, la rose de Pestum se flétrir au souffle du Notus en une matinée. » Malherbe dira :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin.

La vieille qui enseigne se rencontre surtout dans les poèmes à tendance satirique, mais elle remonte probablement à la comédie grecque et latine, où elle joue le rôle de la mère égoïste qui reproche à sa fille un amour qui ne leur rapporte rien. Dans l'*Asinaria* de Plaute, on voit l'entremetteuse Cléérète reprocher à sa fille, la courtisane Philénie, son affection pour ce triste sire d'Argyrippe qui n'a que de belles paroles et des pleurs à lui donner [2]. Il est probable qu'Ovide s'est inspiré de Plaute, comme Plaute lui-même s'est inspiré d'une comédie grecque [3] ; quant à Properce, il a simplement imité Ovide, à moins que ce ne soit l'inverse [4].

On constate la même évolution dans la poésie du moyen âge : la forme dialoguée y est représentée par le débat, conformément aux habitudes du moyen âge. Remplacez l'entremetteuse et sa fille

1. Célèbre courtisane de l'antiquité.
2. Cf. la scène analogue entre la nourrice Scapha et Philématie dans la *Mostellaria* (acte I, sc. III).
3. Dans son prologue, Plaute prétend imiter l'*Onagos* de Démophile.
4. L'imitation est certaine ; chez l'un comme chez l'autre, la vieille est caractérisée comme sorcière et cherche à corrompre la maîtresse du poète ; les deux élégies se terminent par les malédictions du poète.

par deux amies, défendant, l'une l'amour légitime, l'autre l'amour libre, et vous aurez le débat de *Gilote et Johane* et celui *de la Fole et de la Sage*. Dans le premier des deux, Gilote (d'accord avec les codes d'amour qui nient la possibilité d'amour entre époux) énumère les avantages que procure l'amour libre, tandis que Johane défend l'amour conjugal ; finalement, Johane se laisse convaincre, jusqu'à se faire l'adepte de la nouvelle doctrine, que les deux amies iront dorénavant prêcher ensemble. Le même thème, mais avec une conclusion nettement opposée, a été traité dans le débat (probablement antérieur) *de la Fole et de la Sage*. Ici, c'est la sage qui convertit l'autre, et celle-ci promet d'amender sa folle vie. Cette conception éminemment médiévale a peut-être influé sur les théories libérales professées par la vieille dans le *Roman de la Rose*, quoique celle-ci, d'un autre côté, se rapproche de nouveau de la conception ovidienne.

Si la vieille de Jean de Meung est une Dipsas médiévale, la Macette de Régnier, dans sa « plus belle et plus brillante satire » est une Dipsas du XVIIe siècle. La conception (mise en scène d'une vieille corruptrice, enseignement adressé à la belle, brusque et farouche intervention du poète bafoué) rappelle les données classiques [1]; l'exécution et la description de la vieille hypocrite sont conformes aux mœurs de l'époque. Ce cadre conventionnel a aussi été respecté par Du Bellay dans sa *Vieille courtisane romaine*, qu'on considère comme une des sources de *Macette* [2].

A la vieille qui enseigne se rattache la vieille qui donne des oracles : ici se place une comédie de Marguerite de Navarre, *La Vieille* [3], où deux femmes mariées et deux jeunes filles se font prédire l'avenir par une vieille centenaire très « authentique » (c'est-à-dire compétente), qui après vingt ans de liberté et vingt ans de bonheur pleure depuis soixante ans son passé heureux. On pourrait aussi mentionner la sibylle de Panzoust que Panurge va

1. Les malédictions du poète, plus développées, ont donné naissance à l'*Ode sur une vieille maquerelle* ; le *Discours d'une vieille maquerelle* n'a plus rien de conventionnel.

2. Pour les autres sources (le *Discours du sieur de Lespine*, une élégie de Jean Doublet, etc.), voir l'Introduction de M. Brunot à son édition de *Macette* (p. XXX).

3. Fournier, *Recueil*, p. 344-53.

consulter de la part de Pantagruel [1], quoique celle-ci soit plutôt sorcière.

Nous pouvons passer plus rapidement les autres poèmes à tendance plus ou moins satirique qui mettent en scène des vieilles dans des situations particulières. Eustache Deschamps, dans une *sote chançon a deux visaiges a jouer de personnaiges* [2], nous décrit la querelle d'un ribaud et d'une « vieille ribaude et maquerelle », qui s'injurient mutuellement. Dans le *Débat d'entre la simple et la rusée* de Maître Coquillart [3], une vieille comparait devant le tribunal comme quatrième témoin de l'*Enqueste*. Les poésies du xve et xvie siècle la présentent généralement sous des aspects plus conventionnels encore, comme *les Souhaitz des femmes* [4], *la Danse des femmes* [5], *l'Enfer de la Mère Cardine* [6].

c). *La vieille dans le Roman de la Rose* mérite une analyse plus détaillée à cause de l'influence qu'il a exercé. C'est, en outre, le seul personnage du roman qui ne soit pas une pure abstraction, mais qui, par son réalisme même, forme un heureux contraste avec les autres personnages. Quoiqu'elle n'apparaisse qu'au v. 4530, elle est pourtant déjà ébauchée tout au commencement du poème sous les traits de *Viellece*, *Papelardie* et *Povreté*, trois attributs qui conviennent aussi à la vieille. Quant à la vieille proprement dite, M. Langlois remarque avec justesse que l'unité de conception est ce qui manque le plus au poème, ici comme ailleurs.

1. *Pantagruel*, Livre III, chap. XVII.

2. Éd. Queux de Saint-Hilaire (*Soc. des Anc. textes*), t. IV, p. 211, n° 1217.

3. Cf. *Les Œuvres de maistre Guilleaume Coquillart*, Paris, chez Jehan Longis libraire, s. d., fol. XCI-II.

4. A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. III, p. 147. Les souhaits de la macquerelle (p. 150) correspondent à ceux du macquereau dans *Les Souhaitz des hommes* (p. 144).

5. Cf. F. Soleil, *Les heures gothiques*, Paris, 1882, p. 79. La Mort interpelle la *Recommanderesse* en lui demandant un logis : la femme « termine philosophiquement sa réponse par ces paroles fort sages : *Mourir convient quant à Dieu plaist.* »

6. *Rec. de poés. franç.*, o. c., t. III, p. 302. Ici, on la voit déjà dans l'enfer, mais ses efforts pour devenir la reine de l'enfer restent inefficaces. Le poème est précédé de la *Déploration et complaincte* de la mère Cardine et suivi d'une *Chanson nouvelle de certaines bourgeoises de Paris qui, feignant d'aller en voyage ès fauxbourg Saint-Germain-des-Prez, furent surprinses en la maison d'une maquerelle, et menées en prison à leur deshonneur et confusion.*

« La vieille de Jean, dit-il [1], sera aussi bavarde, aussi raisonneuse
« et aussi savante que les autres personnages du roman, dût-elle,
« dans ses longs discours, se montrer sous des aspects tout à fait
« contradictoires, et nuire à l'objet de sa mission. Après avoir
« plaidé très adroitement la cause de l'amant et fait accepter de
« sa part à la jeune fille une couronne de fleurs, elle fait à son
« élève un cours d'amour, qui ne dure pas moins de deux mille
« vers, et dont le premier résultat devrait être, si l'élève était
« docile, d'évincer immédiatement celui que la vieille s'est char-
« gée de défendre. »

Cette contradiction s'explique si l'on admet le double rôle de la vieille, qui consiste à agir (*rôle véritable*) et à enseigner (*rôle accessoire*). La vieille qui agit, inspirée par l'*anus* du *Pamphilus*, fait partie de l'action même : on lui a confié la garde de la rose, mais au lieu de remplir son devoir, elle se laisse séduire par les promesses de l'*Amant*, en lui procurant l'occasion de voir l'objet de son désir. L'intrigue est donc presque identique dans les deux poèmes. — Il n'en est pas ainsi pour la vieille qui enseigne : ici, ce n'est pas la vieille du *Pamphilus*, mais la Dipsas ovidienne qui a posé, avec les développements et modifications toutefois que comportait le sujet. C'est donc une autre vieille que celle qui trahit la rose. Jean a tout simplement voulu insérer dans son roman un cours d'amour et comme il lui fallait un personnage pour en faire son porte-parole, il s'est servi de la vieille qui était toute désignée pour assumer cette tâche. Et la preuve, c'est qu'on pourrait sans inconvénient détacher cet épisode, qui n'a pas de rapport intrinsèque avec l'action même.

Essayons maintenant de démêler les différents éléments qui composent le tableau de cette vieille.

Son rôle véritable. Au commencement, dans la première partie du roman, la vieille n'est qu'une simple gardienne de la rose, confiée à sa garde.

> 4530 Une vielle, que Dieus honnisse !
> Avoit o li por li guetier,

1. *Origines et sources du Roman de la Rose*, o. c., p. 122 s.

Qui ne fesoit autre mestier
Fors espier tant solement
Qu'il ne se maine folement.

Des femmes enfermées dans des tours et épiées par « d'affreuses vieilles qui se vengent de ne pouvoir plus aimer en troublant l'amour des autres » sont un lieu commun de la poésie du moyen âge, qu'on trouve déjà dans la poésie lyrique, notamment dans les chansons de mal-mariées [1]. Il est vrai qu'il s'agit là non pas des jeunes filles qu'on veut empêcher d'aimer contre le gré de leurs parents, mais des femmes cachées par des maris craintifs et jaloux. Mais les jeunes filles subissent, elles aussi, ce traitement honteux, soit par simple mesure de précaution, soit à titre

1. Cf. A. Jeanroy, *o. c.*, p. 152. La gardienne, ailleurs, n'est pas toujours une vieille. Dans *Guigemar*, la jeune femme, enfermée dans un donjon, a pour seule compagne sa nièce; dans *Yonec*, c'est une vieille tante qui remplit cet office. L'auteur du *Chevalier à la corbeille*, après avoir dit que la dame fut « estreitement close et enmuree » et gardée par une « veele talvace », ajoute sceptiquement, en jouant sur le double sens du mot *engin* :

Meson ne clos ne ount duree
Vers femme, qar son engyn pase
Tot ce qe autre engyn compasse.

(Montaiglon, t. II, p. 183).

Déjà Richard de Fournival se moquait des maris qui « s'imaginaient pouvoir, à l'aide de clefs et de verrous, emprisonner le cœur de leurs femmes ». (*Hist. litt.*, t. XXIII, p. 718), car

Nus ne puet metre en fame garde,
S'ele meïsme ne se garde.

(*Rom. d. l. Rose*, v. 15327 s.)

Argus lui-même, malgré ses cent yeux, n'y arriverait pas. C'est ce que La Fontaine a voulu illustrer par son conte *On ne s'avise jamais de tout*, où un mari, jaloux de sa femme,

La faisait suivre, à toute heure, en tous lieux,
Par une vieille au corps tout rempli d'yeux.

A quoi bon « les soins défiants, les verrous et les grilles », si « en France « les dames vivant sur leur bonne foy, et n'ayant point d'autres defenses que « leur vertu et leur propre cœur, elles s'en font un rempart plus fort et plus « seur que toutes les clefs, que toutes les grilles et que toute la vigilance « des douëgues ! » (Cf. Daniel Huet, *De l'Origine des Romans*, 1670). — La duègne n'est pas, à proprement parler, une entremetteuse, tout au plus à son insu et malgré elle, comme la vieille parente dans *la Confidente sans le savoir* de La Fontaine, qui rappelle une scène dans l'*École des maris* (II, 3). Cf. aussi Brantôme, *Vie des dames galantes* (éd. Garnier, p. 86).

de punition. Dans *Pyrame et Thisbé*, les deux amants sont enfermés séparément ; dans *Floire et Blancheflour*, la jeune fille est gardée par des eunuques dans une tour au pied de laquelle veille un portier; enfin, dans *Aucassin et Nicolete*, la jeune fille est emprisonnée sous les auspices d'une vieille « por conpagnie et por soïsté tenir [1] ». La ressemblance de cette vieille avec celle du *Roman de la Rose* saute aux yeux. Elle aurait pu inspirer Guillaume de Lorris, s'il n'y avait déjà dans le *Pamphilus* un spécimen de ce genre [2].

Il est évident que Guillaume, s'il avait pu achever l'œuvr... -mencée, aurait fait jouer à la vieille un rôle plus important que celui d'une simple duègne. D'après M. Langlois [3], il serait certain du moins que « dans sa pensée, la vieille devait trahir *Jalousie* pour servir les amours des deux jeunes gens ». C'est d'ailleurs à cela que se réduit l'intrigue du roman, conformément à celle du *Pamphilus* qui, en cela, a servi de modèle. Il suffit, en effet, d'examiner l'épisode du roman qui correspond au *Pamphilus* pour être frappé de leur ressemblance. Après s'être fait l'interprète de l'*Amant* qui a su, grâce à ses promesses, l'intéresser pour sa cause, elle s'introduit chez *Bel-Acueil* et lui offre un *chapel* de la part de l'Amant

« Qui plus de mil fois vous salue [4]. »

1. On pourrait objecter que ces romans sont d'origine orientale ; mais cet usage est confirmé par la poésie populaire (cf. A. Jeanroy, *o. c.*, p. 194) et par le fabliau de *la Grue*, où la jeune fille est confiée à une nourrice :

19 Tant l'avoit chiere et tant l'amoit
Que en une tor l'enfermoit :
N'avoit o li que sa norrice...
(Montaiglon, t. V, p. 151 s.).

Cf. aussi *Richars li Biaus* et les allusions dans les *Carmina burana* : *nam per quandam vetulam — rosa prohibetur* (Schmeller, *Carm. bur.*, p. 141, str. 4 ; cf. *ibid.*, p. 133, str. 5).

2. Cf. plus haut, p. 104.

3. E. Langlois, *o. c.*, p. 122.

4. Cf. *Pamph.*, 163-4. Comme les données du roman ne permettaient pas à l'auteur d'introduire déjà l'*Amant* chez la Rose, il a dû supprimer la première entrevue de Pamphile et de Galatée ou, du moins, l'adapter de façon telle que les paroles de Pamphile pussent être prononcées par la vieille, comme ici.

Il ne demande, dit-elle, qu'un rendez-vous :

> 13538 « Mès q'une toute seule fois
> Parler à vous, ce dist, peüst
> A loisir, mès qu'il vous pleüst [1]. »

Bel-Acueil se méfie ; il hésite d'accepter le *chapel*, symbole du consentement. Alors la vieille, après l'avoir rassuré, lui fait un tableau avantageux de son client, qui s'accorde même dans des détails avec celui que l'*anus* fait de Pamphile [2], et comme *Bel-Acueil* hésite toujours, craignant *Jalousie* et *Honte*, la vieille cherche à dissiper ses craintes en disant :

> 13666 « Bien savés que tel renon é,
> Que n'aurés blasme ne vergoigne
> De riens prendre que ge vous doigne [3]. »

Ces paroles déterminent *Bel-Acueil* à se coiffer du chaperon. Jusqu'ici Jean n'a fait que suivre le plan de son prédécesseur ; mais voici que, tout à coup, changeant de ton, la vieille fait un cours d'amour, qui jure avec ce qui précède et ce qui suit, on dirait une autre vieille, une Dipsas médiévale [4]. La suite se déroule de nouveau conformément au plan tracé par Guillaume et suivi par Jean, car c'est encore le *Pamphilus* qui a servi de modèle. La vieille triomphe de la résistance de *Bel-Acueil* qui consent au rendez-vous.

> 15619 « Dont voil-ge bien, dist-il, qu'il viengne,
> Mès que sagement se contiengne,
> Si qu'il se gart de tous outrages [5]. »

La vieille s'en retourne chez l'*Amant*, qui renouvelle ses promesses [6] en apprenant les « bones noveles », et lui enseigne la manière d'entrer, sans être vu, dons le fort. Cet artifice rappelle en-

1. Cf. *Pamph.* 210 : *Esse simul tantum deprecor ut liceat.*
2. Cf. *Pamph.*, 339-62 et *Rose*, v. 13587-615 (cf. 13525 ss.).
3. Cf. *Pamph.*, 609-14.
4. J'ai détaché cet épisode pour plus de clarté (cf. *Son rôle accessoire*).
5. *Pamph.*, 213-22 ; voir aussi p. 33.
6. Cf. *Pamph.*, 529-34.

core singulièrement celui du *Pamphilus* : tandis que, dans le poème latin, Pamphile, d'accord avec la vieille, guette l'arrivée de Galatée et enfonce ensuite la porte qui les sépare, dans le roman français, la vieille ouvre elle-même en tapinois une poterne à l'*Amant*. L'*Amant* pénètre par « l'huys derrière » jusqu'à la chambre de *Bel-Acueil*, avec qui il échange quelques paroles ; et déjà il tend la main pour cueillir la Rose, lorsqu'il voit surgir de nouvelles difficultés, simple prétexte pour allonger le roman qui, d'après les plans du premier auteur, devait peut-être s'arr[illegible].

Son rôle accessoire : la vieille qui enseigne. Nous avons vu plus haut que la conception médiévale se distingue de la conception antique en ceci que les conseils d'aimer ne sont pas donnés par une vieille, qui plaide pour un amant plus riche, mais par une amie qui vante les avantages de l'amour libre en général ; la vieille le fait par *intérêt* (en plaidant pour un amant déterminé) ou par *méchanceté* (en cherchant à corrompre une amante fidèle) ; l'amie parle par *conviction :* elle donne des raisons, défend son point de vue, qu'elle n'hésite pas d'abandonner quand les arguments de son interlocutrice lui paraissent plus solides que les siens (*de la Fole et de la Sage*). Dans le *Roman de la Rose*, c'est une vieille qui parle et elle s'adresse à une jeune fille qui écoute sans discuter, et presque sans l'interrompre, le discours de la vieille. Ces trois éléments (présence d'une vieille et d'une jeune fille, forme du récit) rapprochent cet enseignement de la conception antique ; l'influence de la Dipsas est donc indéniable [1]. Mais c'est une Dipsas plus développée ; son récit comprend : 1° un code d'amour avec des conseils empruntés surtout au troisième livre de l'art d'aimer d'Ovide et avec des allusions mythologiques

1. Malgré quelques différences non essentielles, dont M. Langlois (*o. c.* p. 122) semble exagérer l'importance. Il importe, en effet, peu que la Dipsas soit au service d'une courtisane ou d'une femme qui a un amant, et l'autre, la gouvernante d'une jeune fille. Jean de Meung a, tant bien que mal, adapté la Dipsas au milieu médiéval qui avait été créé par son prédécesseur et qu'il devait respecter. Quant à l'autre objection : « l'une cherche à éconduire « l'amant attitré pour le remplacer par des amoureux riches et faciles à « duper, l'autre, au contraire, prend en mains les intérêts de l'amant, plaide « sa cause près de sa pupille, et travaille à ménager une entrevue entre « les deux jeunes gens » ; il est clair que M. Langlois confond la vieille qui enseigne avec la vieille qui agit ; la première seule remonte à la Dipsas.

puisées soit dans Ovide, soit dans d'autres auteurs latins (Juvénal, Virgile) ; 2° une sorte d'autobiographie de la vieille.

Quant aux conseils pris dans Ovide, ils intéressent moins l'histoire de la vieille que celle des arts d'aimer ; nous pouvons les négliger. Un seul conseil pourtant mérite de nous arrêter un instant, parce qu'il se rattache à l'évolution des théories libérales que nous avons mentionnées à propos de la conception médiévale de la vieille qui enseigne. Si Johane, si la *Fole* ont donné à l'amant la préférence sur le mari, si Mahieu, dans ses *Lamentations*, arrive à la même conclusion, au point de vue de l'homme [1], Jean de Meung va jusqu'à proclamer la communauté des femmes. Car *Nature* n'est pas si sotte de faire naître Mariete pour Robichon seulement, ni Robichon pour Mariete :

> Ains nous a fait, biau filz, n'en doutes,
> *Toutes pour tous et tous pour toutes*,
> Chascune por chascun commune,
> Et chascun commun por chascune.

Ces idées communistes, déjà ébauchées par Mahieu, ont été reprises par son traducteur, Jehan le Fèvre, qui se fait l'écho de Jean de Meung quand il dit (liv. II. v. 4081 ss.) :

> 4079 Nature ne te crea mie
> Pour faire seule compagnie
> A une femme seulement...
> *Toutes pour tous et tous pour toutes*,

et ailleurs (liv. III, v. 1081-4) :

> En ne m'a pas creé Nature
> Pour une seule creature.
> Nennil, elle est a tous commune,
> *Elle fait chascun pour chascune*.

1. Ducere si cupias aliquam, me consule spreto,
Non unam capias, sed centum, lector, habeto !
Femina millenis hominem ligat una cathenis.
Si quis habet mille, nullas habet ; est suus ille.
(liv. II, v. 2285-88).

« L'institution du mariage va contre la nature et le droit. » C'est à *Nature* qu'il faut obéir :

> On doit obeir par droiture
> Aux commandemens de Nature (liv. II, v. 1897 s.).

Le passé de la vieille. Jean ne s'est pas contenté de donner à la vieille le double rôle de l'*anus* dans *Pamphilus* et de la Dipsas d'Ovide ; en esprit philosophique habitué de pénétrer jusqu'au fond des choses, il a eu la curiosité de reconstituer son pas[illegible]ur y chercher l'explication de son état actuel. Cette idée de descendre dans le passé d'une vieille, de mettre en contraste sa jeunesse et sa vieillesse et d'éveiller notre pitié pour l'une, tout en nous inspirant le dégoût pour l'autre, n'est pas, à vrai dire, une innovation de Jean ; son mérite personnel consiste plutôt à avoir su combiner harmonieusement les différents traits, plus ou moins traditionnels, dont s'était précisé, au cours des siècles, le portrait de la vieille. En voici les principaux :

1° Dans sa jeunesse, la vieille avait vu des temps meilleurs :

> 13703 Saichiés, se ge fusse ausinc sage,
> Quant g'estoie de votre aage,
> Des gens d'Amors, cum ge sui ores,
> Car de trop grant biauté fui lores.

Une allusion à ce passé heureux de la vieille se lit déjà dans la première partie du roman, où Guillaume nous dit

> Qu'ele ot des biens et de l'angoisse
> Qu'Amors a ses sergens depart,
> En jonece moult bien sa part [1].

Or, Guillaume s'est probablement inspiré du *Pamphilus*, où la vieille fait le même aveu :

1. Cf. aussi le tableau de *Povreté* :

> 396 Ele avoit esté sage et gent,
> Quant ele iert en son droit aage ;
> Mais ge cuit qu'ele n'iere mès sage,
> Ains iert trestote rassotee.

323 Divitias multas habui dum floruit ætas;
Copia discessit, pluribus indigeo [1].

Et 14 siècles avant la vieille du *Pamphilus*, la vieille Scapha dans la *Mostellaria* de Plaute disait déjà à Philématie (13) :

Mea dicta, ex factis nosce rem : vides quæ sim : et quæ fui ante.
Nilo ego quam nunc tu amata sum atque uni modo gessi morem,
Qui pol me, ubi ætate hoc caput colorem commutavit,
Reliquit deseruitque me : tibi idem futurum credo.

Comme la comédie de Plaute est imitée d'une pièce grecque de Philémon, ce trait se trouvait sans doute déjà dans l'original grec. Il est possible que ce passage ait directement inspiré Jean [2].

2° Grâce à la réputation de sa beauté, elle avait été recherchée par des galants riches qui se disputaient ses faveurs, au point de laisser la vie dans leurs rixes

13715 Partout coroit la renomee
De ma grant biauté renomee.
Tele ale avoit en ma meson,
C'onques tele ne vit mes hon.

Il n'aurait tenu qu'à elle de devenir une « riche dame » :

13417 Se ge fuisse sage, par m'ame !
Trop eüsse esté riche dame :
Car de trop grans gens fui acointe,
Quant g'iere ja mignote et cointe !

1. Ce trait a été plus développé dans le poème de Jean Brasdefer:

998 Quant j'estoie jone meskine,
J'avoie avoir a grant copie ;
Or me voy de tous escopie.

2. C'est ce qu'on serait tenté d'admettre en lisant par exemple dans *les Tromperies* de Larivey, dans une scène qui rappelle trop celle de Plaute pour qu'on puisse en nier l'imitation, le passage suivant, qui contient plus d'une ressemblance avec le récit que la vieille fait dans le *Roman de la Rose* : « *Voyez ces cheveux blancs... c'est l'yver, c'est la neige et les glaçons de nostre* « *aage. Tu deviendras ainsi. J'ai eu comme toy les joues polyes et le visage deli-* « *cat. Pleust à Dieu qu'en cest aage quelqu'un m'eust conseillée comme je te con-* « *seille ! j'aurois chèrement vendu ce que j'ay mille fois donné pour rien, dont je* « *me repens. Où sont maintenant les trouppes des amants qui me caressoient, ou* « *la frequence des chevaux qui environnoient ma maison ? ... Tout cela s'est* « *esvanouy en fumée : à peine me daignent saluer ceux qui autresfois m'ont* « *adorée*, etc. » Voilà le langage que la maquerelle Gillette tient à la courtisane Dorothée (acte IV, sc. V).

Mais, insensible à leurs offres et hommages, elle leur préférait un misérable « ribaud », un vaurien qui se souciait fort peu de la tendresse qu'il inspirait à la jeune fille, quitte à l'exploiter et à perdre au jeu des dés et à la taverne tout ce qu'elle lui rapportait la veille :

13421 Et bien en tenoie aucuns pris;
Mes quant j'avoie des uns pris,
Foi que doi Dieu et saint Tibaut,
Trestout donoie à un ribaut,
Qui trop de honte me faisoit,
Mes c'iert cis qui plus me plaisoit...
Ainsinc m'avoit prise a sa corde.

Cette fine analyse du cœur féminin se refusant à ceux qui le poursuivent pour se donner à celui qui en fait peu de cas, préférant à une conquête facile, même avantageuse, celle d'un cœur récalcitrant, était pourtant un lieu commun que nos ancêtres ne se lassaient pas de répéter. M. Langlois a allégué un passage du *Besant de Dieu* de Guillaume le Clerc [1]; j'ai trouvé, antérieurement à l'époque où écrivait Guillaume, le passage suivant que j'emprunte à la description de la vieille dans *Eracle*, et là déjà il a l'air de quelque chose de traditionnel :

4170 A feme n'est pas de grant pris
Hom, puis que il en est souzpris,
Mais celui aime et celui prise
Qui l'a souz piez, qui l'a souzprise.
Jel di pour moi, qui feme sui :
Jou ai fait a maint home anui
Quant jou estoie juene touse ;
Je n'amasse home pour Toulouse,
Pour qu'il m'amast, ainz l'amusoie ;
Ne mais del suen touz jours prendoie ;
A ceus le donoie a droiture
Qui de m'amour n'avoient cure.

1. *O. c.*, p. 150 s.

Les premiers quatre vers [1] ne sont en effet que la paraphrase d'un vers d'Ovide (*Ars amat.*, I, 717) :

Quod refugit, multae cupiunt, odere, quod instat,

vérité dont le poète a tiré la conclusion pratique :

Lenius instando tædia tolle tui !

Cette vérité que les Romains exprimaient par la simple formule devenue proverbiale : *fugax, sequax ; sequax, fugax,* et que le moyen âge connaissait sous la forme : *Quod mihi datur — expaveo — quodque negatur — hoc, « aveo »* [2], a inspiré d'innombrables poètes, depuis Chrétien de Troyes [3], qui lui a imprimé une tournure si élégante, jusqu'à l'auteur du fabliau de *Guillaume au Faucon* [4] qui exprime la même pensée avec cette crudité qui caractérise ce

1. Ils ont peut-être directement inspiré Gilbert de Montreuil pour le passage suivant du *Roman de la Violette :*

3581 Et c'est costume par usage
A femme de legier corage,
Quant ele voit l'omme souspris,
Et il est de s'amour espris,
Tant fait vers lui plus le mescointe,
Atant plus à envis s'acointe.

2. *Carm. bur.*, p. 134. Le troubadour Uc Brunenc a exprimé la même pensée en provençal (voir *Mélanges Tobler*, *o. c.*, p. 64, v. 27-8).

3. La dame set molt bien et pansse,
Que cele la consoille an foi ;
Mes une folie a en soi,
Que les autres fames i ont ;
Trestotes a bien pres le font,
Que de lor folie s'ancusent
Et ce, qu'eles voelent, refusent.
(*Chevalier au Lion*, v. 1640-46).

4. Quant feme set certainement
Que home est de s'amor espris,
Se il devoit arragier vis,
Ne vorroit-ele a lui parler ;
Plus volentiers iroit joer
A un vill pautonier failli,
Qu'el ne feroit a son ami.
(*Guillaume au Faucon*, v. 32-38).

genre de poèmes. Elle vit encore aujourd'hui comme proverbe chez les différentes nations [1].

Quant au motif de la belle courtisane amoureuse d'un jeune homme pauvre, il est vieux comme le monde. M. Sylvain Lévi, dans son bel ouvrage sur le théâtre indien [2], a trouvé des situations analogues dans différents drames indiens [3]. Et, sans aller si loin, Ovide dans sa huitième élégie, Plaute dans ses comédies nous montrent, l'un une courtisane (ou amante) gourmandée par une vieille (Dipsas), l'autre une courtisane réprimandée par sa mère (Cléérète) ou par sa nourrice (Scapha) à cause de son attachement exclusif pour un jeune homme sans fortune, alors qu'elle n'aurait que l'embarras du choix pour se procurer un amant plus

La même pensée a été exprimée avec une force singulière dans le *Chastiemusart* (*Romania*, XV, p. 606), str. II :

> Fanme n'enmera ja, se Dex m'eint et secore,
> Celui qui por s'anmor pleint et sospire et plore ;
> Mais celui qui la bat et le sien li devore,
> Celui prise ele et ainme et tient chier et honore.

Encore Grevin, dans ses *Esbahis* (III, 2), formula une pensée assez semblable :

> C'est en quoy une femme peult
> Ne vouloir pas quand on le veult,
> Et à l'heure qu'on ne veut point
> Vouloir obstinement ce poinct.

Cf. aussi Larivey, *les Tromperies* (acte II, sc. V).

1. Quitard (dans ses *Proverbes sur les Femmes, l'Amitié, l'Amour et le Mariage*, Paris, Garnier) remarque, à propos du proverbe : *Une femme est comme votre ombre ; suivez-la, elle fuit ; fuyez-la, elle suit*, que « la même idée a été « plusieurs fois exprimée en assimilant la femme à tel ou tel objet qu'on a « jugé propre à la représenter ». Ainsi Gherardi, dans une de ses comédies, compare les belles à des soldats poltrons, car

> On les fait fuir en courant après elles ;
> On les attire en les fuyant.

Arioste compare la femme au lièvre, dont le chasseur fait peu de cas sitôt qu'il l'a pris (*Orlando*, cant. X, st. 7-8). Quant au proverbe français, attribué à Chamfort, il se trouverait déjà chez le poète arabe Zehir qui l'aurait appliqué à la femme coquette.

2. *Le théâtre indien* (83e fasc. de la *Bibl. de l'École des Hautes-Études*). Ouvrage épuisé.

3. Notamment dans une pièce de Çudraka, où on voit la courtisane Vasantesenâ s'éprendre de Cârudatta. M. Lévi, en analysant cette pièce, remarque (p. 204) que « l'histoire de la courtisane amoureuse, follement éprise d'un « jeune homme pauvre, est un de ces vieux récits que l'humanité ne se lasse « pas d'entendre ».

riche. « C'est bon pour une femme honnête, et non pour une courtisane, de se rendre esclave d'un seul amour » dit l'une [1]. « Je ne te défends pas d'aimer ceux qui paient pour qu'on les aime » fait l'autre [2]. Et l'une comme l'autre oublient qu'étant jeunes, elles auraient mérité les mêmes reproches qu'elles adressent maintenant, étant vieilles, à celles qui, après tout, ne font que suivre leurs vestiges.

3° Non content de l'avoir exploitée, le « ribaud » se plaît à maltraiter sa victime qui ne l'en aime que mieux :

> 13437 Onc n'amai home qui m'amast,
> Mes se cis ribaus m'entamast
> L'espaule, ou ma teste eüst quasse,
> Sachiés que ge l'en merciasse.

Nous avons déjà parlé de la femme qui préfère à l'homme épris d'elle et au « biau bacheler corteis » le « vil pautonier » et le ribaut qui la honnit et maltraite [3]. Voici comment Lee Neff [4] commente le passage, cité plus haut, où l'auteur de *Guillaume au Faucon* constate cette étrange habitude : « Il se peut bien, dit-il, « que ce soit une tendance naturelle, dans les affaires du cœur, « de repousser celui dont on peut trop facilement conquérir l'a- « mour, et en effet nous le constatons assez souvent de nos jours. « Mais on prête aux femmes cette étrange perversité non seule- « ment de rejeter ceux auxquels elles sont le plus redevables « d'amour et de bonté, mais aussi d'aimer, d'adorer ceux qui les

1. *Matronæ, non meretriciumst unum inservire amantem.*
(*Mostellaria*, I, 3)

2. *Non veto te amare qui dant qua amentur gratia.*
(*Asinaria*, III, 1).

3. Il s'agit plus spécialement d'une courtisane dans le passage suivant que j'emprunte à la *Farce nouvelle a cinq personnages, c'est asçavoir Trois Brus et deulx Hermites* (Picot, *Rec. gén. des Sotties*, t. III, Paris, 1912, p. 78-97) :

> 51 J'en ay veu tropes comme grus
> Qui se faisoyent fraper et bastre
> Pour suyvre un povre gentilastre
> Qui n'avoit riens au pays de Bray.

4. Th. Lee Neff, *La satire des femmes dans la poésie lyrique française du moyen âge*, Paris, 1900 (Dissertation de Chicago), p. 19 et 100. Cf. *Romania*, XXX (1901), p. 158.

« dédaignent, les maltraitent et les battent et qui par conséquent « devraient être haïs [1]. »

4° *Les regrets de la vieille.* La voilà devenue vieille. Les jolis valets qui jadis se disputaient ses faveurs, aujourd'hui, passent sans la « prisier un œf vaillant » ; les uns la regardent de côté, les autres l'appellent « vielle ridée » (v. 13786-98). « Chascune vielle son duel plaint » dit un vieil adage. Après avoir ainsi « usé son jouvent », la vieille en est, maintenant, à regretter le bon vieux temps :

13876 Moult me delite en ma pensee,
Et me resbaudissent li membre,
Quant de mon bon tens me remembre,
Et de la jolivete vie
Dont mes cuers a si grant envie.

Mais ce sont là de vains regrets :

13866 Mès riens n'i vaut le regreter :
Qui est alé, ne puet venir.

Mieux vaut profiter de la leçon puisque « experiment l'en ont fait sage », pour prendre sa revanche. Mais cela n'est plus de son âge. Que fera-t-elle alors pour se venger ?

13820 Ne m'en puis autrement venchier
Que par aprendre ma doctrine.
Por ce, biau fiz, vous endoctrine ;
Et quant endoctrinés serés,
Des ribaudiaus me vengerés. —

Car :

Tuit sunt ribaut, partout se fichent :
Si les doit l'en ausinc trichier,
Non pas son cuer en un fichier (v. 14208-10).

1. Quitard, en expliquant le proverbe : *Il est permis de battre sa femme, mais il ne faut pas l'assomer* (*o. c.*, p. 45), croit savoir qu'il s'agit d'une formule du Droit coutumier. « Perversité » dit Lee Neff ; « ancienne coutume » prétend Quitard. Je crois que l'auteur a tout simplement voulu peindre un amour plus fort que la mort, sans qu'on ait besoin de penser au type du « vilain qui bat sa femme », et dont Molière s'est souvenu dans une scène de son *Médecin malgré lui*, où Martine déclare : « Et je veux qu'il me batte moi. »

C'est donc à titre de vengeance qu'elle apprend sa doctrine à *Bel-Acueil* qui, de cette façon, évitera les cruelles désillusions qu'elle a dû éprouver elle-même dans son « bel aage ». Voilà un nouvel aspect de la vieille qui enseigne : si les vieilles d'Ovide, de Properce, de Plaute conseillent par égoïsme ou par méchanceté, si les amies dans les débats de *Johane et Gilote* et *de la Fole et de la Sage* parlent par conviction, les enseignements de la vieille dans le *Roman de la Rose* lui sont dictés par la rancune qu'elle garde aux « ribauds ». Et c'est précisément le point où en voulait arriver l'auteur. En motivant psychologiquement la conduite de la vieille désabusée par le ressentiment qu'elle éprouve des torts de sa jeunesse, il s'en servait comme prétexte pour lui faire débiter des théories qui étaient chères au poète. Mais s'il espérait, par là, se faire pardonner le cynisme de ses enseignements, il oubliait que rien que le soin particulier qu'il avait mis à développer le personnage de la vieille, à lui donner du relief, devait paraître suspect aux lecteurs même non prévenus. Aussi fut-ce la vieille qui attira sur lui une vraie tempête d'injures. « *Beaux sire Dieux!* » s'écria la bonne Christine de Pizan dans « une de ses *Epistres, quelle horribleté, quel deshonnesteté et divers* « *reprouvez enseignemens recorde ou chapitre de la vieille! Mais pour* « *Dieu, qui y pourra noter fors ennortemens sophistes tous plains* « *de laidure et toute vilaine memoire?* » Malgré l'indignation qu'elle suscita, la vieille ne laissait pas d'inspirer des poètes moins scrupuleux. Le passage réputé où elle raconte la passion qu'elle a éprouvée étant jeune pour un ribaud (v. 15417-53), a suggéré à Villon les *Regrets de la belle Heaulmière, jà parvenue a vieillesse*. Dans la *Ballade de la belle Heaulmière* le poète a mis quelques enseignements pris dans ceux que la vieille du *Roman* prodigue à sa pupille. Un récit autobiographique de la vieille est aussi le *Discours* de Régnier; il rappelle par quelques traits (description indirecte, vieille qui se pique de savoir) celui de la vieille de Jean de Meung. Il s'agit également de *regrets* d'une vieille femme (non entremetteuse) dans la *Dame sans mercy* d'Alain Chartier et dans *la Femme mocqueresse mocquée* [1]. Le motif de la fille difficile

1. *Rec. de poés. franç.*, t. X, p. 269.

qui, après avoir refusé de bons partis en est réduite à épouser le premier venu, a encore été traité dans une fable de La Fontaine (liv. VII, 5), mais il se trouve déjà dans une épigramme de Martial (liv. V, 17).

d) La vieille dans le théâtre. La vieille dans le théâtre occupe une place intermédiaire entre la vieille dans les contes et la vieille dans la poésie : elle noue des intrigues et donne des conseils, selon les circonstances. L'usage de se servir de vieilles pour nouer ou dénouer des intrigues d'amour est probablement aussi vieux que le théâtre lui-même ; il est caractéristique pour cette époque d'intrigues grossières qui marquent le commencement de toute comédie, soit parce que la comédie, née de l'obse[illegible]on réaliste, faisait souvent appel aux bas instincts du peuple, soit parce que, ne connaissant pas l'art d'approfondir les carac[illegible]ères, elle avait besoin d'une sorte de *deus ex machina* pour en fa[illegible]re le pivot de l'action.

Quoiqu'il en soit, les premières comédies d'un peuple se passent, en général, dans le bas monde des courtisanes, des entremetteurs et entremetteuses [1]. Ce n'est que peu à peu que la comédie s'affranchit de ces figures conventionnelles, qui tiennent une si large place dans toute comédie naissante, pour les remplacer par l'étude de l'homme. Térence succède à Plaute, comme Molière succédera à Larivey et Grévin, et Marivaux à Molière.

Au moyen âge, la vieille apparaît dans deux genres de comédies parfaitement distinctes : dans les comédies latines, imitées en partie de l'antiquité, et dans les farces dont les origines sont beaucoup plus populaires. Quant aux premières, elle s'y maintient dans les différents pays jusqu'à l'époque de la Renaissance [2] ; et même quand on cessa d'écrire des comédies en latin, et qu'on commença de les composer en langue vulgaire, la vieille, pour

1. Il en est de même dans la comédie anglaise (cf. Taine, *Hist. de la Littér. anglaise*, 12ᵉ éd., t. II, Paris, 1905, chap. II, *passim*). D'autre part, il est caractéristique pour l'évolution de la comédie, que dans le *Periclès* (qu'on considère comme la plus ancienne pièce de Shakespeare) la vieille tient beaucoup plus de place que dans *Measure for measure*, où elle n'apparaît qu'incidemment (acte I, sc. 2).

2. Cf. A. Gaspary, *Gesch. d. ital. Liter.*, t. II, p. 209-10, et W. Creizenach *o. c.*, t. II, p. 178 ss.

avoir changé de langage, n'en resta pas moins sur la scène. Car les comédies de cette époque ont pour auteurs les mêmes écoliers ou clercs qui jadis écrivaient en latin, et leurs pièces s'adressent au même public, composé surtout de lettrés et d'une élite de gens du monde. Mais à l'imitation traditionnelle des Anciens vient s'ajouter l'influence exercée par les Espagnols et Italiens [1]. Nous avons vu que le *Pamphilus*, après s'être transformé en Célestine, était devenu, sous cette nouvelle forme, la base du théâtre espagnol [2]; or, la *Célestine* a non seulement servi de modèle à bon nombre de comédies espagnoles, mais, traduite dans toutes les langues civilisées, elle a exercé une influence considérable notamment sur le théâtre italien : l'Alvigia dans la *Cortigiana* de l'Arétin, la Gemma dans son *Ipocrito*, la *Lena* qui a donné son nom à la comédie de l'Arioste, la Tessa dans la *Dote* de Cecchi ne sont que les plus illustres parmi les héritières, directes ou indirectes, de la Célestine [3]. Enfin, les comédies espagnoles et italiennes ont à leur tour influé sur la comédie française. La *Célestine*, après avoir été cinq fois traduite de 1524-1578 [4], a inspiré Larivey [5] et Odet

1. On pourrait ajouter l'influence de la farce, quoique M. Rigal exagère sa portée quand il dit : « En somme, l'influence directe de la comédie latine est « peu importante, et, qu'ils l'aient voulu ou non, les novateurs doivent « davantage à la farce si décriée au moyen âge. » (*Le théâtre de la Renaissance* dans Petit de Julleville, *o. c.*, t. III, p. 298). Car, comme remarque judicieusement M. Lanson (*Hist. d. l. Litt. franç.*, 12e éd., Paris, 1912, p. 509) : « Cette comédie est sans rapport direct avec notre vieille farce française : « les jeunes filles et l'amour, avec le dénouement du mariage, y tiennent « une telle place que cela seul suffit à séparer les deux genres. »

2. « La tragédie grecque se forma de ce qu'avait laissé Homère ; de même, « la comédie espagnole dut ses premiers éléments à la *Célestine*. Cette nou- « velle dramatique... fut l'objet des études de tous ceux qui, dans le seizième « siècle, écrivirent pour le théâtre... C'est l'œuvre la plus classique peut-être « qu'ait produite la littérature espagnole. » (Moratin, *Discours historique sur les origines du théâtre espagnol*).

3. Sur la vieille dans le théâtre italien, voir Stoppato, *La Commedia popol.*, *o. c.*, p. 78 et W. Creizenach, *o. c.*, t. II, p. 278-279. En dehors du théâtre, le type de la vieille a encore inspiré Alexandre Piccolomini pour le portrait de la fameuse Raffaela et l'Arétin pour la Nanna dans ses *Raggionamenti*.

4. Quatre traductions françaises parurent en 1524, 1572, 1529 et 1542 à Lyon et à Paris ; la cinquième, celle de Jacques de Lavardin (1578), qui contient plusieurs traits originaux, a exercé le plus d'influence. Une traduction de l'*italien* en français, par Galliot du Pré, parut en 1527 à Paris.

5. Ou plutôt Buonaparte, qui a été imité par Larivey dans sa *Vefve*.

9

de Turnèbe [1], l'un pour son personnage de Guillemette dans *la Vefve* (1579), l'autre pour celui de sa Françoise dans *les Contens* (1584) [2]. L'influence de la comédie italienne ne fut pas moindre. Abstraction faite des traductions plus ou moins littérales, les comédies même dites originales ne sont que des imitations de pièces italiennes : *les Esbahis* de Grevin remontent en dernier lieu aux *Intronati* de Sienne, et quant aux comédies de Larivey, elles ne sont que « des comédies italiennes à peine recouvertes d'un costume français » [3], *la Veuve* d'après *la Vedova* de Nicolo Bonaparte, les *Écoliers* d'après *la Zecca* de Razzi, etc. Mais on a beau multiplier les personnages, créer et compliquer les imbroglios, l'intrigue même reste, à peu de chose près, celle du *Pamphilus*, savoir la séduction d'une jeune fille grâce à une vieille qui procure à l'amant l'occasion [4] de voir son amie, en absence de ses parents et d'en profiter, avec cette différence toutefois que la séduction y est le plus souvent accompagnée d'un artifice banal, d'un déguisement ou d'une substitution ou des deux à la fois [5]. C'était forcé, direz-vous, car le moyen d'en faire autrement pour séduire une jeune fille? Soit, mais nous retrouvons dans ces comédies des traits, des détails qui se retrouvent déjà dans le *Pamphilus* ou du moins dans *la Célestine* [6] ; car si « Larivey n'a vu Plaute qu'à travers Lorenzino de Médicis », il n'a vu le *Pamphilus* qu'à travers *la Célestine*. Il est vrai qu'en dehors de l'imitation, il y avait l'influence des mœurs, différentes selon le pays et l'époque.

1. Odet de Turnèbe combine les données de la *Célestine* avec la comédie italienne, mais se montre assez indépendant (cf. Rigal, *o. c.*, p. 308).

2. « Françoise, c'est encore Guillemette et c'est encore Célestine, mais « c'est une Célestine qui a renoncé à son bouge et que les honnêtes gens « peuvent étudier avec moins de scrupules, c'est une Guillemette moins crapuleuse à la fois et plus saisissante. Françoise est déjà un caractère peint « avec la sobriété, l'ampleur et quelque peu la manière abstraite des caractères classiques » (*ibid.*, p. 309).

3. *Ibid.*, p. 307. Et pourtant, M. Rigal n'hésite pas de déclarer que la femme d'intrigue est « le personnage le plus vrai et le plus vivant de tout ce théâtre » (cf. *Rev. d'hist. littér. d. l. France*, année 1897, p. 164 et 179).

4. Cf. le mot *gelegenheitsmacherin*, vrai barbarisme.

5. C'est ce qui fait dire à M. Rigal (p. 303) : « Les *Méprises* et les *Tromperies*, tels sont les titres qui conviennent à toutes nos comédies françaises. »

6. Ainsi, l'absence de la mère est parfois motivée par le fait qu'elle fréquente l'église, comme dans le *Pamphilus* (cf. v. 241).

Mais celles-ci intéressent plutôt la *description* de la vieille [1] que le genre d'intrigues, toujours semblables. Et c'est, par conséquent, dans la description que les différentes vieilles se distinguent entre elles, que ce soit le métier qu'elles prétendent exercer, ou la façon de parler ou l'hypocrisie plus ou moins visible. Et ce sont encore les mœurs, toujours changeantes, qui ont finalement remplacé la femme d'intrigue, personnage grossier et malhonnête, par la soubrette plus humaine et plus honnête. Dès lors, la femme d'intrigue ne jouera plus que le rôle infiniment plus modeste, quoique tenace, de l'humble *revendeuse* qui, elle aussi, disparaîtra un jour, partageant ainsi le sort de la soubrette.

e. La vieille dans le roman. L'histoire de la vieille risquerait de n'être pas complète, si nous ne mentionnions avec deux mots son rôle dans le roman. Nous avons déjà parlé de la sorcière dans les romans d'aventure. La sorcière a peut-être disparu de nos romans modernes, mais non la magie. Je pense ici à l'héroïne d'un roman moderne [2], laquelle, pour se guérir d'un amour importun et obsédant va consulter un fakir qui la débarrasse de cette « idée fixe ». La magie qui guérit l'amour au lieu de le donner, comme dans nos vieux romans, voilà un nouvel aspect inattendu du philtre médiéval. On le voit: les extrêmes se touchent.

La première entremetteuse qui ne soit pas une sorcière est la vieille dans le roman d'*Eracle*. Laissons de côté les différents remaniements de poèmes du moyen âge qui deviennent des « romans » à l'époque de la Renaissance, comme le *Livre d'amour*, et passons au roman moderne. Ici, le rôle de la vieille est beaucoup plus modeste que dans le théâtre. Selon les tendances du roman qui diffèrent dans chaque pays, elle apparaît, en Angleterre dans le *roman de famille* [3], en Allemagne dans le *roman historique* ou burlesque [4], en France dans le *roman naturaliste,* depuis Balzac qui l'a incarnée dans le personnage de Mme Marneff [5], en

1. Voir plus haut, p. 134 ss.
2. *Ève victorieuse* de Mme Pierre de Coulevain.
3. Par exemple dans le roman *Clarissa* (1748) de Richardson (1689-1761), le créateur du roman anglais moderne.
4. Dans le genre du *Simplicissimus* (1669) de Christophe de Grimmelshausen (voir liv. V, chap. 7).
5. Cf. E. Faguet, *Balzac*, Paris, 1913, p. 95.

passant par les *Contemporains* de Restif de Bretonne jusqu'au roman moderne.

C. La description. Il faut d'abord distinguer entre la description *objective* et la description *subjective*. Quand le poète se borne à donner un tableau aussi fidèle que possible de la vieille, tout en s'effaçant derrière son sujet et en dissimulant ses propres sentiments, il donne une description objective ; elle est subjective quand l'auteur ne peut pas s'empêcher d'ajouter à la peinture des réflexions d'ordre moral. La description objective se rencontre surtout dans les fabliaux et contes [1], la description subjective dans les œuvres morales et satiriques. Pourtant, quand il s'agit d'une vieille duègne qui surveille une jeune, sa description est généralement accompagnée des malédictions du poète, comme dans le fabliau de la *Grue*. Il en est de même pour la vieille duègne du *Roman de la Rose*. Déjà Guillaume, en l'introduisant, dit :

> Une vieille, *que Diex honnisse !*
> Avoit o li por li guetier.

Jean de Meung n'est pas moins réservé :

> 8151 La vielle qui Bel-Acuel garde
> Servés ausinc : *que mal feu l'arde*,

Ailleurs (cf. v. 10079, 10091, 13510, etc.), il emploie des expressions plus énergiques encore pour la bafouer. Dans les poèmes satiriques, les malédictions du poète étaient, nous l'avons vu, un trait traditionnel depuis les élégies d'Ovide et de Properce [2].

On pourrait aussi distinguer entre la description *directe* et la description *indirecte :* la première est employée par le poète quand il raconte lui-même, la deuxième quand c'est la vieille qui raconte. La description indirecte consiste souvent dans une sorte d'autobiographie de la vieille (*Roman de la Rose*), ou, du moins,

1. C'est ce qui les distingue des contes allemands. « Le Français », dit Barth (*o. c.*, p. 67), en parlant de la vieille, « la représente au lecteur d'une « façon objective, l'auteur allemand ne peut s'abstenir de la regarder aussi « du côté moral et d'ajouter de petites remarques malveillantes à son « égard. »

2. Cf. le *Discours* de Régnier, cité plus haut.

dans des allusions à un passé plus heureux (*Pamphilus, Eracle*) [1].

Une dernière distinction qui concernerait la vieille elle-même serait celle entre la vieille *savante* et la vieille plus *populaire*. La première se rencontre dans les poèmes de ces clercs qui saisissaient chaque occasion pour étaler leur science. La vieille de Jean de Meung, celle de Jean Brasdefer sont des vieilles savantes: l'une cite Virgile, Ovide, Homère, Horace, l'autre Salomon, Aristote, Sénèque, Boèce [2]. Sans être précisément savante, la vieille doit être pourtant « enparlee »;

> Bien parlant et de beau langaige
> La vieillotte estoit assez saige,

dit Richard de Fournival, en parlant de sa vieille. Généralement, elle puise largement dans le trésor de la sagesse populaire, et cette prédilection pour les proverbes et locutions proverbiales, si commune chez les vieilles femmes, lui donnent un caractère éminemment populaire. Nous verrons cet usage se perpétuer dans la comédie des temps suivants: Célestine aura le langage sentencieux, Guillemette et Françoise auront le langage proverbial, Gillette, enfin, aura le goût des paraboles. Dans la scène où elle reproche à Dorothée sa conduite, elle emprunte ses arguments au livre des *Quenouilles*, mais Dorothée la rédargue par d'autres passages tirés du même livre (*les Tromperies*, acte II, sc. II). Cette scène, ainsi que l'usage des paraboles, rappellent encore l'*Asinaria* de Plaute, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'influence à propos du *Roman de la Rose* (cf. p. 123).

a. Ses noms. Les noms qu'on rencontre habituellement sont

1. Cf. la vieille dans la farce de Marguerite de Navarre. Dans la comédie italienne, la vieille a souvent un passé *orageux* et se rapproche ainsi de la conception classique (Plaute).
2. Cf. le *Discours* de Régnier (éd. Poitevin, p. 283) :

> 29 Autrefois je parlois latin.
> Discourons un peu du destin:
> Peut-il forcer les prophéties ?
> Les pourceaux ont-ils deux vessies ?
> Dites-nous quel auteur escrit
> La naissance de l'Antechrist.
> O le grand homme que Virgile ! etc.

maquerelle, moyenneresse, courtiere; mais ces noms n'apparaissent que plus tard, au moyen âge, l'entremetteuse n'est désignée que par le mot *vieille*, lequel mot désigne presque toujours une vieille intrigante aux allures louches [1]. De bonne heure, ce vocabulaire s'est enrichi de noms propres, devenus noms communs, notamment du nom de Richeut qui devint le type de l'entremetteuse [2]. Ce nom fut si populaire qu'il a même supplanté celui de Hermeline (Erme) dans quelques branches du *Renart* [3]. Dans les fabliaux, c'est plutôt l'inverse qui eut lieu : Hersent et Hermeline, noms empruntés à l'épopée animale, y désignent, plus souvent encore que Richeut, de vieilles intrigantes (pas nécessairement entremetteuses). Dans le lai d'*Auberée*, il s'agit peut-être d'un nom réel porté par une entremetteuse de l'époque. De même dans notre poème, où la vieille s'appelle dame Houdée, alors que dame Aubrée (Auberee ?) n'y est qu'une simple commère [4]. Plus tard, à partir du xve siècle, la vieille était populaire sous le nom de la mère Cardine, grâce à la popularité du poème de l'*Enfer de la mère Cardine* [5].

b. Sa personnalité. L'entremetteuse n'est pas nécessairement une *ruffiana* indépendante, une professionnelle qui tire de son expérience des profits matériels ; c'est même plutôt l'exception. Généralement, elle se trouve dans un lien de parenté, d'amitié ou dans une relation quelconque avec celle qui forme l'objet de ses intri-

1. Le vocabulaire espagnol était bien plus riche ; voici un exemple curieux : Don Melon ayant commis l'imprudence de nommer la vieille « pie bavarde » (*picaça pailadera*), reçoit de la vieille une leçon où elle énumère 41 expressions qu'il ne faut jamais employer en parlant d'elle (*Libro de buen amor*, c. 923-27).

2. Cf. *Romania*, XVIII (1898), p. 143. D'après une ingénieuse conjecture de M. Bédier (*o. c.*, p. 305, n. 2) il a dû exister tout un cycle de poèmes relatifs à Richeut.

3. Voir la note instructive d'Ebeling à propos du v. 191 (*l. c.*, p. 86).

4. Voir la note au v. 2347.

5. Sur le grand succès de ce poème et les facéties que le nom de Cardine a inspirées jusque sous le règne de Louis XIII, voir la note de M. de Montaiglon (*o. c.*, t. III, p. 302). Ce nom a été formé sur *Cardin* ou *Chardin*, diminutif de Richard. Dans une poésie intitulée *les Menus Propos* (*ibid.*, t. XI, 343), on lit ces deux vers

> 95 Autant vault à dire Richart
> Comme Cardin ou Cardinot.

Vague souvenir de Richalt ?

gues ; souvent, elle a sur elle une certaine autorité (la mère [1], la duègne) ; quand il n'y a qu'un rapport d'égalité (les amies dans les débats), elle n'arrive pas toujours à se faire écouter [2]. C'est précisément la dépendance, l'infériorité sociale vis-à-vis de leurs maîtresses, qui distingue la nourrice ou sorcière des romans d'aventure et la suivante de l'entremetteuse proprement dite [3]. Même quand il y a des apparences d'une dépendance de la vieille (Cf. la nourrice dans *Alda*), c'est en réalité elle qui commande.

A l'amie se rattache la voisine serviable, comme celle qui est mentionnée dans le *Cuvier* [4]. Mais l'entremetteuse, elle aussi, est souvent caractérisée comme voisine et, par conséquent, l'amie soit de la mère, soit de la fille [5].

c. Sa pauvreté. C'est elle qui la pousse à exercer ce métier louche. Réduite à la misère, elle fait de nécessité loi. « Besoing fait vielle troter » dit un vieux dicton. Aussi la vieille trotte, mal vêtue de « haribourras » ou déguenillée, appuyée sur un bâton, cherchant une proie. « Je sui une povre vielotte, » se plaint la dame Houdée (v. 1912); la vieille dans le poème de Richard de Fournival est « povre et de petite fortune » ; elle vit des aumônes qu'elle reçoit en échange de petits services :

2851 Et de ma sueur estoit voisine,
Et labouroit en sa cuisine,
Et souvent lui estoit donnée

1. Sur le rôle de la mère dans la comédie italienne, voir W. Creizenach, *o. c.*, t. II, p. 278.

2. Cf. la *Fole* dans le débat *de la Sage et de la Fole.*

3. D'autre part, celle-ci se rattache à la sorcière par son physique (vieillesse), à la chambrière par les moyens naturels dont elle dispose pour séduire.

4. Il s'agit d'une dame qui

...Avoit la cuve empruntée
Le jor devant à sa voisine
(Montaiglon, t. I, v. 67 s.)

5. Amie ou confidente de sa voisine, la vieille a une certaine autorité sur sa fille qu'elle surveille en absence de la mère. C'est un trait banal dans les comédies, surtout depuis la *Célestine* (Cf. le rôle traditionnel de Marthe, la voisine de Marguerite, dans le premier *Faust* de Gœthe). Dans notre poème, Houdée est caractérisée comme étant la voisine de Galatée (cf. v. 928). Dans *Auberée*, la vieille est la voisine du bourgeois (cf. la note d'Ebeling à propos du v. 558).

Viande d'aumosne ordonnée
Pour pitié, et pour soustenir
Sa vie..... [1].

Pressée par un continuel besoin d'argent, elle ne laisse pas toujours au client le temps de l'aborder ; parfois, c'est elle qui offre ses services, car grâce à son expérience, elle sait lire dans la physionomie des passants, deviner leurs pensées, prévenir leurs désirs. La récompense, voilà son premier souci ; elle se battra les flancs pour gagner un maigre salaire. Mais, chose curieuse ! quoiqu'elle réalise parfois de gros bénéfices, elle reste éternellement besogneuse, probablement parce que « bien mal acq[illegible] ne profite pas ».

d. Sa vieillesse. La vieillesse est un des traits caractéristiques de la vraie entremetteuse. Très souvent, elle est désignée simplement par *vieille* et les mots latins *anus* et *vetula* désignent presque toujours une entremetteuse. On remarque, d'autre part, une certaine tendance à rapprocher les vieilles femmes des entremetteuses. Voici le curieux témoignage qu'on lit dans le 2e livre des *Lamentations* :

1831 C'est coustume de vieille femme,
Que, puis que vieillesce l'entame,
Elle seult les jeunes induire
Et au jeu d'amours introduire.
Par ses dis et par sa parole
Les fait dancer a sa karole.

Comme ces vieux chevaliers pansus qui transmettent leurs armes aux enfants en leur apprenant de s'en servir, les vieilles s'appliquent à enseigner les fillettes. « On pourrait croire qu'il y « a dans cette tendance à accentuer les inconvénients et les vices « de la vieillesse une mode littéraire dont l'influence remonterait « au traité, bien connu, au moyen âge, *De Contemptu mundi* du « pape Innocent III (ch. x, *De incommodis senectutis*), s'il n'y « avait eu, à côté, un autre ouvrage latin d'une influence aussi « grande, qui représente le vieil âge sous un riant aspect, le *De*

1. Cf. *la Vieille*, trad. Jean Lefèvre, éd. Cocheris, *o. c.*, p. 138.

« *senectute* de Cicéron [1]. » Étant donné cette divergence, l'influence littéraire est peu probable [2]. D'ailleurs ce mépris étrange que le moyen âge manifestait à l'égard de la vieillesse s'explique d'une façon beaucoup plus simple. C'était d'abord une conséquence logique de la conception courtoise qui exaltait avant tout la Jeunesse, et dans la Jeunesse la Force et l'Amour. En second lieu, ce mépris même qui, à première vue, nous semble incompatible avec la doctrine chrétienne qui commande le respect dû à la vieillesse, était, en réalité, motivé par des considérations d'ordre moral. On estimait que ceux qui étaient entamés par la vieillesse devaient faire leurs adieux au monde et se retirer dans les couvents pour faire pénitence ; c'est là une vérité que les moralistes du moyen âge ne se lassent pas de rappeler. « *Jeunes* », dit Philippe de Novare [3], « *doit bien estre joliz et mener joieuse vie, et doit estre cortois et larges, et accoillir biau la gent, et faire cortoisement a plaisir selonc son pooir as privez et as estranges* » car « *N'afiert mie a jone home qu'il soit mornes et pensis* ». Mais les femmes âgées doivent mépriser la vie, se faire « *aumosnieres et faire penitances volantiers de jeünes et d'orisons* ». Rien d'étonnant à ce que les femmes âgées qui ne pouvaient pas se décider à quitter le monde devenaient l'objet de railleries. Déjà dans la poésie populaire, on se moque de la « vieille qui, pour satisfaire des aspirations qui ne sont plus de son âge, prend un trop jeune mari » [4], motif traditionnel qui se perpétue dans la poésie des temps suivants [5]. Se marier avec une femme au-

1. Mathilde Laigle, *o. c.*, p. 349 n. 1.

2. Qu'il soit hasardeux de vouloir attribuer toutes les mœurs de nos ancêtres à des prétendues influences littéraires, c'est ce qui résulte du fait, piquant à constater, que la seule fois où j'ai trouvé mentionnée la *Vieillesse* de Cicéron, c'était précisément dans une tirade dirigée *contre* la vieillesse (cf. *Renart le Contrefait*, v. 24297).

3. *Des. IIII. tenz d'aage d'ome* (*Soc. des Anc. Textes franç.*, Paris, 1888), p. 38. C'est ce qui explique sans doute pourquoi la grande majorité de traités didactiques ont été composés par des gens d'un certain âge ; « ils font presque tous allusion à la « fole vie » de leur jeunesse » (cf. L. Petit de Julleville, *o. c.*, t. II, p. 163).

4. Cf. A. Jeanroy, *o. c.*, p. 154.

5. Dans une « chanson à danser » (*Al Paris ot une danse*) on se moque d'une vieille qui avec ses deux dents, les seules qui lui restent, prétend encore participer aux ébats des jeunes (K. Bartsch, *Alte franz. Volkslieder.*

dessus de 50 ans, est « pêcher contre nature »[1]. De là aussi ce mépris aristophanesque pour les vieilles qui se fardent et maquillent pour réparer l' « irréparable » outrage et pour paraître plus jeunes qu'elles ne sont en réalité[2]. La vieillesse évoquait l'idée de la laideur, de la misère, de l'avarice[3]. « *Vieulz est qui vieuls est* » dit Jean Brasdefer, en jouant sur le double sens du mot *vieulz*. Et quand les allégories seront à la mode, les vieilles deviendront les symboles de différents vices : dans le *Roman de la Rose*, *Papelardie*, *Haine*, *Félonnie*, etc., sont déguisées en vieilles ; Guiot de Provins, dans sa *Bible*, représente *Trahison*, *Hypocrisie* et *Simonie* sous l'aspect de vieilles ; dans le *Songe d'Enfer*, de Raoul de Houdenc, on nous sert « de vieilles p[illegible]resses en sauce piquante ».

Il était donc tout naturel d'employer cet épithète de *vieil[illegible]* en parlant d'une entremetteuse, d'une sorcière ou, en général, d'[illegible]ne femme aux allures louches, aux mœurs désordonnées[4]. Richard de Fournival, dans son poème *De Vetula*, a donné une description répugnante de son physique. La dame Houdée de notre poème est

Si vielle que flairoit le biere (v. 909).

La vieille qui fait le quatrième témoin dans l'*Enqueste d'entre la Simple et la Rusée*, est :

... Ridée comme une marmote,
Aagée comme une vieille cotte.

Enfin, la vieille qui a donné son nom à la comédie de Marguerite de Navarre n'a pas moins de cent ans.

Heidelberg, 1882, p. 182). Ces *vetulae edentulae*, comme dirait Plaute, me font penser à la « vieille édentée », raillée par Marot dans une de ses épigrammes (nº CCXLI), imité de Martial (Epigr. lib. I, xx : *Ad Aeliam*). Cf. aussi l'épigramme suivant (nº CCXLII), intitulé *A une vieille*.

1. Cf. *Renart le Contrefait*, v. 25303 ss.

2. Cf. les *Lamentations de Mahieu*, libre II, v. 1807 ss.; Philippe de Novare distingue entre les « bonnes vieilles » et les « mauvaises vieilles » (Cf. Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au m. â, o. c.*, p. 216).

3. Cf. la note au v. 1928.

4. Cf. le mot allemand *vettel*, dérivé de *vetula* et employé dans un sens péjoratif.

e. Son hypocrisie. Ce trait n'est pas essentiel, mais il est d'une grande importance pour l'évolution du type. C'est surtout sous les apparences d'une bigoterie trop marquée que la vieille dissimule ses vraies occupations, soit pour étouffer dans le germe les soupçons dont elle pourrait être l'objet, soit pour pouvoir mieux se faufiler auprès de ses clients et victimes. Ce trait pourtant ne se rencontre, au commencement, que dans les contes où il consiste dans un déguisement de la vieille en religieuse. Faut-il y voir l'influence des contes indiens, conformes à leurs mœurs, qui voulaient que l'office de l'entremetteuse soit rempli par une servante de Bouddha [1] ? On serait tenté de le croire, vu que cet accoutrement étrange ne se rencontre pas ailleurs, et que c'est précisément dans la *Disciplina clericalis* qu'on trouve la première *anus religionis habitu*. Le premier traducteur poète est plus explicite :

> 41 Une vielle a encontree
> En guise de nonein velee,

et nous fournit ainsi la clef de l'énigme ; voici comment. Dans un curieux passage, le moine Aelred met en garde contre les vieilles bavardes qui hantent les couvents où elles se mettent à raconter des inepties et à colporter les commérages de la ville [2]. Peut-être que ces vieilles, voyant que l'accès aux couvents leur devenait plus difficile depuis que le danger fut signalé, ont eu l'idée de s'habiller elles-mêmes en nonnes pour tromper la vigilance. Ce serait là un curieux exemple d'adaptation littéraire [3].

C'est en sacristine que la vieille se montre dans le *Preste teint* :

> 88 Si a dame Hersent veüe,
> La marrugliere del mostier,

1. Il en était de même dans le théâtre. « Le bouddhisme », dit M. Lévi (*o. c.*, p. 207), a dans le théâtre une part de convention que la « technique « lui reconnaît : la religieuse bouddhiste y remplit régulièrement le rôle d'en- « tremetteuse, comme dans les contes ». D'ailleurs, elle « n'a rien de malhonnête en dépit de son nom » (*ibid.*, p. 213). Elle est, en quelque sorte, l'instrument de la volonté de Bouddha.

2. Cf. G. Paris, *Les contes à rire et la vie des recluses au XIIe siècle* ; dans *Romania*, XXIV (1895), p. 122.

3. C'est probable, étant donné que dans la version en prose de la *Disciplina*, l'auteur parle seulement d' « une femme vieille en simple habit »

Qui mout savoit de tel mestier ;
Il n'a el mont prestre ne moigne
Ne bon reclus ne bon chanoine,
Si tant feïst qu'a li parlast,
Que de s'angoise nel getast.

Quant à l'hypocrisie proprement dite *(bigotterie)*, c'est un trait ancien qu'on trouve déjà chez Richeut. A cette catégorie appartient aussi la dame Houdée de notre poème qui, elle aussi, fait la bégueule quand elle dit :

2084 Preude femme suy, dire l'oz,
Dieu merchi, j'en ay bien le loz.

Cette vieille ratatinée et « esdentée », qui « savait de la vieille danse », car « esté avoit escoliere des ars a ma dame Venus » est finement raillée par Jean Brasdefer (cp. v. 906-11 ; 1257-64 et la description indirecte, v. 995-1001 ; 1912-19). Dans la deuxième description, l'auteur fait ressortir l'hypocrisie :

1259 Sen surcot vesti de bourras
Et ne say quelz haribourras,
Si con de l'ordre des apostres,
En sa main unes patrenostres
De noiaus traués de cherises
Dont elle fait ses sacrefices.

On pourrait se demander où Jean a pu prendre ce trait, vu qu'il ne se trouve pas dans le portrait de la vieille de Jean de Meung, qui est la source principale des « éléments nouveaux ». Il est vrai que la vieille dans le *Roman de la Rose* n'a rien d'hypocrite. Mais comme l'hypocrisie y est déjà représentée par *Papelardie* dans la

(éd. Hilka et Söderhjelm, *o. c.*, p. 14) ; il n'aura pas compris de quoi il s'agissait, peut-être parce que à l'époque (d'ailleurs incertaine) où il écrivait, cet usage n'était pas connu. D'un autre côté, ce trait a été plus développé dans la deuxième version rimée (éd. Labouderie, p. 70) où on lit que la vieille

195 Dras aveit de religion,
Et s'apuiout o un baston :
Bien semblout chose esperitable,
Et ce esteit menbre a Deable ;
Quer por mals engienz porpenser
N'aveit entor le mont sa per.

première, par *Faulx-Semblant* et *Astenance-Contrainte* dans la seconde partie du roman, ce caractère de la vieille est compris dans les descriptions de chacun de ces personnages (cp. le *Tartuffe* de Molière). Ainsi, *Faulx-Semblant* empiète sur la vieille quand il dit :

> 12619 Ge m'entremeț de corretages,
> Ge faiz pais, ge joing mariages,

de même quand il nomme parmi ceux qui, pour échapper au châtiment, doivent recourir à sa protection :

> 12675 Ou vielles putains hostelieres,
> Ou maqueriaus ou bordelieres.

D'autre part, le tableau de *Papelardie* rappelle étrangement celui de la vieille dans la *Disciplina*, cité plus haut [1], alors que le portrait de *Astenance-Contrainte* a visiblement inspiré à Jean Brasdefer le passage que nous venons de transcrire [2].

Mise de nouveau à la mode par la Célestine, l'hypocrisie devint un trait constant chez les vieilles, surtout dans le théâtre. L'Arétin surtout excellait à dessiner des *pinsochere*. L'Alvigia dans *la Courtisane*, la Pippa dans les *Raggionamenti* sont des vraies créations dans ce genre. En France, elle est dignement représentée par la Françoise des *Contens* d'Odet de Turnèbe et surtout par la Macette de Régnier. Pour expliquer la bigotterie de Macette, on a émis des opinions très diverses. Tandis que M. Vianey [3] prétend découvrir des influences de la comédie italienne, notamment celle de l'Arétin et conclut hardiment « que Macette ne fut jamais venue au monde, si Nanna, la Pippa, la Commère, l'Alvigia n'avaient pas existé, M. Brunot [4] voit dans cette même hypocrisie

1. Qu'on compare la description de la vieille dans l'éd. Labouderie avec celle de *Papelardie* :

> 413 El fait dehors le marmiteus,
> Si a le vis simple et piteus,
> Et semble sainte creature ;
> Mais sous ciel n'a male aventure
> Qu'ele ne pense en son corage.

2. Cf. la note au v. 1262.

3. Voir Joseph Vianey, *Mathurin Régnier*, Paris, 1896, p. 153.

4. *Mathurin Régnier*, « *Macette* » (Satire XIII), publ. par F. Brunot, Paris, 1900, p. XXIII s.

« une sorte de fusion entre les deux personnages de la vieille et de Faux-Semblant du *Roman de la Rose* ». Nous savons maintenant que l'hypocrisie de la vieille existait déjà bien avant le *Roman de la Rose*, et nous la retrouverons encore longtemps après Macette chez la duègne dans *Ruy Blas* de Victor Hugo.

f. Sa profession. La vieille, même professionnelle, est rarement une entremetteuse qui vit uniquement de son métier ; en général, elle a d'autres ressources, soit parce que la concurrence est trop grande [1], soit pour pouvoir mieux dissimuler sa vraie profession. La vieille des plus anciens contes a certaines affinités avec la sorcière des romans d'aventures ; elle est encore sorcière dans la comédie *Thraso*. Cette même transition de la sorcière à l'e... metteuse qui opère sans la magie et que nous avons déjà constatée dans les romans d'aventure, s'observe encore mieux dans les fabliaux ; l'esprit positiviste qui les anime se fait déjà sentir d ns le plus ancien spécimen du genre ; quand Herselot conseille à Richeut de recourir à l'envoûtement.

120 Dit Richaut, deux poires porries
Ne pris-je pas ces sorceries :
Ce m'est avis
Ja par charaies n'est conquis.
A moi meïsme ai conseil pris
Con jel deçoive [2].

1. Dans le poème de *la Vieille* (éd. Cocheris, *o. c.*, p. 138), Ovide dit :
2843 *Mainte vielle* m'estut querir
Par la cité, pour enquerir
De qui je me peüsse aidier...

2. Méon, *Recueil de fabliaux*, t. I, p. 40. Parfois, par exemple dans les poèmes satiriques, la conception médiévale de la sorcière entremetteuse fait place à l'imitation de la description classique. Ainsi, Maître Coquillart nous dépeint une sorcière médiévale :
Chevauchant a quatre chevaulx
Sans estrivieres ne houseaulx,
tandis que Du Bellay, dans son tableau de la *vieille Courtisane romaine* s'inspire visiblement des deux élégies d'Ovide et de Properce.
Tu peulx destourner en arriere
Du ciel la course coustumiere,
Tu peulx ensanglanter la Lune,
Tu peulx tirer soubs la nuit brune
Les umbres de leur sepulture
Et faire force à la nature.

Régnier, dans sa *Macette*, a substitué à ce caractère conventionnel l'hypocrisie.

La vieille se fera couturière : Auberée, Hersent, Houdée dans le *Prestre teint* sont, la première une couturière de profession [1], les deux autres du moins expertes dans ce genre de travaux [2]. La vieille dans *Eracle* s'introduit dans le palais du roi comme vendeuse de fruits (trait oriental ?). Et si la vieille du *Pamphilus* devient couturière dans le poème de Brasdefer, elle se fait revendeuse dans le *Libro de buen amor* [3]. Ce trait, que nous retrouverons chez la Célestine, est d'une grande importance pour l'évolution du type dans le théâtre.

Indépendamment de ces différentes professions, dont quelques-unes subsistent dans les temps suivants, on voit apparaître dès le XVIe siècle celle de la *recommanderesse* qui tient une sorte de « Bureau de placement ». Elle fait « métier de placer les domestiques, de chercher des logis pour les étrangers, de rendre, en « un mot, mille petits services plus ou moins licites [4] ».

La revendeuse. Nous avons vu la vieille du *Pamphilus*, qui n'est d'aucun pays et qui, partant peut être de tous les pays, prendre la profession de revendeuse dans le poème de Juan Ruiz et dans la *Célestine*. Mais dans la *Célestine*, qui à tous les points de vue se présente comme l'aboutissement du *Pamphilus*, la vieille ne se contente pas du seul métier de revendeuse ; elle en exerce une demi-douzaine [5] ; c'est seulement en revendeuse qu'elle s'intro-

1. Atant une maison esgarde
A *une vielle costuriere* (*Auberee*, v. 130-1).

2. « O ma quoloigne vois *filant* » (*Prestre teint*, v. 133).
U la vielle trueve qui *fille* (*Pamph. et Gal.*, v. 916).

3. Era vieja buhona, de las que venden joyas. (*Libro*, c. 699).

4. Cf. F. Soleil (*l. c.*) se demande si cette femme, sous ce dernier rapport, ne serait pas l'ancêtre de l'entremetteuse moderne. On trouve une allusion à la *recommanderesse* dans le poème de la *Chambriere a louer a tout faire* (cf. *Rec. de Poés. franç.*, t. I, p. 90) :

Que chez les recommanderesses
Est le lieu où [sont] les adresses
Pour trouver servantes à louer.

L'éditeur remarque, à ce propos, que « les bureaux de placement ne sont « donc pas d'une invention si récente ».

5. Elle est « lingère, parfumeuse, maîtresse passée dans l'art de fabriquer du fard et de restaurer les virginités, maquerelle et un peu sorcière » (Trad. A. Germond de Lavigne, p. 28). D'après Lucrèce, elle exerce jusqu'à une trentaine de métiers (*ibid.*, p. 62).

duit chez Alice. Par rapport au *Pamphilus,* la Célestine se présente comme le développement ultérieur de l'*anus;* par rapport à la comédie suivante, elle résume déjà à peu près toutes les professions des vieilles à venir : Marion sera lavandière, Guillemette parfumeuse [1], Meduse magicienne [2]. Mais le métier qui l'emporte finalement est celui de la revendeuse. Tandis que la vieille dans l'*École des femmes* (1662) de Molière est encore le type abstrait de la femme d'intrigue [3], ou, comme dit G. Paris, très fidèle au type antérieur, Frosine dans l'*Avare* (1668) est la première femme d'intrigue moderne, réclamée par le changement des mœurs. Quand La Flèche lui demande : « Que viens-tu faire ici ? » elle fait la profession de foi que voici :

FROSINE

Ce que je fais partout ailleurs : m'entremettre d'affaires, me rendre serviable aux gens, et profiter du mieux qu'il m'est possible des petits talents que je puis avoir. Tu sais que dans ce monde il faut vivre d'adresse, et qu'aux personnes comme moi le Ciel n'a donné d'autres rentes que l'intrigue et que l'industrie.

Elle sait « l'art de traire les hommes » ; elle a « le secret de s'ouvrir leur tendresse, de chatouiller leurs cœurs, de trouver les endroits par où ils sont sensibles ». Mais elle a « surtout pour les mariages un talent merveilleux » ; elle marierait le Grand Turc avec la République de Venise, si elle se l'était mis en tête, dit-elle à Harpagon (II, 5). Pourtant, elle n'a pas « l'âme de bronze » ; elle est sensible à l'amour des gens « qui s'entre-aiment en tout bien et en tout honneur » (IV, 1).

On voit que le type commence à se préciser, encore qu'il soit assez vague en ce qui concerne les petits services qu'il se pique de rendre à ceux qui les réclament. Ragonde dans l'*Intrigue des filous* (1689) de Claude de Lestoille [4] est peut-être la première

1. Elle a comme Célestine une sorte d'institut de beauté (cf. *la Vefve*, I, 5) mais s'introduit également comme couturière (I, 6).

2. Dans *le Fidelle* de Larivey.

3. Voir la scène où Agnès raconte à Arnolphe la visite que lui a faite une vieille (acte II, scène V).

4. E. Fournier, *le Théâtre français au XVIe et XVIIe siècle*, Paris, Garnier, t. II, p. 513. La comédie tient son nom des trois filous : Le Balafré, Le Borgne, Le Bras-de-Fer.

« revendeuse » officielle. Elle s'introduit chez la veuve Olympe en lui offrant « des pierreries, du beau linge, des lits et des tapisseries » (I, 5). « Je suis de tous métiers » dit-elle.

OLYMPE

Hé ! que faites-vous donc ?

RAGONDE

Mais que ne fais-je pas ?
Madame, je revends et fais prester sur gages ;
Je predis l'avenir, et fais des mariages :
Cherchez vous un mary, je sçay bien vostre fait ;
C'est un homme de mine et plus encor d'effet.

Et le receleur Beronte n'exagère pas quand il dit (I, 2) :

L'hypocrite à la fin se connoist tost ou tard :
On cajolle chez elle aussi bien qu'autre part,
Et, corrompant l'honneur des meilleures familles,
Peut estre qu'elle vend moins d'habits que de filles :
Ma foy, c'est un mestier qui vaut mieux que le mien !

L'aboutissement logique, sinon chronologique, de ce type est *la Femme d'intrigues* (1692) de Dancourt. Mme Thibaut a le génie de l'intrigue : intrigues d'amour, intrigues de palais, de cour, rien ne lui est étranger. Ne va-t-on pas jusqu'à lui demander un brevet de bel esprit ? En tant que revendeuse, elle vend des dentelles, de la vaisselle, des maris, des enfants, revend dix fois le même objet, fait d'une écharpe une toilette. C'est une Célestine fin du XVIIe siècle, mais une Célestine doublée d'un Machiavel. Sa boutique a deux portes. « Par la petite porte elle est ce qu'elle a coutume d'être, elle se mêle d'intrigues, fait des mariages, prête sur gages ; et par la porte cochère elle est veuve d'un conseiller de Bretagne » (I, 1). Pour entretenir son commerce elle a besoin, comme bien l'on pense, d'un grand équipage : douze Savoyards, trois douzaines de filles de chambre, une trentaine de cochers, et plus de cent laquais sont attachés à sa maison. En voilà une au moins, direz-vous, qui n'aura pas à se plaindre d'un métier où les gros bénéfices se réalisent rarement. Point du tout. Écoutez plutôt sa servante (III, 11) :

GABRILLON

La justice lui a volé plus de la moitié de ses profits en amendes, en frais

de Procureurs, droits de leurs clercs, presens forcez, petites pensions involontaires à d'honnêtes personnes dont on a besoin. Cela monte au bout d'une année, et ceux qui se donnent le plus de paine ne sont pas ceux qui gagnent le plus.

Malgré son génie, Mme Thibaut est à son tour dupée par un faux capitaine[1]. A larron, larron et demi !

Mais les génies sont rares, même parmi les revendeuses. Le rôle de la marchande dans *Les Bourgeoises à la mode* (1692) [2] est beaucoup plus modeste. Entre Mme Amelin et Mme Thibaut quelle différence ! Mme Amelin, elle aussi, est marchande de modes brocanteuse, usurière. Mais son rôle se borne à cacher qu'elle est la mère du prétendu chevalier, qui la renie pour ne pas gâter son jeu. Et la satisfaction de la marchande astucieuse l'emporte sur les sentiments de la mère ; elle ne peut s'empêcher d'admirer son fils : « Comme il les attrape ! » (I, 11). Elle va même jusqu'à faire l'éloge du chevalier ; mais quand celui-ci, abusant de la bonté de sa mère, lui vole un diamant, la brocanteuse le démasque pour ne pas perdre six cents écus, mais répare sa faute, pour ne pas compromettre le mariage, et à la fin tout s'arrange.

Le type de la revendeuse se précise de plus en plus. Elle est la mère, la cousine ou la sœur d'un faux chevalier ou marquis, qui la renie et qu'elle finit par démasquer. Nous verrons ce motif encore dans *le Joueur* de Regnard et dans *Turcaret* de Le Sage. Mme la Ressource dans *le Joueur* (1696) s'est faite revendeuse après la mort de son mari (II, 14). A la question traditionnelle : « Qu'y viens-tu faire ? », elle répond modestement :

MADAME LA RESSOURCE

Je cherche un cavalier pour finir une affaire...
On tâche, autant qu'on peut, dans son petit trafic,
A gagner ses dépens en servant le public (V, 2).

1. Le type de l'intrigante qui essaie de se faire épouser en organisant des ruses machiavéliques se retrouve encore plus tard, notamment dans le *Vieux célibataire* (1790) de Collin d'Harleville et dans quelques comédies de Scribe (cf. M. Kaufmann, *Zur Technik der Komödien von Eugène Scribe*, Dissert. Bonn, 1911, p. 76). Il rappelle de loin la *vieille intéressée*.

2. *Bibliothèque dramatique*, t. VIII (Dancourt, tome I), p. 415.

Quel est ce « petit trafic » ? C'est Nérine qui se charge de nous le définir :

NÉRINE

Pour vivre, il faut avoir plus d'une connaissance.
C'est une illustre au moins, et qui sait en secret
Couler adroitement un amoureux poulet :
Habile en tous métiers, intrigante parfaite,
Qui prête, vend, revend, brocante, troque, achète,
Met à perfection un hymen ébauché,
Vend son argent bien cher, marie à bon marché.

Elle avait accueilli et nourri pendant quatre mois son pauvre cousin, lorsqu'il vint à Paris par le coche ; elle lui avait même prêté quatre cents écus. Mais c'est en vain qu'elle réclame son argent depuis cinq ans. Aussi se venge-t-elle, en démasquant le prétendu marquis qui n'est autre que son cousin (V, 4).

Mme Jacob dans le *Turcaret* (1709) de Le Sage rappelle par certains côtés Mme la Ressource [1] ; elle aussi est « revendeuse à la toilette » ; peut-être plus honnête que les autres, autant qu'une revendeuse qui se mêle de mariages peut être honnête. Si elle n'avait pas d'autres ressources, comment pourrait élever ses enfants aussi « honnêtement » qu'elle le fait ? dit-elle à la Baronne (IV, 12). Il est vrai qu'elle a son mari (Mme la Ressource était veuve), mais « il ne sert qu'à grossir sa famille, sans l'aider à l'entretenir ».

LA BARONNE

Eh ! que faites-vous donc, madame Jacob, pour fournir ainsi toute seule aux dépenses de votre famille ?

MADAME JACOB

Je fais des mariages, ma bonne dame. Il est vrai que ce sont des *mariages légitimes :* ils ne produisent pas tant que les autres : mais voyez-vous, je ne veux avoir rien à me reprocher.

Mme Jacob a la conscience nette, son frère ne l'a pas. Riche traitant, lancé dans les « grandes affaires », il se soucie fort peu de la revendeuse qui ne peut pas lui pardonner son indifférence,

1. *Turcaret* fut représenté 12 ans après *le Joueur*.

attendu qu'elle aussi devrait « rouler carrosse » et mener grand train, si M. Turcaret n'était pas aussi mauvais frère qu'il est mauvais époux ; car en sa qualité de mari, il a chassé sa femme de chez lui. Et voilà le prétendu veuf démasqué.

On voit que Mme Jacob est d'une honnêteté relative : elle s'approche déjà de l'entremetteuse moderne. En attendant, la revendeuse cessera de s'occuper de ce qui ne la regarde pas. On la trouvera encore plus tard, par exemple, dans le *Père de famille* (1758) de Diderot et, cent ans après, dans les *Lionnes pauvres* (1858) d'Émile Augier [1]; mais ni Mme Papillon, ni Mme Charlot, « marchandes à la toilette » toutes les deux, ne sera plus [illegible]-metteuse. Celle-ci n'apparaît presque pas dans le théâtre du XVIIIe siècle, si nous exceptons toutefois quelques pièces gal[a]ntes qu'il ne faudrait pas prendre trop au sérieux [2].

Le théâtre romantique marquera un retour vers le passé aussi en ce qui concerne la vieille. « *Ruy Blas* », dit M. Lanson [3], « sera la monarchie espagnole vers 1695. » La duègne dans *Ruy Blas* (1838), sera, elle aussi, une duègne de la fin du XVIIe siècle, et Victor Hugo, pour respecter la couleur locale, l'aura sans doute prise dans quelque comédie espagnole de cette époque. Dessinée en quelques traits vigoureux qui font de ce personnage secondaire un des mieux réussis, cette vieille, digne fille de la Célestine, nous montre que ce type n'avait pas beaucoup changé depuis son apparition dans la comédie de Rojas. A deux siècles de distance, c'est encore la même hypocrisie, le même langage proverbial, le même physique répugnant [4]. Son nom ? Dame Oliva. Son adresse ? Couvent San-Isidro,

Toujours à droit assise
Au troisième pilier en entrant dans l'église.

1. *Théâtre complet*, t. IV, Paris, 1886.

2. Par exemple dans la comédie *l'Appareilleuse* (1740) attribuée à Grandval père et imprimée dans le *Théâtre gaillard* (cf. B. de Villeneuve, *le Théâtre d'amour au XVIIIe siècle*, Paris, 1910, p. 65). La « revendeuse à la toilette », Mme Merlet, n'y joue qu'un rôle secondaire. Le dénouement, où Mme Amboisel est forcée de graisser la patte du commissaire, rappelle celui de la *Femme d'intrigue*.

3. *O. c.*, p. 973.

4. Cf. *Ruy Blas*, acte IV, sc. IV (cf. sc. VII).

La suivante est venue la troubler « au milieu du sermon », car

Trop de précautions ne gâtent rien jamais.

Son extérieur ? Elle est vieille, affreuse, habillée en noir, avec une figure « dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne ».

Cette même couleur locale, si chère aux romantiques, a aussi été respectée par M. Edmond Rostand dans sa « comédie héroïque » *Cyrano de Bergerac* (1897), avec cette différence toutefois qu'il s'agit d'une duègne française et qui n'est pas hypocrite.

Ces deux duègnes devraient figurer plutôt parmi celles du XVIIe siècle, car elles sont des anachronismes par rapport à notre époque. C'est à Mme Jacob qu'il faut remonter pour trouver une ancêtre à Mme Guibert dans *les Mariages d'aujourd'hui* (1862) [1]. Mme Guibert a, elle aussi, « la rage de marier tout le monde » ; comme Frosine, elle « serait capable de marier le soleil avec la lune ». Mais ce n'est plus la revendeuse qui voit dans le mariage uniquement une affaire où il y a quelque chose à gagner; Mme Guibert est une idéaliste : elle trouve son bonheur à en procurer à d'autres, car elle « ne vit que pour le bonheur des autres ». Et ce n'est pas tout. Elle sait qu'elle joue un rôle dans la société, qu'elle a une mission à remplir. Mais laissons la parole à

MADAME GUIBERT.

« Que voulez-vous! c'est chez moi une vocation : je dirais presque un sacerdoce ; mais qui devient chaque jour plus difficile (I, 7). — « Les mariages sont si difficiles maintenant, que, si l'on ne brusquait pas un peu les choses, il ne s'en ferait plus du tout. » (II, 2).

On voit qu'elle se rend compte de son importance sociale, elle déploie son zèle, son activité fiévreuse pour assortir des mariages, mariages à fortunes égales, mariages d'inclination, peu importe, pourvu qu'ils soient assortis. Elle y réussit, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, grâce aux renseignements précis qu'elle a sur l'état civil et moral de toutes les personnes bonnes à marier.

D. LA RÉCOMPENSE. — Dans les romans et, en général, dans les

1. *Les mariages d'aujourd'hui*, comédie en quatre actes, en prose par MM. Anicet Bourgeois et A. Decourcelle, Paris, 1862.

genres de pure fiction, la générosité dépasse, partout où elle se montre, les limites de la vraisemblance ; elle consiste en objets de haute valeur. Dans le *Roman de la Rose,* Largece et ses amies promettent de la part de l'*Amant* à la vieille :

> 13362 Et cil vostre homs lige sera,
> Neis vostre serf, dont vous porrés
> Faire tout quanque vous vorrés,
> Ou vendre ou pendre ou mehaignier.

En attendant, elles lui remettent quelques joyaux, agrafes et anneaux de l'*Amant ;* un costume devra suivre « prochaine[illegible] ». Et l'*Amant* promet en outre du bon drap, bleu ou vert, dû[illegible] coûter dix livres l'aune (v. 15658-64). Lisiart, dans le *Roman de la Violette,* n'est pas moins généreux :

> 535 Et dit li quens : « Je jur sur m'ame,
> Se vous m'i voliés aidier,
> Que jà ne sariés soushaidier
> Que je ne vous fesisse avoir,
> Robes et chevals et avoir ;
> Que pour lui sui jou cha venus.

Et, après la réussite, il s'abaissera même jusqu'à épouser la « maistresse. »

La servante vraiment dévouée ne demande rien pour ses services ; dans les fabliaux, elle s'entend souvent avec sa maîtresse pour exploiter ceux qui sont dupes de leurs manœuvres. Galestrot dans *Constant de Hamel* gagne vingt sous par ses mensonges, et Hercelot, elle aussi, reçoit un gros pourboire.

Quant à la vieille proprement dite, elle se mettra au service de n'importe qui, pourvu que le salaire soit convenable[1]. Ne va-t-elle pas jusqu'à se faire acheter par le diable ! Elle sera, de préférence, la complice des gens aisés, des bourgeois cossus et des clercs prodigues. Dans le *Pamphilus,* elle refuse de s'entremettre pour un jeune homme, d'ailleurs très bien, qui lui a promis une pelisse usée. Pamphile se montre plus généreux, car :

1. Le langage cynique que Cléérète tient à Argyrippe dans l'*Asinaire* de Plaute (acte I, scène III) est particulièrement significatif à cet égard. Larivey s'en est souvenu dans les *Tromperies* (acte I, scène I).

315 Convenit externos mercari sepe labores,
Emptus et ut capiat premia digna labor.

Mais la vieille, expérimentée qu'elle est, se méfie des grands mots, des vaines promesses. Selon le vieil adage « Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras », elle ne demande que peu [1].

Néanmoins, l'essentiel était de se montrer de prime abord très généreux, pour la bien disposer envers soi.

Si preciosa dabis, tibi suffragabor ; avarum
Dedecet optata prosperitate frui,

écrit la vieille au jeune homme qui s'est adressé à elle, dans l'*Épistolaire* de Mathieu de Vendôme.

L'auteur du poème *de Vetula* se plaît dans une énumération réaliste des dons que son héros, Ovide, fait à la vieille ; il n'oublie ni le bétail, ni les céréales et légumes, ni le trousseau :

2924 Je lui donnay plain une chievre.
Je donnay blé, feves et poys,
Et autres lentilles sanz poys.
Je donnay cueuvrechief et guimple,
Je donnay une cote simple,
Un mentelet, une pelice,
Et subbares [2] qui font office
Soubz les solers pour liege, comme
Les matronnes les ont à Romme.
Je donnay trois pieces de toile,
Ce ne fust pas pour mettre en voile,
Mais fut pour faire la chemise :
La plus délie part fut mise
En la coliere et pour les manches,
Le pis ot l'autre, mais les hanches
Et les reins orent tout du pire.

Dans les fabliaux, c'est plutôt en espèces qu'en nature qu'on paye la vieille. Vu l'importance que les jongleurs attachaient à la

1. Cf. cependant la note au v. 1008 de notre édition.
2. Cocheris, dans son *Glossaire* (p. 280) rattache ce mot à la famille du verbe italien *sobbarcare*, qui signifie *mettre dessous*, et traduit « chaussure qui devait se mettre par-dessus (?) d'autres chaussures, comme le socque ».

« question d'argent », ils nous font rarement ignorer le salaire qu'elle touchait pour ses services. Dans *le Prestre teint*, Hersent reçoit dix sols. L'amie qui, dans le fabliau *des Tresces* se substitue à la femme légitime, reçoit d'elle cinq sols seulement ; dans l'autre version du fabliau, au contraire, la bourgeoise se montre peut-être trop généreuse :

> 237 Mais la dame jure et afiche
> Qu'à toz jors mais la fera riche.

De même, la générosité du riche valet dans *Auberee* touche déjà à la prodigalité quand il promet à la vieille quarante (dans d'autres versions cinquante) livres. Mais une récompense aussi extraordinaire fut plutôt l'exception : aussi

> De sa valor, de sa largesce
> Palloit l'en jusqu'en Beauvoisin.

Citons, pour finir, une farce qui fera encore mieux ressortir la cupidité de la vieille ; elle semble même avoir été uniquement composée pour y servir d'exemple : il s'agit de la farce *des troys Brus et deulx Hermites*. Quand les hermites prétendent qu'ils ne possèdent rien, la vieille bru répond : « Frères, il n'y a rien pour vous. » Ni prières, ni flatteries, ni menaces ne la feront changer d'avis ; elle répète avec un laconisme inexorable : « Frères, il n'y a rien pour vous. » Mais à la vue de la bourse « plantureuse » pleine d'écus, elle n'hésitera plus, car « argent si faict par tout voyee ». Et la farce se termine par la morale :

> Qui a argent, il a des brus,
> Aultre chose je ne conclus.

E. Conclusion. Voilà donc en abrégé l'histoire d'un type, le plus réaliste peut-être que connaisse la littérature, et qui à toutes les époques de son existence et dans les différents pays a su inspirer tant de chefs-d'œuvre d'observation naturaliste. Tous les traits essentiels et beaucoup de traits accessoires de son évolution postérieure se retrouvent déjà chez la vieille du moyen âge. Il est vrai que le type se modifie sous l'influence des mœurs de l'époque, c'est ce que M. Brunot appelle « rectifier le modèle sur la réalité vivante ». N'empêche qu'il y a entre toutes ces vieilles certaines

ressemblances dont les traits, quelque insignifiants qu'ils soient en eux-mêmes, acquièrent, par leur accumulation, la valeur d'airs de famille [1]. C'est le cas de dire avec M. Cloëtta : « Plus c'est différent, plus c'est la même chose. »

Résumons, pour finir, en quelques mots l'histoire de la vieille. Né sensiblement après le type réel, grâce à l'inspiration venue de sources étrangères, le type littéraire lui a survécu, surtout dans les genres conventionnels (par exemple le théâtre romanesque), où il se maintient jusqu'à nos jours (*Cyrano de Bergerac*). L'époque la plus brillante de son existence, dans les pays romans, devance un peu l'apogée de la littérature, ou coïncide avec elle ; son point culminant est représenté : en Espagne par la *Célestine* (XVe siècle), en Italie par la *Raffaella* d'Alessandro Piccolomini (XVIe siècle), en France par la *Macette* de Régnier (XVIIe siècle). Mais déjà à partir du XVIIe siècle, sa fortune commence à décliner ; le type vivra d'une vie plus obscure « pour disparaître peu « à peu avec les conditions sociales auxquelles il empruntait son « intérêt et sa vraisemblance [2] ».

1. Voici quelques exemples tirés de notre poème:

Je m'en vois, j'ai ailleurs affaire,

dit dame Houdée à Pamphile (v. 979), pour hâter sa décision.

Adieu. Quelque autre fois nous finirons l'affaire,

répète Mme la Ressource (*Le Joueur*, II, 14), sachant que Valère la retiendra.

De la main Dieu soi ge saignie !

s'écrie dame Houdée (v. 2405), et

Je suis femme d'honneur, j'en leverois la main,

prétend Ragonde dans l'*Intrigue des Filous* (III), et l'une comme l'autre se plaignent qu'on les soupçonne à tort :

Preude femme suy, dire l'oz,

dit Houdée (v. 2084), indignée de ce que Galatée la soupçonne (v. 2074).

Qu'une femme de bien est souvent soupçonnée !

chante Ragonde à l'unisson de Houdée. Et on pourrait facilement multiplier les exemples de ces « airs de famille ».

2. G. Paris dans l'*Hist. litt.*, t. XXIX, p. 488. Aujourd'hui, la vieille est devenue en quelque sorte superflue grâce aux agences de mariage, à la presse, etc. Le romancier russe Tolstoï est plutôt sévère quand il compare le mariage à un marché où la mère joue le rôle d'entremetteuse (*La Sonate à Kreutzer*, chap. VIII).

LE STYLE

La principale difficulté de notre poème réside dans ce que j'appellerais son « docte vernis ». Il y a là de quoi décourager un lecteur habitué au style courant de notre vieille littérature. Et cela s'explique ; car notre auteur est un philosophe et grammairien, doublé d'un jurisconsulte. Expliquer tous les termes dont il se sert, ce serait écrire le Dictionnaire des sciences philosophiques, grammaticales et juridiques[1] de l'époque. La sobriété, la limpidité de l'original y perdent ; et la science, qu'y gagne-t-elle ? Certes, Jean n'est pas un « vulgarisateur » à la manière de Jean de Meung ou du savant clerc de Troyes, et si son poème fait penser un instant au *Roman de la Rose* ou au *Rom. de Renart le Contrefait*, on s'aperçoit bien vite combien ce rapprochement est mal fondé[2].

Potvin, lui, tombe dans l'autre extrême, en qualifiant notre poème de « galimatias prétentieux ». Galimatias, soit ; mais est-il vraiment si prétentieux que veut bien le dire Potvin ? Souvenons-nous que Jean s'adresse à un cercle restreint d'écoliers ; qu'il veut, selon son propre mot, dérider ces *cervelles mirencolieuses*[3]. Or ces *cervelles*, où habite la science, n'ont évidemment

1. Ce n'est nullement mon intention d'allonger ce travail par un aperçu sur l'état de ces sciences au XIVe siècle. On trouvera dans les *Notes* à la fin du livre les explications indispensables pour l'intelligence des termes techniques.

2. Jean de Meung est tout à fait pénétré de sa science et l'allégorie elle-même n'est chez lui qu'un prétexte pour la mettre à la portée de tous ; Jean Brasdefer se contente de doctes allusions sans rien approfondir. Là, on donne un aspect plaisant à un livre fort sérieux, ici, c'est le contraire. Et si M. Jacobsen (*o. c.*, p. 37) prétend que le *Pamphilus* a été traduit en français, parce que les *clerici vagabundi*, poursuivis par les autorités ecclésiastiques, durent, pour gagner leur vie, s'adresser à un autre public, lequel ignorait le latin, cela peut être vrai pour d'autres poèmes traduits du latin en français, mais nullement pour le *Pamphilus* ; car la muse de Jean Brasdefer, « en français parlant grec et latin », comme dirait Boileau, n'est rien moins que populaire.

3. Cf. les vers 71-74, que nous avons déjà eu l'occasion de citer plus haut (p. 74), ainsi que les vv. 31, 80, 2509, et la note au v. 2529.

pas le rire facile des foules. Ce qu'elles demandent c'est que la lecture qu'on leur offre soit à la hauteur de leur intelligence, tout en chatouillant leur vanité d' « arciens ». Car les « arciens » sont vaniteux ; ils savent démontrer — après force réflexions, bien entendu — qu'un homme est un homme, et Socrate Socrate [1]; ils connaissent *gramaire*, *soffime* et *question* et le syllogisme *Barbara* n'a pas pour eux plus de secrets que les finesses du jeu de dés dans la taverne. Pardonnons donc à l'auteur de parler, comme on dit, latin devant les clercs, quitte à apprendre de lui comment il fallait s'y prendre pour les faire rire, au début du XIVe siècle. Car rien n'est plus relatif que le rire, il varie dans chaque pays, selon les époques et les individus auxquels on s'adresse. Les plaisanteries d'un clerc du XIVe siècle, qui n'auraient guère des chances de plaire aujourd'hui, n'en étaient pas moins fort goûtées par son entourage.

Ceci nous pose une question plus délicate. Jean veut faire rire, c'est entendu, c'est même le but principal de son livre ; mais aux dépens de qui ou de quoi veut-il faire rire? Est-ce une parodie et, si oui, quel en est l'objet? Supposez qu'un écolier fasse, pendant les loisirs que lui laissent ses études, des poèmes pseudo-savants, comme on en voit encore aujourd'hui dans nos écoles. Rarement, ces élucubrations visent la science elle-même — les élèves qui les composent se recrutent souvent parmi les meilleurs de leurs classes —, plus souvent celui qui la professe, mais, généralement, elles ne visent ni l'un ni l'autre; leurs auteurs se contentent de tirer certains effets comiques d'une matière familière à tous, sans arrière-pensée, sans prétention aucune, pour le seul plaisir d'égayer un peu la monotonie de l'école. On trouvera bien quelques traits satiriques, oh! bien innocents : une allusion méchante, un mot, un tour de phrase, qui rappellera aux auditeurs le vocabulaire de leur maître [2]. On y trouvera encore je ne sais

1. *Nosco tamen logicam: bene praemeditando probabo*
Quod Socrates Socrates et quod homo sit homo,

se vante le clerc Babio dans la comédie qui porte son nom.

2. On sait combien les élèves aiment, en pareille circonstance, à imiter le ton doctrinal de leurs maîtres; il y a peut-être autant de fanfaronnade que de sarcasme.

quelle vanité d'écolier qui se croit spirituel en forgeant des jeux de mots. Mais, en général, la véhémence d'une satire en sera absente, aussi bien que la cohérence d'une parodie en règle.

Cette définition s'applique au poème de Jean Brasdefer ; seulement, au lieu de prendre un sujet en l'air, Jean prend pour base un livre d'actualité ; il l'interprète à sa manière, en y greffant les commentaires des autres et les siens propres. Ne nous abusons donc pas sur le vernis savant qui recouvre, à couches épaisses, cette plaisanterie : ce n'est ni un essai de vulgarisation — à quoi bon si l'assistance se compose uniquement d'écoliers ? — ni une parodie de la science en général, ou de la scolastique en particulier [1], mais tout bonnement l'œuvre d'un clerc qui veut rire et faisant rire les autres. Et quant aux prétendues traces de pédanterie que Potvin croit y découvrir, à qui s'en prendre sinon aux graves commentateurs qui, choqués par la simplicité du poème latin et voulant tout expliquer, l'avaient alourdi de leurs commentaires savants [2]. N'oublions pas que nous sommes au XIVe siècle, c'est-à-dire en pleine décadence de la scolastique.

Si je me suis attardé à ces considérations et si j'insiste encore sur le côté plaisant du poème de Jean Brasdefer, c'est aussi pour mettre en garde contre un jugement trop sommaire sur son style. Certes, la dérision est pour quelque chose dans ce langage affecté jusqu'à l'incompréhensibilité, et il est difficile de dire jusqu'où va la plaisanterie. Il n'en reste pas moins vrai que le style, même là où toute charge eût été déplacée, ne laisse pas d'être guindé et obscur. Passons sur le prologue et sur l'épilogue ; ici, l'auteur est visiblement gêné par l'acrostiche, véritable tour de force qui, comme je crois, n'a jamais été égalé. Mais combien de vers pure-

1. Jean aurait-il osé, autrement, dédier son poème au « clerc sage et honnête », comme il lui plait de désigner son protecteur ? Agressif, son livre n'eût pas laissé de scandaliser ce clerc par excellence qu'était le chancelier de Meaux ; inoffensif qu'il est, il devait désarmer le clerc le plus pointilleux.

2. Quelques mots semblent, en effet, faire allusion à ces commentaires ; le mot *quippe*, p. ex. semble ridiculiser l'abus que fit de ce mot tel maitre de Jean, probablement en commentant le *Pamphilus* (cf. la note du v. 770).

ment narratifs ne sont-ils pas dans le même cas[1]. Et, sans aller jusqu'à dire que l'auteur, sans s'en douter, se soit lui-même caricaturé dans ce Pamphile qui regarde tout par le biais du syllogisme, on peut affirmer qu'il appartenait lui aussi à cette catégorie de :

> Gens de science habitué
> Qui d'aprendre se sont tué.

1. Une particularité de son style est l'emploi fréquent de l'infinitif pris comme substantif. On en trouve des exemples un peu partout, mais dans notre poème plus qu'ailleurs ; je ne citerai que les vv. 311-2, 461, 500, 640, 688, 720, 781, 783, 790, 862-4, 985-6, 1085, 1419-20, 1550, 1832, 1851, 1937, 2037, 2104-5, 2272, 2278, 2488-89. Cet emploi abusif de l'infinitif (au lieu du nom) donne souvent au style un caractère abstrait qui ne manque pas d'originalité. — Pour d'autres particularités du style, voir les Notes.

QUELQUES PROCÉDÉS DE COMPOSITION ET DE STYLE

1. — Le comique

Maintenant, essayons de préciser les moyens, les procédés, par lesquels Jean essaie d'atteindre son but, qui est de « faire rire ». L'auteur les a indiqués sommairement au début et à la fin de son poème[1]. Nous allons commencer par le procédé le plus fréquent, le plus ordinaire, qui est le comique du mot. Ce procédé est double : tantôt, l'auteur prend un terme savant, mettons un terme de grammaire ou de logique, qu'il dépouille de son sens consacré pour lui rendre sa valeur étymologique, et c'est ce qu'on pourrait appeler une « métaphore savante » (nous y reviendrons dans le chapitre consacré à la métaphore[2]) ; tantôt, il applique à son récit de véritables procédés scientifiques, soit ceux du raisonnement syllogistique ou de la procédure judiciaire, et c'est là ce qu'on pourrait dénommer des « allégories savantes ».

Voici, en effet, comment il procède. Dans l'original latin, nous voyons deux forces ennemies : l'amour et la honte, ou plutôt Amour et Honte, se disputer le cœur de Galatée. L'idée d'un combat fictif s'imposait ; on sait comment elle a été réalisée par Guillaume de Lorris, développée par son continuateur, Jean de Meung, et exploitée dans d'autres poèmes allégoriques. Mais là, c'est une vraie guerre, les armes sont celles des chevaliers et les tours assiégées et enlevées soit par force, soit par trahison, y tiennent une place importante. Chez Jean Brasdefer, les choses ne se passeront pas ainsi. Imbu de disputes philosophiques, la tête bourrée de controverses, il placera ces deux adversaires sur un terrain très neuf pour eux : ce n'est point à armes blanches qu'ils se combattront, mais à l'aide de « blancs » arguments, moins honnêtes que les premières, mais plus conformes à l'esprit des clercs.

Ailleurs, c'est un débat judiciaire : Pamphile, ayant appris par

1. Cf. v. 76-80 ; v. 2508 ss.
2. Voir plus loin, p. 179.

Houdée que Galatée le trahit, se rappelle un songe révélateur où son cœur désabusé accusait l'œil et l'oreille de leur complicité dans le crime. L'œil se justifie en alléguant l'autorité d'Aristote, l'oreille, elle aussi, prétend n'avoir fait que son devoir en rapportant ce que Galatée lui a confié. C'est donc le cœur qui est le seul coupable. Et quand Galatée, indignée d'avoir été jouée, accable Pamphile de ses reproches, que fera-t-il pour se disculper ? Vite, il convoquera un jury fictif pour discuter les responsabilités et pour démontrer qu'en fin de compte Galatée se trouve être la vraie coupable.

La grammaire, elle, n'est pas oubliée. Peut-on imaginer une déclaration plus étrange de celle que Pamphile fait à Galatée se trouvant seule avec lui (V. 2200-19) ? Avouons-le, il n'y a que la cervelle d'un écolier pour trouver des choses aussi plates et insipides.

Passons à un autre procédé, assez fréquent dans la poésie des clercs : je veux parler de l'emploi des sentences, proverbes et locutions proverbiales. Ce procédé n'est pas comique en soi ; ce qui le rend comique, ce n'est pas non plus l'abus qu'en ont fait certains auteurs en accumulant, qui les sentences, qui les proverbes, procédé plutôt pédantesque que comique. Mais passer brusquement des plus graves sentences aux proverbes et aux locutions les plus vulgaires, les juxtaposer, les compléter et confirmer les unes par les autres, voilà ce qui est plaisant et autrement comique que ces calembours savants qui faisaient la joie des clercs. Il y a dans ce mélange de sublimité et de vulgarité quelque chose qui rappelle les dialogues de *Salemon et de Marcoul*, l'idéalisme de Don Quichotte et l'esprit prosaïque de son écuyer.

J'arrive au troisième procédé comique, le comique des personnages. Jean aurait peut-être obtenu un effet particulièrement drôle s'il avait donné à chaque personnage le monopole d'une seule science, avec son vocabulaire propre ; Pamphile, par exemple, parlerait en logicien, Galatée en jurisconsulte, etc., chacun en se servant seulement des termes qui conviendraient à sa science. En réalité, tous les personnages semblent être versés dans la connaissance de plusieurs sciences à la fois : Pamphile est, tour à tour, philosophe, jurisconsulte, grammairien. Galatée,

encore qu'experte en droit criminel, puisqu'elle connaît la loi relative à la prescription des injures (cf. v. 2266-7), est surtout ferrée en logique. Quant à la vieille Houdée, elle se soucie peu d'*yconomie*, de *loy*, *canon ne droit politique* (1915-17). Elle accuse même les juges de corruption, les dons engendrant ce qu'elle appelle « le tort du droit » (968). Cela n'empêche pas qu'elle soit très au courant de la terminologie juridique (960-62). Mais ce qui devait paraître particulièrement comique aux clercs, c'était de l'entendre citer presque tous les auteurs, sacrés ou profanes, mentionnés dans le livre. Quand Pamphile, désolé, lui raconte son songe,elle riposte en citant, tour à tour, la Bible, la *Consolation* de Boèce, l'*Éthique* et les *Secrets* d'Aristote ; elle use du même procédé pour vaincre les scrupules de Galatée ; maintenant c'est à Ovide, Sydrach et Isidore de Séville qu'elle fait allusion ; et, à la fin, elle trouve encore un prétexte pour citer Salomon et Sénèque. Dans ce rapprochement des vieux auteurs et de la vieille Houdée, il y a probablement un procédé conscient, un effet voulu.

Conclusion. — M. Bergson, dans son spirituel essai sur le *Rire*[1], prétend qu' « on obtiendra toujours un effet comique en transposant l'expression naturelle d'une idée dans un autre ton ». Les transpositions, les rapprochements, voilà tout le comique du poème de Jean. Rapprochements entre la science et l'amour, entre la sagesse des peuples et celle des penseurs, entre la mentalité des clercs et celle des personnages du poème. On peut dire que le poème, quant à son *but*, se présente comme *poème pseudo-savant, destiné à faire rire des « arciens » par des rapprochements plaisants, sans pour cela devenir une parodie*.

Il nous reste à examiner ces trois procédés qui ne sont comiques sinon par l'usage que l'auteur en a fait : la métaphore, le proverbe et la sentence, les allusions savantes.

2. — La métaphore

Connaissant à fond son Ovide, Jean y a pris son goût pour la métaphore. C'était alors la mode de comparer l'amour au feu, à

1. H. Bergson, *Le Rire, Essai sur la signification du comique*, p. 125.

la maladie, à la guerre et de se former une conception assez conventionnelle de l'amour, de ses causes et effets. Ces lieux communs, dont on trouve des exemples un peu partout, ont été mis à contribution par Jean Brasdefer. Voici un passage particulièrement caractéristique pour la tendance à renouveler toujours les images figurant l'amour :

> 1299 Espoirs me fault, li *feux* remaint ;
> A Venus plaist, *morir* me maint !
> Las ! or ay perpetuel *guerre*.
> Ma *nef* n'a port ne m'ancre terre,
> Ne je ne say querre salut
> Fors de celle qui m'a falut.

Dans cette accumulation d'images, l'amour de Pamphile est comparé, tour à tour, à un feu qui brûle, à une maladie mortelle, à une guerre perpétuelle, à un navire errant, dont l'unique salut ne peut venir que de celle qui est la cause de tous ces maux : Galatée. — Dans un autre passage (v. 152-5), les images se suivent dans l'ordre : *feu — guerre — maladie*.

D'où vient cette abondance d'images ? Serait-ce uniquement à Ovide qu'il faudrait les attribuer ? Ou y a-t-il d'autres sources, et quelles sont-elles ? Voilà les questions que je tâcherai de résoudre.

Il serait évidemment faux d'attribuer à Ovide le mérite d'avoir inventé la métaphore érotique, qui est de tous les temps et de tous les lieux. La convention, en effet, a dans la poésie une part que la logique lui reconnaît. Racine lui-même, malgré son positivisme classique, n'a pas dédaigné de peindre les symptômes d'amour :

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue :
> Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue,
> Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler,
> Je sentis tout mon corps et transir et brûler.
> Je reconnus Venus et ses feux redoutables.

Ce passage qu'on dirait imité du *Roman d'Eneas* ou de quelque roman d'aventure est, en réalité, l'aveu que Phèdre fait à Œnone de son amour pour Hippolyte[1]. Et c'est dans le *Wilhelm Meister*

1. *Phèdre*, acte I, sc. III.

de Gœthe que la *sehnsucht* est censé « donner des vertiges et consumer les entrailles[1] ». Conceptions étranges, je le veux bien, mais consacrées par une tradition séculaire.

Il y a donc des métaphores qui sont de tous les temps et de tous les lieux. M. Jeanroy l'a dit[2] : « Quand on compare l'amour à une chaîne, à une flamme, à la fièvre, on use de métaphores très naturelles et qu'il serait sans doute aisé de retrouver dans toutes les littératures. » Ces métaphores, comme d'ailleurs beaucoup d'autres, peuvent du reste s'appliquer aussi bien à l'amour qu'à n'importe quelle autre passion, car toutes les passions sont des chaînes, des flammes et nous communiquent une sorte de fièvre. Chaînes, elles nous asservissent ; flammes, elles nous consument ; et, en tant que maladies, elles ont leurs « symptômes », leurs « crises », elles se guérissent. « Il est facile, dit Sénèque[3], « de « surprendre l'instant où naissent les affections morales : elles ont « leurs pronostics ; et de même que les pluies et les tempêtes s'an- « noncent par des signes précurseurs, ainsi la colère, l'amour, « toutes ces tourmentes qui assaillent nos âmes ont leurs « messagers... Le mieux est donc d'appliquer le remède dès le « premier symptôme du mal. » Partant de cette conception « physiologique », si j'ose dire, Sénèque fera la diagnose de la colère, il indiquera les préservatifs, etc., tout comme pour une véritable maladie. Or, parmi les symptômes et les effets qu'il attribue à la colère, il en est qui concordent avec les symptômes et les effets que le moyen âge attribuait à l'amour, sentiment tout opposé à la colère et à la haine[4]. Nous sommes donc en présence de deux séries de métaphores plus ou moins concordantes, dont l'une a pour objet la colère (Sénèque), et l'autre l'amour (Ovide). Ni Sénèque, ni Ovide n'ont inventé ces métaphores, ils n'ont fait que les appliquer chacun à un domaine différent.

1. *Es schwindelt mir, es brennt — Mein Eingeweide. — Nur wer die Sehnsucht kennt — Weiss was ich leide* (*Wilhelm Meisters Lehrjahre*, liv. IV, ch. XI).

2. *Annales du Midi*, 1909, p. 518.

3. *De Ira*, liv. III, ch. X.

4. Ainsi, Sénèque range parmi les caractères propres à la colère l'afflux et le retrait du sang qui changent la couleur du visage (*ibid.*, ch. IV), les vertiges (ch. X), les soupirs, les convulsions et frémissements, la « fermentation intestinale », etc. (cf. liv. II, ch. XXXV).

Il est vrai cependant qu'on peut donner à une métaphore banale et courante une empreinte particulière qui est comme la marque de fabrique de celui qui la donne. C'est ce qu'a fait Ovide en comparant l'amour à un feu qui doit être ravivé, de temps en temps, par le soufre, pour empêcher la cendre de l'étouffer [1]. Par cette allégorie, Ovide a su rafraîchir une image décolorée. La pâleur est considérée comme un effet de l'amour depuis les temps les plus reculés ; mais la façon naïvement allégorique dont ce phénomène est expliqué par Jean Brasdefer [2], est toute médiévale. D'où une première distinction entre la métaphore générale, universelle, et la métaphore individuelle, et c'est sur les accessoires que porte leur différence [3].

1. *Ars amat.*, liv. II, v. 439-44. Cf. la note aux vv. 867-70 de notre édition.
2. Cf. la note au v. 1974 ss.
3. Un exemple fera mieux comprendre comment d'une métaphore simple ou générale, on passe, tout naturellement, à la métaphore individuelle, à l'allégorie. Examinons le cas du *feu*, particulièrement instructif à cet égard. Une fois le feu admis, les poètes ont brodé sur ce thème ; ils ont observé le feu dans des circonstances diverses, pour aboutir successivement à des constatations qui ont donné lieu à autant de comparaisons, métaphores ou proverbes. Le feu ne peut pas se cacher, l'amour non plus. Le feu le plus couvert est le plus ardent, il en va de même pour l'amour qu'on veut dissimuler. Le feu peut s'allumer n'importe quand, l'amour aussi : *Vielles amours et vieux tisons — S'allument en toutes saisons*. Une fois allumés, ils sont lents à s'éteindre : *L'amour et le feu ne disent jamais : C'est assez*. Le feu naît d'une petite étincelle et l'amour d'une petite affection : *Il ne faut jouer ni avec le feu ni avec l'amour*. Ces métaphores sont encore assez banales, mais regardons autour du feu : nous voyons la fumée, la cendre, la buche prête à être jetée au feu ; la métaphore commence à se compliquer. Pour l'un, la cendre signifie l'absence (Ovide) ; pour tel autre, elle symbolise la jalousie : *La jalousie naît de l'amour comme la cendre du feu pour l'éteindre*. Les bûches qu'on jette au feu pour l'entretenir sont l'image des visites que les amants ou amis doivent se rendre pour que leur amour ou amitié soit durable. Non, proteste un autre, le bois signifie l'homme : *Bois sec mieux que vert s'enflamme*. Non, rectifie encore un autre : *trop vert, il se consume en fumée, trop vieux, il ne donne plus de chaleur*. Le bois, dira enfin quelqu'un, c'est l'espérance, car : *L'espérance est l'aliment de l'amour*. Le vent qui éteint le feu est le symbole de l'absence qui tue l'amour, dit A. Distinguons, précise B, le vent, c'est l'absence, soit ; mais tous les feux ne sont pas pareils : *L'absence est à l'amour ce qu'est au feu le vent, Il éteint le petit, il allume le grand*. Et en fondant plusieurs métaphores, C trouve un nouveau rapport : *L'homme est du feu, la femme d'étoupe, le diable vient qui souffle*. — D'autres, pour rafraichir cette métaphore, remplacent *le* feu par *un* feu déterminé, p. e.: *L'amour est un feu d'aloès qui brûle sans fumée*. — *L'amour est comme un flambeau plus il est*

Mais la métaphore n'est pas seulement le développement d'une image courante. Chaque homme possède à un degré qui varie selon les circonstances (le tempérament, le climat, etc.) la faculté de créer, de réinventer des images qu'il emprunte, comme ses comparaisons, à un domaine qui lui est familier. Ainsi naissent les images familières, spontanément, produit de sentiments exaltés, toujours pareilles dans des conditions pareilles. Guiraut de Bornelh emploie une image familière quand il se compare à un navire ballotté par les flots et les vents :

> e d'autra part sui plus despers
> per sobramar
> que naus, qan vai torban per mar,
> destreicha d'ondas et de vens;
> aissi-m destreing lo penssamens.

Le rapprochement établi par Schrötter[1] entre ce passage et les passages analogues dans les *Amours* d'Ovide est très vague. Guiraut de Bornelh avait vu la mer[2] ; il a peut-être assisté, pendant ses voyages sur mer, à une tempête. Et plus tard, quand il voulait exprimer à sa dame les souffrances qu'il éprouvait pour elle, celles-ci évoquaient en lui le souvenir des angoisses endurées sur la mer pendant ces traversées orageuses[3].

Ainsi, la biographie des troubadours nous donne parfois la clé

agité, plus il brûle. — L'amour est comme le soleil: on le fuit présent, on le cherche absent. — L'amour vient comme un coup de foudre, etc.

Évidemment, la même image peut servir pour d'autres passions; celle de la bûche p. ex., qui ranime le feu, est appliquée à la *discorde* par Salomon (*Proverbes*, XXVI, 20), à l'*avarice* par Sénèque (*De beneficiis*, liv. II, ch. XXVII), à l'*envie* par Plutarque. D'autre part, en prenant pour point de départ l'équation *amour* = *maladie* ou *amour* = *guerre*, on arrive à une nouvelle série de rapports entre les deux termes donnés, et partant à une nouvelle série de métaphores, allégories, proverbes. Et chaque fois qu'on trouvera un nouveau rapport entre l'objet et l'image, on fera revivre une métaphore banale, comme on ravive le feu par une bûche.

1. *Ovid und die Troubadours*, Halle, 1908, p. 42.

2. Cf. Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, 2e éd. par K. Bartsch, Leipzig, 1882, p. 160 ss.

3. Une stance de Sordello (Appel, *Provenz. Chrest.*, n° 31, str. 3) s'explique probablement de la même manière. De même, les passages cités par Schrötter, *o. c.*, p.

des métaphores que chacun d'eux emploie de préférence, et inversément, la métaphore peut nous renseigner sur les habitudes de vie du poète [1].

Quant à la métaphore féodale, si chère aux troubadours, c'est une variété de la métaphore familière, qu'on pourrait appeler la « métaphore sociale ». Elle est essentiellement médiévale et ne doit rien à Ovide [2].

Mais, direz-vous, puisque les métaphores s'expliquent si naturellement, les unes par le fond des métaphores commun à tous les peuples, les autres par le travail créateur des individus, l'influence d'Ovide n'est donc pour rien, ou presque rien, dans la poésie lyrique du moyen âge? On ne peut pas être si exclusif. L'influence d'Ovide nous est d'ailleurs attestée par les passages où il est expressément cité. Mais si l'on tient compte du fait que les troubadours, et, en général, les poètes du moyen âge invoquaient le témoignage des auteurs classiques plus souvent qu'ils ne les suivaient, surtout quand le poète en question était Ovide, il s'ensuit que les passages où il n'est pas expressément nommé, devront, jusqu'à preuve contraire, lui être refusés. Or cette preuve est presque impossible. Car, supposé qu'il y ait une extrême ressemblance d'idées, comment prouverons-nous que la métaphore remonte directement à Ovide ? Qu'elle n'est pas la fusion de deux métaphores dont l'une remonte peut-être à Salomon et l'autre à un imitateur d'Ovide, romain ou provençal ? Si la métaphore est anonyme, il y a des chances pour qu'elle ne remonte pas directe-

1. Ainsi, pour rester dans un domaine familier, on trouve dans le *Pamphilus* trois métaphores ayant trait à la mer. L'une (v. 457-8) était assez banale (cf. la note du v. 1302). Les deux autres sont plus intéressantes. C'est d'abord le distique (v. 79 s.) :

Nec mare transisset, pavidus si nauta fuisset,
Turgida cum primum restitit unda rati.

C'est ensuite le v. 540 :

Dat mare saepe metus, nulla pericla tamen.

Pour qui sait lire entre les lignes, ces deux passages reflètent l'orgueil d'une race intrépide de navigateurs, appelée à la maîtrise des mers : la métaphore devient sinon une preuve, du moins un argument en plus pour l'origine anglo-normande du poème.

2. Pour la métaphore féodale, voir E. Wechssler, *Frauendienst und Vasalität*, dans *Ztschrft. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XXIV (1912), p. 159-190.

ment à Ovide, mais pour que celui qui l'emploie se rappelle vaguement l'avoir rencontrée sans pouvoir préciser si c'était à l'école ou dans la poésie d'un prédécesseur. L'étude de la métaphore se rattache ainsi à l'étude de la sentence que les auteurs du moyen âge attribuaient celui-ci à Sénèque, celui-là à Horace ou à Virgile[1]. Et comme Ovide était le « docteur ès sciences d'amour », il était tout naturel de lui attribuer tout ce qu'on disait au moyen âge, relativement à l'amour.

D'où l'impossibilité d'apprendre quoi que ce soit sur l'origine de la métaphore ? Si l'on entend par métaphore une expression plus ou moins consacrée, servant à désigner un objet par un autre appartenant à un monde différent, oui. Mais la question n'est pas là.

Comment le problème se pose. Si nous trouvons chez un poète libertin, par exemple Ovide, et chez un auteur mystique l'emploi de la même métaphore pour désigner, chez l'un, l'amour profane, chez l'autre, l'amour céleste, qu'en conclurons-nous ? Qu'Ovide se soit inspiré de Salomon, ou sainte Thérèse d'Ovide ? Non, certes. Et si nous trouvons, entre ces deux extrêmes, un poète idéaliste se servant de la même métaphore pour chanter un amour pur, quoique terrestre, et cela dans une poésie imprégnée d'un profond mysticisme, auquel des deux l'allons-nous rattacher, au poète matérialiste ou à l'auteur mystique ? Or, la poésie des troubadours n'est-elle pas précisément l'expression la plus raffinée du mysticisme appliqué à l'amour humain ? On le voit : la métaphore n'a pas de vie propre ; elle vaut ce que vaut le sens qu'on lui prête ; elle en reçoit son *orientation*. Par là, la question de l'origine de la métaphore se trouve reléguée au second plan. Ce qu'il importe de connaître, c'est la mentalité qu'elle suppose, c'est elle qui détermine son *orientation*. Ovide n'a-t-il pas subi lui-même l'effet de cette orientation par l'interprétation mystique de ses œuvres ? Ne s'est-il pas transformé, jusqu'à être méconnaissable, sous l'effet d'un mysticisme qui a su le gagner à sa cause ? Donc, ce n'est plus le même Ovide.

1. Cf. plus loin, p. 185 ss.

Et ce mysticisme qui a su vaincre les auteurs païens de l'antiquité, ne doit-il pas, à plus forte raison, régner en souverain absolu dans la poésie des troubadours contemporains ? Peu importe d'ailleurs si la vie des troubadours fut à la hauteur de leur conception idéaliste. Un troubadour comme Guillaume IX, duc d'Aquitaine, devait fort ressembler au poète libertin de la cour d'Auguste. Mais l'homme est une chose, et son œuvre une autre ; et si l'homme s'identifiait toujours avec son œuvre, le nombre des poètes lyriques serait dérisoire.

Dans les rapprochements que nous allons faire entre les deux tendances : le mysticisme philosophique et le mysticisme littéraire, nous prétendrons moins découvrir une influence du premier sur le second — ce serait s'abuser étrangement sur l'essence même du mysticisme —, que démontrer, à l'aide de leur étroite connexion, que les métaphores des troubadours s'expliquent aussi bien, sinon mieux, par leur mentalité, leurs penchants, leurs préoccupations mystiques que par l'influence d'Ovide. Cet essai qui, comme je crois, n'a pas encore été tenté [1], est malaisé, car le mysticisme échappe, de par son essence foncièrement individualiste, à toute systématisation; il revêt presque avec chaque individu une forme nouvelle. Néanmoins, il y a certaines idées générales qui se dégagent de cette immensité de formes, et ce sont ces idées générales, ces lieux communs, qui me fourniront les bases de cette étude que je présente, pour plus de commodité, en un tableau synthétique.

1° La première condition, c'est la soumission absolue de l'homme à l'égard de sa dame. Cette conception, qui est la complète antithèse de la conception païenne, est la base même, la *conditio sine qua non* du mysticisme dans la poésie des troubadours. D'un accord commun, ils élèvent le rang de la dame au-dessus de tout ce qui est terrestre et passager, pour le fixer dans une région pure et céleste. D'un autre côté, pour rendre la distance plus sensible encore, ils doivent s'abaisser, s'humilier devant elle.

1. M. Wechssler avait annoncé une étude sur les rapports entre le culte chrétien et la poésie des troubadours (cf. Schrötter, *o. c.*, note bibliographique, p. 6). J'ignore si son livre a paru depuis.

Comment les troubadours et après, eux, les trouvères ont-ils exprimé ce sentiment? Quelques-uns, en se servant de métaphores empruntées au système féodal[1] :

> Dame, mout grant pechié ferez
> Se me lessiez en cest torment ;
> Se vostre *lige home* ociez
> Mout esploiterez malement ;
> Que puis l'ore que je fu nez
> *D'autrui servir n'oi je talent.*
> Mes cuers en est a vos alez,
> S'en faites vo *commandement.*
>
> (Gace Brulé, ch. xxxvii, str. iv, Huet).

> Car bien sachiez, je vos port *feaulté.*
>
> (Thib. de Champagne, éd. Tarbé, p. 47).

De là aussi les droits de vasselage reconnus à la dame ; le droit de punir le vassal déloyal, et même le droit de disposer, à son gré, de sa vie. Ces métaphores sont d'ailleurs tellement banales que nous pouvons nous dispenser d'en alléguer d'autres exemples.

2° Étant donné la distance énorme créée ainsi, délibérément, entre la dame et l'amant, il fallait atténuer l'effet que pouvait produire un amour aussi déraisonnable ; il fallait lui trouver une raison d'être qui justifiât d'aimer en si haut lieu. Cette raison d'être, les troubadours l'ont trouvée dans l'essence même de l'amour : il efface les distances, détruit les barrières sociales et morales, rapproche le haut et le bas :

> Mais haut et bas sont d'un contenement,
> Qu'Amor les a a son talent jugiez.
>
> (Gace Brulé, ch. ix, str. ii).

Ce n'est pas parce que Ovide a dit quelque part :

> *Non bene conveniunt nec in una sede morantur*
> *Maiestas et amor...,*

1. Ces métaphores, comme d'ailleurs beaucoup d'autres, n'étaient donc, du moins à l'origine, que des images isolées, des accessoires servant à renforcer une idée essentielle, même si, plus tard, elles ont acquis la valeur d'un système. Car « c'est un des caractères de cet âge singulier que les « idées, même les plus étranges, n'y restaient guère de pures spéculations ; « elles tendaient toujours à s'organiser en forces actives, en institutions « énergiques ». (*Hist. litt.*, t. XXI, p. 327).

que l'on a dit que l'amour a acquis la puissance de niveler les rangs, mais bien plutôt parce que l'amour chrétien est foncièrement égalitaire [1].

3° Mais le rapprochement peut être double, selon qu'il s'effectue du haut ou du bas. D'où deux possibilités : ou bien, c'est la dame qui s'abaisse, et alors l'amour est un don, une grâce, source de toutes les vertus (*a*) [2], ou bien c'est l'homme qui s'élève à la hauteur de la dame, et dans ce cas, l'amour est encore une grâce, mais une grâce qu'il faut mériter, ou plutôt justifier, soit par des exploits, soit par des souffrances physiques et psychiques endurées avec patience et résignation (*b*).

a) Que l'amour soit un don, c'est là un des lieux communs de la conception dite « extatique » : *Esse amorem est esse donum..., Quid est amor habitus, nisi largitas, et amor actus, nisi donum ?* (Guillaume d'Auvergne).

Il en est de même de la « gratuité » de l'amour : *Omnis amor est gratuitus : quia quod ex amore impenditur, non ex debito, sed liberaliter impenditur* (Alexandre de Halès) [3].

Quant à la « source de toutes les vertus », on sait comment ce lieu commun a été exploité par les troubadours : l'amour ennoblit, il rend le timide courageux, le faible fort, l'avare généreux, etc. *Charitas mater omnium bonorum*, dit Pierre Lombard [4]. « Les vertus cardinales, prétend Abélard [5], ne sont que différents aspects de l'amour », et il applique cette remarque successivement à la Prudence, à la Tempérance, à la Force et à la Justice.

1. Déjà S. Bernard disait : *Vides amori cedere maiestatem ? Ita est fratres : neminem suspicit amor, sed ne despicit quidem* (*Serm. in Cant.*, 59 ; 1, 2, dans *Patr. lat.*, t. 183, col. 1062). Ce passage, comme beaucoup d'autres cités au cours de ce chapitre, se retrouve dans P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème d'amour au moyen âge* (*Beitr. z. Gesch. der Philosophie des Mittelalters*, t. VI, fasc. 6, Münster, 1908, p. 77).

2. Cf. *ibid.*, p. 78, n° 4 : « D'autre part, Dieu élève l'homme à sa hauteur ; « il est donc, pour ainsi dire, en droit d'exiger de lui un amour qui dépasse « les forces humaines. Cf. chez certains auteurs du XIIe siècle, l'assertion « que l'homme *ne peut* aimer autant qu'il *doit*. »

3. Cf. Rousselot, *o. c.*, p. 60-61. L'auteur rapproche de cette conception de l'amour « l'habitude de considérer les dons de Dieu comme des avances gra- « tuites de la bonté divine destinées à gagner l'amour d'un étranger, d'une « personne encore libre » (p. e. chez Guillaume d'Auvergne).

4. *Patr. lat.*, t. 259, col. 239.

5. *Ibid.*, t. 178, col. 1570 s.

b) Nous pouvons négliger les exploits, les prouesses, les vertus dont l'amant doit faire preuve pour toucher sa dame — l'analogie avec la doctrine chrétienne saute aux yeux — pour examiner le rôle de la souffrance, plus chrétien peut-être et surtout plus mystique.

Et d'abord, l'amour est une *langueur : Charitas dum est in desiderio languor est. Porro amor languor est, dum amans ex desiderii dilatione torquetur, dum sponsi suspirat in amplexus. Amor igitur nunc languor est, dum cruciatur desiderio utendi. Erit autem sanitas, quando jucundabitur usu desiderii* (Petrus Blesensis) [1].

Mais la langueur est douce et la mort désirable :

Granz amorz ne me puet grever ;
Quant plus m'ocit, plus m'agree,
Et melz vueil morir et amer
Qu'un seul jour l'aie oubliee.

(Gace Brulé, ch. VI, v. 25-28).

Mes a sofrir m'est la peine legiere,
Se ce li plet que a amer m'ensaigne.

(*Ibid.*, ch. VIII, v. 19-20).

L'amant se compare souvent à un martyr :

Dona, no·us puesc lo cente dir
de las penas, ni del *martir*,
del pantays, ni de la dolor
qu'ieu trac, dona, per vostre amor.

(Arnaut de Maruelh).

Per que·il prec de mi·l soveigna
sivals d'aitan que no·m teingna
tant fort destreg ; car eu seinha
non ai d'esfortz qe·m reteigna
Tan que morir no'm coveigna,
Se no'm aleuja'l *martire*

1. *Ibid.*, t. 207, col. 954 s. Cf. aussi Rousselot, p. 65-69. La langueur d'amour, dit-il en substance (p. 66), est souvent rapportée à l'absence de l'objet aimé : *Ubi viget amor, ibi viget languor, si absit quod amatur* (Gilbert de Hoy). Baudouin, archevêque de Cantorbéry, qui cite le vers d'Ovide : *Hei mihi, quod nullis amor est medicabilis herbis*, prétend que (quelle que soit la nature de l'amour) *Amor languor est et infirmi animi passio.*

dont nueg e iorn soi sofrire.
Pero, si del tot aucire
mi vol, no' il sai als que dire
mas que viurai sos servire.

(Bonifaci Calvo, dans Appel, *Provenz. Chrest.*, 2e éd., p. 78).

A cette conception se rattache l'expression *lansa* où Schrötter voit l'influence d'Ovide, et moi un vague souvenir du martyrologe. La conception païenne, représentée par Ovide, ne parle que de dards ou de flèches décochés par le dieu d'amour, et non de lances. C'est un détail, je le veux bien ; mais c'est souvent de ces détails que la métaphore reçoit sa couleur, son *orientation*. On pourrait y voir à la rigueur une union, un mariage mystique de la conception antique et du mysticisme chrétien ; mais c'est ce dernier qui l'emporte, qui donne au dard païen une interprétation mystique [1].

D'un autre côté, les mystiques nous parlent souvent des « blessures d'amour » [2] et l'expression *amor laesivus* ou *passio laesiva amantis* était déjà très courante avant les célèbres cantiques de Saint François, comme il résulte des passages cités par M. Rousselot [3].

Quant aux effets purement physiques de l'amour, ils sont, au moins en partie, le reflet de la « mortification » appliquée au corps. Ce que M. Hilka attribue à l'influence des médecins arabes, et M. Faral à l'imitation d'Ovide n'est au fond que la conception ascétique qui vient se greffer sur la conception extatique ; c'est elle qui fait « perdre le boire et le manger » et renoncer au sommeil, comme elle fait rechercher la solitude et s'absorber dans la contemplation, le *cossir*. Cet oubli de soi-même, cet anéantissement de sa propre personnalité est très caractéristique pour la conception mystique [4].

1. La lance des martyrs, devenue populaire grâce aux *Vie des Saints*, peut ainsi donner une signification mystique même à la *lance* païenne (Cf. la lance de Peleus chez Bernard de Ventadour).

2. « C'est une vraie *métaphysique* de l'amour qui se traduit en leurs méta- « phores, dit Rousselot (p. 66), en parlant de la conception extatique ; l'amour « y est *essentiellement violent, blessant et vainqueur.* »

3. Cf. *Amor passio est illata ab amato, et vulnus plerumque dicitur amor* (Guill. d'Auvergne). — *Amor de caritate, Perche m'hai si ferito ?* (S. François). — *Sine dolore non vivitur in amore* (*Imitation de J.-Chr.*, III, 5, 7).

4. Cf. plus loin, p. 176.

4° L'amour une fois admis devient un lien. « Cette métaphore, dit M. Rousselot[1], est extrêmement courante et classique. »

Dilectio vinculum est et ligatura (Guillaume d'Auvergne). — *Amor propriissime nexus est* (S. Thomas).

Voilà comment s'explique ce *liam* que Schrötter attribue à l'influence d'Ovide. Mais ce lien se manifeste d'une façon plus miraculeuse encore, qui nous fait toucher du doigt sa nature mystique : il se resserre avec la distance locale et aboutit ainsi à une sorte de « communication spirituelle » à distance. « Cette conception mystique, dit Diez, se poursuit à travers toute la poésie lyrique[2]. »

C'est aussi à cette idée de communication spirituelle que se rattache cette étrange superstition, si naïvement décrite dans *Aucassin et Nicolete*, suivant laquelle l'étoile brillante sert d'intermédiaire mystique entre les deux amants.

Enfin, de l'idée du *vinculum* on passe tout naturellement, par amplification, à celle des *vincula*, la prison. Et c'est encore la conception mystique, suivant laquelle le corps est la prison de l'âme, qui semble avoir donné naissance à cette image.

5° Puisque nous venons de parler du lien miraculeux, il convient de signaler les autres qualités de l'amour qui tiennent du merveilleux. Si l'amour, comme nous l'avons vu plus haut, fait subir à l'amant une métamorphose miraculeuse, si la seule vue de la dame peut amener la guérison du « malade », il n'y a, à proprement parler, rien de surnaturel encore, car la « métamorphose » est assez naturelle, tandis que la « guérison » n'est qu'une métaphore. Un cas plus intéressant est celui où la dame guérit, par sa seule présence, un véritable malade, telle Nicolete guérissant un pèlerin de l' « esvertin ». « La seule vue de la dame, dit quelque part Raimon de Miraval, suffit pour rendre courtois et sage l'homme le plus rude du pays[3]. »

1. *O. c.*, p. 60, n. 1. — Mais ce lien est réciproque : *Quos hoc vinculo vinctos teneo, similiter et ipsi me vinctum tenent* (Guill. d'Auvergne).

2. F. Diez, *Die Poesie der Troubadours*, 2e éd. par K. Bartsch, Leipzig, 1883, p. 135.

3. Cf. *ibid.*, p. 141.

6° Il est évident qu'un amour comme celui que chantaient les troubadours ne pouvait s'accorder ni avec la morale chrétienne, ni avec les prétentions du mari légitime. Incompatible avec l'idée du mariage, l'amour exalté par les troubadours ne laissait pas d'être coupable et devait, par conséquent, scandaliser le monde. Il fallait donc l'excuser aux yeux du monde et de l'Église. Les troubadours ont emprunté leurs arguments en partie au mysticisme même. Ils justifient leur amour par les souffrances qu'il leur fait éprouver, par les risques qu'il leur fait courir, mais surtout en présentant cet amour comme une nécessité, comme une force élémentaire et irrésistible. Ce dernier caractère se retrouve également dans les traités des écrivains mystiques. « L'amour pour eux est irrationnel : cela veut dire qu'il est « déraisonnable » : imprudent, précipité, désordonné dans le choix des moyens. Cela veut dire aussi qu'il est « aveugle », « ignorant des différences entre les êtres, de l'ordre essentiel [1]. » Il n'y a pas jusqu'à la folie qui ne soit déjà indiquée parmi les effets de l'amour : *Confundis ordines, dissimulas usum, modum ignoras : totum quod opportunitatis, quod rationis, quod pudoris, quod consilii iudiciique esse videtur, triumphas in temetipso et redigis in captivitatem. — Desiderio feror, non ratione... Pudor sane reclamat, sed superat amor. — Amor vero, sicut nec odium, veritatis iudicium nescit* (S. Bernard).

L'*insuperabilitas*, voilà le premier caractère de l'amour, d'après Richard de S. Victor : *O insuperabilis virtus caritas, quae ipsum quoque insuperabilem superasti... ! Magna vis amoris... !* s'écrie, à son tour, Gilbert de Hoy [2].

1. Rousselot, *o. c.*, p. 76.

2. Pour exprimer la violence de l'amour, les mystiques se servent de métaphores qu'on retrouve aussi chez les troubadours. Guillaume d'Auvergne compare l'amour à un épervier : *Est velut accipiter rapacissimus, cuius rapacitatem nullum volatile effugit... statim cum amaveris, immo quam cito ipsum amas eumdem capis et tenes*. Ailleurs, il le compare à un voleur : *Ego* (l'auteur fait parler l'amour) *sum fur... qui omnia bona aliena clam capio, mea facio, acquiro*. C'était d'ailleurs un lieu commun de dire qu'il suffit d'aimer pour posséder (Cf. Rousselot, p. 81 ss.) : *Amare, iam tenere est, etiam assimilari et uniri est* (Gilbert de Hoy). — *Qui amat te, capit te*, dit Aelred de Rye. — Cf. l'étrange étymologie d'André le Chapelain : *Dicitur autem amor ab amo verbo, quod significat capere vel capi. Nam qui amat, captus est cupidinis vinculis aliumque desiderat suo capere hamo*. Ici l'amoureux est comparé à un pêcheur.

Tous ces caractères de l'amour, nous les retrouvons dans la poésie des troubadours. Pour eux aussi, l'amour est quelque chose d'irrationnel et d'irrésistible, et les exclamations sur la violence de l'amour sont très fréquentes chez eux[1]. Ils étaient donc tout naturellement amenés à le comparer aux éléments : au feu, à la mer, à la mort[2]. Mais ici, il fallait éviter l'écueil du fatalisme païen, et, en voulant éviter, on tomba dans l'autre extrême :

> *Deus* qui en moi fist plus qu'en autres cent
> Amors venir et nestre et croistre et maindre.
> (Gace Brulé, ch. xx, v. 17 s.).

Enfin, quelques-uns — et c'étaient les plus chrétiens — prétendaient se contenter d'un amour pur, sans demander le « guerredon ». Cette théorie de l'amour se contenant de lui-même et plaçant « le but idéal de l'amour dans le sacrifice total de la personnalité aimante à la personnalité aimée » est la dernière conséquence de la conception extatique. Déjà S. Bernard disait : *Verus amor se ipse contentus est. Amor praeter se non requirit causam, non fructum. Fructus eius, usus eius. Amo, quia amo : amo ut amem. — Diligimus Deum et servimus illi ; sed non quaerimus praemium, ne mercennarii simus* (Hugues de S. Victor). Cette théorie de l'amour fin dernière a été également proclamée par les troubadours[3], mais leur désintéressement n'était peut-être aussi parfait qu'ils le feignaient.

> S'ele me fait languir
> Ainsi jusqu'au morir,
> M'ame sera salvee.
> (Thib. de Champagne, éd. Tarbé, p. 7).

1. Qu'on se rappelle aussi les « folies » des héros des romans d'aventure, tombés en disgrâce auprès de leurs dames.

2. Cette image aussi était très courante ; elle doit son origine à Salomon (*Cantique des cantiques*, VIII, 6). Cf. *Fortis est ut mors dilectio, imo morte fortior, quae ipsum quoque mortem mori coegit in morte Redemptoris* (Rich. de S. Victor). *Comparemus ergo mortem cum dilectione : et apparebit, quia fortis est ut mors dilectio* (Baud. de Cantorbéry). — *Vulnerata, inquit, caritate ego sum. Non modo vulnerat, sed etiam necat. Fortis* etc. (Gilbert de Hoy). — *Amor est porta mortis vel vitae* (*Patr. lat.*, t. 219, col. 196). — Cf. aussi la célèbre exclamation de S. Thérèse : *Vivo sin vivir en mi, tan alta vida espero, Que muero porque no muero.* — Je suis aussi tenté d'attribuer à l'influence de *la mors* le genre féminin de *l'amors*.

3. Encore Boccace prétendait que l'amour augmente à mesure que l'espérance diminue.

7° Mais ce n'était pas tout d'avoir su accorder cet amour avec la morale chrétienne, il fallait, en plus, le concilier avec la foi, et c'était une question autrement délicate. Peu nombreux sont ceux qui se sont clairement prononcés sur le rapport entre le culte religieux et le culte de la dame. Pour la plupart, les troubadours, voulant écarter une question aussi épineuse, se sont enfermés dans la manière obscure, le *trobar clus*, qu'ils poussaient parfois, comme de parti pris, jusqu'à l'excès. D'autres n'ont pas toujours su éviter des illogismes [1].

D'autres encore ont fait de leur dame une émanation de la beauté divine [2] et se sont ainsi rapprochés du panthéisme d'un Amaury de Chartres ou d'un David de Dinan, panthéisme qui fit son apparition à la fin du XIIe siècle et qui fut enseigné jusque dans les chaires de Paris. Il ne m'appartient pas de rechercher l'origine de ces idées panthéistes. Quelques-uns y ont vu l'influence de la philosophie arabe, qui arriva alors en France par l'intermédiaire des Juifs venus d'Espagne.

Qnoiqu'il en soit, on remarque chez les troubadours un effort plus ou moins grand pour concilier l'amour avec la foi chrétienne. Il n'en est pas ainsi dans les poèmes populaires du genre d'*Aucassin et Nicolete*, où l'amant déclare, avec une crudité qui ne laisse pas de nous surprendre, qu'il aime mieux aller en enfer — où *vont les beles dames cortoises, que eles ont deus amis ou trois avoc leur barons* (comme si un seul ami était indispensable) — qu'en paradis « où l'on meurt de faim, de soif, de froid et de malaise » !

Il ne faudrait pas évidemment prendre au pied de la lettre de pareilles assertions hyperboliques, nées du même désir d'émulation qu'on observe aussi dans la description des héros des chansons de geste et des Saints dans les vies des Saints. D'autre part, il est notable que le poète le plus chrétien était précisément celui qui a le plus exalté l'amour idéal : Dante.

1. N'y a-t-il déjà un illogisme à insister sur la *nécessité* de l'amour si, par ailleurs, la dame est présentée comme étant *librement* choisie ?

2. Par exemple Guillem de Cabestaing (cf. Diez, *o. c.*, p. 142). Cette solution du problème s'inspirait peut-être de la considération que « le fond du « cœur ne doit adhérer aux créatures que dans la mesure où elles-mêmes « adhèrent à Dieu » (cf. Rousselot, p. 71) ; dans ce cas, il fallait en effet faire de la dame un être supérieur, resplendissant d'une beauté surnaturelle.

On voit par ces rapprochements, qu'il serait facile de multiplier considérablement, que la poésie des troubadours est le reflet fidèle de ce mysticisme qui, à la même époque, était si répandu dans le Midi. Il est, en dernier lieu, l'effet d'une imagination ardente qui se manifeste spontanément et simultanément dans la littérature religieuse et dans la poésie profane. Pour rendre ce mysticisme plus sensible, les auteurs se servent, dans l'une comme dans l'autre, de métaphores dont la provenance est multiple et qui reçoivent de la tendance mystique dont elles émanent et s'inspirent leur signification, leur orientation éminemment mystique.

Ces métaphores ont passé de bonne heure dans le vocabulaire poétique des troubadours et trouvères. Ces derniers surtout, plus froids que les troubadours qu'ils imitent, ont été frappés par les images qu'ils trouvaient dans leurs modèles. En même temps, l'influence de plus en plus grandissante de l'antiquité et surtout celle d'Ovide, favorisée par les écoles, amena un retour à l'antiquité, une sorte de renaissance littéraire qui se manifeste par une imitation plus ou moins habile et consciente des modèles classiques. Dès lors, la métaphore perd, peu à peu, sa valeur mystique pour se rapprocher de la conception païenne ; elle perd sa spontanéité pour devenir un simple ornement de style ; l'imitation habile devra suppléer au manque d'imagination, pour la même cause qui fait que la nature est moins riche dans le Nord que dans le Midi.

A un degré inférieur, la métaphore devient monnaie courante, elle se décolore, devient impersonnelle. Dans les écoles se forme toute une rhétorique amoureuse qu'on apprend par des procédés plutôt pédantesques [1]. La métaphore envahit alors tous les genres littéraires, s'implante jusque dans les fabliaux [2] et les poésies latines, par exemple les *Carmina burana*. Déjà à l'époque du *Pamphilus*, ces métaphores avaient, au moins en partie, un caractère profane et conventionnel.

La Renaissance abandonnera définitivement la métaphore

1. D'après M. Stronski, déjà les troubadours se seraient servis de ces recueils tout faits de métaphores.

2. *Du Prestre et du Chevalier; le Chevalier, sa dame et le clerc, Auberee.*

médiévale ; s'inspirant de ses modèles antiques, elle reprendra la métaphore classique, tout en remplaçant le mysticisme chrétien par la mythologie païenne. Mais la métaphore médiévale, plus populaire, continue à vivre parmi le peuple ; elle vit encore dans ses contes, ses chansons, ses proverbes [1]. Bannie de la littérature, elle se maintient dans le *folklore*.

La métaphore chez Jean Brasdefer. — Le poème français surenchérit encore sur son original, déjà riche en métaphores, en développant celles-ci et en y ajoutant notamment la *métaphore savante* (cf. p. 160). C'est un vaste recueil de métaphores de toute provenance, depuis celle inspirée par le plus profond mysticisme (v. 748-9) jusqu'à la métaphore ovidienne, en passant par la métaphore féodale, inconnue au poème latin. Toutes ces métaphores étaient depuis longtemps des lieux communs, y compris la métaphore savante dont on connaît des exemples jusque dans la poésie provençale [2].

Pour Jean, l'amour est non seulement un feu, une lutte, une maladie, mais encore un « syllogisme » philosophique [3], une

1. M. Quitard, dans ses *Proverbes sur les femmes, l'amitié, l'amour et le mariage* (Paris, Garnier), en a rapporté un grand nombre. J'en ai déjà cité à propos de la métaphore du feu.

2. Voir la note instructive de M. Paul Meyer à propos d'une chanson de Rostanh Berenguier (dans l'*Hist. litt.*, t. XXXII, p. 76 s.). Ces jeux étymologiques étaient surtout en vogue dans la poésie latine; les *Carmina burana* sont pleins de termes de grammaire employés dans leur sens étymologique (Cf. Hubatsch, *Die latein. Vagantenlieder*, p. 24). De là, ce genre de plaisanteries passa en français. J'ajouterai aux exemples déjà cités par Paul Meyer, un proverbe, une sentence et une locution proverbiale. Le proverbe est de Meurier (cf. Le Roux de Lincy, t. II, p. 327) :

> L'*ablatif* est un cas désolatif,
> Et le *datif* est partout *optatif*.

La sentence : « Parlez le moins que vous pourrez en *superlatif* si vous ne voulez pas qu'on parle de vous en *diminutif* », est attribuée à un grammairien par l'auteur anonyme des *Remarques ou Reflexions critiques, morales et historiques sur les plus belles et plus agreables pensees* (Lyon, 1693, p. 306). Quant à la locution, elle est plus récente encore ; s'il faut en croire Caillot, l'auteur du *Nouveau Dictionnaire proverbial* (Paris, 1826), l'expression *il a mis cela ablativo* s'employait encore au XIXe siècle.

3. La métaphore philosophique est presque toujours un terme de logique ; les métaphores grammaticales sont empruntées à la théorie du verbe (1441-61, 1772-75, 1902-3), de la conjonction (1462-63) ou aux figures de rhétorique (1868-75, 1992-95). Quant aux métaphores juridiques dont je ne connais

« obligation » juridique, un « impératif catégorique » ; Galatée est le « nominatif » de grâce et le « génitif » d'amour, et son affection pour Pamphile le terme moyen du syllogisme. Mais ce ne sont que des enfantillages destinés à amuser des clercs ou à déguiser le mot un peu cru [1].

Cherchons plutôt à connaître l'idée fondamentale sur laquelle il base l'amour, au plutôt l'amitié (nous verrons pourquoi *amitié* et non pas *amour*). On peut dire que l'égalité, pour lui, est la condition essentielle de cette sympathie : égalité sociale, morale, matérielle. Les mérites de l'un ne doivent pas dépasser les mérites de l'autre :

> 1157 Se vous estiés mis en balanche,
> Ja ne s'en perchevroit la lanche,

dit Houdée à Galatée après avoir fait l'éloge de l'égalité (v. 1143-56). Mais l'*égalité* implique aussi l'idée de *communauté*, l'accord des sentiments et des volontés. Cette théorie foncièrement démocratique — antithèse complète de l'amour courtois qui nivelle les rangs et fait de l'égalité non pas le *fondement*, mais l'*effet* de l'amour [2] — est d'ailleurs appuyée par des sentences

pas d'autres exemples, elles m'ont fait croire un instant que Jean « faisait son droit » ; mais le droit civil n'était guère enseigné à Paris avant la fin du xve siècle, et l'enseignement du droit romain disparut à peu près complètement. (Voir Ch. Thurot, *De l'organisation de l'enseign. à l'Université de Paris*, Paris, 1850, p. 166 s.). Il resta, toutefois, l'enseignement du droit canon « qui se rattachait intimement à celui de la théologie » et qui « semble avoir été un annexe de l'enseignement théologique ». Jean connaissait certainement le droit canon, mais il emploie aussi la terminologie de la procédure civile (cf. *Lexique*). Au v. 1916, la vieille dit :

> Je ne me doubt que nulz applique
> *Loy canon* ne *droit politique* (cf. p. 193).

Après tout, Jean pouvait avoir quelques notions de droit sans avoir fait des études spéciales dans cette branche ; son vocabulaire juridique ne dépasse pas les termes usuels du droit coutumier. Quant à l'emploi insolite (métaphorique) de ces termes, nous tâcherons de l'expliquer dans le chapitre final (cf. p. 233).

1. Cf. le passage 2214-17 ; v. 2312.

2. Pour faire mieux ressortir cette antithèse, il suffit de remplacer dans l'adage bien connu *Amicitia pares aut facit, aut accipit*, le mot *amicitia* par *amor*.

empruntées à l'*Ethique* d'Aristote[1]. Mais le philosophe ne parle que de l'amitié, et il est assez amusant de voir la vieille appliquer ses doctrines à l'amour des deux jeunes gens. Cette confusion était sans doute favorisée par le fait que le mot *ami* avait alors, comme encore aujourd'hui, souvent le sens de *amant*. Toujours est-il qu'en appliquant à l'amour les théories scolastiques sur l'amitié et en les opposant à la conception mystique de l'amour, Jean s'est fait, en quelque sorte, le théoricien de l'amour bourgeois, et l'allégorie de la *balance* peut donc aussi être interprétée en ce sens : le mariage est une balance où la marchandise ne doit pas excéder le contrepoids.

3. — Le proverbe et la sentence

La distinction entre proverbe et sentence n'est pas toujours facile à faire. D'un côté, bon nombre de sentences ont passé en proverbe (proverbes bibliques, classiques) ; d'autre côté, chaque proverbe peut donner lieu à une sentence ; il suffit de le développer, de lui donner un tour plus abstrait ou de substituer à l'image, souvent triviale, du proverbe une image plus raffinée, plus noble[2]. Car c'est surtout sur la forme que porte la différence entre le proverbe et la sentence. Le nombre des vérités générales, universellement reconnues, étant forcément limité, il peut arriver — et il arrive en effet — que la sentence ne fait que tra-

1. Cf. v. 1424-28, 2497-99, et les *notes* relatives à ces deux passages. Ces doctrines ont été reprises notamment par Cicéron, Sénèque (cf. la note 1424) et, au moyen âge, par les scolastiques. Déjà S. Jérôme disait : *Ubi inæqualitas est et alterius eminentia, alterius subjectio, ibi non tam amicitia quam adulatio est* (*Patr. lat.*, t, 25, col. 1219), et Guillaume d'Auvergne conclut : *Amici enim, in quantum amici, pares sunt* (*De Moribus*, c. IV) — Il en est de même pour la *communauté : Quum emendati mores amicorum sint, tum sit inter eos omnium rerum, consiliorum, voluntatum, sine ulla exceptione communitas* (Cicero, *Laelius*, cap. XVII). Citons encore un passage d'Albert le Grand : *Conceditur unicuique amare plus se ipsum quam alterum, et maiora bona sibi velle quam alteri : quod non contigit in amicitia quæ vere amicitia est, et vere super æquale quantitatis fundatur* (cf. Rousselot, *o. c.*, p. 29).

2. Les proverbes et sentences qui reposent sur une image se rattachent donc à l'étude de la métaphore, la sentence étant par rapport au proverbe ce qu'est la métaphore individuelle par rapport à la métaphore banale (cf. plus haut, p. 165).

duire en un langage plus poli ce que la sagesse populaire exprimait, depuis longtemps, par un dicton vulgaire ou grossier.

Aujourd'hui, le proverbe est facilement reconnaissable à sa forme immuable, consacrée par l'usage. Il n'en était pas ainsi au moyen âge ; le manque de communications de tout genre et surtout l'absence d'une langue littéraire devaient contribuer en une large mesure, à la naissance des « variantes » et favoriser le développement de proverbes locaux dont beaucoup se sont conservés jusqu'à nos jours, grâce à la tradition orale.

Pourtant, il y a plusieurs moyens de connaître si une pensée générale mérite, oui ou non, le qualificatif de proverbe.

1° D'abord, un indice extérieur : le proverbe, dans la poésie, est souvent accompagné d'une formule ou expression plus ou moins courante qui, placée au début ou intercalée au milieu du proverbe, le prépare ou le caractérise. Ces formules n'ont pas toutes la même valeur. Quelques-unes sont tout à fait probantes, comme *li vilains dist, on dist souvent en reprochier, oï l'ai dire en reprouvier,* etc.[1] ; d'autres sont moins probantes ; elles annoncent une vérité qu'on suppose connue, un lieu commun qui n'est pas nécessairement un proverbe[2]. A plus forte raison, un mot comme *tel* (dans la combinaison *tel dist, tel fait* telle chose, etc.), ou *car* précédant une vérité générale[3] ne saurait aucunement, à défaut d'autres indices, faire pencher la balance en faveur du proverbe. D'ailleurs, l'usage de ces formules accessoires n'a jamais été généralisé, ce qui prouve qu'on s'en servait un peu comme de chevilles.

2° Quelques proverbes sont encore vivants de nos jours ; ce sont d'abord, cela va sans dire, les proverbes littéraires ; j'appelle ainsi

1. Dans notre poème, on trouve les expressions *li proverbes dist* (v. 7) et *que ce proverbe voir appere* (v. 1069) ; sur *parabole, decré* et *augorime,* voir les notes 119, 1234 et 2397.

2. A cette catégorie appartiennent les locutions : *par maintes fois as oÿ dire* (v. 1098) ; *si qu'on dist* (v. 658) ; *or voy* (v. 778), ou *voi moult bien* (v. 2244) ; *voirs est* (v. 2000) ; *ch'est tout cler* (v. 1113) ; *sache cascuns* (v. 2364), *souvent avient* (v. 665). De toutes ces formules, la première seule est suivie d'un proverbe.

3. Cf. *tels dist* (v. 879, 1881) ; *tel commenche* (v. 1822-24), et les nombreux exemples pour *car* (vv. 465, 515, 695, 883, 1238, 1397, 1838, 1905, 1968, 2281, 2481).

tous les proverbes qui remontent à une source écrite (la Bible, les auteurs classiques). Grâce à cette facilité de contrôle, ces proverbes sont évidemment moins exposés aux altérations que les proverbes d'origine populaire, quoique ces derniers nous soient, eux aussi, parvenus en assez grand nombre, grâce à la tradition orale.

3° Mais la ressource la plus importante nous est fournie par les recueils de proverbes. Je ne parle pas de ces recueils factices, où des parémiologues modernes ont entassé, pêle-mêle, des sentences, des lieux communs, des règles de conduite, etc.[1], mais des compilations faites au moyen âge même[2], seules dignes de foi. Ici, point de doute : ce sont de vrais proverbes, et rien que des proverbes. Car si l'on n'y trouve pas *tous* les proverbes qui étaient en usage à cette époque, du moins ceux qu'on y trouve sont de nature à ne permettre aucun doute sur leur authenticité. De plus, n'étant pas rimés, ces proverbes ont gardé la forme primitive ; ils ont été, sauf de rares exceptions, recueillis sur la bouche même du peuple. Enfin, la comparaison de ces compilations permet non seulement de déterminer la popularité de chaque proverbe et ses limites dans le temps et dans l'espace, elle permet

1. Voir les recueils de E. Ebert, de A. Kadler, de J. Loth, de F. Schepp, de O. Wandelt, de E. Cnyrim, pour ne citer que les plus importants. Pour les rapprochements dans mes *Notes*, notamment en ce qui concerne les proverbes plus récents (XIV-XVII) siècle, j'ai encore utilisé O. Fehse, *Sprichw. u. Sentenz bei Eust. Deschamps u. Dichtern seiner Zeit*, Berlin, 1905 ; Tarbé, *Prov. champenois avant le XVI siècle*, et surtout Le Roux de Lincy, *Le livre des prov. français*, 2 vol., 2 édit., Paris, 1859, ainsi que les recueils de De Bouelles, de Gilles le Noyer, de Goedthals, de Gruther, de De Baecker et quelques autres, cités par Le Roux de Lincy dans sa *Bibliographie des proverbes* (à la fin du t. II de son *Livre*).

2. Jusqu'ici, on a publié les recueils suivants : celui du ms. Rawlinson C 641, publ. par E. Stengel dans la *Ztschrft. f. fr. Spr. u. Lit.*, t. XXI ; celui du ms. Digby 53, publ. par P. Meyer dans les *Doc. mss. de l'anc. litt, d. l. France cons. dans les Bibl. d. l. Grande Bretagne*, Paris, 1871, les *versus proverbiales*, publ. par Robert dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XXXIV, et les *Altfranz Sprichw.* publ. par Zacher dans la *Ztschrft. f. deutsch. Altert.*, t. XI, auxquels il convient d'ajouter *Li Prov. au vilain*, éd. Tobler, Leipzig, 1895, les *Anc. prov. français* (compilés par Etienne Legris, chanoine de Lisieux), publ. par E. Langlois dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LX ; les *Prov. de Jehan Mielot*, publ. par J. Ulrich dans la *Ztschrft. f. fr. Spr. u. Lit*, t. XXIV ainsi que les *Prov. rur. et vulg.* ; et les traductions des *Distiques de Caton* publ. par le même savant dans les *Roman. Forsch.*, t. XV, cah. 1.

aussi de fixer quelle a été, pour chaque proverbe, la forme la plus usitée. Ce serait là une statistique utile et qu'il sera désirable qu'on nous donnât quelque jour. Mais pour cela, il faudrait qu'on commençât par la publication des nombreux recueils encore inédits.

Les proverbes dans la poésie. — Si nous passons à la pratique, je veux dire à l'utilisation des proverbes dans la poésie du moyen âge, nous constatons des différences bien plus importantes que celles qui existent entre les divers recueils. Là, les écarts, généralement peu importants, s'expliquent par la région et l'époque auxquelles appartenait le compilateur ou par une corruption du proverbe. Ici, le proverbe affecte, dans chaque poème, une forme nouvelle. A côté d'un petit nombre de proverbes restés intacts, quelle richesse de formes, quelle variété d'expression ! En théorie, les proverbes qui s'accordaient avec le rythme employé auraient dû au moins rester sans changement. Or, l'expérience prouve que, même dans ce cas, leur forme diffère d'un poème à l'autre ; et si le rythme et la rime expliquent bien des changements, ils ne les expliquent pas tous. Autrement, un proverbe composé par exemple d'un couple de vers octosyllabiques rimant ensemble ne devrait-il pas être identique dans *tous* les poèmes de huit syllabes où il se présente ? En réalité, il n'en est pas ainsi[1]. Mais si l'on change ainsi le proverbe sans nécessité, pourquoi se gênerait-on, quand le changement s'impose réellement (et c'est le cas pour la plupart des proverbes), d'y remédier comme chacun l'entend ? D'ailleurs, il y avait un moyen très commode pour concilier le proverbe avec les exigences de la rime et du rythme : l'emploi des chevilles. Grâce à ce procédé, on pouvait donner au proverbe le nombre voulu de syllabes et la rime, elle aussi, était facultative. Il était plus difficile de raccourcir un proverbe trop long, car ces vieux proverbes sont d'une telle concision qu'on ne saurait rien en retrancher sans en obscurcir le sens ; tout au plus,

1. Ainsi, le proverbe *Qui cerche* (ou *Qui veult la*) *guarison du mire, (il) lui convient son meshaing* (ou *tout son mal*) *dire* se présente, chez Guill. de Machault, sous la forme (négative) : *Car malades fait mauvaise euvre Qui a son mire ses maus cuevre* (Cf. Fehse, 45), et dans le recueil de Gruther, on lit : *Qui veut estre guary du mire, Son mal luy convient descouvrir.*

pouvait-on se contenter d'une allusion qui fût assez compréhensible pour tenir lieu du proverbe. Mais le procédé le plus commode était de développer le proverbe de manière à obtenir un couple de vers rimant ensemble. C'est là la forme habituelle des proverbes « délayés » si fréquents dans la poésie du moyen âge ; quand le délayage dépasse cette mesure, il mérite à peine encore le nom de proverbe. Lieu commun plutôt que proverbe, il occupe une place intermédiaire entre la sentence qu'il rappelle par sa forme indéterminée, et le proverbe dont il est l'amplification, de telle sorte que très souvent, ce délayage aussi peut se résoudre en une simple formule proverbiale.

Le proverbe chez les clercs. — Les clercs, comme les jongleurs, expriment souvent des lieux communs. Mais alors que les jongleurs les citent comme tels, sans prétention, eux, les clercs ont une tendance à les attribuer aux auteurs réputés de l'antiquité : ils ont la manie des « références ». Ce n'est pas qu'ils méprisent la sagesse populaire, car nous savons que les proverbes formaient une partie de l'enseignement de la rhétorique ; mais nous savons également que, non content de les apprendre, on traduisait ces mêmes proverbes en latin [1], et qu'on les commentait à l'aide de passages analogues tirés des livres sacrés ou profanes [2], donnant ainsi aux idées les plus banales comme un fondement, une « orientation » classique. Dès lors, les clercs, frappés par ces rapprochements inattendus, attribuent par une sorte de *fallace d'accident* — pour employer un terme familier à notre poète — à Horace, à Sénèque, voire à Aristote les mêmes idées, lieux communs et proverbes que l'humble jongleur, dans son ignorance, exprime sans rien de plus. De là aussi cette habitude de con-

1. Un des premiers essais de ce genre est la *Fecunda Ratis* par Egbert de Liège (Cf. E. Voigt, *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*. Halle, 1889, p. XLVI ss.). Dans plusieurs recueils, par exemple dans ceux qui ont été publiés par Robert et par Zacher, les proverbes sont accompagnés de traductions latines.

2. Dans quelques recueils, les proverbes, rangés par ordre alphabétique, sont accompagnés de passages plus ou moins analogues tirés de la Bible (cf. *Romania*, t. XIII (1884), p. 532). P. Meyer croit que ces recueils étaient faits à l'usage des prédicateurs. Ailleurs, ce sont de vastes commentaires pleins de réminiscences classiques.

firmer les proverbes par des sentences et les sentences par des proverbes qui est si caractéristique pour la poésie des clercs. Nous avons de bonnes raisons de douter de l'authenticité d'un certain nombre de sentences qui figurent, dans les *Proverbes* ou *Dits des philosophes,* sous le nom, réel ou imaginaire, de quelque grand moraliste de l'antiquité ; mais il serait injuste de douter de la bonne foi des clercs. Leur mentalité explique tout : le même manque de critique qu'on observe aussi ailleurs, le besoin d'invoquer, à tout propos, l'autorité d'un poète ou philosophe célèbre pour donner plus de poids à ses propres paroles, est pour quelque chose dans ces attributions fictives.

D'ailleurs, le choix du nom n'est pas arbitraire. Il y a d'abord une certaine tradition que les clercs respectent d'un commun accord et qui consiste à prêter à chaque écrivain une préoccupation dominante, une « spécialité ». Dans les *Distiques* de Caton je trouve le passage suivant, que je traduis librement : « Veux-tu apprendre à cultiver la terre ? Lis Virgile. — Préfères-tu devenir *fisicien ?* Étudie Macer. — Sont-ce les guerres de Rome qui t'intéressent ? Apprends Lucain. — Veux-tu enfin savoir l'art d'aimer ? Ovide sera ton maître. » Les clercs se sont conformés à la tradition : ils voient dans Ovide surtout l'auteur de *l'Art d'aimer* et des *Amours* et lui attribuent conséquemment tout ce qui a trait à l'amour. Sénèque représente pour eux, avant tout, le moraliste sévère, tout imbu déjà de doctrines chrétiennes : il sera, comme Salomon, le garant des maximes morales, et ainsi de suite.

Mais cette tendance n'a jamais été poussée jusqu'au bout. Tous les auteurs de l'antiquité n'ont pas une physionomie aussi marquée que par exemple Ovide ; ensuite, une pareille tendance était souvent en contradiction avec les vues personnelles des clercs : les uns, plus instruits, rendent à César ce qui est à César et à Cicéron ce qui est à Cicéron ; les autres veulent être équitables, mais ils confondent Sénèque avec Horace et se trompent eux-mêmes et les autres. Chacun d'eux a ses écrivains préférés qu'il cite plus souvent que les autres et auxquels il attribue notamment les pensées qui lui plaisent particulièrement. Il arrive ainsi que la même pensée soit attribuée par un auteur pieux à la Bible ou à un traité gnostique, par un auteur profane

à Diogène ou à Juvénal. A priori, il n'y a pas d'invraisemblance à admettre qu'une même pensée ait été exprimée par plusieurs écrivains, indépendamment les uns des autres. Toutes les attributions peuvent être vraies et doivent, jusqu'à preuve du contraire, être maintenues. Mais quand la source n'est pas indiquée, c'est à nous de la trouver.

Et alors, il ne suffit pas d'alléguer un auteur quelconque qui a exprimé la même pensée, peut-être dans une intention toute différente ; il ne s'agit pas, non plus, de découvrir l'origine ou la première source de cette pensée. Ce qui importe, c'est de trouver la source où l'auteur, selon toute probabilité, l'a puisée, et, dans cette recherche, il faudra aussi tenir compte de la mentalité de l'auteur telle qu'elle ressort de l'esprit général du poème, des auteurs qui y sont nommés comme de ceux qui ne le sont pas mais dont nous pouvons présumer la connaissance. En un mot, il faut appliquer « l'esprit de finesse », selon le proverbe qui dit *C'est le ton qui fait la chanson* ou, pour citer le commentaire que ce proverbe a suggéré à un parémiologue moderne : « C'est moins les choses que l'on dit que la manière dont on les dit, le ton que l'on prend pour les dire, qui dénote l'intention de celui qui parle et donne à ses paroles leur véritable portée. »

Le proverbe chez Jean Brasdefer. — Au moyen âge, le rôle des proverbes était bien plus étendu qu'aujourd'hui ; tout le monde s'en servait : jongleurs, trouvères, sermonnaires, clercs. Dans les écoles, on traduit non seulement les proverbes français en latin, mais aussi les proverbes latins en français. Le *Pamphilus* devait se prêter particulièrement à ce genre d'exercice, grâce au grand nombre de sentences qu'il contient et dont quelques-unes ont dû, de bonne heure, passer en proverbe [1]. En traduisant ces sentences en français, on s'efforçait de trouver le proverbe français équivalent [2]. Quelquefois, le proverbe s'imposait ; c'était peut-être

1. Le *Pamphilus* contient une centaine de sentences dont une grande partie figure dans les *Excerpta* ou florilèges (cf. plus haut, p. 22 ss.). Quelques-unes sont même devenues des proverbes en français (cf. les notes 144, 475, 1068).

2. Cf. ci-dessus, p. 68.

le même auquel l'auteur du *Pamphilus* avait songé en lui faisant l'honneur d'un distique. Mais, généralement, ses sentences étaient trop abstraites pour qu'il fût possible de les traduire par des proverbes sans compromettre le tour sentencieux du poème. Le traducteur était donc amené à créer lui-même des proverbes, c'est à dire à donner à sa pensée la netteté et la concision qui caractérisent le proverbe.

Le poème de Jean Brasdefer nous en fournit la preuve. Le nombre de vrais proverbes, conservés tels quels ou n'ayant subi que de légères modifications, est moins élevé qu'il ne semblerait à première vue [1]. En revanche, beaucoup de vers qui imitent, à s'y méprendre, le tour particulier au proverbe, doivent être mis sur le compte de l'auteur, du moins jusqu'à preuve du contraire [2]. Dans la plupart des cas, le proverbe a été altéré pour des raisons de rime ou de rythme ; toute la gamme des modifications, depuis la substitution du cas régime au cas sujet (v. 8) jusqu'à la suppression arbitraire de toute une partie du proverbe (v. 2296), y est représentée. Ici se placent aussi les proverbes délayés en 2 vers rimant ensemble et dont les uns remontent sans doute à de vrais proverbes, tandis que les autres semblent être plutôt des lieux communs ou simplement des adaptations habiles des sentences latines [3]. Quelquefois, le proverbe a été plus amplement développé et confirmé par des proverbes ou sentences synonymes [4]. Alors, il arrive souvent que, par un enchaînement logique, on passe d'une pensée à une autre qui se trouve dans le même ordre d'idées et qu'on développe, comme la précédente, en groupant toutes les sentences ou maximes qui s'y rapportent. De là ces tirades sur la Fortune [5], ces déclamations sur la corruption du siècle, etc. Confirmées les unes par les autres, ces sentences tiennent lieu, parfois, de tout un raisonnement. La réplique de

1. *Proverbes authentiques* (d'après un des trois critères indiqués p. 182 ss.) : 8, 120, 152, 517, 634, 877, 1068, 1070, 1099, 1100, 1273, 1767.

2. *Proverbes « créés » par l'auteur* : 552, 586, 630, 633, 939, 1238, 1881, 1900-1, 1905, 1934-35, 2273, 2359, 2479.

3. *Proverbes délayés et lieux communs* : 505-6 ; 665-6 ; 707-8 ; 879-80 ; 967-8 ; 1149-50 ; 1235-36 ; 1435-36 ; 1814-15 ; 1822-23 ; 1898-99 ; 2366-67 ; 2430-31 ; 2434-35.

4. *Proverbes développés* : 499-506 ; 2356-67 ; 2468-77.

5. Cf. v. 877-898 ; 1397-412. De pareilles tirades se lisent aussi dans le *Roman d'Eneas* (v. 685-92), dans le *Roman de Renart* (éd. Martin, VII, v. 1-68), etc.

Galatée (v. 1193-1210) n'est qu'une suite de sentences : et le raisonnement de Pamphile (v. 1820-39) n'est pas autre chose. La vieille use d'un procédé semblable mais en ayant soin de faire précéder chaque sentence d'un nom illustre (cf. p. 162).

Mais ces développements, pas plus d'ailleurs que les concessions faites au rythme et à la rime, n'expliquent pas tous les changements.

Au moyen âge, plus qu'aujourd'hui, le proverbe était un organisme vivant et souple. Grâce à cette souplesse, il pouvait s'adapter aux circonstances[1] ; on l'appliquait aussi à soi-même ou à autrui[2] tout en le modifiant pour le besoin de la cause. Le proverbe subissait même, jusqu'à un certain point, l'individualité de l'auteur, les particularités de son style. Les préoccupations savantes d'un Jean Brasdefer se reflètent jusque dans les proverbes qu'il emploie. Ainsi, il ne dit pas *Il a mout entre dire et faire,* mais *Souvent est dis as fais contraire* (1880) ; or, le mot *contraire* est, ici comme ailleurs, un terme de philosophie ; et, un peu plus loin (v. 1992-94), il emploie, pour exprimer la même idée, une métaphore grammaticale en comparant la promesse à l'allégorie ! Le droit, non plus, n'est pas oublié. Le proverbe *Grand cas vient de cose petite* est suivi de la paraphrase suivante :

> 1101 De petit *principal* espoire
> Souvent venir grant *accessoire.*

A plus forte raison, les différences s'expliquent quand il s'agit non pas de proverbes, mais de sentences, qui n'ont donné lieu à des proverbes que plus tard. En effet, plusieurs pensées générales devenues des proverbes depuis, ne vivaient alors qu'à l'état inso-

1. *Proverbes adaptés :* 412, 736, 2296.

2. *Proverbes appliqués :* 1592-95 ; 1908-11. Parfois, le proverbe reste invariable et l'application fait suite au proverbe (2381-93). C'est surtout le cas au début d'un poème, quand l'auteur prend pour point de départ un proverbe ou une vérité générale pour exposer le motif de son entreprise. Le même raisonnement déductif s'observe aussi dans les jeux-partis, au début d'une strophe : ici, le proverbe sert de prémices à une démonstration. — L'inverse a lieu lorsque le proverbe est cité pour prouver, pour confirmer ou, simplement, pour résumer une opinion, comme cela a lieu à la fin d'une strophe dans les jeux-partis et chansons, à la fin d'une réplique dans les poèmes dialogués (cf. les vers 586, 707-8 ; 1070, 1114 ; 1435-36 ; 1818-19 ; 2398-99 ; 2366-67 ; 2434-35 de notre poème), ou d'un chapitre dans les poèmes moraux.

lite de sentences: c'est le cas pour quelques réminiscences classiques[1] aussi bien que pour quelques pensées exprimées, d'une façon isolée et individuelle, par un auteur du moyen âge[2].

4. — Les allusions savantes

Les allusions savantes dans le poème d'un clerc n'ont évidemment rien de surprenant ; tout au plus pourrait-on s'étonner de ne pas les trouver plus fréquentes dans le nôtre. Certes, l'exiguité du poème ne permettait pas à l'auteur d'épuiser ses connaissances. Il y avait aussi la matière du livre qui ne se prêtait pas à ce genre d'allusions. Quand on peut se laisser aller au gré de son imagination, on trouvera toujours moyen de citer un grand nombre d'auteurs ; mais quand il s'agit de suivre un modèle déterminé, quand la matière du livre est tracée d'avance, comme ici, l'imagination ne peut plus s'épancher comme dans un sujet librement choisi. Ajoutez que le modèle, ici, est le *Pamphilus* qui devait sa fortune en grande partie aux nombreuses sentences qu'il contient. Que ces sentences soient souvent des réminiscences d'auteurs classiques, c'est ce qui n'échappe à personne[3], et Jean qui avait étudié le poème à l'école devait s'en rendre compte mieux que n'importe qui. Mais l'auteur du *Pamphilus* a eu le bon goût de ne faire aucune mention des auteurs dont il s'était en quelque sorte approprié les maximes en leur imprimant le tour particulier de son style. C'eût été une indélicatesse de la part du traducteur s'il les eût mis sur le compte d'autrui. Jean n'a pas cette maladresse.

D'ailleurs, il y avait un moyen de se faire valoir tout en respectant le caractère du poème latin : la *digression*. Mais les digres-

1. Cf. les vers 1418 et 2515.

2. Cf. la note au passage 1926-29. Si, comme le passage l'indique, la sentence est de Jean, il faut la considérer non comme la source du proverbe, mais comme une sorte de « proverbe précurseur ».

3. Quoiqu'il ne cite aucun auteur, il est certain que l'auteur du *Pamphilus* s'est inspiré, dans ses sentences, non seulement d'Ovide et de Virgile (cf. p. 30 s), mais aussi de Térence, de Salomon etc. (cf. les notes 515, 547, 1100, 1826, 2456). C'était un clerc instruit, très familiarisé avec les productions du génie romain.

sions accumulées encombrent le récit et lui font perdre sa saveur. La digression, pour produire tout son effet, doit être organique : elle doit naître du récit comme la branche naît de l'arbre, mais il ne faut pas, non plus, que les branches nous cachent le tronc de l'arbre [1]. Il faut savoir gré à Jean de n'avoir pas dépassé la mesure dans l'emploi d'un procédé où les abus sont si fréquents ; il s'en est servi avec beaucoup d'adresse et d'à-propos. Ses digressions, loin d'entraver la marche de l'action, ne font qu'en augmenter l'intérêt.

Si quelques digressions, comme le songe de Pamphile, ont pu lui être suggérées par les commentaires scolastiques, d'autres sont de sa propre invention. Certes, l'idée d'opposer *Casté* à *Venus* était simple, mais il fallait le trouver. Et si Pamphile s'abandonnant à son désespoir évoque chez l'auteur, par une association d'idées contraires, le souvenir de Diogène qui, lui, savait dominer sa volonté, cela est encore très naturel, mais n'enlève rien au mérite de l'auteur. Cette digression, de beaucoup la plus étendue, pèche peut-être par sa longueur — elle occupe, a elle seule, la dixième partie du poème — mais elle a l'avantage incontestable d'apporter un peu de diversion dans la monotonie des discours, et de concentrer l'attention sur le point culminant de l'action : la scène du désespoir. Tandis que, dans le poème latin, le dénouement suit de près cette scène, Jean, en la prolongeant, a su en rehausser l'intérêt dramatique et l'effet produit par le dénouement ne peut qu'y gagner.

Mais il y avait encore un autre moyen de tourner élégamment la difficulté : c'était de *commenter* le poème latin [2], mais de le commenter sans en avoir l'air. Ici, encore une fois, il fallait éviter la charge qui aurait pu étouffer le poème pour en faire un commentaire perpétuel. Telle ne pouvait pas être l'intention de l'auteur. Le but qu'il poursuit par les commentaires n'est autre

1. C'est là un reproche qu'on pourrait adresser, par exemple, au clerc de Troyes, auteur du *Renart le Contrefait*. Alors que les branches du *Roman de Renart* convergent toutes vers le même but, tout en évitant les ambages et détours qui pourraient le faire perdre de vue, l'auteur du *Contrefait du Renart* se plaît dans des digressions parfois excessives qui ne peuvent que nuire à l'idée principale.

2. Cf. la note aux vers 2534-35.

que d'exciter le rire. Et si les digressions doivent rehausser l'*intérêt* du poème, les commentaires, comme les métaphores et les allusions savantes, doivent en rehausser le *comique*. C'est là d'ailleurs le but principal du poème, comme l'auteur lui-même l'affirme dans différents endroits de son livre[1].

Toutes plaisantes qu'elles soient, ces allusions, ces métaphores savantes ont pourtant pour base les connaissances réelles de l'auteur, connaissances qu'il a dû puiser dans des livres d'enseignement : les traités de grammaire, de philosophie, etc. Il s'agit donc de fixer, à l'aide de ces allusions, le degré de connaissances que Jean possédait au moment où il écrivait son poème.

On peut diviser les emprunts en deux groupes : les emprunts avoués et les emprunts non avoués ou anonymes. Commençons par les premiers.

A côté des personnages bibliques qui figurent dans des locutions proverbiales ou dans des lieux communs, on trouve deux allusions à l'histoire de Joseph et de ses frères. Salomon est cité deux fois[2]. Quelques réminiscences ont trait au Nouveau Testament (v. 199, 227).

En fait de littérature patristique et gnostique, l'auteur mentionne les *Confessions* de S. Augustin, le *De Consolatione philosophiæ* de Boèce[3] et Isidore de Séville dont il connaît sans doute les *Etymologies*.

Parmi les philosophes de l'antiquité, Aristote occupe le premier rang[4]. L'auteur cite lui-même le second livre du *Traité De l'Ame*,

1. Cf. ci-dessus p. 156, n. 3.

2. Les proverbes de Salomon étaient d'une lecture courante dans les écoles. Cf. Jean Lefèvre, *Livre de Leesce*, v. 859 ss.

3. Ce traité figurait dans le programme de la licence, d'où il fut retranché en 1366 (cf. Thurot, *o. c.*, p. 51). Sur les traductions de la *Consolation de Philosophie*, voir un mémoire de L. Delisle, dans les *Invent. des mss. fr. de la Bibl. nat.*, t. II (1878), p. 317.

4. Je ne m'étendrai pas sur le rôle et l'autorité d'Aristote au moyen âge : je ne pourrais que répéter les résultats des savantes recherches d'un Thurot, d'un Luquet et de tous ceux qui se sont fait une spécialité de la philosophie au moyen âge. Quelques traités d'Aristote ont été traduits en français : G. Paris a signalé une traduction de l'*Ethique* (cf. *La Litt. franç. au m. â.*, p. 165) et la traduction des *Météores* par le Normand Mathieu le Vilain (*ibid.*, p. 159). Cet engouement pour Aristote, cette confiance absolue qu'on mettait dans tout ce qu'il avait écrit, conduisait parfois à des excès

l'*Ethique* et le traité *de sompno et vigilia* (qu'on trouve dans les *Parva naturalia*), auxquels il faut ajouter les *Topiques*, cités dans la glose 1190 et probablement aussi la *Politique*[1]. Quant aux *Secrés*, attribués par l'auteur à Aristote, il s'agit d'un livre apocryphe, nommé *Secré des Secrez*[2]; ce livre était très populaire au moyen âge, parce qu'on supposait que les préceptes qu'il contient avaient été donnés à Alexandre par Aristote pour lui servir de manuel de conduite.

Après Aristote, mais à un autre titre, Sénèque semble avoir été très familier à notre auteur. Au moyen âge, Sénèque représentait surtout le moraliste sévère, tout imbu de doctrines chrétiennes. On lui attribuait aussi la théorie du juste milieu.

Mais voici qu'à côté de ces grands philosophes de l'antiquité, on en voit surgir d'autres, plus obscurs, et dont la vogue fut pourtant grande au moyen âge. Tel ce philosophe Sydrach, auteur d'une *Fontaine de toutes sciences* extrêmement populaire, comme le prouvent les nombreuses copies qui en ont été faites[3]. Tel encore ce philosophe Second dont les aventures extraordinaires étaient pour impressionner les gens du moyen âge.

Les efforts des érudits pour identifier ce Second ou Secundus n'ont pas encore abouti. N'est-on pas allé jusqu'à voir dans son nom une déformation pour *Syntipas*. Quoiqu'il en soit, il est certain que la légende remonte à une source orientale. Un méde-

contre lesquels la Sorbonne a dû sévir plus d'une fois, en interdisant notamment la lecture de la *Physique* et de la *Métaphysique*. Le premier décret parut en 1209, mais déjà sept ans plus tard, il fallut le renouveler. En vain ! Cet enthousiasme se prolongea encore longtemps au-delà du moyen âge ; nous n'avons qu'à nous rappeler ce pédant raillé par Boileau, parce qu'il

> Croit qu'un livre fait tout, et que sans Aristote
> La raison ne voit goutte et le bon sens radote.

1. C'est du moins ainsi que j'interprète le *droit politique* du vers 1917.

2. Le ms. donne *Decrés* ; c'est évidemment une faute pour *Secrés* (cf. la note 1429). Le *Secretum Secretorum* de Philippe de Tripoli est la traduction d'un traité arabe, renfermant les conseils qu'on prétendait donnés par Aristote à Alexandre. Le *Secretum* a été, plusieurs fois, traduit en français ; nous en connaissons 4 versions en prose (cf. *Romania*, t. XV, p. 188-191) et une traduction en vers par Pierre de Peckham ou d'Abernun (*ibid.*, p. 288), dont on trouve un résumé dans A. Héron, *La légende d'Alexandre et d'Aristote*, Rouen, 1892, p. 20-39.

3. Sur le livre de Sidrac, voir *Hist. litt.*, t. XXXI, p. 285-318. C'est ici la première allusion à ce philosophe omniscient (cf. ci-dessus, p. 66).

cin provençal, Guillaume de Gap (Vapincensis) la traduisit en latin d'après un livre grec qu'il avait rapporté de Constantinople, et cette traduction, dont nous possédons un grand nombre de copies, a servi de base aux versions occidentales. En France, l'histoire du philosophe taciturne a dû être très populaire : on la trouve rédigée soit en prose (par exemple dans le ms. Bibl. Nat. f. fr. 1553, et dans le *Speculum* de Vincent de Beauvais), soit en vers (notamment dans l'*Image du monde* de Gautier de Metz) [1].

Mais passons aux poètes. Jean nomme Ovide, Cicéron qu'il appelle *Marque Tulle* ou *Marke* tout court, et Térence dont il cite l'*Andrienne*. Ajoutons que l'hexamètre latin du v. 1599 est emprunté au premier livre des *Métamorphoses*.

En fait de grammairiens, l'auteur fait une allusion au *Grécisme* d'Evrard de Béthune.

Les allusions ou emprunts avoués ne sont qu'une faible portion de la totalité des emprunts, conscients ou inconscients, faits par l'auteur. De même, qu'en matière de grammaire, le *Grécisme* ne suffit pas à expliquer toutes les allusions grammaticales, lesquelles s'écartent parfois sensiblement des définitions données dans ce traité, il n'est pas moins certain que l'auteur devait à Boèce bien plus qu'il ne l'avoue, en citant un passage de la *Consolation*. Il connaissait certainement les commentaires de Boèce sur la Logique, l'*Organon* d'Aristote, auxquels il a emprunté non seulement des commentaires, mais aussi un certain nombre de termes philosophiques [2].

1. Pour tout ce qui concerne cette légende, je renvoie à A. Hilka, *Das Leben und die Sentenzen des Philosophen Secundus des Schweigsamen in der altfranz. Literatur nebst krit. Ausg. d. latein. übersetz. des Willelmus Medicus, Ables von Saint-Denis* (tir. à part du 88e compte rendu de la *Schles. Gesellsch. f. vaterländ. Kultur*, Séances des 3 déc. 1908 et 17 juin 1910), Breslau, 1910. — Voir aussi Graf. *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, t. II, p. 44-45 et p. 199, note. Malgré son extrême réduction — Jean condense en une trentaine de vers ce que l'*Image du Monde* nous raconte en 300 vers, — cette digression s'écarte quelque peu de la version traditionnelle : la parole mysogyne (toute femme est folle) est prêtée ici à un certain Théodomas qui n'est pas attesté ailleurs. Un autre trait original, quoique sans importance, est l'attribut *fils de Maxence* donné à *Adrien*. C'est là une erreur, ou plutôt une concession à la rime (*scilence*).

2. Il s'agit des commentaires sur les *Catégories*, *l'Interprétation* (*Periarminias*), les *Premiers* et les *Seconds Analytiques*, les *Topiques* et la *Réfutation des Sophistes* (*De sophist. elenchi*). Les deux premiers traités forment ce

Jean connaissait-il les commentaires d'Averroès sur Aristote ? L'allusion au v. 1971 est trop vague pour qu'il soit possible de l'affirmer ; mais, d'après tout le contexte, il ne semble y avoir autre chose qu'une simple plaisanterie. On sait d'ailleurs, que les œuvres du philosophe arabe étaient prohibées à la Faculté des arts. Peut-être que Jean, ayant souvent entendu prononcer autour de lui le nom du philosophe « hérétique », se plaît à faire une allusion plaisante à ces bruits. En dehors des traités déjà mentionnés, la *Rhétorique* d'Aristote ne semble pas avoir été inconnue à l'auteur.

A ces allusions et emprunts savants, il faudrait aussi ajouter les allusions et emprunts à des auteurs français. Jean fait une allusion au *lai d'Aristote* [1] par Henri d'Andeli, et peut-être aussi à *Auberée* [2], l'héroïne du fabliau bien connu. Quant aux emprunts de fond ou de forme (expressions, locutions, rimes), la question en est plus délicate. Le rapprochement est parfois une épée à deux tranchants. Certes, on peut conclure de la présence, chez deux auteurs, d'une même pensée ou expression, que l'un l'a prise dans l'autre, mais on peut aussi, surtout si cette pensée ou expression se rencontre encore ailleurs, n'y voir qu'un lieu commun ou une expression courante. Je ne prétends point que les rapprochements établis dans les *Notes* soient tous concluants, et je laisse au lecteur le soin de dire ce qu'il en pense.

Mais s'il y a des emprunts douteux, il y a aussi des emprunts incontestables. Il est certain que Jean Brasdefer connaissait le *Roman de la Rose* et le *Testament* de Jean de Meung et qu'il y a pris non seulement quelques expressions et rimes, mais des vers entiers, et qu'il s'est inspiré, pour la description de la vieille, du

qu'on appelait *vetus logica*; les trois autres la *nova logica*. Ces traités sont en partie ceux mentionnés par Henri d'Andeli (*Bat. des 7 arts*, v. 216-219) et par Jean Lefèvre (*Livre de Leesce*, v. 881 ss). On y trouve *les II Logiques, Parealmaines* (*Pariarmeinnes*), *Priores* et *Posteres, Topiques, Elenches*.

1. Cf. la note au v. 1793. Connaissant son Aristote à fond, il croit devoir protester contre l'authenticité de ce conte qui est *apocriffe* parce que personne ne le trouve *en escript*. Il est probable que la première rédaction du poème contenait un remaniement de ce conte à l'endroit même où se trouve le *Dit d'Alexandre* (cf. ci-dessous, p. 232).

2. Cf. la note au v. 2347.

tableau d'*Astenance-Contrainte*. Il est probable qu'il connaissait le *Roman de Renart*, le *Roman d'Eneas* et quelques imitations de l'*Art d'aimer* d'Ovide, notamment la *Clef d'amors* et les *Sept arts liberaux de l'amour* [1].

La science de Jean est assez superficielle : il prend l'*allégorie* pour l'*ironie* (1992). Une fois même, il essaie de faire un syllogisme, mais il s'embrouille et commet une *mutatio elenchi* (114-120). Les attributions, non plus, ne sont pas toujours exactes : Jean confond l'*Andrienne* de Térence avec le *Phormion* du même auteur (2514) ; il a l'air de vouloir attribuer à Ovide ce que Boèce a dit dans un de ses commentaires sur les « qualités ».

Ce n'est pas l'œuvre d'un maître-ès-arts [2], mais d'un écolier qui s'adresse à des camarades. Comme les auteurs qu'il cite sont en partie ceux qui ne figuraient que dans le programme de la licence [3], il faut en conclure qu'il préparait sa licence ou qu'il était licencié-ès-arts. Il devait donc, normalement, avoir 20 ans environ, lorsqu'il entreprit la seconde rédaction de son livre.

1. Voici, à titre documentaire, la liste de ces rapprochements. *Rose* : 58, 445-6, 764-5, 945, 1088, 1376, 1466, 1765, 2414, 2490 ; *Testament* : 943-4, 1313, 1402, 1700-1, 2478 ; *Renart* : 1109-10, 1367, 2258-9 ; *Eneas* : 432 ; *Clef d'amors* 525, 1481-82 ; *Sept arts libéraux* : 476, 1974. Les nombreux points de contact qui existent entre notre poème et les œuvres de Jean Lefèvre d'une part, le *Roman de Renart le Contrefait* d'autre part, s'expliquent par le fait que ces livres furent rédigés vers la même époque, par des hommes unis d'une certaine affinité intellectuelle ; Jean Lefèvre et Jean Bras de fer avaient puisé dans les mêmes sources : philosophie, droit canon, *Rom. de la Rose*. Quant à la vaste complication du *Ren. le contrefait*, elle donne, déjà par son étendue, matière à des rapprochements. Animés du même esprit, tous ces livres portent, en quelque sorte, l'empreinte de leur temps. (Cf. p. 234 ss.). Il serait donc téméraire de fonder sur de pareilles ressemblances un ordre chronologique quelconque et de prétendre, par exemple, que notre poème soit postérieur à un des livres précités.

2. Jean n'aurait certainement pas manqué de mettre, s'il avait eu droit à ce titre, le mot *maistre* devant son nom propre.

3. Cf. Rushdall, *The Universities in the middle ages*, t. I. Oxford 1895, p. 435 ss.

LA LANGUE DU POÈME

Jean Brasdefer est Dammartinois ; c'est dire qu'il est d'une région qui, de par sa situation géographique, devait parler un idiome très rapproché du francien, tout en subissant, jusqu'à un certain degré, l'influence des parlers du Nord (le picard) et de l'Est (le champenois). Nous verrons, par l'examen de la langue du poème, si cette présomption est justifiée.

I. — Phonétique

A. VOCALISME

§ 1. L'ancienne diphtongue *ai*, qui persiste généralement dans la graphie, a devant une consonne le son monophtongue *è*. Exemples : *maistre : estre* 36 (: *entremestre* 1719, : *prestre* 2441) ; *parfaite : ceste* 1777 (: *fillette* 2066).

§ 2. Les mots en *aire*, quelle que soit leur provenance (lat.-*ariu* ou-*acere*) riment généralement entre eux, par exemple *faire : contraire* 689, 1061, 1994 ; mais on les trouve aussi rimant avec des mots en *ere* (lat. *e*) : *debonnaires : austeres* 1055 ; *tere : matere* 2434 (cf. *me tés : metés* 2432). Comme le mot *taire* rime ailleurs avec *faire* (v. 13), on peut en conclure que l'*e* du groupe *aire* est un *e* moyen.

Rem. — Cette conclusion est confirmée par les cas où un *air* protonique rime avec *er* de l'infinitif, comme dans *jurera* : *laira* 405, *parleray* : *tairay* 1109.

§ 3. *Cas particuliers :*

a. L'auteur admet-il l'apophonie dans les formes fortes de verbes tels que *amer*, *clamer* ? Les rimes *aiment : claiment* 903 (cf. 947, 1421, 2182) ne nous renseignent pas. Toutefois, les formes *ame* (amo) et *clame* (clamo) sont assurées par la rime : *blasme : mesame* 1892 ; *l'Ame : clame* 1355.

b. Le mot *é* provenant de *aio* (lat. *habeo*) rime avec l'*é* du parti-

cipe passé (lat.-*atu*). Exemples : *consideré : cler é* 1686 ; *dist é : gieté* 1736 ; *nouveleté : prouvé le t'é* 1746 ; *diré : averé* 1640.

c. lacrymas ne se trouve que sous la forme *lermes* (*: termes* 1381).

d. magis est devenu *mes ;* cp. la rime équivoque *mesplaist : mais plait* 1108.

e. a assonne (rime ?) avec *au* (-al) dans *Guillaumes : blasmes* 1.

Rem. — *ai* n'est qu'une graphie pour *a* dans des mots comme *contrepesaisse* (: *trouvas.* 1510) et *pourcaissé* (: *brassé* 1948), tandis que dans la terminaison *-aiche*, *ai* a la valeur de *e*, par exemple *blaiche : leeche* 1466 (: *rikeche* 1832) ; *peraiche : adreche* 963, etc. Ces formes sont peut-être dues à un scribe picard (cf. § 20).

§ 4. *e* sorti de *a* tonique et libre ne rime qu'avec lui-même : *mere : compere* 823 (: frere 1872). La seule fois où il rime avec un *è* ouvert, il s'agit sans doute d'une négligence de l'auteur : *mere : arriere* 1864.

Rem. — Notons à ce propos que la diphtongaison du *è* tonique et entravé, propre au dialecte picard, est probablement due au copiste. L'auteur, toujours à la recherche de rimes riches, n'aurait pas fait rimer *deviers* avec *vers* (v. 51), pour rimer *divers* avec *yviers* (v. 1219). Le copiste, moins scrupuleux, ne se donne seulement pas la peine d'accorder les rimes : au v. 1065 il met *anchiestre*, tout en laissant *estre* au vers suivant ; et au v. 2056, il corrige *yestre* sans rien changer au mot *destre* du vers suivant. Or, la forme *estre* est assurée par la rime *maistres* : (*y*) *estres* 1502, de même que le mot *fers* (ferus) est assuré par la rime *clers* au v. 1560, et le mot *fer* (ferrum) par l'acrostiche (v. 32-34). Or, le copiste qui aurait dû au moins respecter le nom de l'auteur, met *Bras-de-Fier* au v. 1928. Ajoutons que le mot *bel* est assuré par la rime au v. 2160 et 2171.

§ 5. Les verbes en-*ier* (lat.-*i(t)are* ou-*icare*) riment entre eux : *prier : aproprier* 1323, sauf dans *fiier : familïer* 2430. Comme le mot *famelïere* rime avec *chambouriere* au v. 173, il serait peut-être plus prudent d'écrire *famili-ier* et *fameli-iere*, conformément à l'étymologie du mot.

§ 6. L'auteur admet la rime *è : we* (*e : oi ; ai : oi*). Exemples : *poulet : doloit* 729 ; *atisoit : guichet* 1071 ; *contraire : noire* 249 (cf. § 2) ; *framboise : baise* 815 ; *joindre : plaindre* 2036. Cf. aussi la rime intéressante *laide : reide* (pour *roide*) 1345, qui atteste bien la diphtongue croissante *we*.

Pour la protonique, on a les rimes *loisir : plaisir* 385 (: *gesir* 1660) ; *desnoirchis : merchis* 743.

Rem. — *oie* rime avec *aie* dans *plaie : ploie* 1205 (cf. *emploiė : plaiė* 337) et *est moie : esmaie* 2408. La rime *moien : paien* 469 est plus douteuse.

§ 7. De même qu'il admet la rime *e : we*, le poète n'hésite à employer la rime *i : wi* (écrit *ui* et provenant de ǫ(u) + palat.). Exemples : *mire : muire* 125 ; *dies : anuies* 467 ; *esjoïst : reluist* 1395 ; *huche : afuiche* 2186.

Rem. — *ui* n'est qu'une graphie pour *i* dans *anghuille* (: *Pamphile* 207) ; inversément, *wi* équivaut à *vui* dans les formes (picardes ou wallonnes) *wide, widier* (: *cuidier* 645, 849), où j'ai rétabli *vui*.

§ 8. L'*o* fermé tonique et libre du latin, devenu *eu*, ne rime qu'avec lui-même, sans se confondre avec l'ǫ ouvert, écrit *ue*, *eu*, *oe*, *oeu*. Exemples pour *o* fermé : *veu : neveu* 899 ; *heure : labeure* 633 (: *sequeure* 951, 1710) ; — pour *o* ouvert : *proeve : roeve* 251 ; *esmoeve : apprueve* 1141 ; *aproeuve : trueve* 1788.

§ 9. Comme, d'autre part, les formes *prueve*, *rueve* riment avec *dechoive* (403, 807), il faut en conclure que l'auteur admettait la rime *œ : we* (cf. § 6).

Rem. — Cette hypothèse, la plus acceptable à mon avis, m'a fait rétablir *prueve* et *rueve* au v. 404 et 808. Scheler n'était pas de cet avis : il a cru devoir corriger, dans son texte, *proive* et *roive*, corrections qu'il croyait être fondées sur la rime (*dechoive*). Remarquons cependant que le manuscrit donne *prouve* au v. 404 et *reuve* au v. 808, et que la seule fois où le texte donne *proive* (v. 251), cette forme se présente sans nécessité et peut après tout n'être qu'une faute du cop. pour *prouve*. Scheler lui-même avoue, dans une de ses rares notes, que la forme *proive* est insolite et qu'il ne connaît la permutation de *eu* et *oi* que comme propre au wallon liégeois.

§ 10. lat. *ōrem* est représenté par *eur* dans *doleurs* (: *peurs* 1468) et par *our* dans *clamours* (: *amours* 271); dans *meurs* (mores) : *meürs* (maturus) 1045, il s'agit probablement d'une rime pour l'œil. (Cp. aussi *lieux* aux vv. 1321-22).

Rem. — On pourrait aussi prononcer *murs* et voir dans le passage de *eu* à *u* l'influence de la labiale *m*. Un changement analogue s'observe dans *murdres* (p. *meurdres*) : *laidures* 2154. L'influence de la labiale s'observe aussi dans *pume* (pomum) et dans *theume* : *fleume* 231, sans qu'on puisse affirmer que ces dernières formes aient appartenu à la langue de l'auteur.

§ 11. *Cas particuliers.*

a. O ouvert tonique et libre suivi d'une voyelle reste tel quel *joe : mujoe* 2138 ; *loe : aloe* 471.

b. jocosus figure comme *joyous* (: *vous* 831).

c. Citons les formes analogiques *touche* : *aprouche* 303.

Rem. — Un *ou* pour un *o* s'observe aussi dans *fourme : enfourme* 1095, ainsi que dans *bounel : tounel* 1548, picardismes qui remontent peut-être au copiste. Il confond, en outre, constamment *on* et *ou* ; de là des formes comme *douner, araisouner,* etc.

§ 12. Pour ce qui est des *voyelles nasales*, constatons d'abord l'identification de *an* (*am*) et *en* (*em*), qui se confondent aussi dans la graphie. Exemples : *espoënte : ante* 853 (cf. 861) ; *comment* : *commant* 1970 ; *excellence : plaisanche* 2204.

Rem. — Il en est de même pour *ain* et *ein*, par exemple *maindre : estaindre* 2316 ; *plaindre : faindre* 2472 (pour *plaindre* : *joindre*, voir § 6).

§ 13. *Cas particuliers.*

a. le mot *femme* rimant avec *dame* 598, *diffame* 787, *flame* 1957, atteste, en outre, la nasalité des voyelles suivies d'une nasale simple.

b. pour la protonique, on trouve la rime riche *manier : pennier* 1702.

c. dampnum se présente comme *dempne* (*dempnes : ordennes* 2124).

d. les formes *volenté* et *volentiers* sont attestées par la rime (1019, 1487).

e. lat. *ana* et *ena* sont assimilés dans la rime *lainne : vainne* 99.

§ 14. La nasalité de *o* + nasale est assez forte pour que la nature de la consonne (labiale ou dentale) soit indifférente à la rime : *homs* : *temptations* 2092 (: *reposons* 2288 ; *lons* 2392) ; *monte : conte* (comitem) 281.

Rem. — Les mots savants en *-tion* riment généralement entre eux ; les exceptions sont rares : *maison* : *dissention* 189 ; *persecutions* : *dions* 397 ; *traïson* : *remuneration* 349. — La forme anglo-normande *translacioun* est assurée par l'acrostiche (v. 9-20), ainsi que *mounsegneur* (v. 2532-42) ; comme ces formes se trouvent seulement dans l'acrostiche, il y a lieu de croire qu'il s'agit d'un simple artifice pour obtenir le nombre pair des vers au début et à la fin.

§ 15. *e* fermé suivi de *n* palatal en position médiale rime avec *a* se trouvant dans la même condition (on écrit *agn*, *aign*, *eign*, et *engn*). Exemples : *daignes : compaignes* 1147 (cf. *compagnon : prengne on* 1145) ; *desdaignier : baignier* 1606 ; *seigne : montaigne* 1538.

§ 16. *Cas particuliers.*

a. n dental rime *n* palatal (*gn*) dans : *regne* : *rene* 1740 ; dans *dine* : *signe* 1838, il y a probablement une faute du cop. (ailleurs toujours *digne*).

b. la nasalité de l'*i* suivi de *n* est attestée par les rimes brisées *chemin a : achemina* 165 ; *engin a : ymagina* 355.

§ 17. Devant *l* palatal, *a* et *e* ne se confondent pas comme devant *n* palatal (§ 15), on écrit *aill* et *eill* (ou *ell*). Exemples : *batailles : tailles* 2120 ; *oreille : conseille* 283 (*: esvelle* 1372).

Rem. — Le subj. prés. de *voloir* est probablement *vueille* (et non *woelle*, comme écrit le cop.), puisqu'il rime avec *aparelle* 451, lequel mot rime ailleurs avec *veille* (1664). Cf. § 18 *b*.

§ 18. *Cas particuliers.*

a. l dental rime avec *l* palatal dans *Pamphile : fille* 1982 et *aville soubtille* (< subtilia ?) 2048. Ailleurs, *aville* rime avec *queville* (565) et avec *fille* (1624).

b. le *l* est dental dans *vermelle* (: *beile* 1357) ; il est palatal dans *chandeille* (: *veille* 1592).

c. le groupe *ou* + *l* palatal se présente dans la rime *quenoulle* : *destoulle* (137).

d. Remarquons la rime équivoque *conseilliés : conseil liés* 2060.

§ 19. *Formes contractées.* A côté de formes étymologiques, on trouve beaucoup de formes contractées, ce qui prouve une certaine confusion dans l'emploi de ces formes, à l'époque où est né le poème.

1. *aa* > *a*. Un *a* est absorbé dans la forme *Casté* (pour *Caasté*), vv. 173, 249, 251 et *Castés* (v. 192, 243, 246, 256, 1307, où le ms. donne toujours deux *a*). La forme avec deux *a* est beaucoup plus rare (v. 189, 212, 225). — La forme *baille* (p. *baaille*) est également attestée par le rythme (775).

Rem. — Le phénomène contraire s'observe dans *Houdee* pour *Houde* qui est la forme étymologique (cf. la note du v. 907).

2. *ei* > *e*. *metipsimus* est tantôt disyllabique, tantôt trisyllabique. La forme contractée est assurée par le rythme au v. 164 et 2125 et par la rime au v. 777 (*: cresmes*) et 1287 (*: esmes*). La forme *meïsmes* est assurée par le rythme au v. 374, 392, la forme *meesmes* en outre par la rime au v. 638 (*: esmes*).

neis (prononcé *nes*) ne compte que pour une seule syllabe, comme prouvent les rimes *de sas : neis as* 1546, et *neys py : Crespi* 2162, ainsi que le rythme au v. 1662, 1667 et ailleurs.

3. *eu* > *u*. Ici, la confusion est encore plus grande. Les mots *eür* (cf. *eüreus* 2182, et *maleüreus* 1477), *meür, seür* comptent toujours pour deux syllabes. Cependant, l'adverbe *seurement* (v. 2068) présente la forme contractée, ainsi que *asseurra* au v. 2458 (ailleurs toujours *asseürer*).

lat. *pavorem* est représenté par *paour* et par *peur* qui compte généralement (six fois sur huit) pour une seule syllabe (exceptions).

Quant aux verbes en *-oir* qui présentent la diphtongue *eü* au passé, la question devient tout à fait embrouillée. En général, les formes étymologiques l'emportent sur les formes contractées, sauf pour *avoir* où il y a égalité.

B. CONSONANTISME

§ 20. *ce* et *che* se confondent dans la graphie comme dans la rime. Exemples : *force : escorche* 785, 2006 ; *poissanche : blanche* 599 ; *fache : soulache* 721 (cf. *fachiés : deslachiés* 1027 et *souslachier : chier* 1622) ; *chiere : nochiere* 265 etc.

Les noms en *-ece* (lat. *itia*), écrit *-eche, -aiche, -aice, -aisse, -esse* et *-esche*, riment entre eux sauf dans *noblaiche : blaiche* 601, *peraiche : adreche* 963, *richesse : traiche* 701 et *proëche : Boësse* 1385.

Rem. — Ces multiples graphies rien que pour le suffixe *-ece* prouvent que le copiste se souciait peu de la valeur phonétique de certaines consonnes. En effet, il met à tort et à travers *c, ch, s, k, qu*. On dirait qu'il prend plaisir à changer constamment l'orthographe des mots ; ainsi, après avoir écrit au v. 265 *chiere : nochiere*, il met, un peu plus loin (v. 325), *caquier : kier*. N'y aurait-il pas là une tendance, peut-être inconsciente, à substi-

tuer la graphie picarde à la francienne, tendance qui — nous l'avons déjà dit — lui fait même altérer les rimes, cp. *meskans : les chans* 329 ?

§ 21. D'autre part, le *ç* rime avec *s* sourd, sans se confondre avec lui dans la graphie. Exemples : *grace : passe* 331 ; *apetiche : gehisse* 309. — Dans la rime *cherises : sacrefices* 1263, le deuxième mot est la forme savante (ou plutôt moderne) pour *sacrefises* qui se trouvait peut-être dans l'original.

§ 22. Enfin, l'ancien *z* est assimilé à *s* dans la rime et partant dans la prononciation : *cas : pourchas* 321 ; *pris ; pris* (pretium 423.

Rem. —Le copiste ne fait aucune différence *s* et *z* ; il met un *z* souvent à la fin des mots, même là où cette consonne n'est pas justifiée au point de vue étymologique, par exemple dans la désinence *-es* du pluriel.

§ 23. L'*s* devant étymologique ne compte pas dans la prononciation, ou du moins n'empêche pas la rime. Les exemples abondent. Pour *s* devant *m* on a : *Guillaumes : blasmes* 1 ; *blasme : mesame* 1892 (: basme 1521). Mais c'est surtout pour *st : t* qu'on trouve de nombreux exemples dans notre texte : *escoutes : adjoustes* 811 ; *mesplaist : plait* 1107 ; *coute : couste* 1662 ; *parfaite : ceste* 1776 (*: enqueste* 497) ; *requeste : acepte* 415. Les termes savants ne sont pas exclus de cette règle : *menistre : titre* 943 ; *traïtres : sophistes* 257. Notons aussi quelques formes du verbe *estre*, comme : *esté : sobrieté* 171 ; *est fors : effors* 1668 ; *est che : jounaiche* 2202 ; *mettre : estre* 2550 (*: anchiestre* 1065), ainsi que les formes verbales *perist : esperit* 1439 ; *esbahist : aït* 1568 ; *fist a : acquitta* 1792 et *ist* (de *istre*) qui rime avec *petit* 493. Citons enfin les rimes intéressantes *servitute : juste* 1716 ; *encontre : monstre* 2358 (cf. la rime équivoque *monstres : monstres* 1636) ; *merites : tristes* 2420; *amisté : sublimité* 2516 (cf. 2034-5), et les rimes brisées *as dis : paradis* 605, et *pas la : ala* 819.

§ 24. Un *b* étymologique ne se prononce pas dans *debte* (*: gaite* 2356), et dans les formes du verbe *doubter*, d'où *escoute : doubte* 1111 ; *toute : doubte* 2378, etc. Il en est de même du *f* dans *briefve* (*: grieve* 2000) et du *l* dans les mots comme *nuls* (*: Venus* 279) et *doulche* (*: courouche* 977). Enfin, un *p* étymologique a été rétabli dans des mots comme *septre* (*: mettre* 277) ; *corps* (*: qu'ors* 1023) ; *escripte* (*: dite* 111 ; cf. aussi v. 2076-7) ; *comptes* (*: contes*

1616) ; *dempnes* (*: ordennes* 2124 ; cf. § 13 c.). Le *p* est muet dans *acepte* (*: mette* 157, 895 ; cf. § 23).

Rem. — L'amuïssement de certaines consonnes (notamment de l'*s* devant une consonne) d'une part, le rétablissement de consonnes étymologiques, d'autre part, prouvent que le poème date d'une époque relativement récente. Il serait en effet difficile d'attribuer au copiste le rétablissement de ces consonnes, qui suppose la connaissance du latin. Quant aux consonnes pseudo-étymologiques — si j'ose employer cette expression — j'ai cru devoir les supprimer, quoique rien ne prouve que le cop. en soit responsable. (Cf. les vv. 870, 1740, etc.).

§ 25. L'*r* après une dentale n'empêche pas la rime. Exemples : *traïtres : sophistes* 257 : *pierdre : adhierde* 1932. Par contre, la dentale est absorbée par deux *r* dans *murdres : laidures* 2154.

Rem. — La graphie *tristres* (*: veïstes* 1506), qu'elle soit de l'auteur ou non, atteste bien le rôle effacé de l'*r* après dentale.

§ 26. Devant *l*, l'*r* était probablement à peine perceptible, surtout quand il suivait les voyelles *a* et *ou* ; c'est ce qui semble résulter des rimes comme *aler : parler* 177, 707, etc. ; *Houdee : hourdee* 1952 ; *tourtel : tout el* 2140 ; *touchie : courchie* 2234, et des mots où l'*r* remplace un *s*, comme dans *harle* (pour *hasle*) *: parle* 817, et dans *dervee* (pour *desvee*) : *le vee* 2098).

§ 27. *Cas particuliers.*

a. Une forme analogique est *plurer* (*: singuler* 1441).

b. La finale *r* de l'infinitif de la 1[re] conjugaison se fait entendre dans la prononciation, comme prouvent les rimes *aver : espaver* 1183 ; *griper : si per* 1564 ; *merci : crier chi* 681 ; *souslachier : chier* 1622.

c. d rime avec *t* dans *David : ravit* 1762 ; dans *serves : perdes* 1604, il s'agit plutôt d'une assonance, de même dans *servent : enviersent* 1618.

d. ch rime avec *g* dans *passage : sache* 2264. Faut-il écrire *passache* et rattacher cette forme au passage de *g* à *ch* en picard moderne. Suchier qui a signalé ce changement dans son édition d'*Aucassin et Nicolette* (p. 78), d'après Diez (*Grammaire,* t. I, p. 398) prétend qu'il apparaît aussi ailleurs. Je crois que cette rime, tout à fait isolée, doit s'expliquer par une négligence de l'auteur. Ce n'est pas la première fois que l'auteur se permet une pareille licence. Je ne citerai que la rime *balanche : lanche* 1157,

où personne n'admettra que *lanche* soit la forme picarde pour *langue*. Picard, l'auteur aurait écrit *balanche : langue ;* la rime n'en serait pas plus correcte, mais le copiste, Picard lui-même, l'aurait sans doute respectée, plutôt que de remplacer *langue* par la forme insolite *lanche*. D'ailleurs, la glose donne la forme correcte *langue* et le v. 2129 le dérivé *langaite* lequel — à en juger par la faute du copiste — devait se trouver tel quel dans l'original.

II. — Morphologie

A. SUBSTANTIF

§ 28. Les mots féminins à finale vocalique d'origine savante (lat. *-atem*) prennent *s* au nomin. sing. et parfois même à l'accusatif. Exemples pour *s* au cas sujet : *verités : cités* 1726 ; pour *s* au cas régime : (*loiautés cruautés :* 1129.

Rem. — Les autres exemples sont moins probants, soit parce que les deux mots en question sont au cas sujet, comme dans *virginités : dignités* 225, *instabilités : vérités* 1309, soit parce que l'*s* peut aussi marquer le pluriel comme dans *amistés : pités* 2034 (Sur le pluriel des noms abstraits, voir § 31).

§ 29. Cependant, les mots savants en *ion (tionem)* ne prennent jamais *s* au singulier, pas plus d'ailleurs que les mots populaires de même provenance. Exemples : *raison : maison* 2046 ; *consolation : affliction* 1976 (*: elation* 1387).

§ 30. Au pluriel, tous les féminins prennent *s* dans les deux cas. Notons à ce propos que le pluriel de mots abstraits n'est pas rare. Exemples : *persecutions : dions* 397 ; *voisines : disciplines* 2256.

Rem. — On pourrait, il est vrai, admettre que cet *s* ait été introduit quelquefois par le cop. ; mais si l'on tient compte du fait que ces mots, généralement d'origine savante, devaient être peu familiers à notre copiste, cette hypothèse ne paraîtra guère vraisemblable. Les pluriels *volentés* (1019), *durtés* (1985), *poissances* (2193), étant assurés par la rime, on admettra aisément que les autres pluriels remontent également à l'auteur.

§ 31. Quelques noms féminins (abstraits) se présentent tantôt sous la forme du singulier, tantôt sous celle du pluriel, selon les besoins de la rime. A côté de *merite* rimant avec *petite* (747) et

acquitte (2294), on trouve *merites* rimant avec *dites* (1159) et *tristes* (2420) ; à côté de *enfance* (: *danse* 945), *enfances* (: *danses* 2052) ; à côté de *ire* (: *martire* 1227, etc.), *ires* (: *respires* 1768). On trouve également les pluriels *volentés* (: *arrentés* 1019 ; cf. 1724) ; *disciplines* (: *voisines* 2256) ; *durtés* (: *ahurtés* 1984), *peurs*, *admirations*, *doleurs* (1468-9) ; *poissances* (2193) et d'autres.

§ 32. Les *substantifs masculins à accent fixe*. Au singulier, le cas régime tend à supplanter le cas sujet ; le pluriel est, à quelques exceptions près, conforme aux exigences de l'étymologie. Voici quelques formes analogiques au nominatif singulier : *loiier* (: *ottroiier* 745) ; *manier* (: *pennier* 1702) ; *paien* (: *moien* 469) ; *desdit* (: *dist* 1429) ; *paisant* (: *disant* 429). Au pluriel, on trouve le cas sujet *complices* (: *offices* 1295) et le cas régime *cloistre* (: *croistre* 2050).

Rem. — Les substantifs masculins en *re* (lat. *er*) ne prennent pas l'*s* analogique au cas sujet : *frere* : *clere* 357 ; *menistre* : *titre* 943 ; *mere* : *pere* 1373 (cf. 1872).

§ 33. *Les substantifs masculins à accent mobile*. Les substantifs en *re* (lat. *or*) prennent ou ne prennent pas l'*s* de la flexion au nom. sing. A côté de *sire* (: *eslire* 227 ; *yre* 2248), on trouve la forme analogique *sires* (: *mires* 1724) et *traïtres* (: *sophistes* 257). Le cas régime *seigneur* est attesté par la rime (: *greigneur* 139).

Rem. — Dans l'emploi de ces formes, l'auteur fait d'ailleurs de larges concessions à la rime. Ainsi, il emploie *prouvoire* au cas sujet pour rimer avec *voire* (v. 8), et *prestre* au cas régime pour rimer avec *maistre* (2441). Signalons aussi la rime équivoque *sueurs* (sudores) : *sueurs* (sutore) 1670.

§ 34. *Cas particuliers*.

a. *Homo* se rencontre sous les formes *hom* (*homs*) et *home* (*homme*), les deux attestées par le rythme et la rime, cp. *hons* : *temptations* 2092 (: *reposons* 2280), *home* : *somme* 1944.

b. *comes* ne subsiste que comme *conte* (: *monte* 281).

c. dans les mots en *on* (lat. *o*, *onis*), le cas régime a supplanté le cas sujet : *aron* : *baron* 2322 ; *compagnon* : *prengne on* 1145.

d. *mundus* figure sous la forme *mons* (: *estimons* 1586) ; *mundum* sous la forme *mont* (: *semont* 2464), *monde* (: *abonde* 695) et *mon* ? (: *bouton* 2252).

§ 35. Les mots proparoxytons remontant à lat. *o*, *inis*, con-

servent parfois dans la graphie un *e* qui ne compte plus pour la mesure ; par exemple *virgene* (108, 1697) ; *ordenes* (1462). Cependant, *imaginem* et *originem* se sont réduites comme *ymage* (: *gage* 193) et *orine* (: *farine* 1407).

§ 36. *Noms propres*. Ici, la confusion est complète. Les formes sans *s* au cas sujet abondent ; l'*s* du nominatif n'est assuré que dans les rimes : *Guillaumes : blasmes* 1 ; *Terences : sentences* 2514 : *Pamphiles : nobiles* 84 et *Panphilés : subgés* 33. Huit fois sur dix, *Pamphile* ne reçoit pas d'*s* au cas sujet, puisqu'il rime avec *ville* (89, 905, 2242) ; *file* (1752, 1982) ; *fille* 915 ; *pille* (1806) et *anghuille* (207). Citons encore *Naimme : aime* 1836 ; *Benjamin : nennin* 583 et *Phaladengier : mangier* 1542.

Rem. — Un cas particulièrement caractéristique pour cette confusion des cas est la forme *Davis* (: *avis* 215) au cas régime, alors que *David* (: *ravit* 1763) représente irrégulièrement le cas sujet (cf. cependant § 33 *R.*).

§ 37. Souvent, le substantif est remplacé par le verbe à l'infinitif (Cf. p. 159, note) ; l'emploi du participe dans ce cas est rare : *mon commenchié* 898, *mon pensé* 1104, 1687 (Cf. § 58).

Rem. — Sur les doublets savants, voir § 59.

B. VERBE

§ 38. La 1re pers. du prés. de l'indicatif prend souvent (surtout dans la rime) un *e* analogique. A côté de *acord* (: *acord* 2040), *agait* (: *a gait* 1237), *demeur* (: *cremeur* 2218), etc., on trouve *remire* (: *dire* 9), *jure* (: *Escripture* 671), *recorde* (: *orde* 887), *esvelle* (: *oreille* 1371). — Quelques verbes prennent toujours un *e* dans la rime, par exemple *doubte* (: *boute* 741, *toute* 873), *prie* (: *mie* 287, : *die* 1848), *aime* (: *claime* 2182), *parolle* (: *parolle* 1842), sans doute à cause de la difficulté de trouver des rimes pour *doubt*, *pri*, *aim*, *parol*. En revanche, ces dernières formes sont employées, occurremment avec des formes analogiques, à l'intérieur d'un vers, selon les besoins du rythme. Ainsi, l'on trouve tantôt *doubt* (824, 849, etc.), tantôt *doubte* (526, 936) ; tantôt *parol* (351, 2083), tantôt *parolle* (1843) ; tantôt *ain*, *aim*, *ains*, *ainç* (297, 619, 638, 927), tantôt *aimme* (937, 1482). Les verbes *esperer*, *prier*, *ottroier*, *trouver*, qui ne prennent jamais

un *e* à l'intérieur du vers (d'où *espoir, pri* ou *proy, otroy, truis*), le prennent toujours à la rime ; *os* et *ose* sont assurés par la rime.

Rem. — Quelquefois, la 1re pers. sing. se termine par un *s* parasite ?, par exemple *doins* (2491-92), *pardoins* (691), *ains*, *truis* (voir plus haut) : ailleurs, on trouve *c* (*ch*) pour *s*, *perç* (874), *perch* (580), *quich* (1932), *repench* (2454), et même *demanch* (2220), *sieuch* (2228), *mech* (2507), *Kech* (1013) et *och* (1377 ; cf. 57 *Rem.*). Des formes comme *doins*, *truis* se retrouvent aussi en francien (cf. Nyrop, t. II, § 116, 3, 4) ; les autres formes sont des picardismes, provenant probablement du scribe.

§ 39. *Cas particuliers.*

a. *plevir* ne prend pas d'*s* à la 1re pers. sing. prés., comme prouve la rime *vi* (vidi) : *plevi* 959, 1047.

b. *oir* fait *o* (*loge : qu'o ge ?* 2184).

§ 40. A la 1re pers. plur., on trouve aussi la terminaison *on* pour *ons*. Exemples : *daignon : compagnon* 1079 ; *alon : Absalon* 1225, *aron : baron* 2322.

§ 41. La 3e pers. sing. du passé ne prend pas de *t* à la rime : *descendi : di* 377.

§ 42. Au futur et au conditionnel, les radicaux en *r* rejettent souvent l'*e* de l'infinitif. A côté de *jurera* (: *laira* 405), *pareray*, *mengeray* (2166-67), on trouve, assurés par le rythme, *demorroit* 208, *plourra* 1698, etc. Il en est de même de quelques radicaux en *n*, notamment *donner*. Les formes *donray* (1018, 1625, 2141), *donroit* (239) et *donroie* (2272) sont assurées par le rythme, la forme *menra* en outre par la rime (: *tenra* 2262).

Rem. — La forme *donneront* au v. 2309 n'est donc pas un futur, mais une forme irrégulière pour le passé défini (*donnerent*).

§ 43. *Cas particuliers.*

a. Les autres verbes en *er* ont le futur régulier : *trouveray* (1241), *ameroit* (1756).

b. Le verbe *descouvrir* fait *descouveray* (: *trouveray* 1241) ; *oir* fait *orray* (1218) ; *faillir*, *faldray* (cf. la rime *fauras : dras* 1868).

c. Signalons aussi la métathèse qui s'opère au futur des verbes dont le radical se termine par *r* précédé d'une consonne : *mousteray* (p. *mousterray* 272, *mousterra* 756 ; *soufferroie* (813) ; *soufferroit* (349).

Rem. — Le ms. donne souvent au futur et au conditionnel un *e* analogique incompatible avec la mesure, par exemple *deveroit* (611), *percheveroit* (1158), *deffenderai* (1217), *descendera* (1696), *reviveray* (1821), *aprendera* (2441) ; cet *e* a donc été introduit par le cop., et comme ces formes sont caractéristiques pour le dialecte picard, le scribe a dû être lui-même Picard.

§ 44. Pour ce qui est du subj. prés., la 1re pers. sing. a généralement l'*e* étymologique ; la forme *cuide* (129, 446) est attestée par le rythme, les formes *cure* (: *endure* 981) et *muire* (: *mire* 125) par la rime. Cependant, *amain* est assurée par la rime (: *main* 2486).

§ 45. La 3e pers. sing. du subj. prés. ne prend l'*e* que dans quelques cas où la rime et le rythme l'exigent ; on trouve *garde* : *musarde* 447 (partout ailleurs *gart* : *regart* 327, 829, 2284) ; *coite* : *convoite* 523 ; *quide* : *vuide* 849. — Le verbe *ardoir* fait *arde* (: *retarde* 1830) ; *aidier* fait *ait* (: *esbahit* 585, 1568) et *aide* (1005) ; *aler* fait dans la rime *voise* (: noise 941, 1940), ailleurs, le rythme atteste la forme *voist* (57, 980). Partout ailleurs, c'est la forme sans *e* qui est assurée, soit par la rime (*anuit* : *nuit* 1337), soit par le rythme, comme *gard* (279, 721, 1571), *tourt* (15, 692, 2062), *laist* (1809).

§ 46. La 2e pers. sing. de l'impératif prend souvent un *s* analogique : *escoutes* (811) et *esmueves* (: *plueves* 1766) sont assurés par la rime, à côté de *escoute* (1111) et de *esmoeve* (1141). On trouve encore, assurés par la rime *maintiegnes* (478), *lasses* (: *beasses* 507), *comptes* (: *contes* 1616), *respires* (: *ires* 1768), etc.

§ 47. *Cas particuliers.* L'impératif de *dire* est *di* (: *descendi* 377) ; *aidier* fait *aye* (: *esbahie* 255) ; *esgarder*, *esgart* (2271, 2320).

Rem. — Les impératifs *terch* (2320) et *och* (1684, 1717, etc.) sont probablement des formes picardes (dues au scribe) pour *ters* et *os*, cette dernière forme étant assurée par la rime du v. 1631. (Cp. aussi § 38, *Rem.*)

§ 48. Quelques verbes ont un double infinitif (lat. *ēre*, *ĕre*). Ainsi, *taire* et *taisir* sont attestés par la rime : *faire* : *taire* 13 (cf. *tere* : *matere* 2434) ; *plaisir* : *taisir* (639, 1802). — *vir* (545, 2355) et *veoir* (592, 1036) sont assurés par la mesure — *exire* est représenté par *istre* (: *capistre* 2224) et par *issir* (2047). — L'infinitif

laire se révèle dans quelques formes du futur (*lairay, laira, lairoit*); les autres formes dérivent de *laisser*.

Rem. — Sur le participe passé, voir § 53.

C. ADJECTIF

§ 49. Au nom. sing., les adjectifs masculins ne prennent pas toujours l'*s* de la flexion : *seür: eür* 295, *lent : talent* 361, *savoir: voir* 369. (Cf. *Dieus le voir: dechevoir* 1888) ; à côté de *seürs : eürs* 881, *corages: sages* 1405. *povre* (1900) est assuré par la mesure.

Rem. — Parfois, on trouve au nominatif un *s* incompatible avec la rime ou le rythme et qui doit être mis sur le compte du cop. Ainsi, au v. 683, le ms. donne *vostres homs liges*, alors que la rime *di-je* demande *lige*.

§ 50. Les adjectifs qui, en latin, avaient une forme unique pour le masculin et pour le féminin, présentent le fém. étymologique ou refont un féminin analogique en *e*. On trouve dans la rime la forme étymologique *silent* (*: lent* 677). Ailleurs, le rythme assure : *les fors cités* 421 ; *mescant beste* 2288, etc. Quelquefois, les deux formes subsistent, l'une à côté de l'autre ; on trouve au fém. *soutil* (*: hostil* 2348 ; cf. l'adv. *soubtilment* 1877) et *soubtille* (*: aville* 2048) ; *brief painne* (2559) et *response briefve* (*: grieve* 2000) ; *grant cose* (289 ; cf. 1308, 1313, 1862) et *grande manache* (449).

Rem. — Les mots savants ou techniques ne prennent jamais *e* au féminin : *cause efficient* (*: escient*, 25, 37) est assuré par la rime ; *c. finauls* (31) et *c. materiel* (28) par la mesure, de même que *perpetuel guerre* (1301), *especïaulx famelïere* (174) ; cf. aussi *efficat* (*: predicat* 2210).

§ 51. Les pronoms (*talis, qualis*) suivent l'usage des adjectifs mentionnés au § 50. A côté de *tel cose* 101, *tel joie* 833, on trouve (surtout en position isolée) *telle* au v. 109, 243, 298 (*: pucelle*), 1244 ; de même, à côté de *quels voies* 131, *quel mort* 1909, *quel coupe* 2408, on a (surtout en position isolée) *quelle* au v. 701, 1241, 1284.

§ 52. Quant aux participes, distinguons entre les participes présents et les participes passés. Les premiers sont généralement invariables comme les termes savants (cf. § 50, Rem.), par exemple *cheste sivant parabole* (119) ; *parole abondant* 232 (cf. *sourhabundant matire* 624), *poissant fortune* 1174 ; *excellens tousees* 1626.

§ 53. Au contraire, le part. passé s'accorde en général avec son sujet, quand le verbe est réfléchi ou au passif ; avec son régime (qu'il précède ou suit), quand le verbe est actif. Notons cependant les exceptions suivantes, qui prouvent la négligence du poète : (*vostre parole*) *soit adrechiez* (: *blechiez* 939) ; *comencié l'ay* (*la folie*, 16) ; *manchipes esmeré* (: *consideré* 183). Quand le régime suit immédiatement le part. dont il dépend, celui-ci s'accorde avec son régime ; par exemple *j'en ay perdue leeche* 1467.

Rem. – La rime *souspendu : vendu* (1704-5) peut être une faute du cop. pour *souspendue : vendue* ; si elle remonte à l'auteur, ce n'est pas une négligence de sa part ; il n'en est pas responsable, puisque rien ne l'empêchait d'employer la forme correcte en *e*. Cette négligence, comme beaucoup d'autres, peut donc s'expliquer par la confusion qui devait régner alors dans la langue française. — Quant aux participes passés en *ie* (pour *iee*), par exemple *brisie : avisie* 2340, *avoiie : ottroiie* 875, *ensegnie : saignie* 2404, *touchie : courchie* 2234, ce ne sont pas des fautes, mais des formes picardes (cp. Suchier, p. 75), qui peuvent provenir du copiste.

D. ADVERBE

§ 54. Les adverbes en *ment* dérivent toujours du *féminin* de l'adjectif, par exemple *celeement, malement, escerveleement*. Pour les adjectifs qui n'ont, primitivement, qu'une seule forme pour les deux genres, l'adverbe est généralement conforme à la forme étymologique, par exemple *briefment* (26, 1500), malgré la forme *brieve* (cf. § 50) ; *soubtilment* (1877), malgré *soubtille* (cf. *ibid.*) ; *assiduelment* (124).

Rem. — Notons que l'adjectif est souvent mis pour l'adverbe, par exemple dans les locutions : *se metre bas* (957), *ne biel ne gent* (20), *avoir cler* 1687, *monstrer cler* (1637), *au long aler* (707), *nommer haut* (23), *payer sec* (1930), *amer, jouer seür* (428, 1223), *paindre vray* (1800), *voir dire* (501 ss.) est un latinisme, de même que *avoir propice* (2539). Cf. les notes 1930, 2539.

E. PRONOM

§ 55. *Pronom personnel*. Pour la 1re pers. sing., la forme *je* (*ge*) est attestée par la rime : *loge : qu' oge ?* (2184). La 3e pers. fém.

sing. est tantôt *elle (ele)*, tantôt *el;* les deux sont attestées par la mesure et la rime : *pucelle : elle* 969; *el: hostel* 2142.

§ 56. Le pronom possessif fait toujours l'élision devant un nom féminin commençant par une voyelle : *m'amour* 2181 ; *t'amour* 1284 ; *s'amour* 828; *m'ancre* 1302 ; *m'aïde* 948; *s'indignation* 2123; *m'ordenanche* 2067 ; *s'ymage* 193. L'*h* muet n'empêche pas l'élision : le *mon honeur* du v. 726 est un modernisme évident du cop., comme prouve la mesure et la comparaison avec le v. 715.

Rem. — Les formes picardes *me, te, se* (pour *ma, ta, sa*) appartiennent probablement à la langue du scribe; car les formes en *a* fournissent souvent une rime plus riche, cf. *m'a mort* : *ma mort* 1305; *sa vie* : *Pavie* 1514; il en est de même pour la forme *le* (art. ou pron. pers.), cf. *amer: la mer* 559; *la vit: ravit* 571, et pour *jou* (au lieu de *je*), cf. § 55.

III. — *Vocabulaire.*

§ 57. Nous avons déjà parlé du pluriel de noms abstraits (§ 31). Notons à ce propos que quelques mots se présentent uniquement sous la forme du pluriel qu'ils n'ont plus aujourd'hui, par exemple *croniques* (: *reliques* 1484) ; d'autres ont disparu de la langue moderne, par exemple *patrenostres* (: *apostres* 1261).

§ 58. Quelques noms se présentent sous deux formes différentes, selon les besoins de la rime (masculine ou féminine); ainsi, l'on trouve *besoing* (: *soing* 993) et *besoigne* (: *poigne* 851 ; cf. 1267) ; *gaaing* (: *mehaing* 491 ; cf. 1130) et *gaaigne* (: *longaigne* 651); *pensé* (: *pensé* 1103 ; cf. 1687) et *pensee*, attesté par le rythme dans les vers 417, 686, 874. Le substantif du verbe *aidier* est représenté par *aye* (: *mainnie* 1007) et par *ayde* (: *m'ayde* 1860).

§ 59. Parfois, le mot populaire est remplacé par un mot plus savant : ainsi, l'on trouve *mansions* (1549) à côté de *maison* (189, etc.) ; *nobiles* (: *Pamphiles* 83) à côté de *nobles* (1143) ; *title* (: *epitle* 39) à côté de *titre* (: *menistre* 943) ; *virtus* (1152) et *vertus*, *libre* et *livre*. Enfin, le mot latin *materia* se présente sous la double forme *matere* (: *tere* 2434) et *matire* (: *rire* 461 ; *dire* 623). Le mot savant a parfois un sens déterminé, cp. *miracles* (: *triacles* 1554) et *merveilles* (1021). Ailleurs, il est tiré d'un *autre* mot latin que le terme populaire qui lui est synonyme comme *pecune* (380),

le mot populaire étant *argent* (1923) ; ou bien, c'est un mot d'origine grecque, comme *sophe* (381).

§ 60. Mais le plus souvent, ces mots savants sont des termes techniques empruntés à la grammaire, au droit ou à la philosophie, quand ce ne sont pas de purs latinismes.

Rem. — Il n'est pas toujours facile de dire à quelle science Jean emprunte tel terme technique (pris généralement dans un sens figuré), le même terme pouvant convenir à plusieurs sciences à la fois. Les mots *action*, *ampliation*, *collaction*, *compromis*, *introduction* (cf. F. Brunot, *Hist. d. l. Langue franç.*, t. I, p. 521), *préjudice*, *presumption*, etc., étaient probablement des termes de droit, de même que les mots *accident*, *apparence*, *existence* (Brunot, p. 519), etc., des termes de philosophie. Mais déjà un mot comme *amphibolie* peut être aussi bien un terme de grammaire qu'un terme de philosophie. D'autres expressions, comme *interemption*, *prime figure* paraissent être plutôt des latinismes, c'est-à-dire des mots adaptés individuellement du latin et qui n'ont jamais acquis droit de cité dans la langue française. Quelques mots qui, depuis, ont passé dans le domaine de la langue courante, étaient sans doute, du moins à l'origine, des termes techniques, comme *remuneration* (Brunot, p. 521), *supposition* ; ils avaient donc un sens plus restreint ou différent de celui d'aujourd'hui, par exemple *fortification*, *accessoire* *maxime*, *yconomie*. Enfin quelques-uns de ces mots qu'on est surpris de trouver déjà au commencement du XIVe siècle, ne sont ni des latinismes ni des termes techniques que je sache, mais des dérivés modernes ; tel ce mot *realité* (employé deux fois dans l'expression *par realité*) et qui, par ailleurs, n'est pas attesté avant le XVIe siècle. Tous ces mots ont donc dû exister, ne fût-ce qu'à titre de termes techniques, dès le début du XIVe siècle.

IV. — *Conclusion*

Si nous résumons les résultats acquis par l'examen critique de la langue, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1° *Rien ne prouve que le dialecte primitif du poème fût le picard.* En effet, aucune des formes picardes que nous avons relevées dans différentes *Remarques* (voir notamment les *Rem.* aux §§ 4, 38, 43, 47, 56), ne saurait être attribuée à l'auteur. Quelques rimes douteuses, comme *passage : sache* (cf. § 27 d), ne sont pas exclusivement picardes, alors que la rime *ai : e* (cf. § 2), très rare en picard, puisque la diphtongue *ai* s'y est conservée jusqu'au

XVIe siècle (cf. Suchier, p. 70), se rencontre en francien dès le XIIIe siècle et devient fréquente au XIVe.

2° *D'autre part, il est certain que le copiste était picard.* D'abord, quelques picardismes des plus caractéristiques, comme la diphtongaison de l'*è* ouvert et entravé (cf. § 4, *Rem.*) et l'introduction d'un *e* analogique au futur et au conditionnel des verbes de la 2e conjugaison (cf. § 43, *Rem.*), doivent être rejetés comme faussant la rime ou le rythme [1], d'autres sont en contradiction avec les données acquises par ailleurs. A ces fautes *non corrigées*, il faudrait ajouter les fautes *corrigées* : il arrive, en effet, que le copiste, s'apercevant d'une faute qu'il vient de commettre, la corrige en mettant le mot juste à côté ou en changeant des lettres [2] ; or, ces « fautes » sont parfois des formes picardes, et les corrections, par conséquent, les formes franciennes qui leur correspondent. Ces corrections sont surtout précieuses quand elles ne sont pas commandées par la rime ou le rythme ; la « faute » représente alors une forme picarde provenant du scribe, et la correction, la forme francienne qui est celle de l'auteur.

3° *Étant donné que la plupart des formes picardes rencontrées dans notre texte doivent ainsi être rejetées comme provenant du copiste, il n'y a pas de témérité à attribuer au copiste toutes celles pour lesquelles nos deux critères (les fautes et les corrections du copiste) ne nous renseignent pas.* Ainsi, nous n'hésiterons pas à mettre sur son compte la substitution de *ou* à *o* dans des mots comme *fourme* (cf. § 11, *Rem.*), le fait d'ajouter, à la 1re pers. de l'ind. prés., un *ch* au radical de quelques verbes (cf. § 38, *Rem.*) etc. De même, les lettres *k* (cf. § 20, *Rem.*) et *w* (cf. § 7,

1. En dehors des fautes déjà mentionnées dans ce chapitre, je pourrai en citer d'autres qui prouvent que le copiste était Picard. Au v. 2292, il écrit *coupaules* (= *coupables*) qui fausse la rime (*hables*) ; or, *coupaules* est la forme picarde (cf. Suchier, p. 72). Au v. 1662, le copiste, ayant cru lire *couce* (= *couche*), corrige, fidèle à ses habitudes, *couque* ; or, *couque* est une forme picarde.

2. Le premier cas se présente au v. 2296 : le cop. ayant écrit *caupe*, se reprend et met *coupe* à côté ; or, *caupe* est la forme picarde (cf. Suchier, p. 73). Le deuxième cas est plus fréquent, mais souvent douteux à cause de la difficulté de déchiffrer les lettres primitives ; ce cas se présente au v. 1100 : le cop. avait *fleme* qu'il corrige en *flame* (sur le changement de *a* nasal en *e* nasal, voir Suchier, p. 73).

Rem.) sont probablement dues au copiste. Souvent, le même mot apparaît tantôt sous la forme picarde, tantôt sous la forme francienne ; la première remonte évidemment au copiste ; la seconde est donc la seule bonne. Une expression comme *De biel gu jeue* (v. 459) devrait être rectifiée *De bel jeu joue*, car la forme *bel* est assurée par la rime au v. 2150 (cf. § 4, *Rem.*), la forme *jeu* est employée trois fois (vv. 1104, 1847, 2202), et la forme *joue* apparaît au v. 727. Ailleurs, on trouve des vers entiers écrits en picard, par exemple.

927. Dame, jou ainç celle meskine.

4° *Si, comme nous en avons le droit, nous généralisions, dans l'établissement de notre texte, les formes non-picardes au détriment des formes picardes, le texte ainsi épuré et reconstitué nous présenterait essentiellement le parler de l'Ile-de-France dans la première moitié du* XIVe *siècle.* Que le dialecte soit le francien c'est ce qui résulte de l'ensemble des traits linguistiques énumérés dans notre chapitre sur la *Langue du poème*, si nous exceptons toutefois les deux formes anglo-normandes de l'acrostiche (cf. § 14, *Rem.*) et quelques rimes insolites qui prouvent tout au plus que l'auteur se permet, par-ci par-là, des licences que, bon poète, il aurait su éviter. Quant à la date de la composition, la confusion remarquée dans la flexion, d'une part, l'abus de lettres dites étymologiques et l'emploi d'expressions relativement récentes, d'autre part, nous permettraient, à eux seuls, d'avancer la date au-delà du milieu du XIVe siècle, s'il n'y avait pas également des archaïsmes (cf. p. 222, n. 1.) qui nous forcent d'accepter comme limite extrême la date approximative de 1340. Combinées avec les données historiques (cf. plus haut p. 67-68), les données linguistiques favorisent la date avancée de 1329 comme la plus probable de toutes celles que nous avons proposées. En somme, la langue de Jean Brasdefer est très rapprochée de celle de Jean Lefèvre : les mêmes changements phonétiques, les mêmes expressions modernes, les mêmes rimes riches se rencontrent dans les deux auteurs.

Je me suis abstenu d'utiliser les résultats acquis par l'examen critique de la langue, en vue d'une reconstitution du dialecte pri-

mitif ; non pas que j'aie eu des doutes que ce fut le francien, mais parce que j'estime qu'un poème qui n'est conservé que dans un seul manuscrit, devrait être respecté autant que possible dans la forme dont il nous est parvenu. « Il me semble, disait Suchier[1], « qu'il importe beaucoup plus, pour un éditeur, d'exposer sa con- « ception des formes linguistiques et de faire les recherches pré- « paratoires au traitement philologique de son texte, que d'appli- « quer pratiquement les résultats de cette étude en corrigeant le « texte conservé. » Une reconstitution de ce genre, qu'elle soit ou non légitime au point de vue du linguiste, serait d'ailleurs, du moins pour notre texte, impraticable, ou bien elle nécessiterait des corrections si abondantes que l'aspect du poème en serait tout transformé. Scheler et Van Hamel en ont fait l'expérience : l'un voulant généraliser les formes franciennes, l'autre les formes picardes ; bientôt ils ne surent plus où s'arrêter, corrigeant tantôt trop, tantôt pas assez, de sorte qu'on trouve des formes picardes dans le texte de Scheler, des formes franciennes dans le texte de Van Hamel, et des formes inconnues au poème dans l'un et dans l'autre. Nous savons aujourd'hui que les « traits distinctifs » des divers dialectes sont loin d'être aussi nettement déterminés bu'on l'a cru jadis. Le mieux, en pareil cas, est de se conformer à l'adage : *Dans le doute, abstiens-toi.*

VERSIFICATION

Jean Brasdefer est un débutant dans l'art de versifier : c'est pourquoi il demande au chancelier de bien vouloir « excuser et couvrir ses blasmes ».

> 5 Car commencement fay de rime :
> Je fay consonant ou leonime.

Les mots *consonant ou leonime* ne sont pas une simple cheville ou formule[2]; nous verrons que Jean recherche les rimes riches et qu'il connait tous les raffinements de l'art. Des rimes pauvres,

1. Ed. *Aucassin et Nicolette*, o. c., p. 84.
2. Cf. la note du v. 6. La forme *leonime* (pour *leonine*) s'explique précisément par cette association continuelle des mots *rime* et *leonime*.

telles que *blasmer : jouer* 611, sont plutôt rares[1]. Par contre, les rimes riches abondent dans le poème : *caverne : taverne* 167, *eskine : meskine* 997 ; *copie : escopie* 999 ; *grever : crever* 1650 ; *baisier : aaisier* 2178 ; *aournee : journee* 2282.

A côté de rimes extrêmement riches, les rimes équivoques et les rimes brisées tiennent une grande place dans le poème. Pour les premières, nous citerons : *livre* (librum) ; *livre* (liberat) 27, 1544 ; *venus : Venus* 273, 2200 ; *nuit* (noctem) : *nuit* (nocet) 301 ; *comptes : contes* 1616 ; *coute : couste* 1662 ; *comment : commant* 1970. Parfois, un substantif rime avec le verbe qui remonte à la même racine (cp. 123, 537, 1005, 1634, 1842, 2016, etc.).

Les rimes brisées ne sont pas moins nombreuses : *musart : plus art* 151 ; *amoureus : pour eus* 339 : *messages : et sages* 521 ; *sagement : se je ment* 1253 (: *jugement* 2298) ; *festu : es tu* 1570 ; *sot el : hostel* 2142 ; *cautelle : vaut elle* 2436.

La rime peut en même temps, être équivoque et brisée ; ce sont là de véritables tours de force dignes d'un Baudouin de Condé ou d'un Jean Lefèvre. — En voici quelques-unes : *pardonnés : par don nés* 967 ; *mesplaist : mais plait* 1107 ; *appens sera : appensera* 1413 ; *guerredonne : guerre donne* 1470 ; *des roys : desrois* 1572 ; *conseilliés : du conseil liés* 2060 ; *reposons : repos homs* 2280.

Les rimes léonines, équivoques et brisées sont particulièrement nombreuses dans le *Dit d'Alexandre* dont la versification est plus soignée que celle du poème proprement dit. Cela s'explique par le fait que cet épisode, étranger au poème primitif, n'a été inséré que dans la rédaction postérieure du poème[2], c'est-à-dire à une époque où Jean avait déjà acquis quelque expérience dans l'art de rimer richement.

1. Le ms. donne souvent une rime satisfaisante alors qu'il suffirait d'un petit changement pour rétablir la rime riche. J'aurais peut-être dû corriger *villounie* en *villenie* (: *le nie* 1112), *Biauvais* en *Beauvais* (: *mauvais* 1195), *plourer* en *plorer* (: *acorer* 1379), *gielé* en *gilé* (: *dist é* 1736), etc., d'autant plus qu'il s'agit généralement des formes picardes (cf. §§ 4. 56, *Rem.*). Mais, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut (cf. p. 216), je me suis abstenu de ses corrections sauf là où la forme picarde faussait la rime. J'ai cependant corrigé *hirelés* en *herités* au v. 421 (: cités), à cause de la forme *herité* au v. 1959 (: *qualité*), et *herbigier* en *herbergier* au v. 1744 (: *bergier*), à cause du *herbergier* au v. 377. Il est évident que les formes *hireler* et *herbigier* se rencontrent aussi en francien.

2. Cf. plus bas, p. 232, n. 4.

Dans la rime brisée féminine, on remarque aussi l'emploi enclitique des pronoms *je* et *che (ce)*; ces mots ont donc la valeur de syllabes atones. On trouve pour *che (ce)* les rimes suivantes : *de che : adreche* 865 ; *niche : oÿ che* 1097 ; *prejudice : di ce* 2068 ; *est che : jounaiche* 2202 ; *or che : forche* 2244 : *scienche : en che* 2438. Et pour *je (ge) : lige : di je* 683 ; *ja je : damage* 2064 ; *loge : qu'o ge ?* 2184.

Il arrive qu'un mot rime avec son dérivé, le simple avec son composé, ou que deux composés riment ensemble, par exemple, *arive : rive* 561 ; *senti : assenti* 383 ; *avenant : sourvenant* 735.

De même que l'auteur emploie parfois de mots latins, il lui arrive aussi de faire rimer un mot latin avec un mot français, par exemple *proffit is :* oppositis 1190 ; *gibet :* quelibet 1734 ; *art es :* artes 1598. Dans les deux premiers cas, il s'agit d'un vers latin de huit syllabes ; le vers 1599 est un hexamètre latin.

L'élision. Le pronom *je* subit toujours l'élision, même en position enclitique et devant une préposition :

> 1226 Que dira ge‿a cel Absalon (cf. 1632).
> 1940 Il faut que j'a li parler voise.

Il en est de même pour le pronom *ce* :

> 1663 S'est-ce‿une cose qui pau couste (cf. 1580).

Le pronom *que* s'élide généralement ; on trouve cependant *que* | *aime* 1441 ; *que* | *il* 809, 1526 ; *que* | *en* 1677.

Un *h* muet n'empêche jamais l'élision

> 1697 En viergene‿humainne char prendra.

Licences poétiques. — En employant ce terme, je n'entends parler ni des chevilles, ni de ces formules commodes destinées à faciliter la versification et dont quelques auteurs ont tellement abusé. A une époque où les vers envahissaient le domaine des sciences et des arts, et où l'on ne connaissait pas encore de *Dictionnaires de rimes* ni toutes nos théories modernes sur la facture des vers, le poète devait souvent recourir à des expédients de ce genre. D'ailleurs, Jean n'en a fait qu'un usage modéré : les chevilles sont rares ; quant à la rime, on n'y trouve pas plus de formules.

Quand l'auteur est embarrassé pour trouver une rime, il emploie quelquefois le mot latin qui correspond à l'idée qu'il veut exprimer ; ainsi s'expliquent par exemple le *label* du v. 2161, le *stolis* du v. 2530 (pour rimer avec *prolis*) de même que les vers latins, cités plus haut.

Très rares sont les cas où un mot donné rime avec lui-même, sans qu'il y ait une nuance dans le double emploi du mot [1].

En revanche, on voit souvent deux couples de vers qui se suivent rimer ensemble ; mais cette répétition des rimes est trop fréquente pour qu'on puisse l'attribuer à une négligence de l'auteur. C'est un raffinement bien plutôt qu'un artifice, du moins dans le poème qui nous occupe [2].

Je dirais autant de la rime intérieure (vers léonin) :

2394 Hé *lasse !* malement m'en*lache*
Vostre pechiés, vostre fal*lace*.

Cette double répétition de la syllabe *lasse* dans la rime est sans doute un effet voulu par l'auteur.

1. Une telle nuance s'observe dans le double emploi de *rendre* aux vers 1906-7. Quelquefois, l'un des deux éléments fait partie d'une locution : *faire force* 484 ; *avoir a dire* 2411, et peut-être aussi *ce ne puest estre* (= c'est impossible) 733, qui rime avec *estre* (= rester). Ailleurs, la répétition du même mot est sans doute due à une faute du copiste; non seulement, il a été possible de corriger la seconde rime aux vv. 968, 1529, 2169, mais la correction fournit même un meilleur sens que la leçon du ms. Parfois, la correction est possible, mais ne s'impose pas (1638, 1931). Enfin, si nous écartons encore le passage 1922-25 (voir *Notes*), il nous reste encore 6 couples de vers présentant deux fois le même mot à la rime et remontant sans doute à l'auteur (413-4 ; 473-4 ; 563-4 ; 1089-90 ; 1898-9 ; 2528-9).

2. Cf. les couples 247-50 ; 1011-14 ; 1359-62 ; 1728-31 ; 1772-75 ; 1922-25 ; 2140-43 ; 2304-09 ; 2542-45, et la tirade 1445-63.

LE MANUSCRIT

J'ai déjà donné plus haut une description sommaire de l'unique manuscrit de notre poème[1]. Ce manuscrit est une copie du poème original (O_2) aujourd'hui perdu qui lui-même remonte, selon toute probabilité, à un ancien exercice d'écolier (O_1), également perdu[2]. La copie (C) provenant d'un scribe médiocre, a dû être collationnée postérieurement, soit avec l'original, soit avec une autre copie (X), d'où les corrections effectuées par la seconde main sur *C*. Comme ces corrections portent également sur les gloses, il faut en conclure que ces dernières se trouvaient aussi dans le manuscrit utilisé pour le collationnement, c'est-à-dire dans l'original ou dans la copie *X*. Si les gloses se trouvaient déjà dans le texte primitif, il n'en résulte nullement qu'elles doivent remonter à l'auteur du poème ; c'est même fort peu probable, comme nous allons voir.

La question des gloses. — Si l'on examine de près les gloses, éparpillées un peu partout dans le texte, on est étonné de les voir si clairsemées. Assez abondantes au début, elles deviennent de plus en plus espacées pour cesser complètement à partir du vers 2209. Leur emploi n'a rien de systématique : les gloses manquent là où il en faudrait, elles apparaissent quand leur présence n'est point indispensable pour l'intelligence du texte. La nature des gloses ne permet guère de les attribuer à l'auteur[3]. Et puis, pour qui Jean les aurait-il destinées ? Pour les clercs ? Mais ils en savaient autant que lui. Pour le Chancelier ? C'est encore moins probable[4].

1. Voir ci-dessus, p. 63.
2. Cf. ci-dessus, p. 68, n. 2.
3. Le nombre des gloses « savantes » est dérisoire comparativement à celui des termes techniques et allusions savantes qui abondent dans ce livre. D'ailleurs, elles n'expliquent que les termes les plus courants de la philosophie ou de la grammaire (gl. 48, 62, 247-8, 797, 1315, 2206). Dans la plupart des cas, les gloses sont insignifiantes ; celles qu'on lit à la marge des vers 17, 277, 1174 sont franchement anodines. D'autres sont plutôt naïves : expliquer *sillogisme* par *vrai* et *sophisme* par *faux* (gl. 1325-26), ce ne sont pas des définitions qu'on attendrait d'un clerc. Et que penser de la glose 1599 ?
4. Ni le Chancelier, ni les clercs ne devaient ignorer que *Venus est li propres nons le mere au dieu d'amours* (gl. 153) et que Ruben et Benjamin sont *li*

Ajoutez les difficultés matérielles que présenterait une pareille hypothèse. D'abord, l'auteur ne fait aucune allusion aux gloses, ni dans le prologue, ni dans l'épilogue où il énumère pourtant tous les procédés qu'il a employés au cours du poème. Ensuite : à la fin du prologue, on lit la glose : *Chi fine li translateres son prologe*, etc. Cette appellation *translateres*, juste en soi, puisque Jean dit lui-même qu'il *translate* (cf. v. 17 et 20), est cependant contraire aux habitudes de l'auteur qui parle toujours en première personne (sauf au v. 1928), et à la rubrique[1] qui dans ce cas porte *l'autteur*. Par contre, on s'explique très bien qu'un glossateur, étranger au poème, ayant lu deux fois le mot *translater* dans le prologue, a cru devoir mettre à la fin dudit prologue *li translateres*, créant ainsi une distinction imaginaire entre le traducteur et *l'autteur* qu'il identifiait sans doute avec l'auteur du *Pamphilus*.

La glose suivante n'est pas moins significative. A propos du v. 96, la glose fait un éloge qui, dans la bouche de l'auteur, paraîtrait d'autant plus suspect qu'il contrasterait singulièrement avec sa modestie habituelle [2].

Il ne semble pas douteux qu'il faille attribuer toutes ces gloses à un pédant qui, prenant les allusions savantes au sérieux, a voulu les expliquer, mais n'étant pas suffisamment armé pour aller jusqu'au bout des difficultés, a réussi seulement à expliquer les termes courants de la grammaire et de la philosophie ; alors, comme pour couvrir son ignorance, il a ajouté des commentaires philologiques en expliquant quelques mots ou locutions, sans

non des deus enfans Jacob (gl. 584). — On s'expliquerait, à la rigueur, qu'un clerc, pour prouver à son protecteur que les termes savants dont il se sert, plaisamment, ne sont pas pour lui des mots vides de sens, ajoute à chaque terme un commentaire propre à faire saisir l'équivoque. Mais nous venons de voir que ce sont précisément les termes savants qui sont le moins pourvus de gloses.

1. Il ne faut pas confondre la rubrique et la glose : la première indique seulement le personnage qui prend la parole, et elle remonte probablement à l'auteur. Déjà, les différents mss. du *Pamphilus* sont pourvus de ces rubriques, et Jean aura voulu imiter cet usage, même quand les indications du texte le rendaient superflu. Aussi n'ai-je pas hésité à mettre ces rubriques dans le texte et à les compléter, quand il y avait lieu, d'après les indications du texte ou d'après le sens.

2. Car Jean est modeste : il proclame son ignorance dès le début ; et son premier et son dernier mot est une excuse. Il se compare à un *fol* dans le prologue, à un *musart* dans l'épilogue.

doute vieillis, quoique encore parfaitement intelligibles [1]. Enfin, en vrai pédant, il n'a pas oublié de souligner par un *Note* ou *Notte bien* les passages qui lui paraissaient « notables ».

Ce qui confirme encore ces arguments, c'est le fait que les gloses ont été particulièrement mal copiées ; non seulement les fautes d'orthographe y abondent, mais quelques gloses sont même restés inachevées, probablement parce que notre copiste n'a pas pu les déchiffrer. Cela prouverait donc bien qu'il avait devant lui un manuscrit où les gloses étaient d'une écriture différente de celle du texte, et moins bien lisibles.

Nous pouvons donc considérer comme acquis les trois points suivants : 1° les gloses sont apocryphes ; 2° elles avaient été ajoutées sur le manuscrit suivi par notre copiste ; 3° comme, d'autre part, les gloses se trouvaient également dans le manuscrit qui a servi pour le collationnement (cf. p. 220), il s'ensuit que ce dernier manuscrit dérive de l'autre ou que les deux manuscrits ne faisaient qu'un, c'est à dire que notre copie et le collationnement ont été faits d'après un seul manuscrit.

Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable. Rien ne prouve que la seconde main a utilisé un autre manuscrit que le copiste, et plusieurs indices sont en faveur de l'identité des deux manuscrits [2]. Reste à savoir si le manuscrit en question était l'original ou une copie intermédiaire entre la nôtre et l'original [3]. Car il est évident que les gloses ont pu être ajoutées aussi

1. Ces gloses sont très précieuses : non seulement, elles prouvent que les gloses sont postérieures au poème, mais elles permettent de les fixer à une époque où les mots *encerchier* (129), *paien* (= habitants, 1533), *escorder* (2097), *austere* (dans le sens de « cruel », 1056), de même que la forme *fraile* (part. de *fraindre*) et les locutions *estre chiffres* (1636) et *com par chi le me tailles* (2121) étaient des archaïsmes qui avaient besoin d'être expliqués par des termes synonymes plus courants.

2. On ne peut rien conclure du fait que la plupart des fautes ont subsisté après le collationnement ; la seconde main complète plus souvent qu'elle ne corrige, elle vise plutôt les oublis que les fautes du copiste. Les rares corrections ne sont pas toujours bonnes. Mais la seconde main a aussi laissé subsister les lacunes de vers (sauf une, cf. p. 225), d'où il appert qu'elle a dû se servir d'un manuscrit qui contenait déjà ces lacunes et qui était le ms. suivi par le copiste.

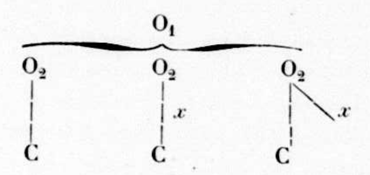
3. L'existence de plusieurs copies intermédiaires n'est guère probable, étant donné que la nôtre remonte encore au XIVe siècle ; le poème a dû, de bonne heure, perdre son « actualité ».

bien sur l'original que sur n'importe quelle copie. La question n'est pas facile à résoudre.

Si, par contre, nous admettons que la seconde main a suivi, pour le collationnement, un autre manuscrit que notre copiste, il y aura encore une alternative à envisager : ou bien l'original a servi pour la copie (*C*) et le manuscrit *X* pour le collationnement, ou bien c'est le contraire qui a eu lieu. De ces deux hypothèses, la seconde doit être écartée, étant en contradiction avec le dernier des 3 points acquis par l'étude des gloses, suivant lequel les gloses ne sauraient remonter au delà du manuscrit suivi par le copiste.

Conclusion. — Même en admettant l'existence d'une copie *X* (intermédiaire entre l'original et notre copie), il y a encore deux chances sur trois que le copiste et la seconde main aient utilisé le même ms. (*O* ou *X*) et deux chances sur trois que notre copie remonte directement à l'original.

Nous pouvons représenter graphiquement les trois possibilités par le tableau suivant :



où O_1 représenterait l'ancien exercice d'écolier, O_2 le poème original (non collationné avec O_1), *C* le ms. 4783 de la Bibl. de Bourgogne, et *x* une copie intermédiaire dont rien ne prouve l'existence.

LE COPISTE

Quand le copiste a pour unique défaut un manque à peu près complet d'intelligence, il ne mérite pas de reproches, du moins tant qu'il s'efforce à réparer, à dissimuler son incompétence par un redoublement d'efforts. Dans ce cas, son défaut peut même devenir ce qu'on appelle *felix culpa*. Mais quand au manque d'intelligence vient s'ajouter la négligeance, le copiste n'a plus droit

à notre indulgence. J'avoue que le poème de Jean Brasdefer n'est pas fait pour captiver et pour retenir l'attention d'un scribe peu versé dans la connaissance des sept arts ; mais le copiste qui, en pareil cas, se laisse aller, n'en est que plus coupable. Ne devrait-il plutôt redoubler de zèle, en présence d'un texte difficile ?

Or, notre copiste n'est rien moins qu'appliqué. Sa négligence ressort notamment de la transcription de la réclame au bas du *fol.* 16[b]. Cette réclame porte *Car chilz qui tous biens*, le copiste écrit tranquillement *Car cilz que tous biens* (v. 883). Quelles fautes ne peut-on attendre d'un copiste qui néglige à ce point ses propres réclames ? Chose curieuse ! Ce copiste a une tendance à changer continuellement l'orthographe des mots. Il mettra, sans distinction *s* ou *z*, *c* ou *ch*. [1] Mais c'est là « son moindre défaut » ; plus graves sont les fautes qui portent sur les lettres, les mots, les gloses et les vers.

Les lettres. — Sans parler de la confusion constante de *n* et *u*[2], de *f* et *s*, de *r* et *v*, de *c* et *t* [3], le copiste met *o* pour *c* (2017), *a* pour *ri* (21 gl.), *ri* pour *u* (2078-79) et pour *ci* (1049), *m* pour *vi* (51). Il ne respecte même pas les initiales des vers : rien que dans l'épilogue, il a fallu changer deux initiales (2520, 54) pour rétablir l'acrostiche. Quant aux initiales coloriées, elles ne coïncident pas toujours avec le commencement d'un nouveau paragraphe : quatre fois, il a fallu changer des initiales ainsi déplacées (777, 1375, 1488, 2218).

Les mots. — Les mots sont mal coupés (1351, 1664, 2179) ; le copiste fait d'un mot deux (315, 2272, 2429, 2495) ou trois (1992), ou de deux mots un seul (1650, 1781, 1819, 2075). Ailleurs (366, 818, 1098), il change l'ordre des mots. Parfois, il modifie arbitrairement les mots qu'il ne comprend pas ou il leur substitue des mots

1. Cf. aussi le chap. *La langue du poème*, § 20 *Rem.*

2. Comme, d'autre part, le cop. substitue souvent la terminaison *ux* (*x*) à *us*, il écrit *sieux* pour *siens* (1517) ; une fois (gl. 48), croyant lire *chieus* (au lieu de *chiens*), il met la forme picarde *chiax* qui prouverait à elle seule, si nous ne le savions déjà, que le cop. était Picard.

3. Ici, le copiste, pour qui *c* équivaut à *ch*, substitue parfois *ch* à ce qu'il croit être un *c*. L'exemple le plus typique est la faute *chevanches* pour *terences* (2514), où il y a en outre une confusion de *r* et *v*. (cf. aussi *chisson* pour *tison* au v. 2109).

qui lui sont plus familiers [1]. Une faute assez fréquente chez les copistes est la répétition, à la fin d'un vers, de la rime du vers précédent ; il est cependant difficile, dans quelques cas, de dire si cette répétition provient d'une négligence de l'auteur ou d'une faute du copiste [2]. Comme faute intéressante, je ne vois que *Decrés* pour *Secrés* au v. 1429, faute que j'ai corrigée dans les *Notes* [3].

Les gloses. — L'insuffisance du copiste se manifeste surtout à propos des gloses. On voit qu'il n'en a pas l'habitude : il les met tantôt en marge (à droite ou à gauche), tantôt au-dessus du mot auquel elles se rapportent. Il lui arrive même de les introduire dans le texte (73, 2050, 2189) au risque de compromettre la mesure, ou de confondre texte et glose (470). Deux gloses ainsi transposées ont été rayées par le copiste (après 2087 et 2091), mais n'ont pas été rétablies en marge. Quelquefois, la glose commencée n'a pas été achevée par le copiste (1599), mais complétée par la seconde main (247) qui en a encore ajouté d'autres. Une fois, la même glose se trouve à deux endroits différents : la glose *science* est mise deux fois consécutivement (380 et 381), mais sa présence n'est justifiée qu'au vers 381, où elle explique le mot *sophe* ; une autre fois, la glose fait double emploi avec un vers du texte (1778).

Les vers. — Le copiste a changé l'ordre de deux vers (2304 et 2306) et de deux couples de vers (881-2 et 883-4) [4]. Quelques vers ont été omis ; parfois le vers oublié a été rétabli, après coup, au bas de la page ; un couple de 2 vers a été ajouté par la seconde main (2530-31). Des six vers qui manquent dans le texte, quatre ont été laissés en blanc (210, 700, 1014, 1192) ; les deux autres (607, 1790) ont été sautés par le copiste sans qu'il s'en aperçût. Il y a, en outre, probablement une lacune (de deux vers ?) après 182 et 1567, et peut-être aussi après 1436 et 2331.

Ceci n'est pas une liste complète des fautes commises par le

1. Les noms propres ont été particulièrement déformés : le cop. met *li secons philosophes* pour *Secons li ph.* (366), *devenue* et *devenus* pour *de Venus* (1222, 1297), *celi done* pour *Celidone* (1494), *Averoies* pour *Averroès* (1971). Cf. la note précédente et la note du v. 470 et du v. 2389.

2. Cf. ci-dessus p. 219, n. 1.

3. Sur *tormentum* au lieu de *tormenta*, voir la note 1735.

4. Les vers 1183-84 ont peut-être été également transposées (cf. la note 1184).

scribe, mais un relevé méthodique des fautes les plus typiques ; il montre combien il est nécessaire parfois de se méfier du copiste [1].

1. Je me suis peut-être trop méfié du copiste, et je n'oserais plus, aujourd'hui, maintenir les corrections faites aux vv. 1365, 1733 et 2287 (voir *Notes*). Il faut lui rendre cette justice pour ne pas allonger par des fautes imaginaires, la liste déjà longue des fautes réelles. D'ailleurs, si j'ai corrigé à tort trois ou quatre mots, combien nombreux sont les passages où, par scrupule, je n'ai pas osé introduire dans le texte des corrections qui me semblaient plus ou moins certaines, quitte à les proposer dans mes *Notes*. Mais le moyen de garder un juste milieu entre l'excès de méfiance et le trop de scrupule, dans un texte aussi corrompu ?

CONCLUSION

L'homme et l'œuvre

« L'homme est disciple de ce qui l'entoure » disait un vieil adage avant que Taine eût donné un fondement scientifique à ce qu'on appelle couramment « l'influence du milieu ». Mais il s'agit de savoir si cette méthode peut s'appliquer aux productions littéraires du moyen âge où le joug qu'imposaient à l'auteur la convention et la tradition, la mode et les règles étroites de l'art ne laissait qu'une modeste place au libre développement des aspirations individuelles. Malgré la prépondérance des lieux communs dans la littérature médiévale, on y trouve, cependant, des traits originaux. La personnalité de l'auteur ne disparaît pas ; elle s'efface, plus ou moins, derrière le sujet traité. N'a-t-on pas reconnu jusque dans les poésies de quelques troubadours des particularités qui faciliteront, croit-on, la recherche de la paternité, dans les cas douteux ?

Si le poème de Jean Brasdefer n'était qu'une traduction servile, pareille à celle de l'humble écolier vénitien (cf. p. 50), la question ne se poserait même pas. Mais notre auteur traite son sujet d'une façon assez libre ; tantôt il s'écarte de son original, tantôt il le développe ; en tout cas, il l'interprète à sa manière, c'est à dire d'une façon individuelle.

Voici donc la méthode que nous adopterons pour la circonstance : En combinant les différentes données que nous fournit l'étude des « éléments nouveaux » (développements, digressions, etc., ainsi que les rapprochements faits dans les *Notes*), et en les accordant entre elles et avec les données historiques, nous obtiendrons peut-être des données nouvelles, à l'aide desquelles nous pourrons compléter, en quelque sorte, la biographie de l'auteur et reconstituer le milieu d'où le poème est sorti.

Ce ne sera qu'une conjecture, je le veux bien, qui ne vaudra que ce que valent toutes les conjectures. Mais c'est peut-être déjà quelque chose que de présenter une conjecture plausible qui,

fortement appuyée par des documents historiques, satisfait aussi le mieux au point de vue de l'intelligence du texte.

Voici d'abord un détail qui a déjà frappé Scheler[1] :

89 Cant armonïeuz eut Panphile.

Certes, c'est un détail surprenant ; d'abord, parce qu'il figure dans une description banale, comme toutes les descriptions que le moyen âge consacrait à ses personnages ; et ensuite, parce que l'auteur ne nous dit rien sur les avantages que Pamphile aurait pu tirer de son talent vocal. Par contre, ce détail s'explique très bien si l'on admet que l'auteur, s'identifiant en quelque sorte avec son protagoniste, lui a prêté son propre « chant harmonieux ». Cette conjecture semble d'ailleurs confirmée par le début même du poème : en prenant pour point de départ le proverbe (peu usité dans la poésie) *Avant cante foz que prouvoire* et en se l'appliquant plaisamment à lui-même :

Tout ce proverbe en moy remire,

Jean ne fait-il pas allusion à son propre talent de chanteur ? Comme l'acrostiche, qui contient ce proverbe, a été ajouté au poème seulement pour servir de dédicace au chancelier de Meaux, il est évident qu'il y a là un sous-entendu que le chancelier seul devait comprendre. Or, nous savons que le chancelier de Meaux était précisément chargé de la « maîtrise » de la cathédrale, qui était une de ses fonctions principales[2]. De là à supposer que notre Jean faisait lui-même partie du chœur de la cathédrale meldoise, il n'y a plus qu'un pas. Il est probable que le chancelier s'intéressant plus particulièrement à Jean, a songé à le faire entrer dans la carrière ecclésiastique. Mais Jean était pauvre[3] ; et l'école du

1. A tel point qu'il se demandait s'il ne fallait pas lire *amormeüs*, mot qu'il croyait avoir déjà rencontré.

2. Voir la pièce justificative, p. 65, nº 1. C'est surtout à partir du XIVᵉ siècle que « les maitrises, semblables à des ruches fécondes, firent essaim » (Cf. l'abbé Bizord, *La Maîtrise de Meaux, Discours prononcé le 3 août 1889*, Meaux).

3. En lisant les vers 319-322, on a la sensation très nette que Jean se souvient de sa propre misère. Les descriptions réalistes de la pauvreté et de la misère, personnifiées dans la dame Houdée, sont parmi les meilleures du poème, de même que les saillies contre les riches (cf. 990-1015 ; 1898-1917, etc.).

Diocèse[1], où il aura appris à lire et à écrire, ne pouvait pas se charger de cette instruction. Rien de plus facile pour son puissant protecteur que de lui obtenir une bourse permettant à l'humble écolier de Meaux d'aller continuer ses études à Paris, où la dialectique était cultivée avec tant d'éclat.

Voilà donc notre Jean arrivé à Paris où il devra bientôt subir la double influence de la philosophie et des mœurs des écoliers :

C'est ici, depuis qu'il apprit
Le Doctrinal et le Grécisme,
Qu'il façonne son tendre esprit
Aux sèches lois du Syllogisme,
Et qu'il suit avec fermeté
Dans sa Dialectique saine
Aristotelès, commenté
D'Averroès et d'Avicenne[2].

Mais le *Pré aux clercs* ne lui fera pas oublier les beaux champs de son pays natal, et particulièrement le charme de son village. Situé sur une colline élevée et dominant ainsi le beau paysage qui s'étend alentour, l'ancien bourg de Dammartin est encore un des plus beaux sites de la Brie, surtout « au renoviau de la douçor d'esté ». Sans doute, il devait avoir ses *karolles* et ses « fêtes de mai », et la poésie des chansons populaires ne devait point lui être étrangère :

A lai Follie a Donmartin
a l'entree dous tens novel
s'asamblerent par un matin
pastorelles et pastorel ;
roi ont fait dou plus bel.
mantel ot de kamelin
et cote de burel.
s'ont le museour mandé.
et Thieris son bordon
a destoupé,
ke disoit « bon bon bon bon bon !
sa de la rire dural dure lire dure[3].

1. On se rappelle que cette école dépendait de la cathédrale (cf. p. 65, n. 1). L'abbé Bizord compare le chancelier à l'inspecteur, voire au recteur d'académie de nos jours (*l. c.*, p. 4).

2. G. Zidler, *Notre vieille Université* (dans la *Légende des Écoliers de France*, Paris, Collection Hetzel).

3. Bartsch, *Altfranz. Romanzen und Pastourellen*, Leipzig, 1870, p. 160.

Et Jean avait peut-être été lui-même un de ces « pastorel » si communs dans la Brie, ou le fils *a un vaquier*. Voilà comment s'expliquent quelques expressions qui lui reviennent sans cesse à l'esprit [1] et qui nous font l'effet d'oasis dans le désert monotone des métaphores savantes. Et voilà aussi pourquoi Jean s'éprend, sitôt qu'il a appris le latin, d'un poème qui, pour avoir des affinités avec la poésie populaire, en respire la fraîcheur et la jeunesse.

D'autre part, les sentences des philosophes ne lui feront pas oublier « la sagesse des nations ». Fils du peuple, il se sert parfois des locutions vulgaires [2]; il retrouve les plaisanteries grossières de son bourg : çà et là, l'âme du paysan se réveille [3].

Mais il connaît également la poésie raffinée de ses illustres prédécesseurs, les poètes champenois. C'est à eux, et surtout à Thibaut de Champagne, qu'il emprunte ses métaphores féodales.

Ces effusions poétiques toutefois, quelle qu'en soit l'origine, sont rares et passagères ; elles sont étouffées, presque instanta-

1. L'expression *joi e joven* remonte, selon G. Paris (*Journal des Savants*, année 1892, p. 425), aux fêtes de mai, où « à l'idée de gaieté s'associe tout naturellement celle de jeunesse ». Quelques vers de notre poème sont tout à fait typiques :

> 460 *Joie* aiment toute *jovene* gent ;
> 609 En jouent parlons, car *joneche*
> Vœlt tous jours user de *leeche*.

Il en est de même, probablement, pour des expressions comme *jeu* (459, 2202) et *jouer* (612), et pour l'assimilation de *amour* et de *jeunesse* (2203). A la poésie populaire se rattachent les appellations *frere* (357, 359) et *suer* (2200, 19, 78, 84, etc.). Quelques lieux communs, déjà indiqués dans l'original (cf. p. 46 ss.), ont été développés par Jean. Ainsi le refus de Galatée (643-62) rappelle singulièrement des motifs de pastourelle, non seulement par le fond — comme le passage correspondant du *Pamphilus*, — mais encore par certaines rimes et expressions traditionnelles. La scène des adieux (821-29), les hésitations de Galatée (2041-47) avant, ses remords (2461-63) après la faute sont motivées par la crainte des parents, et surtout de la mère, car « c'est surtout par la mère qu'est représentée l'autorité des parents ». (A. Jeanroy, *o. c.*, p. 193).

2. Voir les nombreuses locutions indiquées dans le *Lexique*, et dont quelques-unes appartenaient sans doute au pays de l'auteur, très riche en dictons (Voir A. Fourtier, *Les dictons de Seine-et-Marne*, Provins, 1873).

3. Cf. les vers 660-1 ; 2286-88 ; 2336-38 ; 2386. Ne serait-ce pas là le reflet de cet *esprit champenois*, de « ce tour ironique de niaiserie maligne qu'on appelle, je ne sais pourquoi, naïveté dans nos fabliaux » (Michelet, *Tableau de la France*, p. 75)?

nément, par la charge de métaphores savantes, par des universelles et particulières affirmatives. Jean se souvient qu'il écrit, non pour amuser de simples *pastorels* ou pour toucher une « riche dame de haut lieu », mais pour égayer des clercs qui goûtent peu ce genre de poésies. Alors, il change de ton : il tourne en dérision le langage alambiqué des trouvères [1], il évite, comme à dessein, la limpidité de la poésie populaire et son naturel. Son esprit s'adapte au nouveau milieu :

> A présent il démontre tout,
> Il ne dit rien qu'il ne raisonne ;
> Son cœur même, comme son goût,
> Dans la Logique il l'emprisonne [2].

Car Jean n'est pas homme à se laisser décourager par les difficultés ; le travail, au lieu de l'effrayer, ne fait que l'endurcir. Jean sait qu'il est Briois, qu'il appartient à une race d'hommes robustes et âpres au travail ; il apporte à l'étude cette ténacité qui caractérise les Dammartinois dans les luttes [3] comme dans le

1. Cf. le v. 2323.
2. G. Zidler, *o. c.*, p. 28.
3. Dammartin a été fréquemment le théâtre de combats sanglants. « Dans les différends de la Reine Blanche, mère de Saint Louis, contre Thibault, comte de Champagne, ce château, qui fut assiégé, exposa souvent le pays qu'il domine aux malheurs de la guerre ». (V. Offroy, *Histoire de la ville de Dammartin*, Dammartin, 1873, p. 5). C'est visiblement dans cette période de luttes continuelles que ce bourg devint la proie des flammes :

> L'an mil deux cens et vint et dis
> Fu Dan-Martin en flambe mis,

lit-on dans la *Chronique de S. Magloire* (cf. Barbazan-Méon, t. IV, p. 221, v. 37 v.). — « Les Dammartinois, dit Offroy plus loin (p. 84), ont souvent fait preuve d'un courage remarquable, tandis que les lettres, les beaux-arts, les agréments de la société ont à leurs yeux bien peu d'attraits. » Quant à la bravoure, il est impossible de dire si Jean Brasdefer avait mérité son fier surnom par des faits d'armes ; c'était, à cette époque, plutôt un sobriquet. Mais quant à la prétendue répugnance des Dammartinois contre les sciences et les arts, c'est là un reproche qu'on ne saurait guère adresser à l'auteur savant de *Pamphile et Galatée*. Rappelons que Herbert le Duc, l'auteur d'une chanson de geste fort répandue au moyen âge, *Foulque de Candie*, est, lui aussi, natif de Dammartin et que la Brie, comme la Champagne, a fourni un grand contingent de poètes lyriques. Le comté de Dammartin joue d'ailleurs un certain rôle dans la littérature du moyen âge ; il y est représenté par tous les genres littéraires : par la poésie populaire (cf. p. 229), par le roman d'aventure *Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford* ; par le débat du *Plait Renart de Dammartin contre Vairon son roncin* ; par le fabliau du *Chevalier à la robe vermeille*, qui se passe « En la conté de Dant Martin ».

travail[1] ; et il s'y applique avec l'obstination, la volonté immuable d'un laboureur[2] : la dialectique devient chez lui une idée fixe.

C'est dans cet état d'esprit, après avoir subi, tour à tour, les influences de la poésie champêtre et courtoise, de la Bible et des auteurs païens, de grammaire et de philosophie, qu'il se décide à traduire le *Pamphilus,* en y mettant, au caprice de l'inspiration, un peu de tout, sans cohérence et sans ordre. Ainsi naît ce poème curieux, mélange hybride de science confuse et de locutions populaires, où la sagesse des nations figure à côté de celle de Salomon ou de Sénèque, où l'on voit Ovide tendre une main fraternelle à Aristote, et Sydrach à Isidore de Séville.

Il débite cette mixture devant un petit cercle d'élus, et il se trouve qu'elle est de leur goût. Alors, il se souvient du chancelier. Il refait de mémoire le poème (peut-être confisqué par un censeur), non sans lui faire subir quelques changements. Instruit par l'expérience, il supprime quelques plaisanteries trop risquées[3] ; il remplace, pour la même raison, le lai d'Aristote par un conte plus sérieux[4]. L'élément savant devient ainsi prédomi-

1. Tant en Brie qu'en Champaigne
Il n'a du pain qui ne le gaigne.
(Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, Paris, 1831).

Même après avoir laissé leurs champs et leurs bœufs pour un métier quelconque, Le Briois et le Champenois restent fidèles à leurs habitudes de travail et font preuve d'une soumission qui touche à la servitude : « Les noms « le plus communément portés par les domestiques, dans la vieille France « aristocratique, étaient des noms de province : Lorrain, Picard, et surtout « *la Brie* et *Champagne*. Le Champenois est en effet le plus *disciplinable* des « provinciaux, quoique sous sa simplicité apparente il y ait beaucoup de « malice et d'ironie » (Michelet, *o. c.*, p. 75 n.)

2. « J'ai entrepris une folie », dit l'auteur au début de son poème, mais il ajoute aussitôt avec un entêtement comique :

Comencié l'ay, n'en lairay mie.

3. Cf. les vers 2528-30 et la note sur ce passage.

4. Le passage 1778-87, où la vieille proteste contre l'authenticité du *lai d'Aristote* (comme si l'on venait de le lui raconter) ne s'explique guère sinon par une substitution de conte. Il faut donc admettre que ce conte figurait dans la première rédaction du poème et qu'il a été remplacé, dans la seconde, par le *dit d'Alexandre*. Les motifs de cette substitution sont faciles à saisir : le *lai d'Aristote* où le philosophe joue un rôle aussi humiliant qu'indigne de sa renommée aurait pu déplaire au Chancelier ; il était bien plus prudent de mettre à la place le conte plus sérieux où la Raison, personnifiée par le clerc Diogène-Boros, triomphe de la *mondanité* d'Alexandre. Jean aura voulu mon-

nant. Jean ne devait-il pas prouver à son protecteur qu'il n'avait pas gaspillé son temps à Paris, qu'il savait manier le syllogisme, qu'il avait appris son Aristote et toutes ces belles choses qu'on enseignait alors à la faculté des arts ? Les allusions et les métaphores savantes, sans rien perdre de leur effet plaisant, acquièrent dès lors une valeur documentaire : simple divertissement pour les clercs, elles deviennent, pour le chancelier, une source d'informations précieuses sur le degré de connaissances de Jean. Les métaphores grammaticales et philosophiques étaient, nous l'avons vu, d'un usage fréquent dans la poésie des clercs, surtout les premières. Mais comment expliquer les métaphores relatives au droit, dont on ne connaît point d'autres exemples dans la littérature du moyen âge ? Qu'est-ce qui a pu donner à Jean l'idée de cette innovation ? La réponse est plus simple qu'on ne croirait : c'est que Jean voulait imposer non seulement au chancelier de Meaux, au « clerc sage et honnête », mais encore au juge de Beaucaire ou Belcaire[1]. Et si j'étais ami de l'interprétation allégorique, je dirais même qu'il y a là comme une discrète allusion aux « obligations » du juge envers son protégé, fondées sur le principe de la « créance mutuelle [2]. Mais ce serait sans doute faire trop d'honneur à Jean que de lui prêter une allégorie aussi raffinée.

L'histoire ne nous dit rien sur le rapport de ces deux personnages ; nous ne savons pas davantage quelle a été l'opinion du chancelier sur les talents de son protégé. On peut présumer que le succès du poème a été assez éphémère, le livre n'ayant, évi-

trer qu'il savait rire sans, pour cela, oublier des préoccupations plus sérieuses ; il ne pouvait mieux le démontrer qu'en introduisant, au milieu du récit, ce clerc Boros avec lequel il s'identifie en quelque sorte. Lui aussi

Tous jours a mis a l'œil le livre (v. 1545),

lui aussi connaissait les sept arts, vivait modestement et savait le prix de la volonté, discrète allusion que le chancelier devait comprendre. L'auteur n'a oublié qu'une chose : pour que la substitution fût complète, il aurait fallu supprimer également le passage 1778-87 qui n'a plus de raison d'être, puisqu'il n'y reste plus rien dans ce qui précède pour justifier cette allusion.

1. On se rappelle en effet que le maître Guillaume était, au même temps, *judex Bellicadri* et *cancellarius meldensis* (cf. p. 67) ; la fonction de *judex* semble même avoir été la principale, étant nommée la première.

2. Cf. les vers 1325-29.

demment, jamais été populaire[1] ; il ne soutient pas la comparaison avec son modèle, le *Pamphilus*, ni avec d'autres poèmes scolaires. D'ailleurs, le *Pamphilus* lui-même n'avait plus, au XIVe siècle, la vogue qu'il avait eu au siècle précédent ; et pourtant, il a survécu au poème français dont la seule copie conservée est encore du XIVe siècle, et rien ne prouve qu'il y en avait d'autres. La paraphrase française de 1494 aura fait oublier et l'un et l'autre.

Certes, le poème laisse à désirer ; la science de Jean est trop superficielle ; malgré les apparences, elle ne va pas jusqu'au fond des choses, mais reste à leur surface. Esprit curieux, Jean touche à tout sans rien approfondir. Les citations, même justes, sont rarement exactes. Le style surtout est pénible : presque chaque vers réclame son commentaire, et ce n'est qu'après des lectures fréquentes et approfondies qu'on commence à voir clair dans ce dédale et à trouver un certain goût à sa lecture. Quant à la versification, elle est soignée, en général ; mais les rimes sont peu individuelles. Jean est débutant ; il transcrit des rimes, parfois des vers entiers ; il pille un peu à droite et à gauche, et surtout dans la mine de Jean de Meung : on ne vole que les riches.

Et pourtant, on ne saurait refuser un certain intérêt à ce petit poème. Ses défauts sont compensés par de réelles qualités. C'est d'abord une concision du style remarquable, rare à cette époque. Ce laconisme — Jean l'appelle *liptote* —, qui dénote l'habitude d'une logique serrée, frise parfois l'obscurité, mais il retient l'attention, éveille la curiosité et finit par plaire. C'est ensuite la mesure que Jean a su garder dans tous les procédés qu'il a employés « pour embelir l'afaire ». Jean montre qu'il est enfant de son pays : il a le sens de la mesure ; et rien que ces deux qualités, la concision et la mesure, rachètent et effacent bien des fautes. Elles élèvent l'auteur un peu au-dessus du niveau de ses contemporains.

Pris dans son ensemble, le livre reste un précieux témoignage de l'état d'esprit qui régnait alors parmi les jeunes lettrés. Versés dans la connaissance de plusieurs sciences à la fois, l'esprit nourri de lectures abondantes (quoique de valeur fort inégale),

1. Il y en avait toutefois un exemplaire dans la Librairie du Louvre (cf. ci-dessus p. 20, n. 7).

ces lettrés font déjà penser aux humanistes et à leur science encyclopédique. Sans attendre le conseil de Rabelais, ils se plongent, à corps perdu, dans « l'abisme de science ». Hanté par une curiosité incessante, maladive, leur esprit s'y absorbe. Mais la nourriture, trop abondante, ne s'assimile pas. L'esprit reste improductif : il accueille tout, docilement, sans distinction ni critique, mais ne retire aucun profit de ses connaissances. C'est un récipient, une boutique ouverte à tout venant, un dépôt toujours croissant de notions confuses et incohérentes. Jean de Meung, il est vrai, a essayé d'apporter un peu d'ordre, de système, de critique dans ce bouillonnement d'idées, — il est arrivé trop tôt.

Ajoutez que la Logique règne toujours en souveraine absolue sur les autres sciences ; au lieu d'observer, on ne fait que discuter du matin au soir. En discutant sur des choses futiles, on oublie les questions importantes. L'esprit ne progresse pas, il se renferme dans le cercle étroit du syllogisme, qui après tout ne fait que confirmer ce qu'on savait déjà. Et c'est peut-être la cause principale de cette stérilité d'idées. Les connaissances qu'on s'était acquises par l'étude ne servent qu'à alimenter le feu de la dispute où, pareilles à des matières inflammables, elles se consument et se réduisent en poussière. Aussi bien, les idées commencent à manquer, et l'esprit y supplée par une rhétorique creuse et banale [1].

La littérature s'en ressent. Les vieilles doctrines littéraires, les contes, les légendes n'ont plus de quoi satisfaire le public qui commence à s'en lasser, et les nouvelles doctrines et tendances se heurtent encore, à chaque pas, aux traditions et aux préjugés invétérés ; Jean de Meung en fit l'épreuve. Je dis « nouvelles doctrines », quoiqu'il s'agisse seulement d'une nouvelle conception de l'antiquité : Le moyen âge avait su la transformer en l'interprétant à sa manière ; la Renaissance la fera revivre, ressusciter, en s'y reportant. Pour le moyen âge, l'antiquité était une source de connaissances utiles ; la Renaissance l'étudiera pour elle-même.

1. Cela est si vrai qu'on ne trouve dans notre poème aucune idée qui, sous une forme ou sous une autre, ne fût depuis longtemps un lieu commun. Les commentaires ne servent qu'à couvrir cette pénurie d'idées ; ôtez le vernis savant et vous serez en plein en pays de connaissance.

Entre ces deux âges, le XIVe siècle marque une époque de transition : la conception médiévale de l'antiquité ne le satisfait plus ; il commence à sentir la barrière infranchissable qui le sépare de l'antiquité ; d'un autre côté, le moyen âge l'empêche encore de comprendre l'antiquité comme la comprendra la Renaissance. Mais déjà, ce voile commence à se déchirer ; à travers la brume qui plane encore sur les esprits, si j'ose dire, on commence à entrevoir comme une aurore qui présage une lumière nouvelle. Le moyen âge s'apprête à disparaître, l'antiquité renaît sous une forme nouvelle : ce sera la Renaissance. Elle a déjà fait son apparition en Italie, demain, elle naîtra en France, bientôt, elle se propagera dans les autres pays.

Notre auteur vivait précisément à cette époque où le moyen âge commençait à s'effacer devant le premier souffle d'une ère nouvelle. Transplanté brusquement du sol natal, de la vie en plein air dans la pépinière d'une culture raffinée, l'arbrisseau tient bon, grâce à sa nature robuste. Certes, l'atmosphère artificielle, malsaine, qu'on y respire, aura fini par l'intoxiquer à son tour et par lui communiquer ce mal de siècle qu'est la *mélancolie* [1]. Malgré cela Jean garde son franc sourire ; il prétend même le communiquer à ces « cervelles mélancoliques » au milieu desquelles il vit, si toutefois elles ne l'ont déjà désappris. Il a un peu de l'optimisme de l'auteur qu'il travestit [2]. Son rire n'est pas le rire d'un sceptique, mais d'un optimiste. Car, je le répète, le poème n'est pas une satire ; c'est une facétie qui ne tire pas à conséquence, une « folie » comme dit l'auteur lui-même (v. 15) [3].

1. Cette *mélancolie* fait déjà penser à Charles d'Orléans qui dira, cent ans plus tard :

> Escollier de merancolie,
> A l'estude je suis venu.
> (éd. Saint-Marc, t. II, p. 24).

2. Cf. ci-dessus, p. 37.

3. On est assez embarrassé à trouver un titre qui puisse convenir à cette *folie*. Cela tient sans doute au caractère hétéroclite du livre. Gröber le classe parmi les fabliaux (*schwænke*) ; G. Paris le fait figurer parmi les *romans dont la scène est en Occident et qui racontent des histoires à peu près vraisemblables* (cf. la *Litt. franç. au m. â.*, § 68). Ils l'ont jugé, chacun, d'une façon trop étroite. Gröber s'est laissé sans doute tromper par les données matérielles du poème, les personnages et le milieu étant bien ceux du fabliau ; mais à cette dénomination s'opposent et la longueur du poème et le public auquel il s'adresse. Quant à G. Paris, il y voyait avant tout l'histoire des deux amants

Enfin, pour tout dire, ce n'est pas le rire sceptique de Voltaire, mais le rire bouffon de Rabelais (moins l'intention satirique). Et je ne sais vraiment si, par certains côtés de son poème, Jean Brasdefer n'est pas plus proche de l'auteur de *Pantagruel* qu'il ne l'est de Jean de Meung [1].

Nous avons vu, plus haut, le *Pamphilus* revêtir une sorte de couleur locale partout où l'on l'imite : en Italie, il devient une *farsa* dans le goût du jour; en Espagne, Jean Ruiz le marque au coin de sa personnalité ; un clerc de Salamanque s'empare, à son tour, du poème dont il fait une *tragi-comédie* appelée à devenir la base du théâtre classique. Et voici qu'un clerc, vivant à Paris au début du XIVe siècle, l'arrange à sa façon pour en amuser ses condisciples.

Cent ans se sont écoulés depuis l'apparition du *Pamphilus*, mais dans cet espace de temps, il y a tout l'âge d'or de la littérature médiévale, il y a aussi le *Roman de la Rose*, bref, il y a là toute une longue évolution qui commence un peu avant le *Pamphilus* et touche à sa décadence au moment où écrivait Jean Brasdefer. Avec le *Pamphilus*, nous assistons à la naissance de cette analyse psychologique qui aboutit à la métaphysique raffinée de la première partie du *Roman de la Rose*. Avec Jean Brasdefer, nous ne pouvons plus que constater l'irrémédiable ruine de ce vaste édifice d'abstractions platoniques, qui s'est écroulé,

qui finissent par être heureux, comme la littérature du moyen âge nous en offre tant d'exemples : *Floire et Blanchefleur*, *Aucassin et Nicolette*, pourquoi pas *Pamphile et Galatée ?* Maintenant, ce sont les données matérielles qui s'opposent à cette assimilation (absence de chevaliers, et partant de prouesses, de courtoisie, de récits merveilleux). Si l'on veut réunir en une seule les deux notions de *fabliau* et de *roman* (sans tenir compte du caractère savant), je ne vois qu'un nom qui puisse convenir à notre poème : celui de *roman réaliste* ou de *roman* tout court, mais dans l'acception moderne du mot Ce serait là un spécimen curieux, unique au moyen âge, d'une catégorie de romans dont les plus anciens lui seraient postérieurs de plusieurs siècles. Moi-même, j'avais été tenté de revendiquer, un peu hâtivement, pour le poème le titre de *premier roman moderne* (cf. ci-dessus, p. 49). Cependant, toute réflexion faite, je crois que la science y tient encore trop de place pour qu'il soit possible de n'en tenir aucun compte dans la définition. J'aime donc mieux m'en tenir au nom de *farce* ou *facétie scolaire* (*schulschwank*).

1. On ne peut s'empêcher de penser à Rabelais en lisant certains passages où la phraséologie moitié savante, moitié burlesque, n'est égalée que par la vulgarité de certaines locutions.

comme par enchantement, devant le scepticisme de son continuateur : Jehan de Meung.

Jean Brasdefer tient à la fois des deux auteurs du *Roman de la Rose ;* il n'égale ni l'un ni l'autre. En revanche, il y a dans son poème un élément nouveau où l'on reconnaît l'influence de la mode[1].

1. En analysant le poème comme nous venons de le faire, nous constatons que « l'influence du milieu » s'y manifeste surtout de quatre manières suivantes :

1° Influence du *Pamphilus* qui forme la base de notre poème, et des commentaires sur le *Pamphilus ;*

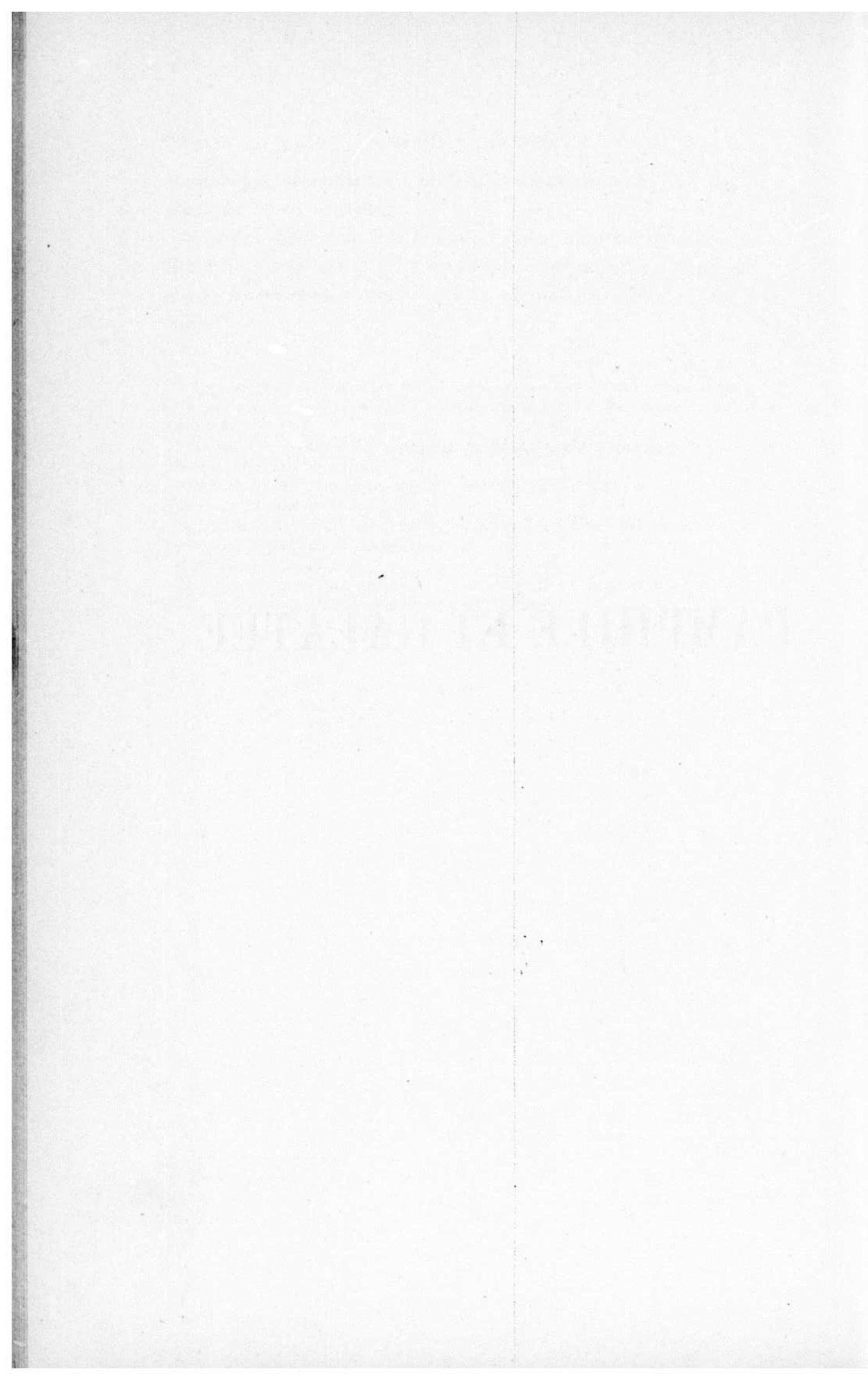
2° Influence des études en général faites à Paris, et des lectures qui s'y rattachent (*Roman de la Rose*, etc.) ;

3° Influence du passé : souvenirs de jeunesse, reconnaissance envers le chancelier, le protecteur de Jean ;

4° Influence du terroir.

Le poème se présente comme la résultante de ce parallélogramme des forces toujours agissantes sur l'esprit de l'auteur.

PAMPHILE ET GALATÉE



PAMPHILE ET GALATÉE

Chi coumenche Pamphille sen livre

(*Fol. 1ª*) **C**'or volsissiez, maistre Guillaumes,
Excuser et couvrir mes blasmes,
S'aucuns en puest on en cest conte
Trouver dont je puisse avoir honte, 4
Car commencement fay de rime :
Je fay consonant ou leonime.
Li proverbes dist, cose est voire :
« **A**vant cante foz que prouvoire ». 8
Tout ce proverbe en moy remire :
Resgardés comment je woel dire
Ad ce que je voy que vous estes
Naïs clers, sages et honestes ; 12
Si say peu, et rime weil faire
La u je voy si bon clerc taire.
(*Fol. 1ᵇ*) **A** senz me tourt ceste folie :
Comencié l'ay, n'en lairay mie. 16
Je translate *Panphile* en letre :

GLOSES. — 8 Notte — 17 Translates (*sic*) est | mettre une co|se dun langa|ge en un autre

---

LEÇONS REJETÉES DU MANUSCRIT ET CORRECTIONS

V. H. = *Van Hamel* ; *Sch.* = *Scheler* ; *Ulr.* = *Ulrich*.

3 on *est un peu effacé (gratté?)* — 6 *V. H. corrige* : Ou consonant ou l. *(cp. la note)* — leomine — 7 *Ce vers est écrit sur la même ligne que le précédent avec une forte abréviation de* proverbes — 15 seuz — 17 *L's de* translate *a été ajouté en interligne*

Ou latins est, françois weil mettre.
Verités est que nulle gent
Ne translatent ne biel ne gent 20
Ystores nulles n'autres clauses
En quoy n'entendent quatre causes ;
Haut les nommeray de cuer fin :
Aucteur, matere, fourme et fin. 24
N'est c'un aucteur, mien escïent,
Briefment, et cause efficïent
Rent la matere de cest livre
A materïel cause et livre. 28
Se la fourme volés entendre,
Du fait dois la maniere aprendre ;
Et la cause finauls pour plaire
Fist mouvoir l'aucteur ad ce faire. 32
Et la matere u li subgés
Rest Galatee et Panphilés.

Or escoutés, biaus tres doulz maistre :
On vous demanra, ce puest estre : 36
« Qui est li cause efficïent
U l'aucteur, a vostre escïent ? »
Dites que l'aucteur et le title
Est au premier de ceste epitle : 40
En prendent le premiere letre
De cascun des vers et puis mettre
(*Fol. 2^a^*) Ensamble, si porrés savoir
Et cause et title et non avoir. 44
Li seurnoms de l'aucteur seüs
Yert, s'aucuns n'en est deceüs,

21 Ystore est li | escapture [*l.* escripture] des | coses avenuez — 33 li amans — 34 li amie

---

22 entendent *est une corr. de* ententent — .IV. causes — 29 voles bien entendre ; *Sch. et V. H. gardent* bien *et remplacent* voles *par* voelz (vuelz) — 36 demandera ; *Sch. et V. H. gardent cette forme tout en supprimant* ce — 39 est le ticle — 40 de ceste enpuicle (enpincle ?) ; *Potvin et Sch. proposent* de cest capitle — 44 ticle — 45 seulz

Qui desist ainssi comme on moque :
« Frere, maint nom sont equivoque », 48
Par quoy il vous volsist rouver
U la ville porroit trouver ;
Dites qu'en cest traitié, deviers
Le fin, lise soissante vers : 52
Le ville celui trouvera
Et de cui amour chou venra.
Tout ce verra il, ce me samble,
Se les chiés des vers mest ensamble. 56

En sus s'en voist homs envïeus
De chi et fauls religïeus ;
Envïeus n'amera ja voir
En hom ce qu'il ne puest avoir, 60
Et faulz par contradicion
Aimme sophistication.
De tels auditeurs cure n'ay
Ne n'euz oncques ne ja n'aray ; 64
Se je n'en ay pleinne fournaise,
Ja le jour n'aray joie n'aise,
Que je les voy virtueus faindre ;
Tant scevent leur maniere paindre. 68
Se telz homs welt ce dit oïr,
(*Fol. 2*[b]) Je li pri de chi a fuïr.
Cha viengnent tiestes savoureuses,
Cervelles mirencolïeuses, 72
Gens de scïence habitué

48 Equivoquez est quant | aucuns nons sene|fie pluseurs diuer|ses coses si comme | chiax [*l.* chiens] senefie beste | qui abaie un pois|son de mer et une | estoile du chiel — 59 Note — 62 Sosphistatōn | est science | deceuable.

---

47 *Quelqu'un (G. Paris ?) a proposé* en moque — 48 equivoquez — 49 trouver — 51 traire demers — 52 lx. — 54 chou amour (amo̊) — 62 sosphistication — 68 seeuent — 73 Descoliers gens habitues de sciente. *Le premier mot n'est sans doute qu'une glose déplacée ; quant à la transposition du reste, elle est commandée par la rime (note de Sch.)*

Qui d'aprendre se sont tué,
As quelz je prie proprement
Que, se je parol grossement 76
En euls racontant de nature
U se je maing par aventure
Trop u peu en ceste matire,
Qui sera pour eulz faire rire, 80
En amour que le me pardongnent,
Puis que de dire me semongnent.

[L'AUTTEUR RACONTE]

Jadis estoit uns clers nobiles
Qui estoit appellés Panphiles ; 84
C'estoit uns clers de Rome nez,
Sages, courtois, gens et senez ;
Cors ot lonc et s'ot le col tendre,
Nulz ne sot en lui que reprendre. 88
Cant armonïeuz eut Panphile.
Une pucelle ot en la ville,
Que on appelloit Galatee ;
Oncques mais tele ne fu nee ; 92
Yeus rians, vairs et vocatis
Et de cuer d'amant translatis,
Nés droit, et de son vis dire ose :
Nesge sambloit seur rouge rose, 96
Bouche petite, enluminee
De vermail un pau et bourdee,
(*Fol. 3*^v^) Le col cent fois plus blanc que lainne,
N'i paroit ne fronche ne vainne ; 100
Tel cose en di qu'aucteur n'en dit :

81 Chi fine li trans|lateres son prologe et | puis met aucu|nes connissances (*ms.* 9nissz) | de ceus dont | li liures est | fais. — 94 Si parfaitement escrit coulour (*ad* 96)

---

76 se je parole — 78 maint — 79 matiere — 81 qui ; *V. H.* qu'i — 82 que *n'est pas dans le ms.* — 94 traslatis — 99 .c. — 101 que a. — dit *est corr. de* die

Sage estoit en fait et en dit.
Ne vous porroie hui trestout dire
La biauté de li et escrire, 104
Car ains ne le vit creature
Qui ne deïst c'onques Nature
Vosist une aussi belle faire,
Fors que la Virgene debonnaire, 108
Ne ja mais telle ne fera,
Car le molle perdue en a.
La biauté que je vous ay dite
Eut Panphile en son cuer escripte, 112
Si tres escerveleement ;
Car, se chieus qui ce fist ne ment
Qui nous raconte ceste istoire,
Et le preuve qu'elle soit voire, 116
Onques mais homs autant n'ama ;
Le preuve son cuer entama
Par cheste sivant parabole :
« D'abondant cuer bouche parole. » 120

PAMPHILLET SE COMPLAINT A LI MEISMES

« **N**avrez sui a petit deport :
Le dart en mon pis fiquiet port,
Et ma dolours croist et ma plaie
Qui assidüelment me plaie, 124
Et si ne l'oz moustrer au mire ;
Dont est il bien drois que j'en muire :
(*Fol. 3*[b]) Car plus grant peril que domage
Croy bien avoir en mon corage ; 128
Que cuide santé encerchier
U medecine n'a mestier ?
Si ne sai quels voies aler,
Cha monter ou la avaler ; 132

105 *audessus de* creature, *en petite écriture* : Galatee. — 129 *au-dessus de* encerchier, *en petits caractères* : querre

---

102 Sages — 105 vi — 115 istore — 118 Il preuue (*corrigé en* prouue ?)

Celer nel puis, tout en appert
Li mauls que je porte me pert.
A boine cause me complaing,
Et si n'ai confort de mon plaing. 136
Moult ay estouppes en quenoulle,
Or faut dont que je les destoulle.
Souvent aÿde son seigneur
Ars soubtils au peril greigneur. 140
Se mes mauls a tous apparoit,
C'est certain, chascuns le saroit,
Ja mais n'en querroie garir ;
Espoirs fait sauver ou perir. 144
Or me redoute d'autre part :
Se je tais dont li cuers me part,
Lors croistra l'inconvenïent,
Si devenrai d'auques nïent ; 148
Ch'est plus cler que cler, j'en morrai.
Autre conseil querre vorray,
U trop seroie fol musart :
Com plus keuve li feux, plus art. 152
Conseil a Venus iray querre
Qui m'apaisera ceste guerre
(*Fol. 4a*) Et me garira mon malage
— Nulle n'est en tel mal si sage —, 156
Mais que Dieux en son cuer li mette
Que ma petition acepte. »

L'AUTTEUR RACONTE

A tant cilz sa parole fine,
Son oirre prent, si s'achemine 160
Viers le castiel Venus, son maistre.

137 note — 144 note — 152 Notte — **153 Venus est li | propres nons** le | mere au dieu | damours

133 *V. H. met une virgule après* appert — 138 *Dans le texte de Sch., on lit la corr.* destroulle (?) — 139 ay de — seigneur — 149 *Sch. propose de changer le second* cler *en* tost ; *Ulr. propose* qu'en brief — 156 Nulls

Tant li pleut en son penser estre
Sa glorïeuse patïence
Ut li meismes a negligence 164
Et variiet son chemin a.
En un autre s'achemina
En alant vers une caverne,
Dont aler cuidoit en taverne 168
U Venus volentiers repaire.
Dechut se voit, ne seut que faire ;
N'ot pas grant piece illuec esté,
Quand vit venir Sobrieté 172
Qui de Casté est chambouriere,
S'especïaulx famelïere.

PAMPHILLES A SOBRIETÉ

« Suer, » fait il, « sui je deceüs
Dont je sui pour aler meüs ? 176
Au castel Venus voel aler. »

L'AUTTEUR RACONTE

Quant celle l'ot ainssi parler,
Orreur ot, si fu vergondeuse.
Parole contumelïeuse 180

SOBRIETÉ PAROLE A PAMPHILLET

Respondi, ou ceste ou sanlable,
Wide de pechiez et de fable.

[PAMPHILE]

(*Fol. 4b*) Et dist : « Manchipes esmeré,
N'as pas deus aus consideré 184
De saint Augustin le legende :
« Nuls n'est, mais qu'a Dieu grace rende,
« Qui aliment puist refuser,
« Ainsçois puet on de tout user. » 188

---

164 *Sch. corrige* De li m. — 165 Que — chemi a — 182 Wide de pechiez et vous de fable — 183 mauchipes — 184 .ij. ans

L'AUTTEUR RACONTE

Quand Caasté de sa maison
Ot oÿ le dissention :

[CAASTÉ]

« Freres doulz, ou woes tu aler ? »
Dist Castés, « woes tu si waler 192
Chou que Dieus a fait a s'ymage ?
Woes tu son racat mettre en gage ?
Ainsçois avoeques moy demeures,
Je te pri, si ne te deveures, 196
Et avec ma suer Abstinence,
Dont aras tu du bien scïence
Que Jhesus a celi promet
Qu'en sa sainte garde se met. 200
Niens est quanques Venus delite,
La paine est qui point ne s'aquite.
Aies en toy virginité,
Si haras toute iniquité. » 204

PAMPHILLET A CAASTÉ

« Se saviez aussi bien peskier,
Dame, que savés preeschier »,
Che li a respondu Pamphile,
« Ne demorroit en yaue anghuille, 208
Que toutes ne les presissiés,
. . . .
S'ariés grant markiet de pastés. »

CAASTÉS A PAMPHILLET

(*Fol. 5*[a]) Lors a respondu Caastés : 212
« Pamphile, doulz amis », fait elle,
« Mal te tient celle soterelle ;

201 Note

---

192 caastes — 200 se mert — 204 *Le ms. avait* aras ; *plus tard, un* h *à peine visible a été intercalée entre* Si *et* aras — 206 praischier — 209 Que tout — 210 *Dans le ms, le blanc est entre* 212 *et* 213 — 212 caastez

Femme dechut, ce m'est avis,
Adam, Salemon et Davis, 216
Sampson, Saül et autres mains
Qui li ont cheü entre mains.
Soies bien preudons en rigeur,
Aie encontre ta char vigeur ! 220
Seneques dist : « Nuls ne sourmonte
« Si fort que cilz qui sa char donte,
« Ne nuls n'est de si bonne bate
« Comme celi qui sa char mate. » 224
Caastés et virginités
Est souveraine dignités,
Et que ce soit voirs, nostre Sire
Le woelt pour exellente eslire. » 228

PAMPHILLES RESPOND A CAASTÉ

Pamphille respond par rampronne :
« Dame, se vous fuissiez au prosne,
Vous preiechissiés bien sans theume ;
Parole habondant vient de fleume. 232
Dont femme pleure, fille estrive.
Tant ay oÿ speculative,
De Venus woeil savoir pratique.
Je vous arguë par logique 236
Ou tierç moed de prime figure,
Que tels suy et bien m'aseüre
(*Fol. 5*[b]) C'on n'i donroit solution
Difenittive interemption. 240
Tout est mauvais en qui essenche
S'anullist d'humaine semenche.
Telle est Castés, qui le creroit,
Qu'umain linage anulleroit ; 244

224 Note — 225 Note — 232 complection fleumatique — note

216 Salmon — 218 Quelles ont chu ; *la corr. est de V. H.* ; *Ulr.* : ausquelles ? — 220 Et encontre — 237 prime *est corr. de* prince *ou* printe — 241 a qui — 242 *la prép. devant* humainne *manque dans le ms.* — 243 caastes — 244 Ou

Ergo, en tous autres malices,
Castés est li plus piesmes vices.
Majeurs appert, mineurs est voire :
Le conclusion doit on croire. 248
Se Venus est Casté contraire,
Se l'une est blanche et l'autre est noire,
Et se je Casté vice proeve,
Quel mervellez se Venus roeve ? 252
Car se l'oppos est en l'oppos,
Est li propos en son propos. »

L'AUTTEUR

Lors s'escrie comme esbahie

[CASTÉS] A PANPHILLET

Castés : « Sainte Marie, aÿe ! 256
Fui de chi, ha hay, fauls traïtres,
Tu es elenches et sophistes !
J'ay aussi bien perdu me paine
Con se j'eüsse batu Sainne. 260
Fuy de chi, va a te poupee ! »

PAMPHILLES A LUI

« Se moque ceste hurepee ? »
Dist cilz, « mon opposé n'espont
Et villainement me respont. 264
Tout cil et cellez qui l'ont chiere
Fuissent, pleust a Dieu, a nochiere !
(*Fol. 6*[a]) S'en iroit il, je croy, tout pau :
Tout vont la voie a tapetrau. 268

247 le maieur uni|versal afer|matiue | le mineur parti|culer afermatiue (*écriture différente à partir de* universal ; *cette glose commence à la marge du vers* 242) — 248 le conclusion (*ms.* conclusz) parti|culer affirmatiue (*cette glose se trouve au v.* 246) — Elle sensieut (sens) par | les premisses — 258 Thues faux apparans vrais

---

246 Caastes — 247 *Le* v *de* voire *ressemble plutôt à un* b — 250 et *n'est pas dans le ms.* — *Sch. corrige* vaire — 251 proiue — 252 se je — *V. H.* : Quel merveille [est] se V. r. — 254 Et li — 256 Caastes — 258 eleuches — 259 *Le second* s *dans* aussi *a été ajouté après coup* — 266 auochiere

Je voi, » fait il, « ce croi, le porte
Ma dame Venus qui ennorte
Fins cuers de par le dieu d'Amours ;
A li mousteray mes clamours. » 272

L'AUTTEUR RACONTE

D'illuec se part, si est venus
Le plus tost qu'il pot a Venus.
Ansçois qu'il feïst longue aloigne,
Devant la dame s'ageloigne, 276
Qui en sa main tenoit un septre.
Il le salue sans plus mettre :

[PAMPHILE A VENUS]

« Dieus vous gard, ma dame Venus,
Sans qui je sui certains que nuls 280
A bien ne a houneur ne monte ;
Dame, a qui servent roy et conte,
Enclinez un pau vo oreille
A cest kaitif qui se conseille ; 284
Dame, de gent conseil seüre,
Oyés moy, ne m'i soiés dure,
Pour faire chou que je vous prie,
Car grant cose ne requier mie. 288
Ay je dit que n'est pas grant cose ?
Si est, las suy quant dire l'ose ;
Mais a vous n'est ce pas trop fort
Que vous m'en doigniés le confort. 292
Vostres dires est voirs sans fable ;
Ma dame, dites cest notable :
(*Fol. 6*[b]) « Je l'otroy », si seray seür
Et de tous biens aray eür. 296

269 panph — 277 I ssz est I baston Royal (*glose écrite par la deuxième main en marge, à gauche*)

---

274 *le ms. donne* post, *avec* s *exponctué* — 276 agenoulle — 277 .i. — 280 nulz — 283 .i. pau

Ma dame, j'ain une pucelle,
Elle moy non, et si est telle
Par qui ma mort quier et pourcache,
Se conseil n'ay de vostre grace. 300
Ne pens fors k'a li jour et nuit,
Ma voisine est, c'est qui me nuit :
Plus me nuist feux qui priés me touche,
Et elle aussi, con plus m'aprouche. 304
Elle a biauté superlative ;
J'en juge, ou Amours trop me prive.
Mon cuer a perchié, et sachiés
Que n'en a pas ses dars sachiés. 308
Maus me croist, biautés m'apetiche ;
A nul houme ne le gehisse,
Mais tant puis celer mon sentir
Que tart venray au repentir. 312
On dist qu'elle est de noble gent,
Et pas n'est mon linage gent.
Je n'ay hardi charlange n'os,
Si que parler a li je n'os ; 316
Car on dist, et bien m'i affique,
Qu'elle est de moy cent fois plus rike ;
Elle a houneurs et grans douaires,
Je n'ay champs ne prés, vignes n'aires ; 320
Ja n'osterai mon lard pour cas ;
Ma vie gist en mon pourchas.
(*Fol. 7*[a]) Or n'a femme en trestout le mont,
Mais qu'elle ait de rikaisse mont, 324
— Et si fust fille a un vaquier —
Que n'eslise çou qu'elle a kier.

303 Note — 306 De sauoir se | elle velle ou | non — 309 Venus — 312 Note — 323 Note

298 *Sch. et V. H. ont lu* celle — 301 *Le cop. avait d'abord écrit* fere ; *il a changé le premier* e *en* o, *le second* e *en* s — 308 *le cop. avait écrit* dras ; *il a exponctué l'*r *de* dras *et l'a rétabli entre* a *et* s — 315 char lange — 318 .c. — 320 *Le ms a plutôt* uaires — 323 mond — 324 moult — 325 .i. vaquier — 326 a quier

Mais quant un petit le regard,
Je travil si, se Dieus me gard, 328
Qu'a li n'os parler con meskans,
Ains m'estuet fuïr par les chans.
Trop fiere est femme qui a grace,
Qu'elle scet que les autres passe, 332
Puis qu'elle sent qu'elle a beauté
Et miroirs l'en fait fëauté.
S'ay labouré par fois souventes
D'oster de mon cuer tels ententes ; 336
Mon labour ay mal emploié
Car adont me sent plus plaié.
Vous cognissiés tous amoureus,
Dame, donnez conseil pour eus. » 340

L'AUTTEUR

Venus ne fait d'oïr samblant,
Et chieus li redist en tramblant :

PAMPHILLET A VENUS

« Vous ne m'esgardés ne n'oés,
Et du tout sui a vous voés ; 344
Dame, puis que ma mestresse estes,
Ostés de mon cuer vos saiettes,
U si son cuer li entamés
Que je soye de li amés. 348
Qui soufferroit tel traïson,
Las, sans remuneration !
(*Fol.* 7[b]) Dame, a vous parol rudement,
Car amours, dont li cuers me ment, 352
Ne me laist parler en visant.
Respondés, je me tais a tant. »

332 Note

---

327. i. petit — 328 trauille — 333 *entre* quelle *et* sent (seut ?) *mot gratté* — 338 *Sch. et V. H. ont lu* senc — 342 le redist — 343 ne uoes — 351 parole

L'AUTTEUR RACONTE

Venus, qui gentil engin a,
Le plaint Pamphille ymagina 356

[VENUS]

Et dist : « Enten a moy, beau frere :
Boins labours vaint, c'est cose clere,
Qui saroit, frere, qui nous sommes
A la difference des hommes ! 360
A femme di, n'en soies lent,
Soit haute ou basse, ton talent ;
Envis en verras de mil une
Qui ne face ton oportune, 364
Se de parler bien tu t'estoffes.
Pour quoi Secons li philosophes
Vit le dessus dit en escript
Que Theodomas ot escript. 368
« Par foy », fait il, « je woel savoir
« Se ce que je truis chi est voir ;
« On le doit effachier ou rere :
« Ch'est menchoigne, au mains de ma mere ». 372
Savoir le woelt, son chemin ferme,
Et lui meïsmes mist en terme.
D'Athenes mut con decheüs,
Chiés sa mere descogneüs 376
Com pour herbergier descendi.
A l'anchielle dist : « Or m'en di,
(*Fol. 8a*) « Fay ta dame sempre o moy gise. »
Lors li a pecune promise. 380
Tant fist l'anchelle par sa sophe,
Sa dame avec le philosophe

358 Note — 363 Note — 375 *à la marge à droite* : remut — 380 *glose* : science, *à la marge à droite* — 381 science (*comme au v.* 380)

---

357 amoi *est une corr. de* amour *(l'r et le second jambage de l'u ont été grattés)* — 360 houmes — 366 li secons ph. — 372 ma *a été omis* — drmere, *avec l'abréviation de* re

Cocha ; mais quant chieus le senti,
De riens a li ne s'assenti. 384
Celle dist : « Frere, or as loisir,
« De moy pues faire ton plaisir. »
Chieus dist : « Ja ce ne soit qu'en ventre
« Dont g'issi, dame mere, j'entre. » 388
« Qui es ? » dist elle, et cilz se nomme ;
Chelle en muert, vez en chi la somme.
Quant vit se mere par lui morte,
Lui meïsmez se desconforte. 392
« Ey, las ! » dist chils, « perseverer
« En femme fait peurs averer. »
Lors voa a tous jours scilence,
Dont Adrians, li filz Maxence, 396
L'en fist moult persecutions.
A tant m'en tais, plus n'en dions ;
Car il n'est nus qui paine mette
En femme qui ne le sousmaite ; 400
Aspre puet estre, mais s'aspraice
Casseroit a moult pau de praiche,
Et pour ce que ne te deçoive,
Par droit exemple le te prueve : 404
« Li venderes moult jurera
A l'acateur qu'il ne laira
(*Fol. 8*[b]) De son pris qu'il mait nulle cose ;
Puis avient il, bien dire l'ose, 408
Qu'il en laisse bien le moitiet,
Tant l'a ja l'acateur coitiet.
Pourpens il faut avoir en art,
Ja n'ara riens offreur couart. 412
Se maronnier paour eüst,
Ja la mer passee n'eüst.

411 Note — 413 Note

---

404 prouue — 406 que il ni ait ; *V. H. écrit* qu'il n'ait — 408 avint — lose *est corr. de* sose — 413 peur

S'a premiers noie ta requeste,
Si fay par art qu'elle l'acepte. 416
Ars les pensees brise et tours,
Ars vaint batailles et estours,
Par art soelt on griés fais lever,
Ars fait le foivle au fort grever ; 420
Par art prent on les fors cités,
Par art est povres herités,
Par art est poissons en mer pris,
Par art est povres mis en pris, 424
Par art rit riches a cheval
Qui soelt plourer a pié ou val.
Seur el amés argent avoir,
Seür amés par gent savoir. 428
Que t'iroie je chi disant ?
Il n'a ou monde païsant,
S'il entent bien a ma parole,
Qui ne fache de sage fole. 432
Or enten dont que tu feras :
Ton servir li presenteras ;
(*Fol. 9a*) Car qui sert, puis qu'il est honneste,
Tel bien et tel honneur conqueste 436
C'onques ne li peurent douner
Si parent. A l'araisouner,
Tu li diras par tels mos : « Dame,
« Qui poés oster d'un corps l'ame, 440
« Dieus woelle qu'en vous servir m'use. »
Et s'il est qu'elle te refuse,

415 *dans l'interligne au-dessus de* noie : **refuse** (***glose***) — 416 Note — 435 Nota

---

416 Se — 422 hiretes — 427-8 *Dans le ms.,* *homophonie presque complète de ces deux vers est indiquée par cette graphie :*

S/S > eur ∠el ames < par/ar > gent < sa/a > uoir

433 don — 434 *Tout en bas de la page, la réclame* : Car qui sert — 442 Et sil est ensi quelle t. r. ; *Sch. propose* : Et s'il est ensi qu'el refuse

Espoir dira : « Moult seray niche,
« Se je de vous preng le sierviche ; 444
« Il n'est nuls homs qui ensi m'oigne
« Que je ne cuide qu'il me poigne.
« Alés vous ent ! Dieus bien me garde
« Que ne soie or si musarde » 448
Lors te fera grande manache,
Mais ne doubte que pis t'en fache ;
Non pourquant tous jours t'aparelle
A li siervir, woelle ou ne woelle. 452
Ainssi poras tu surmonter
Ses manaches et si donter
Qu'elle te sera faite amie
Qui devant t'estoit ennemie. 456
Hante les lieux, ce dois tu faire,
La u tu sces qu'elle repaire.
De biel gu jeue et de gent ;
Joie aiment toute jovene gent ; 460
Le juer ensamble et le rire
Dounent d'iaus entr'amer matire.
(*Fol. 9*[b]) Lïement a li te presente,
Ja bielle fache n'ert dolente ; 464
Car toute fache manifeste
Se li cuers fait u duel u feste.
Ne soies mus ne tu ne dies
Tant parolez que tu anuies. 468
Gentilz vertus est de moien ;
Zanneus, uns grans clers, mais paien,
Moien sur toute vertu loë,
Preus est qui si sa vie aloë. 472
Aprens : de trop petite cose

473 Note

---

446 *Entre* je *et* ne, *grattage* — 460 *Après* jouene, *une lettre a été exponctuée et grattée ; le cop. avait probablement écrit* jouente, *l'*e *final de* jouene *étant la dernière trace d'un* t *dont la barre a été supprimée* — 466 fait joie u teste ; *la corr. est de V. H.* — 469 et de m. — 470 Za[7]ne[9] — 472 Keus — 473 Apres

Femme despite et homme et cose.
De douç parler douce amour vient.
Et puis apriés, se il avient 476
Que tu en privé lieu le tiegnes,
Com homs enviers li te maintiegnes.
Et laien, en baisant ses faches,
Pour li couvrir force li faches, 480
Car honte ne li laisse dire
Che qu'elle ou monde plus desire.
Mieus vault corruption par force
Qu'elle deïst : « Faites moy force ! » 484
Force faire est plus belle cose
A celi qui demander n'ose,
Que s'on disoit : « Fai ton plaisir ! »
Sur toute riens te voel saisir : 488
Puis que povres ies, bien t'atache
Qu'elle ta povreté ne sache.
(*Fol. 10*[a]) Drois dist qu'alegans son mehaing
N'est a oïr en nul gaaing ; 492
Soubtilz est cilz qui de petit
Se fait riche et de bas haut ist ;
Ce que tu n'ies pues tu bien faindre,
Ce que tu ies par dis estaindre 496
Et dire : « Ceste est moie et ceste » ;
On ne fait pas de tout enqueste.
En cest art fait bien exploitier
Mentir, et bien y a mestier. 500
Voirs dire souvent duel engendre :
Pour voir dire se fait on pendre,
De voir dire lués se repent
Li leres tantost c'on le pent ; 504
Mieux vault joie avoir pour mentir

501 Note

---

474 *Le premier* et *n'est pas dans le ms.* — 479 *Après* la, *trois ou quatre lettres raturées* (men ? inen ?) ; *Ulr. propose* : la honte — 490 Que elle — 491 que — 494 bas *n'est pas dans le ms.* — 495 *Je lis* mens, *Ulr. lit* nines

Que pour voir dire repentir.
Fay toy bien, ne ja ne t'en lasses,
Et des sergans et des beasses 508
Qui repairent en sa maison
Par dons ou par autre raison,
Si que bien de li te feront
Par ce que li reporteront. 512
En ce point le tempte souvent,
S'aras ce que t'ay en couvent ;
Car, quant pensers est en balanche,
De legier se trait a plaisanche ; 516
De pau pleure a qui liepe pent,
De pau tent a ce qui te tent.
(*Fol. 10*[b]) Lors iert en indifferent mise
Pour faire toute ta devise. 520
Entre vous deus soit tels messages
Qui soit gaitans, celans et sages,
Et que de dire moult se coite
Ce que l'uns a l'autre convoite ; 524
Mais garde qu'il ne t'apartiegne,
Car je me doubte qu'il n'aviegne
Qu'il par aucun courout n'aconte
Dont entre vous deus n'aiés honte. 528
Vielle t'en sera boins confors,
Car vielle fait foibles de fors :
Quant elle woelt, de cose voire
Dist : « C'est orde menchogne, voire ! » 532
Biaus filz, surcot aies et cote
Et garde qu'il n'i pende crote ;
Ordonne, se tu plaire weus,
Bielement et barbe et cheveus, 536
Nés, dens et ongles et narinnes,
Ne tu ne fronches ne narinnes. —
Va t'en, hardiement commence !

---

508 Et *manque dans le ms.* — 510 autres *avec* s *exponctué* — 512 — qui li ; *Sch. corrige* qu'il li — 517 li liepe — 521 .ij. — 527 Que il — 528 .ij.

Semme, bien parra ta semence : 540
De chou dont plus te doubteras,
C'est ce dont mieus a chief venras.
Je ne say que je plus te die :
Soies preus, si aras amie. 544
Mil sens poras vir et oïr
Comment tu en poras joïr. »

PAMPHILLET PAROLE A LUI MEISMES

(*Fol. 11*[a]) Pamphillet dist : « Ainssi conforte
Li haitiés celui qui mal porte, 548
Ne ja pour ce le mal mains rade
N'en sera au corps du malade ;
Li bien viestus dist de legier :
« Tamps a ses talens de negier. » 552
Du conseil ma dame Venus
N'est mes mauls menres devenus,
Las, kaitis ! ainssois me demeure,
Et men caitif cuer me deveure. 556
En Venus avoie esperanche
Et tout me tourne a devoranche.
Las ! » fait il en soupir amer,
« Laissiet m'a senz nef en la mer 560
Li maronniers n'il ne m'arive,
Ne je n'i truis ne fons ne rive ;
Ainssi quid morir sans conseil,
Se je ne quier autre conseil. 564
Las, dolans ! trop me vie aville,
J'iray a la maistre queville. »

541 Note

---

547 dist *ajouté après coup* — 549 *Le ms. donne* pouce *avec l'*r *écrit au-dessus* — 554 meures — 555 anissois — 556 caitis — deuueure — 559 *Entre* Las *et* fait, *deux lettres ont été raturées* — 560 seuz — 566 Je

L'AUTTEUR RACONTE

Ensi qu'il se dementissoit,
Celle de son hostel yssoit, 568
Descouverte fors d'une guimple,
En l'autre hostel rentre moult simple.
Lors dist chil si tost qu'il la vit :

PAMPHILLET PAROLE ENCOR EN VEANT S'AMIE

« Ey, bielle, qui mon cuer ravit, 572
Com volentiers a vous parlasse
Se je peüsse et se j'osasse !
(*Fol. 11b*) Mais de peurs sui si esperdus
Que j'ai tous mes cinc sens perdus 576
Et cuer et mains et piés ensamble ;
N'i a si hardi qui ne tramble.
Sui je bien par mes yeus traïs ?
Mon sens perch comme homs esbahis. 580
Parler a vous j'ay proposé
Et si n'en ay le cuer osé ;
Sui je chou ? je croi que nenin.
Sui je Ruben u Benjamin ? » 584
Puis dist a lui : « Dieus m'en aït,
Riens ne vault homs qui s'esbahit. »

L'AUCTEUR

En ces paroles endementre
Cilz apriés celle en l'ostel entre 588

PAMPHILLET A GALATEE

Et dist : « Bielle, une moie nieche

568 *au-dessous de* lautta racõte, panph (*encre pâle*) — 584 li non des | « ij » enfans Ja|cob (*encre pâle*) — 586 Note

---

567 que il — demeutisoit — 571 que il — 574 je — 576 .v. — 582 Et se — 583 uenin *plutôt que* nenin — 589 une *ajouté, par la seconde main, en interligne* — uiche

Qui ne vous vit moult a grant pieche,
Par moy bien mil salus vous mande ;
De vous veoir est moult en grande, 592
De vous siervir moult se presente,
De vous parler moult se demente.
La me voloient retenir
N'il ne m'en laissoient venir 596
Mi parent, kar doner a femme
Voloient une riche dame
De haut lieu et riche a poissanche,
Bielle, blonde, vermeille et blanche, 600
Enlumminee de noblaiche,
Mais ne sevent ce que me blaiche :
(*Fol. 12[a]*) Vous, qui cha venir me meüstes
Sans ce qu'espoir nient n'en sceüstes, 604
Je renonchai pour vous as dis,
S'eüsse je fait paradis,
. . . .
Qui le m'eüst abandounee. 608
En jouent parlons, car joneche
Voelt tous jours user de leeche.
On ne devroit jamais blasmer
Josnes gens, s'on les voit jouer. 612
Mais or disons celeement
Nos secrés tout priveement,
Qu'autres nulz fors Dieux ne les sache,
Car au voir dire bien m'atache. 616
Trop mieulz cent fois morir volroie
Que nulz fors moy sceust ceste voie,
Car j'aim mieulz morir pour celer
Que vivre par mon reveler. » 620

---

594 De parler a vous — 598 Me voloient ; *Sch. et V. H. corrigent* Me vuelent — 603 me *manque dans le ms.* — 604 *Je lis plutôt* Sauf — sceutes — 606 Si eusse — 607 *manque* — 609 iouuent ; *la corr. est de Sch. — Le ms. donne* ioueeche, *écrit par la seconde main sur grattage* — 611 deveroit — 615 Que — les *n'est pas dans le ms.* — 617 .c.

GALATEE A PAMPHILLE

« Vous avés droit, » dist la pucielle,
« Car c'est une maniere bielle. »

PAMPHILE A GALATEE

« Dame », dist cilz, « or vous voel dire
Dont j'ay sourhabundant matire. 624
Premiers emprenç, premiers diray,
Dieus le scet, ja n'en mentiray :
Il a moult bien trois ans passés
Que je vous aim, et plus assés, 628
N'onques mais nel vous osay dire ;
Li malades doute le mire.
(*Fol. 12b*) Oncques mais dire ne l'osay,
Or entamé mon propos ay. 632
Senz vient a sot en petit d'eure,
En petit d'eure Dieus labeure.
Or sui je de Dieu tant amés
Qu'au dire me sui entamés, 636
Si en poez oïr mes esmes :
Je vous ains mieulz que mi meesmes ;
Si m'en dites vostre plaisir,
Et je me prendray au taisir. » 640

L'AUTTEUR RACONTE

Quant celle ot celui entendu,
Tart li fu que li ait rendu

GALATEE A PAMPHILE

Et dist : « Par dis et par rihotes,
Amusardent li sos les sotes ; 644

630 Note — 633 Note

---

625 empnt (a suscrit) — 627 .iij. — 629 Nel o. m. ne vous o. d. — 631 dire nosay ; l'n *a été effacé et* nel *a été écrit au-dessus* — 633, 634 de heure — 637 aesmes — 638 meismes — 642 quelle ait ; *je corrige avec Sch.* que li, *V. H.* que elle — 643 uhotez — 644 *Sch. et V. H. ont lu* U musardent ; *ils corrigent aussi* li sos *en* les sos

Esse dont que hounir me cuides
Par tes fausses paroles vuides ?
Est ce a certes, di ent le voir,
Que tu me cuides decevoir 648
Par te fausse fraude fardee ?
Ey, voir ! Dieus m'en a bien gardee.
Va t'en en une orde longaingne
Faire en autre lieu te gaaigne ! 652
Cuides tu chi trouver tés lourdes
Qui voellent escouter tes bourdes ?
Sire, j'aie tres maus dehez,
Se je n'ain mieulz que me haez, 656
Quar li bon sont, ce m'est avis,
Si qu'on dist, des mauvais haïs.
(*Fol. 13*[a]) Mais je te jur par ceste teste,
Coursier te ferai bonne feste, 660
Qu'on batera ton dorenlot ;
Je parle haut, ne sai s'on l'ot. »

L'AUTTEUR

Pamphiles esbahis s'escrie :

PAMPHILLET A ELLE

« Mierchy, ma dame, douce amie. 664
Souvent avient que tés qui pecce
Encombre tel qui n'en a taiche ;
Ychi me nuit autrui pechiés
Dont je ne sui point entichiés. 668
Tant sont li mauvais accreü
Que li bon ne sont mais creü.
Sur tous les sains, dame, vous jure,
Sur ma foy, sur sainte Escripture, 672

665 Note — 669 Note

---

645 cuidies — 646 widies — 654 wellent ? — 655 dehaez — 656 uain — 658 que on — 659 je *manque dans le ms.* — 661 Que on — dorenlot *est corr. de* dobenlot — 662 parole *avec* o *exponctué postérieurement* — 665 que pecce — 669 *Le dernier mot est illisible* ; *à la fin, on distingue assez nettement* eu, *les autres lettres* (car?) *ont été grattées. Sch. lit* e[s]meu, *je lis avec V. H.* accreu

Ja n'arai paroles si baudes
Qu'il i ait mençongnes ne fraudes ;
Si m'oëz par pure pitié. »

L'AUTTEUR RACONTE

Tant a cieuz fait par son ditié 676
Qu'il fist le cuer celi si lent
Qu'elle fu simplement silent,
N'elle ne respont nulle cose.
Et cieuz son propos li oppose 680

PAMPHILLET A GALATEE

Et dist : « Douce dame, merci
Oïr me poez crier chi ;
Simplement sui vostre hom lige
Mais je parole en vain, — que di je ? 684
Car vous iestes si tres josnette
Et de pensee pure et nette
(*Fol. 13b*) Que vous encore ne savés
S'au refuser bien fait avés ; 688
Mais ce vous fist enfance faire
Qui tous jours est a sens contraire.
Si le vous pardoins, douce amie,
Qu'il ne vous tourt a vilenie ; 692
Quar entrués qu'estes josne et tendre,
Par us poés grans sens aprendre,
Quar par us tous li sens du monde
Et par art en tous clers abonde ; 696
Par art enluminent d'estude
Sage clerc deviennent li rude.
Pour chou le vous di, doulce dame,
. . . . 700
Qui je sui, quelle est ma richesse

689 Note

676 ditier, *l'r a été exponctué* — 677 Que il — 679 Ne elle — 683 vostres homs liges — 692 Que il — 693 que — 696 clrs (*l'e manque*) — aboude — 698 rudes — 700 *est laissé en blanc.*

Et se je point en amours traiche ;
Si vous pri, dame, a cest fenir,
Mon parler, l'aler, le venir 704
Ottroier par pitié vous plaise,
S'arés mis mon cuer en grand aise,
Qu'envis puet on, au long aler,
Cognoistre gens fors au parler. » 708

L'AUTTEUR

Dont li respondi Galathee :

[GALATHEE]

« Le parler, le venir, l'alee
N'ay de deffendre auctorité
A nul home en lieu habité, 712
Car c'est uns communs previlieges
Que vallet partout aient sieges.
(*Fol. 14a*) Et si fait s'onneur la pucielle
Qui courtoisement les ensielle, 716
Non pas que les doie semondre,
Mais selonc l'opposé respondre.
Pucielle puet chascun oïr
Et du parler par sens goïr, 720
Mais bien se gard que tant ne fache
Qu'en ses paroles nous soulache.
Pour ce te di je que j'ottroie
Moult boinement, u que je soie, 724
Que tu u uns autres y viengne,
Sauve m'oneur, quoi qu'il aviengne.
A moy te joue de parole,
Sans fausseté, sanz parabole, 728
Quar je ne sui pas si poulet

705 Note — 720 Note

---

702 amos — 707 Que — 709 le — 717 semondre *semble être changé en* semendre *sous l'influence de* rendre *qui lui-même est une faute pour* respondre — 718 rendre — 720 par cens ; *Sch. et V. H. corrigent* par tens — 722 Que ses p. — no s. ; *Sch. corr.* ne — 726 mon honeur

De souffrir se cuers m'en doloit.
Apriés ti dit voelent, ce samble,
Que nous soions tout seul ensamble ; 732
Que seul soions, ce ne puest estre,
Ne devons seul en un lieu estre,
Ne point ne seroit avenant ;
Chilz qui meffait het sourvenant. 736
Quar li lieus seulz a le fois nuisent
Et li renon c'on en a cuisent. »

L'AUCTEUR PAROLE

A che mot s'est celle teüe,
Et chieuz en suppliant l'argue, 740
Qui Amours en li navrant boute.

PAMPHILLET PAROLE

« Dame », fait il, « qui je tant doubte,
(*Fol. 14b*) Par qui mes cuers est desnoirchis,
De Dieu vous rend cinc cens merchis 744
Quant daignié m'avés ottroiier
A vous parler, c'est grand loiier ;
Tele ottrianche est non petite,
Rendre ne vous puis le merite 748
Devant que vostre amours m'amende ;
Li benois Fieus Ðieu le vous rende !
Dame d'oneur, plainne de grace,
Vous pri, se vous avés l'espace, 752
Que je de tant sans plus m'apaise
Que celle douce bouche baise.
S'iert ainssi que li vos amis
Mousterra ou son cuer a mis, 756
Si n'iert pas ma peinne gastee. »

743 Panphile parole (*en haut de la nouvelle page*)

---

731 ti de v. ; *la corr. semble remonter à Ulr.* — 733 se ne p. — *le* t *de* puest *semble effacé* — 734 .i. — 736 maiffait — 737 musent — 739 cest — 744 .v. — 745 daigniez — ottroier — 750 diex ; *c'est une corr. de* biex. — 751 *Ulr. propose*: d'oneur plainne [et] de grace — 753 de dant — 754 bouche *est une corr. de* bouce

L'AUTTE[U]R

Lors le resgarde Galatee
Qui boinement l'ot entendu,
Tant qu'en son cuer sent descendu 760
Amours qui amer li commande
Et de nouvel salut li mande ;
Si le fiert Amours par maistrie
Parmi l'ueil et parmi l'oïe 764
D'un dart au cuer souz la mammielle,
Dont Doulz Parler est la lamielle,
Si que fine amours l'a contrainte
Qu'elle aime Pamphile senz fainte. 768
Mais quant navree se senti,
Quippe, se ses cuers alenti
(*Fol. 15*[a]) Et li mue trestous ou ventre,
Dedens un nouvel propos entre, 772
Si que tout son viez propos mue ;
Puis rougist, palist et tressue,
Une heure baille, autre s'estent.

GALATEE

« Lasse ! qui m'a fait ce bestent ! » 776
Fait celle, en parlant a li meismes,
« Or voy, si chiers n'est ors ne cresmes
Ne femme, tant soit de bien pleinne,
Qu'ons n'ait, s'il y woelt mettre peinne, 780
Par bel parler ou par donner.
D'autel me weil araisonner
De mon jurer que je faisoie
Quand jou Panphile refusoie. 784
Ors pierche Amours, lache par force

779 Note bien

758 galattee — 760 que en — 766 la mielle — 768 Que elle — 776 se bestent — 777 *L'initiale* F *a été colorée au lieu de l'initiale* L *du v.* 776 — meismez — 778 cresmies *ou* cresimes — 780 Que hons — se il — 782 as *exponctué devant* araisonner

Le novel tret parmi l'escorche ;
Honte feray a toute femme :
Quand fay chou que si me diffame 788
Et que je de moy tant mesdie
Que de mon jurer me desdie
Et que de ma bouche l'aconte,
Si m'aït Dieus, ci a grant honte ; 792
Amours qui mon laz cuer mal tranche
Qu'a le pïeur met doleanche
M'a mis, c'est redargution,
En une disputation : 796
Contrainte de blans argumens
Je dis « Non feray », dis « Tu mens ! »
(*Fol. 15*[b]) « En affirmant ce que nyay
« En toy tenus malvaiz ny ay. » 800
Comment le dirai je, kaitive !
Tant me poise que je suy vive. »

[L'AUTTEUR]

Ainssi se taist, ainssi est lente.

[PAMPHILE]

« Car rendés », fait chilz, « ma jouvente ! » 804

[L'AUTTEUR]

Galathee moult esbahie
Respond ainssi com par envie :

[GALATHEE]

« Bien soit que li baisiers dechoive

797 Il y a.v. moit[s] (*l.* moiien) | c'est a dire.v. | fins en cleuches | asquelies li faus | arguans tent | amener son res|pondant. Chest | quen li refudans | die aucun apparant | fauz u ment | opinable u face | solectisime ou | nugations chest | assavoir ottrier ce | que on a devant met | Si que gatee voelt | faire cy ou noier | che que on devant | ottrict (*Cette glose commence au v.* 788).

---

786 tresparm (*l'i manque*) — 788 *Après* fay, *un* s *a été ajouté par le cop.* — 792 si a — 793 qui *n'est pas dans le ms.* — laz *a été ajouté par le scribe au-dessus de la ligne* — 794 Que a — mete dolenche — 798 Je dis — 804 ma *n'est pas dans le ms.*

Et doinst l'appetit dont on rueve, 808
Et telz temps est que il diffame
Et entiche souvent sa dame.
Je le t'ottroy, mais bien m'escoutes
Qu'autre cose tu n'i adjoustes, 812
Qu'a nul qu'a toy ne soufferroie
Sa bouche touchier a la moie. »

[L'AUTTEUR]

Che dist ; lors rougi com framboise ;
Je ne say se chieulz celle baise 816
Qui estoit garie du harle,
Quar l'autteur latin point n'en parle ;
Mais il recorde en che pas la
Que la belle apriés s'en ala 820

[GALATEE]

En disant : « Lasse, trop demeure,
Je ne warderay hui mais l'eure
Que du moustier viegne me mere ;
Si me doubt que je ne compere 824
S'el ne me trouvoit en maison,
Et il y aroit bien raison.
(*Fol. 16*[a]) « A Dieu » te di, que te maintiengne,
Et chascun de s'amour souviengne. 828
A Dieu, Panphilet, qu'il te gart ! »

[L'AUTTEUR]

Ensi s'en part a un regart. —

Et Panphiles remaint joyous

[PANPHILES]

Et dist : « Dieus, loez soiez vous 832

---

808 reuue — 810 cutichie ; *Sch. corrige* conchie, *je préfère avec Ulr.* entiche — 812 Que — 813 Que — que — 816 ce chieulz — 818 lautteur point latin nen p. — *l'r de* parle *a été refait par la seconde main* — 819 past — 824 Se — je ire c. — 828 chascum — 829 qui — 831 joyouz

Quant elle m'a dounet tel joie ;
J'en sui sires ou elle est moie.
Dieus a pour moy tant labouré
Que de s'amour m'a honoré, 836
Et tant m'a volu aaisier
Qu'elle m'a douné un baisier ;
Si m'aït Dieus, c'est grand rikaiche
Quant tant m'a donné de leaiche 840
Que je de li m'en revieng riches
Qui y alai povres et niches.
Mais une cose m'est contraire
Que dist la douce debonaire, 844
Qu'elle me dist, quoy c'avenist,
Que de s'amour me souvenist.
Quar se sus sainz juré l'avoie,
Entroublïer ne le porroie, 848
Si que me doubt qu'elle ne quide
Que de s'amour la moie vuide ;
Et si n'est riens qui tant me poigne.
Grant part ay fait de ma besoigne, 852
Mais une cose m'espoënte,
Quar s'avecques li souvent ante,
(*Fol. 16b*) Li mesdisant nous gaitteront
Et nos amours departiront ; 856
Et se souvent ne le frequente,
Quand l'amours n'est ancor que lente,
Je me doubt que je ne le perde
Et qu'a autre amer ne s'aherde. 860
Et bien m'en doy espoënter,
Car toute amour croist par anter,
Et si avient dont cest grant vice
Que l'entrelaissier l'apetice ; 864

---

838 Que elle — 849 Si que je me d. quelle ; *Sch. et V. H. corrigent* qu'el *et gardent* je — 850 wide ? ; *Ulr. lit* voide — 854 saueques *corrigé, sur la ligne, en* auoecq — lui — 860 que autre *avec* a *intercalé après coup* — 863 *Sch. écrit* c'est *et met des virgules après* avient *et* vice

Si preng je un example de che
Qui a ce pourpos bien s'adreche :
Quand plus a de lengne ou fu mise,
Tant art plus li feux et atise, 868
Et qui oste dou feu la buche,
Li feux faut que li cendre suche.
Si croy qu'elle m'oublïera
Quant avoec moy point ne sera. 872
Encor plus malement me doubte,
Dont je perç ma pensee toute,
Qu'elle ne soit tost avoiie
Que vers moy s'estoit ottroiie, 876
Et Fortune tourne en pau d'eure
N'en un moment point ne demeure ;
Tels dist huy « Je ferai tel cose »,
Qui dist a l'endemain « Je n'ose ». 880
(*Fol. 17a*) Car chilz qui tous biens fait et trache 883
Ch'est au jour d'ui ; qui n'en a grace ? 884
En apriés je suis pau seürs, 881
S'a li parler n'ay point d'eürs ; 882
Mauvais ont plus de reverence
Par cremeur que boin par science ;
Tant est Fortune vilz et orde.
Mais bien de Venus me recorde 888
Qui dist, qui paine en femme met
Que tout son propos le demet
Et par frequenter le sousmaine.
Dieus pourvoit chacun lonc se paine ; 892
Pau ou nulz sans paine chevit,
Qui paine n'a, a paines vit,

867 exemple ou propos

---

865 je *n'est pas dans le ms., mais un mot a été raturé entre* Si *et* preng — 867 lengue — 870 sugche — 874 *Je lis* perc *avec Ulr. ; Sch. et V. H. ont écrit* pert — 875 *Sch. s'est décidé pour* anoiie, *je préfère garder la leçon du ms.* — 876 ottroie — 882 *La réclame en bas de la page donne* : Car chilz qui tous biens — 883 Car cilz que — 890 *Sch. corrige* li d. — 892 selon ; *la corr. est de Sch.* — 893 ou *corr. de* au

Et que nulz labeurs ne se mette
A boin chief, se Dieux ne l'accepte, 896
Dont m'aït la viertus divine
Qui mon commenchié me parfine.
A men commenchier feray veu
Qu'a cousin, frere n'a neveu 900
Ne vorai ce cas reveler,
Quar telz gens ne scevent celer,
Ains blasment leur parens qui aiment
Et malaventureus les claiment. » 904

L'AUTTEUR RACONTE

A ce mot s'est teüs Pamphile.
Une vielle avoit en la ville
Qu'on appelloit dame Houdee,
Fronchie estoit et esdentee, 908
Si vielle que flairoit le biere :
Mais esté avoit escoliere
(*Fol. 17b*) Des ars a ma dame Venus.
Pamphiles s'en est souvenus ; 912
Conter li vorra se raison,
Sa voie adreche a se maison.
Au plus tost c'onques puet Panphile,
U la vielle trueve qui fille. 916
Des maintenant qu'il l'a veüe,
En disant ces mos le salue :

[PAMPHILE]

« Boin jour et boine destinee
Vous doinst huy Dieus, dame Houdee ! » 920

918 Histore

---

895 labeure — 897 maye — 898 *Sch. et V. H. ont* Que, *Ulr. propose* Qu'i — 899 *Sch. a lu* U men c. — 900 Qui a ; *Sch. corrige* N'a — 902 *Le ms. donne* geue *corrigé en* geus — 907 Que on — 912 Pamphil' — 917 qui la ; *Ulr.* qu'i, *Sch.* que

L'AUTTEUR

Celle ne respont o ne non.

PAMPHILLET A LE VIELLE

« Dame », dist chieus, « le grant renon
Et le los de vostre bonté
Que je n'aroie huy raconté 924
M'ont chi conseil querre envoiet ;
Pour Dieu, qu'il ne me soit noiet !
Dame, jou ainç celle meskine
Galatee, vostre voisine, 928
Et elle moy, s'elle ne ment,
Que n'os faire a li parlement ;
Car mauvais los est tost creüs
Et si n'est pas de pau cheüs ; 932
D'a li parler n'ay point d'achés,
Car je redoubte mil lachés
Et quant qu'il est au mond qui nuise ;
Je me doubte qu'il ne me cuise, 936
Et s'aimme mieux estre affamés
Que de men boin los diffamés ;
(*Fol. 18a*) Pau de cose bleche blechiez.
Or soit enviers li adrechiez 940
Vostre parole et a li voise,
Si n'en sera, cha ne la, noise,
S'en serés, se Dieu plaist, menistre,
Car ouvrer en voeil a vo titre. » 944

L'AUTTEUR

Celle qui sot de la viel danse

LI VIELLE

Respond : « Tu requiers grant enfance ;
Chou que tu requiers autres aime

934 *Au-dessus de* laches, *la même main a écrit* las — 937 Note

---

930 *Sch. corrige* Je n'os — 931 tos — 939 *entre* ble *et* che, *des lettres ont été grattées* — 940 lui — 943 die[9] — 946 requiere

Et a m'aïde part reclaime, 948
Et sachiés, toute jour me prie
Que je fache de li s'amie.
Mais ottrïet n'ai a nule heure
A celi que je l'en sequeure, 952
Et si est il courtois et sages
Et dignes de haulz mariages ;
Mais de trop peu se cunchia :
Par une cose m'anuia 956
Dont villainement bas se mist,
Quar un viés plichon me promist.
Quand dons si vieux promettre vi,
Je respondi : « Je te plevi, 960
« Que jou ja en nulle action
« N'en feroie intreduction. »
Petis dons met es gens peraiche
Et li grans dons le tort adreche ; 964
Il n'est riens que douners n'engingne :
Par douner passent juge ligne,
(*Fol. 18b*) Par dons est pechiés pardonnés,
Et li tors du droit par don nés. 968
Si te di que celle pucelle
N'ara ja hom sans moy, quar elle
Est toute a men commandement,
Se celle qui voir dist ne ment, 972
Si te puis bien asseürer
Qu'elle ne saroit hui jurer
Fors que le foy qu'elle me doit,
Ne me faut fors lever le doit, 976
N'elle n'a de rienz peur, la doulche,
Fors de ce que ne me courouche.

963 Note

---

951 *Après* nai *grattage* ; *le cop. avait probablement écrit* name *ou* naime — 958 .i. — 961 ia *est écrit à la place d'un mot gratté* — 967 pardounez — 972 *Entre* ne *et* ment, *le cop. a intercalé* me — 974 Que elle — 975 que elle — 976 faitt

Je m'en vois, j'ai aillieurs affaire ;
Or voist chascuns a son repaire. » 980

PAMPHILLET

« **D**ame », dist chieux, « n'ay nulle cure
Fors ceste que je bien n'endure,
S'en ay le cuer forment carchiet.
Or faisons, s'il vous plaist, marchiet, 984
Et Dieus le scet, confait salaire
En arés, dame debonnaire,
Car, voir, se vous m'en pourveez,
Corps n'avoirs ne vous iert veez ; 988
Car mettés pris en vostre painne. »

LE VIELLE

« **B**eaus fieux, gens que povretés mainne »,
Dist celle, « ont souvent appetit
De chou dont il ont trop petit ; 992
Hontes ne voelt ne je n'ai soing
De dire ce dont j'ai besoing.
(*Fol. 19c*) Vielleche, li suer a la Mort,
Par vis, par dens, par tout me mort, 996
S'ai maintes goutes en l'eskine.
Quant j'estoie jone meskine,
J'avoie avoir a grant copie ;
Or me voy de tous escopie. 1000
Vielle sui, si n'ai dent en geule,
Ne m'en chaut, je ne sui pas seule ;
Foulz souvent en sa paine rit,
Quant autres avoec li partit. 1004
Biaus », fait elle, « se Dieus m'aïde,
Vous y aliege u vous ayde ;
Dites au mains a vo mainnie

993 Note — 1003 Note

---

990 gens *est une corr. de* gene — 992 *Ce vers a été rétabli au bas de la page et renvoyé par les signes habituels* : A-B — 995 *Le cop. a changé* Viellece *en* Vielleche — 1001 geule *corr. de* goule

Qu'il me fachent aucune aye 1008
De mon tissonnet alumer
Ou d'un pau de let pour humer,
Sire, pour le mal de mon chief;
. . . . 1012
Si kech qu'a peinnez me relief,
J'avoie oubliet dou relief ;
Sire, que je n'i faille pas. »

L'AUTTEUR

Chilz li respond en es le pas : 1016

PAMPHILLET

« Ja, se Dieu plaist, de telz fridainnes
Ne vous donray, mais toutes plaines
Soient faites vos volentés.
En mon hostel vos arrentés. 1020
Merveilles est d'amour soudaine :
Mieus vous ain qu'en bonne semaine
(*Fol. 19*[b]) Soit hui entrés li vostres corps,
Foy que doy Dieu, qu'argent ne qu'ors. » 1024

[L'AUTTEUR]

Celle repond que joie en ra :

[LI VIELLE]

« Ch'est drois, grans bien vous en venra.

[PAMPHILE]

« Dame, or vous pri que vous fachiés »,
Dist chieus, « que soie deslachiés 1028
Et que li vostre sens m'aliege
Que sache men piet hors du piege. »

[L'AUTTEUR]

Houdee se part a cel mot :

1012 *C'est, sans doute, ici que doit se placer le vers laissé en blanc après* 1014 — 1013 Se kech que a ; *Ulr.* souchief ? — 1014 *Après ce vers, une ligne a été laissée en blanc* — 1017 dieux — tridainnes ; *corr. proposée par M. Faral* — 1018 toute plainez ; *l'e de* toute *est un peu effacé* — 1024 que — que

[LI VIELLE]

« Onques mais homs a ce ne m'ot 1032
Que tant pour lui volsisse faire. »

L'AUTTEUR

Enssi s'en va viers le repaire
Galatee, crolant, tramblant,
De li veoir ne fait samblant, 1036
Ains le regarde sous wiart ;
Ja soufflera le feu qui art.
Ainssi s'asiet, le dos li tourne ;
Oiez comment ses dis aourne : 1040

GALATEE ESTOIT DEDENS LE PORTE ET LI VIELLE ESTOIT AU SIEGE

« **E**n ceste ville une jouvente
Est, Dieus, qui tant est belle et jente,
Et si n'a pas en tout le monde
Une persone a lui seconde. 1044
Boins, biaux, joenes est et meürs,
Dieus, qu'il est plains de boines meurs !
J'ai moult vescu, à Dieu plevi,
Que de mes yeux autel ne vi. 1048
Moy et mains autres povres tourse,
Il a si tost mis main a bourse.
(*Fol. 20^a^*) Tous ses compagnons si desrenge
Que tous les sourmonte en loënge ; 1052
Ch'est Pamphiles, or l'ay nommé,
Tout li sien en sont renommé :
Ch'est uns aigniaux as debonnaires,
Ch'est uns drois lions as austeres, 1056

1036 le vielle — 1056 *Au-dessus de* austeres, *entre les lignes* : crueux

---

1033 *l'*l *de* volsisse *paraît corrigé de* s — 1037 *Ulr. lit* voiart, *Sch. et V. H.* wiart — 1043 Et se — 1049 mauis — poicres ? *le deuxième jambage de l'*u *est relié par le haut par une bavure avec l'*r *qui suit* — fourse

Ch'est uns sos entre le gent sote.
Dont cognoist il bien d'Aristote
Qu'est sens, qu'Aristotes diffine :
De contraire une est discipline, 1060
Car qui scet un contraire faire
Ch'est tout cler qu'il set le contraire ;
Chieux qui bien se scet faindre sot,
Avant tres sages iestre sot. 1064
S'il est bons, il li vient d'anchiestre,
Tous ses linages soelt boins estre.
Ne linage en lui ne dekiet,
Car de boin arbre boins fruiz kiet, 1068
Que ce proverbe voir appere :
« Souvent resamble filz au pere. »

L'AUTTEUR

En ces dis celle s'atisoit :

LI VIELLE A GALATEE

« Qui esse la a ce guichet ? » 1072
Dist Houdee, « esse Galatee ?
Qu'esce ? m'avés vous escoutee ?
As tu esté chi en le voie ?
Dieus le scet, point ne t'i savoie, 1076
Mais tant m'en a Dieus consenti
C'onquez de mot je n'en menti.
(*Fol. 20[b]*) Dire poons, se nous daignon :
Pamphillez n'a nul compagnon ; 1080
Houneurs li croist, loënge envie,
Et s'est telz, nulz n'en a envie ;

1058 Che que aristote dit — 1059 *Au-dessus de* diffine, *entre les lignes* : declaire — *Entre* 1070 *et* 1071, *à droite*, li uielle — 1076 Elle ment | si faisoit |

1057 un sos — 1059 Que — que — 1060 discipliue — 1062 qui ; *Ulr. et V. H.* qu'i — 1067 Ne ligiez du linage c. l. n. d. ; *quelqu'un (G. Paris ?) a proposé* Ne li giez c. l. n. d. ; du linage *ne serait alors qu'une glose déplacée* — 1068 fruit — 1071 satisset — 1072 *V. H. corrige ici et dans les vers suivants* est ce — 1074 Que — 1079 daignons — 1080 compagnons — 1081 en vie

Riches est, ne s'en orgillist,
De tous vices et d'orguel ist ; 1084
Et c'or fust il par men plaidier,
Chou que deüsses soushaidier,
Li boins et li biaus, ten mary,
Bien poroiez dire « hary ! » 1088
J'ai ore dit ma volenté,
Mais je fai de droit volenté ;
Pour quoy, car nulz ne m'en pria ?
Mes cuers ore fait ce pri a 1092
C'or fuissiés ensamble assamblés,
Car trop bien vous entresamblés :
Biautés, proueche, gaie fourme
De vous ensamble iestre m'enfourme. 1096
Que ne me soies pas si niche ;
Par maintes fois dire as oÿ che :
Grant cas vient de cose petite,
De petit fu grant flame esclite, 1100
De petit principal espoire
Souvent venir grant acessoire.
Long temps ay ore a ce pensé ;
Or ay par jeu dit mon pensé. 1104
Se çou que j'ai dit t'atalente,
Di le moy, n'en soiez ja lente ;
(*Fol. 21*[a]) Et se li parlers t'en mesplaist,
Ce ne seroit pas pais, mais plait ; 1108
Et se tu woelz, j'en parleray,
Et se tu woelz, je m'en tairay.
Ma doulce fillette, or escoute :
N'aiez paour, de riens ne doubte, 1112
Car ch'est tout cler, nuls ne le nie,
Que honte vient de villounie. »

1099 Note

1085 *Le ms. donne* E cor, *corr. de* Encor *dont l'*n *a été enlevée par un grattage* ; *Sch. et V. H. ont rétabli l'*n — 1090 que droit ; *Sch. et V. H. conservent* que : Mais j. f. que droit. Volenté ? — 1095 gaiie — 1098 as oy dire che — 1100 *l'*a *de* flame *est corr. d'un* e

GALATEE

Celle respond : « Je n'ay point honte
Ne villenie, mais qu'amonte 1116
A vous de si recommender
Celui ? Or vous woel demander
Se chi vous envoia Pamphile
U vous y venistes par guile. » 1120

L'AUTTEUR

Houde faint que pechier desdaigne
Et dist (et en disant se saigne) :

LE VIELLE

« Fais de mauvais souvent encombre
Les boins, et cent mil c'est sanz nombre ; 1124
Souvent sont maint homme asservi
En chou qu'il n'ont pas desservi.
Se povretez me tient or courte
— Uns mors me souffist de me tourte —, 1128
Je ne fai pas telz cruautés,
Mes gaains vient de loiautés ;
Vielle suy, toute sui meüre,
Si ai veü mainte aventure, 1132
Et grant piece a que n'ai finé
Et en mon cuer determiné,
(*Fol. 21b*) Seulement sans point de commun,
Que vous fuissiés aussi comme un. 1136
Honte ne vous puet descorder,
Se vous y volés acorder.
Je cognois si vostre lignie,
Tout l'ay de l'uel du cuer lignie ; 1140
Si ne te courouche n'esmoeve
Tes cuers, s'on le loe et apprueve.

1125 Note

1116 *Sch. et V. H. ont lu* De v. — 1124 .c. et mil — 1133 *Sch. et V. H. corrigent* que j'ai f. — 1141 ne esmoeue — 1142 appueue *avec abréviation de* ro

Nobles est et aussi es tu,
Bielle es, ne l'est mains un festu ; 1144
Il n'a nul si biel compagnon,
Ne croy que nul si bel prengne on ;
Tu es aussi, se dire daignes,
Li plus belle de tes compaignes ; 1148
Et chascun pour bel apparel
Se resjoïst a son parel,
Que och fortification :
Jouvens, virtus, possession 1152
Vous preuvent d'une equalité,
Que s'en sieut, par identité,
Que semblable estes, sans plus dire,
Fors d'amours, que Dieus y espire ; 1156
Se vous estiés mis en balanche,
Ja ne s'en perchevroit la lanche. »

[GALATEE]

Galatee dist : « Quand vous dites
Qu'auques sommes d'unes merites 1160
Dont on feroit bien mariage,
S'aucuns preudon de son linage
(*Fol. 22*[a]) Me demandoit a mes amis
Es quelz mes cuers son sort a mis, 1164
Dont, Dieus me garde de doloir,
J'en feroie tout leur voloir,
Se çou non convient, m'ameroit ?
Tous jours on m'en reprocheroit. »* 1168

1151 len forchent (*l.* l'enforchement) | des dess[us] dis — *Au-dessus de* fortification, *entre les lignes* : en tout — 1154 *Au-dessus de* identité, *la glose* : une meisme cose (*écriture différente, postérieure*) — 1158 li langue de le | ballance ne se | moueroit | du moillon

---

1145 nulz — 1148 *Dans le ms., ce vers a été rétabli au bas de la page* — 1154 sensieut — 1158 percheueroit — 1160 Quanques — 1162 *L's de* aucuns *a été ajouté après coup par le cop.* — 1167 *Sch. et V. H. ont lu* comment *et ont mis la virgule après* non ; *le ms. donne pourtant* cōuient

[L'AUTTEUR RACONTE]

La vielle, qui le joene avoie
D'amer, voit que par ceste voie
De demander son parenté
Ne seroit l'uns a l'autre enté, 1172
N'il n'en aroit pas de mil une,
Trop estoit de poissant fortune.

LA VIELLE

Lors dist : « Je voi bien que tu dis,
Mais pour mieux estre desrudis 1176
Que l'uns ne samble a l'autre viautre,
Il faut que vous amés l'uns l'autre.
Moult a Amours grant signourie
Et grant sens sans rain de folie 1180
Quant elle fait celui valoir
Qui estoit mis en non caloir,
Et se fait tres large d'aver
Et malvais fait hors espaver ; 1184
Amours fait hardi de couart
Et si fait courtois de musart ;
Qui aime, non encouardis,
Courtois est, sages et hardis. 1188
Se de son gentil proffit is,
Per locum de oppositis
(*Fol. 22^b*) Gentile ies, si seras vilaine. »
. . . . 1192

1174 Elle estoit trop riche — 1175 *Au-dessus de* viaucre : crueulz (*écriture postérieure*) — 1179 Note — 1190 *A droite, écrit avec une encre plus pâle* : par le lieu depositis ou liure de tropq̄s (= tropiques ?)

1169 *Le ms donne* jocue *qui semble être une corr. de* jeiue *ou* joiue — 1170 Da *de* Damer *semble avoir été refait par une main postérieure ; il en est de même pour le* De *du vers suivant* — 1171 De demander a s. p. ; *Sch. corrige* au parenté ; *j'omets, avec V. H., la prépos.* a. — 1177 lun — viaucre — 1178 li uns — 1183 *Le ms. donne* dauer *avec* a *corr. de* o ; *Sch. et V. H. ont lu* doner, *Ulr. a entrevu le vrai sens en proposant* : Et fait avers large doner — 1184 *Le ms. a eu primitivement* mal mais, *changé plus tard en* mal-nais (?) — 1190 per locun oppositis — 1192 *Dans le ms., la ligne que devait occuper ce vers a été laissée en blanc*

GALATEE

Celle respond : « Par saint Fiacre,
Qui feroit une cose en Acre,
Si le saroit on a Biauvais,
Tant par est li mondes mauvais ; 1196
Mauvais los, les gens sont mais telles
Que voler le font a cent elles,
Et boin los voler comme englume,
Car Envie li tot le plume. 1200
Et celles qu'en amour s'aherdent
Souvent est que leur honneur perdent.
Amours est et doulce et laniere,
Plaine de feu et sanz maniere ; 1204
Amours fait si vilaine plaie
Que li fers contre houme ne ploie,
Et Envie fait asservir
Maint boin houme sans desservir. 1208
Chou que vous dites otriasse,
Se ces mesdisans ne doubtasse. »

LI VIELLE

Houde dist : « Fille Galatee,
Bien as ci te raison gastee ; 1212
Quant gent parolent de menchonge,
Tous li mons en devine et songe,
Et quant c'est voirs et manifeste,
Cascuns dist : « Je le say bien, ceste ! » 1216
Sanz chou que je vous deffendrai
Quand je de vous parler orray ;
(*Fol. 23*[a]) Ja n'ierent li dit si divers,

1197 Note — 1201 Note — 1203 Note — 1213 Note

1194 cofe — 1197 *On croit lire* font — 1199 en glume — 1201 En celles — 1207 en nie ; *l'e final est suivi d'une lettre grattée* — 1208 *Dans* desservir, *le premier* s *a été exponctué* — 1213 menchoigne ; *Sch. garde cette forme et rétablit la rime en mettant* soigne *pour* songe *au vers suivant* — 1214 li mondes — dauine — 1216 teste — 1217 Sauz — deffenderai — 1219 *Le ms. porte plutôt* merent

Car j'ay vescu par mains yviers, 1220
Je sai le viese et le nouvelle
Et de Venus toute cautelle ;
Si vous porrés jouer seür
Par mon sens et par mon eür. 1224
Tans est que nous nous en alon ;
Que dira ge a cel Absalon,
Mes enfes, a celui qui d'ire
Se muert pour toi a grant martire ? 1228
Se de toy le sçay primement,
Jel dirai plus hardiement. »

GALATEE

« Dame, vous estes toute fole »,

L'AUCTEUR

Dist Galatee qui l'acole, 1232

GALATEE

« Dire vous redoubt mon secré,
Car je redoubt trop un decré
Qui dist : U grant peril habite,
La doit on mieux warder sa guite. 1236
Pour ce me doubt trop et agait,
Quar traïson partout a gait ;
Si ne m'en puis trop esmaier.
Non pourquant je voel assaier 1240
Quelle vostre amour trouveray,
Car a vous me descouveray.
N'a gaire d'amour m'a proié,
Telle sui qui l'ay ottroié 1244
De telle heure que mon penser

1226 *Au-dessus de* Absalon, Pamph[ile] — 1234, 1237 Note

1220 maint — 1222 *Le ms avait* deuenus ; *le dernier* e *a été changé en* s *par la deuxième main* — 1226 ce A. — 1228 toi *corr. de* coi — 1231 *Le cop. avait commencé par écrire* vous estes fol, *il a biffé ce dernier mot* — 1234 .J. — 1241 *Le ms. avait* anour ; *le cop. a ajouté un jambage au-dessus, entre* a *et* n — 1244 *Sch. corrige* Celle —

Ne peuch puis de s'amour tenser.
Or vous pri que vous ce celés,
(*Fol. 23b*) A lui sanz plus le revelés ; 1248
Chou que j'ai ci dit vous dira,
U espoir que li douls rira,
Si vous proy qu'il ne sache mie
Que je vous ai ci dit, m'amie. 1252
Alés, besougniés sagement,
Si sarés a lui se je ment,
Si me redirés demain, dame,
Quanqu'il respondra, par vostre ame. » 1256

L'AUTTEUR

A tant Houde d'illeuc se tourne
Qui moult sadettement s'atourne ;
Sen surcot vesti de bourras
Et ne say quelz haribourras, 1260
Si con de l'ordre des apostres,
En sa main unes patrenostres
De noiaus traués de cherises
Dont elle fait ses sacrefices. 1264
Pamphile trueve en sa maison ;
Oés le chief de se raison :

LA VIELLE

« Ta besoigne va ordement. »

PAMPHILE

« Se Dieu plaist, » dist chieus, « or me ment. » 1268

LE VIELLE

« Clers, » dist elle, « Dieus te doinst joie ! »

PAMPHILE

« Dame, » dist chieus, « Dieux vous en oie ! »

1252 ci *a été ajouté postérieurement au-dessus (encre plus noire)* — 1256 Quanques — 1264 *V. H. corrige* sacrefises — 1268 *Le ms donne* ordement ; *les lettres* de *ont été grattées et refaites* (?) *par la deuxième main* ; *V. H.* orement (?), *Sch.* Ore ment, *Ulr.* Or en ment !

LA VIELLE

« Ne te dois », dist celle, « doloir,
Se nous ne faisons no voloir ; 1272
Moult remaint de ce que fol pense,
Pour toy le di, n'aies offense :
(*Fol. 24*[a]) Tu crois tout le mond par promesses,
Tu ies uns .O. entre deus .SS. 1276
Autres le tient, tart sui venue.
Mes sens en li riens n'esviertue,
Si m'en a dit grant villenie ;
Telle ne sera que le nie. 1280
Il li samble qu'elle me porte
Toute fois que de ti l'ennorte.
Mil causes qu'elle dist y a,
Pour les quelles t'amour nia. 1284
Tant ay sceü de son affaire
Qu'elle woelt penser du bien faire.
Reconforte toy en ti mesmes ;
Autres que toy fait a li esmes. » 1288

L'AUTTEUR

Quand chieus ot l'erudition
Qui li tourne a destruction
Telle que son cuer ret et rase
Si fu aussi comme en extase. 1292
Longues fu mus, puis respira,
Or porés oïr qu'il dira :

PAMPHILLET SE COMPLAINT

« Las ! cuers, piés, mains et leur complices,
Chascuns d'iaux nie leur offices ! 1296

1273 Note — 1279 *A la marge, à gauche* : Galatee — 1289 *Au-dessus de* lerudition, *en encre plus pâle,* lensegnement

---

1276 Tu ies .J. .o. entre .ij. ss. — 1277 *Le cop. avait d'abord écrit* Autres hons ; *il a biffé ce dernier mot* — 1278 na viertue ; *Sch. écrit* n'avertue, *V. H.* n'a vertue — 1287 meismes *avec* i *exponctué* — 1291 rafe — 1295 lẽ cõplites

En Venus avoie esperance
Et tout me tourne a devorance.
Espoirs me fault, li feux remaint ;
A Venus plaist, morir me maint ! 1300
Las ! or ay perpetuel guerre.
Ma nef n'a port ne m'ancre terre,
(*Fol. 24*b) Ne je ne say querre salut
Fors en celle qui m'a falut. 1304
Or est ce cler qu'ensi m'a mort,
Qu'elle a ordouné de ma mort.
Castés, viertus prerogative,
J'ai de vous grant memorative, 1308
Qui dites qu'instabilités
Est en femme ; c'est verités.
Dame Houdee, vous desistes
Qu'autres le tient et tart venistes ; 1312
Par foy, c'est grans merancolie.
Ses ottrois fu d'amphibolie :
Baisiers fu cause d'apparence
Et faus cuers de non existence 1316
Avec fallace d'accident,
Dont me sont aaciet li dent.
Tant a son faulz cuer tarïet
Que le moien a varïet, 1320
Dont je sui merancolïeux.
Fausse maxime apriés ce lieux
Qui par le mien et vo prier
Quide commun aproprier. 1324

1304 *Au-dessus de* falut (*à côté du vers qui précède*) : Galatee, *en caractères ordinaires* — 1309 Note — 1314 Amphibolie est | quant en le parole | dcē a aucun dou|table u.II. enten|tes contrailles | ou contraillez

---

1297 *Le ms. avait d'abord* vo^9 ; *plus tard, l'*o *a été changé en* e *et un* n, *à peine perceptible, a été intercalé entre* vo *et l'abréviation de* us, *de sorte qu'on lit* venus ; *Sch. et V. H. ont lu* En vous — *V. H.* [j'] esperance — 1302 Mas — maucre — 1305 clerc *avec le second* c *exponctué* — 1307 Caastes — 1308 grans — 1309 que — 1314 ottrois *corr. de* ottroie — 1320 *V. H. corr.* Que le mien en a. v.

Pris ne m'a pas par sillogisme,
Mais par un cavilleux sophime
Desprovit d'obligation,
D'une seule position, 1328
Contre les rieules de l'acroire,
Que jou puis bien dire, enne voire ?
(*Fol. 25*[a]) « Galatee, preng ta forcette
« Et si me cope la cornette ! 1332
« D'un vis fourré de traïson
« M'as mis en mon cuer tel tison
« Dont la brese est si allumee
« Qu'il estaindra pour la fumee. » 1336
Dame Houde, ne vous anuit,
Savés que je songai en nuit ?
Divine revelation
Me moustra ceste affliction. 1340
Mes cuers se plaignoit, ce me samble,
Des cinc sens, sainglez et ensamble ;
D'auttorité fu sa maxime
Qui dist en droit, telle est ma rime, 1344
La partie est et rude et laide
Qui a son tour est rade et reide.
« Yeux, » dist li cuers comme esbahis,
« A ton pronunchier suy traïs ; 1348
« Tu me deïs : j'ai chou veü ;
« Tu mentis, si m'as decheü. »
Si redist l'uel : « Ou vous songastes,
« Dame Bouche, ou vous le baisastes, 1352
« U tel songe dire oublia
« *De sompno et vigilia* ;

1325 *A droite de* sillogisme, *au-dessus* : vrai — 1326 *A droite de* sophime, *au-dessus* : faux — 1345 Comment li cuers | blasme luel

---

1324 Qui de — 1326 .J. — 1327 De prouis ; *Sch.* (?) Deprovist — 1329 del actoire ; *ces deux mots ont été écrits avec une encre plus pâle, mais les caractères sont ceux du cop.* — 1333 ris — 1336 Qui ; *Ulr.* qu'i — 1337 *V. H.* ennuit — 1338 *V. H.* a nuit — 1342 .V. — 1344 celle — Rime — 1351 Sire dist ; *la corr. est de G. Paris.*

« Car chieus dist ou second *De l'Ame* :
« Li yeux son subject coulour clame. » 1356
« Et je le vi blanche et vermelle.
« Sont ce couleurs ? est ce pas belle ? »
(*Fol. 25*[b]) « **E**t vous, oreilles », li cuers dist,
« Dit m'avés, dont fauz m'avés dit, 1360
« Qu'elle vous dist, quoy qu'avenist,
« Que de s'amour vous souvenist. »
« Ch'est voirs ! » l'oreille respondi,
« En tressuant le me bondi ; 1364
« S'a vous de souvenence fault,
« Mettés vous sur mi le deffaut,
« Le vaillant d'une nois de corre ? »
Quand chi doy chi me sevent solre, 1368
Et qu'il cognissoient me bourde,
Je fis a chascun teste sourde
Et si leur fis le sourde oreille.
Puce me mort, et lors m'esvelle. 1372
Que m'en dites vous, bielle mere ? »

LI VIELLE

« **J**oseph, a cui Jacob fu pere »,
Dist Houdee, « le t'exposast
A le letre, riens n'i glosast ; 1376
Bien t'och chi d'uiseuses parler,
Et que te vaut ton dementer ?
Afiert il a houme a plourer ?
Te woelz tu chi dont acorer ? 1380

1355 *Dans l'interligne, au-dessus de* dist : Aristotez, *en caractères minuscules* — 1359 *A la marge* (*encre pâle*) : Comment li | coeurs | blasme | lorelle — 1364 *A la marge* : Galatee — 1368 respondre (*glose de* solre) — 1379 Nennil ; *au-dessous de ce mot* : Note

---

1356 subieit — 1361 que — 1363 le uielle — 1365 couuenence — 1366 *Sch. et V. H.* deffault — 1367 *Sch. met les guillemets seulement après* 1371 — 1370 chast[s] — 1375 *Le* D *de* Dist *a été colorié au lieu du* J *de* 1374, *et c'est à la marge de* 1375 *que se trouve la glose* li vielle *qui doit se placer un vers plus haut* — 1376 le lr̃e

Essue tes yeux, terch tes lermes,
Met a ton duel et fin et termes ;
Menti t'a ; t'en voes t'esragier ?
Or le pues du mentir gagier, 1384
S'en pues cognoistre sa proeche.
Se tu eussez oÿ Boësse
(*Fol. 26*[a]) Qu'il dist en *Consolation*,
Ja n'eüsces elation 1388
De toi ainssi desconforter,
Ains t'en peüsses deporter.
Il dist qu'au mond sont deus soties
Dont maintez taichez sont quaities : 1392
Perdre par desconfort savoir
Et tribulation avoir ;
L'autre est chieux qui trop s'esjoïst
Du grant avoir u il reluist, 1396
Quar Fortune est tele et si aigre
Qu'elle convertit cras en maigre,
Et si voit de gent assés basse
Qu'elle fait leur maigreur bien grasse. 1400
L'amour de Fortune est bien sainne,
Mais elle n'est pas tainte en grainne.
Souffraitte en maint lieu sa main a,
De moult s'appense qui pain n'a ; 1404
Souffraitte conchoit grans corages,
Povres homs ne fu onques sages ;
Souffraitte fait de franke orine
Souvent buletiaus de farine. 1408
Ars fait tel peril escaper
Dont rudaiche fait atraper ;
S'ordenne par art ta souffraite

1381 terke — larmes — 1382 Maic — 1383 ten voestes esragier — 1391 que — .ij. — 1392 quaitiez — 1395 sesioit — 1396 auoir *a été ajouté entre les lignes, au-dessus de* .v. *(deuxième main)* — 1399 gens — 1400 *Ce vers a été rétabli au bas de la page* — 1405 *On lit plutôt* couchoit — 1411 *Le ms. avait* souffrante ; *le second jambage de l'*n *a été exponctué et le premier a été transformé en* i

Si que ta vie n'en soit fraite. 1412
Espoir qu'en autre appens sera
Et de t'amour s'appensera.
(*Fol. 26*[b]) Sydrac dist c'on doit escouter
Deux temps que parler sans doubter ; 1416
Sydrac ensi ce propos touche :
« J'ay double oreille et une bouche »,
A ce segnefier sans trouble
Que l'escouter le parler double. 1420
Aprés tu dis que tu tant l'aimes
Et de mon raport las te claimes ;
Tes complains est faus et obliques,
Qu'Aristotes dist en *Ethiques* : 1424
« Ami sont qui un voloir voelent
« Et par compassion se duelent. »
S'elle volt doloir, aussi woelles,
Et se ne se doelt, ne te doelles. 1428
Aristotle en ses *Decrés* dist :
« Souvent vient despit et desdit
« De trop familiarité
« Qui s'en sieut par realité. » 1432
Sote fu quand ains te baisa,
Dont ton despit des or mais a,
Car pis fait au povre houme certes
Li mokiers que ne font ses pertes. » 1436

[PAMPHILE]

« — Ce me het dont j'esperoie aise.
Et vous dites que je m'apaise ?
Qui porroit souffrir dont perist
Et cuer et corps et esperit ? 1440

1412 brisie (*glose de* fraite) — 1413 Galatee — 1417 .J. clers — 1421 pamph' — 1435 Note

---

1419 *L'r de* trouble *a été ajouté après coup par le cop.* — 1421 Aps *avec l'abréviation de* re (rie) — 1424 ethiquez — 1425 que — 1427 woellez — 1429 Aristocles — 1430 vieut — 1437 Ce me heec

Que aime jou en singuler
Et Galatee aime en plurer.
(Fol. 27[a]) A tous se met et de mi s oste,
Estre soelt simple, or est composte. 1444
El me sambloit nominatis
De grace et d'amour genitis,
Pour ce li fu mes cuers datis,
Dont je sui ore acusatis. 1448
Pris sui par ses yeux vocatis :
Ses regars de cuer ablatis
Sambloit de mercy positis,
A cui n'estoit comparatis 1452
D'autres dons li superlatis ;
Veïrs m'en fu indicatis,
Amours me fu imperatis ;
D'amer mes cuers fu optatis, 1456
D'estre ses amis conjunctis
Pour avoir biens infinitis.
Or me fait li presens trop pis
Que ne fist li temps preteris, 1460
Et du futur ne sui point fis,
Car ses ordenes prepositis
A cui j'estoie subjunctis
Si qu'elle et jou fuissiens comme uns, 1464
Est ore devenus communs.
Ch'est li cose qui plus me blaiche,
Car j'en ay perdue leeche,
Et demourees me sont peurs, 1468
Admirations et doleurs

1445 sambloit *corr. de* sambleit — 1446 gentis *avec* i *ajouté plus tard au-dessus (en encre plus pâle)* — 1451 *Le cop. avait écrit* mort ; *plus tard, l'*o *a été changé en* e, le t *en* c, *et un* y *a été ajouté à la fin du mot. Cette correction provient de la deuxième main* — poïtis — 1454 judicatis — 1458 *Le cop. avait* infirmitis; *l'*r *et le premier jambage de l'*m *ont été exponctués (d'après Sch. et V. H., le ms. donnerait* infinnitis *avec un* n *exponctué)* — 1459 li pn̄s — 1461 ne fu — sis ? — 1468 demoures

Dont malement me guerredonne
Ses cuers qui au mien guerre donne. »

L'AUTTEUR RACONTE

(*Fol. 27*[b]) **E**nsi chieus par dis se depieche 1472
Et puis se teut une grant pieche.
Devant Houdee siet a terre,
Ses cuers ou ventre si li sierre
Qu'il sault sus comme uns escureus 1476

[PAMPHILE]

Et dist : « Bien sui maleüreus
Qui si sui a mon desir siers
Que mes las cuers en est desiers ;
Ensi sui tous jours esbahis 1480
Et de tous mes amis haïs.
Car je hé houneur s'aime honte.
Dame Houdee, orriés un conte
C'on doit chier warder com reliques, 1484
Que je truis en unes croniques,
Si vous serrés endementiers. »

L'AUTTEUR — LA VIELLE

Houde dist : « Oïl, volentiers,
Car tant as dit des accidens 1488
Qu'aaciés m'en as si les dens,
Et chiaus desous et chiaus deseure,
Pau faut que de pité n'en pleure,
Si qu'autre cose woel oïr 1492
Qui me fache plus resjoïr. »

PAMPHILLET COMMENCE SON CONTE

« Or oiés donc que Celidone

1470 le guerre donne

1470 le guerre donne — 1471 *se trouve sur une ligne avec* 1470 — 1477 maleureux — 1478 fiers — 1483 .J. — 1487 Houdee — 1488 *Le* C *de* Car *a été colorié au lieu de l'*H *du vers précédent* — 1489 Que — 1494 celi done

Dist d'Alixandre Macedone.
Il dist qu'Alixandres, chieus rois, 1496
Conquist Roumains, Franchois, Yrois,
Ayse le grant et Capadoche,
Tarse, Galilee et Escoche ;
(*Fol. 28*[a]) Briefment, il conquist tout le monde, 1500
A lui n'estoit cose seconde.
Aristotes estoit ses maistres
Par cui il ordenoit ses yestres ;
Par lui il se disciplina. 1504
Chieux maistres moru et fina,
S'en fu Alixandres si tristres,
C'onques si dolent ne veïstes.
Lors a dit : « Con mes cuers s'espine 1508
« Quand perdu ay ma discipline !
« Ciertes, s'un autel en trouvasse
« Mil fois d'or le contrepesaisse. »
« Par foy », ce dist li dus Philotes, 1512
« Onques vos maistres Aristotes
« Ne sot en nul jour de sa vie
« Com uns clers qui est a Pavie ;
« En trestous sens est a lui triples, 1516
« Envis fust il li siens dischiples ;
« Mil tels mondes gouverneroit
« Par son pur sens, qui le querroit.
« Bien devroit or vestir sans blasme, 1520
« Topazes mangier, boire basme,
« S'il voloit son grant sens expandre. »
Quand ch'oÿ li rois Alixandre
Et Philotes se fu teüs, 1524
D'avoir ce clerc fu esmeüs,
Si que il et tout si per meuvent

1496 que — 1497 Yrois *a été ajouté sur la même ligne, encre pâle* — 1507 dolens — vaistes — 1513 aristocles — 1517 sieux — 1518 tel — 1523 *Devant* alixandre, *un* d *a été gratté* — 1526 ilec (= il et *Ulr.*) *a été ajouté entre les lignes, encre pâle.*

Et tant vont que Pavie truevent.
(*Fol. 28b*) Li rois comme esmeüs demande 1528
Ce clerc, et as bourgois commande
Que chilz clers li soit tost rendus,
Sur paine d'estre tous pendus.
« Par foi », dient li citaien, 1532
« Sire, tout sommes vo païen ;
« Bien puet chieus sa vie haïr,
« Qui a vous ne voelt obeïr ;
« Mais cilz clers que vous chi dités 1536
« A laissiet et bours et cités,
« Dont trestous li mondes se seigne,
« Si maint sur une grant montaigne
« Chi dehors en si hautes gripes 1540
« Qu'il n'i a ne sablon ne pipes.
« Uns siens cousins, Phaladengier,
« Li porte a boire et a mangier
« Et ensi sa vie li livre ; 1544
« Tous jours a mis a l'oeil le livre,
« Trestous ses vestirs est de sas,
« N'il n'a pas plus vaillant neiz as
« Fors que d'un capiel de bounel ; 1548
« Sa mansions est d'un tounel ;
« Del tounel tourner se deffent,
« Quand ses visages est au vent ;
« Sus ne sai quans festus se gist, 1552
« Pau u envis de son siege ist.
« Ses sens fait tous les jours miracles,
« Il est de tous mires triacles,
(*Fol. 29a*) « Il scet gramaire, il scet logique 1556
« Et philosophie et phisique,

1528 alixandre — 1533 les gens dou | pais

1529 demande ; *la corr. est de V. H.* — 1531 *Sch. corrige* tout — 1532 li affaien — 1537 *Après* clers, *un* d *exponctué* ; *le cop. avait lu, sans doute,* dites *et a voulu, instinctivement, introduire* de qui — *devant* chi, *la main postérieure a ajouté* y, *encre très pâle* — 1539 maiut — 1550 Dun — 1555 triaclez

« Alkemie et geometrie,
« D'astrenomie le maistrie ;
« Li dieu ont repus a tous clers 1560
« Ce dont chieus est sages et fers. »
« Or tost », dist li rois, « sus alons,
« Trop me nuist quant tant arrestons. »
Li rois se prent au mont griper, 1564
Tout sans cheval, et tout si per.
Tant ont gripé que dessus vienent
Et vers le clerc leur chemin tienent. —
Li roys, qui de ce s'esbahist, 1568
Dist : « Maistres, Dieus vous y aït ! »
Li clers, qui tout prise un festu,
Respond : « Dieus te gard, qui es tu ?
— Je sui », dist li roys, « roys des roys, 1572
« Je vaing orgieux, je vaing desrois,
« Tous li mondes de mon non tramble,
« Et tu ne me cognois, ce samble !
— Si fay, je say bien qui tu yes. 1576
— Qui sui je ? — Tu es uns hués.
— Di », dist li roys, « que tu entens,
« Di quelz est de huet li sens ;
« Huet, est ce a dire huvieux ? 1580
— Di moy », dist li clers, « que tu vieux ;
« Plus ne t'en dirai quand a ore ;
« Se plus ne vieus, va de chi fore !
(*Fol. 29*[b]) — Je m'esmervel », li roys li dist, 1584
« Tant que li cuers m'en afadist,
« Qu'en ton gent cuer, ce dist li mons,
« Maint tous biens, et nous l'estimons.

1572, 1577 Alixandre

1561 dout — *le cop. avait écrit* chis ; *il a exponctué l's et ajouté* eus — 1570 qui ȝout ne prise. J. festu — 1576 bien *a été ajouté par la deuxième main* — 1577 .I. — 1578 enteus — 1580 a dive — *Sch. a lu* humeux, *mais la terminaison est dictinctement* ieux *(V. H.)* — 1586 limondes *avec de exponctués* — 1587 *devant* nous, vo⁹ (= vous) *a été exponctué.*

« Pour ce voel que tu mes clers soies ; 1588
« Si seront ti vestir de soies.
« A trestout le monde pourfites
« Et tu trestout seus te despites ;
« Tu es aussi com la chandeille 1592
« Qui esclaire a celui qui veille :
« A chescun luist clere et apperte,
« Mais la clarté vient de sa perte ;
« Tu ies celui dont li poëtes 1596
« Dist — j'en voi trop bien les vïettes
« Quand tu maistres de toute art es — :
« *Non prosunt domino que prosunt omnibus artes.*
« Oste de toy tel hiraudie 1600
« Et telz sas, que Dieu les maudie,
« Ces mescans harianigris,
« S'aras reubes et vairs et gris ;
« Car je vorrai que tu me serves 1604
« Que le sens que tu as ne perdes,
« Si porras chascun desdaignier.
« Si te ferai tantost baignier,
« Quand la val serons descendus, 1608
« Tantost te seront estendus
« Destrier sur quoy sairas et mulez,
« S'en ou monde en a nul ou nullez ;
(*Fol. 30*[a]) « S'aras trois cens varlés a maches, 1612
« Li un feront devant toy traches,
« Et li autre serront derriere
« Et puis li autre a le costiere.
« Des maintenant eslis et comptes 1616
« En ma court dus, princes et contes,

1599 les ars et les scien|ces qui pourfitent a | tous ne pourfite[nt] mie (*la traduction est incomplète*)

1592 chandeille *corr. de* chandoille — 1597 les mettes ; *comme ce mot donne un vers de sept syllabes, V. H. a remplacé* ien *par* jou en — 1600 telz — 1608 *Sch. et V. H. corrigent* descendu — 1609 *Sch. et V. H.* estendu — 1610 *Sch. corr.* séras, *V. H.* serras — 1611 *V. H. a lu* mil — 1612 .iij[c]. — 1613 Li .J. — toy les tr. — 1616 compes

« Mil qui de toy devant te servent
« Qu'aucuns anemis ne t'enviersent ;
« Et pour tel maisnie assaser, 1620
« De grans houneurs te voel caser.
« Et puis, pour ton corps souslachier,
« Pour l'amour de ti qu'ay si chier,
« Que le sens que tu as n'avilles, 1624
« Je te donray sis de mes filles,
« Des excellens belles tousees,
« Que j'ai eu de sis espousees.
« Si t'ostes de ces mescans ruses ; 1628
« Avise t'ains que chou refuses. »
Li gens clers, qui ot non Boros,
Li dist : « Biaus Alixandre, or os !
« Di moy qu'ai je a Dieu desservi ? 1632
« Voelt il que je soie asservi ?
« Qu'est ce ? woels tu que je te serve ?
« Et tu es sers puis a ma serve.
« Bien seroie chiffres et moustres. » 1636
« — Je ne say, se cler ne me moustres »,
Dist li roys, « tout ton sens a dire,
« Quar je ne say que ch'est a dire. »
(*Fol. 30b*) Dist li clers : « Je le te diré, 1640
« S'aray mon dit pres qu'averé.
« Ta volentés est ta maistresse
« Cui siers ; tu es con chiens en laisse,
« Du tout en tout en son dangier, 1644
« Si que, se n'eusces que mangier,
« Si t'est si grant commanderesse

1630 li clers parole | a alixandre — 1636 Che qui riens | ne vaut — 1640 Boroz li clers — 1642 Note — 1646 *et* 1655 Ta volentes

---

1619 *Dans* tenuiersent, sent (*ms.* seut) *semble d'une écriture différente* — 1625 .vi. — 1627 .xvi. — 1629 te — 1637 clerc, *avec le dernier* c *exponctué* — 1640-67 *Cette page est écrite avec fort peu de soin ; les caractères non uniformes sont mal ajustés sur les lignes qu'ils dépassent souvent* — 1641 que — 1643 *Le cop. avait* non ; *il a exponctué le premier* n *et l'a remplacé par un* c — chiens *est corr. de* chieus

« Qu'onques de commander ne cesse,
« Et elle est plus entalentive 1648
« De commander que riens qui vive
« Combien que t'en doie grever.
« Or n'ies tu, pour ton oel crever
« Ne pour ti pierdre, si hardis 1652
« Qu'en samblant par fais ne par dis
« Que tu sans plus ytant fesisses
« Que riens qu'el voelt le desdeïsses ;
« Mieux ameroies estre mors 1656
« Que tu l'eusses de riens remors,
« S'en as continuel meschief,
« Car tu de servitute es chief.
« Dont tu n'eüs onques loisir 1660
« Qu'el te laissast mie gesir
« Nes tant sur une povre coute,
« S'est ce une cose qui pau couste,
« Quand tu de dormir t'apareilles ; 1664
« En ce point fault il que tu veilles
« Pour ses commandemens oïr
« Com chieus qui nes a se foïr,
(*Fol. 31*[a]) « Car ses commandemens est fors 1668
« Plus que tu n'as de faire effors.
« Lors trambles en caudes sueurs
« Et esprauwes com uns sueurs,
« Cascun jour mes ta vie en gage 1672
« Pour li servir, soit sens ou rage.
« Tu ies uns maistres sebelins
« De vaivez faire et orfenins,
« S'as fait sachier plus sang de vene 1676
« Qu'i n'a d'yaue priés que en Saine.

1647 Que — 1648 en tabentive — 1650 quelle tendoie ; lle *de* quelle *semble avoir été ajouté plus tard* — 1655 quil — 1656 ameroie — 1661 ce — 1662 couque ; *Sch.* couche ; *je corrige avec V. H.* coute — 1664 ta pareille — 1665 veillez — 1672 gages — 1674 .J. — 1675 *Sch. et V. H. remplacent* vaiuez *par* veves — 1676 *Le cop. avait* Sos qu'il *a corrigé en* sas *ou* ses — vene *est corr. de* venin ; *l'*n *final a été gratté et l'*i *a été changé en* e (*Sch. et V. H. ont lu* veinne)

« Ensi as usé ton jouvent,
« Wieux ies, or te fera souvent
« Des commandemens si espais 1680
« Que ja mais ne seras a pais.
« Que resgarde chi dont ces piertes,
« Qu'il n'est paradis que pais, ciertes.
« Och mes considerations 1684
« Dont te faç declarations :
« J'ai tant en moy consideré
« Que de mon pensé bien cler é.
« Neiz li haus Dieus desconneüz 1688
« Qui de nous est moult penseüz,
« Qui n'ot onques commencement
« Ne fin n'ara, cest qui ne ment,
« Com tous noz dieus, noz trufferiauz, 1692
« Que nous creons com soteriauz ;
« Cha val venra quant ce sera,
« Eulz et leur loy anulera.
(*Fol. 31*[b]) « Mais quand cieuz haus Dieus descendra, 1696
« En viergene humainne char prendra,
« Emfers plourra, li cieulz rira ;
« Et quand li tres doulz s'en rira,
« De pais fera son testament, 1700
« Quar il scet bien, se il m'ament,
« Com tres sages et haut manier,
« Que pais est li mieus du pennier.
« Celle pais as tu souspendu 1704
» Et si l'as a guerre vendu.

1682 Note — 1703 Note

1679 sera — 1680 espars *avec* r *exponctué et changé en* i — 1684 considera-centions ; cen *a été raturé à l'encre pâle* — 1685 te *corr. de* ie — 1687 clere *a été corrigé en* cler e — 1691 *Le cop. avait d'abord écrit* Ne fu nara ; *plus tard, un jambage a été intercalé entre* fu *et* nara *(encre plus pâle), et le premier jambage de l'*u *a été changé en* i, *de sorte qu'on lit* finnara — 1692 Qui — 1694 se — 1695 Eeulz — 1696 haut — descendera — 1698 ploura — 1703 du miex : *Sch. et V. H. conservent* du miex, *tout en corrigeant l'autre* du *en* li ; *dans le dernier mot ils ont vu* premier, *quoique le ms. donne distinctement* peñier, *rimant avec* manier

« Il piert trop bien l'omme a le face,
« Quand pais d'ami son cuer deface ;
« Que li es si siers dusqu'es temples 1708
« Qu'il faut que tous ses commens emples.
« En aventure yez d'eure en heure
« Et se n'est homs qui t'en secheure,
« Qu'en aucun command ne te truisse 1712
« Que tu n'autres faire ne puisse.
« Se tu ne pues humilier
« Il te faulra tantost loiier.
« Je t'ay moustré ta servitute, 1716
« Or och de moy parole juste.
« Je sui de ma volenté maistre,
« Que ne se puest si entremestre
« Que de nulle cose m'esmueve 1720
« Se par dis raisons ne le proeuve,
« Pour quoy command temps, lieuz, saisons,
« Que son command soit de raisons.
(*Fol. 32a*) « Qui de ses volentés est sires, 1724
« De tous ses maulz puest estre mires.
« Or entend se c'est verités :
« Resgarde bours, villes, cités,
« Tu y verras chartres, prisons, 1728
« U on mette les chaitis homs,
« Gardes, buies et gresillons,
« Fers c'on appielle gripillons,
« Resgarde piloris et fourches 1732
« Et le fust qu'on appielle courches,
« Trons pour testes copper, gibet,
« *Vide tormenta quelibet* ;
« En tous ces tourmens que dist é 1736

1725 Note

1708 duques — 1710 de h. — 1712 Que — 1713 peuisse — 1715 *V. H.* liier — 1716 moutre — 1717 Oir och — 1720 me sumeue — 1721 .x. — 1722, 3 *Sch. supprime l's à la fin de* saisons *et* raisons — 1733 coustes — 1735 tormentum

« En verras envis un gieté
« Fors chiaus qui ont, comme trahi,
« A leur volenté obeÿ.
« Roys, point ne serviray le regne, 1740
« Ma volenté tieng par le rene.
« Iestre siers as apris d'enfance,
« Or t'est grief com a veule dance
« U a prince d'estre bergier 1744
« N'en viese maison herbergier
« Pour rienz qu'i soit nouveleté.
« Siers yes as siers, prouvé le t'é ».
Li roys voit que chil le despite, 1748
Par raison plus ne se respite,
S'en part et dist que Dieus le maint ;
Tous ses viés propos li remaint. » —

(*Fol. 32*[b]) « Dame Houdee », dist Pamphile, 1752
« Honteuse toile cure et file
Qui si a se volenté siert
Que ses cuers demaingne desert,
Et qui les homes ameroit, 1756
Chest conte chi leur presteroit.
Or ne pens riens ne jour ny heure,
Las, fors a chou qui me deveure ;
Trop a tort me suy esmeüs, 1760
S'Aristotle en fu decheüs
Et aussi Saül et David,
Quippe, se ceste m'a ravit. »

1748 l'autteur

1737 *Sch. et V. H. corr.* gité — 1740 resgne — 1742 aps — 1743 aueule ; *Sch. et V. H. ont* aveule — 1744 *Le ms. avait* a[4]pnce ; *le* c *a été changé en* d' *(encre pâle), Sch. et V. H. corrigent* aprendre — 1745 herbigier — 1746 quil — *après* nouuelete, *lettre grattée* (s?) — 1747 *Le ms. donne* prouuelet *avec un* e *ajouté postérieurement* — 1750 pert — *V. H. met des guillemets avant* que *et après* maint — 1755 demengne — 1758 pues ; *Sch. a écrit* puis, *je corrige* pens *avec Ulr. et V. H.* — 1759 demeure — 1761 aristole ; *V. H. corr.* Aristote — decheuz

L'AUTTEUR

Celle le prent a esgarder 1764
Qui moult bien sot ses dis farder ;

[LI VIELLE]

En riant dist : « Clers, ne t'esmueves,
Biaulz temps vient souvent aprés plueves.
Or me croy dont et puis respires, 1768
Laisse ton dueil, fine tes ires,
Or soiez liez, quar ta tristaiche
Sera convertie en leaiche ;
Des ore as tu m'incoative 1772
Qui vient de ma meditative.
Ou monde n'a femme qui vive,
Se home le frequantative,
Qui n'en viengne a forme parfaite ; 1776
Or me renote en ton cuer ceste.
Mais chou que d'Aristote dis
Qui fu chevauchiés, lonc tes dis,
(*Fol. 33a*) Appocriffe est, non escripture, 1780
S'a ge veue en mainte painture
Femme chevauchier Aristote ;
Or n'i a villain qui n'en rote,
S'en ont une riule commune : 1784
S'aucuns vient a crasse fortune,
Il dist : « Pain moy chi Aristote,
« Dont la femme fait : hari, trote ! »

1774 Note — 1778 Qui fu cheuanche (*sic* !) | selonc ces dis — 1780 *Au-dessus de* appocriffe : Ystore faulze (*écriture différente*)

1772 ores — me incoactiue — 1773 meditactiue — 1775 *Sch. propose* S'om en a la f. — 1777 me, *ajouté au-dessus de la ligne par le cop., a été traversé (effacé?) par un coup de pinceau* — renotez — 1779 selonc ; *Sch. corrige* lonc, *V. H. propose* Qui fu chevaus — 1780 est'pture — 1781 Sage veue — 1786 *Le ms. avait* pau, *corrigé plus tard en* pain — 1787 hari rrote ; *entre ces deux mots, une lettre longue* (h?) *a été grattée*

[PAMPHILE]

Se ch'est voirs, que je point n'aproeuve, 1788
Quar n'est nulz qui escript le trueve,
. . . .
Iestre chevauchiés se douna,
Tel mistere che qu'il fist a 1792
Que tous ses clers en acquitta :
Previlege ont de chevauchier,
Souvent chevauchent cheval chier.
Se li villain paindre savoient 1796
Comment chil disciple s'avoient
A chevauchier par ces chemins,
Chi, puis la, fauroit parchemins,
Et se paindre bien vray savoient, 1800
Et suers et femmes y venroient. »

[LI VIELLE]

« Or oç, ne te veul plus taisir,
Galatee tout ton plaisir
Fera et tout ton commander, 1804
Car par moy le te voeult mander. »

[PANPHILLE]

« Las ! ch'est », ce respondi Panphille,
« Jeulz d'enfans as crois ou a pille ;
Femme ensi son enfant apaise 1808
Que le plourer laist, si se taise.
(*Fol. 33b*) Vous faites souphite promesse
A ceste fin que mon duel cesse. »

[LI VIELLE]

Celle dist « : Veulles t'assentir 1812
A moy ; qui m'en feroit mentir ?

1790 *manque ; dans le ms., ce vers n'a pas été laissé en blanc* — 1796 Se si — 1799 Chi *est corr. de* Chiex, *par grattage de* ex — *Sch. et V. H. ont remplacé* la *par* leur — 1802 ot — 1803 *Le cop. avait* taut (tant?) ; *il a exponctué l'a et l'a remplacé par* o — 1805 voeul — 1806 respondi *corr. de* respont — 1812 veullans assentir ; *Sch. corrige* veulles *a., V. H.* veuille t'assentir

Oissiaus pris et puis escappés
Cuide tous jours yestre atrappés ;
Saches que tu voir trouveras 1816
Ma promesse et tost le verras ;
Mais on ne puet asseürer
Couart, tant li sache on jurer. »

[PAMPHILE]

« Se ch'est voirs », dist chieus, « s'el ne ment, 1820
Je revivray appertement,
Mais tel commenche bien tel oevre
Qu'en la fin n'a de quoy le ceuvre ;
Tel commenche mal qui bien fine, 1824
Aussi con fait rose d'espine,
Et si est envis cose nee
Qui sache parler Destinee ;
Determiner cose a venir 1828
Est a Dieu propre couvenir,
Et Fortune, que mal feux arde,
Mains boins commenchemens retarde ;
Non pourquant desesperer blaiche, 1832
De soutil art vient grant rikeche.
Riens n'est fors vous qui m'asseüre,
Toute fins gist en aventure ;
Je soie Charlon et vous Naimme, 1836
A quoi savés vous qu'elle m'aime ?
Car Amours est telle et si dine
(*Fol. 34*[a]) Qu'elle fait de li certain signe. »

1814 Note — 1818 Note — 1822, 1824 Note — 1830 Note

1818 *Le ms avait* ne te puet a. ; te *a été biffé*, ne *légèrement effacé, et* mie *a été ajouté plus tard entre* puet *et* asseurer — 1819 sachon — 1821 renuieray (reuiueray?) — 1822, 3 *Le dernier mot de ce vers et celui du vers suivant* (oeure, ceuure) *ont été refaits, l'encre et l'écriture sont celles de la deuxième main* — 1826 *Le ms. avait d'abord* nice, *corrigé plus tard en* nee — 1827 destinee *corr. de* destince — *Le ms. donne* parler de d. ; *quelqu'un (G. Paris?) a proposé* par la d. — 1830 quil — 1832 de esperer — 1836 *Sch. et V. H. ont lu* Naime

[LI VIELLE]

Houdee respond : « Bien me vant, 1840
Tout par lui se va dechevant ;
Ses cuers, si penser, sa parolle
Sont a moy quant de toy parolle,
Et si benignement rechoit 1844
Tous mes dis, qu'elle s'en dechoit ;
Lors rougist, palist et m'acole
Et puis par jeu m'appelle fole,
Et trop souvent ses cors me prie 1848
Que ce que tu mandes li die ;
Quant ton non ot, si s'esbahist
Que le recorder le trahist ;
Quant j'ai ma parole acomplie, 1852
Du repeter lors me supplie.
Par cele et mainte autre maniere
Voy que tu as s'amour entiere,
Ch'est plus fort qu'el ne noie mie 1856
Que ne soit simplement t'amie. »

[L'AUTTEUR]

Quant Pamphilles l'a entendu,
Un simple mot li a rendu :

[PAMPHILLES]

« Mon espoir, ma joie, m'aÿde 1860
Me vient de vous par qui m'aÿde ;
Vous savés bien, ch'est grant rudaiche
D'ame, qui pert par sa simplaiche,
Si vous pri, belle douche mere, 1864
De vous haster d'aler arriere,

1862 Note

1840 *Le ms. donnait* dist *qui a été biffé et remplacé par* respond ; *Sch. et V. H. ont gardé* dist, *tout en ajoutant* je *entre* bien *et* me — 1846 *Entre* rougist *et* palist, z (= et) *a été gratté* — 1849 tu *a été ajouté postérieurement* — te die — 1852 *Dans* iai, *le dernier* i *a été ajouté à l'encre pâle* — 1856 quelle — voie ; *Sch. et V. H. ont* que ne voie m. — 1859 Un simplement ; *Sch. propose* Lors simplement ; *j'ai adopté la corr. de V. H.*

(*Fol. 34*[b]) Que paraiche ne vous traïsse,
U espoir de son propos n'isse ! »

[LI VIELLE]

Houde dist : « Biaux clers, n'i fauras, 1868
Bien saimes que promis as dras ;
Enfant parlent par barbarisme
Et Emglesc par soloëcisme :
Enfant dient « chi pere et mere », 1872
Emglesc dient « men suer, ma frere » :
Mais tu as si le langue sesque
Qu'en ces deus figures ne pecce ;
Par ma foy, tu n'ies mie begues, 1876
Soubtilment ten profit alegues ;
Consel ai en ta cose mis,
U est ce que tu m'as promis ?
Souvent est dis as fais contraire : 1880
Telz dist qu'il n'a cure du faire.
Se par moy passoie che pont,
Tu me seroies tost repont ;
Se par moy besougniet avoie, 1884
Tost aroiez dit : Or, en voie ! »

[PAMPHILE]

« Si grant pechié n'est con de riche »,
Dist chilz, « quant aucun povre triche ;
Mon corps confonde Dieus le voir, 1888
Se je vous en voeul dechevoir.
Moult m'esmervel quant che deïstes,
Je croy c'onques parler n'oïstes

1880 Note

1866 parache — 1868 Houdee ; *le dernier* e *a été gratté* — 1869 paris ; *V. H. écrit* n'ies que parois — 1871 emglest — solceseime — 1872 Et enfant — 1873 emglest — 1875 .ij. — pette — 1877 Soubtillement — 1881 *V. H. corrige* qui — 1883 -u me seroies *sont écrits sur un grattage* — respont — 1884 auoies — 1885 orenuoies — 1890 quant vous che d. — 1891 noites

D'omme qui sur moy mesist blasme ; 1892
A pau que je ne vous mesame. »

[L'AUTTEUR]

(*Fol. 35*[a]) Quant ch'ot dit, si se prist a rire,
Que son parler ne samblast yre :

[PAMPHILE]

« De chou que vous desservirés 1896
A autre parler n'en orrés. »

[LI VIELLE]

« Biaus clers, » dist celle, « povre gent
« Doubtent toudis le riche gent ;
Povre a envis bonne escuële, 1900
Et quant il a, si li chiét elle.
Futurs par dis est bien meris,
Et trop quant il est preteris.
Que me paies tout maintenant, 1904
Quar povres n'a mestier de vant !
Il te faura par de cha rendre
Ou il te faut par de la rendre ;
Bien seiz qu'il te fault mort avoir, 1908
U, quant, quel mort, ne pues savoir ;
Donquez sceis tu que tu morras,
Si ne morras quant tu vorras.
Je sui une povre vielotte, 1912
Tu n'as mestier de ma rihote,
Fortune m'a si estourmie
Qu'il ne me chaut d'yconomie ;
Je ne me doubt que nulz applique 1916
Loy, canon ne droit politique ;

1900 Note — 1902 Note — 1908-14 Note

1892 De homme — 1893 *Sch.* mesa[s]me — 1894 arirre — 1901 *V. H.* il [l']a — 1905 deuant — 1907 *V. H. propose* pendre — 1909 qu'il ; *Sch. propose* el — 1911 Si ne me porras — 1914 si *a été ajouté postérieurement* — 1915 ycouomie — 1916 doult

Vielle sui, vieulz, et ma viellesche
Atrait avarisse et peresche,
Si t'en feray, pour toy esbatre, 1920
De che propos trois vers ou quatre :
(*Fol. 35b*) *Vieulz est qui vieuls est ;*
S'argent n'a, bien sache tels est
Qu'a tous si gros est 1924
Qu'a pau que contre li Dieus est.
Et quant tout les vieses pechiés
Sont en viellart pale sechiés,
JEHANS BRAS DE FIER vous en dist 1928
Qu'Avarisse sour li randist.
Qui paie sec et volentiers,
En tout gaaigne volentiers ;
Je ne puis, je quich, a toy pierdre, 1932
Combien que mes dis s'i adhierde ;
N'est mestiers, quant mers se tourmente
Que pour ce cascuns la mort sente.
Je voeul en ta franquise mettre 1936
Ton don et trestout ton promettre.
Che que t'ai promis te tenray,
Ne sai s'a compromis venray.
Il faut que j'a li parler voise, 1940
Soies ci cois, ne fai paz noise,
Car il en ert assés tost tamps ;
Quant j'y serrai, si t'embas ens ;
Che ci te pri et bien te somme 1944
Qu'a li tu te moustres yestre home ;
Pensers d'amours plus tost se mue

1922-31 Note — 1934 Note

1919 preesche — 1921 .iij. — 1923 *Sch.* [que] tels — 1926 vielles — 1927 sochies — 1928 vous en *n'est pas dans le ms.* — 1929 *V. H. propose* sour lui frendist — 1932 *Entre* puis *et* ie *un mot* (se?) *a été gratté ; de même, entre* ie *et* quich ; *ce dernier mot* (ne) *a d'abord été exponctué* — 1934 quaut — *devant* mers, le *a été gratté* — 1938 terray — 1939 se a — 1941 si cois — *on lit presque* uoise — 1943 je y— 1945 homes

Qu'ome pouilleus ne se remue ;
En petit d'eure aras brassé 1948
Che que tu as tant pourcaissé.
(*Fol. 36*[a]) Et je m'en vois plus que le pas,
Atten moy, ne t'anime pas. »

[L'AUTTEUR]

D'illeuc se part dame Houdee, 1952
De grant cautelle bien hourdee,
Vient a la bielle qui pensoit

[LI VIELLE]

Et dist : « Si com pensés, en soit,
Mes enfes, sote josne femme ; 1956
Feus ne puest reponre sa flame
Recompensant en qualité,
Ne Venus son droit herité.
Bien ai le paine et le ressort 1960
Qu'avoir deusse de vostre sort,
Envis m'en puis de pleur tenir,
Quant il m'en estuet souvenir.
Bien sai, pas sagement n'amés, 1964
S'en est vos las cuers entamés.
Cascuns voit la solution
De ceste proposition,
Car toutes fois vis manifeste 1968
Se li cuers fait ou duel ou fieste,
Si te dirai raison comment.
Averroès en son commant
N'en sa faculté ne t'achesme 1972
Si comme Ovide m'en dist esme.

1947 Que home ; *Sch. et V. H. corrigent* Que hom — 1950 *Après* men, *lettre grattée* — 1951 tamiue ; *Sch. et V. H. corrigent* t'annu[i]e — 1962 de parler ; *la correction remonte à G. Paris* — 1964 pas *a été ajouté au-dessus en encre pâle, mais un mot avait été gratté entre* sai *et* sagement — 1965 Son — 1968 vis *n'est pas dans le ms.* ; *Sch. et V. H. suppléent* est — 1971 Averoies ; *cette correction m'a été suggérée par M. Faral.*

Sydrac en dist et Ysidore,
El propos ou nous sommes ore
(Que seulz est consolation 1976
De cuer mis en affliction) :
(*Fol. 36*[b]) Quant cuers se doeult, lors senz avalle,
Dont la fache demeure pale ;
Et puis, quant li amans a honte, 1980
Rouge est li vis, pour quoy sens monte.
Palle ies, et chilz quetis Pamphille
Qui en toy amer, belle fille,
S'est bien comme uns fos ahurtés, 1984
S'en a li las maintes durtés.
Mal semme a qui riens ne pourfite ;
Qui est, fors chilz ou sens n'abite,
Qui semme son grain en gravelle ? 1988
Paine .u loiers respond est belle.
Mort l'ont ton viz, ton convenant,
Son cuer ont, n'ont pris autre nant ;
Ton promis est d'alegorie 1992
Qui en un sens voeult estre oÿe,
Et si voeult l'opposite faire ;
De ton promis vient son contraire.
Son duel ne sa plaie n'a mire, 1996
Tu te tais, si n'en est que pire.
Fille, mors est souvent eüe
De plaie quant elle est teüe ;
Voirs est que boine amours vous grieve. 2000
Or di, ta response soit briefve,
Se tu veulz toi et lui tuer. »

[L'AUTTEUR]

Lors a pris coulour a muer

1973 distue *avec, après* t, *l'abréviation de* er *ou* re ; *Sch. et V. H. ont* discrive — 1974 dist a Y. — 1977 afflicton — 1982 chilz quecilz pamphilles — 1984 euffos ; *Sch. propose* enfes, *V. H.* en fos — 1986 Male femme — 1989 loreis, *corrigé plus tard en* loiers (?) — 1992 da le gorie — 1993 .J. — 1996 mires — 1997 pas pires — 2000 vous *n'est pas dans le ms.* ; *Sch. et V. H. suppléent* est

[GALATEE]

Galatee et dist : « Venus, dame, 2004
Perchié m'avez cuer, cors et ame,
(*Fol. 37a*) Mon cuer perchiés parmi l'escorche,
Se j'aimme, lasse, c'est par forche ;
Peurs et Honte le me deffent, 2008
Li cuers me perche, ront et fent ;
L'une point, l'autre me tarie,
Tant sui mise en grant angarie
Et doubte. »

[LI VIELLE]

« Fillete, or ne doubtes », 2012
Dist Houdee, « mais bien m'ascoutes.
Nulz ne sara de ceste cose ;
Riens n'est que Panphiles suppose,
Car s'est tiens et toutes ses cures 2016
Sont a toy, et dont petit cures.
Mil sens bien connoistre me font
L'amour de son cuer qui le font.
Las ! lors pleure et dist telz parolles 2020
Et trop piteuses paraboles :
« Galatee, douche voisine,
« Ma mort ies ou ma medechine,
« Tant ai t'amour par pais anté, 2024
« Mort me pues douner ou santé ».
Quant voy tel lamentation,
Je pleure par compation ;
Non pourquant forment m'esjoÿ, 2028
Si faing quanquez vy et oÿ

2015 Il ne te requer|ra de nul hau|sage — 2017 *Au-dessus de* oures : acoutes — 2021 Il se complaint piteusement

---

2006 perchier ; *Sch. corrige* perchié — 2011 augarie — 2013 maiz — 2016 ces tiens — 2017 oures — 2018 sens sens — 2019 de *a été écrit sur grattage* — 2021 *l's final de* piteuses *a été ajouté au-dessus par le cop.* — 2026 telz — 2029 Sa faing — quauquez

Aussi que despleuré me pleust
Et que de riens ne m'esmeüst.
Lors vous ay jugié tous voëz 2032
D'une amour yestre entrenoëz.
(*Fol. 37b*) Considerés voz amistés,
S'ait li uns de l'aultre pités
Et j'ensamble vous puisse joindre 2036
Par honour ; or chiesse ton plaindre ! »

GALATEE A LE VIELLE

« **D**ame », ce respont la pucelle,
« Par foi, n'est riens que je vous celle,
Car a vos dis trop bien m'acord, 2040
Se de mes parens ay l'acord,
Mais autrement je n'oseroie.
Par foi non ; se je l'ottrioie,
Nes ma mere si fort me garde 2044
Qu'el n'i lairoit pas Dieu en garde
Ne huy ne li diroit raison
Qu'issir me laissast de maison. »

LI VIELLE

« Fille, or och c'amours ne t'aville, » 2048
Respont Houdee ; « amours soubtille
Fraint portes, murs et brise cloistre,
Ne t'estuet esmaier ne croistre ;
Corriges peürs et enfances, 2052
Amours le voeult, ch'est de ses danses. »

L'AUTTEUR

La pucelle s'estent et tranble.

2037 *Au-dessus de* plaindre : Galate :

2030 des pleure ; *Sch. et V. H. proposent* des pleurs me pleüst — 2033 entreuoez — 2035 *Le ms. a* Soit, *mauvaise correction de* Sont *qui était la leçon primitive* — 2036 jaindre — 2039 rieus — 2043 ottroie — 2050 Fraint desront p. ; *le deuxième mot est évidemment une glose* — 2054 trauble ; *les lettres* ble *ont été écrites sur grattage par la deuxième main*

[GALATEE]

« Et qui est che qui mon cuer emble ? »
Dist Galatee, « que puet che yestre ? 2056
Dame, vous iestes ma main destre
Et si estez, sachiés de fi,
La riens ou monde ou plus me fi ;
Si vous pri qu'or me conseilliés 2060
Que mes cuers soit du conseil liés,
(*Fol. 38*[a]) Qui me tourt a si grant savoir
Que vous n'i puissiés honte avoir ;
Honte i arés, dame, se ja je 2064
Avoie honte ne damage. »

LA VIELLE

Houde dist : « Ma douche fillette,
M'ordenanche iert si tres parfaitte,
Seurement, sans ton prejudice, 2068
Tous jours diray, ja hui le di ce :
Arguz seray, s'argüeray
Et mesdisans esbanneray.
Qu'as en ton coer, ma fille douche ? 2072
A peu que je ne me courouche
Quant tu as en moy souppechon
De ton douch corps, ainsçois marche on
Cascuns chascun jour en escrips 2076
Dont li mien dis soient desdis,
Car nulz ne me puet emputer
C'onquez fisse femme emputer,

2070 Arguz fu homs | qui avoit .c. yeulz | dont li moitiet veillent et li au|tre dormoient et | est mis argus | pour le parsonne | prouueable — 2078 *A la marge, à droite, la glose* : mettre sus — 2079 devenir pute (*comme au v.* 2078)

2057 ma *a été ajouté en encre pâle* — 2058 desi — 2060 que or — 2063 uo[9] — 2064 Honte ni ares — 2065 *à la marge du vers :* la belle (*faute pour vielle*) — 2066 *Le ms avait* Houdee ; *le deuxième* e *a été complètement effacé* — 2069 ia *corr. de* ie — hui *n'est pas dans le ms.* — li — *Sch. et V. H. ont écrit* « je li di ce » — 2072 Quoch en coer ; *la corr. remonte à Sch.* — 2074 Quaut — 2075 marcheon — empriter — 2079 feisse — empriter

Mais de ce puis je desputer, 2080
Maintes en ai fait desputer.
De moy ne die on cose vaine,
Car je parol de teste saine.
Preude femme suy, dire l'oz, 2084
Dieu merchi, j'en ay bien le loz.
Boins, biaux, gentilz, gracïeus, riches
Pamphilles est, illuec t'affices,
Ne t'esmaiez, nulz n'en sara, 2088
(*Fol. 38*[b]) U mes sens scïenche n'ara. »

L'AUTTEUR

Houdee tient ensi s'escole.
Celle s'escrie qu'elle escole :

GALATEE A LUI MEISMES

« Lasse, tantes temptations 2092
A femme en amer et li hons !
Amours me fiert, Paours me boute,
L'une du piet, l'autre du coute ;
Ches deus coses qui me descordent 2096
Lasse, dolereuse ! m'escordent ;
Car che qu'Amours woeult, le dervee,
Paours de honte avoir le vee.
Hareu ! hareu ! a Dieu proumet, 2100
Sour moy deffendant me soumet,
Et quant plus alever m'assaie,

2080 *De même* : parler — 2094 *Au-dessous de* boute : par amours — 2097 *Au-dessus de* escordent : destruisent men cuer — 2101 *Au-dessus de* son may : me maint au-dessous

---

2081 en *a été ajouté postérieurement* — on fait — despriter — 2082 dion — 2083 parolle — 2084 *l'e final de* Preude *parait avoir été refait par la main postérieure* — *Entre* 2087 *et* 2088 *se place un vers (glose?), biffé par un coup de pinceau* : Fai hardiement on (*ms.* ou) nen sara riens. « *C'est la paraphrase du suivant ; peut-être était-ce un premier jet de l'auteur* » *(note de Sch.)* — 2089 *Un blanc a été laissé entre ce vers et le suivant* — 2091 Elle — *entre ce vers et le suivant, encore un vers biffé à la mine de plomb* : Galatee qui elle aprent. *C'est évidemment la glose du v.* 2091 — 2096 .ij. — 2098 que — 2100 prouuray — 2101 me son may ; (*les deux corrections remontent à Sch.*).

Et elle plus me fait grant plaie.
Une maniere de tuer 2104
Est telle amour perpetuer ;
La mors m'est plus expedïent
Que la vie, au mien enssïent,
En souffrant tel desputison. » 2108

LA VIELLE

Houdee dist : « De tel tison
Te sueffrez, mes enfes, ferir
Dont vous porriés ansdeus perir
En croissant telle iniquitté. 2112
Tu le vois par realité :
Chilz qui plus plaide et noise et tenche,
En son mal plus croist et semenche ;
(*Fol. 39a*) Qui deboute busche ou feu mise, 2116
Et li feux plus adiez s'atise ;
Qui le feu laist, il amenrist
Et en la fin il s'acenrist.
Vaintre cuides par tes batailles 2120
Amours, com par chi le me tailles ;
Croy Venus et ses chevaliers,
Que s'indignation n'aquiers.
Tu ne cougnois ton preu, tes dempnes, 2124
Enfes, de toy meismes ordennes ;
T'avisions meditative
N'est nulle fors de li active ;
Tel atargier, tel demourer 2128
Vous porra tous deux accorer ;
Tu crois qu'amours qui si t'ortie
Te soit par souffrir amortie ? »

2104 Note — 2115 Notte bien — 2121 Chest adire a se volente

2105 *Après* telle, maniere *a été exponctué* — amours — 2108 desputiõn — 2109 chisson *changé plus tard en* thisson — 2110 Ce — 2111 *V. H. corrige* Dont porriiés — *ms.* aus deus — 2113 *Ce vers a été écrit sur la même ligne que le précédent* — Realtte — 2119 sa tenrist — 2124 tu dẹpnez — 2126 Ta uisions — 2129 *Le ms. donne* telus, *avec* e *changé en* o *et* l *exponctué* — 2130 que

GALATEE

« Non fach », fait celle, « belle mere ! » 2132

LA VIELLE

« Si fais, mais c'est mors tres amere ;
Aies pitié de toy, que j'oie
Que tu me diez : « Suer, j'ai joie. »
Tu te honnis chi de plourer. 2136
Mais or vieng aveuc moi juer
Un pau » — lors le baise en la joe —
« Si mengeraz de ma mujoe,
De ma tarte et de men tourtel, 2140
Et ancor te donray tout el. »

L'AUTTEUR

Houdee, qui faire sot el,
Maine celli a son hostel ;
(*Fol. 39b*) Houdee li et celle enferme. 2144
Pamphillez saut, qui sot son terme,
Si que mains que il puet s'atarde ;
D'un graffe boute arrier la garde.
Houde, qui vers lui le col a, 2148

[LI VIELLE]

Dist : « Est homme ou vent qui est la ?
Vens non est, mais un homme vis ;
Ch'est Pamphilles, j'en voi le vis. »

L'AUTTEUR

« Pamphille, entre ens ! » Houde murmure 2152

LA VIELLE

Et dist : « Brisaz tu ma frumure ?

2144 leure de venir (*glose sur le mot* terme *du vers suivant*).

2137 aveucqz — 2138 J. — 2142 *G. Paris semble avoir voulu lire* Houde qui faire sot tout el — 2146 sa targe — 2147 arriere — 2149 ou veu — est che la — 2150 Veus — 2152 Pamphilles — 2153 briseraz tu ; *Sch. et V. H. corrigent* briseras ma f.

Faisons nous larechins ou murdres ?
Soies boins, va t'ent sans laidures !
De par qui venés ? Que querés ? 2156
Que estez cheens ? Que ferés ?
Avés vous fait cheste entreprise
Pour ce que cascuns si vous prise ?
Pour ce qu'en vous enfant a bel 2160
Qu'a plain bieux estes sans label ?
Se vous disiés sans plus neys py,
Il a boin prevost a Crespi ;
Vous iestes innocens sans coulpe, 2164
Ch'est boins, ja n'en batray ma couppe.
Alés vous ent, si pareray
Cheste pume, sel mengeray. »

L'AUTTEUR

Chilz a Houde point n'entendy, 2168
A celle entent qu'il attendi,

PAMPHILLEZ A GALATEE

Et dist : « Mon exsellent jouel,
Par deseure tous joiaux bel,
(*Fol. 40*[a]) Galatee, douche dansielle, 2172
Dont mes cuers me rit et sautelle,
Qui lonc tamps a a vous falut,
Dame, cause de mon salut,
Woeulliez que ma pau digne bouche 2176
A la vostre, s'il vous plaist, touche,
Car de vous plus pris le baisier
Que de nulle autre l'aaisier ;
Sui je bien aise quant j'embrace 2180
M'amour qui le mien cuer enlace !
Par foy, pour eüreus me claime

2174 *Au-dessus de* falut : mes cuers

2157 cheus ; *V. H.* cheüs, *je corrige avec Sch.* cheens — 2160 que — 2161 Que — 2162 deisies — 2165 bateray — 2169 entendi — 2172 damoisielle — 2173 me *corr. de* vne — 2179 la aissier

Quant j'ai embrachié quanquez j'aime ;
Tel catel en si povre loge ! » 2184

LA VIELLE

« Escoutés ! » dist Houdee, « qu'o ge ?
Que me voeult Berte qui me huche ?
A li vois que cha ne s'afuiche,
A li vois qu'el ne viengne cha ; 2188
Je revieng tost ; qui mais brait a ?

[L'AUTTEUR — LI VIELLE]

Houde ist hors et dist : « Qui m'apelle ?
Cheens n'a ame, mes huis pelle ;
Berte, vostre plaisir me dites, 2192
Car j'ai poissances moult petites
De parler a vous longuement. »

[L'AUTTEUR]

Li clers pense bien qu'elle ment,
Que nulle ame ne le huça, 2196
Mais en telz mos les enbusca.
A Pamphille vieng au propos,
A cui li lieux n'est mie oppos.

PAMPHILLET

(*Fol. 40b*) « Suer », dist chieus, « du commant Venus 2200
Sommes en chest hostel venus.
Qui nous esmuet en jeu en est che
Par ices lieux ? Amours, Jounaiche.
Belle », dist, « vous par excellence 2204
A cuer de vray ami plaisanche,

2199 *Au-dessus de* oppos : contraires (9tres)

2185 que oge ; oge *semble être une correction de* oie — 2186 berte *est corr. de* borte — 2188 quil — 2189 *Le ms. donne* Je reuieng dieux que mais brait a ; *après* reuieng. *le cop. a intercalé* tantost. *J'ai adopté la correction de Sch. (cf. Notes)* — 2196 ne *a été intercalé entre* ame *et* le — 2199 lieux *corr. de* keux (?) — 2203 Par ites ; *Sch.* Parités — jouuaiche — 2204 *Le ms. avait* dist ; *la main postérieure a ajouté* v9 (= vous ; *Sch.* = es) *au-dessus. Sch. corrige* dites

Qui tant amés noms synonimes,
Tout ne soient il leonimes,
Si comme on dist de Marque Tulle ; 2208
Dame, ou biautés est sans emulle,
Et en bontés si efficat,
Que Biautés en est predicat,
Et chieux verbes *est* en est couple 2212
Courtoise, gracïeuse, souple ;
Voeuliés que men premier oblique
Fache une dialurtetike
Sousjointe d'une prosedie. 2216
Interpretés que nulz mesdie.
Que jengle je, pour coy demeur ?
Souffrés, suer, si n'aiés cremeur. »

[L'AUTTEUR]

A cheux demanch a qui translate, 2220
Anchois que plus avant m'embate,
Pardon ; sans biffame suppli,
Car anchois que j'aie acompli
Ne que aucunement puisse istre 2224
De chest desparsouné capistre,
Seront mi dit trop dissolus,
Je seroie mors et molus.
(*Fol. 41a*) Et se j'en sieuch par tout le lettre 2228
Du latin, et je n'i voeul mettre
Trop u peu par nule action ;
Si en fachiés collaction ;

2206 nom symonimes | sont nom pluszs | signiffiant une | mesme cose si | mire markes | tulles furent li nom | du Roumain et | est non symonimes contraires | a non equivoquez — 2209 *Au-dessus de* emulle : Envie

---

2206 symonimes, *avec exponctuation du premier jambage de l'm* — 2211 en *corr. de* on — 2216 Sousioince ; *les six dernières lettres, écrites d'une main différente, remplacent des lettres grattées* — 2217 Iterpretes — 2218 Q *de* Que *a été colorié au lieu de l'A du v.* 2220 — 2221 menbache — 2223 *L's de* anchois *a été ajouté au-dessus* — 2228 Et le

Se je ne di con li latins, 2232
Si me lopinés de tatins.

Chelle, qui se senti touchie,
Je ne say s'elle fu courchie,

[GALATEE]

Dist : « Pamphillet, oste tes mains, 2236
Va t'en de chi jusqu'a demains ;
Hoste tes mains, soies paisibles,
Telz requestes sont impossibles ;
Hoste tes mains dont tu me touches, 2240
Hoste tes mains dont tu me couches,
Hoste tes mains, harou ! Pamphille,
Ja venra la vielle de ville !
Lasse, a men cors voi moult bien or che 2244
Que femmes ont petit de forche
Quant mes mains vains de si legier.
Lasse, me voeulz tu assegier ?
Par quel pechié ou par quel yre 2248
Bleche vos pis le mien, biaux sire ?
Chertes, tu enquiers tes pechiés,
Dont sur eure moras sechiés ;
Si ne t'aloses un bouton. 2252
Je crieray, esgar che mon !
Malement m'as or descouverte !
Vielle, quant venrés vous de Berte ?
(*Fol. 41b*) Or sus, Pamphilles, nos voisines 2256
Oënt toutes nos disciplines.
Lasse, malement m'asenna
Li vielle quant cha m'amena !

2233 sopmes ; *le crochet du premier* s *a été gratté, de sorte qu'on lit* lopmes — tatins *corr. de* catins — 2239 son — 2241 *Dans le ms., ce vers se trouve après* 2242, *mais il y a un renvoi* (a — b) — touches — 2243 de le ville — 2244 coer — moult *a été ajouté à l'encre pâle entre* voi *et* bien ; *Ulr.* (?) *a lu* assault *qui lui semblait une glose* — 2248 *Ce vers a été rétabli au bas de la page* — 2254 Malment — ore — 2255 verres — 2257 toute

Par l'ame de tous mes amis, 2260
Jamais chi ou Houde m'a mis
Li vielle mais ne me menra
Ne tes cors le mien ne tenra.
Tu m'as fait passer chest passage, 2264
Mais ch'est maugré mien, Dieus le sache !
Drois dist que l'action d'injure
Aprés l'an muert, et plus ne dure ;
Mais envers moy sera mentans, 2268
Car se je vivoie cent ans,
Voire autant con Matusalé,
— Or esgart que ch'est mal alé ! —
Nel te pardonroie pourprendre. 2272
Male perte est c'on ne puet rendre ;
S'en as fait certes con homs pus
Et s'en as nos amours repus. »

L'AUTTEUR

A cel mot chelle sen duel fine, 2276
Je n'en sai plus, qui qu'en devine.

[PAMPHILE]

Lors dist : « Suer, le vostre opposer
Ay souffert, or faut reposer.
Or c'a deux or nous reposons, 2280
Car lors doit avoir repos homs
Et viande bien aournee,
Quant il a gaigniet se journee.
(*Fol. 42*[a]) Me suer », dist chieus, « se Dieu me gard, 2284
Pour quoy me fais tu tel regard ?
Suer, t'ai je tes boez escornez ? »

2261 Houdee — 2262 merra — 2266 lac — tion ; *il y a eu un autre mot dont une partie a été grattée, le* c *a été rétabli par la deuxième main — on lit presque* dimure — 2268 seras — 2272 pour prendre *Sch. propose* pendre — 2276 A ycel — 2278 le *corr. de* li — 2280 Or cha — deux *a été ajouté entre les lignes en encre pâle*; *Sch. a lu* seur

[GALATEE]

Celle dist : « Nennil, m'estornez ;
Vous avés mescant beste prise. » 2288

[PAMPHILE]

« Soer », respont chieus, « et pour quoy brise
Pleurs vostre especïeus fachon,
Si com fait soleil le glachon ?
Tués moy, car je sui coupables, 2292
A rechevoir penitanche hables,
Sept fois plus grant que ma merite,
Qui d'autre recevoir m'aquitte.
Uns chevaus a quatre piés coupe ; 2296
J'ai pechié, che n'est pas ma coupe.
Si m'en met, savoir se je ment,
En figure de jugement,
Drois, je croy, si vous tenra court : 2300
Vous encarrés devers la court.
Quant de biauté indicatis,
Eix vairs, acoler optatis,
Baisier du fait imperatif 2306
Colateral dont je m'atif 2305
M'esmeurent em presumption 2304
D'une relative action, 2307
Et li lieux d'ampliation 2308
Me donneront devotion,
S'en fis men conjunctif hastif
D'un nugatore infinitif ;
Se je fach supposition, 2312
Me fais tu lamentation ?

2287 *Ce vers a été ajouté à côté du précédent ; l'encre et l'écriture diffèrent* — nenil mes cornes — 2290 espet *avec l'abréviation de* er *ou* re — 2292 coupaules — 2293 penitanches ; *Sch. supprime l's dans* coupables, penitanches, hables — 2296 .iiij. — caupe ; *et plus loin, à droite,* coupe *(écriture différente). Sch.* çoupe — 2302 Judicatis — 2305 Colaceral — 2304 Me[illegible]ment — 2311 *Ce vers se trouve sur la même ligne que le précédent* — 2312 Se je luch suppon

(*Fol. 42b*) Se ma grace te fu lors sourde,
Di moy, se elle te fu lourde.
« **A**mours ne doit en ire maindre ; 2316
S'ele y est, on le doit estaindre.
Amans doit l'autre deporter
Et en tous griés reconforter.
Terch tes ieus, esgart celle sote, 2320
L'eure ne gart que ne ratrote
Houde et die que fait aron,
Tant que je soie ten baron. »

[L'AUTTEUR]

Li vielle, qui le fait souppose, 2324
Le clef en l'uis pour ouvrir pose,
Ens entre et dist :

[LI VIELLE]

« Sui je bien aise
De chelle sote orde punaise !
S'est elle, me commere Berte. 2328
Me voeult elle rendre sa perte !
Abuissie est a une buisse,
Si qu'elle a brisiet le cuisse,
Qui vaindroit en pur estrivant 2332
Marke, s'encore estoit vivant,
Et si m'a dit en plain quarrouge
Qu'elle me fera le bec rouge,
Et dist pour quoy, quant ele aniche 2336
Ses gelinez, je les alliche
Et les fay en ma maison ponre ;
Mais se je ne l'en fai semonre,

2315 Dich — 2316 en *corr. de* on — 2318 *après* Amans, *grattage* — 2322 *Sch.* avon — 2329 vendre — 2333 seu core ; *le ms. avait* corre, *le deuxième* r *a été habilement supprimé* — 2337 *Le cop. avait d'abord* galinez ; *il a exponctué l'*a *et il l'a remplacé par un* e *écrit au-dessus* — acliche — 2338 ma *a été ajouté à l'encre pâle*

Que j'aie la teste brisie ! 2340
Aultre fois se soit avisie.
(*Fol. 43*[a]) Plus dist que je li fay meschief
De ses estoupes un eschief.
Suy je larenesse d'estouppes ? 2344
Moult ay bien emploiet les souppes
Que je li fay en ma poree !
Elle fu fille dame Aubree,
Ou monde n'ot tant fu soutil, 2348
Eslire un si malvais hostil !
Elle fu sa fille, sans faille.
Encor li doune je la paille
Qu'elle bouta en sa pailleuse ; 2352
Du dire n'en serai honteuse.
Or ai je en lieu de grace grigne ;
Or poés vir : chi plante vingne
Chilz qui bien fait ou croit sa debte 2356
Au malvais ; li malvais se gaite
Que chel a qui il doit n'encontre,
Malvais qui on fait bien se monstre,
Si dist derrier petit le don 2360
Pour anuller le guerredon,
Et en le fin treuve courous
Pour dire : « Or sont tout chil bien sous. »
Sache cascuns, vechi la paie 2364
Que li malvais au courtois paie ;
Qui laron des fourques raccate,
Un anemy mortel accate. »

[L'AUTTEUR]

Houdee en ces mos laiens entre 2368

[LI VIELLE]

Et dist : « Me fillete, endementre

2344 larnesse — 2346 ie *a été ajouté à l'encre pâle* — 2349 hostil — 2351 En core — 2355 plantes — 2359 qui ou f. — moustre — 2360 derriere — dou — 2363 bien tous

(*Fol. 43*[b]) Que je n'estoie cheens mie,
Vous a chieus clers riens fait, amie ?
J'en ai peur pour che qu'esplouree 2372
Te voy et puis si colouree. »

[GALATEE]

« S'a », dist celle, « dame Houdee,
Plouvoir m'avés fait ceste ondee ;
Sillogismes est temptatis 2376
Dont li moiens est probatis.
Ha, lasse ! ceste doleurs toute
Me vient par vous, et nulz n'en doubte,
Et s'en faites vous moult l'esmarbre, 2380
Tout fruit font connoistre leur arbre ;
A moy vous estes fait connoistre ;
Or ne m'i vault riens mon escroistre.
Pumes douner me promettés, 2384
Tant qu'a chieux vous me trametés,
Si con on va pors decevant,
Et chieux maistres estoit devant.
Puis desistes : « Berte m'apelle », 2388
Et che n'estoit Betris ne elle,
Mais que par vostre iniquité
Chieux brisast ma virginité ;
Pour che fu vos demeurs si lons 2392
Si que me violast chis homs.
Hé, lasse ! malement m'enlache
Vostre pechiés, vostre fallace.
Or diray a tart une rime 2396
C'on rechoit en un augorime :
(*Fol. 44*[a]) Li lievres qui pour vivre fuit
Fait souvent de la mort refuit. »

2371 Vou a — 2374 *Sch.* S'a dist — 2376 Sillogisme — 2385 Tant que ch. vous met metes ; *la corr. est de Sch.* — 2394 malment

[LI VIELLE]

Houde dist : « Me metés vous donques 2400
Sus che que je ne pensai onques ?
Ains ne pechai ne pecherai,
De che bien me despecherai,
S'avés dit con mal ensegnie, 2404
De la main Dieu soi ge saignie !
Se vo parler ont concheü
Dont l'un de vous est decheü,
Quant je n'i fui, quel coupe est moie ? 2408
Saine m'en sent, pau m'en esmaie,
Sans che que je vous oy tant dire
Mieus amasse avoir a dire
Trois tamps pumes de blanc durel, 2412
Voire me cote de burel,
S'en seroit mes hosteux raiens,
K'issue fuisse huy de chaiens.
« Pamphillet, a toy m'en revois 2416
Pour savoir que c'est, toute vois
Si voeul que par toy soit ouvret
Che que ceste chi m'a contet.
Blasmee m'a et sans merites, 2420
Par foy, s'en est mes coers plus tristes,
S'est bien deceüs qui desqueuvre,
Pour mains de blastengier, telle oeuvre
Et diroit dont fu et dont vient. 2424
Secrés d'amans cheler couvient ;
(*Fol. 44*[b]) « En homme ne te fie », dist
Salemons, « qui d'autruy mesdist » ;
Encor dist : « Souvent est souffraitte 2428
« En chellui qui souvent langaite. »

2400 Houdee, *le deuxième* e *a été gratté* — mentes 2406 on c. — 2408 *On lit presque* sui — 2409 S[n] ane me useut — 2410 *Quelqu'un (G. Paris?) a proposé* d'ire — 2418 toute voiz — 2422 Sest il bien de teus — desqueure — 2423 de *a été ajouté après coup par le cop.* — 2424 vint *a été corrigé en* vient — 2429 lan gaite ; *Sch. corrige* l'on gaite

Senekes dist : « Pis n'est fiier
« Qu'en anemy familïer. »
Or n'en puis mais, se je me tés, 2432
Quant hors de vos fais me metés,
Et chieux a bien cause de tere
Qui n'a de parler point matere. »

[GALATEE]

« Pamphilles, os ceste cautelle, » 2436
Respont Galatee, « vaut elle ?
Apren Houdee le scienche
Dont ele fu te maistresse en che,
Si seras uns singulers maistre 2440
Quant li clers aprendra le prestre.
Pour che t'enquier a ceste fin
Que je de li die et defin :
Le teste n'eüst ainc levé 2444
S'elle n'eüst de riens grevé,
La teste de li che prest a,
Rent li che qu'elle te presta,
Si samblera c'onquez le voir 2448
Ne sceüst de moy dechevoir.
Or te conjur par les angoisses
Que tu m'as fait, que tu connoisses
S'elle fu en chel cas ton maistre 2452
Comment chis est provés par estre.
(*Fol. 45a*) Je me repench con le poisson
Qui fait de la nasse maison,
Je sui con l'oisiel au huket 2456
Qui se reprent au trebusquet.
Envis a ge qui m'asseurra

2431 faimlier — 2434 a boine c. — 2440 *Le cop. avait d'abord écrit* clers : *il a exponctué ce mot et l'a remplacé par* maistres — 2441 *Le ms. donne* aprendra *avec un* e *ajouté, après coup, entre* d *et* r — 2443 de fin — 2444 *Devant* neust, *un* e *a été exponctué* — 2452 ton *manque* — meistre — 2453 Commen (conuien ?) — entre — 2457 sere prent — 2458 eniura Je que — masseura

Tant que me voie me durra.
Hareu, lasse ! s'or le savoient 2460
Et pere et mere, que diroient ?
Bien aroient le coer pouri !
Lasse, k'ont il en moy noury !
Lasse, fuirai je par le mont ? 2464
Oïl, mes fourfais m'i semont. »

[L'AUTTEUR]

Quant li vielle celle entendi,
Oés les dis qu'elle rendi :

[LI VIELLE]

« Nuls ne doit avoir doel de pertes 2468
Puis que ravoir ne les puet ; certes,
Se pleurs fesist de mort respit,
Nulz ne morist, tant eust despit ;
Et s'on reüst pertes par plaindre, 2472
Bien veïssiés plourer sans faindre.
On doit en confortant penser
Che c'on ne puet contrepenser,
Et se li vostre a esté male, 2476
Che fait Amours, qui est modale.
Or ne soiés rude con bugle,
Belle maniere monde avugle.
Or est dont que l'uns l'autre serve, 2480
Car courous trestous coers enerve
(*Fol. 45*[b]) Et toute plaie ou coer nourist,
Dont li coers ou ventre pourrist.
Mi enfant, aiez pais ensamble, 2484
Et vechi, que je vous assamble
Et a conjoindre vous amain.
Pamphillet, baille moy te main !
N'as pas prise par forchonnier 2488

2459 dura — 2463 keut — 2465 Oies m. f. mais s. ; *la correction remonte à G. Paris* — *Ulr. propose* m'en s. — 2475 contre peuser — 2476 vostres — 2479 magniere — avwle (*le* w *ressemble à un grand* B) — 2481 en erue — 2488 forthomier

Cheste enfant en son esmaier,
Et ch'est une tenre rousee,
Je le te doins a espousee.
Fillete, je te doins cestui, 2492
Or le garde bien de chest hui.
Par moy avés parfaite gloire
Correlative, ceste est voire ;
Aiez de moy memorative, 2496
Et cascuns en tel amour vive
K'en deux ventres n'ait k'un voloir
Et si soit communs un voloir,
Et tous jours, comment k'il aviengne, 2500
De moy, mez enfes, vous souviegne ! »

[L'AUTTEUR]

Des or, puis que l'amour est fine
Et que l'acteur son latin fine,
Drois est, puis que matere faut, 2504
A le fourme souffrir defaut ;
Non pourquant, car en che dit ay
Mis et encor mech et metray,
Aucteur y faing souvent pour faire 2508
Rire, pour embelir l'afaire.
(*Fol. 46*[a]) **T**rop ay pechié plus que ne dis :
J'ai mis ces sept cas, voire dis,
Ne autteur n'i ensui n'enart, 2512
En quoy j'ay fait comme musart ;

2489 Chest — 2490 *Sch. propose* tousee *au lieu de* rousee — 2494 glore — 2495 Cor relatiue — 2497 cel — 2499 *Sch. a lu* doloir, *mais le ms. donne distinctement* voloir — 2502 *Dans le ms., l'initiale* D *n'a pas été coloriée* — 2503 *a été rétabli au bas de la page* — 2504 quis que — 2505 *Les lettres* A le four *ont été refaites par la main postérieure* ; *Sch. a lu* somme — 2507 metray *(écriture différente) remplace* dit ay *qui a été biffé* — 2508 y, *encre pâle* — faing *corr. de* faint — 2509 *Dans* afaire, *les trois dernières lettres ont été écrites sur grattage* — 2510 dis *corr. de* dich *(deuxième main)* — 2511 .VII. — 2512 ni *a été refait* — ne art *a été biffé et remplacé par* nart

Ne dist en *Andria* Terences
Gens sont tant ciés, tantes sentences ?
Or pri je, par pure amisté, 2516
Votre excellent sublimité
En che pardon et indulgence ;
La ou j'ay pau eü scïence,
L'en doit fonder pardon et grace 2520
En cellui qui le quiert et trache
En l'amour du plus vaillant homme,
N'est dessus le complain de Romme.
Le los des mechins est le pris, 2524
A translatter me sui repris,
Mais autrefois l'ai translaté,
Or ne l'ai pas comparaté ;
Voirs est qu'en l'autre livre avoit 2528
Ruses moult que chieux qui l'avoit
De telz prist a tort con stolis ;
Espoir que je suis trop prolis.
Mais un pau me voeul excuser, 2532
Ou j'ay volut de moy user.
User comment ? Car l'autteur prime
Note et sourabonde de rime,
Si me voeul, tant que che dit dure, 2536
Escuser par pure figure.
G*recismez* dist : figure est vice,
Ne pourquant raison l'a propice ;
(*Fol. 46*[b]) Et j'ai de l'autteur proposé, 2540

2514 Ne (Na?) *a été refait* — aueria tele centes ; aueria *a été corrigé en* audria, tele centes *a été biffé et remplacé par* chevanches *(faute pour* terances?), *et* en *a été intercalé après* dist — 2515 cies *remplace* ciel *qui a été biffé* — 2516 amiste *est corr. de* amistie — 2517 ablimite — 2519 ay *refait* — eu *corr. de* ou — 2520 On — 2524 *Après* Le, *un* s *a été ajouté au-dessus* — et — 2525 reprins — 2527 *Le ms. avait* 9parate. *qui a été biffé et remplacé par* com barete *(écriture différente)* — 2528 aduoit — 2529 Ru ses ; *l'R a été refait* — 2530 31 *Ces deux vers ont été ajoutés, postérieurement, à la marge du ms., écriture plus rapide* — *Sch. a lu* De cel fist a tort com folis — 2531 parlis — 2534 prime *parait être corr. de* prirue ; *corr. postérieure* — 2535 son rabonde de rime ; -ime *a été refait par la deuxième main* — 2536 voeult — 2537 *le* p *de* pure *refait* — 2538 Grecismez — vicez — 2539 la propiscez

Voir fait de son pur supposé.
R*eus* en sui, point ne le nie,
La m'escuse *ethopoiie*,
Et se pour tourble cler soupplie, 2544
Che fait faire *ethimologie*.
Hors d'acteur, comme faux et rouge,
Ajouste chi dont j'epiloge.
Necessité d'avoir sentence 2548
Cache façon et son essenche
En che dit m'a fait souvent mettre,
Li opposites y samble estre ;
J'ai souvent faint realité 2552
En recreant sonorité,
Rexcusés sui par *euphonie* ;
Dis y ai mis par *yronie*
Et poi dit pour plus par *liptote*, 2556
Mis i ai de mon Aristote.
Je par *brachilogie* amainne
A propos mon fait a brief painne ;
Vous ne ferai je plus muser, 2560
Si vous supplie l'escuser.

Explicit.

2541 *Après* pur *grattage* — sup- *de* suppose *a été refait* — 2542 us *de* Reus *refait* — 2543 ethopoye *corr. de* ethopere ; *la deuxième main a biffé ce mot et l'a remplacé par* etheopoie — 2549 -che facon *a été rétabli sur un endroit gratté* — .J. son esclenche (?) — 2553 *Le mot* sonorite *a été refait à partir du deuxième jambage de l'*n — 2554 Excuses ; *l'initiale* E est *couverte d'une tache (grattage noirci), l'*x *qui suit est refait* — emphonie — 2555 Dis *corr. de* Dit — 2556 -ptote *de* liptote a été *refait sur un fond gratté* — 2557 Mais

NOTES

Aristote est cité d'après l'éd. Didot, Boèce d'après celle de Migne (Patr. latine, t. LXIV). *Pour Sydrac, j'ai utilisé une édition de 1499, impr. chez Anth. Vérard (la 2e citée par Brunet, t. V, col. 605). Je désigne par* Rose *et* Violette *les Romans de la Rose et de la Violette, publ. par Fr. Michel, par* Renart *le Rom. de Renart publ. par E. Martin, par* Ren. Contr. *le Rom. de Renart le Contrefait publ. par G. Raynaud et H. Lemaitre ; les autres poèmes qui se rattachent au cycle de Renart* (Ren. le Novel, Couronn. Renart) *sont cités d'après l'édition Méon, de même que le Testament de Jean de Meung, désigné par* Testam. — Lament. *et* Liv. de Leesce *indiquent : la traduction des Lamentations de Matheolus, par Jean Lefèvre, et son Livre de Leesce, (éd. Van Hamel, Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 95-96.* — Disc. cler. *et* Chastoiem. *renvoient respectivement à la Ire et IIe partie de l'éd. Labouderie (Soc. des Bibliophiles français, Paris, 1824). Rutebeuf est cité d'après l'éd. de Kressner* (A. Kressner, *Rustebuefs Gedichte, Wolfenbüttel, 1885). Le* Rom. de Fauvel *est cité d'après l'édit. A. Langfors, pour la Soc. des Anc. Textes français (sous presse).*

Les proverbes sont généralement accompagnés du nom de l'éditeur de chaque recueil (Zacher, Robert, Stengel, Tobler, Langlois, etc.) ; *sauf ceux publiés par J. Ulrich, où j'ai dû mettre le titre du recueil pour éviter des confusions (Prov. rur. et vulg. ; J. Mielot ; Dist. de Caton). Cp.* Introduction, p. 183, n. 2. — *J'ai adopté le même système pour les recueils modernes. Cela simplifiera les renvois, tout en permettant de localiser le proverbe dans un cycle de poèmes déterminé qui est celui représenté par le nom de l'éditeur :* Ebert *(cycle de Charlemagne)* ; Kadler *(cycle d'Arthur et romans d'aventure)* ; Schepp *(épopée courtoise)* ; Wandelt *(drames)* ; Cnyrim *(poésie lyrique provençale). Pour les proverbes plus récents, j'ai utilisé les recueils énumérés plus haut* (Introd., p. 183, n. 1).

NOTES

6. *Je fay consonant ou leonime.* Vers de 9 syllabes, *leonime* étant de 4 syllabes au v. 2207. Van Hamel et, avant lui, Potvin proposaient de lire la formule connue *Ou c. ou l.* (Cp. le début de *Guill. d'Angleterre* et les exemples cités par Godefroy). Mais en changeant l'initiale du vers, qui est en acrostiche, on obtient *C'est ço* au lieu de *C'est ci*, ce qui ne paraît pas vraisemblable. Il faut donc, en dépit du v. 2207, faire de *leonime* un trisyllabe. Rappelons que l'auteur admet, pour quelques mots, tantôt la forme étymologique, tantôt la forme contractée (cp. Introd., p. 201, § 19 et la note 240).

8. *Avant cante foz que prouvoire.* Ce proverbe est attesté sous deux formes : *Avant (Ainz) chante fol que prestre* (Zacher, nº 164 ; Langlois, nº 93 ; mss. lat. 18184, fol. 145ª et 10360, p. 25), et *Atant chante f. que p.* (Le Roux, II, 473 ; I, 239). Les deux formes pouvant satisfaire le sens, il est difficile de dire laquelle est antérieure ; toujours est-il que *Atant* a fini par supplanter *Avant :* au XVIᵉ siècle, on disait seulement *Autant chante fol que prestre.* Les traductions latines du prov. sont sans intérêt ; mais je trouve, à propos du proverbe *La pire roe du char brait tousjours* (Langlois, nº 371), le commentaire suivant qui convient parfaitement à notre proverbe :

> Plus docto stultus loquitur, plus rhetore balbus,
> Plus rectis claudus quisque preire studet.

9-14. Mettez une virgule après *remire* et deux points après *comment.* L'auteur fait de son proverbe l'application que voici : « Le fou, dit-il, c'est moi, car j'ai entrepris une folie, étant donné mon peu de savoir ; et je « chante » *(rime weil faire)* avant ce bon clerc de « prestre », si celui-ci veut bien se taire pour m'écouter. Ce clerc « sage et honorable » est le même à qui s'adresse toute cette *epitle :* le maître Guillaume, chancelier de Meaux. — Le procédé qui est de prendre pour point de départ un proverbe, qu'on applique ensuite à soi-même ou au sujet qu'on veut traiter, n'est pas nouveau : déjà Chrétien de Troyes le pratiquait (cp. le début d'*Erec* et de *Perceval*), en quoi il a été souvent imité par les auteurs des romans d'aventure (cf. Introd., p. 189, n. 2). Souvent aussi, les auteurs cherchent à justifier leur entreprise par des lieux communs qui se réduisent invariablement à l'idée qu'il faut *espandre son sens* pour que les autres puissent en tirer profit (cp. le début des *Roman de Troie, de la Violette, de Richars li Biaus,* etc.). Notre auteur n'a pas cette prétention-là ; au contraire, c'est lui-même qui veut s'instruire : *A senz me tourt ceste folie.*

20. *ne bel ne gent.* L'association de *bel* et de *gent* (adject. ou adv.) est fréquente à partir du XIIIᵉ siècle (Cp. *Lai d'Aristote*, v. 503 ; Rutebeuf, p. 101, v. 101 ; Méon, *Nouv. Rec.*, t. I, p. 296, v. 93 ; t. II, p. 18, v. 531 ; *Rose*,

v. 8637 ; *Testam.*, v. 635, 747, 1027, *Renart*, VI, 1118 ; XI, 1903 ; XIV, 799 ; XXII, 338 ; *Ren. Contr.*, v. 11188, 36962). On trouve de même *soit bel ou gent* (*ibid.*, v. 37281), *il m'est bel et gent* (Rutebeuf, p. 170, v. 68 ; p. 281, v. 1354). *gent et bel* est rare (cp. Méon, *o. c.*, t. II, p. 143, v. 151). Par contre, dans la formule *bien (bon) et bel*, le mot *bel* se place généralement à la fin (cp. Guiot, *Bible*, v. 2320 ; Rutebeuf, p. 113, v. 169 ; *Ren. Contr.*, v. 34470), quoiqu'on trouve aussi *bel et bien* (*ibid.*, v. 11143 ; *Chastoiem.*, III, 90). Parfois, les deux formules se fondent en une seule : *N'est mie biaus ne bons ne genz* (Rutebeuf, p. 107, v. 249).

22. *Quatre causes*. Cette division des causes en quatre espèces, qui sont la cause finale, efficiente, matérielle et formelle, remonte à la *Métaphysique* d'Aristote (lib. I, 3). Les clercs, versés dans la connaissance de la philosophie, aimaient à l'appliquer à des ouvrages littéraires. L'usage de ce procédé pédantesque est attesté par un passage analogue de *La Vieille* de Jean Lefèvre. On y lit, en guise d'exposition (éd. Cocheris, p. 4) :

Ci parle des causes pour lesqueles Ovide fist cest livre.

Es commencemens des livres on a accoustumé a demander *sept choses* qui sont ramenees a *quatre causes* dont je parleray en brief, pour ce que la longue distincion en seroit de petit proufit. La première cause est *materiele* ; la seconde est *formele* ; et la tierce est *efficient*, c'est à dire faisant ; et la quarte est *finale*. Avecques ce on seult enquerir quel est le tiltre du livre et a quele partie de philosophie il est supposé et rapporté.

Cette division devait être d'autant plus familière aux clercs qu'elle avait été adoptée dans l'enseignement, où elle était connue sous le nom d'*exposition*. Thurot, dans son livre sur l'*Organisation de l'Enseign. dans l'Univ. de Paris* (*o. c.*, p. 73), remarque : « La méthode des expositions est toujours « la même. Le commentateur discute dans un prologue quelques ques- « tions générales, relatives à l'ouvrage qu'il expose, et il traite ordinaire- « ment de ses causes *matérielle*, *formelle*, *finale* et *efficiente*, etc. » Il est fort probable que le *Pamphilus* et le *De Vetula* furent interprétés d'après cette méthode des expositions.

30. Le mot *fait* signifie ici comme au v. 2559, l' « histoire » ; *maniere*, « forme du récit ».

31-2. « Et la cause finale, qui est de plaire, décida l'auteur à le faire. »

39. L'acrostiche donne bien le nom de l'auteur, mais non celui du livre ; il dit seulement que c'est une *translacioun*.

40. Je préfère *epitle* à cause de la forme *ceste*.

42. L'infinitif *mettre* après le gérondif *en prendent* est une petite incorrection amenée sans doute par la rime *letre*.

44. *cause*, la cause efficiente (cp. v. 37).

48. L'exemple cité dans la glose pour expliquer le terme *equivoque* se retrouve dans le *Græcismus* d'Evrard de Béthune (cap. xxv, v. 5) :

Homonymumque *canis signum latrabile piscis*,

et remonte probablement à Boèce (*In Porphyr.*, lib. I) : *Nomen canis plura significat, et hunc latrabilem quadrupedemque, et coeleste sidus et marinam bestiam* (cp. *Perierm.* lib. I, cap. II). Cet exemple est déjà cité par Sénèque (*De Benef.*, lib. II, XXXIV) : *Pedem et nostrum dicimus, et lecti, et veli, et carminis; canem, et venaticum, et marinum et sidus.*

50. *la ville*, la ville natale de l'auteur.

54. *Et de cui amour.* Il s'agit du chancelier de Meaux « en l'amour de qui » ce livre a été fait (cp. l'acrostiche final, v. 2522-61).

57-81. L'auteur prend d'abord soin de choisir son public : après avoir sommé les « indésirables » de s'en aller (v. 57-70), il prie les jeunes gens sérieux d'approcher et s'excuse auprès d'eux de la grossièreté de certains passages. — Les diatribes contre les *Envieux* sont assez fréquentes : Henri d'Andeli, au début de son *Lai d'Aristote*, fulmine contre les envieux parce *Qu'il n'oent de nului bien dire Qu'il ne le vueillent contredire* (v. 17-18), et Jean de Meung flétrit Jalousie : *La dolereuse, la sauvage, Qui tous jors d'autrui joie enrage!* (*Rose*, v. 8156-7). Cp. aussi *Ren. Contr.*, v. 34819 ss. Les reproches que l'auteur adresse aux *fauls religieus* rappellent un passage analogue dans le *Rom. de la Rose* (v. 11789-850), où il est question des *faus religieus* qui en simulant la vertu... *font un argument au monde Ou conclusion a honteuse.* C'est peut-être cela que l'auteur entend par le mot *sophistication*.

65. Je ne connais pas d'autres exemples de cette locution, qui rappelle vaguement l'imprécation latine *Malim istius modi amicos furno mersos quam foro.*

66. *Ja le jour.* On s'attendrait plutôt à *jamès jour*, expression elliptique pour *james jor de ma vie*; cp. *Ne jamès jor joie n'aurai* (Méon, *Nouv. Rec.*, t. I, p. 4, v. 78) ; *Que jamais jour n'avrai leesce* (*Liv. de Leesce*, v. 3970). Cp. la note 1514.

68. *leur maniere paindre*, métaphore qui remonte peut-être au satirique *Dit des paintres* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 96) : *Biau sont dehors et lez dedens, c'est trop fausse peinture.*

71. *tiestes savoureuses*, jeu de mots sur *savor* et *savoir* (cp. *science* au v. 73).

72. *Cervelles mirencolieuses* ; cp. *De trop penser sunt curieus, Quant trop sunt melencolieus* (*Rose*, v. 19283-4).

74. *d'aprendre*, à force d'apprendre.

77. *de nature*, d'après nature, naturellement.

92-100. Les traits dont se compose le portrait de Galatée ne la feraient pas reconnaître entre mille autres jeunes filles qui réalisent le même idéal de beauté. Voici, pour ne citer qu'un seul poème, les passages analogues dans le *Rom. d. l. Rose* : *Iex vairs, rians...* (v. 1202) ; *Le nés ot bien fait a*

droiture ; Les yex ot plus vairs c'uns faucons (v. 532-3) ; *Ele ot la bouche petitete, Et por baisier son ami, preste* (v. 855-6) ; *Le col fu de bonne moison... Si n'i ot bube ne malen* (539-41) ; cp. *La gorgete ot autresi blanche Com est la noif dessus la branche* (545-6) ; *Le front ot blanc, poli, sans fronce* (v. 858), etc. La comparaison au v. 96 est plus originale, et le glossateur n'avait pas tort de la souligner ; elle semble être la fusion de deux clichés, *rose sus rain* et *noif sor branche*, qu'on trouve quelquefois juxtaposés (cp. *Rose*, v. 17179). Je n'ai trouvé cette image de la *neige sur rose* que dans une poésie latine que l'auteur ignorait probablement: *Facies est nivea — miranda decore — os eius subfunditur — roseo rubore* (Schmeller, *Carm. bur.*, p. 205, ch. 132).

99. Cp. *que plus ert blanche que laine* (Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 299, v. 14).

100. Cp. *La gorgete... Ou il ne paroit nerf ne vaine* (*Liv. de Leesce*, 185-6).

101. La remarque est assez superflue, puisque le *Pamphilus*, étant un poème dialogué, ne contient aucune description de personnages.

103-10. Voilà une de ces hyperboles dont il serait facile de trouver des exemples dans l'ancienne littérature ; celle qu'on lit ici offre beaucoup de ressemblance avec un passage analogue dans *Richars li Biaus* (v. 170-7). Mais le cliché : *Ainz plus bele ne fist Nature* (*Ath. et Proph.*, v. 507) est la base même de tous ces développements.

103. *hui*, dans *les* serments ou affirmations solennelles, a un sens très étendu, équivalant à *jamès jor de ma vie* (cp. v. 974) ; *hui* s'emploie aussi après quelques verbes, notamment après *raconter*, *retrere*, *dire* ; cp. *Ne vous avoie aconté hui* (*Conte de Poitiers*, v. 5) ; *Ne porroie hui avoir retrez Les maus que tu m'as diz et fez* (*Renart*, VI, 701-2), et si ces vers sont précisés un peu plus loin (*ibid.*, 769-71) : *En un des plus lons jors d'esté N'auroie je pas reconté etc.*, cette plaisanterie atteste bien l'étendue de ce *hui*. Cp. aussi les vers 924, 2046.

110. *Car le molle perdue en a.* On voit que la locution *perdre le moule*, *le moule en est perdu* ou *rompu* — en parlant d'une chose rare et précieuse dont on suppose qu'il n'y aura jamais de pareille — était déjà connue au moyen âge. Godefroy n'en cite pas d'exemples et ceux donnés par Littré sont très récents. La locution semble être née d'une fusion de deux clichés : d'une part, l'expression *estre bien molés*, attribut constant des héros et des belles *au cors molé* ; d'autre part, l'affirmation que Nature ne pourra pas refaire un être aussi *bien molé*. La locution avait donc eu d'abord un sens restreint ; elle s'appliquait aux êtres vivants faits au moule. C'est ainsi que l'Arioste, en parlant d'un de ses héros, ajoute : *Natura il fece, e poi ruppe la stampa.*

118. *Le preuve son cuer entama.* L'expression *entamer la preuve* est bizarre ; elle semble être calquée sur *entamer le propos* (cp. la note 632). *entamer le cuer* est plus fréquent (cp. la note 347), mais ne convient pas ici. Ulrich semble avoir voulu lire : *son cant entonna*. Je crois que l'auteur

a voulu faire un syllogisme, mais son argumentation est plutôt sophistique. Après avoir dit que jamais homme n'aimait autant que Pamphile, il continue : « La preuve, son cœur nous ia donne par l'intermédiaire de la bouche, d'après le proverbe : De l'abondance du cœur la bouche parle. » Ce n'est donc pas le cœur qui prouve, mais la bouche par laquelle les sentiments du cœur sont censés s'extérioriser, et la complainte de Pamphile — la plus piteuse qui jamais soit sortie d'une bouche humaine — est la preuve de cet amour jamais égalé. Mais avant de prouver l'excès de cet amour, l'auteur aurait dû prouver l'authenticité de cette histoire (l'hypothèse formulée aux vv. 114-6). C'est là une règle élémentaire du syllogisme hypothétique. Le raisonnement est pourtant intéressant : il montre que notre auteur identifiait déjà l'auteur du poème latin avec son protagoniste.

120. « *D'abondant cuer bouche parole.* » Proverbe biblique : *Ex abundantia enim cordis os loquitur* (*Matth.* XII, 34 ; *Luc.* VI, 45) ; cp. *De l'abondance du cuer la bouche parole* (Fehse, n° 90) ; *De l'abondance du cœur la langue parle* (Le Roux, II, 282). La forme poétique du prov. était : *Car volentiers recorde bouche Chose qui près du cuer li touche* (*Rose*, 7603-4) ; *Qar volentiers raporte en bouche Chascuns ce que au cuer li touche* (*Chast. des dames*, v. 1096-7) ; cp. aussi... *On dist à l'escole Que la bouche dou coer parolle* (Fehse, n° 90), et le prov. provençal *Ades vol de l'aondanza Del cor la boca parlar* (Cnyrim, n° 634). Le proverbe est aussi cité par Elias pour prouver que celui qui ne fait que parler de sa dame est plus amoureux que celui qui se tait (cp. H. Knobloch, *Das Streitgedicht im Provenz. u. Altfranz.*, p. 35 ; cf. *ibid.*, p. 77). Cp. aussi *Liv. de Leesce*, v. 3433-5.

121. *Vulneror et clausum porto sub pectore telum.* C'est par cette complainte que débute le poème latin. — Comme nous les connaissons, ces monologues des amoureux en peine, la satisfaction qu'ils éprouvent à sonder la plaie, à étudier les remèdes, et surtout à pérorer sur la gravité de la blessure ! Ce sont toujours les mêmes hésitations, les mêmes dilemmes, les mêmes métaphores qu'on trouve en pareille circonstance, et dans la poésie lyrique aussi bien que dans les romans d'aventure : pareil à notre Pamphile,

> Prophilias fet un grief pleint
> *A soi meïsmes se conpleint* (*Ath. et Proph.*, v. 689-90).

Le dilemme surtout ! Il fait partie du genre, il en est l'essence même ; et nous le retrouverons, en effet, dans tous les monologues du poème. Ici, le dilemme que se pose Pamphile est le suivant : Qu'est-ce qui est plus salutaire, de montrer sa blessure ou de la dissimuler ? Et il arrive à la conclusion :

> 21 Aestimo monstrari melius, nam conditus ignis
> Acrior, effusus parcior esse solet.

Combien de fois cette question n'a-t-elle pas été débattue au moyen âge ? Combien de fois n'avons-nous pas entendu affirmer qu'il est préférable de montrer sa blessure au *mire* qui seul peut la guérir que de se laisser

mourir sans espoir? Certes, l'auteur du *Pamphilus* n'a pas inventé tous ces lieux communs de la casuistique amoureuse, mais par un arrangement habile, il a su les rendre populaires parmi les clercs. André le Chapelain et Guillaume de Lorris s'en souviendront, l'un pour le discours du *plebeius* dont certains passages rappellent le monologue de Pamphile (cp. éd. Trojel, p. 38-40), l'autre pour les enseignements du Dieu d'Amours. — Le dilemme peut même donner lieu à de véritables dialogues entre deux sentiments personnifiés qui se combattent, et personne mieux que Chrétien de Troyes n'a su en tirer des effets dramatiques. Ce genre des dilemmes « réalisés », déjà en germe dans la poésie lyrique, est également représenté dans notre poème, notamment par le monologue de Galatée, v. 2092-108. — Nous voilà loin des monologues de Térence, et le Pamphilus de l'*Andrienne* ne se reconnaîtrait, certes, pas dans cet amant sentimental et timide qui débite, en un langage ovidien, les propos érotiques chers au moyen âge. Cette âme délicate qui se désespère pour un rien (cp. la note 843) et se ressaisit alors que tout semble perdu est une création bien médiévale.

125. Cp. *Teus maus lo tient qu'il n'ose dire; Il se leiroit ençois morir Qu'il li osast cest plet gehir* (*Ath. et Proph.*, v. 558-60).

126. Cp. *Qui sa plaie ne let veoir, Comant puet garison avoir?* (*ibid.*, v. 855-6). Cp. aussi la note aux vv. 1998-99.

129. La glose de *encerchier* est intéressante : elle montre que le mot *querre* tendait déjà à supplanter son synonyme *encerchier* ou du moins à le remplacer dans certaines locutions, et ce n'est peut-être pas un hasard que l'auteur du *Ren. le Contr.* emploie *querre* précisément en parlant de la santé : *santé querre* (v. 30834).

130. *U medecine n'a mestier*. L'impuissance des *mires* dès qu'il s'agit de guérir les maux d'amour est un lieu commun de la littérature du moyen âge ; cp. *Onques n'i ot si saige mire Qui verité an seüst dire, Queus maus ce est, de quel nature; Trop en est la fisique oscure. Li mire sont tuit departi* (*Ath. et Proph.*, v. 797-801 ; cp. *ibid.*, v. 819-20).

131. *Si ne sai quels voies aler*. On disait, pour exprimer l'embarras d'une situation, *ne savoir quel part aler* ; cp. *Ne je ne sai quel part aler* (Gace Brulé, ch. XV, v. 4) ; *Ne seusmes quel part aler* (*Chastoiem.*, c. XVI, v. 31) ; *Sire, si ne sai quel part aille* (Rutebeuf, p. 16, v. 33). De même, en provençal : *no sab en quel part fuga* (Cnyrim, n° 1053). Ici, le mot *voies* convient mieux, à cause du v. 132. Cette tendance de rester dans la métaphore se manifeste encore ailleurs, notamment aux vv. 138, 1450.

137. La locution *avoir des estoupes en sa quenouille* n'est pas attestée avant le XIVe siècle. Littré cite un passage de Froissart (III, IV, 17): *il aura en bref temps autres estoupes en sa quenouille*, et Godefroy cite d'après La Curne la LIIe des *Cent Nouv. nouv.* Ajoutez : De Bouelles, liv. I, 146 (Le Roux, II, 320) où la locution est commentée, et la IXe des *Cent Nouv. nouv.* où on lit : *et monseigneur, qui a des nouvelles estoupes en sa quenoille*,

etc. Partout le mot *estoupes* est précédé d'un adverbe (*moult, bien, tout plain*) ou d'un adjectif (*autres, nouvelles e.* = être dans un nouvel embarras). La locution existe encore en wallon où elle a cependant un sens tout opposé : *avu dè l'sitope so li qu'noie* veut dire « faire de bonnes affaires » ou « avoir du foin dans ses bottes » (Cp. J. Dejardin, *Dict. des spots ou prov. wallons*, Liège, 1863, n° 1701).

138. L'auteur continue la métaphore ; le mot *destouller* semble être une allusion à une autre locution qui aurait le sens de « se débrouiller, se tirer d'affaire », comme dans le prov. *Ung aveugle bien ne sçauroit destouiller fil et bien mettre a droit* (De Bouelles, II, 183). Cp. aussi la locut. prov. « c'est une fusée difficile à démêler » (Quitard, *Dict. des prov.*, p. 417).

144. Cp. *Spes reficit dominum fallit et ipsa suum* (*Pamph.*, v. 16) que Rich. de Fournival a traduit, plus fidèlement : *Esperance refait son signeur et souvent le dechoit* (E. Langlois, *Qques œuvres de R. de Fournival* [extr. de la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, Année 1904, t. LXV, et non de la *Revue bleue* comme j'ai dit dans l'Introd., p. 20, n. 5]). Cp. *Spes bona dat vires* (Robert, p. 42) ; *Bonne esperance reconforte* (*Lament.* III, 1794) ; *Bonne esperance, ou qu'elle soit, Jamais son maistre ne deçoit* (*Ren. Contr.*, cité par Tarbé, p. 17 ; cf. *ibid.*, v. 31231-2). — *Folle esperance dechoit l'homme* (Jehan Mielot, n° 111 ; Le Roux, II, 300) ; *Vaine esperance nourrit les chetifs* (*ibid.*, p. 433) ; *Esperance repaist les chetifs* (Gruther, II, Goedthals, p. 70). Cp. aussi *Fol hardement deçoit souvent son maistre* (*Cent prov. moraux*, fr. 1990, fol. 109b).

146. *li cuers me part*, formule à peu près synonyme de *li c. me faut* ; cp. les autres formules du même genre : *li c. me ment* (v. 352) ; *li c. me fent* (v. 2009) ; *li c. me font* (v. 2018).

152. *Com plus keuve li feux, plus art*. Proverbe attesté aussi sous la forme, probablement antérieur *Com plus couvre li feux*, etc. Le *Pamphilus* donne *conditus ignis* ; cp. *Eu sai qel fuocs s'abrasa per cobrir* (Cnyrim, n° 884) ; *Qi plus covre le fu et plus arde* (Le Roux, II, 482). Mais à partir du XIIIe siècle, *couve* l'emporte sur *couvre* ; cp. *Se Dieu te bat pour ton mal fet, Ne t'ennuie* (*pas*) *quer qui mal fet Il le compere ou tost ou tart Et plus couve le feu plus art* (fr. 1555, *fol.* 70a) ; *Com plus cove li feus, plus art* (Rutebeuf, p. 19, v. 78 ; p. 82, v. 29) ; *Que plus couve le feu plus art* (Langlois, n° 692). Dès le XVe siècle, on revient à *couvrir*, tout en modifiant le proverbe : *Le feu plus couvert est le plus ardant* (Le Roux, I, 71) ; cp. *Le feu couvert, le feu plus chault* (Gruther, II). Sur la métaphore, plus développée, du *carbon souz la cendre*, voir Mätzner, *Altfranz. Lieder*, p. 152.

153. La glose de *Venus* rappelle un vers du *Rom. d. l. Rose* : *Ce est la mere au diex d'Amors. Qui a secoru maint amant* (v. 4032-3). L'emprunt est douteux ; toujours est-il que le glossateur connaissait le *Rom. d. l. Rose*, la glose sur *Argus* le prouve (cp. la note 2070).

156. *sage, en...* compétent.

164. On s'attendrait à *Que li meismes*, après le *tant* du v. 162 ; faute de

mieux, j'ai gardé *ut*, l'auteur ayant quelquefois la fantaisie d'employer des mots latins (cp. les vv. **244**, **770**, **1152**, **1763**).

176. *Dont je sui... meüs* dépend de *deceüs* (cp. la construction analogue aux vv. **2406-7**) ; *pour aler* n'est qu'une cheville.

180-82. Ce passage n'est pas bien clair : on ne sait pas au juste ce que Sobriété répond à Pamphile. M. Faral m'avait proposé la correction ingénieuse « *Vuide-pichiez !* » qui aurait l'avantage de préciser la *parole contumelieuse* et de lever la contradiction entre 180 et 182, car les *verba contumeliosa* dont parle Gratien dans un de ses Décrets (cp. Migne, t. CLXXXVII, col. 715), ne sont, en tant qu'injures, exempts ni de péché ni de mensonges. Il est d'ailleurs tout naturel que *Sobrieté* — étant, par définition, le contraire d'*Ebrieté*, comme *Caasté* est le contraire de *Venus* (cp. v. 249) — voie le danger principal non dans l'accointance avec Venus, mais dans la *taverne*, où elle « repaire volontiers » (cp. v. 168). Alors on comprendra aussi l'allusion aux *aliments* (v. 187) par laquelle Pamphile cherche à se laver du reproche de *vuide-pichiez* (cp. la note 185). Si ce dernier mot n'est pas attesté ailleurs, l'expression *vide-escuele* (grand mangeur) est employée, avec la même intention satirique, par Baudoin de Condé (cp. A. Tobler, *Verm. Beitr.* II, p. 218). — Mais le second hémistiche reste obscur ; M. Faral m'a proposé « *Et vous, deable* » (ou quelque chose dans ce genre) qui serait la réponse de Pamphile à l'injure de Sobriété. Je lirais plutôt : « *Vuide-pichiez, va au deable !* » (Cp. pour cette dernière expression, *Renart*, I, 254 et XII, 428). Quelle que soit, du reste, la correction adoptée, il est certain qu'il y a une lacune après ce vers, car le passage 183-8 (qui doit évidemment être attribué à Pamphile) débute par les mots *Et dist* qui supposent un passage commençant par *Pamphilles dist...*

184. *deus aus* ; cp. *Ne li valurent deus alz* (Godefroy) ; *ne pris je pas deus aus* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 270). Voir aussi G. Dreyling, *Die Ausdrucksweise der übertrieb. Verklein. im. altfranz. Karlsepos*, Marburg, 1888 (*A. u.* t. LXXXII). Cp. les autres expressions du même genre aux vv. 1144, 1180, 1367, 1541, 1547, 2252.

185-88. Allusion à un passage dans les *Confessions* de S. Augustin (liv. X, cap. XXXI : *De alimentis*) : Docuisti me, pater bone, omnia munda mundis ; sed malum esse homini qui per offensionem manducat ; *et omnem creaturam tuam bonam esse, nihilque abjiciendum quod cum gratiarum actione percipitur,...* et ut nemo nos judicet in cibo aut in potu (éd. L. Moreau, Paris, 1840, p. 370). Cp. aussi *Rom.* XIV, 6 : *et qui manducat, Domino manducat ; gratias enim agit Deo.*

193. Cp. *Por amor de celui qui le fist a s'ymage* (Rutebeuf, p. 42, v. 48) ; on disait aussi *a sa semblance* (cp. *Rose*, v. 3003 ; *Ren. Contr.*, v. 34037) ou *a sa figure* (*Testam.*, v. 123).

198-200. L'abstinence est souvent recommandée dans la Bible, notamment par S. Paul (cp. *Rom.* XIV, 17-21 et *Tit.* II, 12-14, un passage auquel semble se rapporter toute cette allusion).

201-2. Dans le *Rom. d. l. Rose*, Raison dit de même à l'Amant : *La poine en est desmesuree Et la joie a corte duree* (v. 3063-4) ; dans son *Testament*, Jean de Meung a développé cette idée ; il dit, en parlant de Luxure : *Qu'elle put assés plus qu'elle ne nous delite ; La paine en est sans fin, et la joie est petite* (cp. *Testam.*, v. 1813-16).

205-9. Pamphile répond par un jeu de mots ; cette association du sermon à la pêche est assez fréquente. Il me semble avoir déjà rencontré le proverbe *Qui presche il pesche* ; cp. *Propter pisces malos retia predicationis non rumpantur* (lat. 10360, p. 504) qui semble être le commentaire de ce proverbe. Cp. aussi le jeu de mots de Rutebeuf sur les *Frere Prescheor* (*Dit des Jacobins*, str. IX). D'autre part, la pêche à l'anguille a été, de tout temps, considérée comme particulièrement difficile, d'où le prov. *A grant pescheur eschappe anguille* (Le Roux, I, 144) ; même en la tenant dans la main, on n'est pas sûr qu'elle ne s'échappe — comme une anguille ; car *Anguille peschie N'ert ja empoignie Tant fort se demaine, Ce dist Salemons* (Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 429). Cp. aussi *Rom. de la Rose*, v. 10656-60, et les nombreux proverbes sur l'anguille qu'on tient par la queue. — Ajoutez à cela que la pêche des anguilles était, au XIVe siècle, plus difficile que jamais, à cause des restrictions imposées par la loi, d'où le prov. *Il n'est pas tousjours cours d'anguilles* (lat. 10, 360, p. 249). D'aucuns prétendent même, en s'appuyant sur la *Somme rurale* de Bouteiller (liv. II, titre XL), qu'elle était défendue au XIVe siècle (cp. A. Chéruel, *Dict. hist. des Instit. de la France*, t. I, p. 22).

209. *Que toutes*, sous-ent. *anguilles* ; cette construction était courante au moyen âge, surtout après un nom collectif.

210. Cette transposition de la lacune est commandée par la rime.

211. *S'ariés grant markiet de pastés.* « Ainsi, vous auriez un grand marché de pâtes (d'anguilles) ». Pour comprendre cette plaisanterie, il faut se rappeler que les pâtes d'anguilles étaient fort goûtées au moyen âge. La *Comtesse d'Anjou* cite, parmi tant d'autres friandises : *grosses anguilles en paste* (fr. 4531, *fol.* 12^a^) et dans le conte de l'*Ermite qui s'enyvra* (Méon, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 179), on lit : *A leur mengier anguilles ot En broet, en paste et en rot Dont richement se conreerent.* Le *Managier de Paris* donne jusqu'à neuf manières de préparer les anguilles, parmi lesquelles *en brouet* (en sauce) et *en paste* (p. 190). Encore au XVIe et au XVIIe siècle, le mets était fort apprécié par les gourmands (cp. le conte du *Pâté d'anguille* dans La Fontaine, imité de la Xe des *Cent Nouv. nouv.*). Le sens de tout ce passage est donc : « Si vous saviez pêcher aussi bien que vous savez prêcher, vous pourriez faire fortune en peu de temps, en vendant des anguilles dont la pêche est si difficile et les pâtes si goûtées qu'on les vend *cher comme chresme.* »

215-8. Ces noms bibliques figurent constamment dans les tirades, généralement satiriques, sur le pouvoir des femmes. Le distique latin cité par Van Hamel, à propos de *Lament.*, II, 682, d'après l'*Hist. litt.* (t. XXII, p. 144) :

Adam, Sampsonem, Lod, David, si Salomonem
Femina decepit, quis modo tutus erit ?

se lit déjà dans la *Vita monachorum* d'Alexandre Neckam (cp. Th. Wright, *The anglo-latin satirical poets and epigrammatists of the* XIIth *cent.*, vol. II, London, 1872, p. 188). Mais cette série des noms est rarement reproduite intégralement, comme dans l'*Entrée d'Espagne* (publ. p. A. Thomas pour la *Soc. des Anc. Textes fr.*, v. 12017-23). Le choix et l'ordre des noms varient d'un poème à l'autre : *Loth* manque généralement, quelquefois aussi *Adam*. En revanche, on ajoute tantôt *Absalon* (*Violette*, p. 67), tantôt des noms célèbres de l'antiquité : *Virgile* (*Testam.*, 1791), *Hercule* (*Rose*, 9941-50), *Ypocras*, le « sage mire » (cp. Wright, *o. c.*, p. 193 ; le *Dit des femmes* dans Jubinal, t. II, p. 330 ; le ms. de Berne, n° 205, cité par Chabaille dans l'Introd. au *Tresor* de Brun. Latini, p. xvi), et surtout Aristote (cp. la note 1760). Sur *Constantin*, voir A. Tobler dans *Jahrbuch*. XIII (1874), p. 104. Du reste, tous ces noms ne sont que des symboles représentant chacun une qualité éminente : *Adam* et *Absalon* la beauté (cp. la note 1226), *David* la bonté, *Salomon* et *Aristote* le « sens », *Samson* et *Hercule* la force physique, etc. (Voir, sur ces attributs, le Roman *Ipomedon* ; cp. aussi Hauréau, *Not. et Extr.*, IV, p. 332). La vogue de ces tirades misogynes fut telle qu'elle se prolongea au-delà du moyen âge ; cp. *La Grant Malice des femmes* (*Anc. Poës. fr.*, t. V, p. 305) et le refrain d'une *Balade sur la qualité des femmes* (*ibid.*, t. VIII, p. 175).

221-4. *Seneques dist.* La vérité attribuée à Sénèque se rencontre fréquemment dans les écrits du philosophe ; cp. *Immensum bonum est infragilis animi rigor* (*De Vita beata*, ch. IX ; et VII passim). — *Quid praecipuum in rebus humanis est ?... qua nulla est major victoria : vitia domuisse* (*Quæst. nat.*, lib. III praef.). *Imperare sibi maximum imperium est* (*Epist.* CXIII). Cp. aussi les *Lettres* XVII et XVIII, où Sénèque recommande la frugalité et la mortification ; car le mot *char* semble être pris la première fois au sens de « passion », la seconde fois au sens de « corps » (à moins qu'on ne préfère corriger *son cors* ou *son cuer* au v. 224). Quoi qu'il en soit, cet emploi du mot *char*, inconnu en latin, et le fait que l'auteur ne précise pas la source semblent indiquer que ce passage ne remonte pas directement à Sénèque, mais à une de ces compilations médiévales connues sous le nom des *Ditz* ou *Moralitez des philosophes*, ou au fameux traité *De moribus*, attribué longtemps à Sénèque (cp. Hauréau, *Not. et Extr.*, t. V, p. 76) et traduit en français sous le nom de *Livre de Seneke*. Ce traité offre plus d'un passage analogue au nôtre, notamment à la rubrique *Force ;* je ne citerai que celui-ci : *Tu auras greigneur seigneurie se tu pues vaincre ton cuer* (fr. 1097, fol. 52a). Cp. aussi Voigt, *Fec. Ratis*, I, 560.

225-6. Cp. *Quer tel pucelage et virginité Sunt en ciel e terre sovereyn digneté* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 30) : *Ne pers point ta virginité, Pucellage est grant dignité* (*Anc. Poës. fr.*, III, 210). — L'association de *caasté* et de *virginité* est fréquente : cp. Gaut. de Coinci, *Miracles* (éd. Poquet, col. 717) ; Phil. de Thaün, *Bestiaire* (éd. Walberg, v. 425-6) ; *Renart le Novel* (éd. Méon, IV, p. 176).

227-8. C'est probablement une allusion à un passage dans la Bible (I Cor. VII, 25-40) où la virginité est recommandée comme un état plus

parfait (conseil évangélique) ; cp. aussi Matth. XIX, 11-12 ; Apoc. XIV, 4, et Isidore (*De eccles, dogmat.*, cap. LXV) : *Virginitas utroque bono praecelsior est quia et naturam vincit, et pugnam*, etc. (Cf. Migne, col. 1241).

231. *sans theume*. « Ils (les prêcheurs) commençoient par un passage de l'Écriture qui est appelé *theme* d'où vient cette façon de parler *juxta thema proelibatum* ». (La Curne, art. *theme*). On disait également *saint Theme* pour *sainte Écriture*. — Pamphile, poursuivant ses plaisanteries sur le *preeschier* de *Casté* (cp. v. 206), prétend maintenant qu'elle pourrait improviser des sermons. Dans le *Petit Plet* du trouvère Chardri, on trouve une *ramprosne* pareille (éd. Koch, v. 181-6).

232. *Parole habondant vient de fleume*. Pamphile se trompe : le *fleume* ou *flegme* était, au contraire, censé engourdir la langue. Cp. *Et ilz abatront le fleume qui est en la bouche, qui engourdist la langue ; adonc la parolle s'esclairsist et la langue sa fille quant elle se descharge des fleumes qui la tyennent et engourdissent* (Sydrach, Resp. CLIX). Cp. aussi *Fauvel*, v. 3062-4. Sur les quatre humeurs, voir C. Pascal, *Poesia latina medievale* (ouvr. cité dans l'Introd., p. 7, n. 1).

233. Ce vers n'est pas bien clair. Faut-il le rattacher à *fleume* qui deviendrait ainsi la cause pourquoi (*dont*) la femme pleure et la fille « estrive » (parle d'abondance) ? Je ne trouve rien dans les définitions du *flegme* pour justifier cette interprétation.

234-5. Déjà Sénèque distinguait dans la philosophie deux parties qu'il appelait *contemplativa* et *activa* (*Epist.* XCV), et il appliquait la même distinction à la vertu (cp. *De Virtute*). Mais les termes *speculative* et *pratique* sont empruntés à Boèce. Cp. *Est enim philosophia genus, species vero ejus duae, una quae theoretikê dicitur, altera quae praktikê, id est speculativa et activa* (Boèce, *In Porphyr.*, cap. I ; cf. Migne, t. LXIV, col. 11).

237. *tierc moed de prime figure* est la traduction exacte de *tertio modo primae figurae*. On sait que la première figure du syllogisme se subdivise en quatre *modi syllogistici*, et c'est le troisième mode (appelé *Darii*) que Pamphile emploie pour « arguer » Caasté (v. 241-8).

239. *Con n'i donroit*. La négation devant *i* s'explique soit par une ellipse (sous-ent. « autrement »), soit par une lacune après le v. 240 (On ne saurait en donner la solution, etc., sinon par...).

240. *Difenittive interemption*. Quoique ce vers donne 9 syllabes, — le suffixe *ion* comptant toujours pour deux syllabes —, il n'y a pas moyen de le rectifier ; car le mot *interemptio* (l'auteur prononçait peut-être *intr'emption*) est aussi employé par Boèce au sens figuré (= solution), et c'est précisément en parlant du syllogisme qu'il se sert de ce barbarisme (*Perierm.*, liv. II, cap. VII). Cp. aussi. *Eleuch. Sophist.*, II, VII (Migne, col. 1038).

241. *essenche*. On sait que la scolastique distingue entre essence (*essentia*) et existence (*esse*, ou *actus essendi*) ; l'essence est à l'existence ce qu'est la puissance à l'acte. C'est pourquoi j'ai ajouté la prépos. *de* devant

humaine semenche, quoiqu'on puisse, à la rigueur, conserver la leçon du ms. en mettant une virgule devant *h. semenche* qui deviendrait ainsi l'apposition de *essenche* (l'être en puissance).

243-4. Je comprends : *Casté* est telle que, si l'on la croyait, elle annulerait le genre humain. — *qui* avec le condit. remplace souvent *si l'on* ou *si quelqu'un.*

246. *li plus piesmes vices.* L'ancien superlatif *pesmes* a été remplacé de bonne heure par *li piour,* tout en gardant la valeur d'un superlatif absolu (très mauvais). On lit déjà dans la *Chanson de Roland* (v. 2147) : *Cum pesmes jurz nus est hoi ajurnez.* Dans la suite, le sens s'affaiblit encore jusqu'à devenir synonyme de *malvais ;* cp. *Que ses aferes est trop pesmes* (Méon, *Nouv. Rec.,* t. II, p. 9, v. 238).

249-54. Cette seconde conclusion est tirée de la théorie des contraires (cp. la note au v. 1190).

256. *aye,* substantif tiré de *aidier,* ayant la valeur d'une exclamation. Cp. *Puis s'escria « aïe ! aïe ! Douce dame, sainte Marie, Aidiés et si me secorez »* (*Renart,* XIII, 1439-41, cp. XIV, 791) ;... *celle en hault crya : « Ayeue ! »* (*Ren. Contr.* 3138). Cp. le mot *secors!* (au secours !) : *Dangier crie : « Secors ! secors ! »* (*Rose,* v. 16391).

257. *ha hay !* Cette exclamation était encore en usage au xve siècle : un *rondel* attribué à Villon (éd. Lacroix, p. 227) a pour refrain : « *Hahay ! estes-vous rencherie ?* »

258. *elenches* et *sophistes* sont ici des termes synonymes. Le mot *elenche,* étant constamment associé à des sophismes (*mutatio, ignoratio elenchi ; de sophist. elenchis*) a dû prendre, par contagion, un sens péjoratif, « raisonnement faux », puis, par extension, « celui qui raisonne mal, sophiste ». La glose qui traduit ce vers par *Tu es* (ms. *Thues*) *faux apparans vrais* est assez amusante.

259-60. Pléonasme, car *batre Sainne* signifie déjà « perdre sa peine ». Cette locution qu'on trouve aussi dans *La Vie sainte Elysabel* par Rutebeuf : *Si vaut autant com batre Saine ; Tot est perdu quanqu'on li monstre* (v. 446-7), est un des nombreux exemples de la tendance de « localiser » des locutions, en substituant au nom commun un nom géographique qui peut servir à localiser le poème tout entier. Ainsi, la substitution du nom de la Seine à « eau » ou à « rivière » semble avoir été en usage, surtout dans Paris. Tout le monde connaît le *plain pot de Saine* de Villon (*Petit Test.,* v. 228). Voici quelques expressions et locutions du même genre : *Je voudroie qu'el fust en Saine* (Rutebeuf, p. 125, v. 85) ; *aller pescher soubs Saine* (*Anc. Poës. fr.,* X, p. 265). *Il bee a boivre toute Saine* (*Rose,* 5804) ; *en contremont courra Sayne* (*Ren. Contr.* 32267) ; *on dit que Saine toudis court* (*ibid.,* v. 39040) ; *Je voy courir la Seine a val* (Régnier, *Satire*). Cp. aussi les vers 260 et 1677 qu'on pourrait rapprocher d'une épigramme citée par Hauréau (*Not. et Extr.,* t. IV, p. 288) :

Femina fallere falsaque dicere quando cavebit,
Secana piscibus et mare fluctibus ante carebit.

Quant à la locution *batre Saine*, elle suppose donc la locution *batre l'eau* comme préexistante. Or, il est notable que les dictons *batre l'eau, autant vaudroit battre l'eau de la rivière* (Le Roux, I, p. 65, 84), *battre l'eau en un mortier* (*Anc. Th. fr.*, t. V, p. 362) n'apparaissent qu'au xvie siècle (ce qui, du reste, ne prouve pas qu'elles soient nées à cette époque). Mais il y avait un autre dicton, très voisin du nôtre et dont l'ancienneté est attestée par le vieux prov. *Cous en iaue ne pert* (*Prov. au vil.*, str. 233,6). Voir la note de Tobler qui en cite deux exemples (*Conte de Poitiers*, v. 5, et Rutebeuf, p. 139, v. 567). Cp. aussi le prov. *Chastier fol est coupe en ewe* (Le Roux, I, p. 474) et la locut. moderne *donner un coup d'épée dans l'eau* (*ibid.*, II, p. 75). Il est peu probable qu'il y ait un rapport entre cette locution et le châtiment que Xerxès Ier fit infliger à l'Hellespont d'après Hérodote (liv. VII, cap. xxxv).

261. *poupee*. En comparant Venus à une poupée, Caasté veut faire entendre qu'elle est — pareille au buste de La Fontaine — belle et séduisante, mais creuse et fragile. Dans le *Rom. d. l. Rose*, la vieille raconte qu'elle se promenait autrefois dans les rues *D'aornemens envelopee, Por noiant fust une popee* (v. 15055-6). Le mot est encore employé dans ce sens par Régnier dans sa *VIIIe Satire* et dans ses *Louanges de Macette*.

262. *hurepee* (hérissée, échevelée) s'oppose à *poupee* qui est bien atournee et frisée *a dorenlot*. Il est intéressant de noter à ce propos que la coiffure servait souvent à caractériser l'individu tout entier (cp. les notes 661 et 1332).

268. *tapetrau*, mot inconnu à Godefroy, qui cite seulement *taperel* (tampon) et *paperau* (instr. de musique) ; faut-il voir dans *tape-trau* un mot composé de deux éléments et cachant une allusion obscène ? Ou n'est-ce pas plutôt un nom propre figurant dans une locution proverbiale « prendre le chemin de T. » ? Cp. l'étymologie du mot « ripaille ».

271. On pourrait aussi mettre le point-et-virgule après *cuers* et voir dans *de par le dieu d'A.* une formule calquée sur *de par Dieu* (cp. Rutebeuf, p. 265, v. 625).

277. *un septre*. Dans le *Rom. d. l. Rose*, Venus tient, dans sa droite, un brandon flambant (cp. *Rose*, v. 4034, 22250).

279-80. La rime *Venus* : *que nus* se trouve aussi dans le *Rom. de la Rose* (v. 22169-70) : *Especiaument a Venus Qui lor ot aidié miex que nus.* (Cp. v. 22799 s.)

289. *Ay-je dit*. Cet ergotage, qu'on trouve aussi dans *Pamphilus* (v. 31) : *Dixi non magna, misero mihi magna videntur*, se rencontre souvent chez Chrétien de Troyes et l'on trouve dans la poésie lyrique des restrictions du même genre (Cp. Gace Brulé, ch. ix, 15 et xiii, 8).

294. *notable*. M. Faral m'avait proposé *vocable* ; je crois qu'on peut garder *notable* qui s'employait aussi, surtout au xive s., comme substantif (= parole notable, sentence). Je trouve dans Froissart le même emploi du mot : *De moi retiegne ce notable* (*Plaid. de la Rose et de la Viol.*) et l'auteur du *Ren.*

le Contr. parle des *beaulx notables* (v. 87, 4696). Ici plutôt « sentence judiciaire, arrêt. » Cp. pour la rime : *Rose*, v. 15119-20.

298. *telle... par qui*. Cet emploi de *tel* suivi du pron. relatif *qui* (ou *que*) est une particularité du style de notre auteur (Cp. les vv. 238, 1197-8, 1244, 1280).

303-4. Cette métaphore qui se trouve aussi dans l'original (*Pamph*. v. 37-8) remonte, comme l'a déjà fait remarquer Voigt (cp. la note savante sur *Fec. Ratis*, I, 378 : *Tanto plus calidum, quanto vicinius igni*) à un passage de l'*Eunuque* de Térence (a. I, sc. II), souvent imité par Ovide (*Heroid*., XVIII, 177, *Metam*., III, 372, *Remed*., 625 s.). Mais le prov. français correspondant n'est pas, comme dit Voigt, *Que quant plus a de buche ou feu plus art* (sur ce prov. voir la note 867), mais *Qui plus est près du feu, plus art* (cp. *Rose*, v. 2361-70, où ce prov. est développé d'après *Pamph*.) ; cp. *Et qui du feu trop près se trait Plus tost se cuit et pis li fait* (*Floris et Liriope*, v. 1117-8). Jean de Meung fait une allusion à ce prov. quand il fait dire à l'Amant : *Et quant de plus près la regarde Plus art son cuer, et frit et larde* (*Rose*, 22129-30 ; cf. *ibid*., v. 2353-8). — On pourrait encore mentionner la source orientale, représentée par la *Disc. cler*. (fab. XXIV), où le père, voulant montrer à son fils les dangers d'une trop grande familiarité avec le roi, lui donne cet avertissement : *Rex est similis igni cui si nimis admotus fueris, cremaberis ; si ex toto remotus, frigebis ;* mais comme ce passage manque dans la version rimée, il n'aura pas contribué à rendre la métaphore bien populaire.

305-6. Je comprends : « J'en conclus (de l'effet qu'elle produit sur moi quand je l'approche) qu'elle est d'une beauté extrême ou qu'Amour m'aveugle (me prive des *sens*?). Cp. *Aut me fallit amor, omnibus aut superest* (*Pamph*., 40). Il faut mettre une virgule après *superlative* et prendre *j'en juge* comme parenthèse.

312. *Que tart venray au repentir*, est une formule fréquente ; cp. *Qu'a tart venrés au repentir* (*Rose*, v. 10080) ; *Tart en venras au repentir* (*Lament*., II, v. 3480) : *Tart serai mes au repentir* (Rutebeuf, p. 17, v. 13) ; *Dont a tart sunt au repentir* (*Rose*, v. 17956) ; *Car tart seriez au repentir* (*Ren. Contr*., v. 31357).

315. *charlange* ne remonte pas directement à *calumnia* mais à la forme *callengia* citée par Du Cange. Le changement de suffixe s'explique peut-être par l'influence du mot *Kalendae*, qui se révèle aussi dans la graphie *Kalengia*, enregistrée par Du Cange d'après une bulle de 1186, et dans la forme *calendare* (pour *calengare*), également attestée dans Du Cange. Les deux mots étaient du reste assez rapprochés par le sens : *callengia* signifiait « réclamation judiciaire, débat », et *Kalendae* indiquait la date des synodes, notamment dans la formule *intra calendas* ou *calendis pronuntiare* qui pouvait ainsi se confondre avec *calengiam pronuntiare*. Il serait intéressant d'étudier de plus près le rapport de ces deux mots en utilisant les riches matériaux rassemblés par Du Cange. La forme *charlange* présente en outre un phénomène de dissimulation analogue à celui dans *hurler* (lat. *ululare*, *uller*).

320. La même association des *champs, prés* et *vignes* se trouve dans *Rose*, v. 18880.

321. *Ja n'osterai mon lard pour cas.* « Jamais je n'ôterai mon lard (de la table) pour (le donner) aux chats ». J'ignore si cette locution — si tant est que c'en est une — a quelque rapport avec le dicton *On y donne le lart aux chiens* (*Prov. de Jeh. Mielot*, nº 236) qu'on appliquait sans doute aux gens aisés, car *c'est d'aise qu'on pont sur le lart*, ou aux hommes généreux, car, aujourd'hui, on dit d'un avare « qu'il n'attache pas son chien avec des saucisses, ou encore : qu'il ne jette pas son lard aux chiens » (E. Rolland, *Faune popul.*, t. IV, p. 15).

322. *Ma vie gist en mon pourchas.* L'auteur réussit à rendre par un vers octosyllabique, le pentamètre latin (*Pamph.*, 52) : *Sed quod habere queo, quaero labore meo*, qui rappelle un vers de Plaute : *Miser homo est qui ipse quod edit quaerit, et id aegre invenit* (*Captivi*, a. III, sc. I, v. 395).

324. Cette mention du vacher parvenu (cp. Introd., p. 48) a ici je ne sais quoi de piquant ; on dirait presque une ironie du sort. L'auteur du *Pamphilus* pouvait-il se douter que son livre tomberait un jour dans les mains d'un pauvre enfant de la Brie qui, moins heureux que cette *nata bubulci*, n'avait peut-être pas de quoi remplacer le lard qui lui servait de repas quotidien ? Et cela à une époque où les pâturages de la Brie, déjà renommés, étaient une source de richesses pour tout ce pays. Le « fromage de Brie » est déjà mentionné dans le *Dit de l'Apostoile*.

339-40. La rime *amoreus : por eus* se trouve aussi dans le *Rom. de la Rose* (v. 5501-2 ; 11387-8, etc.).

341-2. Voir, au sujet de ces deux vers, Introd., p. 74, n. 2.

347. *entamer le cuer* était une expression relativement récente qui semble avoir été mise à la mode par Jean de Meung : *Mon cuer ja n'est il mie a moi. Onc encores ne l'entamoi, Ne ne bé pas a entamer Mon testament por autre amer* (*Rose*, v. 7661-4) ; cp. *Par amours qui les cuers entame* (*Liv. de Leesce*, v. 2026). Le seul exemple cité par Godefroy est de Froissart. Jean de Meung s'est peut-être inspiré lui-même d'un passage du *Lai d'Aristote* (v. 531-3) : *Et puis se lessa entamer Si en amor a une foiz Qu'il n'ot en lui point de defoiz*. Cp. aussi le v. 1965.

352. Cp. *Aiglente l'ot, li cuers li ment* (*Violette*, 2988) ; *Li cors me faut, li cuers me ment* (*Rose*, 1709).

356. *Le plaint Pamphille ymagina* ; (elle) examina la plainte de P. Le verbe *ymaginer* avait encore son sens étymologique se « former une image (dans son esprit), se représenter, examiner ».

359-60. Je comprends : « Qui saurait dire en quoi nous autres femmes nous nous distinguons des hommes ! » Mais je ne vois pas bien le rapport de ces deux vers avec ce qui précède. Y a-t-il une lacune après 358 ?

365-6. Cp. pour la rime, *Rom. de la Rose*, éd. Méon, t. IV, p. 126 et 166.

368. Ce *Theodomas* commence à m'inspirer des doutes : le *dessus dit* se rapporte évidemment aux vv. 363-4 ; or, ces deux vers sont la traduction de *Vix erit e mille quae neget una tibi* que l'auteur du *Pamphilus* a emprunté presque textuellement à Ovide (Cp. Introd., p. 30). Cp. aussi *Clef d'amours* (v. 575-6) : *A envis en trouveras une Qui n'ait la volonté commune.* Que signifie alors ce *Theodomas ?*

372. *au mains de* [*ma*] *mere ;* « du moins en ce qui concerne ma mère ».

373-4. Je comprends : Il arrête son itinéraire et fixe son propre domicile (lui-même) comme objectif du voyage.

376. *descogneüs,* parce que son habit de pèlerin, avec bâton et écharpe, sa longue barbe et ses longs cheveux le rendaient méconnaissable, après une absence de 30 ans (cf. fr. 1553, *fol.* 409[a]).

380. *pecune.* Dans la rédaction en prose, que je viens de citer, Secundus promet à la *baisiele* six deniers d'or ; dans la version du ms. de Toulouse (n° 452), qui remonte au *Speculum* de Vinc. de Beauvais, et dans le *Rom. de Ren. le Contr.* (t. I, p. 243, § 34), il offre à la *chambriere* dix deniers d'or ; enfin, dans l'*Image du monde,* il va jusqu'à promettre six besants d'or (Cp. A. Hilka, *art. c.,* passim).

381. *sophe,* mot grec (*sophia*), que l'auteur a dû trouver dans quelque traité de grammaire donnant l'étymologie du mot *philosophe.*

383. *senti.* Sur cet emploi du verbe *sentir,* voir la note d'Ebeling sur le v. 256 de son édition d'*Auberee.*

390. La *somme* est tellement abrégée qu'on aurait peine à la comprendre, si les autres rédactions de la légende, moins « sommaires », ne nous fournissaient pas les détails complémentaires. Qu'on me permette donc de renvoyer à la brochure de M. Hilka.

393. *Ey* n'est qu'une graphie pour *hé* (cp. v. 572, 650) ; on trouve pourtant *hé, lasse !* au v. 2394 et *ha, lasse !* au v. 2378.

397. *L'en* pour *lui en* est fréquent dans le poème.

401-2. La femme rebelle qui finit par céder aux prières est un des lieux communs que les poètes du moyen âge ne se lassent pas de répéter. L'auteur du *Pamphilus* s'inspire d'Ovide (*Ars amat.,* I, 665-6) quand il dit :

75 Quaeque precando petis, prius aspera forte negabit,
Sed leve pondus habet illius asperitas,

un passage que l'auteur du *Facetus* semble avoir imité :

183 Forsitan imprimis dabit aspera verba puella,
Sed cito que prius est aspera mollis erit.

Cp. *S'ele l'escondit au premier Ne la doit mie entrelaissier ; Tost amolit vers la proiere, Mais que il soit qui la requiere* (*Guill. au Faucon,* v. 615-8) ; *Tost r'amolist vers grant proiere, Mes que bien soit qui la requiere* (*Ath. et Proph.,* v. 713-4). Cp. aussi les vv. 415-6.

405-12. Cet « exemple » qui se trouve aussi dans l'original (*Pamph.*, 77-78) est intéressant pour l'histoire des mœurs au XIIe siècle. La façon dont il est développé par le traducteur français rappelle deux proverbes : le v. 409 semble faire une allusion au prov. *La marchandise est bonne où l'on gaigne la moitié* (Le Roux, II, 138), tandis que le v. 414 paraît être une adaptation du prov. *Couart marchand ne gainnera ja grant chose* (*ibid.*, p. 137).

413-4. Sur cette métaphore, voir Introd., p. 167, n. 1. Je l'ai rencontrée seulement dans un proverbe espagnol : *Quien no se aventura, no passa la mar*.

415-6. Cp. la note sur les vers 401-2.

420. Cp. le proverbe *Tex est febles qui devient fort* (*Renart*, XII, 126) ; *Sovent avient, bien le savés, Que li foibles abat le fort* (Kadler, no 149).

424. *metre en pris*, propr. « réaliser, liquider » (cp. *mis a pris* dans *Ren. Contr.*, v. 38352), ici, au fig. « faire valoir ».

426. *Qui soelt plourer*, pour *qui plouroit* (cp. le v. 1444 où ce sens est plus net) ; cet emploi de l'auxiliaire *soloir* (pour marquer une durée dans le passé) existait aussi en provençal ; *ou val*, expression métaphorique (cp. la « vallée des larmes »).

427-8. Le mot *seur* représente : au v. 427 la préposition « sur », au v. 428 l'adjectif « sûr », employé adverbialement (cp. Introd., p. 211, § 54, *Rem.*) ; *el* se rapporte à *art*. (Dans la note qui reproduit la graphie du ms., les syllabes *ar-* et *a-* qui doivent se trouver en dessus, ont été imprimées, par erreur, en dessous).

429. *Que l'iroie je chi disant?* Formule de brachylogie assez fréquente (cp. *Rose*, vv. 858, 1369 et 4569 où *disant* rime également avec *paisant*), qui équivaut à *Qu'iroie je fesant lonc conte?* (cp. *Renart*, I, 1123 et 1699). Ce sens est d'ailleurs attesté par les passages où cette formule est suivie d'une autre synonyme, p. ex. *Que vos iroie je disant Ne mes paroles esloignant* (Rutebeuf, p. 121, v. 67-8 ; cp. *ibid.*, p. 109, v. 317-8). — Le mot *chi* n'a souvent pas un sens bien précis ; on peut même dire que c'est la cheville par excellence de notre auteur. Cette remarque s'applique notamment aux vv. 682, 1212, 1252, 1368, 1377, 1380, 1682, etc. ; je n'y reviendrai plus.

432. Cp. *Amors l'a fait de sage fole* (*Eneas*, v. 1408) ; dans les *Prov. au vil.* (Tobler, str. 35), c'est Fortune qui *Dou sage ome fait fol*.

445-6. Ces deux vers semblent faire allusion à un passage du *Rom. d. l. Rose*, où Guill. de Lorris met en garde contre les losengiers qui louent les gens en face : *Tout le monde par parole oignent, Mès lor losenges les gens poignent Par derriere dusques as os, Qu'ils abaissent des bons les los* (*Rose*, v. 1045-48).

450. *que pis t'en fache* [*que manache*] ; *pis faire* s'emploie du reste aussi d'une façon absolue (par ellipse), cp. *Mès que te gardes de pis faire* (*Rose*, v.

7740). Et, plus loin (*ibid.*, v. 8407-8), on nous dit ce qu'il faut entendre par *pis faire* : *N'ait ja paor qu'ele le fiere. Tant soit orguilleuse ne fiere.*

452. *woelle ou ne woelle.* On emploie plus souvent la forme abrégée *ou weille ou non* (*Renart*, VI, 1311 ; XV, 89), de même *veilles ou non* (*ibid.*, VI, 43) et *voeilliés ou non* (*Violette*, v. 1431) ; cp. aussi *ou voulsist ou non* (*Ren. Contr.*, v. 34073). Toutefois, on trouve — mais seulement à la rime — *voille o ne voille* (*Renart*, Va, 726).

459. Lisez *jeue et.* Sur l'association de *bel* et de *gent*, voir la note 20.

461-2. « Le jeu et le rire en commun contribuent à l'entretien de leur amour réciproque. » Cp. les vers 867-8.

463-4. Cp. *A joie et a deduit t'atorne, Amors n'a cure d'omme morne* (*Rose*, 2187-8) ; *Ne puent estre, ce me semble, Au loing beautez et duel ensemble.* (Schepp, n° 42).

466. *u duel u feste.* Cette correction est justifiée par le sens et par le passage 1968-81 où ces vers sont commentés. Cette antithèse se trouve aussi dans le *Rom. d. l. Rose* (v. 19357) : *Et font de tout ou duel ou feste.*

470. *Zanneus, uns grans clers, mais paien.* En lisant ce nom énigmatique, on est frappé de la ressemblance qu'il a avec *Annæus*, le *gentile* de Sénèque. Le copiste, dans son étourderie, aura confondu le texte, qui avait sans doute *Seneques*, avec la glose qui donnait le nom entier de Sénèque : *L. Anneus Seneque* que le copiste n'aura pas compris. Ce qui confirme cette identification, c'est qu'au moyen âge, la théorie du juste milieu fut communément attribuée à Sénèque. Dans le *Liber de moribus* (cp. la note 221), on lit : *Optimus est in omnibus modus laudabilisque mensura. — In omnibus rebus quidquid modum excesserit vitium est*, etc. (cf. Hauréau, *Not. et Extr.*, t. V, p. 178). Ce n'est pas seulement dans le *Liber* et dans les poèmes français et provençal qui en dérivent que le juste milieu est attribué à Sénèque (cp. le *Livre de Seneke*, et Cnyrim, n° 671) ; c'est aussi son autorité qu'invoque Guillaume de Diguilleville quand il écrit : *Sileque* (sic) *dist : De toutes les bonnes choses de ce monde le moyen est le meilleur*, etc. (fr. 1164, fol. 19b). Cette attribution est du reste très légitime, puisque le juste milieu est une des doctrines principales de Sénèque ; cp. *Modum tamen rei adhibeamus* (*De Tranq. animi*, cap. XV). — *Vitiosum est ubique quod nimium est* (*ibid.*, cap. IX). Ailleurs, il va jusqu'à identifier la vertu et la mesure : *In virtute non est verendum ne quid nimium sit, quia in ipsa est modus* (*De vita beata*, cap. XIII), un passage qui s'accorde assez bien avec *Moien sur* (= en) *toute vertu loë.* Ajoutons que Sénèque est avec Aristote le philosophe de prédilection de l'auteur et que l'attribut *uns grans clers, mais paien* lui convient mieux qu'à n'importe qui (cp. Introd., p. 186, 193).

473-4. Encore une de ces vérités que les auteurs du moyen âge ne se lassent pas de répéter. La femme, dit l'auteur de l'*Eneas*, *Se de la rien set tant ne quant, De molt petit fait asez grant* (v. 1549-50). Sydrac constate également que *despit habite plus en la femme que en homme* (Resp. 793), et

comme il a une réponse à tout, il explique ce phénomène par le fait que la femme a *le sang et la cervelle plus legers que l'homme* (Resp. 440).

475. L'auteur du *Pamphilus* est plus explicite :

107 *Excitat et nutrit Facundia dulcis amorem,*
Et mulcens animos mitigat illa feros.

Sur la popularité de ces vers, voir Introd., p. 18, n. 1, et p. 32, n. 1. Le second vers semble même avoir donné naissance au prov. *Douce parole ront (fraint) grant ire* (Le Roux, II, 289, 290). Cp. *Courtois parler refraint souvent grant ire ; Car moult attrait les cuers doulcement dire* (*Cent. prov. moraux*, fr. 1990, fol. 110b). Quant à l'auteur, il a pu s'inspirer du prov. latin *Dulcibus est verbis aliciendus* (ou *alendus*) *amor* ou d'un passage biblique (*Ecclesiast.*, VI, 5) : *Verbum dulce multiplicat amicos et mitigat inimicos.* Cp. aussi Cnyrim, no 63, où cette parole est attribuée à Sénèque.

476-87. C'est un lieu commun des Arts d'aimer imités d'Ovide (Cp. *Clef d'amours*, v. 1133-44). Mais la façon dont il est développé ici rappelle singulièrement le 6e des *Sept arts liberaux d'amours* (éd. Doutrepont, v. 101-9).

480. *Pour li couvrir*, pour [les] lui couvrir.

481-2. Cp. *James fame n'oseroit dire De bouche ceu que tant desire* (*Clef d'amours*, v. 1141-2).

491-2. *Drois dist...* Jean fait allusion à un axiome de droit que le ms. lat. 10360 cite à propos du proverbe : *Qui son neis taille sa face vergonde.* Commentaire : *Allegans namque suam vel suorum turpitudinem non est audiendus* (lat. 10360, p. 551). La même formule est présentée, après une série de références, sous la forme d'une *quaestio* qui rappelle les *Decrétales : Quaeritur hic utrum allegans turpitudinem suam sit audiendus ;* la réponse est négative. Jean Lefèvre, en homme de loi, n'a pas manqué de se servir de cet argument contre l'auteur des *Lamentations* qu'il avait pourtant traduites auparavant : *Et si ne fait a escouter Quant il allegue sa laidure* (*Liv. de Leesce*, v. 897-8). — *Cil qui allegue sa laidure Ne fait en rien a recevoir* (*ibid.*, v. 2772-3). L'assimilation du proverbe et de la formule de droit, dans le ms. 10360, est du reste intéressante, car on la trouve également dans le *Liv. de Leesce* : après avoir dit que *Fols est qui soy meïsme blasme Et le lieu dont il naist diffame*, l'auteur allègue le proverbe qui exprime la même idée par l'image grossière de la mutilation du nez, qui était, comme on sait, une peine infamante. — On pourrait discuter sur l'opportunité de cette allusion dans notre poème. En l'appliquant à la pauvreté (matérielle), Jean prête à cet axiome une signification qu'il n'a jamais eue. C'est tout simplement une allusion à un préjugé très répandu alors, suivant lequel les dépositions des pauvres — qu'on croyait plus accessibles à la corruption que les riches — n'avaient pas de valeur devant la loi. Ainsi, Jean de Meung, après avoir énuméré les inconvénients de l'indigence en alléguant l'autorité de Salomon, continue : *Por tesmoings neis les refuse Chascuns qui de droit escript use, Por ce qu'il sunt en loi clamé Equipolens as*

diffamé (*Rose*, 8937-40), un passage qui a été imité par l'auteur du *Rom. de Ren. le Contr.* (v. 30719-28). Cp. le vieux proverbe *Povres n'a ley* et la note sur les vv. 1916-7. — Le vers correspondant du *Pamphilus* (v. 536) : *Jura cadunt causa pauperis exigua* y est attribué à la vieille (cp. Introd. p. 71, n. 4).

493. Le mot *bas*, qui manque dans le ms., m'a été suggéré par M. Jeanroy ; le mot ainsi supplée fait ressortir l'antithèse : *petit — riche ; bas — haut*. Cp. les prov. *De si bas si hault* (Langlois, n° 204) et *De si haut si bas* (Tobler, 179).

496. *par dis estaindre*. On s'attendrait plutôt à *estandre*, mais la rime prouve qu'il faut garder *estaindre*, « étouffer » : *par dis estaindre* équivaut donc à *desdire* (cp. v. 2077).

497. *ceste... et ceste*, ceci et cela, le mot *cose* étant sous-entendu (cp. les vv. 1216 et 1777).

498. *On ne fait pas de tout enqueste*. On ne fait pas enquête sur tout (ce qu'on dit), on ne vérifie pas tout, car, comme dit l'autre, *Trop enquerre n'est pas bon*.

499-506. Les tirades sur le mensonge peuvent se diviser en trois groupes : celles où il est condamné formellement (conception courtoise) ; celles où l'on fait quelques restrictions (conception bourgeoise) ; celles où il est recommandé comme moyen de réussir. Le deuxième groupe est représenté notamment par les *Enseign. Trebor* (cf. Introd., p. 35) et par le *Rom. de Ren. le Contr.* (v. 29947-88) ; cp. aussi les 12 vers intercalés dans quelques mss. après le v. 7696 du *Rom. de la Rose* (éd. Michel, t. I, p. 231), où les restrictions se résument dans le proverbe *Touz voirs ne sont pas bons a dire*. Or, ce proverbe remonte, si je ne me trompe, au *Pamphilus* (v. 124) : *Et quandoque nocet omnia vera loqui*. Ce vers est déjà cité par Eudes de Cherington (cf. Introd., p. 14) et semble avoir inspiré l'auteur du *Facetus* (cf. *Romania*, t. XV, p. 224) pour son conseil :

9 Esto verecundus, falsum quandoque loquaris,
Nam semper verum dicere crede nephas.

Or ces deux vers sont le commentaire du proverbe *Tout voir n'est pas bon a dire*, dans Langlois, n° 756. D'autre part, les vers *Mais toz voir n'est pas bon a dire, L'un en vient plorer, l'autre rire* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 176) semblent être une allusion à la fable d'Eudes de Cherington qui se termine par le vers du *Pamphilus*. Le proverbe apparaît pour la première fois, je crois, dans le recueil anglo-normand du ms. de Cambridge (Le Roux, II, 483) sous la forme *Tut veyr ne fait a dire*, et c'est précisément en pays anglo-normand que nous avons localisé le *Pamphilus*. Le prov. français était assez répandu (cp. *Prov. rur. et vulg.*, n° 376, Le Roux, II, 430 ; *Ren. Contr.*, 32412 ; Fehse, n° 180), et il est d'autant plus étrange que le traducteur n'ait pas utilisé le proverbe le plus rapproché du passage qu'il devait traduire.

500. Cp. le proverbe *Bons mentirs a la fois aide* (Langlois, nº 452) et l'allusion à ce prov. dans le IIIe conte de la *Disc. cler.* : *Le mensonge ayde à la fois, mieulx doit aidier verité.*

501. *Voirs dire souvent duel engendre.* L'auteur semble faire allusion à un vers de l'*Andrienne* par Térence (a. I, sc. I, v. 43) : *Veritas odium, obsequium amicos parit*, passé depuis en proverbe (cp. Langlois, nº 98 ; Le Roux, II, 246, 250) ; cp. aussi *Verité engendre hayne* (De Bouelles, I, 131) ; *De vérité malgrace et haine* (Meurier) ; *La vérité souvent engendre hayne* (Gringore, *Notabl. Enseign.*). La substitution de *duel* à *hayne* s'explique sans doute par les besoins du rythme.

502. On disait aussi *Par trop dire on est pendu* (Goedthals, p. 71).

503-4. Il semble que l'auteur ait adapté, pour le besoin de la cause, le proverbe sur le larron qui se repent au pilori d'avoir mal agi (Cp. *Prov. au vil.*, str. 232 et Rutebeuf, p. 251, v. 1283-4). Ou faut-il lire *tantost c'on le prent* (le mot *pendre* se trouve déjà au v. 502) ?

505-6. Cp. *Dic que mais val mentir per aver loc C'aital vertatz, per c'om perdes ganre* (Cnyrim, nº 650) ; *Mieuz vaut mentir pur bien avoir Que perdre pur dire voir* (Zacher, nº 63). *Mieulx vaut mentir pour paix avoir, Qu'estre batu pour dire voir.* Ce dernier proverbe, employé par Charles d'Orléans, semble être né de la fusion de deux proverbes, dont l'un, *Bon fait mentir pour paix avoir*, est cité par Jehan Mielot (Ulrich, nº 38) et par Phil. de Vitry (Tarbé, p. 45), tandis que l'autre, *On est souvent battu pour dire voir*, est attesté par Christine de Pisan (Fehse, nº 108). Plus tard, le proverbe a été altéré en *Mieux vaut se taire pour paix avoir Que d'estre battu pour dire veoir* (Le Roux, II, 349), grâce à une confusion avec *Qui de tout se tait de tout a pais* (*ibid.*, p. 388). Molière, dans son *Avare* (a. III, sc. 2 ; a. V. sc. 6), a réalisé ce proverbe.

510. *Par dons*, etc. est le complément de *fay* (v. 507), comme il résulte d'un rapprochement avec l'original :

> 125 Et famulos famulasque domus sibi saepe loquentes
> Allice colloquiis muneribusque tuis.

Cp. aussi le v. 781.

511. *Si que bien de li te feront*, de telle sorte qu'ils te feront bien venir d'elle ; *bien de los* s'accorderait mieux avec l'original qui donne :

> 127 Ut semper referant de te bona verba vicissim
> Et pascant dominam *laudibus* usque tuam.

Cp. cependant *Rose*, v. 2576.

513. *En ce point*, « à ce moment », et non « de cette manière » (cp. *Pamph.* 129 : *tunc*).

515-6. Cp. *Pellitur huc animus hominum vel pellitur illuc*
Saepe labore brevi, dum manet in dubio.

Ces deux vers (*Pamph.* 133-4) sont l'adaptation d'un vers de Térence (*Andria*, a. I, sc. VI) ; *Dum in dubio est animus, paulo momento huc vel illuc impellitur.* — Pour exprimer cette indécision, Jean se sert de l'image de la balance qui, toute naturelle qu'elle nous paraisse, a besoin de quelques explications. Jusqu'au XIVe siècle, je crois, le mot *balance*, au fig., signifiait « chance, péril », et la locution *estre en balance* voulait dire « être en danger ». Or, ici, *balance* est pris dans le sens de « l'indécision », de même que dans le dernier exemple cité par Godefroy (art. *balance*) : *Il avoit sa pansee en ballance, une fois ça et autre heure la.* Je crois qu'on arrive en effet à ces deux sens, selon qu'on part de la notion de l'équilibre stable ou de la notion de l'équilibre instable.

En cas d'équilibre stable, les deux poids (lisez : le pour et le contre) se contre-balancent et prennent, selon l'impulsion, toutes les positions voulues, ou, comme dit notre auteur : *de legier se trait a plaisanche.* Dans l'équilibre instable, par contre, le plus léger écart suffit pour provoquer la chute du centre de gravité, d'où le sens « être en péril » (de culbute). C'est là le sens primitif de *estre en balance* (cp. *metre en balance* = mettre en équilibre instable, « risquer »). Quelques langues n'ont qu'un seul mot pour « balance » et « risque » (cp. le germanique *waga*).

517. *De pau pleure a qui liepe pent.* Proverbe : *De ligier plore, qui la lippe pent* (Stengel, n° 343) ; *De petit pleure a qui la lippe pend* (Langlois, n° 192) : *De legier pleure a qui la lippe pent* (Ch. d'Orléans, éd. Héricault, I, p. 125) ; *De pou pleure a qui la leppe pent* (Machault, *Voir dit*). Cp. *Voirs est movoir estuet grenon. De legier cui la lepe pent* (*Renart*, Méon, IV, 1066-7) ; *Mais li duc de Bourgogne se vot toudis garder, Car lui li lieppe tent (pent ?), petit le fait plorer.* (*Geste des ducs de Bourg.*, 1881, cité par Godefroy). Partout le mot *lippe* est précédé de l'article qu'il faudrait peut-être rétablir dans notre texte tout en supprimant *a* devant *qui* (= *cui*). Godefroy met un point d'interrogation après *lieppe.* P. Paris, dans son Glossaire au *Voir dit*, traduit *leppe* par « chassie », probablement en rattachant le mot au lat. *lippus.* Il est plus probable que ce soit le mot germanique *lippe* (lèvre), et que le proverbe (attesté surtout en Flandres, en Normandie et en Bourgogne) soit d'origine flamande. Cp. l'allem. *er lässt die lippen hängen*, il « fait la lippe ».

518. *De pau tent a ce qui te tent.* Jeu de mots que M. Ulrich traduit : « Facilement la chose à laquelle tu tends, tend à toi. »

519-20. expriment la même idée que 515-6. Les Allemands emploient encore aujourd'hui le terme *indifferent* en parlant de l'équilibre stable. Le sujet de *iert* est celui du v. 515 (*pensers*).

522. *gaitans, celans et sages*, « prévoyant, discret et adroit », trois attributs qui résument les qualités du bon messager et confident. Cp. *Or te lo et veil que tu quieres, Un compaignon sage et celant* (*Rose*, v. 2698-9) ; *Dist Dalida a ces messages : Or soiez et cellans et sages* (*Ren. Contr.*, v. 39625-6).

523. *qu'il ne t'apartiegne.* Faut-il corriger *qu'il ne s'apartiegne*, qu'il ne s'approprie (la dame) ? *qu'il ta part ne tiegne* serait plus satisfaisant, mais

s'éloignerait trop de la leçon du ms. On trouve, dans la *Clef d'amours*, un avertissement semblable (v. 983-4) : *Lors se fet chief dont il est coue, et de la cause fet la soue*, et les vers 526-8 de notre texte correspondent exactement aux vers 998-92 de la *Clef*.

529-32. Jean, ayant mal compris le texte latin (cp. Introd., p. 70), mentionne, par anticipation, la vieille dont il n'est pas encore question dans l'original.

533-8. Les conseils relatifs à l'habillement et aux soins cosmétiques ne se trouvent pas davantage dans l'original. Jean les aura pris soit directement dans Ovide (*Ars amat.* I, 513-9), soit dans le passage correspondant du *Rom. d. l. Rose* (v. 2151-84), qui remonte également à Ovide.

540. *Semme, bien parra ta semence.* Le contexte et la forme *semme* indiquent que cette métaphore remonte à un vers d'Ovide (*Ars amat.*, II, 332) : *Tum sere, quod plena postmodo falce metas*, et non à la Bible (*Gal.* VI, 7) où elle se retrouve sous la forme : *Quae enim seminarerit homo, haec et metet.*

541-2. Quoique ces vers offrent aussi un sens, je crois que l'auteur interprète mal un vers d'Ovide (*Ars amat.*, I, 274), que l'auteur de la *Clef d'amours* comprend mieux quand il dit (v. 537-8) : *Et de qui ne le porras crere, Cele plus tost le voudra fere.*

543. *Je ne say que je plus te die*, formule souvent employée pour terminer un discours, etc.. Cp. *Ge ne sai plus que je te die* (*Eneas*, v. 6200) ; *De li ne sai plus que vos die* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 253, v. 650) ; *Je ne sai que plus vos diroie* (Rutebeuf, p. 75, v. 54) ; *Je ne sai que plus vos devis* (*ibid.*, p. 223, v. 34).

547-8. Cp. le proverbe *Soef conforte qui n'a mal* (Kadler, n° 331). Le vers correspondant du *Pamphilus* : *Incolumis egro leviter solacia prebet* (v. 143) remonte peut-être à Térence (*Andria*, a. I, sc. III, v. 311) : *Facile omnes cum valemus, récta consilia aegrotis damus.* Cp. *Il est bien aisé aux sains de consoler les malades* (Le Roux, I, 263) ; *Celuy qui n'a le cuer ni triste ni dolent Va bien facilement un ami consolant* (*ibid.*, II, 257) : *Il est plus facile mediciner que curer* (Gruther, I). — Dans son *Miles gloriosus* (a. III, sc. I), Térence applique la même idée à l'amour : *Qui non ipse amavit, aegre amantis ingenium inspicit.*

552. *Tamps a ses talens de negier* n'est pas un proverbe, mais repose sur l'usage de prendre les intempéries des saisons comme l'image des misères humaines (cp. le v. 1767). Ainsi Rutebeuf quand il parle des clercs et prélats qui font bonne chère : *Si ne lor chaut s'il pluet ou vente* (p. 39, v. 131).

560-1. Les métaphores empruntées à la navigation sont assez recherchées, surtout pour peindre le désespoir de l'amant (Cp. Introd., p. 166, et C. Stössel, *Die Bilder u. Vergl. der altprovenz. Lyrik*, Marburg, 1886, p. 62 s.).

362. *je n'i truis ne fons ne rive.* Cette locution s'employait aussi au figuré pour *je n'i truis conseil ;* cp. *Mais la flambe d'enfer par est si excessive Que nulz n'y puet trouver conseil ne fons ne rive* (*Testam.*, ms. du Vatican, cité par Méon, IV, p. 107). Ici se place aussi le premier des deux exemples cités par Godefroy : *Ele ne trueve fonz ne rive* (*Cligès*, 4340). L'expression *ne f. ne r.* se retrouve dans d'autres locutions dont le sens n'est pas toujours facile à saisir, notamment dans *n'avoir* ou *il n'y a ne f. ne r.* Cp. *Mes douleurs n'aront fons ne rive* (*Lament.*, III, 3318 ; cf. la note de l'éditeur sur ce vers) ; *Car il n'y a ne fons ne rive* (*ibid.*, III, 984) : *En tels amans n'a fons ne rive* (*Clef d'amours* 2713) où Godefroy traduit par « aucune limite » ; mais ce sens ne convient qu'au premier des trois passages que je viens de citer. Quant à la locution *ne savoir ne f. ne r.*, elle s'employait surtout en parlant d'un mystère impénétrable, là où nous employons aujourd'hui « il n'y a fond ni rive » (De Baecker) ou « c'est une mer sans fond et sans rive » (Littré). Elle n'apparaît qu'au XIVe s. (cp. *Rose*, 17174 ; *Lament.*, I. 140) et se rattache peut-être à *savoir le fond d'une chose* (Froissart, III, IV, 24, cité par Littré, art. *fond*). L'expression *ne f. ne r.* est altérée dans deux passages du *Ren. le Contr.* : *En ce ne vit ne fons ne bourne* (v. 30651), où le mot *veoir* est mis pour *trover* (cp. plus haut), et *Ne voit ne guez, ne pont, ne rive* (v. 39959) où *ne veoir* a le sens de « ne pas tenir compte de ».

366. *maistre queville*, terme emprunté à la charpenterie qui rappelle notre « cheville ouvrière ». On lit dans *le Bal* de Regnard (sc. IV) : « Je suis la cheville ouvrière de votre ruine. »

367. *Ensi qu'il se dementissoit (?).* L'auteur avait sans doute écrit *Ensi que il se dementoit ;* cp. *Einsi com cil se dementoit* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 321, v. 235) ; *Ainsi comme il se dementoit* (*Ren. Contr.*, v. 30735). Cp. *Renart*, XIII, 861. Le copiste a été trompé par la rime *yssoit*. Rappelons que l'auteur admet parfaitement l'hiatus *que il* (cp. Introd., p. 218).

368. *Celle*, la *maistre queville* : Galatée.

369. Sur ce vers, voir Introduction, p. 70.

370. *En l'autre hostel.* Lequel ?

372-86. Pamphile ne s'adresse à Galatée qu'au v. 589 ; en attendant, il cherche à rassembler ses idées, troublées par la vue de son « amie » et de recouvrer la parole qu'elle lui a fait perdre. *Non sum qui fueram*, se plaint-il dans l'original, car

159. Mentis in affectu sibi dicere plura paravi.
Sed timor excussit dicere quae volui.

Cp. *Sunt enim quidam, qui in dominarum aspectu adeo loquendi vigorem amittunt, quod bene concepta rectaque in mente disposita perdunt nec possunt aliquid ordine recto proponere, quorum satis videtur arguenda fatuitas* (*De Amore*, lib. I, cap. VI). Cp. aussi Diez, *Die Poesie der Troubadours*, o. c., p. 136-7, et ce passage de Gace Brulé (ch. VII, 47-8) : *Et quant vos voi, n'i a que du tesir, Que si sui pris que ne sai que je die.*

583. *Sui je chou?* Le mot *chou* se rapporte à *homs esbahis*. Cp. « *Es-tu chou?* » *chou a dist li rois* (*Witasse le moine*, éd. *Rom. Bibl.*, t. IV, v. 2238).

584. Pamphile compare la surprise que lui cause la vue de Galatée à celle qu'éprouvèrent les frères de Joseph lorsque celui-ci se fit reconnaître à eux (*Genèse*, XLV, 3 : *Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti*).

589-94. Ici comme dans l'original, Pamphile entame la conversation en transmettant des saluts de la part d'une soi-disant nièce habitant la même ville que lui (*alterius villae neptis*). Ce sont bien ces *verba extrinseca* dont parle André le Chapelain : *Primo extrinseca verba proponas, quae ludificum aliquid contineant vel illius patriae vel gentis vel personae laudationem. Nam mulieres pro maxima parte in suae personae commendatione laetantur, et cuncta, quae suas pertinere videntur ad laudes, facile per omnia credunt*, etc. (*l. c.*). J'ignore si l'auteur de ces lignes s'est souvenu du *Pamphilus* ou s'il a pris cet argument dans quelque traité antérieur au *Pamphilus*, qui, ainsi, a pu servir de source aux deux auteurs.

592. Sur *estre en grande* (pour *en grant*), voir A. Tobler. *Le dit dou vrai aniel*.

595. On ne sait pas trop où il faut situer ce *La* (là-bas ?), car Jean a oublié de traduire *alterius villae*.

598. Je préfère *Voloient* à *Vuelent*, à cause de la forme *spondebant* de l'original. La faute du cop. s'explique par le *me voloient* du v. 595.

600. *Bielle, blonde, vermeille et blanche*. Ces descriptions rapides — on dirait à coups de pinceau — se rencontrent surtout dans la poésie lyrique. Cp. *Hé, blanche, clere et vermeille, De vos sont tuit mi desir* (Gace Brulé, ch. IV, 11-12) ; *Bele est e gente e graile e grasse e blonde, Ce me fait plus mon desirier doloir* (Raynaud, n° 562 ; cf. A. Jeanroy, *Mélanges d'ancienne poésie lyrique*, Toulouse, 1902, p. 16). Cp. aussi v. 1045 et 2086.

603. *me meüstes*. La correction est justifiée par le sens : « Vous (C'est vous ?) qui me fites venir ici (*cha* s'oppose au *la* du v. 595).

604. *Sans ce que... nient n'en sceüstes*. Sur cette construction (double négation avec indicatif) voir A. Tobler, *Verm. Beitr.*, t. IV, p. 48.

605. *as dis*. Serait-ce une allusion au *cant armonïeuz* (cp. v. 89) ? C'est peu probable. J'aimerais mieux lire *a dis* (sous-ent. *femmes*).

606-8. Le passage n'est pas bien clair à cause de la lacune 607. Je comprends : « Et c'eût été pour moi le comble du bonheur....., si quelqu'un me l'eût abandonnée ». *faire paradis* est évidemment synonyme de notre « faire son paradis en ce monde », et *qui*, au commencement d'une propos. conditionnelle, a la valeur de « si l'on, si quelqu'un ». Mais pourquoi *qui le*, et non pas *qui vous ?*

609-10. *En jouent*. J'ai adopté la corr. de Scheler, qui est justifiée par

le *jouer* du v. 612 et par le *ludendo loquimur* de l'original. Cp. aussi v. 459-60.

611-12. Cp. *Se josne eime l'enveisure, Fors ke trop n'i eit desmesure, Ne devez trop blasmer s'entente* (*Petit Plet*, v. 111-13, cp. *Josaphaz*). Le second vers correspond au *par sens* du v. 720. Cp. aussi Introd., p. 139.

625. Cp. *Primitus incepi, primitus inde loquar* (*Pamph.* 178) et le prov. *Qui premier engrene, premier doit mouldre*. Commentaire : *Quia qui prior est tempore, potior est iure* (lat. 10360, p. 545).

626. *Dieus le scet*, formule de protestation (cp. le v. 1076 et *Renart*, VI, 1470). A la rime, on trouve aussi *Dieus le sache* (cp. v. 2265).

628. *plus assés* pour *assés plus* est fréquente à la rime ; cp. *Et que mout se sera grevez De tot ce faire et plus assez* (*Chastoiem*. XXII, 139-40) ; *Bien ait neïs d'or amassés Cent mille mars, ou plus assés* (*Rose*, v. 19771-2). Mais on trouve cette inversion aussi à l'intérieur du vers, surtout après *et* et *ou* ; cp. *Et plus assez que n'ai conté* (Rutebeuf, p. 229, v. 303). Cp. *Renart*, XXIII, 1491.

629 et 631. Ce procédé stylistique, qui fait penser à Chrétien de Troyes, a ici pour but d'exprimer l'embarras qu'éprouve Pamphile à faire son aveu. Cp. aussi es vers 632 et 636.

632. *entamer son propos* était probablement une expression juridique (cp. Godefroy, *Compl.*) et sans rapport avec *s'entamer au dire* (v. 636). Le contraire est *istre du propos* (1867).

633. N'est pas un proverbe, mais la traduction de *Tempore non longo loquitur sapientia surdo* (*Pamph.* 183), avec la formule proverbiale *en petit d'eure* qu'on trouve notamment dans les proverbes 634 et 877 ; cp. aussi *Grans biens ne vient pas en poi d'hore* (*Rose*, v. 4795).

634. *En petit d'heure Dieus labeure*. Proverbe très répandu, dont Tobler (*Prov. au vil.*, 133) a réuni un grand nombre d'exemples. Ajoutez : lat. 18184, fol. 147a ; Stengel, n° 301 ; *Prov. rur. et vulg.*, n° 187 ; *Jehan Mielot*, n° 102 ; Langlois, n° 244 ; Le Roux, I, p. LIII, 20 et II, 489, 499 ; Tarbé, p. 39 ; Fehse, n° 138. Ce prov. est souvent suivi de *Teus rit au main qui au soir pleure*, quoique ce dernier prov. rime aussi avec *Fortune tourne en petit d'eure* (cp. la note 877). Quelquefois, on remplace *Dieus labeure* par *puet Dius aidier* (Kadler, n° 131) ou *puet Dex son home aidier* (Ebert, p. 27), ou bien on substitue à *petit d'eure* les synonymes *poi d'espasse* (cf. Tobler) ou *petit de temps* (Wandelt, n° 3). Cp. aussi les nombreuses variantes de ce proverbe chez H. Estienne, *Proverbes epigramatizez*.

645. *Esse*. Cette graphie pour *est ce* était encore usitée au XVIe siècle (Cp. le *Glossaire de l'Anc. Th. fr.*, p. 242).

653-4. Cp. *Musars tu me truffes, Kier aillors ta truffe* (Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 157, v. 39-40).

655. *j'aie tres maus dehez.* Voir, sur cette imprécation dérivée de *Dé het* (haine de Dieu), *Romania*, t. XVIII, 469 et t. XXXII, 444. Le raisonnement de Galatée tient lieu d'un syllogisme à conclusion conditionnelle, dont la majeure (v. 657-8) rappelle un des *Proverbes Seneke le philosophe* (fr. 25545, fol. 6b) : *Soies aussi dolans se tu iez louez des mauvais comme se tu ies louez pour aucune mauvaistié.*

659. L'expression *sur ceste teste* au lieu de *sur ma teste* est étrange ; il faut admettre que Galatée, en prononçant son serment, l'accompagnait d'un geste de la main qu'elle posait sur sa tête.

660-1. Ces deux vers ne sont pas faciles ; après beaucoup d'hésitation, je me suis décidé pour l'interprétation suivante qui me paraît la plus satisfaisante. La locution *faire feste* a ici, évidemment, un sens ironique (cp. *Ren. Contr.*, 40346), de même que *coursier*. Ce mot, qui ne peut être qu'un vocatif (mettez une virgule après ce mot), est probablement ce que nous appelons aujourd'hui un « coureur » (Godefroy ne donne que le féminin *corsiere*, « femme de mauvaise vie »). Cette conjecture est confirmée par le mot *dorenlot*, proprt. « grosse boucle de cheveux relevés sur le front des hommes » (Godefroy) ; mais comme cette coiffure était surtout portée par des « mignons », son nom a dû devenir le symbole de l'audace (cp. pour ce changement de sens, le mot « toupet »). Je proposerais donc de corriger *batera* en *abatra*, d'abord parce que la forme *batera* (futur de *batre*) est un picardisme, inconnu à l'auteur (cp. Introd., p. 209, § 43 *Rem.*) ; et ensuite parce que *abatre le dorenlot* (qui était relevé) voulait probablement dire « abattre l'orgueil » ou « rabattre le caquet » (cp. *abatre la cornete* et la note 1332). On pourrait rapprocher de cette locution un passage du *Vers de la mort* cité par Jubinal (*Nouv. Rec.*, t. II, p. 130 et 418) : *Adonc la bele Emmelot Desdolera son dorenlot.* Abattre le *dorenlot* ou le dérouler, cela revient au même.

662. Pour la crainte des voisins, cp. les vers 2256-7.

665-6. Le vrai proverbe était *Teu ne peche qe encourt* (Michel) ou *Qui ne peche si enquert* (Zacher, n° 193) ; *Qui n'a pechié si encourt* (lat. 10360, p. 519). Cp. *Mais (Car) il avient souvent a encourt Que tex ne peche qui encourt* (Kadler, n° 152 a, b) ; *Voir est que l'en dit a cort Que tex ne peche qui encort* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 135, v. 195-6) ; *Chascun le set, n'i a si sort, Que tex ne peche qui encort* (*Renart*, VI, 459-60) ; *Encore est Dex la ou il selt, Que tex ne peche qui s'en delt* (*ibid.*, Ia, v. 2031-2), où le premier vers est aussi un proverbe, cp. *Encor est Diex la ou il suet, Ce sai ge bien* (Rutebeuf, p. 84, v. 145). — A côté de ce proverbe, il y avait un autre : *Qui ne le fait, il le compere* (*Ren. Contr.*, v. 37730) qu'on trouve généralement délayé en 2 vers : *Souvent compere autrui pecié Teus qui n'i a de riens pecié* ou *Teus qui n'i a coupe ne tort* (Kadler, n° 152 c, d, e, f). Cp. le prov. latin : *Pœnas saepe luit quas homo non meruit.* — Dans tous ces proverbes, le sujet logique est le bon (*tex ne peche qui*) ; dans notre texte, c'est le mauvais (*tex qui peche*), comme dans *Li pechiez des mauvais grieve les bons par plusieurs fois* (Le Roux, II, 334) ; quant au mot *encombre*, il rappelle le prov. *Par malvais hom*

est prudom encombré (Tarbé, p. 33 ; cp. aussi les vers 1123-4). — On pourrait faire le même rapprochement entre *Qui ne le fait il le compere* et *Tel fait la faulte que ung autre boit* (Le Roux, II, 422). Au XVIe s. on disait encore *Le bon compere pour le mauvais.*

667-8. Cp. *Ychi me nuit autrui pechiés*, etc. Allusion au prov. *Pechié d'autruy ne doit nuyre* (Le Roux, I, 39) ou à *On souffre les pechiez Dont on est entechiez* (*ibid.*, II, 364).

669-70. Les plaintes sur l'accroissement de la *male gent* sont fréquentes dans la littérature médiévale ; cp. *Mès tant sont de mauvaise gent... C'on ne cognoist pas les loiaus Vers ceulx qui sont faintis et faus* (Kadler, no 553) ; *Mès tant de gens servent de guile C'on n'en puet nus loiaus trover* (Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 227, v. 1116-7). Et il faut bien qu'il y ait du vrai, puisque Renart lui-même s'en plaint à Tibert : *Tybert, fait-il, estrangement A en ce siecle male gent* (*Renart*, v. 39 s.).

671-2. L'auteur a réuni les principales formules de serments ; la première, *jurer sur sains* (*cors sains*, reliques) avait du reste, dans la poésie, la valeur d'une simple formule de protestation (cp. *Rose*, 8610 ; *Renart*, XXIII, 421. *Ren. Contr.*, 31249, et le v. 847).

689. Cp. *Car ce lor fait Nature faire* (*Rose*, v. 14981).

695-6. Cp. Cunctarum rerum prudentia discitur usu ;
Usus et ars docuit quod sapit omnis homo.
(*Pamph.*, 207-8).

Cp. *Usage rend maistre* (Le Roux, II, 433) ; *Experience est mere de science* (*ibid.*, II, 298) ; *En usaige et action gist maistrise et experiment* (*ibid.*, II, 295).

697. *enluminent* est le part. présent de *enluminer*, s'éclairer.

707-8. On pourrait écrire tout un livre sur les *manieres de cognoistre gens*. Cp. *On ne conoit pas la gent pour aler la voie* (*Prov. rur. et vulg.*, no 436) ; *L'en ne connoyst pas la gent aus drapaus* (Le Roux, II, 477 ; cp. Langlois, no 490) ; *On ne cognoist pas la gent a le veoir* (Cordier, p. 129). *Quer la nuit quenoistre ne seit Fors au parler qui que ce seit* (*Clef d'amours*, v. 1879-80).

710. Ovide a dit, mais dans une intention toute différente : *Unde volet veniat, quoque libebit eat* (*Ars amat.*, II, 544).

713-4. A quel privilège Galatée fait-elle allusion ? Est-ce un privilège du droit commun, comme semble l'indiquer le mot *conmuns* ? Ou n'est-ce pas simplement une plaisanterie comme au v. 1794 ? Le mot *siege* ne signifie pas, comme on serait tenté de le croire, « droit de siéger » (dans quelque assemblée), mais « selle » (cp. *ensielle* au v. 716). Ce sens est du reste attesté par Godefroy (*Compl.*).

722. *soulache*. Je rattache ce verbe à *lachier*, enlacer ; *sou-lachier* quelqu'un, c'est lui mettre des lacs aux pieds, « tendre une embûche ».

726. *sauve m'oneur*, obl. absol. (*salvo honore*), « sauf l'honneur ».

728. *parabole* est pris ici dans son sens étymologique (détour).

729. *si poulet;* Ce mot est donc traité comme un adjectif (cp. le mot « bête »), je n'ai pas rencontré ailleurs cette expression qui faisait peut-être partie du vocabulaire des écoliers.

730. *De souffrir se cuers m'en doloit.* Il semble y avoir une allusion à un proverbe que je crois avoir déjà rencontré : *On ne doit souffrir si cuers en delt.*

731. *ti dit.* M. Faral m'avait proposé *ti vés* (tes vœux).

733. *ce ne puest estre*, « c'est impossible » en parlant d'une impossibilité morale ou matérielle ; cp. *Se voult lever, mais ne puet estre, Qu'il n'a vertu fors de sa destre* (*Renart*, VI, 1297) ; cp. *Ren. Contr.*, v. 32989, et Introd., p. 219, n. 1.

736. *Chilz qui meffait het sourvenant.* L'auteur modifie ici, pour le besoin de la cause, le proverbe biblique *Ki mal fait il het clarté* (*Prov. rur. et vulg.* = Le Roux, II, 395) ; dans Robert (p. 39), le prov. manque, mais on y trouve trois traductions latines dont l'une, *Qui male agit odit lucem.* prouve l'origine biblique du proverbe (*Joan.* III, 20); cp. aussi : Le Roux, I, 258, et *Anc. Poés. fr.*, XI, p. 311 : *A ung larron clarté luy nuyst*, de même que la définition de la lune par le philosophe Secundus : *anemie de malfaiteurs* (A. Hilka, *art. c.*, passim). Le prov. latin donne de même *Furibus grata nox*. — La substitution de *sourvenant* à *clarté* s'explique pourtant: Pamphile, se souvenant du conseil de Vénus (v. 477), avait demandé un rendez-vous en *privé leu* (v. 613), et Galatée, pour motiver son refus, lui reproche sa crainte du *sourvenant*. Or, ce *sourvenant* est un personnage connu : c'est l'intrus, le trouble-fête, ennemi redoutable des amants, qui les espionne et les surprend en flagrant délit ; cp. *Et se poés a ce venir Qu'a privé les puissiés tenir, Que li leus soit si convenans Que n'i doutés les sorvenans* (*Rose*, v. 8421-4) ; *Qui est amés, s'a il paor C'on ne l'oche ou c'on ne le gaite Ou c'aucuns sourvignans n'ait faite Cose dont il quieche en errour* (Adam de la Halle, *Dit d'amour ;* cf. *Romania*, XXII, p. 51).

738. *Et li renon, c'on en a, cuisent.* Godefroy ne donne pas d'exemples pour l'emploi figuré du mot *cuire*, pourtant assez fréquent ; cp. *Li tesiers ne te puet riens nuire Mès li palers* (sic) *te pourroit bien cuire* (fr. 1555, *fol.* 66[b]); cp. aussi Rutebeuf, p. 136, v. 438 ; *Ren. Contr.*, v. 5923, 7080. On disait aussi *je me (m'en) cuis* (Cp. *Rose*, 8287 ; *Renart*, I, 1205) et *il me cuit* (cp. le v. 936).

741. *Qui Amours en li navrant boute*, (lui) que l'Amour frappe, en le blessant.

743. *desnoirchis.* Ce mot n'a aucun rapport avec le *denigrare*, cité par Du Cange d'après un glossaire gallo-latin où il est traduit par *desnoirsir*, ni avec la locution *desnoircir un More* cité par Godefroy, et encore moins

avec lat. *denigrare* ; c'est tout simplement un verbe refait sur *noirchir* souvent employé dans le sens de « assombrir » ; cp. *Amors noircist viaire et taint* (Mätzner, *Altfranz. Lieder*, p. 164) ou « s'assombrir » ; cp. *Ele art et brule et nercist* (*Eneas*, v. 2123) ; de là aussi, l'expression *avoir le cuer noirci* (ou *noir*) pour « être attristé, affligé » ; cp. *Le cuer en ai triste et noirci* (Rutebeuf, p. 5, v. 36-7) ; *Dont j'ai le cuer dolant et noir* (*Renart*, XIII, 1597 ; cp. *Donc fu mes cuers iriés et teins* ; *ibid.*, VI, 637). A cette locution — qu'il ne faut pas confondre avec *avoir cuer noir* (= âme noire ; cp. *Ren. Contr.*, v. 34844) — se rattache aussi *mes cuers est desnoirchis* que donne notre texte.

744. *cinc cens merchis*. L'emploi figuré du nombre 500 pour désigner un grand nombre de fois est de rigueur dans la formule *rendre cinc cens merchis* (cp. *Chev. au Lion*, v. 6783 ; Thib. de Champagne, éd. Tarbé, p. 15 ; *Ren. le Novel*, v. 3046 ; *Ren. Contr.*, v. 1567, etc.). L'assonance (peut-être aussi l'influence de *cinc sens?*) est pour quelque chose dans cet emploi conventionnel de *cinc cens*, qu'on trouve encore ailleurs pour désigner une grande quantité (cp. lat. *sexcenti*) : *Plus de cinc cent...* (*Renart*, XI, 2179) : *cinc cent homes* (*ibid.*, 2185) ; *cinc cens gaignons* (*ibid.*, XXIII, 168) ; *Cinc cens ou cinc mile sergens* (*Rose*, 5996). Cf. la note 1124.

764. Que l'Amour entre par l'œil, est un lieu commun de la poésie médiévale, mais l'image de la flèche, empruntée à la mythologie payenne, était peut-être moins populaire que la personnification (cp. Introd., p. 77). Il est vrai qu'un vers comme *Que par les ialz ou cuer le fiert* (*Chev. au Lion*, v. 1370) est plus près de la conception antique que de la conception médiévale ; toujours est-il que la conception payenne avec son Dieu d'Amour, ses flèches, etc. n'a été systématiquement appliquée que dans le *Rom. de la Rose*. Dès le début du roman, l'Amant est blessé successivement par cinq *fleiches* dont deux entrent par l'œil : *Que parmi l'oel m'a ou cuer mise La sajete par grant roidor* (v. 1702-3) ; *Si que par l'oel ou cors m'entra La sajete qui n'en istra* (v. 1751-2). Il est possible que Jean se soit inspiré du *Rom. de la Rose*, ici comme au v. 765. Quant à *parmi l'oïe*, c'est une allusion au *Doulz Parler*.

765. Cp. *Si que ou cuer sous la mamele Me fait une plaie novele* (*Rose*, 1833-4).

766. *Dont* se rapporte à *dart*.

770. Le *quippe*, qui revient au v. 1763 où il est également suivi de *se*, est sans doute le mot latin *quippe* pris adverbialement ; *quippe se* a donc le même sens que *quel mervellez se* au v. 252 et peut se traduire par « quoi d'étonnant si »...

771. On sait que le moyen âge plaçait le cœur au *ventre*, il est vrai que ce mot désignait aussi le corps tout entier (cp. v. 2498).

775. *Une heure baille, autre s'estent*. Pour faire ressortir la rapidité avec laquelle les sensations contraires se succèdent chez le « malade », on se sert quelquefois de la formule *Une heure... une autre*, qui, dans le *Rom. de*

la Rose, est plus fréquente qu'ailleurs ; cp. *Amant sentent les maus d'amer Une hore dous, autre hore amer* (v. 2193-4) ; *Il oint une hore, et autre point, Amors n'est gaires en un point* (v. 4107-8) ; *En plusors sens seras destrois, Une hore chaus, et autre frois* (v. 2287-8) ; *Vermaus une hore, une autre pales* (v. 2290) ; *Or est destrois, or se demente, Une hore plore, et autre chante* (v. 2197-8). Cp. *Une eure est coie, autre tressaut* (*Violette*, p. 155) ; *Une ore ai chaut et autre tranble* (*Athis et Proph.*, v. 567 ; cf. *ibid.*, v. 532-3). Dans notre texte, le contraste n'est pas aussi net ; il n'y a même pas de succession entre l'action de bâiller et l'action de s'étendre, mais l'une accompagne ordinairement l'autre. Tout cela prouve seulement que les mots *estendre* et *baaillier*, qui depuis *Eneas* figurent constamment parmi les effets conventionnels attribués à l'amour (cp. *Romania*, t. XL (1911), p. 214-5), ne présentaient plus à l'esprit de notions bien précises. Cp. aussi le v. 2054.

777. Comme l'indique le v. 777, il s'agit d'un monologue, et la rubrique devrait, par conséquent, porter : *Galatee a lui meïsmes* (comme au v. 2092). Le monologue lui-même n'est qu'une suite de lieux communs. Et la controverse elle-même, présentée ici sous la forme d'une rédargution, n'est, au fond, que le développement de la vieille formule *Une ore otroie et autre nie* (cp. *Athis et Proph.*, v. 656) que l'auteur analyse ici à travers le prisme de sa dialectique.

778. *si chiers n'est ors ne cresmes.* La locution *estre (vendre) cher comme cresme* s'employait encore aux XVe et XVIe s. Cp. *Certes, drap est cher comme cresme* (*Farce de Patelin*, v. 212) ; *Et que les jeunes tant pouppines Vendent leur chair cher comme cresme* (Marot, IIe *Epistre du Coq à l'asne*). Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, ce mot *cresme*, qui est notre *chrême* avec son homonyme *cresme* (= crème). Le premier implique une valeur absolue, comme le prouve son assimilation à *ors* au v. 778 (cp. la note 1024) ; le second implique une valeur relative, une supériorité, et sert encore aujourd'hui à désigner la partie la meilleure d'une chose, l'élite d'une collectivité (cp. « crème de la société »). La confusion des deux mots, favorisée par l'homonymie et une synonymie presque complète, et par le manque du seul trait distinctif : l'article, a dû se produire de bonne heure et en faveur de *crème*, plus fréquent et plus populaire. Littré ne s'est pas prononcé d'une façon définitive ; le vers de *Patelin* figure, dans son *Dictionnaire*, à l'art. *chrême* et à l'art. *crème* où il devrait être supprimé. La locution *ors ne cresmes* que je n'ai pas rencontrée ailleurs semble symboliser le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique.

783. *De mon jurer* ; cp. le *dehez* au v. 655 et le *jurer* au v. 659.

785-6. Il serait peut-être plus prudent de lire :

> Ors pierche Amours, lache ! par force,
> De novel tresparmi l'escorche.

Car l'emploi du mot *tret* pour désigner la flèche d'Amour est insolite ; je ne l'ai trouvé que dans *Eneas* (v. 8003, 8516, etc.) ; notre auteur se servirait plutôt du mot *dart* (v. 122, 765) ou *saiette* (v. 346), et le *Rom. de la Rose*

emploie encore, dans ce cas, *floiche*. En gardant *tresparmi*, on pourra aussi garder *de novel*, qui correspond au *de nouvel* du v. 762. Enfin, l'expression *perchier parmi l'escorche* se retrouve au v. 2006. — Quant à ce mot *escorche*, il ne signifie pas « la peau » — dans ce sens, il ne s'employait guère que pour la peau des animaux (cp. *Renart*, III, 59) — mais il s'agit, selon le v. 2006, de l'*escorche* du cœur. C'est donc, sans doute, une métaphore représentant la résistance opposée par la jeune fille et *parmi l'escorche* veut dire « à travers (nonobstant) l'écorce ». On pourrait rapprocher de cette expression un jeu de mots dans *Richars li Biaus* (v. 5291-2)..... *la nostre forche. De nostres cuers a fait escorche.*

787. *Honte feray a toute femme.* C'était, au moyen âge, un lieu commun de dire de toute femme ou jeune fille coupable que sa faute portait préjudice à sa famille, voire à son sexe tout entier. « *Folle, demeure! Vels tu hounir tot ton lignage?* » (*l'Escoufle*, v. 3910-11); *A toutes femmes ai fet honte* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 317, v. 105); *Honte feroie a mon linage* (*Rose*, 17466).

792. *Ci a grant honte ;* cp. *Or sachiez, ci a grant merite* (Rutebeuf, p. 273, v. 980).

793. Le ms. avait *Amours mon cuer mal tranche ;* la cheville *laz* ajoutée par le cop. ne me paraît pas plus fondée que le mot *qui* ajouté arbitrairement par Scheler, Van Hamel et par moi. Il suffit, pour rétablir la mesure, de corriger *Amours mon cuer malement tranche*, car l'adverbe *mal* est inconnu à la langue du poème, tandis que *malement* est attesté par les vv. 873, 2258, 2394 et 2254 (où le cop. met *malment*). Le vers semble être calqué sur la formule *Amors malement me justise* (cp. *Rose*, 3253).

794. Il faut rétablir *mete* et corriger *d'elenche* ; il s'agit, en effet, comme prouve la suite et la glose 797, d'une de cinq *metes d'elenche* (metae sophistae), savoir la rédargution. Celle-ci, la pire de toutes, d'après l'auteur, manque dans la glose qui n'énumère que les quatre autres, mais elle est nommée dans le traité d'Aristote sur la *Réfutation des sophistes* et dans la traduction de Boèce (*De sophist. elench.*, lib. I, cap. III) où on lit : Sunt haec (fines sophistae) quinque numero : *redargutio, falsum, inopinabile, soloecismus* et quintum quod est *facere nugari* eum qui condisputat (hoc autem est frequenter cogere idem dicere). — La glose, qui est une traduction libre de ce passage, doit être ainsi rectifiée : *Il y a cinc mettes, c'est a dire cinc fins en elenches, as quelles li faus arguans tent a mener son respondant: ch'est que, en li refudans, die aucun apparant fauz u nient opinable* (= inopinable), *u face solectisime ou nugations* [*ou redargutions*] *ch'est assavoir ottrier ce qu'on a devant nïet, si que gaste voelt faire ny, ou noier che qu'on a devant ottrïet* [sous-entendu : *si que gaste voelt faire ottri*]. Or, la redargution de Galatée consiste précisément à affirmer ce qu'elle avait nié (cp. le v. 799).

794-6. La phrase se construit mal. Le *Que* du v. 794 se rapporte à *cuer ;* *me* est donc un datif, autrement il faudrait *mise*, et c'est aussi pourquoi on ne peut corriger *Qu'a* en *Quar*. *Metre a mete* est ici synonyme de *mener a*

mete (cp. la glose; *Lament.*, I, 845; *Liv. de Leesce*, 137): *c'est redargution* est l'apposition de *pieur mete*.

797. *blans* représente probablement lat. *blandus* (= séduisant).

798-800. Ne cherchons pas à approfondir ces subtilités dialectiques où le copiste semble avoir mis du sien. Si je ne craignais pas d'en faire autant, je proposerais de corriger au v. 800 : *Entretenu* et de traduire : « En accordant ce que j'avais nié auparavant (sous-ent. : mon amour), il est clair que j'avais soutenu une négative qui était mauvaise, parce qu'insoutenable. »

802. *Tant me poise que je suy vive.* Formule rimant généralement avec *kaitive*. Cp. *Que ferai mes, lasse chative ! Molt me poise que je sui vive* (*Renart*, I b, v. 2707-8) ; *Or me poise que je sui vive* (*Auberée* B, v. 562) ;... *Lasse ! Kaitive ! Grant dolz est que je tant sui vive* (Tristan, II, 5, 83, Michel).

804. *Car rendés.* Pamphile demande la réponse à la proposition qu'il a faite au v. 752, et Galatée s'y décide enfin, après une longue hésitation (v. 758-802).

806. *com par envie*, comme si elle en avait envie.

807. *Bien soit que*, expression insolite pour *ja soit (ce) que*, « quoique ».

808-10. Supprimez la virgule après *rueve* et mettez-la après *dame* (v. 810) ; les mots *que il diffame*, etc. dépendent, en effet, de *bien soit*, et non de *telz temps est*. Cette dernière expression est calquée sur *tele hore est* (« quelquefois » et non « souvent » comme dit Godefroy), qui s'intercale dans la phrase sans influer sur la construction ; cp. *Quer griement, tel ore est, s'en sent* (*Chastoiem.*, III, 163) ; *N'as tu oï que por bienfait A l'en, tele hore est, le col frait?* (*ibid.*, IV, 25-6) ; cp. *ibid.*, V, 84. Il faut donc ponctuer : *Et, telz temps est, que il diffame.*

811. Mettez deux points après *escoutes*.

814. *Sa bouche touchier a la moie.* Le verbe *touchier* est ici un verbe actif (= porter à, approcher de) ; autrement, il faudrait : *Que sa bouche touche la moie* ; cp. *Dont sa bouche toucha la moie* (*Rose*, v. 1967). On pourrait aussi penser à une imitation de la proposition infinitive latine.

817. *harle* (*hasle*) désigne l'état de fièvre où se trouvait Galatée (v. 774-5). Ce *harle* rappelle le *chaut mal ou fievre ague* dans Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 16, v. 476.

819. *pas* (passus), « passage » (au propre et au fig.) ; cp. *Dangier le pas me desfendi* (*Rose*, 15766) ;

822. *ne warder l'eure.* M. Jeanroy se propose d'expliquer cette locution dans un des prochains numéros de la *Romania*.

824. Cp. *Par vos serai batue, j'ai trop demoré* (cité par A. Jeanroy, *Origines*, *o. c.*, p. 199).

829. *A Dieu;* les mots *te comant (di)* sont sous-entendus; cp. *A Dieu te comant qu'il te gart* (Rutebeuf, p. 178, v. 85).

832. Le noyau de ce monologue est le dilemme (v. 854-60 = *Pamph.* 255-8): Qu'est-ce qui induit le plus à aimer, de la présence ou de l'absence? Après quelques digressions sur l'inconstance de « Dame Fortune », Pamphile, se rappelant un mot de Vénus, se décide pour le *Perfer et obdura*. Des motifs assez semblables ont été traités dans la poésie lyrique. Dans une *tenso* analysée par Raynouard, on discute la question: Laquelle est plus aimée, de la dame présente ou de la dame absente? Le dilemme que se pose Pamphile avait pourtant été résolu par Ovide de la manière suivante: *fac tibi consuescat; da requiem; sed mora tuta brevis* (cp. *Ars amat.*, II, 339-72). Brunet Latin arrivera à la même conclusion relativement à l'amitié:.. *et neporquant se la desevrance dure trop longuement, ele fait refroidir et oblier l'amistié; por ce dit li proverbes que pelerinages et longue demouree departent amistié.* Mais il y avait deux proverbes: *Longue demeure fait changer l'ami* (cp. Robert, p. 46) et *Ja pour longue demouree N'est bon amour oubliee* (Langlois, nos 308 et 397). Cp. aussi *Introd.*, p. 165, n. 3.

843. Pamphile est contrarié, parce que Galatée lui a demandé de se souvenir d'elle (v. 828). Il trouve que c'est manquer de confiance à son égard que d'admettre, un seul instant, la possibilité d'un oubli. C'est assez subtil comme raisonnement.

847-8. Car, quand je l'aurais juré solennellement, je ne pourrais pas l'oublier.

850. *Que de s'amour la moie vuide,* que mon amour se départ du sien, ou: que je sépare mon amour du sien.

860. Cp. *Mes a autre se vuet aerdre* (*Rose*, 9806).

867-70. Cet *exemple ou propos* qui se trouve aussi dans l'original (*Pamph.*, 259-60) remonte en dernier lieu à Ovide (*Ars amat.*, II, 439-42; *Rem.* 446). Cp. cependant la note 2116. Les troubadours provençaux se servaient de la même métaphore (cp. Stössel, *o. c.*, n° 262). Cp. *Que quant plus a de buche ou feu plus art* (Le Roux, II, 379). — Sur *quant plus... tant plus,* voir A. Tobler, *Verm. Beitr.*, II, 53. — *qui oste,* si l'on ôte (cp. v. 243).

877. *Fortune tourne en pau d'eure.* Proverbe qui rivalisait avec *En poi d'eure Diex labeure* (cp. la note 634). Je ne l'ai trouvé dans cette forme que dans le *Rom. d'Eneas* (v. 685-6): *Fortune torne en molt poi d'ore, Tels rit al main ki al seir plore.* Mais les allusions à la roue de Fortune sont fréquentes; cp. *Mes Fortune, qui nos oblie, Sa roe torné, en poi d'ure, L'un met desuz, l'altre desore* (*Guigemer*, v. 538-40); *Nous suymes en la raye de Fortune* (lat. 10360, p. 418); *La roue de la fortune N'est pas toujours une* (Le Roux II 327). Cp. aussi *Eneas*, v. 685-92; *Athis et Proph.*, v. 1971-86. De pareilles tirades se lisent un peu partout. L'association de Fortune et de la lune, « tantôt blanche, tantôt brune », n'était pas moins populaire (Cp. Le Roux, II, 301, et les allusions dans *Rose*, v. 5505 ss., et dans *Fauvel*, v. 2164). — Sur l'idée de Fortune en général, voir *Romania*, t. XL (1911), p. 181, n. 1.

879-80. Cp. le prov. *Grant cose a en faire l'estuet,* le prov. provençal *Lo verbi faire a un malvatz futur* (Quitard, *Etudes sur les prov., o. c.,* p. 335) et le prov. espagnol *De hare hare nunca me pague* (Gruther, I).

883-4. Les deux couples (881-2 et 883-4) ont été probablement intervertis par le copiste ; la correction est commandée par l'opposition du *Lendemain* à *Aujourd'hui*. Cp. *Huy est le jour que voir peust on* (ms. *ton*) *Que Fortune par abandon Surmonte tel qui puis decline* (fr. 1555, fol. 78[b]).

885-6. Cp. *Plus fait on de reverance Aux malvais par leur malvaistié Qu'aux benignes par amistié* (Phil. de Vitry, dans Tarbé, p. 33). Cp. aussi v. 669-70.

880-90. Cp. les vers 399-400 et 457-8.

892. La correction *lonc* est justifiée par le v. 1779, où *selon* donne également une syllabe de trop.

893. Cp. *Nus n'a paradis s'il n'a paine* (Rutebeuf, p. 35, v. 355). Cp. aussi la note 1989.

894. Jeu des mots pour *Envis vit qui paine n'a*.

897. Cp. le proverbe *A qui Dex veut aider nus ne li put nure* (Zacher, n° 167 ; Ebert, p. 18 ; Le Roux, I, 18).

899-904. La méfiance à l'égard des parents les plus proches est un lieu commun de la poésie lyrique (Cp. F. Diez, *Leben u. Werke der Troub., o. c.,* p. 135). Déjà Ovide disait (*Ars amat.* I, 753-4) :

> Cognatum fratremque cave carumque sodalem :
> Praebebit veros haec tibi turba metus.

Et voilà que Pamphile proclame, lui aussi, qu' « il n'est meilleur ami ni parent que soi-même ». Cp. *Pamph.*, v. 275-8.

907. *Qu'on appelloit dame Houdee*. L'auteur l'appelle tantôt *Houdee*, tantôt *Houde*, et ce n'est que par hasard que la première forme est plus fréquente : ici et aux vv. 920, 1952 et 2374, la forme *Houdee* se trouve à la rime, et ailleurs le choix entre les deux formes est déterminé par la mesure qui favorise également la forme *Houdee*. Mais si la forme *Houdee* est plus fréquente (la proportion est celle de 3 à 2), c'est la forme *Houde* qui est étymologique. D'abord, il est intéressant de noter que *Houde* fait l'élision devant un mot commençant par une voyelle (2190, 2322), et c'est pour éviter cet hiatus que l'auteur emploie deux fois *Houdee* (2049, 2368). Ceci prouve bien que la première syllabe était accentuée et que la forme primitive ne peut être que *Houde*. Ensuite le nom dérive, selon toute vraisemblance du nom germanique *Holda* ou *Hulda*. Cette étymologie est non seulement conforme à la tendance de donner des noms germaniques aux entremetteuses (cp. *Richeut*, *Hersent*, *Hermeline*) ; elle est aussi justifiée par le rôle que *Frau Holda* joue dans la vieille littérature germanique : d'abord un être céleste et propice (le nom *Holda* se rattache à la racine *hold*, « propice »), elle devint, de bonne heure, la sorcière au long nez,

à la grande dent, aux cheveux ébouriffés, qui nous est si bien connue par les contes de Grimm, où elle porte le nom (sans doute dialectal) de *Frau Holle*. Enfin, l'ex-déesse *Holdä* se présentait à l'imagination populaire sous l'aspect d'une fileuse. (Voir, pour tout ce qui concerne cette figure mythologique, J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, t. I, Göttingen 1844, p. 244-49). La *Frau Hulda* vit encore aujourd'hui dans les traditions populaires allemandes : *Frau Hulda ist die vorzüglich in Hessen und Düringen gekannte, oft unter dem bilde einer hässlichen struppigen alten gedachte, dem haushalt vorstehende und ihn prüfende mythologische figur* (Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, t. IV, p. 1887). Ce dernier trait rappelle le v. 1007, où la vieille réclame l'aide de la *maisnie*, tandis que le rôle de fileuse fait penser à *la vielle qui file* (v. 916). Mais ce ne sont que des coïncidences fortuites, quoique, a priori, il n'y ait pas d'invraisemblance à admettre que le nom ait été emprunté avec quelques mythes qui s'y rattachaient (cp. aussi la note sur *Berte* au v. 2328). Grimm voit dans la *Frau Hulda* la descendante de la fée norroise *Huldr*, vénérable ancêtre de la dame Houde.

919-20. Le moyen âge ne connaissait pas encore la formule abrégée *bon jour!* (cp. *A Dieu* et la note 1022). Il disait *Bon jor vos soit hui donez* (Renart, XII, 549) ou *Dieus vous doint bon jour*.

921. *Celle ne respont o ne non.* Vieille locution ayant conservé le *hoc* primitif ; elle se lit déjà dans *Gormund et Isembard* (v. 266) : *Ne diras mais ne o ne non ;* cp. *Il ne respont ne o ne non* (*Renart*, XII, 1300). On trouve dans le même sens *ne respondre ne un ne el* (cp. la note 2141). Rutebeuf (p. 248, v. 1157) emploie aussi *savoir ne o ne non*. Partout le *o* est précédé de la négation *ne*. Faut-il corriger *Celle ne dist ne o ne non ?*

924. Cp. *Ne vous aroie aconté hui* (*Conte de Poitiers*, p. 29). Voir, sur le sens de ce *hui*, la note 103.

928. *Vostre voisine.* Ce trait manque dans l'original où Pamphile dit *Diligo vicinam mihi*. Si Galatée est la voisine de Houdee, et la voisine de Pamphile (cp. v. 302), celui-ci n'est-il pas aussi le voisin de la vieille ? Or, d'après le passage 905-18, on croirait plutôt le contraire.

929. *Et elle moy* ; cp. *Elle moy non* (v. 298).

933. *achès* (propr. « accès ») est traité ici comme le mot *achoison*.

939. *Pau de cose bleche blechiez* n'est pas un proverbe, mais la traduction libre de *Parva nocent miseris*. On pourrait cependant rapprocher de ce vers trois vers du *Rom. de Ren. le Contr.* (v. 30865-7) : *Car petit est vaincu de pau, Et foible chiet de petit caup ; Povre homme est de peu cheüs*. Cp. aussi le prov. au v. 517.

940. Le cop. confond quelquefois *li* et *lui ;* ici et au v. 1841 il écrit *lui* pour *li*.

943-4. Les mots *menistre* et *a co titre* rappellent un passage du *Testament* de Jean de Meung (v. 113-6).

945. *Celle qui sot de la viel danse.* Le vers est assez embarrassant ; il faudrait *vielle danse*, mais cette correction demanderait la suppression de la préposition *de*, et la locution était bien *savoir de la vieille danse*, — sauf dans *Rom. d. l. Rose* (v. 4540) où on lit . *Qu'el scet toute la vielle danse.* Il faut admettre que l'auteur, à l'instar de Guill. de Lorris, avait modifié la locution, en écrivant *Celle qui sot la vielle danse;* le copiste qui ne la connaissait que sous la forme courante *s. de la v. d.*, a instinctivement rétabli la prépos. *de* (au v. 1537, il a failli commettre la même faute). Godefroy ne donne pas la locution ; La Curne la traduit par « savoir les bons tours des femmes galantes », il semble cependant que ce ne soit qu'un sens dérivé : on verra par les deux exemples suivants, que M. Långfors a bien voulu me signaler, que le sens primitif de la locution est tout autre. Dans le *Miracle de Theophile* par Gautier de Coincy (éd. Poquet, col. 69), on lit : *Anemi a moult grant puissance, Et tant set de la vielle dance Qu'a sa dance fait bien baler Ceus qui plus droit cuident aler* (v. 1807-10). Est-ce une allusion à un poème allégorique qui présentait l'Anemi conduisant une danse (cp. la danse Macabrée), ou n'est-ce plutôt le développement d'une métaphore banale ? Dans *La chastée aux nonnains* (*ibid.*, col. 717), l'auteur, après avoir fait l'éloge de la *chastée* et *virginité*, continue : *Sachiez de voir : se vous en eles Des yex du cuer bien vous mirez, L'anemi tost abaubirez. Mais tant set de la vielle dame* (l. *dance*) *S'il voit en vous point d'inconstance De tiex pensees vous en merra* (sic) *Par quoi mout tost vous souspenra* (v. 426-32). Ici, le sens est plus clair : *savoir de la v. d.* veut dire « savoir des vieilles ruses » (grâce auxquelles, depuis Adam et Eve, il a su tromper le monde). Il est probable que ce passage a inspiré Guillaume de Lorris et que la locution fut appliquée depuis à toute femme rompue à l'art de séduire les jeunes gens inexpérimentés. Le mot *dance* est d'ailleurs fréquent en parlant de l'amour (cp. la note du v. 2.053).

964. *adrechier le tort*, proprt. « redresser ce qui est tordu » et au fig. « réparer le tort ». Ces jeux de mots sur *tort* et *droit* étaient fréquents. Cp. *Charités adreche le tort* (Renclus, *Carité*, ms. V, str. CCXL ; cf. van Hamel, p. 128). On disait aussi ; *faire de tort droit* ou *de droit tort* ; cp. *Que feront li faus plaideor, Li juge qui par acointance Ou par ire ou par malvoillance Font tort de dreit et de dreit tort ?* (*Le Besant de Dieu*, v. 1092-5). Les deux locutions s'employaient, d'une manière générale, pour « agir déloyalement ». Chardry, dans son *Petit Plet* (éd. Koch, v. 1220), prétend que la femme *fait de dreit le tort*. Cp. aussi Rutebeuf, p. 84, v. 129. Je n'ai pas trouvé dans le *Rom. de Renart* le proverbe cité par Le Roux (t. I, p. 273), *Sage est qui fait de son tort droit.* — Voici maintenant quelques passages qui visent particulièrement la vénalité des juges (cp. aussi v. 966 et 968) : dans le *Dit des Mais* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 190), les avocats *or vont droit, or se tordent ;* dans les *Prov. aux philosophes*, on lit : *Grant don fait juge aveugler, Droit abatre, tort alever* (Le Roux, II, 132 ; cp. fr. 1555, fol. 76[a]). Jean Lefèvre, dans ses *Lamentations* (liv. IV, v. 508-12), exprime la même

idée : *Les jugemens se font par dons, Ou par faveur, ou par priere, Les dons boutent le droit arriere ; Car qui bien scet les palmes oindre Ou lieu du droit scet le tort joindre.* — Dans les *Droiz au clerc de Voudai* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 137), l'image est moins nette : *Droiz fet le povre haut monter Et Tort fet le riche avaler, Ce voit on avenir souvent.* Cp. aussi le proverbe *Ballif peut prendre tout a droit et a tort* (fr. 1555, fol. 78a), dont Le Roux (t. II, p. 70) cite une forme postérieure où il prent « derrière et devant ».

966. *passer ligne.* Cette expression se rattache probablement au verbe *lignier* dans la formule *qui droit rigle* (ou *juge) et ligne; passer ligne* est donc pour *passer la ligne du droit* ou *passer la droite ligne*, c'est à dire « abandonner le chemin droit de la justice » (cp. *canon, règle*, et l'allem. *richtschnur*).

967-8. Les mots *pardon* et *par don* sont souvent assimilés de telle façon qu'ils font penser au proverbe *Par don on a pardon*. Cp. *Esperance d'avoir pardon Ou par penitance ou par don Fet endurer mainte mesere* (Rutebeuf, p. 282, v. 1393) ; *N'y convient demander pardon Se je n'en eschape par don· Beaulz dons font trestout pardonner ; Voit* [*Voist ?*] *chacer qui n'a que donner* (*Ren. Contr.*, 31205-8). Cp. aussi les allusions dans le *Rom. de la Rose* (v. 11143-4) : ..... *et gel te pardon Plus par priere que par don*, dans *Lament.*, I, 1715-6, et *Liv. de Leesce*, 2691-2. Le mot *don* a encore donné lieu à d'autres jeux de mots ; sur sa personnification dans *Dom Denier*, voir A. Tobler. *Verm. Beitr.*, t. II, p. 207 (cp. Le Roux, II, 389); sur *Donatus* voir E. Voigt, *Fec. Ratis*, I, 572, et Tobler, *l. c.*, p. 204 ; sur l'assimilation du mot *don* au son de la cloche, voir Quitard, *Études sur les prov. français*, *o. c.*, p. 200. La Fontaine, dans son conte *Le petit chien*, fait de *Don* le père d'*Abandon*.

968. *Et li tors du droit par don nés.* Cette image n'est pas très claire. L'auteur se représente-t-il le Tort comme issu d'un mariage de Droit avec Don ? Ou veut-il dire que le tort a poussé comme une branche tortue sur le tronc du droit ?

974. Sur *hui* (= *jor de sa vie*), voir la note 103.

975. Au dire de la vieille, Galatée n'emploie, en jurant, que la formule *foy que doy Houde* (cp. la note 1193). Ce n'est pas cette formule qu'elle emploiera au v. 2260, et pour cause.

976. *Ne me faut fors lever le doit* correspond exactement à l'allem. « ich brauche nur den finger zu heben », tandis qu'en français moderne on dit plutôt « remuer, souffler les doigts ». — La rime équivoque *doit : doit* se trouve aussi dans *Rose*, v. 18693-4.

979. *j'ai allieurs affaire.* Voir, sur cette formule une note de Holland dans son éd. du *Chevalier au lion* (v. 4294)..

988. *Corps n'avoirs ;* cp. *Et met en els cors et argent* (Rutebeuf, p. 101, v. 99). Sur *or ne avoir*.

990. *povretés ;* corrigez *Povretés*.

993-7. C'est un trait que nous retrouvons chez dame Auberée : interrogée sur ses besoins immédiats, elle répond : *Dieu merci, je sui si honteuse. Mais ainsi m'engosse la teuse Que le me covient demander Ge ne soi auques truander* (v. 171-4). Cp. le prov. *Plus dure est honte que soufraite.*

996. *Par tout me mort;* allusion au prov. *La mort par tout mord* (Le Roux, II, 326). Cp. Hauréau, *Not. et Extr.*, IV, 284.

997. Sur les différentes sortes de *goutes*, voir la note de F. Michel au v. 32 du *Rom. de la Violette*,

1000. Cp. *Car povre chose, ou qu'ele soit, Est adès boutee et despite* (*Rose*, 496-7 ; cp. *ibid.*, 8738-9). *Povres gens sont de tous deboutés* (Goedthals, p. 134) ; *Homme vieil et pauvre de tous est mocqué* (Gruther, II).

1001. *si n'ai dent en geule.* Encore Rabelais (*Pantagr.*, liv. II, chap. XVII) parle de ces *vieilles sempiterneuses qui n'avoient dents en geulle.* Cette locution ironique s'employait jusqu'au XVIIIe s. (cp. Panckoucke, *Dict. portatif des proverbes*, Amsterdam, 1751). — Cp. pour la rime *Renart*, I, 317-8.

1002. Mettez deux points après *seule*.

1003-4. « Le fou rit, malgré sa peine, quand un autre (plus riche) partage avec lui. » *Quar povres qui a bien, sanz faille, Met tot le mal a la viez taille* (Rutebeuf, p. 284, v. 1517-8).

1008-10. La phrase se construit mal : le complément de *aye* est formé par un infinitif (*d'alumer m. t.*) et par un adverbe de quantité (*d'un pau de let*). *De tissonnet pour alumer* serait peut-être plus correct (cp. le v. 1010) ; mais cette incorrection est sans doute voulue par l'auteur : elle exprime l'embarras de la vieille qui feint d'avoir honte de demander une aumône, si petite fût-elle. Il est du reste curieux que la vieille, après avoir refusé le *viès plichon* que lui promettait, pour son entremise, un jeune homme fort bien (v. 958), prétend maintenant se contenter d'un peu de lait et de reliefs de table ; elle espère sans doute que cette modestie stimulera la générosité de Pamphile, et c'est ce qui arrive en effet, car le premier geste de Pamphile est de faire de la vieille son intendante. Plus tard, elle changera de ton et réclamera son dû sans transiger (cp. v. 1879, 1904).

1012. Je n'hésite pas de placer ici la lacune laissée après le v. 1014 ; les deux *relief* doivent évidemment rimer ensemble, tandis que le mot *chief* appelle *meschief* (cp. *Rose*, 8713-4 ; *Renart*, XVII, 1481-2, et les vers 1658-9 de notre poème), ou *de rechief* (cp. *Renart*, II, 1065-6). Dans le premier cas, il faudrait suppléer un vers comme *Dont mon cueur est a tel meschief* (*Anc. Th. fr.*, III, p. 275) ; dans le second cas, un vers comme *Qui tant me poise de rechief.*

1013-15. Ce passage n'est pas bien clair. Houdée semble vouloir dire qu'elle est tellement exténuée par son « mal de chief » qu'elle ne se relève qu'à peine quand elle tombe (*kech* est la forme picarde pour *ches*, de *chaoir* ; cp. Introd., p. 208, § 38 *Rem.*, et le subjonctif *quieche* chez

Adam de la Halle, dans *Romania*, t. XXII, p. 51, v. 90) ; et c'est pour ne pas manquer à sa besogne (défaillir ?) qu'elle demande des reliefs dont elle avait oublié de parler tout à l'heure.

1017. *fridainnes*. La faute *tridainnes* s'explique par une étourderie du copiste : le *lait* dont il était question au v. 1010 évoque chez lui l'idée de *triolaine* (jeûne prolongé pendant 3 jours), un mot qu'il confond en outre avec *triduaine geune*, qui a le même sens.

1021. *Merveilles est* est généralement suivi d'une conjonction (*se* ou *que*) : *Merveilles est que ne l'entens* (*Rose*, 7543). Cp. aussi le v. 252 et Mätzner, *Altfranz. Lieder*, p. 113.

1022-3. *entrer en bonne semaine*, de même que *metre en b. s.* était une locution assez usitée (cp. Godefroy, *Compl.*) qu'on trouve aussi dans quelques proverbes et superstitions, p. ex. *Oncques journee bien eureuse N'en bonne sepmaine n'entra Qui matin boiteuse encontra* (*Ren. Contref.*, 30692-4). En Languedoc, on connaît le proverbe : *Qui partis et s'engane N'a pas bone sepmane* (Borel, art. *engagne*). Il est vrai qu'ici la *bone semaine* reçoit de la négation le sens de *male semaine*, mais cette dernière expression ne s'employait guère que dans l'imprécation *Diex te (le) mette en male semaine* (cp. *Rose*, 9224 ; *Renart*, XVII, 142 ; et le passage d'Eust. Deschamps cité par Godefroy). L'explication proposée par Méon (*Rom. de la Rose*, t. IV, p. 464) rencontre des difficultés déjà à cause de la *bonne semaine*, attestée antérieurement. Les deux locutions se rattachent évidemment à tout un groupe d'expressions similaires empruntées à la chronologie et employées, indifféremment, les unes pour les autres (*an*, *saison*, *semaine*, *journee*, *eure*, *matin*, etc.). Ainsi le proverbe *De boin jour, boine semaine* se retrouve dans les *Curiosités* de Oudin sous la forme : *A bon jour, bonne estreine* (cf. Le Roux, I, 104). Cp. *L'un appelloit... « Bon jour, mon estrille. » Elle le resalua, disant : « Bonne estrenne, mon fauveau »* (Rabelais, *Pantagr.*, liv. IV, ch. IX). On trouve, de même, *bonne saison* (*Ren. Contr.*, 24364), *boine destinee* (cf. le v. 919) et *bonne journee* (*Ren. Contr.*, 24273), qui a aussi le sens de *bonne euvre*, comme dans le proverbe *Bonne journee fait qui de fol se delivre* (Tobler, 123) ; cp. *Qui vos prendroit a vostre corde... Il auroit fet bone jornée* (Rutebeuf, p. 107, v. 238-40). Quant à l'expression *a la bonne eure*, dont Godefroy ne donne que des exemples tardifs du XVIe s., elle existait également dès le XIIIe siècle ; cp. *che soit a la bonne oure* (*Violette*, p. 41) ; de même, en provençal : *a (la) bon ora* (*Renart*, XXVII, 437, 546). — D'autre part, l'imprécation *Dieus te mette en male semaine* fait partie de tout un groupe d'imprécations analogues qui remplacent *semaine* par l'un des termes énumérés plus haut ; cp. *Dieus lor dont male estraine* (Gace Brulé, ch. I, 28) ; *Dex te doinst hui male aventure* (*Wist. le moine*, v. 182) ; *Qui Dex doinst demein mal matin Et male encontre...* (*Renart*, VII, 234-5). Cp. *Mal jur vos seit hui ajorné !* (*ibid.*, XII, 40). Cp. aussi le juron *Dieu met au mal an qui en ment !* (*Anc. Th. fr.*, I, 53 ; cf. *ibid.*, II, 30). Cela est si vrai qu'on trouve quelquefois plusieurs de ces locutions juxtaposées : *Dieu te met en malle sepmaine, En mal an et en malle estraine* (*ibid.*, III,

28). A *bonne saison* correspond *male saison*; cp. *Cele nuit oi male saison* (*Renart*, XXIII, 286).

1024. Sur *foy que doy*, voir la note 1193. — La locution *argens ne ors* (ou : *ors ne argens*, selon les besoins de la rime) remonte sans doute à une époque où les deux mots formaient assonance. On lit déjà dans le plus ancien monument de la poésie française : *Ne por or ned argent ne paramenz* (*Cant. de Sainte-Eulalie*, v. 7) ; cp. *por or ne por argent* (*Renart*, XXIII, 41) ; *ge n'en voil argent ne or* (*Rose*, 11145 : cp. *Renart*, VI, 406 et fr. 25407, fol. 145[b]). La locution *a. ne o.* s'employait de même dans des comparaisons (notamment dans *amer, valoir miex qu'a. ne o.*). Cp. *Mais preudom plus qu'ors ne qu'argens Est vrais et purs et enterrins* (Barbazan-Méon, I, p. 318, v. 1478); *Cuer, sans comparoison, vault miex qu'argent ne ors* (*Testam.*, 1512); *Que mius valent c'argens ne ors* (*Couronn. Renart*, v. 469) ; De même en provençal (où l'assonance s'était conservée) : *Val mais bos sen de moler que aurs ni argens* (Appel, *Prov. Chrest.*, p. 162, v. 102).

1025. *ra*, de *ravoir*, « avoir de son côté » (cp. *rest* au v. 34 et *rexcusés* au v. 2554).

1026. Cp. *Grans biens te puet par eus venir* (*Rose*, 2576) : *Granz biens vos an porra venir* (*Chev. au Lion*, 1314).

1030. *sachier le pié du piege* est le contraire de *avoir le p. en p.* Dans les *Set dormans* du trouvère Chardry, on lit : *E poi sunt ki sunt en sege Ki n'unt le pé en icest pege* (éd. Koch, v. 1871-2).

1032. *a ce*, à tel point.

1035. Cp. *Foible, decrevee et crolant* (*Rose*, 6883).

1036. *ne fait samblant.* Logiquement, la négation devrait se trouver devant *veoir*.

1037. *wiart* est la forme picarde (ou wallonne) pour *guiart* que Godefroy traduit par « habit, vêtement ». Dans les deux passages qu'il cite, le mot *guiart* est précédé de *sous* et semble déjà être employé au sens figuré, comme ici. Il serait donc plus naturel de penser à une sorte de voile ou de cape, qui a pris son nom de celui qui la porta, grâce à une métonymie assez fréquente; dont Nyrop (t. IV, § 512) a cité des exemples, et qui a fini par s'employer au fig. (Cp. pour ce dernier changement, notre « rire sous cape »).

1044. *Une persone a lui seconde.* Cette expression, que nous retrouverons au v. 1501, devait être alors assez récente ; elle rappelle déjà le mot classique *sans second(e)*. Dans l'*École des femmes* (a. II, sc. V). Agnès déclare : « Il juroit qu'il m'aimoit d'une amour *sans seconde.* » — Mais au moyen âge, on employait, dans ce cas, le mot *per* ; cp. *En tot le mont n'aura son per* (*Renart*, VI, 1414 ; cp. XXII, 609) ; *N'aveit entor* (*en tot ?*) *le mont son per* (*Chastoiem.*, XI, 200) etc. Le v. 1501 est encore plus rapproché de l'expression classique, parce que l'addition *en tout le monde* y manque.

1048. *Que... ne vi*, sans avoir vu...

1050. On disait *metre main a borse* ou *a la borse* ; cp. *Pour tant qu'il mete main a borse* (*Clef d'amours*, v. 1268) ; *Metra tantost main a la borse* (*Rose*, 14714). La locution a dû disparaître au moment où la bourse ne se porta plus *sur* le vêtement.

1055-6. Cet opportunisme a été chanté sur tous les tons au moyen âge. Jean, qui s'inspire de son modèle : *Est stulto stultus, est miti mitis ut agnus* (*Pamph.*, 345), oppose à la douceur de l'agneau la hardiesse du lion. Cette antithèse est banale ; cp. *Comme brebis samble humle, s'est com lions hardis*, (*Evang. aux femmes*). Nous dirions plutôt avec Eust. Deschamps : *Il faut hurler avec les leux* (cp. Fehse, nº 24), car : *Qui se fait brebis, le loup le mange*. Autrefois, on disait aussi proverbialement : *hinnir avec les chevaulx ; crier avec les lions ; abayer avec les chiens* (cf. De Borcelles, I, 53) ; cp. aussi le prov. *Avec le renard on renarde* (Le Roux, I, 200). Baïf, l'auteur du dernier proverbe, remplace ailleurs les noms des animaux par des couleurs représentant, sans doute, la bonté (*blanc*), la méchanceté (*noir*) et l'indifférence (*gris*). Cp. Le Roux, II, 383. Gringore, dans son *Estat. de court*, insiste particulièrement sur la nécessité de se conformer aux usages des gens à qui l'on a à faire, fussent-ils des larrons ou des *ribaulx* (*Contreditz de Songecreux*, éd. 1530, fol. 136). Du reste la Renaissance, en proclamant cet opportunisme à outrance, n'a fait que développer ce lieu commun : sans remonter jusqu'à Platon invoqué par Gringore, on pourrait citer une épitaphe latine rapportée par J. Werner (*Beitr. z. Kunde d. lat. Lit. d. Mittelalters*, nº 93), ainsi conçue :

Exiguis parvus, tumidis ferus, asper iniquis,
Simplicibus simplex, omnibus omnis erat.

J'ignore si l'auteur de cette épitaphe s'est inspiré d'un passage de la Bible où l'Apôtre déclare : *Omnibus omnia factus sum* (I *Cor.* IX, 19-24), mais si le passage est pour quelque chose dans ces théories, il est certain qu'il a souvent été mieux compris. Je ne citerai que deux vers de Rutebeuf, dans sa *Compl. dou roi de Navarre* (v. 65-6) : *Pers aus barons, aus povres peres, Et aus moiens compains et freres*, etc. — Quelquefois, on exprime la même idée en se servant de la formule *Tamps est* ; ainsi, les vers 1055-7 de notre texte correspondent à : *Tamps est d'estre humblez et piteux, Tamps est d'estre fol et crueux* (*Ren. Contr.*, 5229-30). Cp. la série des prov. commençant par *Il est temps de*, dans Le Roux, II, 308. Cette formule remonte également à la Bible (*Ecclés.*, III, 1-8), même quand les idées, exprimées de part et d'autre, ne concordent pas.

1057. *Ch'est uns sos entre le gent sote* (*Est stulto stultus*). Déjà Horace conseillait de mêler la folie à la sagesse : *Misce stultitiam consiliis brevem Dulce est desipere in loco* (liv. IV, ode XII). Mais la véritable source de ce lieu commun est le distique de Caton (lib. II, XVIII) :

Insipiens esto, cum tempus postulat, aut res :
Stultitiam simulare loco prudentia summa est.

On connaît la fortune des *Distiques;* deux paraphrases latines, le *Cato novus* et le *Cato rhythmicus*, ont été publiées dans les *Ber. über die Verhandl. d. sächs. Ges. d. Wiss. zu Leipzig*, t. XV (1863), p. 23. Des quatre traductions françaises (publ. par J. Ulrich, *l. c.*, et par Le Roux, t. II, p. 439), je ne citerai que celle de Jehan de Paris: *Entre saiges fai com senez, Entre folz comme forsenez, Car ce est sens et grant cointise De soi contenir en tele guise;* et celle d'Adam de Suel: *Tu dois bien estre par mon los, Quant mestiers est, sages et fols. Selon les heures et les temps A grant mestier folie et sens* (les deux derniers vers sont cités dans *Renart*, XXI, 95-6). Même Sydrach ne peut pas contester l'avantage qu'il y a à contrefaire le fou: *Entre les folz bien souvent le sens rien n'y vault, car souvent il advient que par les folz a tout leur sens ilz* (les sages) *sont mys en exil* (Resp. 839). Les troubadours provençaux donnent souvent des conseils semblables: *Luecx de sen, luecx de folleiar.— En loc siatz fatz ab los fatz*, etc. (Cp. Cnyrim, nos 566-71). Une fiction de P. Cardenal, *La cité des fous* (voir Appel, *Provenz. Chrest.*, p. 162, no 111) montre ce qui arrive à ceux qui veulent paraître sages parmi les hommes. C'était du reste un lieu commun que l'homme sage doit exceller en tout, même dans la folie: *Ja ne verrez si grant folie con de sage ome* (Tobler, 85). Cp. aussi *Renart*, II, 429.

1058-64. Ces vers font allusion à un passage dans la *Rhétorique* d'Aristote (liv. II, cap. XIX, 14): *Et quod fieri potest a deterioribus, vel inferioribus, vel imprudentioribus, etiam magis a contrariis*, etc. En invoquant l'autorité d'Aristote (qu'il interprète un peu librement), l'auteur cherche, suivant son habitude, à donner un fondement philosophique à l'idée banale qu'il vient de citer (v. 1057). Les vers 1061-2 rappellent en outre un paradoxe qui plaisait beaucoup aux clercs du XIVe s.: pour faire le bien il faut en connaître le contraire, qui est le mal: *Nus ne set que c'est bien qui n'essaie qu'est maus* (Le Roux, II, 357). Cp. *Que qui mal essaié n'aura, Ja du bien gaires ne saura* (*Rose*, 22573-4); *Nul ne puet bien eschiver vice S'il ne congnoist ainçois malice* (*Fauvel*, 1235-6); *Sachiez le mal, non pour mal faire, Mais pour cognoistre le contraire; Le contraire si est le bien* (*Ren. Contr.*, 3209-20; cf. *ibid.*, 6885-948, où cette thèse est longuement développée). Cette idée que l'auteur de *Fauvel* attribue à l'Écriture, remonte plutôt, comme prouve le passage du *Rom. de la Rose* (v. 22583-92) à la théorie même de la définition (qui suppose le discernement des *choses contraires*), quoiqu'on puisse aussi admettre l'influence d'un passage biblique (*Ecclesiast.*, XXXIX, 40), sans doute mal interprété: *Non est dicere: hoc illo nequius est; omnia enim in suo tempore comprobantur.*

1065. *il li vient d'anchiestre*, « cela lui vient de ses ancêtres ». On croirait presque entendre nos théoriciens modernes sur le chapitre de l'hérédité. Dans le *Chastoiem.* (III, 109-12), le même raisonnement est appliqué à un mauvais: *Or ait del nostre liement, Quer il ne forligne nïent: Malvais est, mès il n'en puet mais, Quer ses lignages est malvais.*

1068. *Car de boin arbre boins fruiz kiet.* Proverbe; cp. *En bon arbre prent on bon fruit* (Schepp, no 130); *Mal arbre ne fet bon fruit* (Zacher, no 107); *Bone semence fet bon grein Et bons arbres porte bon fruit* (*Bibl. Guiot*, v. 140-1);

Tel arbre tel fruict (Le Roux, I, 58). Le vers correspondant du *Pamph.* (350) : *Arbore de dulci dulcia poma cadunt* a donné naissance au prov. français : *De doulx arbre doulces pommes* (Le Roux, I, 58), comme l'a déjà remarqué Jean Gille des Noyers, l'auteur de la version latine des *Prov. communs*, sauf qu'il attribue le vers latin à Ovide. Le prov. biblique (*Matth.*, VII, 16-20) allégué par Voigt, à propos du v. 112 de la *Fecunda Ratis*, s'applique plutôt aux œuvres qu'aux hommes (cp. la note sur le v. 2381).

1070. *Souvent resamble filz au pere* est la traduction de *Saepe solet similis filius esse patri* (*Pamph.*, 352). On disait la même chose de la fille à l'égard de la mère :

> *Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles,*
> *Et sequitur leviter filia matris iter* (Caton).

Cp. *Car voulentiers tient, par Saint Pere, Le chemin fille de sa mere* (Fehse, nº 87) ; *Souvent voit-on, c'est chose clere, Que l'enfant ressemble a la mere* (*Lament.*, II, 3269-70). Il est vrai qu'on disait aussi le contraire : *Car souvent avient, chose est clere, Que l'enfant ne ressemble au pere* (Wandelt, nº 132). Le proverbe se présente aussi sous la forme abrégée : *Tel pere tel fils* (Le Roux, II, 422) et *Tel la mere telle la fille* (*Rose*, 10086 ; Langlois, nº 745 ; Tarbé, p. 17).

1072-74. J'ai conservé la graphie *esse* (pour *est ce*), qui était encore en usage au XVIᵉ siècle (cp. le *Glossaire* de l'*Anc. Th. fr.*, p. 242).

1078. *en*, au sujet de Pamphile. *Ne mentir* se construisait avec le double génitif ; cp. *Conqes ne volt mentir de mot De la Mere Dieu...* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 325, v. 379). Cette construction était surtout usitée dans la formule : *Que ja de mot* (ou : *de riens*) *n'en mentirai* (*ibid.*, p. 210, v. 269 ; Rutebeuf, p. 242, v. 912 ; *Rose*, 16160). On lit encore dans Rabelais (*Pantagr.*, livr. II, ch. XIV) : « *Par Dieu, seigneur, dist Panurge, je ne vous en mentiray de mot.* »

1080. *nul compagnon*, sous-entendu « digne de lui ».

1081. *envie* ; il faut séparer *en vie*, comme dans le ms.

1082. Cf. *Et merito nullus invidet inde sibi* (*Pamph.*, 360).

1083. *orgillist* ; il faut probablement lire *orguellist*, comme prouve la rime *d'orguel ist*.

1084. *De tous vices et d'orguel ist.* L'emploi figuré du mot *istre* est insolite, sauf dans la locution *issir du sens*, dont Godefroy cite plusieurs exemples. Je trouve pourtant dans *Ren. le Contr.* : *Qui de toutes malvaistiez issent* (v. 35754), ainsi que *issir du pechié* (cp. v. 35817-8). Sur *istre du propos*, voir la note 1867.

1085. *Et c'or fust* ; lisez *Ey, c'or fust.* J'ignore les motifs qui ont fait rétablir à Scheler et à van Hamel *Encor* ; la forme *fust* est évidemment le subj. de l'imparfait (cp. v. 315, 1517) ; or, *encor* avec le subj. signifie

« quoique », et ce sens ne convient guère à notre passage, tandis que *c'or* avec le subj. exprimant un vœu est assez fréquent : un peu plus bas (v. 1093), on lit *c'or fuissiés* (cp. *c'or volsissiez* au v. 1). Sur la graphie *ey* (pour *hé)* voir la note 393.

1088. *Bien poroiez dire « hary » !* On lit dans le *Rom. de la Rose* (v. 9223-4) : *Vous respondés : « Hari, hari ! C'est por l'amor de mon mari. »* Et l'on trouve le même emploi du mot *hari* chez Jean Lefèvre qui le fait également rimer avec *mari* (*Lament.*, II, 3471-3) : . . *Tant dira « avant! » et « hari ! » Que ses enfans te fouleront*, etc. Méon, dans son Glossaire au *Rom. de la Rose*, traduit *hari* par « allons » et cite à l'appui une note de Le Duchat sur Rabelais, d'après laquelle *hary* serait « un terme dont on se sert en Languedoc pour exciter les ânes à marcher ». Moland interprète ce mot de la même manière et traduit *harry bourriquet* (*Gargantua*, ch. XI) par « en avant, bourrique ». Ce cri s'emploie en effet dans le midi (cf. E. Rolland, *Faune popul.*, t. IV, p. 212) et s'employait déjà au moyen âge, comme le prouve un vers dans le *Grécisme* d'Evrard de Béthune (cap. XXIV : *De interiectionibus*, v. 46) :

O utinam gliscit, sed *io* festinat et *arri*.

Dans le nord, c'est plutôt aux chevaux qu'on criait *hari!* Ainsi, dans *Witasse le moine*, le charretier excite ses chevaux par « *Hari ! Martin ! hari ! Fauviel* » (cf. *Rom. Bibl.*, t. IV, v. 202-6) ; au v. 1787 de notre poème, la femme dit à Aristote faisant le cheval : *hari, trote !* J'ignore si le mot « haridelle » se rattache à ce cri qui s'appliquait du reste aussi à d'autres animaux. Dans la *Moralité du mauvais riche* (*Anc. Th. fr.*, t. III. p. 275), Trotemenu lance les chiens contre le Ladre en leur criant : *Haré, haré ! va la, va la !* Et aujourd'hui, on avertit par un *hary !* les chiens de se garer du change (E. Rolland, *o. c.*, p. 49). Dans d'autres régions, on dit *hari* aux bœufs et aux vaches pour les faire guenchir (Godefroy, art. *hari*). Il ne faut pas confondre ce *haré* ou *hary* ni avec la clameur de *haro* (cp. la note 2100), comme le fait Bartsch dans sa *Chrestomathie*, ni avec un autre *hari* qui signifie « tourment » et se rattache au verbe *harier*.

1090. *Mais je fai de droit volenté.* Il me semble difficile de maintenir *que droit* comme le font Scheler et Van Hamel, non sans forcer le sens. La vieille, après avoir dit sa volonté, prétend qu'elle est conforme au droit, puisque la cause qu'elle « plaide » (cf. v. 1085) est juste. Il y a là peut-être une allusion à l'axiome *Volonté n'est que droit* (Le Roux, II, 435 ; voir le commentaire dans le ms. lat. 10360, p. 645).

1091. *car* après *pour quoy* a souvent le sens de « si, puisque ».

1092. Mettez deux points après ce vers.

1093 *proueche* correspond au lat. *probitas*, *gaiie fourme* à *forma decens* (cp. *Pamph.*, 367).

1098. *dire as oÿ che* (ou *as dire oÿ che*) ; cette transposition des mots est commandée par le rythme et par la rime.

1099. *Grant cas vient de cose petite.* Ce proverbe est attesté au xve siècle sous les trois formes suivantes : *De peu de cas vient chose grande ; De peu de chose vient grand chose ; De petite chose vient souvent grande noise* (cp. Le Roux, II, 286).

1100. *E minima magnus scintilla nascitur ignis* (*Pamph.*, 371). Proverbe biblique ; cp. *A scintilla una augetur ignis* (*Ecclésiast.*, XI, 34). *Petite estincelle engendre grant feu* (Langlois, n° 528 ; Le Roux, I, 71) ; *Car ce n'est pas chose nouvelle Que d'une petite estincelle Peust bien grant feu naistre et venir* (Schepp, n° 381). La concision obligeait le traducteur de remplacer *estincelle* par *fu* et *feu* par *flame*.

1101-2. C'est la paraphrase savante du v. 1099 et le contraire de l'axiome du droit *Perempto principali, perimitur accessorium.*

1108. L'antithèse de *pais* et de *plait* est fréquente ; cp. *Les advocas aiment les plais, Les accors heent et les paix* (Jean Lefèvre, *La vieille*, v. 1923-4). On disait aussi proverbialement *Amors fait pez, Amors fait plait* (*Rose*, 5039) pour *Amors fet pais, Amors fet guerre* (Barbazan-Méon, t. II, p. 213).

1109-10. Ces deux vers rappellent le début de la XXIe branche du *Rom. de Renart* (v. 3-4) : *Se vos volez, je me tairai, Et se vos plaist, je vos dirai.* C'était peut-être une formule de jongleur ?

1124. *et cent mil c'est sanz nombre.* Je fonde cette correction sur le fait que l'expression *cent mil* s'employait couramment pour désigner une quantité innombrable (*sanz nombre*) ; cp. *cent mille fois* (*Rose*, 7648, 17199 ; *Ren. Contr.* 40316, 319) ; *cent mile livres* (*Rose*, 10792) : *Cent mile en ont esté moquiés* (*Clef d'amours*, 2733). Cp. aussi *Entre cinc cent mille de faus Poet l'em truver aucun léaus* (Chardry, *Petit plet*, v. 1615-6), où *cent mille* a subi la contagion de *cinc cens* (cp. la note 744). Nous avons déjà rencontré cette pensée plus haut (v. 669-70).

1127. Cp. *Sous piés si cort les tient et donte* (*Rose*, 5933) ; *Et la tient corte...* (*ibid.*, 10223).

1128. *uns mors.. de me tourte ;* c'était peut-être simplement une façon de parler pour « je me contente d'un rien ». On trouve dans le même sens : *un morsel de pain* (voir Dreyling, *o. c.*, n° 616 s.). Cp. l'allem. *ein bisschen*, proprt. « une bouchée ».

1130. *Mes gaains vient de loiautés.* La vieille croit devoir protester contre un préjugé qui faisait dire : *En grand paucreté n'a* (*ne gist*) *pas grand loyauté* (Cp. Le Roux, II, 293 ; Goedthals, p. 92).

1133-4. La rime *finé* : *determiné* se trouve aussi dans le *Rom. de la Rose* (v. 18671-2).

1135. *sans point de commun,* sans aucun intérêt personnel ; cp. *conscius omnis abest* (*Pamph.*, 390).

1140. *l'uel du cuer.* On voit que cette expression ne s'appliquait pas seulement aux amants séparés par la distance (cf. Introd., p. 78, n. 1). Dans la *Disc. cler.* (fab. XXIV, p. 165), le père dit au fils : *Qui veult estre famillier a Roy, il doit veir de l'oeil du cuer que quant il vient au Roy, qu'il y puist longuement estre,* etc. Dans l'éd. Hilka-Söderhjelm (fasc. II, p. 31), on lit : *de l'oeill et du cuer*, mais le texte latin porte bien *visu mentis.* — Dans le *Rom. de la Rose*, Raison dit à l'Amant (v. 7641-4) : *Amors qui te fait en li croire Te tolt ton sens et ta memoire, Et de ton cuer les iex avugle, Et tenir te fait por avugle.*

1144. *un festu.* Voir les exemples cités par Dreyling (*o. c.*, n° 447 ss.) ; cp. aussi le v. 1570.

1149-50. L'auteur connaissait-il déjà le proverbe *Chascun se doibt jouer a son pareil* (Gruther, II ; Goedthals, p. 129), ou n'est-ce pas plutôt la traduction de *Pares cum paribus facile delectantur* (Horace, *Epist.* I, XVIII, v. 84) ou de *Similis gaudet simili* (Cicéron, *De senect.*, cap. III) ? Ce dernier proverbe se trouve du reste aussi dans l'*Ethique* d'Aristote (lib. VIII, cap. VI), citée au v. 1424 ; il remonte jusqu'à l'Odyssée d'Homère (liv. XVII, v. 218). Au moyen âge, le proverbe était plutôt connu sous la forme *Chascun quiert son pareil.* L'auteur du *Ren. le Contr.*, qui le développe d'une manière assez plaisante (v. 30443-90), le cite sous la forme *Toudis pareil son pareil quiere* (v. 30446), et dans le *Testament* de Jean de Meung, on lit (v. 61) : *Toute riens veult et aime son pareil par nature* ; cette idée, qui rappelle le prov. provençal *Dis homs ades vol companhar Per natura tota cauz'ab sa par* (Cnyrim, n° 563), remonte probablement à la Bible (*Ecclesiast.*, XIII, 19-20) ; cp. *Salemon dit que semblance est cause d'amour dont l'escripture dit, Ecclesiastici octavo* (?) : *Toute beste ame son semblable* (Wandelt, n° 176). Cp. *Toute chose quiert son semblable* (*Lament.*, II, 1736). Cp. aussi *Chastoiem.*, III, 129-30. — Le prov. *Chascun quiert son pareil* a été modernisé en *Chacun quiert son semblable* (Goedthals, p. 129) et *Chacun cherche son semblable* (cp. Le Roux, II, 269, 267) ; au XVIe s., apparaît aussi le prov. moderne *Qui se ressemble, s'assemble* (*ibid.*, p. 406).

1151. *Que och* ; il faut probablement corriger *Or och* (*os*), qui est une expression souvent employée par notre auteur (cp. vv. 1631, 1717, 1802, 2048, de même que *or oiés* 1494 et *or porés oir* 1292).

1153. *d'une equalité*, par leur égalité réciproque. *Equalité* (pour *iveltė*) est un latinisme faisant allusion à un axiome cher à Aristote : *Aequalitas est amor* (*Moral. Eudem.*, lib. VII, VI); *Aequalitas est amicitia* (*Ethica Nicom.*, lib. VIII, V ; lib. IX, VIII) ; *Aequalitas et similitudo amicitia est* (*ibid.*, lib. VII, VIII). — La glose *en tout*, écrite deux vers plus haut, doit se placer ici.

1154. Allusion à la théorie de l'*identité* (Aristote, *Topique*, lib. VII, cap. I ; *Métaphys.*, lib. IV, cap. IX).

1158. « L'aiguille de la balance ne s'en apercevrait pas », c'est-à-dire elle ne pencherait ni d'un côté ni de l'autre, vu la parfaite égalité des deux éléments mis en balance. La locution *metre en balance*, qui n'a plus ici le

sens traditionnel de « risquer » (cf. la note 515), fait déjà penser au sens moderne qui est « comparer ».

1165. *Dont... j'en feroie,* alors... je ferais. Cp. *Car je ferai tout vo voloir* (*Renart,* XIX, 62). Après *voloir,* mettez un point et virgule.

1167. Toute réflexion faite, la leçon de Sch. et V. H. : *Se çou non, comment m'ameroit ?* me semble préférable. Cp. *Ou se ce non, vous m'avés morte* (*Rose,* 17474) ; *Ou se ce non, gel ferai pendre* (Renart, X, 236).

1171. Ce vers est le complément de *voie* (= moyen).

1173. *de mil une,* expression toute faite pour « aucune » (cp. le v. 363).

1177. Le *viautre,* que la glose traduit par *crueulz,* était en effet le symbole de la cruauté et de la félonie (d'où l'expression *li felons viautres*) ; il rime généralement avec *autre.* Cp. *Mais tuit dampné seront li autre, Li mal waignon, li felon viautre* (Gaut. de Coinci, éd. Poquet, col. 87) ; *A deus de ses plus felons viautres* (Méon, *Nouv. Rec.,* II, p. 30, v. 922). Cp. aussi Rutebeuf, p. 28, v. 20-1. Pour d'autres exemples, je renvoie à E. Bormann, *Die Jagd in den altfranz. Artus-und Abenteuerrom.* (A. u. A., nº LXVIII, p. 41). Dans le *Rom. de Renart,* cette épithète est donnée par ironie au « vieux mâtin » Roonel : *Et Roonels li felz li veltres* (*Renart,* VI, 472).

1179. *signourie,* de même que *maistrie* (cp. v. 763) s'employait souvent pour exprimer la puissance de l'amour ; cp. *Quer amor par sa signourie Toute chose vaint et mestrie* (*Clef d'amours,* v. 2119-20). On disait, de même, proverbialement : *Qu'onques amor et seignorie Ne s'entrefirent compaignie* (*Rose,* 9201-2). Cp. *Mas en amor non a hom senhoratge* (Cnyrim, nº 68 a).

1180. *grant sens.* On disait plus souvent que l'amour ne connaît ni sens ni mesure (cp. Cnyrim, nºˢ 26-31). Dans le *Rom. de la Rose,* Raison dit à l'Amant (v. 3053-4) : *C'est li maus qui amours a non; Où il n'a se folie non ;* mais, plus loin (v. 4941), elle est moins catégorique : *C'est fol sens, c'est sage folie ;* cp. *En amours est folie et sens* (Le Roux, II, 292).

1181-2. C'était un lieu commun qu'*Amors fait valoir la gent* (Cp. Le Roux, II, 236, et Cnyrim, nº 2-8), et l'antithèse de *valoir* et de *non caloir* n'était pas moins banale.

1183-6. Ces lieux communs figuraient constamment dans les tirades sur le pouvoir de l'amour; celles qu'on lit dans le *Chastiem. des dames* (Barbazan-Méon, t. IV, p. 213) et dans le *Rom. de la Rose* (v. 4911-76 ; 5019-59) sont des véritables tours de force dans ce genre; il est vrai que des deux tirades du *Rom. de la Rose,* la première est plutôt une série de paradoxes, tandis que la seconde, plus banale, est probablement apocryphe, comme le supposait déjà Méon (rien que la façon de rimer par séries de 4, 6, 7 vers suffirait à le prouver). Cp. aussi la tirade *contre* l'amour dans *Ren. le Contr.* (v. 25325-46). Les vers 1183-6 de notre poème, loin d'être la traduction du passage correspondant dans *Pamphilus* (v. 409-10) où Vénus :

Incitat haec animos, dat largis, odit avaros
Laetitiam sequitur tristitiamque fugit,

sont plutôt une réminiscence de ces lieux communs alors si fréquentes dans la poésie. Cp. *Amors fait les vilainz gentiz... Et les avaricious larges Et les couars hardiz sans targes* (*Clef d'amours*, v. 2005-8). — *Amors essauce courtoisie, Amors het toute vilonie... Amors fet hardis mains couars, Amors fet larges les eschars* (*Chast. aux dames*, passim). — *Amors molt fait ome hardi, Amors molt tost l'a enaspri* (Schepp, n° 70), etc. Cp. aussi la note de M. Jeanroy dans *Romania*, t. XXII (1893), p. 65.

1183. Cp. *Ainsi font large de l'aver* (Rutebeuf, p. 167, v. 171).

1184. Ce vers serait mieux à sa place *avant* le v. 1183, car il est l'antithèse des vers 1181-2, tandis que les mots *Et se fait* (= *Et si fait*) du v. 1183 sont sans doute la continuation du *Et fait* au v. 1184 (cp. les vers 1185-6). Le mot *espaver* se rattache probablement au mot *espave*, du lat. expavidus (proprt. « effarouché, égaré » ; cp. Körting, n° 2977) ; *espaver* signifierait alors « s'égarer, échouer ».

1189-91. Ce passage n'est pas bien clair à cause de la lacune après 1191. La glose, presque illisible, doit être rectifiée : *par le lieu d'oppositis ou livre des Topiques*. C'est en effet, comme prouve le v. 1190, une allusion à la théorie des contraires dans les *Topiques* d'Aristote (lib. V, cap. VI : *De locis ab oppositis*). Mais on attendrait plutôt *Vilaine ies* au v. 1191, puisque le raisonnement est le suivant : Après avoir dit que l'Amour rend vertueux celui qui aime franchement, la vieille poursuit : « Si, par contre, tu abandonnes (méprises) son noble avantage, tu perdras toi-même — d'après le lieu des opposés — ta noblesse pour devenir ignoble ». Mais pour arriver à cette conclusion, il faudrait corriger au v. 1191 : *Gentil n'iers*. — L'expression *istre du proffit* semble être calquée sur *istre du propos* (cp. la note 1867). On pourrait aussi voir dans ce *proffit is* une faute pour *positis* (= *propos*), ce qui permettrait de garder *gentile ies* ; il est vrai que, dans ce cas, le v. 1191 devrait suivre immédiatement le v. 1189. Le raisonnement serait à peu près celui des vv. 249-54 où Jean fait également allusion à la théorie des contraires quand il dit : *Car se l'oppos est en l'oppos, Est li propos en son propos.*

1193. *Par saint Fiacre*. Ce nom n'est pas mis par hasard. S. Fiacre, moine irlandais (la légende le dit fils du roi d'Écosse) a passé la plus grande partie de sa vie dans le bois de Fordille en Brie et était ainsi devenu le patron de la Brie, qui est le pays de l'auteur. Cp. *Par saint Fiacre de Brye !* (Rabelais, *Pantagr.*, liv. II, ch. XI). Il est donc naturel que l'auteur emploie une locution née dans son pays. C'est du reste un cas isolé ; généralement, les noms des Saints et Saintes qui figurent dans les formules *par saint* X ou *foy que doy saint* Y ne sont que des chevilles, et c'est pourquoi les auteurs des fabliaux en ont tellement abusé (cp. J. Bédier, *Les fabliaux*, p. 342 s.). Et non pas eux seulement. Jean de Meung, embarrassé de trouver une rime à *murtre*, se souvient de *saint Yvurtre* (cp. *Rose*, II, p. 296). Veut-on savoir pourquoi *saint Liénart* est si souvent

invoqué dans le *Rom. de Renart ?* C'est la rime qui a dicté cette préférence (cp. *Renart*, I, 259 ; XIV, 119, 872, 1069; XVI, 1496; XVII, 1406, 1585, etc.). Et c'est pour la même raison que *Primaut* rime avec *seint Renaut* (*Renart*, XIV, 359-60), *Frobert* avec *Hubert* (XVII, 701), que *gorge* appelle *saint Jorge* (I, 1265), *sac : seint Jac* (XIII, 2293), *eglise : saint Felise* (III, 317). Dans l'association du mot *amans* à *sains Amans* (*Rose*, 15089-90) il y a peut-être l'influence d'une étymologie populaire.

Ailleurs, ce sont des noms plus ou moins obscurs ; *saint Guion* (XII, 1165) ; *saint Cler* (V, 81) ; *saint Romacle* (XXII, 661) ; *saint Sevestre* (IV, 227) ; *saint Ysraël* (I, 938 ; XII, 268) ; *saint Lox* (XVI, 330) ; *saint Maart* (XVI, 1206) ; *sainte Paternostre* (XVI, 1268). Certains auteurs ont abusé de ce procédé facile et irrévérencieux en accumulant les invocations (I, 2435-6 ; XVII, 546-50) ou en les faisant à tout propos : on pourrait faire une litanie rien qu'avec les noms des Saints mentionnés dans la XIIIe et XIVe branche. On pourrait rapprocher de ces formules « hagiographiques » les formules géographiques p. ex. dans les locutions *jusqu'à* X, *jusqu'en* Y, *por tot l'or* (*l'avoir*) *de* Z. Les deux séries de formules se combinent du reste fréquemment ; cp. *par les sains qui sont a Romme* (*Renart*, XVII, 1522 ; XXIII, 725 ; cf. VI, 286, 1321 ; X, 338 ; XIII, 2031) ; *par tos les seins qu'en prie a Liege* (XIII, 2003) ; *par les sainz de Biauliant* (XXIII, 201) ; *par trestos les seinz do mont* (XIV, 966).

1195. *Si le saroit on a Biauvais.* Les Beauvaisiens semblent avoir eu la réputation de gens fort bavards, et la formule *jusqu'en Beauvoisin* était, pour ainsi dire, proverbiale ; cp. *De sa valor, de sa largesce Palloit l'en jusqu'en Beaucoisin* (*Auberee ;* cf. la note de Ebeling sur ce vers). Un proverbe picard appelle Beauvais la « ville mal disante » (cp. Le Roux, I, 317).

1197-8. Sur *tel* suivi de *que*, voir la note 298. Les deux vers correspondent aux vv. 293-4 du *Pamphilus* (et non aux vv. 413-6 qui manquent dans la traduction). L'image de la *Fama* volante remonte à un passage souvent imité de l'*Enéide* (cf. Introd., p. 31, n. 1) ; cp. *La renomee, qui tost vole, A tant portee la parole Qu'ele est a lor voisins vënue* (Rutebeuf, p. 136, v. 449-51). Le proverbe correspondant est *Oy dire vayt partut* (Le Roux, II, 479, 366).

1200. *Envie li tot le plume ;* on s'attendrait à *les plumes,* mais *toldre la plume* était une expression toute faite pour « porter dommage ». Dans les *Lament.* de Jean Lefèvre (liv. II, v. 1060) la femme *blandist et oste la plume.* Cp. la locution « on lui a tiré une plume de son aile » (Roux, *Dict. comique,* I, 10), et les locutions modernes *rogner les ailes, couper l'aile,* et l'allem. *die flügel stutzen.*

1203. Cette antithèse était proverbiale ; on la trouve généralement sous la forme *Amours est douce et amere* (Tarbé, p. 9) ; cp. les allusions dans le *Rom. de la Rose* (v. 2193-4 ; 4847-8) et les nombreux vers où le verbe *amer* rime avec l'adj. *amer* (*ibid.*, t. I, p. 114).

1204. *sanz maniere* est probablement synonyme de *sans mesure* ; cp. *K'en ben amor ne doit avoir mesure* (Mätzner, *Altfranz. Lieder*, p. 122, v. 14).

1206. On peut garder *plaie* (du verbe *plaier*) à condition de remplacer, au v. 1205, *si* par *plus*.

1208. *sans desservir*, « sans qu'ils le méritent » (et non « sans les récompenser »). Cp. les vv. 1125-6 et le passage analogue dans *Ren. le Contr.* (v. 5525-8) où cette sentence est attribuée à Virgile : ... « *N'acquerrons ja envie, Car Envye a tressouvent fait Honnir maint homme sans meffait.* »

1213. *parler de menchonge*, parler mensongèrement (cp. le v. 77).

1214. *devine et songe* ; les deux verbes sont à peu près synonymes ; cp. *Et ne pense ne ne devine Fors a regarder vers le ciel* (Rutebeuf, p. 291, v. 1802-3).

1215-6. Jean semble avoir mal compris l'original : le v. 1215 serait plus intelligible s'il y avait : *Et quant cest voirs est manifeste* ; cp. *Sed praestat verum, rumor et ipse cadit* (*Pamph.*, 422).

1216. *ceste*, pour *ceste cose* ; cp. la note 497.

1217. *Sanz chou que*, « abstraction faite ». Sur cet emploi de *sans ce que* (avec l'indic.), voir *Archiv f. d. Stud. d. n. Spr.*, t. XCVIII, p. 466. Tobler traduit par « ganz abgesehen davon dass ».

1219. *Ja n'ierent li di si divers.* Construction elliptique (il faut suppléer d'après ce qui précède : « que je ne puisse vous défendre »). *Ja tant n'ierent li d. d.* serait plus correct ; cp. *vous verrés les murs croler, Et chanceler tors et torneles, Ja tant ne seront fors ne beles* (sous-ent. « qu'ils ne chancellent », *Rose*, 8660-2 ; cf. *ibid.*, v. 11839-42). Il faut donc mettre la virgule après *orray* et le point-virgule après *divers* et traduire : « si étranges que soient les racontars ».

1220. *par mains yviers*. Les noms des saisons sont mis quelquefois pour *annee*, notamment dans les locutions *plus d'un iver et d'un esté* (*Rose*, 8654 ; Froissart, *Espin. amoureuse*, v. 1286) ; *n'yver n'esté* (*Renart*, XVII, 1523) ; *un iver et un esté* (*Wist. le moine*, v. 12).

1221. *le viese et le nouvelle* (sous-ent. *cose*, comme au v. 1216). On pourrait aussi penser à la formule plaisante *nouveles ne viés* où l'antithèse n'existe qu'en apparence (Voir A. Tobler, *Verblümter Ausdruck u. Wortspiel in altfranz. Rede*, dans *Sitzungsber. d. Königl.-preuss. Akad. zu Berlin*, 1882, p. 557, réimpr. dans *Verm. Beitr.*, II, 236).

1226. *a cel Absalon.* Allusion à la beauté proverbiale d'Absalon ; qui *Sages et sur tous beaulx estoit* (*Ren. Contr.*, 4245) ; cp. *Qe plus fu bel qe non fu Ansalon* (K. Meinhoff, *Die Vergl. i. d. altfranz. Karlsepen*, nº 1584) ; *La beutatz d'Ansalon* (Cnyrim, nº 1028). Même les dames étaient comparées à Absalon (cp. C. Stössel, *Die Bilder u. Vergl. d. altprov. Lyrik*, nº 282), de même que les jeunes filles : *O decora — super ora — belli Absalonis — et non talis — ut mortalis — sis conditionis* (*Carm. bur.*, Schmeller, p. 122). — Ici, la comparaison est double : elle vise à la fois la beauté et la fin tragique d'Absalon. Cp. aussi *Rom. de la Poire*, v. 1171-2.

1228. Cp. *Et el s'ocist a grant martire* (*Eneas*, 3314) ; *Je muir a grief martire* (*Lament.*, III, 3338) ; *Lors reseras en grant martire* (*Rose*, 2428).

1234. Le mot *decré* semble faire allusion à un axiome de droit que je n'ai pas trouvé dans les *Decrétales*.

1238. *Quar traïson partout a gait*. Cp, *Temptez est homs par maintz aguez Combien qu'il soit saillant et guez* (*Ren. Contr.*, 29941-2) ; *Voirement dist on voir souvent en reprochier Que de grant traïson ne se puet nus gaitier* (Ebert, p. 12) ; *L'en se doit toujours guetter du mal* (Le Roux, II, 339) ; *Par tout y a decevance* (Goedthals, p. 20). Dans le ms. lat. 10360, le prov. *L'en ne sera ja tray que par le sien* est suivi du commentaire : *Quia non est pestis gravior quam familiaris amicus*, et c'est peut-être à cette sentence qui se rapporte le *decré* du v. 1234 (cp. la note 2430).

1248. *A lui sanz plus*, à lui tout seul.

1251-2. Ces deux vers sont en contradiction avec le v. 1248; le *Pamphilus* est plus explicite :

> 435. *Sed nimis hoc cela, soli sibi, posco, revela;*
> *Non tamen incipies hac ratione loqui.*

1253-4. La même rime brisée se lit dans le *Liv. de Leesce*, v. 3776-7.

1256. *par vostre ame*. On n'employait couramment que les formules *par m'ame* (cp. *Rose*, 15031 ; *Ren. Contr.*, 10003), *par t'ame* (*Renart*, XIV, 558) et *par s'ame* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 197, v. 334). Sur cette formule de protestation l'auteur a calqué en outre : *par l'ame de tous mes amis* (v. 2260).

1259-60. La rime *bourras : haribourras* remonte à un passage du *Testament* de Jean de Meung (v. 1269-70).

1262-4. Ce trait rappelle le tableau d'Astenance-Contrainte (*Rose*, 12987-9) : *Son psaltier mie n'oblia ; Unes patenostres i a A un blanc laz de fil pendues*. La rime *apostre : patenostre* se trouve aussi dans *Lament.*, III, 763-4.

1269. *Dieus te doinst joie!* est une formule de salutation des plus usitées (cp. F. Schiller, *Das Grüssen im Altfranz.*, Halle, 1890, p. 8 ss.).

1273. *Moult remaint de ce que fol pense*. Aux exemples cités par Tobler (*Prov. au vil.*, 37) on pourrait ajouter : *Mont remaint de ce que fox pensse* (lat. 18184, fol. 150[b]) ; *Moult remaint de ce que fox pense* (Jehan Mielot, n° 198 ; Le Roux, II, 490) ; *De ce que fol pense souvent remaint* (Langlois, n° 175) ; *De ce que fol pensse demeure bien souvent* (Fehse, n° 117). Cp. aussi *De ce que on pense assez il en demeure* (Gringore, *Quatrains*), et les variantes du proverbe citées par Schepp, p. 49.

1276. *Tu ies uns. O. entre deus.* SS. = *tu ies uns sos* ou, comme dirait Molière, un « sot en trois lettres ». C'est un euphémisme doublé d'un calembour. Signalons, à ce propos, le procédé euphémique qui consistait à épeler le mot qu'on se gênait de prononcer tel quel (cp. Jubinal, *Nouv.*

Rec., I, p. 324, et Langlois, *Anc. prov. français*, n° 132). Les vers 1275-6 font, en outre, une allusion au proverbe *De fole promesse se fait fous tous liez* (Le Roux, I, 240; cp. les variantes dans Tobler, p. 164). Cp. aussi *Li musart croient qanqu'il oent* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 18, v. 544).

1277. *tart* = *trop tart* (comme au v. 1312).

1281-4. Ce passage ne s'accorde pas du tout avec les vers correspondants du *Pamphilus* :

> 445. Res ut miratur, Galatheae *taeda* paratur,
> Miror enim cultus quos parat illa domus.
> *Sunt centum causae* quibus istud suspicor esse,
> Sed suus ista tamen celat uterque parens.

Le traducteur n'avait aucune raison de passer sous silence le prétendu projet de mariage ; cet oubli s'explique donc par une faute de mémoire (cf. Introd., p. 71). Les mots *qu'elle me porte* (qu'elle me supporte à regret) permettent de supposer une confusion de *taeda* avec *taedia*. Grâce à cette confusion, Jean a également faussé le sens des *centum causae* dont il fait les *motifs* du refus de Galatée, alors qu'il s'agit des *indices* par lesquels la vieille prétend découvrir le projet de mariage, soigneusement caché par les parents de la jeune fille.

1291. *ret et rase*. La « destruction » est comparée, fort étrangement, à un barbier qui gratterait le cœur avec un rasoir (cp. le barbier de Rutebeuf qui ne sait *rooignier ne rere*).

1292. *extase* est plutôt un latinisme que le mot savant pour *estasie*, qui n'apparaît que tardivement. Cp. *Hanc vim exstasim dicimus, excessum mentis et amentiae instar* (S. Augustin, *De gent. ad litt.*, 12).

1295. Cette complainte peut se diviser en trois parties : 1°) l'imitation du *Pamphilus* qui s'arrête au v. 1306; —2°) une série de métaphores empruntées à la philosophie et au droit (v. 1314-30); — 3°) le débat du cœur et des sens, qui remplace le dilemme traditionnel (v. 1337-73). Cette troisième partie est encore plus obscure que l'assemblage des termes savants qui ne rime à rien et n'est, après tout, qu'une phraséologie creuse, destinée, tout au plus, à faire rire les assistants. Aussi la vieille n'a-t-elle pas tort quand elle reproche à Pamphile de lui « bourrer le crâne » avec ses *accidents* (v. 1488 ss.).

1296. *leur offices*, parce que le sujet logique est au pluriel (v. 1295) ; l'usage demande pourtant le pronom au singulier à cause de la forme *nie*.

1297-8. Ces deux vers sont la répétition des vv. 557-8.

1302. *Ma nef n'a port ne m'ancre terre*. Cette métaphore (cp. *Pamph.*, 457-8) est fréquente dans Ovide (*Ars amat.*, II, 10, 337 ; *Rem.*, 447, etc.) et dans le *Rom. de la Rose* ; cp. *Et que sa nef a port ne vengne* (*Rose*, 8409) ; *Ta nef vendra, quant si bien nages, A bon port*... (*ibid.*, 11142-3) ; elle est sans rapport avec les locutions proverbiales *ariver à bon port* (*Ren. Contr.*,

1228. Cp. *Et el s'ocist a grant martire* (*Eneas*, 3314) ; *Je muir a grief martire* (*Lament.*, III, 3338) ; *Lors reseras en grant martire* (*Rose*, 2428).

1234. Le mot *decré* semble faire allusion à un axiome de droit que je n'ai pas trouvé dans les *Decrétales*.

1238. *Quar traïson partout a gait.* Cp, *Temptez est homs par maintz aguez Combien qu'il soit saillant et guez* (*Ren. Contr.*, 29941-2) ; *Voirement dist on voir souvent en reprochier Que de grant traïson ne se puet nus gaitier* (Ebert, p. 12) ; *L'en se doit toujours guetter du mal* (Le Roux, II, 339) ; *Par tout y a decevance* (Goedthals, p. 20). Dans le ms. lat. 10360, le prov. *L'en ne sera ja tray que par le sien* est suivi du commentaire : *Quia non est pestis gravior quam familiaris amicus*, et c'est peut-être à cette sentence qui se rapporte le *decré* du v. 1234 (cp. la note 2430).

1248. *A lui sanz plus*, à lui tout seul.

1251-2. Ces deux vers sont en contradiction avec le v. 1248 ; le *Pamphilus* est plus explicite :

> 435. *Sed nimis hoc cela, soli sibi, posco, revela* ;
> *Non tamen incipies hac ratione loqui.*

1253-4. La même rime brisée se lit dans le *Liv. de Leesce*, v. 3776-7.

1256. *par vostre ame.* On n'employait couramment que les formules *par m'ame* (cp. *Rose*, 15031 ; *Ren. Contr.*, 10003), *par t'ame* (*Renart*, XIV, 558) et *par s'ame* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 197, v. 334). Sur cette formule de protestation l'auteur a calqué en outre : *par l'ame de tous mes amis* (v. 2260).

1259-60. La rime *bourras : haribourras* remonte à un passage du *Testament* de Jean de Meung (v. 1269-70).

1262-4. Ce trait rappelle le tableau d'Astenance-Contrainte (*Rose*, 12987-9) : *Son psaltier mie n'oblia ; Unes patenostres i a A un blanc laz de fil pendues.* La rime *apostre : patenostre* se trouve aussi dans *Lament.*, III, 763-4.

1269. *Dieus te doinst joie!* est une formule de salutation des plus usitées (cp. F. Schiller, *Das Grüssen im Altfranz.*, Halle, 1890, p. 8 ss.).

1273. *Moult remaint de ce que fol pense.* Aux exemples cités par Tobler (*Prov. au vil.*, 37) on pourrait ajouter : *Mont remaint de ce que fox pensse* (lat. 18184, fol. 150[b]) ; *Moult remaint de ce que fox pense* (Jehan Mielot, n° 198 ; Le Roux, II, 490) ; *De ce que fol pense souvent remaint* (Langlois, n° 175) ; *De ce que fol pensse demeure bien souvent* (Fehse, n° 117). Cp. aussi *De ce que on pense assez il en demeure* (Gringore, *Quatrains*), et les variantes du proverbe citées par Schepp, p. 49.

1276. *Tu ies uns. O. entre deus.* SS. = *tu ies uns sos* ou, comme dirait Molière, un « sot en trois lettres ». C'est un euphémisme doublé d'un calembour. Signalons, à ce propos, le procédé euphémique qui consistait à épeler le mot qu'on se gênait de prononcer tel quel (cp. Jubinal, *Nouv.*

Rec., I, p. 324, et Langlois, *Anc. prov. français*, n° 132). Les vers 1275-6 font, en outre, une allusion au proverbe *De fole promesse se fait fous tous liez* (Le Roux, I, 240; cp. les variantes dans Tobler, p. 164). Cp. aussi *Li musart croient qanqu'il oent* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 18, v. 544).

1277. *tart = trop tart* (comme au v. 1312).

1281-4. Ce passage ne s'accorde pas du tout avec les vers correspondants du *Pamphilus :*

> 445. Res ut miratur, Galatheae *taeda* paratur,
> Miror enim cultus quos parat illa domus.
> *Sunt centum causae* quibus istud suspicor esse,
> Sed suus ista tamen celat uterque parens.

Le traducteur n'avait aucune raison de passer sous silence le prétendu projet de mariage; cet oubli s'explique donc par une faute de mémoire (cf. Introd., p. 71). Les mots *qu'elle me porte* (qu'elle me supporte à regret) permettent de supposer une confusion de *taeda* avec *taedia*. Grâce à cette confusion, Jean a également faussé le sens des *centum causae* dont il fait les *motifs* du refus de Galatée, alors qu'il s'agit des *indices* par lesquels la vieille prétend découvrir le projet de mariage, soigneusement caché par les parents de la jeune fille.

1291. *ret et rase*. La « destruction » est comparée, fort étrangement, à un barbier qui gratterait le cœur avec un rasoir (cp. le barbier de Rutebeuf qui ne sait *rooignier ne rere*).

1292. *extase* est plutôt un latinisme que le mot savant pour *estasie*, qui n'apparaît que tardivement. Cp. *Hanc vim exstasim dicimus, excessum mentis et amentiae instar* (S. Augustin, *De gent. ad litt.*, 12).

1295. Cette complainte peut se diviser en trois parties : 1°) l'imitation du *Pamphilus* qui s'arrête au v. 1306; — 2°) une série de métaphores empruntées à la philosophie et au droit (v. 1314-30); — 3°) le débat du cœur et des sens, qui remplace le dilemme traditionnel (v. 1337-73). Cette troisième partie est encore plus obscure que l'assemblage des termes savants qui ne rime à rien et n'est, après tout, qu'une phraséologie creuse, destinée, tout au plus, à faire rire les assistants. Aussi la vieille n'a-t-elle pas tort quand elle reproche à Pamphile de lui « bourrer le crâne » avec ses *accidents* (v. 1488 ss.).

1296. *leur offices*, parce que le sujet logique est au pluriel (v. 1295); l'usage demande pourtant le pronom au singulier à cause de la forme *nie*.

1297-8. Ces deux vers sont la répétition des vv. 557-8.

1302. *Ma nef n'a port ne m'ancre terre*. Cette métaphore (cp. *Pamph.*, 457-8) est fréquente dans Ovide (*Ars amat.*, II, 10, 337; *Rem.*, 447, etc.) et dans le *Rom. de la Rose*; cp. *Et que sa nef a port ne vengne* (*Rose*, 8409); *Ta nef vendra, quant si bien nages, A bon port*... (*ibid.*, 11142-3); elle est sans rapport avec les locutions proverbiales *ariver à bon port* (*Ren. Contr.*,

la rime *Richars li Biaus*, v. 261-2 ; il n'y a donc pas lieu de l'intervertir comme le fait Van Hamel.

1339. *Divine revelation*. Voir, sur la signification des songes, Introd., p. 76. Au XIVe siècle, on distinguait généralement entre les songes révélateurs, qui viennent de Dieu, et les songes tentateurs qui viennent du diable (cp. Sydrach, Resp. 471, et *Rom. de la Rose*, v. 19443-8).

1340 et **1345**. Mettez deux points après *affliction* et après *laide*.

1343. *D'auttorité fu sa maxime*. Son arbitrage (sur *maxime*, voir la note 1322) était fondé sur l'autorité (du cœur sur les sens). Cp. pour la rime *Liv. de Leesce*, 987-8.

1344. Faut-il mettre des guillemets après *dist* ?

1346. *Qui a son tour*, celui qui a son tour, c'est-à-dire « chacun à son tour » ; *rade et reide* (p. *roide*) « véhément et intransigeant ».

1347-67. Toute cette discussion n'est pas bien claire. A quoi se rapporte le *chou* du v. 1349 ? Et pourquoi, l'œil, interpellé par le cœur, s'adresse-t-il à *dame Bouche* ? L'auteur fait, sans doute, allusion à un poème, aujourd'hui perdu, dont les clercs-auditeurs avaient encore le souvenir récent (cp. Introd., p. 79).

1352. L'œil semble vouloir dire que l'histoire du baiser ne le regarde pas : c'est l'affaire de dame Bouche, à moins que ce ne fût un songe oublié dans le *de somno et vigilia*. (On dirait vraiment que l'œil prend le traité d'Aristote pour une « clef des songes ! »). Du reste, Aristote n'a-t-il pas dit que les couleurs seules étaient de la compétence de l'œil. Donc, en la peignant telle qu'il la voyait, savoir blanche et vermeille, l'œil n'a fait que son devoir. Le passage auquel l'auteur fait allusion se trouve dans le chapitre intitulé *De visu* : *Ad quod igitur visus pertinet, id est visibile ; visibile vero est color*, etc. (*De Anima*, lib. II, cap. VII).

1358. On serait tenté de corriger *blanche et vermelle Sont ses couleurs ; n'est el pas belle?* ou : *n'est ce pas belle* (sous-ent. *cose*). Cp. *qu'ele estoit donc blanke et vermeille !* (*Li jus Adan ou de la feuillie*, v. 71). Mais cette interprétation serait incompatible avec la Métaphysique, puisque l'œil ne doit pas juger, mais seulement communiquer les sensations qu'il reçoit de l'extérieur (couleurs). Le mot *pas* désigne peut-être (comme au v. 819) le « passage » en question ; *belle* serait alors une ellipse pour *belle cose*.

1361-2. Cp. les vers 828 et 845-6.

1364. *bondir* est traité ici comme un verbe actif, « faire résonner, retentir ».

1365. *souvenence*. Il vaut mieux garder *couvenence* et traduire : « Si elle vous manque à sa convention » (cp. la note 1327).

1367. *Le vaillant d'une nois de corre*, proprt. « la valeur d'une noisette », c'est-à-dire « futilité » (cp. la note 184). Je n'ai trouvé cette expression

que dans le *Rom. de Renart* (I, 121) : *Le vaillant d'une nois de coudre, Pres sui que je li face soudre...* (Le vers serait peut-être mieux à sa place après 1368 ; dans ce cas, il faudrait fermer les guillemets après *deffaut*).

1368. *chi doy*, ces deux-là (l'œil et l'oreille). Cp. pour cet emploi du verbe *solre* (= *respondre*) notre « payer de retour » et allem. *heimzahlen*.

1369. Sur *que* après *quand* (= puisque), voir A. Tobler, *Verm. Beitr.*, t. IV, p. 14.

1371. La locution *faire sorde oreille* est fréquente (cp. *Renart*, II, 561 ; III, 21 ; XII, 1083 ; Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 267, v. 1) ; *faire la s. o.* (avec l'article) est plus récent (cp. *Liv. de Leesce*, 1878). Quelquefois, on emploie le pluriel : *Face li les oreilles sordes* (*Rose*, 14733) ; cp. le prov. *A paroles lourdes oreilles sourdes* (Le Roux, II, 228).

1372. Cp. le prov. *Puce en l'oreille l'homme reveille* (Le Roux, II, 198). On disait, il est vrai, aussi : *Qui dort bien, puces ne craint* (De Bouelles, II, 212).

1375. *le t'exposast* (sous-ent. *s'il fust vivant*) ; le verbe *exposer*, interpréter, s'emploie souvent en parlant de l'onirocritie (cp. *Ren. Contr.*, 3985, où il s'agit également de l'interprétation des songes par Joseph).

1376. Vers assez superflu ; *exposer a le letre* est du reste un contresens. Je vois dans cette antithèse entre la *letre* et la *glose* la réminiscence d'un passage du *Rom. de la Rose* (v. 7344-6) : *Car sachiés que cis nobles songes, Ou fauce glose volés metre, Doit estre entendus a la letre*. Notons que l'expression *a la letre*, qui n'est pas attestée avant le *Rom. de la Rose* (cf. Godefroy, art. *letre*), s'y retrouve encore dans la locution *prendre a la letre* aux vv. 7909 et 7935-6 : *Qui pris doivent estre a la letre Tout promptement, sans glose metre*.

1337. *parler d'uiseuses* est un pléonasme, car *oiseuse* signifie déjà « parole oiseuse ». Peut-être faut-il sous-entendre *coses* ? Cp. *Parole de molt grant huiseuse* (*Violette*, p. 64).

1379. *Afiert il a houme a plourer* ? C'était un lieu commun, au moyen âge, que l'homme bien né doit cacher son émotion. Cp... *Ce n'aferist mie a home Que sens et proesce renome. Certes, malement t'en diffames. Lesse plorer enfans et fames, Bestes fiebles et variables, Et tu soies fer set estables* (*Rose*, 7139-44). Cp. le passage analogue dans la *Comtesse d'Anjou*, cité par Ch.-V. Langlois (*La Soc. fr. au XIIIe s.*, p. 246), dont les deux derniers vers : *N'estes pas homs à qui afiere A vous ainsi desconforter* rappellent le v. 1389. Cp. le prov. *Del dementer est il honte molt grant* (Tarbé, p. 14).

1384. La vieille plaisante sur l'*obligation* de Galatée (cp. la note 1327). « Puisqu'elle t'a menti, dit-elle, fais en autant. Que le gage de votre contrat soit dorénavant le mensonge ; ainsi tu pourras constater sa probité. »

1387. *Qu'il dist*, ce qu'il dit.

1393-6. Cp. Boèce, *De consolatione philos.*, cap. III, VIII passim, et cap. IV,

où ces deux vérités sont résumées en quelques mots :.. *ne vos aut tristis opprimat aut secunda corrumpat* (Migne, col. 825). C'était du reste un lieu commun déjà dans l'antiquité. Sénèque l'a exprimé dans son *Thyeste* (a. III, sc. III) :

> *Nemo confidiat nimium secundis ;*
> *Nemo desperat meliora lapsis.*

Cp. *Itaque in secundis nemo confidat, in adversis nemo deficiat... In melius adversa, in deterius optate flectuntur* (*Quaest. natur.* lib. III, praef.). Cp. aussi les vers de Caton (lib. IV, XXVI) :

> *Tranquillis rebus, semper adverse timete :*
> *Rursus in adversis melius sperare memento,*

et la traduction dans *Ren. Contr.*, 4727-30. Cp. aussi *Rose*, v. 6644-5 : *S'est moult fox qui s'en desconforte, Et qui de riens s'en esjoït.* Dans le *Livre de Seneke*, cette pensée est attribuée à Lucain (fr. 1097, fol. 49).

1395. *L'autre est chieux,* construction elliptique pour *L'autre (sotie) est de chel.*

1399-400. Synchyse. Pour rendre la phrase plus intelligible, il suffit de lire : *Et si voit* (= voit on) *qu'elle fait bien grasse La maigreur de gent assés basse.*

1402. *taint en grainne,* proprt. « peint à l'écarlate », et au fig. « constant, indélébile », par allusion à l'écarlate dont la couleur, d'un rouge vif et éclatant, s'altère difficilement. (Cp. pour ce changement de sens le mot « cramoisi » fort à la mode au XVIe siècle, p. ex. dans « être sot, laid en cramoisi »). L'emploi fig. du mot *grainne* remonte au *Testam.* de Jean de Meung (v. 437-8) :

> Amour d'omme envers fame n'est mie *tainte en graine*,
> Par trop pou se destaint, par trop pou se desgraine.

1403 ss. Cp. la tirade sur la pauvreté dans *Ren. le Contr.*, v. 33369-408.

1404. *De moult s'appense qui pain n'a.* Proverbe : cp. *De maintes se pourpense, qui pain n'a* (Tobler, str. 74) ; *De mainte chose se porpence qui pain n'a* (*Prov. rur. et vulg.*, nº 106 = Le Roux, II, 208) ; *De moult se pourpense qui pain n'a* (Langlois, nº 187 ; Goedthals, p. 74) ; *De tout s'avise a qui pain faut* (Goedthals, *ibid.*) ; *De beaucoup a soin a qui manque le pain* (Le Roux, II, 208 ; Gruther, I).

1405. Cp. *Pauvreté fait faire beaucoup de choses* (Cordier, p. 37). *Hominem experiri multa paupertas iubet* (Proverbe latin).

1406. *sage* (raisonnable, modéré) s'oppose aux *grans corages* (projets téméraires). Dans le *Rom. de la Rose*, Poverté *tolt au sage neis le sen* (v. 8741).

1408. Le *buletiaus de farine*, *buleteaus a bolangier* (*Dit du Mercier* dans Crapelet, *o. c.*, p. 149) ou *polentrudium* (cf. *Romania*, t. XXIV, p. 164) est

proprt. une petite étoffe de bure servant de tamis pour passer la farine (*buretel* devient, par assimilation régressive, *buletel*). L'auteur compare les nobles déchus de leur rang à des *buletiaus* soit à cause de leurs vêtements « criblés » de trous (?), soit à cause des basses besognes que la *Souffraite* leur fait faire. Peut-être aussi l'auteur s'est-il inspiré de l'allégorie du *buretel* appliquée par Guiot de Provins aux hypocrites qui prêchent le bien et font le mal (cf. la note 1592) : *Il resemblent le buretel, Selonc l'escripture devine, Qui giete la blanche ferine Fors de lui et retient le bren* (*Bible*, **2321-4** ; cf. la note savante des éditeurs, F. Wolfart et San-Marte). Jean Brasdefer, qui n'avait peut-être pas compris cette allégorie, donne au *buretel* un sens plus matériel qui n'est pas tout à fait clair.

1410. *atraper* pour *estre atrapés*. Cp. *Vous nous ferés tous atraper* (*Rose*, 16356).

1413. *Espoir que* pour *espoir* (= peut-être) est insolite ; voici pourtant un exemple que j'emprunte à Bartsch (*Chrestom.*, 37, 160) : *Espoir qu'il vient a l'amiral parler.*

1415-6. *Sydrac dist.* Le passage auquel l'auteur fait allusion manque dans l'édition utilisée par moi, aussi bien que dans les rédactions manuscrites que j'ai eues sous les yeux. L'auteur confond peut-être Sydrach avec Jesus, fils de Sirach, l'auteur de l'*Ecclésiastique*, qui a dit : *Si bis interrogatus fueris, habeat caput responsum tuum* (chap. xxxii, 11) — *sans doubter*, sans doute (cp. *Ren. Contr.*, 25435).

1418-20. Fermez les guillemets après *double* et traduisez : « J'ai deux oreilles et une seule bouche afin (« à cet enseignement ») que le temps d'écouter soit le double du temps de parler ». Le mot *double* représente donc au v. 1418 l'adj. « double », au v. 1420 le subj. prés. de *doubler*, redoubler ; *sans trouble* est une cheville comme *sans doubter* au v. 1416. — Ce *propos*, dont l'auteur n'indique pas la source et qu'on attribue tantôt à Zénon, tantôt à Caton, ne nous est connu que par un distique latin qui n'est certainement pas de Caton :

> Os unum natura duas formavit et aures,
> Ut plus audiret quam loqueretur homo.

Binder (*Medulla prov. latin.*, Stuttgart 1856, n° 1814) ne cite qu'une paraphrase moderne de ce proverbe, qu'il attribue à l'humaniste Muret :

> Ut nos pauca loqui, plura autem audire moneret,
> Linguam unam natura, duas dedit omnibus aures.

De Méry, dans son *Hist. des proverbes* (t. II, p. 99), rapporte une sentence turque qui rappelle le distique latin : « La nature, disait Nabi-Effendi, qui ne nous a donné qu'un seul organe pour la parole, nous en a donné deux pour l'ouïe, afin de nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler ». Il est probable que le distique et la sentence remontent à une source orientale plus ancienne, sans qu'on puisse préciser davantage.

Notons que le poète allemand F. Rückert, qui emprunte souvent les sujets de ses œuvres à l'Orient arabe et persan, a développé cette pensée

dans un petit poème intitulé *Drey paare und einer* (les trois « paires » son les oreilles, les yeux et les mains). Cp. aussi le prov. turc moderne : Ecoute mille fois, ne parle qu'une (Cahier, n° 2598). A l'époque de la Renaissance apparaît en outre la formule proverbiale (oubliée par Le Roux de Lincy) : *Une bouche et deux oreilles* (*Os unum, aures geminae*), citée par De Bouelles (liv. I, 34 et II, 37 ; Cp. Goedthals, p. 95 ; H. Nuñez, *Refranes y proverbios glosados*, Salamanca, 1555 ; cf. F. Génin, *Récréat. philol.*, t. II, p. 252), et qui existe encore chez différentes nations (cp. M. Wahl, *Das Sprichw. d. neueren Sprachen*, Erfurt, 1877, p. 73). Cp. aussi le prov. *Les oreilles ne sont pas pour parler* (Gruther, I). — Le distique était peu connu au moyen âge ; nous ne savons pas où Jean l'a trouvé, lui non plus du reste, puisque, au lieu de préciser la source, il emploie le terme vague *propos*.

1423. *obliques*, terme de grammaire pris dans le sens figuré (= faux) qu'on attache encore aujourd'hui au mot *oblique*. Ailleurs (v. 2214), il est pris au sens étymologique. Dans le *Dit des Mais*, le mot *oblique* (= *tort*) s'oppose au *nominatif* (= *droit*), parce que ce dernier terme était synonyme de *rectus* (cp. Priscien, lib. V, 68) : cp. *Mais l'en y boute et fiert, et y point on et pique Plus le nominatif que l'en ne fait l'oblique* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 189). C'est donc, sous une forme savante, le jeu des mots sur *droit* et *tort* (cp. la note 964).

1425-6. L'allusion que fait la vieille se rapporte probablement au passage suivant où Aristote a résumé les caractères de la vraie amitié : *Itaque et esse cupere et convivere, congaudere, condolere, absque se mutuo vivere non posse — una enim anima sunt — sed commori, unius illius veraeque amicitiae est* (*Mor. Eudem.*, lib. VII, cap. VI, passim, et *ibid.*, lib. IX, cap. IV ; *Rhetor.*, lib. II, cap. VI, § 3). Ces idées ont été reprises par Cicéron (*Laelius*, cap. XVII, XXI) et par Sénèque (cf. *Epist.*, VI, XXXV, XLVIII), à qui on les attribuait de préférence. Cp. *Li premiers mestiers d'amistié, ce dit Seneques, si est de vouloir ce que ses amis veult et de refuser ce que il refuse* (*Livre de Seneke*, mss. fr. 1097, fol. 49, et fr. 25.407, fol. 130). L'accorde des volontés comme trait essentiel de l'amitié était du reste un lieu commun. Dans son *Moralium dogma*, Albertano da Brescia dit à propos de l'amitié : *Officium hujus : idem velle et idem nolle*. Cp. la définition de l'amitié donnée par Rich. de Fournival dans *Les XII signes de vraie amour* (E. Langlois, *Oques œuvres de Rich. de Fourn.*, *o. c.*, p. 5) : *Amicitia est idem velle, idem nolle in rebus honestis*. Quant à l'accord des sentiments, on l'attribuait aussi à Juvénal (cp. Brunetto Latini, *Tresor*, liv. II, II, ch. LV, et *Ren. Contr.*, 28741-2). Cf. Introd., p. 181, n. 1.

1427-8. Se plaçant toujours sur le point de vue de l'amitié, l'auteur ne s'inspire pas d'Ovide, qui donne le même conseil aux amants (*Ars amat.*, II, 201-2 ; cp. *Clef d'amors*, v. 1401-5 et *Rose*, 8483), et encore moins de la Bible (*Rom.*, XII, 15) ; il développe simplement la maxime d'Aristote qu'il vient de citer. — Le sophisme de la vieille qui veut que Pamphile se réjouisse du bonheur de son amie, alors même qu'il se croit trahi par elle, ne va pas sans une certaine ironie, d'autant plus manifeste que ce

pauvre Pamphile se laisse endoctriner par la vieille avec une docilité qui contraste singulièrement avec son air doctoral habituel.

1429. *Decrés.* Il faut naturellement corriger *Secrés*, car il s'agit du livre *Secreta Secretorum*, longtemps attribué à Aristote (Cf. Introd., p. 193, n. 2). Dans le chap. intitulé *De taciturnitate regis*, on lit en effet : *Decet reges abstinere nec multum frequentare consortium subditorum, et maxime vilium personarum, quia nimia familiaritas hominum parit contemptum honoris* ; et dans la traduction en vers par Pierre de Peckham, cette maxime est ainsi rendue : *Kar trop familierté a gent Despit engendre de humme sovent* (fr. 25407, fol. 179). Si je ne me trompe, le proverbe *La familiarité engendre le mépris* remonte précisément, de même que les *Secreta*, à une source arabe. Ce n'est pas par hasard qu'il est cité par S. Augustin, évêque d'Hippone : *Vulgare proverbium est, quod nimia familiaritas parit contemptum* (Migne, *Patr. lat.*, t. XL., col. 1001). De Bouelles, qui cite le proverbe *Par trop grande familiarité on devient vil comme fumier*, met en regard le prov. latin qu'il commente en rapportant, d'après les *Secreta*, l'usage qu'ont les rois de Perse et de Babylone de se soustraire aux regards du peuple ou de ne se montrer au public que la tête voilée. — Étant donné le caractère du livre des *Secrés*, qui est un manuel de conduite à l'usage des princes, il est assez naturel que la maxime sur la familiarité ait d'abord passé dans le langage judiciaire ; elle est déjà mentionnée dans une ordonnance datée du 17 nov. 1318, citée par Godefroy : *Trop grande familiarité engendre grand mal*, de même que dans le *Liv. de jost. et de plet* et dans le *Ménagier* (cf. Littré, art. *familiarité*). Plus tard, vers le milieu du siècle, elle apparaît sous la forme proverbiale : *Trop grant familiarité Nourrist et engendre contemps ; Familiarité gendre... contant ; Car priveté sy engendre contens* (Eust. Deschamps, cité par Fehse, n° 127). La forme moderne *Trop grande familiarité engendre le mépris*, citée par Leroux (*Dict. comique*), se lit déjà dans le *Voir dit* de Guill. de Machault. Le prov. espagnol *La mucha familiaridad acarrea menosprecio* (Gruther, I) remonte sans doute à la même source que le prov. français : au livre des *Secreta*. Le ms. latin 10360 ne connaît que le prov. latin qu'il cite à propos du prov. *A moul bergier lou si chie laine*, mais le prov. français correspondant était plutôt *Privez sire noriz foul* (Robert, p. 46) ou *Privez sire fait fol vassal* (*damoisel, garçun, fole maisnie* ; cf. Tobler, 120 ; *Prov. rur. et vulg.*, n° 181 ; Le Roux, II, 497), proverbe déjà cité par S. Bernard : *Familiaris dominus fatuum nutrit servum* et qui n'a pas de rapport avec le prov. *La familiarité engendre le mépris*, comme le croyait Quitard, qui a fait ce rapprochement (*Dict. des prov.*, p. 369).

1432. *par realité.* Le mot *realitas* appartient au latin du moyen âge ; Du Cange cite une charte de 1120, où le mot a cependant le sens matériel de *fundus*. L'emploi abstrait de *realitas* remonte peut-être à la doctrine philosophique du réalisme, défendue par Duns Scot. Il est intéressant de noter que le mot apparaît en français déjà au XIVe s. (cp. Introd., p. 213) ; car le mot *realité* qu'on trouve dans d'autres textes (p. ex. *Ren. Contr.*, 5259, etc.) représente encore lat. *regalitatem* (royauté).

1434. *ton despit* ; le reproche de familiarité s'adresse donc à Galatée.

1437. Il y a peut-être une lacune après le v. 1436, puisque dans le texte, rien n'indique que Pamphile a pris la parole.

1441 ss. Sur les facéties grammaticales, voir Introd., p. 179, n. 2. Cp. aussi Jean Lefèvre, *La-vieille*, éd. Cocheris, v. 2181-96, et la note au v. 1423. Sur la « conjugaison spirituelle », voir *Curiosités théologiques*, par un Bibliophile [G. Brunet], p. 161. La tirade en-*is*, qui comprend les vers 1445-63, offre cette particularité que les termes de grammaire y sont disposés d'une façon méthodique : les six cas (1445-50) ; les trois modes de l'adjectif (1451-3) ; les cinq modes du verbe (1454-8) ; les trois temps du verbe (1459-61) ; les genres des conjonctions (cp. la note 1462). Cette disposition n'est pas aussi rigoureusement observée dans le poème anonyme provençal (Mahn, *Ged. d. Troub.*, nº CX), qui offre pourtant quelque ressemblance avec ce passage.

1444. *Estre soelt*, pour *estoit* (cp. la note 426).

1445. *nominatis*, renommée ; cp. *La beutat nominativa* (Mahn, *l. c.*).

1446. Cp. *Dona de pretz genetiva* (Mahn, *l. c.*).

1449. *vocatis*, plutôt « expressif » que « provoquant » (cp. le v. 93).

1450. *de cuer ablatis* ; cp. *de cuer d'amant translatis* (v. 94).

1453. *D'autres dons* est l'attribut de *li superlatis*, le plus haut degré.

1454. « Sa vue m'en fut l'indice ».

1459. *trop pis*, beaucoup pis.

1462. On appelait *coniunctiones praepositivae* les conjonctions qui se mettent au début de la phrase, comme *ut*, *nam* ; *subjunctivae* celles qui se joignent à un autre mot, comme *que* ; *communes* enfin celles qui n'ont point une place déterminée, mais se mettent n'importe où (*ubivis*), comme *igitur* (cp. Isidore, *Etym.*, lib. I, XII ; Priscien, *Instit.*, lib. XIV, 1, éd. Keil, II, p. 24). Le mot *ordenes* (*ordo*) est aussi un terme de grammaire ; cp. *Ordinis has fieri tu dicas praepositivi* (Evr. de Béthune, *Graec.*, cap. XXII). *Ordo accidere dicitur coniunctionibus* (Priscien, lib. XVI, 15).

1464. Cette union serait donc quelque chose dans le genre du mot *atque*, composé de *ac* et *que*.

1466. Cp. *C'est une chose qui moult blece* (*Rose*, 17650).

1469. *Admirations*, étonnements, consternation.

1473. *se teut* ; *se taist* serait plus correct, les autres verbes étant au présent.

1475. *Ses cuers ou ventre li sierre*, « son cœur se contracte ». Cp. *Qant en sa memoire revint, De ce que ot fet li sovint, Li cuers el ventre li serra* (Méon, *Nouv. Rec.* II, p. 181, v. 267-9) ; *Com li cuers el ventre vos serre, Quant Diex a mis si tost en serre Le conte a la dotee enseingne* (Rutebeuf, p. 88, v. 115-7) ;

Vos me fetes sovent serrer Le cuer el ventre sanz demor : Dame, je vos aim par amor ! (*ibid.*, p. 133, v. 266-8). Sur le *cuer ou ventre*, voir la note 771 ; cp. aussi le v. 2483 : *Dont li cuers ou ventre pourrist*, et : *Moult ai iré le cuer ou ventre* (*Rose*, 4352).

1476. *comme uns escureus.* L'écureuil est le symbole de la vivacité, de la légèreté ; cp. *Plus legier fu qu'unz escuriaulx* (*Ren. Contr.*, 30478) ; *Soiés ès euvres natureus Plus vistes que uns escureus* (*Rose*, 20621-2). Nous disons encore « il est vif comme un écureuil ».

1482. Ce vers n'est qu'un cliché ; cp. *Et het enor et aimme blasme* (*Chev. au Lion*, v. 1400). L'homme preux doit aimer l'honneur et craindre la honte ; cp. *Cils, qui proesce nourrissoit, Ama honneur et cremy honte* (*Lament.*, III, 3290-1) ; *Nus hom qui tant ait doté honte, Ne miex seüst qu'a honors monte* (Rutebeuf, p. 87, v. 82-3 ; cp. *ibid.*, p. 31, v. 173-6).

1488. *accidens.* Allusion au v. 1317 ss.

1489. Voir, sur cette locution, la note 1318.

1492. *Celidone.* Voir sur ce nom, Introd., p. 87, note.

1495. *Macedone.* L'auteur prend le nom du pays pour celui de l'habitant, qui était *Macidonien* ou *Macedonois.*

1497-9. Inutile de dire qu'Alexandre n'a jamais soumis les Romains et les « Français », pas plus qu'il n'a mis le pied en Irlande ou en Écosse. L'auteur, qui se soucie peu de la vérité historique, ajoute aux conquêtes réelles d'Alexandre les conquêtes légendaires d'Arthur : l'Écosse, l'Irlande, la Gaule et Rome (cf. G. Paris, *La litt. fr. au m. â.*, § 54). Les mots *Yrois* et *Escoche* peuvent aussi s'expliquer par les besoins de la rime (cp. *Renart*, X, 305-6) ; toujours est-il que ce conte offre plus d'un trait inconnu aux récits les plus fantastiques de la vie d'Alexandre (cf. Introd., p. 85 ss., et la note 1505). — *Ayse le Grant* (Asia major), par opposition à la Cappadoce et la Cilicie (avec Tarse comme ville principale) qui faisaient partie de l'*Aise la Menour* (cp. *Ren. Contr.*, 12109) dont elles étaient les provinces orientales. Par *Tarse* on désignait aussi la Thrace en Grèce (cp. *Ren. Contr.*, 17333).

1401. *cose seconde* est pour *persone seconde* (cp. la note au v. 1044) ; *cose* s'emploie aussi dans d'autres locutions pour *persone* (cp. la note 1826).

1403. *yestres*, culture mondaine, s'oppose à *discipline*, la « culture intellectuelle ».

1505. Encore un détail contraire à l'histoire et à la légende : Aristote mourut une année après Alexandre. Dans le *Rom. de Ren. le Contr.* (v. 17149-50), Alexandre mourant lui lègue la ville de Damas.

1510. *un autel*, pour *un autretel.*

1512. *Philotas* est le nom authentique d'un des douze pairs d'Alexandre.

1515-6. J'ai déjà dit plus haut (Introd., p. 87, n. 1) que *Pavie* pouvait, après tout, n'être qu'une concession à la rime assez recherchée, *Pavie : ma* (*ta, sa*) *vie*, qui semble même avoir donné naissance à la locution *por tot l'or* (*l'avoir*) *de Pavie* (*Renart*, XII, 622 ; Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 10, v. 279 ; cp. aussi *Rose*, 1628). Ce n'est que par coïncidence que *Pavie* rime une fois (*Rose*, 4361-2) avec *james a nul jor de ma vie*, car la rime se retrouve aussi ailleurs (cf. *ibid.*, 13541-2), et la formule *james* (ou : *onques*) *a nul jor de ma vie* n'est pas moins fréquente ; cp. *james jor de ma vie* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 233) : *onques a jor de ma vie* (*Renart*, XII, 943-4) ; *ja puis jour de sa vie* (*Prov. au vil.*, str. 210). On trouve de même, sous l'influence de la rime : *jamais* (*a nul*) *jor que je vive* (*Renart*, X, 332 ; XXV, 308) ; *jamais jor de mon aé* (*aage*) (*ibid.*, XIV, 1057 ; XXII, 204) ; *nul jor de son vivant* (Bartsch, *Chrestom.*, 69, 45) ; alors que l'influence du rythme se manifeste notamment dans les formules elliptiques : *james nul jor* (*Rose*, 7109) ; *james jor* (voir la note 66) et *a nul jor* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 11, v. 320).

1516. *En trestous sens*, « en tous sens, sous tous les rapports ». Le mot *triples* indique bien cette idée de « dimension, étendue ».

1517. *Envis fust il.* Il (Aristote) serait à peine digne d'être son disciple.

1519. *qui le querroit* pour *s'on le queroit* (cp. *qui le creroit* au v. 243, et note 608).

1521. *Topazes mangier, boire baume.* On a peine à admettre un oubli aussi parfait du sens primitif des mots *topaze* et *basme*. L'emploi de *basme* n'est légitime que dans la locution *sentir mieus que basme* (cp. *Rose*, 2795 et 4384-5) ; mais il faut admettre que le mot s'appliquait aussi, par extension, à tout ce qui produisait un effet agréable sur les sens autres que l'odorat. Cet emploi de *basme* est assez tardif ; il n'est pas attesté avant Rabelais, qui s'est servi de ce mot pour l'appliquer à la vue et au goût ; cp. « ce sera basme de me voir briber » (*Pantagr.*, livr. II, ch. IX) ; « la chair en est tant délicate, tant savoureuse, et tant friande que c'est basme » (*ibid.*, liv. IV, ch. VII). C'est ce dernier sens (« chose qui chatouille le palais ») qui convient à notre passage. — Chez Rutebeuf, le mot est employé d'une manière abstraite : *Si ai lessié le basme, pris me sui au seü* (p. 216, v. 390). — Quant à *topaze*, il s'employait comme *cresme* (crême), en parlant des personnes (cp. *Ren. Contr.*, t. II, p. 248 a). Cp. aussi Tobler, *Verm. Beitr.*, t. II, p. 232 (jeu de mots sur *tout passe*).

1522. *son sens expandre* ; cp. *Renart set bien son sens espandre* (*Renart*, IV, 301).

1534. *sa vie haïr* ; on disait de même *son cors haïr* (*Prov. au vilain*, str. 161).

1538. *Dont... se seigne* ; la même construction se trouve dans Rutebeuf (p. 4, v. 120-1) : *L'en se saingue parmi la vile De mes merveilles.* Mais ici, le mot est un anachronisme.

1540. Le mot *gripe*, inconnu à Godefroy, semble être tiré du verbe *griper* (cp. v. 1564).

1541. *ne sablon ne pipes.* Le deuxième mot (proprt. « chalumeau ») s'employait aussi pour désigner une chose sans valeur ; cp. *Ne ne prisent tresor deux pipes* (*Rose*, 5776).

1542. *Phaladengier* est un nom forgé par l'auteur pour rimer avec *mangier*; le premier élément rappelle la racine grecque *phal* —, qu'on trouve aussi dans quelques noms propres d'origine grecque.

1545. Cp. « Il n'a jamais mis le *nez* dans un livre » (Le Roux, II, 135).

1547. *vaillant neiz as,* valant seulement un as ; le mot *as* (du lat. *assus* ; cp. ital. *asso*, petite monnaie) s'employait fréquemment pour désigner une chose sans valeur (cp. Dreyling, *o. c.*, n° 827).

1550-1. *Del tounel tourner.* Construction bizarre ; l'infinitif substantif *tourner* précédé de *de* indique le moyen par lequel le philosophe se défend du vent : en tournant le tonneau (c'est à dire le fond du tonneau) contre le vent. On pourrait, à la rigueur, garder *D'un t. t.* et traduire « d'un tour de tonneau ».

1555. *triacles,* thériaque (la panacée célèbre), est ici employé au fig. (comme le mot *sebelins* au v. 1674) ; autrement, il faudrait corriger *Il scet*, ce qui ne paraît pas probable.

1561. Les adjectifs *sage* et *fer* se construisent quelquefois avec le génitif ; cp. *Mès cil de qui cist livres lit Saiges n'iert pas de tel savoir; Qui saiges est bien puet savoir Se saige fust de tel assens* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 10, v. 266-9). Pour *fers de*, voir la note de Tobler sur le vers *De ce sui je bien fers* (*Prov. au vil.*, str. 34).

1564. *se prent au mont griper.* Cette construction, qui rappelle celle du v. 1550, est assez curieuse ; *au* est le résultat de la fusion de l'article *le* avec la conjonction *a* qui dépend de *se prent.* La construction normale serait : *se prent à griper le mont.*

1567. Après ce vers, il y a probablement une lacune dans le ms. (cf. Introd., p. 86, n. 1).

1570. *prise un festu.* On disait, plus fréquemment, *ne priser un festu* (cp. *Rose*, 5396, 18859 ; *Lament.*, III, 879).

1572-3. La rime (*desrois : roys des roys*) rappelle le commencement du *Dit du Roy* par Watriquet de Couvin (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 342). Ce poème, qui s'adresse à Philippe de Valois, est cependant postérieur au nôtre.

1580. Ce vers semble contenir un jeu de mots. *Huvieux* (coiffé ?) semble être un dérivé de *huve* et un terme d'argot pour *huet.*

1585. *li cuers m'en afadist;* cp. *Lors ai le cuer si mort et fade* (Rutebeuf, p. 213, v. 277).

1587. *nous l'estimons* (sous-ent. *ton gent cuer*).

1392-3. *Tu es aussi com la chandeille.* L'exemple de la chandelle qui se consume tout en communiquant sa clarté aux autres (chandelles) était assez courant au moyen âge. On l'appliquait à ceux qui enseignaient leur science aux autres, mais ne la pratiquaient pas. Guiot de Provins s'en sert fréquemment contre ceux qui prêchent le bien et font le mal : *Mès il contrefont la chandoile Qui se gaste, qant en l'alume* (*Bible*, v. 2367-8 ; cf. *ibid.*, v. 2380-1 ; 2394-5). Le même reproche est adressé, dans le *Rom. de Ren. le Contr.*, à Renart par Chantecler. Intrigué de l'entendre citer les grands docteurs et exposer leurs belles doctrines dont lui-même ne fait point son profit, Chantecler s'écrie : *Tu es samblant a la lumiere Qui en aultrui esclarisant, Se va tousjours defenissant* (*Ren. Contr.*, 32230-2). C'est surtout le *Livre Sydrac* qui a contribué à la popularité de cette allégorie. A la demande du roi s'il faut suivre l'enseignement du mauvais homme qui enseigne le bien aux gens et lui-même fait le mal, Sydrac répond affirmativement ; cet homme, dit-il, *est semblable a la chandelle de laquelle clarté yst qui enlumine les autres et soy mesmes se use et degaste* (Resp. 681). Ailleurs, le philosophe distingue entre ceux qui suivent les préceptes qu'ils donnent aux autres, et ceux qui ne le font pas ; les premiers sont comparés au soleil qui éclaire tout le monde sans que sa clarté en souffre ; les autres sont *ressemblans a la chandelle qui les autres enlumine et soy mesmes degaste et se art* (Resp. 332). Enfin, il remarque que ceux qui agissent de la sorte *approuchent les autres de Dieu et s'en esloignent et sont... come la chandelle qui enlumine et rend sa clarté aux autres et elle mesmes se art et se degaste* (Resp. 338). Le proverbe de G. Meurier (Le Roux, II, 323) :

> La chandelle esclaire chacun et allume,
> Et soy mesme se détruit, font et consume,

est le dernier souvenir de cet exemple de la chandelle. L'application toutefois qu'en fait notre auteur n'est pas bien claire. Elle serait légitime si Boros ne prêchait pas d'exemple. Or, c'est presque le contraire : pareil à Diogène, le clerc pratique ses doctrines plus qu'il ne les enseigne ; bien plus, la solitude où il vit fait penser à la retraite d'un anachorète, plutôt qu'à celle de Diogène lequel mettait, comme on le sait, une certaine affectation dans ses paroles et ses gestes, ce que Guiot de Provins a bien vu quand il le compare au *buretel* (*Bible*, v. 2312 ; cp. la note 1408). Il est clair que Jean n'a pas bien compris l'exemple de la chandelle, comme le prouve du reste le commentaire latin (v. 1599). Sinon, il faudrait admettre une confusion avec un autre exemple de la chandelle : celle qui en allume mille autres, tout en conservant sa propre clarté. Ce dernier exemple, plus raffiné, a été employé par Jean de Meung contre *Jalousie* qui ne souffre pas le partage de la joie : *C'est la chandele en la lanterne : Qui mil en i alumeroit Ja mains de feu n'i troveroit* (*Rose*, 8162-4). Il a été imité par l'auteur du *Ren. le Contr.* (t. II, p. 218 a) : *Ausinques con fait la chandoille : Mil alumer en i peut l'an ; Ja pour ce moins feu n'i voit l'an* ; mais tandis que pour Jean de Meung la chandelle représente la joie, ici, ce sont les commérages de la ville qui sont comparés à la chandelle. Cette « similitude » conviendrait peut-être mieux à notre texte. Si le clerc communiquait sa science aux autres, elle n'en serait pas amoindrie, mais, pareille à la chandelle, elle

allumerait partout le flambeau de la vérité. — Quelle est l'origine de ces deux exemples ? Faut-il les attribuer à une source orientale ? Les Arabes ont le proverbe « Tel éclaire les autres qui se brûle », qui rappelle vaguement la première des deux paraboles. J'inclinerais pourtant plutôt vers une source sinon biblique — je ne trouve rien de pareil dans la Bible —, du moins patristique. Ce qu'on peut affirmer c'est que ces deux paraboles étaient de celles qu'on apprenait à l'école et qu'on commentait — comme les proverbes — à l'aide des passages analogues de la Bible ou des écrivains classiques. Dans le *Rom. de Ren. le Contr.*, la première parabole est commentée par un passage des psaumes et par un vers de Caton : *Turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum*, qui rend mieux le sens de la parabole que le vers d'Ovide cité par notre auteur. Le deuxième exemple, celui de la chandelle qui en allume mille autres, se termine, dans le *Rom. de la Rose*, par les vers : *Chascuns set la similitude Se moult n'a l'entendement rude*, qui en attestent, semble-t-il, l'origine cléricale. On sait que l'usage des paraboles était courant dans les écoles du moyen âge ; voici deux témoignages significatifs : *Si dist l'en bien en nos escoles Maintes choses par paraboles* (*Rose*, 7905-6) ; cp. *Et proverbes et paraboles Dont on lit en maintes escoles* (*Liv. de Leesce*, 859-60).

1596. Ce que le poète (Ovide) dit, se trouve au v. 1599. Les vers 1597-8, à partir de *j'en voi*, ne sont qu'une parenthèse.

1597. *viette* ou *voiette*, proprt. « petite voie, sentier », est ici employé au sens figuré. De l'idée de « sentier caché qui unit deux points séparés par une distance locale » on arrive à l'idée de « lien secret qui unit deux personnes séparées par un espace de temps ». On pourrait aussi rattacher le mot *viette* au lat. *vieo, vietus*, et traduire par « liens » tout court.

1599. Cet hexamètre est textuellement emprunté au premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide (liv. I, v. 524) : Alexandre compare Boros à Apollon qui, quoique expert dans tous les arts, n'a pas su s'aider lui-même :

> Hei mihi, quod nullis amor est medicabilis herbis !
> *Nec prosunt domino, quae prosunt omnibus, artes.*

La glose doit être complétée par l'addition : *au seigneur*.

1602. *harianigris*, mot burlesquement forgé, dont la première partie est peut-être le mot *haria* qui signifie « embarras » et dérive lui-même de *harier* (cp. le mot *hariacaria* chez Coquillart). Est-ce une allusion aux vêtements tombés en loques qui entravent la marche du philosophe (cp. la note 1628) ? Une autre étymologie serait de rattacher ce mot à la racine germanique *har* latinisée en *haria* (cp. les mots *haire* et *haribourras* au v. 1260). Le deuxième élément est plus obscur ; c'est évidemment une concession à la rime. Peut-être *anegris* (= *noircis*), verbe refait sur lat. *niger* ?

1606. *desdaignier*, regarder avec dédain.

1611. *nul* se rapporte à *destrier*, *nulles* à *mulez*.

1612. *varlésa maches.* On appelait *massiers* ou *sergens a maches* des « appariteurs ou huissiers qui précédaient le roi, le chancelier, les cours souveraines et les recteurs et officiers de l'université ». (A. Chéruel, *Dict. hist. des Instit., mœurs et cout. de la France*, Paris, 1884). Ces derniers s'appelaient peut-être aussi *varlés a m.* ? Les *masses* qu'on portait pendues au cou, étaient d'argent doré ou de plomb argenté. Quelquefois, on y gravait les armes du prince (cp. le 3ᵉ exemple cité par Godefroy, art. *mace*).

1614. *serront* (sous-ent. *sur destriers*), monteront à cheval.

1628. *ces mescans ruses* (cp. *ces mescans harianigris* au v. 1602) ; *ruse* est sans doute le même mot que *reuse*, « nasse » (cp. allem. *reuse*). Alexandre se sert de ce mot pour tourner en dérision les vêtements de Boros qui ressemblent à des filets usés et entravent les mouvements du clerc ; c'est la même idée d' « embarras » qui est contenue dans *harianigris* (v. 1602) et dans *sas* (v. 1601) (cp. aussi la locution « être dans la nasse » et le latin *ex nassa exire*, sortir de l'embarras). On se demande pourquoi l'auteur insiste tellement sur les habits gênants du philosophe, si ce n'est qu'il s'identifie un peu avec ce clerc déguenillé (cf. Introd., p. 232, n. 4). C'est donc une allusion à sa propre gêne.

1630. *Boros.* J'ai cru un instant que ce nom était une déformation de *Porus* (cf. Introd., p. 85, n. 1). C'est peu probable ; *boros* est un mot grec qui signifie « gourmand ». Mais quel rapport y a-t-il entre le clerc et la gourmandise ? Est-ce une coïncidence ou y a-t-il encore un sous-entendu (allusion à la gourmandise de l'auteur) ?

1635. *puis* ; il faut sans doute compléter *puis que* (comme au v. 82) et lire *puis qu'a ma serve* (sous-ent. *es sers*). Cp. la réponse traditionnelle de Diogène : *Tu es sers de men serf* (Introd., p. 82). Le fém. *serve* est même plus correct, puisqu'il s'agit de la volonté (cp. v. 1642 ss.).

1636. *chiffre* (cifra) représentait autrefois le zéro. On disait « reputer comme chiffre » pour « faire peu de cas de quelque chose ». Aujourd'hui, on dit, pour qualifier la nullité d'un homme, que « c'est un zéro en chiffre ». — La rime équivoque *monstres* se trouve aussi dans le *Liv. de Leesce* (v. 1367-8).

1638-9. La répétition de *a dire* (malgré la légère nuance dans la double acception de ce mot) me paraît peu probable. J'admettrais plutôt une rime bilingue et je lirais au v. 1638 *adire* (= pénétrer).

1643. *Tu es com chiens en laisse,* « tu es comme un chien à l'attache ». La même locution se lit dans le *Codicile* de Jean de Meung (v. 34-5) : *Povreté, qui si vous compresse Qu'elle vous maint com chien en lesse* (cp. aussi *tenir en lesse* dans *Rose*, v. 8056). — Le propos de Boros est d'autant plus piquant qu'il rappelle l'épithète de *chienin* donnée à Diogène le cynique (cp. Introd., p. 81, note).

1649. *riens qui vive.* Cette formule pour désigner une créature quelconque est fréquente ; cp. *Onques Diex ne fist riens qui vive Qui apercoivre*

le peuïst, Tant fust saiges ne tant seuïst (*Renart*, XXV, 118-20); *Que je plus aim que riens qui vive* (*Rose*, 17407). On trouve, dans le même sens, *riens nee* et *cose nee* (cp. la note 1826) ou, par ellipse, *riens*, *cose* tout court. Le pléonasme *homme qui vive* est plus rare (cp. *Ami et Amile*, v. 2941 ; *Rose*, 6061 ; *Lament.*, III, 983), de même que *femme qui vive* (cp. le v. 1774).

1650. *que* est pour *qu'il* ; cp. *Combien qu'il lor doie grever* (*Rose*, 18006); *Combien qu'il m'en doie grever* (*Ren. Contr.*, 23070).

1651-2. *pour... crever*, au risque de. Cp. *qu'il fust mie si hardis por les ex a crever qu'il les en osast cacier* (*Auc. et Nic.*, 22, 19).

1653. *par fais ne par dis*, formule qui signifie, selon le sens positif ou négatif de la phrase, « sous tous les rapports » ou « aucunement ». Cp. *Hardemens fu preus et hardis, En apert par faiz et par dis* (*Rose*, 16473-4) ; *Onques mès par faiz ne par dis Ne fu si durement hurtés* (*ibid.*, 16347-8). Cp. aussi *mesfaire par f. ou par d.* (*ibid.*, 1025, 7756).

1656-7. « Tu aimerais mieux être mort que de la contredire en quoi que ce soit. » (*Qu'en riens* serait peut-être plus correct). Nous avons déjà rencontré cette construction (cp. v. 617-8) ; en voici encore quelques exemples : *...melz vueil morir et amer Qu'un seul jour l'aie oubliee* (Gace Brulé, ch. VI, 27-8) : *Meuz vousist estre aillors toz nuz Qu'au roi rendist ices saluz* (*Renart*, VI, 67-8).

1663. « C'est pourtant une chose facile à procurer ».

1665. *En ce point*, comme au v. 513.

1667. « Comme celui qui n'a (ou : ne sait) seulement où se réfugier. »

1668-9. « Son commandement est plus fort que tu n'as de forces pour l'exécuter », c'est-à-dire « il dépasse tes forces ».

1671. *esprauwes* est une forme wallonne pour *esprouves*. Faut-il lire *esprauwés*, mis à l'épreuve comme un savetier ? Les misères du *sutor* étaient déjà proverbiales dans l'antiquité ; dans l'*Aulularia* de Plaute on lit (v. 73) : *Quasi claudus sutor domi sedes totos dies.* Au moyen âge, le métier du savetier était, à la fois, ingrat et vil ; cp. ... *uns savetiers n'a de moy cure* (*Lament.*, I, 124). Cp. *Rose*, 19822. En comparant Alexandre à un *sueur*, Boros veut dire qu'il peine, jour et nuit, pour satisfaire les commandements (ou les « commandes ») de Volonté.

1673. *soit sens ou rage*, pour *soit sens ou folie*.

1674. *uns maistres sebelins*, un maître supérieur ou unique (cp. « phénix »), parce que le *sebelin* était le signe d'une supériorité. L'auteur a pu s'inspirer d'un vers de la *Bataille des vins* par Henri d'Andeli, où le vin de la Rochelle se vante de son excellence en disant : « *Je sui des vins li sebelins.* »

1677. *Qu'i n'a d'yaue priés que en Saine*. Locution proverbiale pour désigner quelque chose d'incommensurable ; la locution primitive était sans

doute *Quantes goutes d'eaue a en mer* (*Ren. Contr.*, 5756) ; cp. *Je ay plus gasté de querelles... Qu'il n'ot de muys d'eaue en Deluge* (*ibid.*, v. 25221-3). Sur la substitution du nom de la Seine à la mer, voir la note sur le v. 260. — Voici maintenant quelques expressions du même genre : *Plus y a de tormens que de fuilles en tremble* (*Testam.*, 1965) ; *Quantes feuilles les arbres portent... Quantes aunes sont jusqu'a nues* (*Ren. Contr.*, 5757-9 ; cp. *Ecclésiast.*, I, 2) ; *N'a tant de tieulles en deux toits* (*ibid.*, v. 36479).

1678. *user son jouvent* est fréquent ; cp. *A duel usez vostre jouvente* (*Eneas*, 1331) ; *J'ai usé mon jovent tant comme homme l'a chier* (Jubinal, II, p. 79) ; *En bourriaus, en fars, en sambues Usent et metent lor jouvente* (*ibid.*, t. I, p. 288).

1679-80. Le sujet de *fera* est *ta volentés* que le glossateur aurait dû mettre en marge comme aux vv. 1646 et 1655. — *espais*, « dru, en grande quantité » (cp. « tomber dru »).

1682. *Qu'il n'est paradis que pais.* Citons, pour commenter ce vers, un passage de Sydrach qui a pu inspirer notre auteur : *Se le monde avoit tousjours paix, il ne seroit pas monde, mais paradis, car paradis a tousjours paix et ainsi seroit paradis au monde* (Resp., 315). Cp. aussi la note 1700. — Remarquez la rime *ces piertes* : *pais ciertes*.

1686-7. « J'ai tant médité qu'à force de penser, je vois clair maintenant ».

1688. La phrase se construit mal avec *neiz*. Pour prouver que la paix est une institution divine, Boros doit nécessairement commencer par prophétiser l'arrivée du Messie. On attendrait donc plutôt : *Quant li haus Dieus... cha val venra*, (alors il reprend :) *quant ce sera*, (il) *anulera*.

1690-1. Cp. *Qui toz tens fu, iert et sera, Commancement ne fin n'aura* (*Chastoiem.*, XXV, 53-4).

1694. *quant ce sera* (mettez une virgule avant *quant*), quand cela arrivera (cp. la note 1688). Scheler, en écrivant *séra*, semble vouloir rattacher cette forme au verbe *seoir*, convenir ; mais on attendrait plutôt *quant il li serra*.

1700. L'auteur s'inspire ici de la prophétie d'Isaïe (cap. IX, 6-7) : *Et vocabitur nomen ejus... Princeps pacis. Multiplicabitur ejus imperium, et pacis non erit finis.* Il s'agit naturellement de la paix intérieure de l'âme, ou, comme dit le commentaire de Ménochius : *pax illa quam Deus suis testamento reliquit, et quam mundus ignorat.*

1701. *se Il m'ament*, pour *se Dieus m'ament* (subj. prés. de *amender* ; cp. *se Dieus m'aïst*). La formule est fréquente chez Jean de Meung (Cp. *Rose*, 4687, 8606, 14081, 16074 et *Testam.*, 349, où *ament* rime également avec *testament*).

1703. *li mieus du pennier.* Nous avons ici un exemple frappant de ce mélange de sublimité et de vulgarité que j'ai signalé plus haut (cf. Introd.,

p. 161). Oudin cite, dans ses *Curiosités*, la locution *le pire du panier*, le plus méchant de tous ; cette expression remonte assez haut, puisqu'on la trouve déjà dans un jeu-parti du XIII[e] siècle (Raynaud, n° 25 ; cf. A. Jeanroy, *Mél. d'anc. poès. lyr.*, Toulouse, 1902, p. 37), où Sandrart dit à Colart : *La dame amez petit, au mien cuidier, Quant li offrez le piéur du pannier* (v. 59-60). *li mieus du pennier*, qui paraît être refait sur *li pieur du p.*, rappelle la locut. moderne « c'est le dessus du panier qui est le meilleur ».

1710. *d'eure en heure*. Cette locution, que Godefroy passe sous silence comme si elle avait encore le même sens aujourd'hui, est assez intéressante au point de vue sémantique. Le sens primitif était probablement « continuellement, sans cesse ». La *Desputoison de Challot et du Barbier* (Rutebeuf, p. 99) se termine par l'éloge du barbier qui sert les bonnes gens *Et met en els cors et argent, Paine de servir d'ore en ore* (v. 99-100). L'auteur de *Fauvel* dit que l'enfant, dès sa naissance,.. *ne fait que mourir et trere Tantost a la mort de heure en heure* (v. 2790-1). Ici, il y a déjà, en dehors de l'idée de continuité, une notion de gradation ou de progression (de plus en plus), qu'on retrouve aussi dans le vers de notre texte. Cette notion de progressivité, d'abord une simple nuance, finit par s'imposer. Régnier (*Satire* V) dit de l'enfant que

Sans raison d'heure en heure il s'esmeut et s'apaise.

Enfin, la locution ne sert plus qu'à renforcer l'idée déjà contenue dans des mots tels que « augmenter, multiplier » qui, par une sorte de réaction, affaiblissent le sens de la locution dont ils absorbent la notion de progression croissante. La locution reçoit ainsi — fait assez curieux — un sens nouveau :

Hélas ! je vis leur flamme et mon embrasement,
Qui, croissant par le temps, s'augmenta d'heure en heure.
(Régnier, *Dialogue*).

Nous voilà enfin arrivé au sens « d'un moment à l'autre », enregistré par Littré qui cite deux exemples du XVII[e] siècle.

1713. Ce vers semble être en contradiction avec le v. 1711 et avec ce qui suit. On attendrait peut-être : *Que tu par autres faire puisses* et, par conséquent, *truisses* au v. 1712.

1722. *command*, dit Scheler dans une note marginale, semble représenter irrégulièrement une 3[e] personne. C'est peu probable. Il s'agit plutôt d'une faute du copiste pour *comment*, faute provoquée par le *command* du vers suivant. Il y a là sans doute une allusion à ce qu'on appelle, en rhétorique, les circonstances :

Quis ? quid ? ubi ? quibus auxiliis ? cur ? quomodo ? quando ?

Il faut, par conséquent, mettre une virgule après *pour quoy* et après *comment*, et deux points après le *prœuve* du vers précédent. En négligeant le *quis* et le *quid*, qui sont déterminés, il reste cinq circonstances ou *raisons* (*.X. raisons* est donc une faute pour *.V. r.*) qui correspondent aux cinq dernières questions de l'hexamètre latin, excepté *saisons* (au l. de *moiens* = *quibus auxiliis*), qui est un sacrifice à la rime et à la formule *tens, lieus*

et saisons ; cp. *Quant leus iert, et tens et seson* (*Rose*, 8444) ; *Qu'or seroit bien d'avoir merci raison Et bien seroit leus et tens et saison* (cité par Godefroy, art. *saison*).

1724-5 Car : *Riens ne maine l'homme a tourment Que la volonté seulement.* (*Ren. Contr.*, 36759-60).

1729. *U on mette ;* le subj. exprime le but : « pour qu'on y mette ». — *les chaitis homs,* les hommes (moralement) faibles, qui n'ont pu résister à leur volonté.

1731. *Fers c'on appielle gripillons.* Le mot *gripillon,* inconnu à Godefroy, se rattache à *gripe* ou *griffe* (cp. allem. *greif*) et désigne probablement les tenailles en forme de griffe, destinées à arracher des lambeaux de chair.

1732. *fourches* ne fait pas double emploi avec le *gibet* au v. 1734 ; il s'agit sans doute des « fourches patibulaires » ou « colonnes de pierre, au haut desquelles il y avait une traverse à laquelle on suspendait les criminels condamnés à mort ». (Cp. A. Cheruel, *o. c.*, t. I, p. 451).

1733. *le fust qu'on appielle courches ;* le ms. porte *coustes,* mais étant donné la rime riche que l'auteur affecte dans tout ce conte, je n'ai pas hésité à corriger *courches* qui m'est du reste aussi inconnu que *coustes.* Peut-être s'agit-il du supplice de l'estrapade qui consistait à hisser le condamné au bout d'une longue pièce de bois (*fust*) et à le laisser retomber ensuite par terre ? En admettant la rime inexacte *fourches : couches* (cp. Introd., p. 204, § 26), on pourrait aussi penser au chevalet.

1735. *Vide tormenta quelibet.* Le ms. donne *tormentum* et, comme il est difficile d'admettre que ce soit une faute du cop. pour *tormenta,* il vaudra mieux garder la leçon du ms. et voir dans *tormentum* (= *tormentorum*) un génitif archaïque. Le vers n'est nullement une réminiscence classique : passons sur la licence *tormentum quelibet,* mais je doute qu'un Romain se fût servi du mot *videre* pour « regarder ». Il n'en est pas moins vrai que tout ce passage semble être inspiré du *De ira* de Sénèque. La répétition du mot *resgarde* rappelle celle de *adspice* (*De ira,* lib. I, cap. II) ; quant à l'énumération des instruments de supplice, c'est encore un effet de rhétorique employé par Sénèque (*ibid.*, lib. III, cap. III).

1743-6. Les souffrances d'Alexandre sont comparées à celles qu'éprouverait l'homme paresseux à danser et à celles d'un prince qui serait forcé de vivre comme un berger et de loger dans une vieille maison. Tout cela ne tient pas debout. Est-ce parce que la Volonté impose à Alexandre des privations que celui-ci est comparé à un pauvre berger ? Mais que signifie la *viese maison* où il loge ? Alexandre serait-il le hôte de sa volonté ? Le vers suivant est plus obscur encore : *nouveleté* est un terme de droit (innovation), pris au sens étymologique : « quelle que soit la nouveauté (de ses commandements) ». Cp. *Por riens nule c'on li donast* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 8, v. 251) ; *pour rien qu'il dye* (Xe des *Cent Nouv. nouv.*).

1753. Cp. la locution *tixer une toille fascheuse* (De Bouelles, I, 147 = Le Roux, II, 426).

1754-5. Ces deux vers rappellent les vv. 1478-9.

1756. Vers textuellement emprunté au *Rom. de la Rose ;* cp. *Et qui les homes ameroit Cel sermon lor preescheroit* (v. 17507-8).

1759. *chou* (sous-ent. « l'amour » ; cp. *en* au v. 1761).

1761-3. C'est la première conclusion que Pamphile tire du conte qu'il vient de raconter, pas de celui que nous venons de lire, mais de l'autre conte, celui d'Aristote, qui se trouvait dans la première rédaction du poème (cp. Introd., p. 232) et qui était sans doute un remaniement du *Lai d'Aristote* par Henri d'Andeli. Ajoutez que le souhait de la vieille (v. 1492-3) : *Si qu'autre cose woel oïr Qui me fache plus resjoïr* implique un conte plus joyeux que le dit *moral* qui se trouve dans notre texte.

Alors, on comprendra aussi les sous-entendus *chou*, *en* et *ceste* aux vv. 1759, 61, 63 qui, sans cela, n'auraient pas de raison d'être, et surtout les plaisanteries de la vieille et de Pamphile (v. 1778-1801), auxquelles le conte primitif a donné lieu et qui, par une négligence de l'auteur, ont subsisté dans la seconde rédaction du livre où elles ont l'air un peu déplacé. En attendant, Pamphile se console par le raisonnement suivant : « Puisque Aristote fut déçu par une femme (comme vous venez de l'entendre) — et Saül et David aussi — dois-je m'étonner si une pareille aventure m'arrive à moi ? Et n'ai-je pas eu tort de m'émotionner de la sorte ? » Ce sophisme est vieux ; nous l'avons déjà rencontré dans un vieux distique latin (cp. la note 215), et nous le retrouvons dans un jeu-parti d'Adam de la Halle (éd. Coussemaker, p. 167, n° IX, str. II). Il a été exprimé, d'une façon plus générale, par Jean Lefèvre (*Lament.*, II, 2633-4) : *Se les plus grans sont deceüs, Doncques sont les meneurs cheüs* (cf. aussi la note 1788).

1767. *Biaulz temps vient souvent après plueves.* Proverbe ; cp. *Après la pluye le biau tens* (Le Roux, I, 110) ; *Après la pluie le beau temps* (*ibid.*, II, 239) ; *Après la plue li beaux tans Plus agree, plus est plaisanz* (Schepp, n° 290). Ce dernier prov. rappelle le vers correspondant du *Pamphilus* (v. 481) : *Estque serena dies post longos gratior imbres*, tandis que le v. suivant : *Et post triste malum gratior ipsa salus* a été imité par Guill. de Lorris (*Rose*, 2613-4) : *Et plus en gré sont receü Li bien dont l'en a mal eü.* — On disait aussi le contraire : *Après le bel temps vient le lais* (cp. Tarbé, p. 24). Cp. aussi Wandelt, n° 97, et le prov. latin *Post nubila Phœbus.*

1772-6. Métaphores empruntées à la théorie du verbe. Cp. *Formae igitur sunt quattuor : perfecta, meditativa, frequentativa, inchoativa ; perfecta, ut lego ; meditativa, ut lectur ; frequentativa, ut lectico ; inchoativa, ut fervesco, calesco* (Donat, *De verbo* ; éd. Keil, p. 381 ; cp. Priscien, t. I, p. 429 et Évr. de Béthune, *Graecismus*, cap. XXVI). On appelait donc *verba inchoativa* (ou *cominciativa*) les verbes qui expriment une intention ou un commencement d'action ; les *meditativa* (ou *desiderativa*) *verba* sont ceux qui expriment

un désir d'agir ; les *frequentativa* (ou *intensiva*) marquent une action réitérée ou intensifiée ; les *perfecta*, enfin, une action réelle. Les deux premiers termes sont traités, ici, comme des substantifs : le troisième comme un adjectif verbal (corrigez : *Se home l'a fr.*). Je traduis librement : « Désormais, tu peux compter sur mon concours, grâce à mon désir de t'aider. Il n'y a femme au monde, dont l'homme, s'il la fréquente, ne vienne à bout. » (*Qui n'en* est pour *Qu'il n'en* = *Dont ne*).

1778-87. Ce passage a été imprimé par G. Paris dans la *Romania* (t. XI, p. 139) comme preuve de la grande popularité du *Lai d'Aristote*, et reproduit par A. Héron, dans *La légende d'Alexandre et d'Aristote*, Rouen, 1892, p. 60. — La vieille, qui ne manque pas d'esprit critique, croit devoir protester contre l'authenticité du conte qu'on vient de lui raconter; en réalité, c'est l'auteur lui-même, fervent disciple d'Aristote, qui, par la bouche de la vieille, émet des doutes sur cette authenticité.

1779. *lonc tes dis ;* cette correction est justifiée par le v. 892 où le ms. donne également *selonc* au lieu de *lonc*. — Le glossateur, qui confirme ce vers en marge, ne semble pas s'être aperçu de la substitution des contes.

1780. *appocriffe* est le contraire de *escripture*, « histoire authentique » (cp. la glose au v. 21).

1781-2. Héron (*l. c.*), en commentant ce passage, remarque : « Les peintures ont disparu, mais les représentations figurées sur la pierre, sur le « bois et sur le cuivre sont parvenues jusqu'à nous, quelques-unes, tout « au moins, mais cependant encore assez nombreuses pour que nous « ayons droit d'en conclure que le *Lai d'Aristote* jouit alors d'une vogue « vraiment exceptionnelle ». Suit une longue liste des représentations figurées et une riche bibliographie. M. Bédier, qui a complété cette liste (cp. *Les Fabliaux*. p. 446 s.), ajoute que « nombre de livres du XVIe siècle « portent au frontispice des gravures représentant le lai d'Aristote ».

1783. Ce témoignage est intéressant : c'étaient donc ces vilains qui ont pu inspirer les peintres.

1785-6. On dirait vraiment que ces « nouveaux riches » du moyen âge n'avaient rien de plus pressant à faire que d'orner leur palais de peintures représentant ce sujet favori.

1787. *hari, trote !* Sur la signification de ce cri, voir la note 1088. C'est peut-être de là que vient la locution *faire le hary* (cp. *Ren. Contr.*, 40159, 40365), de même que *batre la selle* (*ibid.*, 40284).

1788. Quoique rien, dans le texte, n'indique que la vieille a cessé de parler, il me semble hors de doute que le passage 1788-801 doit être prononcé par Pamphile. Après la protestation de la vieille que l'âge rend sceptique, Pamphile prend, à son tour, la parole : il ne croit pas, non plus, à ce conte, et s'il admet, un instant, son authenticité, c'est seulement pour l'interpréter dans un sens favorable aux clercs. Aristote s'est humilié, soit ; mais, en le faisant, il a rendu un immense service à « ses clercs » :

il les a acquittés, de sorte que ce sont eux, maintenant, qui ont le privilège de dire « *hari, trote* ». Pour comprendre cette allusion mystérieuse, il faut se rappeler qu'Aristote, en s'humiliant de la sorte, avait causé un grand préjudice à la réputation du *clergié* dont il était, suivant une opinion généralement admise, le représentant le plus glorieux, grâce à sa science universelle. Le *Lai d'Aristote* dit de la femme : *Que tout le meillor clerc du mont Fait comme roncins enseler, Et puis a quatre piez aler*, etc., et il se termine par cette conclusion peu encourageante : *Des puis que cil en soustient fez Qui fu mestre en toute science, Bien devons prendre sapience, Selonc ce que nous mains savons, Les maus que por amor avons.* — En lui et par lui, la Sagesse a été compromise. « *Ja vers moi ne li vaudra Dialectique ne grammaire* », se vante la jeune Indienne, dans le *lai d'Aristote*. « Que lui profita toute sa science, s'écrie Jean Lefèvre, ses *Elenches*, ses *Priores, Posteres* et tout le reste, si, par une simple figure d'amphibolie, la femme vainquit *des metes le maistre* (*Lament.*, I, 1087-149)? Grammaire en fut trahie et Logique tout ébahie (*Liv. de Leesce*, 665-6 ; 819-22). — Mais la conséquence la plus funeste de cet abus est la « confusion » qui en résulte pour les artiens, ses disciples :

Par cest abus est advenue
Aux arciens continuele
Confusion perpetuele.
Des maulx loups soient ils mengié
S'il ne s'en sont depuis vengié ! (*Lament.*, I, 1150-4).

Or, Jean veut les venger. Après avoir essayé de sauver l'honneur d'Aristote, en déclarant, par la bouche de la vieille, que le conte est apocryphe, il s'efforce maintenant de réhabiliter les artiens, tout en sacrifiant Aristote ; et il ne peut le faire que par Pamphile. Car la vieille, qui a tout intérêt à sauver l'autorité d'Aristote qu'elle a alléguée plus d'une fois, n'a aucune raison spéciale de se préoccuper du sort des clercs, alors que Pamphile, clerc lui-même, plaide, en les défendant, une cause qui est la sienne ; pour lui, l'intérêt des clercs passe avant tout, n'en déplaise à Aristote. Qu'il se soit humilié ou non, peu lui importe ; dans un cas comme dans l'autre, la cause des clercs ne peut qu'y gagner. En tout cas, Aristote n'a pas abaissé le *clergié*, mais, en se soumettant, de plein gré, à l'épreuve, il en a racheté, une fois pour toutes, ses disciples qui jouissent du privilège (plaisante allusion aux « privilèges des clercs ») auquel Aristote avait dû renoncer. Les rôles sont renversés, et c'est grâce à Aristote !

1790. Ici devait se placer le vers indiquant que ce passage est prononcé par Pamphile.

1797. *Comment chil disciple s'aroient*, les diverses manières dont ces disciples (d'Aristote) s'entraînent à...

1799. « Ici, puis là, le parchemin viendrait à manquer », c'est à dire : il y aurait bientôt une « crise du parchemin », tellement il en faudrait.

1800-1. Et s'ils savaient peindre les choses comme elles se passent en

réalité (et non sur les bas-reliefs), leurs propres sœurs et femmes devraient figurer sur les parchemins.

1807. *Jeulz d'enfans as crois ou a pille.* Ce jeu, qui n'est pas mentionné par R. Spitzer (*Beitr. z. Gesch. des Spieles in Altfrank.*, Heidelberg 1891), se faisait alors probablement de la manière suivante : on secouait un certain nombre de pièces de monnaie — mettons le nombre impair x — et, après les avoir jetées, on calculait la différence entre les « croix » et les « piles », qui pouvait ainsi varier entre 1 et x. Ce jeu rappelait le jeu de dés, et l'on disait *jouer a hochier* pour l'un et pour l'autre. Il s'agit du nôtre dans un document daté de 1371, cité par Du Cange (art. *hochia*) et par Godefroy (art. *hochier*) : *Ilz commencierent a jouer ensamble a hoissier a plus croix, ou plus pile.*

1808. *ensi* se rapporte aux promesses (cp. v. 1810-1 et *Pamph.*, 487-8).

1814-5. Cp. *Pamphilus*, v. 491-2. *Vieil oiseau ne se prend a retz* (Cotgrave). On disait la même chose du poisson (*Roman de la Poire*, v. 525-35); cp. *Poisson une fois eschappé Difficilement rattrapé* (Le Duc, *Prov. en rimes*, Paris, 1665). Mais le plus souvent, on cite, dans ce cas, l'exemple du renard, conformément au prov. latin : *Annosa vulpes haud capitur laqueo.* Cp. *On ne prend pas aiseement du vieil renard a la glu* (Cordier, p. 100) ; *Un renard n'est pas pris deux fois au même piège* (De Méry, t. III, p. 52). *Alter fuchs kommt nicht ins garn* (prov. allemand).

1822-3. Délayage du proverbe *Tex commence qui ne peut assevir* (Le Roux, II, 420). Cp. *Mès oï l'ai dire en reprouvier : Tel quide faire bien a son commencier, Qu'en la fin li torne a encombrier* (Ebert, n° 78), où il y a en outre une allusion au prov. *En la fin (coue) gist li enconbriers* (Tobler, 142) ; *Qui bien comence, que li valt, Se en la fin par tot li falt ?* (Schepp, n° 116) ; *Pluseurs font beau commencement Que puis ilz finent laidement* (*Ren. Contr.*, 40005-6). De là, le conseil : *Qui rien commence doit sentir A quel chief il en peut venir* (Le Roux, II, 404 ; cf. *ibid.*, p. 232). Robert de Ho distingue entre le commencement, le milieu et la fin (*Enseign. Trebor*, v. 921-4). Cp. aussi le prov. *Commencement n'est pas fusee* et le prov. moderne *N'a pas fait qui commence.* D'autres proverbes expriment le contraire. (Cp. Langlois, n° 376 ; Le Roux, II, 379, 384, etc.).

1824. Cp. *La cose qui vient dure a bon definement* (Le Roux, II, 492).

1825. *Aussi con fait rose d'espine.* L'exemple de la « rose qui naît de l'épine » était assez fréquent. Il s'appliquait d'abord à des hommes illustres qui par leurs mérites faisaient oublier leur humble origine. Dans le conte du *Versefierre*, le poète de « basse lignié » se justifie en disant : *La rose qui naist d'espines, n'est pas pour ce blasmee* (*Disc. cler.*, p. 35 ; cf. *Chastoiem.*, III, 21-6). Les Pères d'église se sont emparés de cette image (d'origine orientale ?) et lui ont donné une interprétation chrétienne. « Pour les écrivains mystiques », dit Ch. Joret (*La Rose dans l'antiquité et au moyen âge*, Paris, 1892, p. 383), « la rose fut l'image de la sainteté, les épines, l'emblème du péché, de l'idolâtrie ou de l'incrédulité. » L'auteur aurait pu

citer un passage de S. Jérôme, dans sa *Vita Hilar.* (Cp. Otto, *Das Sprichwort bei d. Römern, o. c.*, p. 302) : *Hilarion... cum haberet parentes idolis deditos, rosa, ut dicitur, de spinis floruit.* La comparaison s'appliquait surtout à la Vierge issue de la race juive. Joret (*o. c.*, p. 384) note, à ce propos, une expression d'Adam de S. Victor et un passage analogue d'un *minnesaenger.* Je trouve la même image chez Gautier de Coincy (éd. Poquet, col. 87, v. 468 ss.) : *C'est la grant fleur, c'est la grant rose Qui issue est de leur orine Si com la rose de l'espine*, et chez Rutebeuf qui l'emploie fréquemment, p. ex. dans le conte *Du Secrest. et de la fame au chev.* (p. 138, v. 499-502) : *Si com la rose ist de l'espine, Issis, glorieuse roïne, De juerie qu'est poignanz, Et tu es soez et oignanz.* Ces vers sont reproduits textuellement dans *La vie Sainte Marie l'Egiptienne* (*ibid.*, p. 228, v. 273-6) avec cette addition : *Tu es rose, et tes fils est fruiz* ; mais comme ce dernier passage ne se trouve que dans le ms. A (= fr. 837), il s'agit peut-être d'une interpolation. — Indépendamment de cette conception mystique, déjà attestée par S. Jérôme, l'image de la rose née des épines a reçu une interprétation plus matérielle. On lit déjà dans les *Géorgiques* de Gautier de Châtillon ; *Spina parit florem, flammæ petra dura nitorem* (cp. Hauréau, *Not. et Extr.*, t. IV, p. 306). Encore Erasme s'est souvenu de cette image dans ses *Paraboles* (cap. *Difficilia quæ pulchra*) : *Ut rosa, flos unus omnium longe gratissimus, de spinis nascitur, Sic e tristibus asperis laboribus fructus capitur dulcissimus* ; ce passage offre quelque ressemblance avec le nôtre. Cp. aussi le proverbe de Baïf : *Rose ne naist pas sans piquerons* (Le Roux, I, 84). Le proverbe moderne, « Il n'y a point de roses sans épines », n'est que l'aboutissement de cette image. — A côté de la rose qui naît des épines, il y avait encore l'image de la *rose assise sor espine*, par laquelle Rutebeuf (p. 50, v. 56 ; cf. *ibid.*, p. 59, v. 48) peint les hypocrites, et l'exemple de la rose entourée des épines (cp. Guiot, *Bible*, 2660-7 ; *Liv. de Leesce*, 24-6).

1826. *cose nee* ; le mot *cose* s'emploie, de même que *riens*, en parlant des êtres vivants ; *cose nee* correspond à *riens nee* ou à *riens qui vive* (cp. la note 1649) et remplace *nul home né* (*Renart*, XVII, 1237).

1828-9. Ces deux vers sont la traduction de

499 Cursus fatorum mens nescit ulla virorum,
Solius est proprium scire futura Dei.

Ce passage semble être inspiré de la Bible (*Sap.*, IX, 13) : *Quis enim hominum poterit scire consilium Dei ? aut quis poterit cogitare quid velit Deus ?* Cp. aussi le proverbe : *L'en ne peut juger du temps advenir* et le comment. : *De rebus namque futuris non est determinanda veritas, quia iudiciorum dubii sunt eventus* (lat. 10.360, p. 345), de même que le passage du *Rom. de la Rose* (v. 18359-62) : *Ausinc Diex, et plus noblement, Et tout determinablement Set les choses a avenir, Et quel chief el ont a tenir.*

1830-1. Cp. *Initia in potestate nostra sunt, de eventu Fortuna judicat* (Sénèque, *Epist.*, XIV). — *que mal feux l'arde !* est une imprécation fréquente (cp. *Rose*, 8152, 9030, 11490 ; *Renart*, VI, 391). On trouve aussi pour *mal feux* : *la male flambe* (*Renart*, I, 324 ; XII, 272), ou les deux expressions

réunies : *Mal feus et male flambe l'arde* (*Rose*, 22289 ; *Renart*, XXII, 230 ; *Auberee*, 518).

1835. *Toute fins gist en aventure.* Cp. *Qui chaut ? tout est en avanture* (*Renart*, IV, 106) ; *Partout est l'aventure* (lat. 10360, p. 430 = Le Roux, II, 369) ; *Partout est le peril* (*ibid.*). Le mot *gist* rappelle le prov. *En aventure gist ben coup* (Le Roux, II, 475 ; cf. *Prov. rur. et vulg.*, n° 465 = Le Roux, II, 292 ; Langlois, n° 218 ; Goedthals, p. 54). Cp. aussi le prov. *Tout ce qui gist en peril n'est pas perdu* (Le Roux, II, 427).

1836. *Naimes* (*Naimon*), sage conseiller de Charlemagne. Sa sagesse était proverbiale : *Alixandres si crut le conseil Aristote, Le grant Charle Naymon qui n'ot pensee sote* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 187). — *Je soie*, supposé que je fusse.

1837. *A quoi savés vous*, à quoi voyez-vous ?

1840. *Bien me vant* ; cp. *Dame, fis ge, de ce me vant* (*Rose*, 4979).

1841. *lui* est une faute du cop. pour *li*, car le pronom ne peut se rapporter qu'à *Amours*, comme au v. 1839, ou à Galatée (cp. v. 1845), c'est-à-dire à un nom féminin.

1849. La correction (*li* pour *te*) est justifiée par le texte latin qui donne : *A te missa sibi dicere verba rogat* (*Pamph.*, 510).

1851. *le recorder* (sous-ent. *de ton non*), la façon dont elle se rappela ton nom.

1853. *Du repeter* ; après *prier, supplier*, l'infinitif prend quelquefois l'article + *de* ; cp. *Or proie jou du retenir* (Mätzner, *Altfranz. Lieder*, p. 232, v. 5) ; *Le cœur du hayr me semont* (*Ren. Contr.*, 30168).

1856. Je ne sais que faire de *voie* ; je corrige *noie* parce que le texte latin donne : *Nec negat ipsa mihi quin sit amica tibi* (*Pamph.*, 516). La double négation *ne noie* n'équivaut pas à une affirmation ; c'est une sorte d'ellipse pour : « Cet amour est trop fort [pour qu'elle puisse le nier] aussi elle ne nie pas.. » Mais, grammaticalement, *si fort* serait plus correct. On peut du reste garder *qu'elle* et traduire *mie* par « en quoi que ce soit ». — La négation devant *soit* est pléonastique.

1859. *simple mot* ; la faute du cop. s'explique par le *simplement* du v. 1857.

1862-3. La forme *pert* ne vient pas de *perdre*, comme on serait tenté de le croire d'après le vers latin : *Maxima tollit iners commoda segnities* (*Pamph.*, 520), mais du verbe neutre *paroir*, ce qui change complètement le sens du passage. Pamphile se réjouit parce qu'il reconnaît dans le simple aveu de Galatée sa « rusticité », sa naïveté. Et c'est pourquoi il supplie la vieille d'agir avant qu'il ne soit trop tard (cp. le v. 1867).

1865. *aler arriere* c'est, retourner d'où l'on est venu, (cp. *Auberee*, 538 ; *Lament.*, III, 2284), quelquefois même « rentrer chez soi » ;cp. *Ne me blasmez*

se ne me haste D'aler arriere, Que ja n'i aurai bele chiere (Rutebeuf, p. 3, v. 105-7). On trouve, dans le même sens, *retorner a.* et *se traire a.*; cp. *Molt tost se sot arriere trere : Si s'en foï en sa meson* (*Renart*, XXIII, 92-3). Ce sens n'a pas encore été signalé, que je sache.

1867. Le sujet de *isse* est Galatée ; la locution *istre* (*issir*) *du propos*, qui se trouve aussi dans le *Rom. de la Rose* (v. 11801-2) : *Mes ainçois me lerroie pendre Que ja de mon propos ississe*, est le contraire de *entamer son p.* (cp. la note 632) ou *venir a son p.*; cp. *Ains vendrés a vostre propos* (*Rose*, 8545). Ici, *propos* signifie plutôt « disposition » que « résolution » (il s'agit de la *rudaiche* de Galatée).

1869. Vers probablement corrompu. J'avoue ne pas comprendre la correction de Van Hamel. [Peut-être *n'ies qu'uns paris*, quoique cet emploi du participe de *parir* (= enfant nouveau-né ?) serait plutôt bizarre et en contradiction avec ce qui suit]. La suite, ainsi que la comparaison avec le v. *Sed promissa mihi res manet in dubio* (*Pamph.*, 524) indiquent que la vieille fait une allusion aux promesses de Pamphile, et non à un pari, et c'est pourquoi j'ai corrigé *paris* en *promis* (le cop. aura sans doute négligé l'abréviation dans *pmis* qu'il lisait *paris*). Mais Pamphile n'a pas promis des *dras* (vêtements) ; *as dras* est peut-être une faute pour *saldras* qui rimerait avec *faldras*. Dans ce cas, il faudrait corriger *Bien sai ; mès quand promis saldras ?*

1871. On plaisantait souvent sur la façon dont les Anglais écorchaient le français. Cp. Lavisse, *Histoire*, t. III, 2, p. 364 ; J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 442, à propos du fabliau des *Deux Anglais et l'Anel* ; E. Faral, *Mimes fr. du XIIIe s.*, p. 34 ss. Ajoutez : *Wistasse le moine* (*Rom. Bibl.*, t. IV, v. 2197-200). La vieille se moque particulièrement des solécismes qu'ils commettent en confondant les articles (cf. la note 1873).

1872-3. Le solécisme des Anglais rappelle l'exemple cité par Evrard de Béthune (*Graec.*, II, 1-3) :

> Est *soloecismus* vitium ceu *barbaque rismus*.
> Est *barbarismus* cum dico « *domina dominus.* »
> Est *soloecismus* « *vir mea, sponsa meus.* »

Mais on ne voit pas trop en quoi consiste le barbarisme que la vieille reproche aux enfants, le mot ayant des acceptions très diverses. Comme on désignait aussi par *barbarisme* la faute d'accentuation, l'hiatus et la cacophonie (cp. Isidore, *Etymol.*, I, XXXII ; Donat, éd. Keil, p. 392), il semble que le vers doive être rétabli *Enfant dient* « *pere et mere* ». Le copiste, qui ne se doutait pas que le hiatus *pere* | *et* était voulu, aura mécaniquement introduit la cheville *chi*.

1874. *langue sesque* s'oppose à *begue* (v. 1876) ou « *langue grasse* », car « avoir la langue grasse, c'est bégayer, ou quand on a de la peine à prononcer certaines lettres » (Panckoucke, *Dict. port. des proverbes*, Amsterdam, 1751). L'auteur ne connaissait certainement pas l'expression « avoir la langue grasse » ; la *langue sesque* évoque plutôt l'idée de « bave » et de ses

dérivés (bavette, bavard) comme antithèse. J'hésite donc de traduire *avoir langue sesque* par « avoir la langue déliée » ou « bien pendue » ; c'est plutôt « peser ses paroles, savoir la valeur des mots ». La locution est aussi employée par Renclus (*Carité*, str. XVIII) : *Romains a langue seke* (ms. *sesque*) *et dure. Ne puet parler sans oignement*, où elle remet en mémoire l'histoire de la *Vieille qui oint la palme au chevalier*. Mais la *langue sesque* de Pamphile n'a pas de rapport avec celle des Romains, encore qu'il soit, lui aussi, un clerc né à Rome (cf. v. 85).

1875. La « figure » étant considérée comme un vice, la langue, qui l'emploie, pèche, en quelque sorte par ignorance (cp. la note 2538). Servius Honoratus, dans son commentaire *in Artem Donati* (éd. Keil, p. 563), emploie le même mot : *Per nomina fiunt soloëcismi, cum aut in qualitatibus eorum peccatur aut in generibus.*

1880-1. Ces vers sont la traduction de *Pamph.*, 255-6 :

Est mens nostra suis contraria saepe loquelis
Nec factis sequimur omnia quae loquimur.

Ce distique est cité dans le recueil d'Etienne Legris pour commenter le proverbe *Tel menace qui a grant paour* (Langlois, n° 743) ; mais il serait mieux à sa place au n° 252 : *Entre faire et dire a moult*, proverbe qui a pu inspirer l'auteur du *Pamphilus* (Cp. Hélinant, *Vers de la mort*, XI, 12 : Robert le Clerc, *Vers de la mort*, CXCI ; *Renart*, III, 82 ; V, 107, et les variantes de ce prov. réunies par F. Schepp, p. 55). Cp. aussi Le Roux, II, 254, 291, 320, 329, et le prov. *Dire et faire sont deulx* (De Bouelles, I, 139). — Le second vers est traduit ici par *Telz dist qu'il* (= ce qu'il) *n'a cure du faire*, probablement sous l'influence des proverbes tels que *A beau parler qui n'a cure de bien faire* ou... *tel promet assez sovent Ki de doner n'a nul talent* (*Enseign. Trebor*, v. 221 ; cf. 1321).

1882. *passer le pont* équivaut sans doute à *ne chaoir ou pont* ; dans les *Prov. au vil.*, on lit *Sages hon ne chiet ou pont*, que Tobler (p. 124) rapproche de *Fec. Ratis*, I, 125 : *Non cadit in pontem sapiens equitator hiantem.* On pourrait aussi penser à la locution *passer la planche* (*Rose*, 7285).

1885. *Or, en voie !* pour *va ta voie !* Cp. *Torne l'oreille, va ta voie* (Rutebeuf, p. 213, v. 261) ; *Va te veie, fui devant mei* (*Chastoiem.*, III, 50) ; « *Va ta voie* » (*Renart*, XII, 760).

1886-7. *Grans pechiés est povres rober* (*Romania*, XXIX (1900), p. 15) ; Cp. *N'est cruautez greignour Que de felon seignour Pour grever povre gent* (*Prov. au vil.*, str. 42). Brunetto Latini attribue cette pensée à Cassiodore : *Sor toutes manieres de cruauté est enrichir de la povreté as besoignous* (*Tresor*, II, II, chap. LVI, § 3), et le clerc de Troyes, qui s'inspire souvent du *Tresor*, répète docilement : *Casidore dit, qui ne ment, Que dessus trestoutes durtés Et dessus toutes cruaultés Est enrichir, estre angoisseux De la chevance au besongneux* (*Ren. Contr.*, 23514-8). Le passage biblique (*Ecclésiast.*, XIII, 23) : *Sic et pascua divitum sunt pauperes* est la source du prov. *Le povre est la pasture des riches.*

1888. Cp. *Dame, fait il, Dex me confonde* (*Renart*, II, 1076); *Jalousie que Diex confonde* (*Rose*, 4521). Sur l'emploi de *corps*, cp. la note 1534.

1890. *quant* pour *que.*

1892. *D'omme*, d'un homme (autrement, il faudrait la prépos. *a*, comme au v. 1897). — Cp. pour la rime : *Rom. de la Rose*, v. 4263-4 ; 8721-2.

1896-7. « Du salaire que vous gagnerez (chez moi), vous n'en entendrez parler à autrui », c'est à dire : vous gagnerez plus que les autres.

1898-9. Car : *Se povres gens ont leur sustance, Tost ilz* (les riches) *leur ostent leur chevance* (*Ren. Contr.*, 37149-50).

1900-1. Ces vers rappellent le vieux proverbe : *Entre bouche e coiller avent grant desturber* (Le Roux, II, 476). — Corriger *: quant il l'a.*

1902-3. C'est de la pure métaphysique. On devine, plutôt qu'on ne le comprend, le sens de cette phrase paradoxale, qui admet d'ailleurs plusieurs interprétations. La plus acceptable, à mon avis, est celle-ci : la vieille veut dire que le salaire promis (*futurs*) est d'autant mieux mérité qu'il consiste en un bien passager (*preteris*), alors que ses efforts à elle ont abouti à un résultat durable : l'union des deux amants. On serait tenté de corriger *par dis* (par les paroles) en *presens*, mot équivoque, qui donnerait à la phrase un tour plus paradoxal encore (cp. pour l'association des trois temps, les vv. 1459-61) ; mais que signifierait alors ce présent (cadeau) bien mérité ?

1905. *Povres n'a mestier de vant* semble être la fusion de deux proverbes : *Povres ne hait mestier d'atendre* (Robert, p. 39), et *Promesse est vant* (Tarbé, p. 46).

1906-7. En proposant *pendre* au v. 1907, Van Hamel pensait sans doute à la fréquente assimilation des verbes *rendre* et *pendre*, p. ex. dans le proverbe *Rendre ou pendre* (Fehse, n° 144 ; Gilles le Noyer ; Baïf, *Mimes* ; cp. aussi Le Roux, II, 412, où il faut rectifier *pendre*). Je vois dans ces vers la réminiscence d'un passage du *Livre de Sydrac :* A la question du roi si l'homme est obligé de payer ce qu'il doit, Sydrac répond : *Certes, chascun convient payer ce qu'il doit ou en ce siecle ou en l'autre, et moult vault mieulx payer ça que la ;... car payer le te convient, et de ce ne peuz eschapper* : *ou tu le payeras a la veue de ce siecle, ou tu le payeras au feu de l'autre*, etc. (Resp. 113). C'est donc plutôt l'alternative : *Qui prend doibt rendre ou l'enfer attendre* (Le Roux, II, 403).

1908-9. Allusion à un proverbe qui remonte peut-être au poème connu sous le nom *Je vois morir* (Vado mori) :

1. Je vois morir, je sçay et sent,
   Mais je ne sçay *quant ne comment* (fr. 22921, fol. 222ª, str. VII).

Cp. 2. Car hommes sumes et murrum,
   Coment ne quant nous ne savum (*Romania*, XXIX, 15).

3. Chascun doibt sçavoir qu'il mourra,
Et si ne sçait *quant ne comment* (*Anc. Poés. fr.*, X, 158).

4. Va *ou* tu veux, *quant et comment*,
La ou tu doibs mourir convient (De Bouelles, I, 203).

5. Mort est a tous commune, mort est a tous banniere,
Mais nulz n'en puet savoir *l'heure ne la maniere* (*Testam.*, 21-2).

Cp. aussi l'allusion dans le *Rom. de Ren. le Contr.*, v. 10168-9. Le proverbe remonte en dernier lieu à une pensée de S. Bernard, souvent imitée, que Van Hamel (*Lament.*, III, 3716-7) attribue à tort à l'épitaphe d'Adam de S. Victor : *Unde superbit homo, cujus conceptio culpa, nasci pœna, labor vita, necesse mori, quando, quomodo vel ubi nescire ?* (Cf. Migne, 3e *Encycl. théol.*, t. XI, col. 659). A ces trois questions *quando, quomodo, ubi* correspondent chez De Bouelles les adverbes *ou, quant, comment*, et dans notre poème les mots *u, quant, quel mort* (= *coment*). Ailleurs, on ne donne que la formule *quant ne comment* (cp. les nos 1, 2, 3, 5), ou bien on se contente d'un seul adverbe circonstanciel, qui est généralement celui du temps. Cp.

6. Que chascun muert et ne puet sçavoir *quant* (Fehse, no 48).
7. C'une fois fault morir, si ne scet-on *comment* (*ibid.*)
8. Tous fault pourir on ne scet *quant* (Jeh. Mielot, no 318).
9. Bien doit avoir le cueur doulent,
Qui doit mourir et ne scet *quant* (*Anc. Poés. fr.*, XI, 209).

Les adverbes *quant, comment* sont quelquefois remplacés par les compléments correspondants (cp. le no 5) :

10. Morir m'estuet certes, bieau frere,
Mes jo ne say *en quele manere* (*Petit Plet*, v. 378).

11. La mort vient, mais on ne sçait pas *l'heure* (Le Roux, II, 326).

Cette dernière forme donne lieu à un nouveau proverbe :

12. Rien plus que la mort n'est certain.
Et rien plus que l'heure incertain (H. Estienne, *Epigr.* 237).

Mais comme ce dernier proverbe est déjà cité par Rutebeuf (p. 32, v. 194-6) et, sous une forme altérée, par Jean de Meung (*Testam.*, 17-8), il serait peut-être plus prudent d'en faire un prov. indépendant.

1915. *yconomie* semble être une allusion au traité attribué à Aristote et qui contient des extraits de l'*Economie* de Xénophon et de la *Politique* d'Aristote (cf. F. Susemihl, *Aristotelis quae feruntur Oeconomica*, Leipzig, Teubner).

1917. *Loy, canon ne droit politique*. *Loy* indique le droit civil, *canon* le droit canonique (Décret). Dans la *Bataille des VII arts* (v. 65-6) : *La Loi chevaucha richement Et Decret orguilleusement Sur trestoutes les autres ars.* Cp. aussi la formule *il n'est en droit ne en canon* (Rutebeuf, p. 79, v. 26), et *Liv. de Leesce*, 278-80. Quant à *droit politique*, je crois qu'il s'agit de la *Politique* d'Aristote qu'on appelait aussi *conseil politique* (cp. *Anc. Poés. fr.*, III, 274). On sait que la *Politique* d'Aristote était alors enseignée à la chaire de Paris par Nicolas d'Autrecourt (cf. J. Lappe, *Nikolaus von Autre-*

court, dans *Beitr. z. Gesch. d. Philos. des Mittelalt.*, t. VI, fasc. 2, p. 1). L'allusion de la vieille se rapporte au VII[e] livre de ce traité, où Aristote défend l'égalité des pauvres et des riches (cap. I, 10, et IV, 6). — La résignation de la vieille rappelle l'astuce de Renart disant au roi : *Vels sui, si ne me puis aidier, Si n'ai mès cure de plaidier* (*Renart*, I, 1267-8).

1919. *Atrait*, attire, c'est à dire « engendre » (cp. les vv. 1926-9).

1921. *trois vers ou quatre*. La formule *trois ou quatre* équivaut souvent à « quelques » et rime généralement avec le mot *batre* et ses dérivés. Cp. *Ensi lor dist vers dusch'a quatre Pour iaus solachier et esbatre* (*Violette*, 1432-3) ; *Si font bien li trois ou li quatre Quatre cenz escoliers combatre* (Rutebeuf, p. 51, v. 37-8) ; *Por ce n'i ot trois mez ne quatre* (*ibid.*, p. 124, v. 61). On trouve de même : *par trois jors ou par quatre* (*ibid.*, p. 61, v. 61) ; *O ses voisines troys ou quatre* (*Lament.*, II, 3308) ; *trois piez ou quatre* (*Renart*, X, 1022) ; *trois solz ou quatre* (*Ren. Contr.*, 38102). Mais souvent *trois ou quatre* n'est qu'une cheville qu'on emploie pour obtenir une rime en-*atre* ; c'est surtout Jean de Meung qui a abusé de cette formule : cp. *Une fois, non pas trois ne quatre* (*Rose*, 17310) ; *Deus ans devant, ou trois ou quatre* (*ibid.*, v. 18595) ; *Por deus deniers, por trois, por quatre* (*ibid.*, v. 14741) ; *Ne por luitier a deux, ne a trois, ne a quatre* (*Testam.*, 274) ; *Que tost s'i porroient embatre, Ou un, ou deus, ou trois ou quatre* (*Rose*, 8393-4) ; cp. aussi v. 21407-8). Un passage plus intéressant est celui des *Resveries* (A. Jubinal. *Jongl. et Trouv.*, p. 34), où il est fait allusion à un jeu de dés : *Veus tu geter por le troie Ou por le quatre ?* — On pourrait aussi songer au latin *terque quaterque* (cp. *trois fois ou quatre*) ou attribuer le choix de ces deux nombres à la rime facile que fournit le mot *quatre*. Sur *trois ou quatre*, on a refait *trente ou quarante* (cp. *Testam.*, 167).

1922-5. « Je laisse ces quatre vers dans l'état où je les trouve, ils sont sans doute une réminiscence ». (Note de Scheler). Remarquons que les vers impairs n'ont que 5 syllabes et que tous les quatre riment en *est*, il est vrai qu'on peut rendre la rime plus riche en lisant : *vieus, tieus, grieus, Dieus est*. Le passage provient sans doute d'une source picarde, que je n'ai pas réussi à identifier. — **1922**. *Vieulz* représente, comme au v. 1918, lat. *vilis* (cp. *Ren. Contr.*, 4313, 6781). Le calembour, fondé sur l'homonymie des mots pour « vieux » et « vil », appartient à la 6[e] série des exemples cités par A. Tobler (*Verblümter Ausdruck u. Wortspiel in altfranz. Rede*, Berlin, 1882), où il ferait pendant à *Li maulz qui les maulz acravente*. — **1923**. *bien sache tels est*, pour *b. sache que tels est* (c'est à dire : « vil ») ; cp. *Vieulx est tenus partout qui riens n'a* (*Prov. rur. et vulg.*, n° 190 = Le Roux, II, 435) ; *Sachiez qui n'a argent il est trop vil tenu* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 174) ; cp. aussi *Qui rien n'a rien n'est prisé* (Le Roux, II, 104) ; *Qui n'a rien est = de tous desprisé* (Goedthals, p. 134) ; cf. la note 1000. — **1924**. *gros*, grossier. — **1925**, *contre li*, contre lui.

1926-9 « Quand toutes les vieilles passions se sont éteintes (proprt. « desséchées ») dans le vieillard pâle, c'est alors — d'après ce qu'en dit Jean Brasdefer — qu'Avarice seule le gouverne » (proprt. « chevauche sur lui »).

C'est presque le proverbe : *Quand tous autres pechez laissent l'homme vieux, La seule avarice succède en leurs lieux* (Gilles le Noyer, *Prov. gallic.*). Dans les *Prov. comm.*, le second vers est : *Seule avarice tient le lieux* (cf. Le Roux, II, 378). Cp. aussi le prov. rajeuni : *Quand tous pechés sont vieux, avarice est encore jeune* (Goedthals, p. 66, Gruther, t. I) et le prov. italien *Tutto cala in vecchiezza, fuor che avaritia, prudentia e sabiezza* (Gruther, I) qui rappelle une épigramme de H. Estienne (*Prov. epigramatizez*, Paris, 1594, p. 190, nº CCIX) : Après avoir dit que tout diminue dans la vieillesse, excepté la sagesse, l'auteur répond à l'objection : *Qu'Avarice pareillement Es vieux ans prend acroissement*, en faisant remarquer que l'avarice est incompatible avec la sagesse. — Encore Massillon s'est souvenu de ce vieux proverbe (cf. Quitard, *Etudes sur les prov. fr.*, p. 75). Il est peu probable que Jean ait connu un proverbe qui n'apparaît qu'au xvᵉ siècle. L'idée en était pourtant connue au xivᵉ siècle. L'auteur de *Fauvel*, qui écrivait vers la même époque que Jean, décrit Avarice *Qui si differe d'autre vice : Que plus dure et plus rajeunie... Ne s'enviellist point en viellesce Qui tous vicez fors que ly blesce* (*Fauvel*, 1482-6). — L'avarice sénile était déjà proverbiale dans l'antiquité. Térence, dans ses *Adelphes* (a. V, sc. III), remarque :

> Solum hoc unum vitium senectus adfert hominibus :
> Attentiores sumus ad rem omnes quam sat est.

(Cf. *ibid.*, a. V, sc. VIII), tandis que Cicéron, qui n'était pas autrement gêné par ce reproche fait à la vieillesse, passe outre avec un haussement d'épaules : *Avaritia vero senilis quid sibi velit, non intelligo* (*De Senect.*, cap. xviii).

1926. *tout*, pour *tuit.*

1927. *sechiés* ; cette correction est justifiée par la rime aux vv. 2250-1 et par le sens : l'auteur personnifie les péchés et l'avarice.

1928. Je supplée *en* à cause de la rime, et *vous* pour avoir le rythme. Quelques auteurs, comme Chrétien de Troyes, se nomment au début ou au cours du poème ; d'autres, comme Jean Lefèvre et Rutebeuf, préfèrent jouer sur leurs noms à la fin du poème. Notre auteur se montre plus prudent : il ne se contente pas de cacher son nom dans un acrostiche (dont il donne du reste la clef) ; il sait que : « Deux sûretés valent mieux qu'une ».

1930. *Qui paie sec*, qui paye comptant. L'expression *argent sec* remonte à *pecunia sicca* dont on désignait, au moyen âge, l'argent en espèces (par opposition à *pecunia viva*, argent vivant), et l'on trouve *tout sec* pour « comptant » dans les *Cout. de Beaumanoir*. Godefroy cite encore *tout sec*, « sans plus ni moins ».

1931. *volentiers* est probablement une faute du cop. pour *los entiers.*

1934-5. Sur cette métaphore, voir Introd., p. 167, n. 1. — On pourrait en rapprocher le proverbe synonyme : *Il ne plut mie tot jorz si cum il nubre* (Zacher, nº 168 ; cf. *Fec. Ratis*, I, 23).

1946. Cp. *Fame mue plus tost pensee Que n'aroies ta main tornee* (*Clef d'amours*, v. 763-4) et l'assimilation de la femme à la *beste muable* (cp. *Rose*, 17265-6).

1951. Je préfère *t'anime* à *t'annu[i]e*, proposé par Scheler et Van Hamel, qui ont peut-être pensé au proverbe *Moult annuie a qui attent*, à cause du v. 1941.

1953. *hourdee* s'employait encore au xvie s. (Cp. la IIIe des *Cent. Nouv. nouv.*).

1954. *qui pensoit*, qui était pensive, rêveuse.

1958. *Recompensant en qualité*, en compensant par une recrudescence de chaleur (qui est une qualité invisible) la « flamme » par laquelle le feu (et l'amour) se trahissent. Ce vers est commenté plus loin (v. 1968 ss.).

1961. *deusse;* il faut probablement corriger *Qu'avoir deüst* (sous-ent. *Venus*). Rappelons que la forme *deüsses* compte ailleurs (v. 1086) pour trois syllabes, et que Houde n'est que l'*escoliere* de dame Venus (cp. v. 910-1).

1962. *de pleur tenir*. La correction est aussi ingénieuse que légitime au point de vue grammatical : *se tenir de* est suivi d'un substantif dans le sens de « s'abstenir » ; cp. *Dix ans tenue s'en estoit De char, de vins et de poissons* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 193, v. 186), tandis que *je ne me puis tenir de* (« je ne puis m'empêcher de ») demande l'infinitif ; cp. *De parler ne me puis tenir* (*Lament.*, III, 83) ; *Ne du dire ne puis tenir* (*Ren. Contr.*, 39680) ; *Que malvais ne se poeult tenir Du bien loer et de cherir* (*ibid.*, 3061-2). Pour *plorer*, cependant, on emploie aussi le substantif ; cp. *Ne se puet mes tenir de plor* (*Ath. et Proph.*, 876).

1963. Cp. la formule *Molt sui dolans, quant moi en menbre* (*Renart*, VI, 666).

1965. *S'en est*, et pourtant.

1968. J'ai suppléé *vis* à cause du mot *fache* au v. 465 et du mot *vis* au v. 1981. Les vers 1968-9 seraient mieux placés *avant* 1966-7.

1971-7. Le passage ne laisse pas d'être obscur, malgré l'ingénieuse correction de M. Faral et les corrections *dist esme* (plutôt *s'esme*) et *et Y.*, commandées l'une par la rime, l'autre par le sens. Je comprends : « Averroès, dans son commentaire (sur Aristote) et en sa faculté (de médecin) ne t'instruit (proprt. « ne t'arrange ») pas si bien comme Ovide me conseille. Sydrac et Isidore (de Séville) se sont prononcés dans le même sens, au sujet de la question où nous sommes ». La vieille semble donc attribuer à Ovide la théorie sur la signification des couleurs (v. 1978-81). Cette attribution est fausse, encore qu'Ovide considère la pâleur comme un signe d'amour : *Palleat omnis amans! hic est color aptus amanti* (*Ars amat.*, I, 729) et qu'il parle ailleurs (*Amorum*, I, v, 34) du *pudor purpureus*. Il est, du reste, caractéristique que l'auteur des *Sept arts liberaux d'amours* attribue à Ovide une idée assez semblable (éd. Doutrepont, v. 13-40) : « Si

tu veux savoir, dit l'auteur, si la femme t'aime ou si elle te hait, il suffit — d'après Ovide le *maistre* — que tu la regardes en face ; car, si elle t'aime, tu la verras rougir *regardant bas ;* si, par contre, elle t'aime *pour decepvoir*, elle deviendra pâle : *Car palleur vient d'iniquité, Rougeur de debonnairetté.* » En comparant ce passage aux vers 1978-81 de notre texte, on s'aperçoit que les deux auteurs attribuent à Ovide des idées presque contraires. Ni l'un, ni l'autre ne s'inspire d'Ovide ; j'ignore la source des *Sept arts d'amours* ; quant à Jean, il est certain qu'il fait allusion au commentaire de Boèce sur les « qualités » d'Aristote (cp. Migne, t. LXIV, col. 247) : *Quoniam ergo fiunt per aliquam passionem multae colorum mutationes manifestum est, rubescens enim aliquis rubeus factus est, et timens pallidus, et unumquodque talium.* Après avoir commenté ce passage, Boèce explique ce phénomène par l'afflux et le reflux du sang : *Quare quoniam hi colores ex quadam passione videntur innasci, etiam in naturali colore eandem verisimile est evenisse rationem. Nam quoniam cum verecundia fit, in os omnis sanguis egreditur, et velut delictum tecturus effunditur, ita quoque fit rubor ex sanguinis progressione atque in apertum effusione... Pallor vero fit, quoties a facie sanguis ad praecordiorum interiora ingreditur.* Attribuer une pareille idée à Ovide, le « docteur-ès-arts d'amours », plutôt qu'à Boèce ou à Averroès (comme si ce dernier avait contesté, en ce point, l'autorité d'Aristote), c'est sacrifier à la mode (cp. Introd., p. 186) ; et c'est encore plaisanter sur le philosophe arabe (cp. *ibid.*, p. 195). Villon, dans son *Grand Testament* (str. XII), se moque, pareillement, des *Commens d'Averroys* qui, selon lui, n'apprenaient rien de plus que le texte d'Aristote (cp. la note de l'éditeur, Paul Lacroix). — Jean nomme ensuite, un peu au hasard, sans doute, *Sydrach* et *Ysidore ;* la première attribution est gratuite ; l'auteur confond peut-être, encore une fois (cp. la note 1415), Sydrac avec Jésus Sirac, auteur de l'*Ecclésiastique,* qui disait (cap. XIII, 31) : *Cor hominis immutat faciem illius sive in bona, sive in mala,* ou avec Salomon (*Prov.* XV, 13). Quant à Isidore de Séville, l'auteur semble faire allusion au passage suivant : *Facies dicta est, eo quod notitiam faciat hominis. Inter faciem autem et vultum haec est differentia, quod facies naturalis et certus oris habitus est ; vultus vero varius et secundum affectionem animi modo laetus, modo tristis* (*Differ.* lib. II, XVII, 52, cp. *Etymol.*, lib. XI, cap. I, 34). Ces deux passages, comme on voit, ne reproduisent pas la théorie de Boèce attribuée à Ovide, mais correspondent plutôt aux vv. 1968-9. Or, cette idée, savoir que toute figure manifeste les sentiments du cœur, était un lieu commun au moyen âge :

Frons habitum mentis determinat interioris,

écrit Mathieu de Vendôme dans son *Epistolaire* (*Sitzungsber. d. hist.-phil. Kl. d. bayr. Akad.*, année 1872, p. 609). La même idée est exprimée dans le *Trésor* de Brunet Latin (éd. Chabaille, p. 373) et dans le *Livre de Seneke* (cp. fr. 1097, fol. 51) où elle est attribuée — de même que dans le *Trésor* — à Juvénal. Cp. aussi André le Chapelain, *De amore* (édit. Trojel, p. 173). Il semble donc bien qu'en nommant Sydrac et Isidore, la vieille ne veut pas dire autre chose que « tout le monde est d'accord sur ce point ».

1976-7. Cette parenthèse, qui serait mieux à sa place après le v. 1973, explique pourquoi l'auteur attribue à Ovide la théorie de Boèce : il est la seule consolation des cœurs affligés (du moins en matière d'aimer, car plus haut, la vieille réconforte Pamphile en citant la *Consolation* de Boèce).

1978. *senz* représente ici, comme au v. 1981, lat. *sanguis.*

1984. Je préfère *uns fos* à *enfes*, à cause du v. 1987.

1986. *Mal semme,* expression métaphorique pour « mal employer sa peine ». On dirait aussi *semer male semence;* cp. *Trop a male semence en semoisons semee De qui l'ame sera en enfer forsenee* (Rutebeuf, p. 216, v. 110-1) ; *Male semence cil sema Qui celle dame a la mort mot* (*Ren. Contr.*, 31008-9). Le contraire est *bien semer* (cp. Rutebeuf, p. 43, v. 80) ou *faire bone semence* (cp. *Rose*, 20581). — Quelquefois, le verbe *semer* est accompagné d'un complément (cf. la note 1988) ou d'un adverbe : *Sa peine pert qui ainsi same* (Rutebeuf, p. 221, v. 600) ; le sens, dans ces cas, est généralement négatif (= *mal semer*), sauf dans des expressions comme *semer aultre terre* (*Ren. Contr.*, 36472), cp. *arer tel champ* (*Rose*, 12362).

1987-8. Cp. *Quis nisi mentis inops sua semina mandet arenae?* (*Pamph.*, 561). Cette locution, empruntée à Ovide (cf. Introd., p. 30) et imitée, peut-être d'après le *Pamphilus,* dans une pièce des *Carm. burana* (Schmeller, p. 141) : *dubito, quod semina in arena sero,* se rattache à la locution *in arena* (ou : *in saxis*) *seminare* qui s'est conservée en italien (*seminar nell' arena*), tandis qu'en vieux français, les locutions correspondantes étaient : *semer sur greve, s. sur gravelle, s. en sable.* Cp. *Il est fols qui sor greve seme* (*Comte de Poitiers*, p. 17) ; *Il aroit en greve semé S'il vous prendoit pour moi laissier* (*Violette*, p. 138) ; *Ausi sont li amant deçut Qui aiment, s'il ne sont amé. Cil ont en gravele semé Ou semence ne puet reprendre* (Kadler, n° 89) ; *Vos paroles semez en sable* (*Thebes*, 7938). Cp. aussi *semer sur l'areine* dans *Anc. Th. fr.*, V, 226.

Ces locutions font partie de tout un groupe de locutions similaires, communes au latin et au français ; qu'on me permette d'en citer encore deux spécimens. Il s'agit des locutions latines *in aqua sementem facere* et *litus arare*, auxquelles correspondent en vieux français les locut. *semer en l'eau* (Godefroy, X, 659) ; *saimer en yaue courant* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, 203) ; *arer la riviere* (*Lament.*, II, 4059) ; *semer au sablon de mer* (Méon, *o. c.*, I, 421) ; *semer en la mer* (*Ren. Contr.*, 24281-2) ; *labourer en la mer* (*Liv. de Leesce*, 3715). La locut. « labourer le rivage de la mer », qui traduit le mieux *litus arare*, s'employait encore au XVIIIe s. (cp. De Baecker, *Dict. des prov.*). Quelquefois, plusieurs locutions se trouvent juxtaposées ; cp. Et *Richiers qui soloit semer Sor greve, en rivage de mer, En terre qui fruit ne peut rendre, Ne welt mais a oiseuse entendre*, etc. (*Vie de Saint Remi*, cité par E. Faral, *Les jongleurs*, *o. c.*, p. 173, n. 3). Je ne dis pas que toutes ces locutions viennent du latin, quelques-unes ayant pu être inspirées par la parabole du Semeur (*Matth.*, XIII, 1-23) ou par d'autres passages bibliques.

1989. Cp. *Cum mercede labor gratior esse solet* (*Pamph.*, 562). Cp. aussi les proverbes *Bon guerdon attend qui bien sert* (*Anc. Poës. fr.*, VII, 216) et *Toute peine, dit-on, est digne de loyer* (La Fontaine, liv. XII, fab. XXII).

1991. « Ils ont captivé son cœur, sans prendre d'autre gage. »

1992-3. L'auteur confond visiblement l'allégorie, qui désigne un objet par un *autre*, avec l'ironie, qui le désigne par son *contraire*. Cp. *Allegoria est alieniloquium, aliud enim sonat, aliud intelligitur*; *ironia est sententia per pronuntiationem contrarium habens intellectum* (Isidore, *Étymol.*, lib. I, XXXVII). — *Allegoria est tropus, quo aliud significatur quam dicitur* ; *ironia est tropus per contrarium quod conatur ostendens* (Donat, éd. Keil, p. 401). Cp. aussi Alex. de Villedieu, *Doctrinal*, v. 2542 ss., et *Liv. de Leesce*, 2300-1.

1994. *l'opposite* (sous-ent. *sens*), le sens opposé, contraire. *Faire* remplace ici un infinitif passif (*estre oÿe*) dont il adopte la signification (*verbum vicarium*).

1996-7. Cp. *Qui sa plaie ne let vëoir, Comant puet garison avoir ?* (*Ath. et Proph.*, 855-6). La vieille, dans le conte de la *Male vielle qui conchie la preude fame*, emploie le même raisonnement : *Bien doit cil gesir en langor Qui ne veut au mire gehir Quel mal ce est qui fet languir* ; *Et quant il mostre s'enferté, Si en vient plus tost a santé* (*Chastoiem.*, XI, 211-4). Des passages analogues se lisent aussi dans le *Cato rhytmicus*, II, 22; *l. c.*, p. 61, et dans le *De amore* d'André le Chapelain (éd. Trojel, p. 39). Cp. aussi Introd., p. 184, n. 1.

2000. Je n'hésite pas à suppléer *vous* ; cp. *Vos quoque tectus amor saepe gravare solet* (*Pamph.*, 570). Cp. *Mais s'amors qui si fort me grieve* (*Rose*, 4814).

2003. L'infinitif *a muer* exprime sans doute le résultat : « de façon à changer de couleur. »

2006-7. Cf. les vers 785-6.

2009. *me* est le datif (cp. la note 2019).

2017. Mettez deux points après *cures*.

2019. Il faut sans doute corriger *qui li font*; cp. *A peu que le coeur ne lui font* (*Ren. Contr.*, 37074) ; cp. *tout le cuer me font d'ire* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, p. 174). — La rime équivoque (*faunt : fondit*) se retrouve dans le *Rom. de la Rose* (v. 15887-8).

2023 et 2025. Ces paradoxes, fréquents dans les poésies lyriques, se lisent déjà dans le *Pamphilus* ; cp. *Est Galathea mihi dolor et medicina doloris* (v. 583). — *Causa meae mortis haec est et causa salutis* (v. 461). André le Chapelain, qui s'inspire quelquefois du *Pamphilus*, en donne la paraphrase suivante : *Vos quidem estis mei causa doloris et mortalis poenae remedium ; meam namque simul cum morte vitam tenetis vestro pugno reclusam* (*De amore*, lib. I, cap. VI ; éd. Trojel, p. 39). Voir aussi Introd., p. 176, n. 2. — Cp. *Aeger vero aspecta hac ait : ex hac est mihi mori, et in hac mea vita* (*Disc. cler.*,

II, p. 18) ; *Iceste a la baillie Ou de ma mort ou de ma vie* (*Chastoiem.*, II, 63-4); *Qu'en ma dame est et ma mort et ma vie* (Gace Brulé, ch. VII, 54 ; cf. ch. XXXVI, 42) ; *Dame, ma mors et ma vie Est en vous, quoi que je die* (Thib. IV de Champagne, éd. Tarbé, p. 28) ; *Ma belle vie ou ma mort i atent* (*ibid.*, p. 19 ; cf. p. 54).

2030. Je conserve *despleuré* qui ne donne pas une syllabe de trop, vu que la forme *pleust* ne compte que pour une seule syllabe au v. 266. — Le sens de ce passage n'est pas bien clair : les vers 2029-31 semblent être en contradiction avec le v. 2027.

2041-2. Cp. *Se j'osasse amer, volontiers amasse : Je n'os por mon pere ne por ma marastre* (A. Jeanroy, *Origines*, p. 194).

2044. Le sens de ce *Nes* n'est pas bien clair. Peut-être *Mès?* Dans ce cas, le vers suivant devrait peut-être être rectifié : *Qu'el n'i lairoit pas, Dieu l'en garde !*

2050. *cloistre* correspond à *claustra* ; cf. *Ingeniosus amor portas et claustra relaxat* (*Pamph.*, 597). Cp. *Amor enim est, qui dolorum claustra disrumpit* (A. le Chapelain, éd. Trojel, p. 173). — *Amors fet brisier mainte serre* (*Chastiem. des dames*).

2051. Il faut sans doute corriger *escroistre* (cp. v. 2383).

2053. Le mot *danse* est fréquent en parlant de l'amour ; cp. Godefroy, art. *dance*, et Gace Brulé, ch. VII (ms. O).

2056. *que puet che yestre* (lisez : *ch'estre*) est pour *che que puet estre?* (Cp. Rutebeuf, p. 139, v. 577 ; *Renart*, Va, 1143). On sait que cette question rhétorique a fini par devenir l'adverbe « peut-être ».

2057. *ma main destre.* Aujourd'hui, on dirait plutôt « mon bras droit », mais les autres langues ont conservé, pour la plupart, la « main droite ». Je ne connais pas d'exemple plus ancien de cette locution.

2058-9. Cp., pour la rime, *Rom. de la Rose*, v. 4223-4.

2068. *préjudice* est un terme de droit qui commençait à devenir populaire au XIVe s. (Cp. *Testam.*, 802 ; *Liv. de Leesce*, 1955, etc.).

2070. Jeu de mots fondé sur la ressemblance du mot *arguer* avec *Argus*. Cp. *Qui avroit tous les yeulx Argus Si y seroit il redargus* (*Lament.*, II, 2979-80, cf. I, 963-4). — La glose qui dit qu'Argus fut un homme à cent yeux dont la moitié veillait et l'autre dormait ne remonte pas directement à Ovide, puisque, d'après ce poète, deux yeux seulement se fermaient tour à tour, tandis que les autres veillaient (Cp. *Métamorph.*, I, 625 ss.). Richard de Fournival, dans son *Bestiaire d'amour*, se montre plus au courant : *Cet Argus*, dit-il, *avoit cent iols. Si ne dormoit onques que de II. iols ensemble. Si reposoit adès les iols deus et deus et tout li autre guaitoient.* Le glossateur s'est probablement inspiré d'un passage du *Rom. de la Rose* (v. 15329-32), qui paraît être la source de cette erreur : *Se c'iert Argus qui la gardast, Qui de*

ses cent iex l'esgardast, Dont l'une des moitié veilloit, Et l'autre moitié sommeilloit... La deuxième partie de la glose : *et est mis Argus pour le parsonne prouveable* se passe des commentaires. Je ne citerai que le dicton *Mieulx voyant que Argus* (Le Roux, I, 4) et deux vers du *Rom. de Ren. le Contref.* (v. 28205-6) : *Se je Argus esté eüsse, La en ce puch cheü ne fusse.* Cet emploi symbolique du nom *Argus* remonte également à Ovide (*Ars amat.*, III, 618).

2071. *esbanner* semble être un dérivé de *bannir*, avec le changement de suffixe qu'on observe aussi dans d'autres dérivés. On pourrait aussi admettre une faute pour *esbonneray* ou *esborneray* (éborgnerai).

2072. *Qu'as en ton coer.* J'ai adopté la correction de Scheler, quoiqu'on puisse, à la rigueur, garder *Qu'och* et traduire « Écoute la voix du cœur ! » La forme picarde *och* (impér. de *oïr*) est fréquente dans le poème (cf. Introd., p. 209, § 47, *Rem*. et la note 1151), mais l'usage de renforcer l'impératif par un *que* n'est pas dans les habitudes de l'auteur. Il est fort probable que le cop., ayant cru lire *os* (au lieu de *as*), a substitué à ce qu'il croyait être l'impér. de *oïr* la forme picarde correspondante ; ce serait là une de ces fautes révélatrices attestant, une fois de plus, le parler picard du copiste.

2075-6. Vers peu clairs. Que signifie *marchier en escrips?* Le deuxième vers semble une allusion plaisante à l'axiome de droit : *L'on ne doit pas avoir son dit et son desdit* (lat. 10360, p. 329).

2081. *desputer* ; c'est le contraire du *emputer* au v. 2079.

2083. *Car je parol de teste saine* ; Houdée veut sans doute dire qu'elle parle « à tête reposée ». Tel n'est pas le sens de la locution dans le passage suivant du *Rom. de Thebes* (v. 6189-92) : *Antigoné dist a Ysmaine : « Tu pues parler de teste saine, Car Aton baises et acoles Et tote jor a lui paroles. »* Ici, le sens de la locution est visiblement : « Tu en parles à ton aise ». Cp. aussi le proverbe *Hardiment parle qui a la teste saine* (Le Roux, II, 304, 476). Toutefois, *amer de saine teste* est employé par Adam de la Halle avec le sens « aimer à tête reposée » (Cf. *Romania*, XXII, p. 52, v. 141).

2084. *dire l'oz*, plutôt « j'ose le dire » que « tu l'entends dire » ; cp. la formule *bien dire l'os* (*Rose*, 19757 ; *Liv. de Leesce*, 3621).

2090. La locution *tenir escole a qqun.* ou *tenir qqun. a escole* est assez fréquente. Cp. *Avarice est une escoliere Qu'a tous tient escolle plainiere* (*Ren. Contr.*, 35879-80).

2091. *Celle s'escrie.* Il est évident que Galatée ne parle pas *a lui meïsmes*, comme porte la rubrique, mais qu'elle s'adresse à Houdée, comme on le voit d'ailleurs par la réponse que celle-ci fait à Galatée au v. 2109.

2099. *Paours de honte avoir*, la peur d'avoir honte.

2100. *Hareu! hareu!* C'est, sans doute, le même cri que le *harou* du v. 2242, autrement dit « cri » ou « clameur de haro ». Ce cri, qui vient probablement de l'allem. *haren*, était une invocation à la justice contre l'abus

de la force. La forme *hareu* est d'ailleurs attestée par un passage du *Testam.* de Jean de Meung (v. 1566-7) : *Ja pechié si tres pou n'i venra pasturer Qu'elle ne crie hareu sanz soi asseürer.* Méon, dans son *Glossaire*, traduit *hareu* par « cri pour implorer du secours ou réclamer la justice », ce qui est précisément la signification du cri *haro*.

2101. *Sour moy deffendant*, à mon corps défendant. Cf. *mestre autrui a mort sor li deffendant* (*Etabl. de S. Louis*, I, 476). — La glose du v. 2101 confirme la justesse des corrections faites par Scheler.

2102. Plutôt : *a lever m'assaie* (pour *a moi lever assaie*).

2106-8. C'est la paraphrase de la formule si connue : *Miex vodroie (vosisse) estre mors que vis* (Rose, 1845, 4391, 13661 ; *Violette*, 457 ; *Ath. et Proph.*, 902 ; Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 204, v. 53). On lit déjà dans *Pamphilus* (v. 628) : *quam sic vivere malo mori* (la leçon du ms. 303 de Vienne est : *Malo mori quam sic vivere posse dolens*). Quelques auteurs ont développé ce motif traditionnel : Mätzner (*Altfranz. Lieder*, p. 146, n. 15) cite un passage de *Tristan*, qui rappelle la paraphrase d'André le Chapelain (*De amore*, éd. Trojel, p. 40) : *Potius enim esset festinantem eligere mortem quam poenis tam gravibus assidue subiacere.* Ce lieu commun semble remonter, en dernier lieu, à la Bible (*Ecclésiast.*, XXX, 17) : *Melior est mors quam vita amara, et requies aeterna quam languor perseverans* (cp. les vers 2104-5).

2113. Sur le mot *realité*, cp. la note 1432.

2115. Il faut sans doute corriger : *Et son mal.*

2116-9. La même métaphore a déjà servi à illustrer les avantages que les amants retirent des visites fréquentes (v. 867-70). Là, l'auteur s'inspirait d'Ovide ; ici, il s'inspire plutôt de Salomon (*Prov.*, XXVI, 20-1) : *Cum defecerint ligna, extinguetur ignis : et susurrone subtracto, jurgia conquiescunt. Sicut carbones ad prunas, et ligna ad ignem, sic homo iracundus suscitat rixas.* (Cp. aussi *Ecclésiast.*, XXVIII, 12-3).

2121. *com par chi le me tailles.* Sur ce dicton « emprunté à la langue des maçons et tailleurs de pierre », voir *Romania*, VI, 498 et XVIII, 288. Aux exemples cités par G. Paris, il convient d'ajouter : Chrétien de Troyes, *Guill. d'Angleterre*, v. 5, ainsi que le *Dit d'amours*, publ. par A. Långfors dans les *Neuphil. Mitteilungen*, Helsingfors, 1907. M. Långfors me signale, en outre, un poème pieux, inédit, transcrit dans le ms. fr. 423 de la Bibl. Nat., qui contient le passage suivant :

> *Et cil cuers sor toz autres a fait riche trovaille* (ms. *travaille*),
> *Qui sor table amourouse et* [*sor*] *chaste toaille*
> *De doux morsiaux se part del doux aignel sanz maille,*
> *Qui, de quel part qu'il veut, le demaine et debaille*
> *Et par grant priveté dist :* « *Par ci le me taille.* »

Le passage est intéressant, parce que le dicton y figure sous une forme plus réduite encore que dans notre texte (ailleurs la formule *par ci le me t.* est toujours précédée de *aussi com*). — La glose *Ch' est a dire « a se volenté »*

est intéressante : on pourrait se demander si l'interprétation de G. Paris : « faire qq. chose comme [celui à qui on dit] *par ci le me taille* » ne devrait être légèrement rectifiée en « faire qq. chose comme [celui qui a le droit de commander] *par ci le me t.* » Dans le poème pieux, ce sens est très net : le dicton y a le sens : « Comme tu voudras ; ta volonté soit faite ! »

2123. *aquiers* ; on attendrait plutôt le subj. *aquieres* après le *que* final.

2126-7. Sur *meditative*, voir la note 1772 ; ici, le mot est traité comme un adj. — *fors de li* semble être une faute pour *fors de lui* (en dehors, loin de lui). Peut-être : *fors de l'inactive ?*

2141. *tout el*, tout autre chose. Le mot *el*, sans doute à cause de sa brièveté, a vieilli de bonne heure. Il ne s'employait couramment que dans certaines locutions où *el* correspond à *un*, par exemple : *et un et el* (*Renart*, II, 36) ; *ou un ou el* (*Liv. de Leesce*, 556) ; *que d'un que d'el* (*Renart*, XXV, 205) ; *parler d'un et d'el* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 223) ; *il dient un et pensent el* (*Rose*, 2421). D'autre part, on a senti le besoin de renforcer le mot *el* en ajoutant un adverbe devant *el* : *encore el* (Bartsch, *Chrest.*, 82, 30) ; *assez el* (*Chastoiem.*, XXVI, 20, 30, 42), et surtout *tot el* qui a fini par remplacer *el* tout court ; cp. *Il me donroit tot el que pain* (*Renart*, Ia, 2164 ; cf. *ibid.*, XVI, 677). Ainsi, le proverbe *Un pense l'asne, el le asner* (Le Roux, II, 483, où Michel a eu tort d'ajouter *autre*) se présente, dans la *Borgoise d'Orliens* sous la forme : *Li asniers une chose pensse, Et li asnes pensse tout el* (Montaiglon-Raynaud, t. I, p. 120, v. 104-5). Mais déjà au début du XIVe siècle, on emploie plus souvent *autre* que l'arcaïque *el*. Ce dernier mot est quasi inconnu à l'auteur du *Rom. de Ren. le Contr.* ; cp. *Mais ung dy, et ung aultre pense* (v. 40550) ; *Il verroit la et ung et aultre* (v. 34551). On trouve, de même : *Et d'uns et d'autres chier tenus* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 131, v. 80) et : *qu'il n'i out autre* (*Renart*, X, 733) pour (*que*) *n'i ot el* (*ibid.*, XIV, 262, 455, 573).

2142. *el* représente le pronom fém. (= *elle*).

2147. Pamphile refoule la garniture du pêne (*garde*) à l'aide d'un crampon de fer (*graffe*).

2152-5. Ces 4 vers rimant ensemble auraient dû être signalés dans l'Introd. (p. 219, n. 2).

2160. « Parce qu'il y a en vous un bel enfant ». Au moyen âge, *bel enfant* s'employait dans le sens de « bel homme ». Cp. *Atant sont deus vallez venu Molt bel enfant sans nule faille* (*Renart*, XIII, 314-5). En revanche, on dit aujourd'hui « c'est un bon enfant » même en parlant d'un adulte.

2161. *sans label* (*sine labe*) est un latinisme pour *sans maille*, « sans tache, sans défaut ». La forme *label* est une concession à la rime (cp. *bounel* pour *bounet* au v. 1548).

2162-3. Le sens de ces deux vers semble être celui-ci : « Si vous souf-

flez seulement mot (sachez qu') il y a un bon prévôt à Crépy (pour vous mettre à raison). » *py* est la 16[e] lettre de l'alphabet grec, et il y a là peut-être une allusion au *Grécisme* d'Evrard de Béthune qui donne, à propos de cette lettre, l'étymologie du nom *Pamphilus* (cap. VIII : *De nominibus exortis a Graeco*, v. 252). Quant au « bon prévôt à Crépy », c'était là sans doute une locution proverbiale faisant allusion à un événement réel, peut-être récent (cf. Introd., p. 67), et équivalant à une menace. En tout cas, *Crespi* n'est pas une concession à la rime *neys py*, mais inversement.

2164. *innocens sans coulpe*, pléonasme.

2169. *qu'il attendi*. Je fonde cette correction sur le *Atten moy* du v. 1951. Il est peu probable que l'auteur ait répété le même verbe à la rime ; par contre, on pourrait aussi corriger *ou il tendi* (cf. *Ren. Contr.*, 30103-4).

2174-5. Cf. pour la rime les vers 1303-4.

2178-9. Cp. *Car miex vaut de li uns regars Que d'autre li deduis entiers* (*Rose*, 2498-9). La rime *aaisier : baisier* s'y retrouve fréquemment (*ibid.*, 4067-8 ; 16313-4 ; 21891-2).

2182. *pour eüreus me claime* ; *pour* est assez insolite après *se clamer* : on disait communément *clamer soi las, caitis*, et non *por las*. Cp. cependant *por fol se claime* (*Rose*, 5536).

2186. Sur le nom *Berte*, voir la note 2328.

2187 et 2188 expriment la même idée (tautologie).

2189. Le ms. donne un vers trop long que j'ai réduit suivant la remarque de Scheler : « Il me semble qu'on peut, pour rétablir la mesure, mettre *tost* (réclamé par le sens) et sacrifier *dieux* ».

2197. *Mais en telz mos* (pour : *qu'en telz mos*) ; cf. la note du v. 1312.

2198. *vieng*, corrigez *vient*.

2202. Le vers est certainement corrompu, mais on ne voit pas de correction qui s'impose. La plus satisfaisante serait peut-être encore : *Qui nous esmuet en jouent, et che Par ices lieux ?* etc. Cp. les vers 609-10.

2204. La locution *par excellence* se lit aussi dans *Fauvel* (v. 2897).

2206-8. Je ne saisis pas bien cette plaisanterie. Que signifient ces *noms synonimes* que Galatée est censée aimer ? Il est probable que pour l'auteur les noms *Pamphile* et *Galatee* sont des noms synonymes, en ce sens qu'ils personnifient les mêmes sentiments et aspirations et peuvent donc être considérés comme *signiffiant une mesme cause*, encore qu'ils ne soient des noms *leonimes*, lesquels, en effet, ne sauraient convenir qu'à des personnes du même sexe (dont les noms ont la même désinence). Notons, à propos de la glose, qu'Evrard de Béthune ne cite pas le nom de Cicéron, mais celui de Scipion : *Postea synonymum Corneli Scipio Publi* (*Graec.*, cap. XXV, 5).

2212. *couple* (copula) est un terme de grammaire. Le verbe *est* est le lien qui unit le prédicat *Biauté* au sujet *Galatee !* Ce sont là des subtilités grammaticales qu'il ne faut pas trop chercher à comprendre.

2214-6. Ce passage contient des allusions grossières. Le mot *dialurtetike*, burlesquement forgé de *dialetique* + *urter* (heurter), était peut-être un terme de l'argot des étudiants. Rappelons que le mot *dialectique* a encore donné lieu à une autre plaisanterie : le mot *quiqueliquique* (cf. *Bat. des VII arts*, v. 16 ; *Renart*, XII, 716). *Prosedie*, pour *prosodie*, par allusion à *proseda ?* N'insistons pas...

2220. Cette parenthèse du traducteur rappelle les excuses de l'*Acteur* dans le *Rom. de la Rose*, notamment les vers 16153-80 de ce roman. (Cp. aussi *Lament.*, II, 1541-70). Mais les excuses de notre auteur ne semblent pas être aussi sérieuses que celles que Jean de Meung présente « aux dames du Rommant ». Jean Brasdefer, en effet, s'adresse à des camarades : *A cheux demanch a qui translate*, et ce sont eux qui lui ont demandé de *translater* (cf. v. 82). L'auteur n'avait donc pas à craindre les susceptibilités de ses auditeurs au même degré que Jean de Meung qui devait aussi tenir compte des *ypocrites* (cp. *Rose*, 16227), alors que notre auteur a eu la précaution de les écarter, grâce à l'avertissement donné au début du poème (v. 57-70). Tout bien pesé, ces excuses ne sont ni sincères, ni ironiques, mais plaisantes. Les excuses, les vraies, se trouvent dans l'Épilogue : elles donnent un démenti formel à toutes les allégations antérieures (cp. Introd., p. 69).

2225. Le mot *despersouné* ne s'appliquait guère qu'à des êtres vivants (aussi au fig.) ; voir les exemples donnés par Godefroy.

2227. *mors et molus*. On disait plus ordinairement *mors et mal baillis* (Cp. *Rose*, 1872, 14959 ; *Violette*, p. 184 ; Rustebeuf, p. 16, v. 30). *Molus* est une concession à la rime, de même que *trahis* dans *Bien cuide estre mors et trahis* (*Renart*, XXV, 226). Ce *mors* représente tantôt lat. *mortus* (cp. Rutebeuf, p. 221, v. 599), tantôt lat. *morsus* (cp. *Ren. Contr.*, 33367-8 ; cf. *ibid.*, 37014). — Au point de vue du sens, ce vers se rattache mieux à ce qui suit (voir la note 2228).

2228. *Et se*, et toutefois ? J'aimerais mieux lire : *Je seroie m. et m. Se je n'en sieuch par tout le lettre* .. (cp. la note 2232).

2229. *et je n'i voeul mettre trop u peu*. C'est la paraphrase de la formule *Sanz rien oster et sanz rien metre* (Chrét. de Troyes, *Guill. d'Angleterre*, v. 4) ; cf. *Ainsi com tesmoingne la letre, Sanz rien oster et sanz plus metre* (Rutebeuf, p. 224, v. 67-8).

2231. *collaction* est un terme de droit ; cp. *Advocas ne plaideront causes se ilz n'en ont fait auparavant collacion* (exemple cité par Godefroy, t. IX, 125). Ici, probablement, « collationnement ».

2232-3. Cp. *Si je ment, je vueil qu'en me bate* (*Lament.*, II, 1559) ; *Mouilliez soie ge, se ge ment !* (*Ren. Contr.*, t. I, p. 307).

2241. Ce vers, rétabli après coup par le copiste, est identique au vers qui précède. Il y a, probablement, inadvertance de la part du cop. qui croyait rétablir le vers oublié alors qu'il récrivait simplement le v. 2240. Que *touches* soit une faute pour *couches* ne me paraît plus plausible.

2242. Sur la signification de *harou* ou *hareu*, voir la note 2100.

2248. Cp. *Por quel pechié, por quel forfait...* (*Rose*, 15850).

2251. *sur eure*, sur l'heure ; cette expression, sans doute récente, n'a pas été enregistrée par Godefroy.

2252. « De cette façon tu n'ajoutes pas un iota à ta gloire ».

2253. *esgar che mon*. La forme *mon* pour *mont* (v. 2464) est insolite. Il faut peut-être corriger : *esgart ! ch'est mon* ; cp. *Fame est deable, voir c'est mon* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 20, v. 580). La locution *c'est mon* s'employait encore au XIXe siècle (cp. De Méry, *Hist. des prov.*, t. III, p. 213).

2258-9. Cp. *Por ce que je vos i menai. Mavesement vos assenai* (*Renart*, XXIII, 425-6).

2260-3. Galatée jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

2264. *passer le passage* ; Jean de Meung donne à cette locution un sens différent ; cp. *Bon fait faire por soi, ains c'on past tel passage* (*Testam.*, 431).

2265. *sache* rime souvent avec des mots en-*age* ; cp. *Je ne le sai pas, Diex le sache ! Mes trop me plaing de vostre outrage* (Rutebeuf, p. 29, v. 57-8). Des rimes telles que *sache : passage* (cp. *Comte de Poitiers*, p. 21) sont tellement fréquentes qu'on serait tenté d'y voir une licence universellement admise : la seule rime inexacte dans les *Prov. au vilain* est la rime *gage* ; *sache* (Tobler, str. 239).

2266-7. Galatée fait allusion à la prescription ou l'extinction de l'action d'injure. Déjà le droit romain la fixait au bout de l'an, comme on le voit dans les *Institutes* de Justinien, liv. IV, tit. IV (cf. E. Lagrange, *Manuel du droit romain*, p. 506). De là, cette loi relative à la prescription a passé dans le droit civil et canon. On lit encore dans le *Nouv. Coustum. général* (t. II, p. 129) : *Action d'injure verbale ou par libel diffamatoire se devra intenter en dedans l'an, autrement, le dit an expiré, icelle action sera prescripte : et l'injure reelle, que l'on dit blessure et navrure, dedens cinq ans.* — Mais l'auteur n'avait pas besoin de consulter les *Coustumiers* pour apprendre que l'action d'injure se prescrit par le laps d'un an, puisque le droit canon contenait des dispositions analogues qui sont encore aujourd'hui en vigueur : *Quod autem spectat ad tempus necessarium ad dictam praescriptionem inducendam, regula generalis est : actionem injuriarum spatio unius anni* (M. Bargilliat, *Praelect. jur. canon.*, t. II, Paris, 1913, n° 1502 c.). On voit ici la loi formulée d'une façon bien plus générale que dans le coutumier, cité plus haut, où la prescription d'un an ne s'applique qu'aux injures verbales.

2268. *sera mentans*. Le droit sera mentant envers moi, c'est-à-dire : je ferai mentir le droit.

2269-70. La longévité de Mathusalem qui, d'après la Génèse (chap. v, 27), atteignit l'âge de 969 ans, était proverbiale au moyen âge ; *Vire autant que Mathieu Salé* (Villon, *Grand Testam.*, v. 64). Comme il n'était pas possible de faire tenir en un seul vers la locution *Si je vivoie tant que Matusalé*, on tournait la difficulté soit comme l'a fait notre auteur, soit en se contentant d'une allusion : *Si je vivoie mais mil ans* (*Amadas et Ydoine*, v. 3836), ce qui revient précisément à dire « autant que M. ». C'est peut-être pour la même raison que les Provençaux préféraient, dans ce cas, se servir du nom d'Enoch : *S'ieu vivia tan cum Enocs* (Cnyrim, nº 1029). — Plus tard, probablement à partir du xve s., on disait *vieux comme Hérode* (cf. Le Roux, II, 43).

2271. *ch'est mal alé*. Galatée semble vouloir dire que la supposition qu'elle vient de faire n'a pas de chance de se réaliser. J'ai déjà rencontré les formules *la chose est bien alee, mal alee* ; la première dans un jeu-parti entre le duc de Brabant et Guillebert de Berneville (Raynaud, nº 491) ; la seconde dans le *Lai d'Aristote* et ailleurs (p. ex. dans Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 290, v. 30). Dans le jeu parti, le duc de Brabant prend comme garant Raoul de Soissons, tandis que Guillebert adresse son envoi au comte d'Anjou en ajoutant :.. *la chose est bien alee, Quar cil dui sont de bon entendement*, c'est-à-dire « cela se trouve bien, cela tombe bien. » Dans le *Lai d'Aristote*, on lit : *Mès la chose est moult mal alee*, ce qui veut dire sans doute « cela a mal tourné ».

2277. Ce vers, ainsi que la rime rappellent une plaisanterie de Jean de Meung : *Ge ne sai plus de la besoigne : Viengnent devin qui en devinent Qui de ce deviner ne finent* (*Rose*, 20560-2).

2286. J'ai cru d'abord à une locution proverbiale appartenant au pays de l'auteur (cf. Introd., p. 230, n. 3). En Languedoc, l'expression *baco debanado* s'emploie au fig. pour une fille déshonorée (E. Rolland, *Faune popul.*, t. II, p. 42). Je n'avais pas remarqué que Godefroy (art. *escorner*) cite un vers presque identique : *Ai je dont tes bués escornez ?* Malheureusement, la référence qu'il donne n'est pas exacte, et je ne puis la rectifier pour l'instant. Il s'agit donc, selon toute probabilité, d'une locution faisant allusion à un conte dévot.

2287. *m'estornez*. Il faut rétablir la leçon du ms. et lire : *Nennil. mès cornez !* comme il résulte du v. suivant. Galatée, loin de se déclarer vaincue, « montre les cornes » et répond par cette boutade : « Vous croyez m'avoir matée ? Nenni ! Vous n'avez réussi qu'à me rendre plus farouche. Prenez garde : je suis féroce ! »

2291. Cette comparaison a le défaut de toutes les comparaisons : elle cloche. Comparer les larmes qui « brisent » le visage de Galatée au soleil qui « brise » la glace — c'est briller à peu de frais.

2293. Construisez : *hables a rechevoir penitanche*.

2295. Pamphile veut que Galatée lui inflige un châtiment qui puisse le soustraire à l'autre châtiment, celui de la Justice.

2296. *Uns chevaus a quatre piés coupe.* L'auteur modifie, arbitrairement, le proverbe *Ung cheval a quatre piés chiet* (Langlois, nº 791), qu'on trouve généralement sous la forme allongée *Ung cheval a quatre pieds et si chiet* (Le Roux, I, 164) ou : *et si chet bien* (Gruther, II ; Gœdthals, p. 104). Ce proverbe est vieux : il est cité par Egbert de Liège, peut-être déjà par Bède (cf. E. Voigt, *Fecunda ratis*, I, 200). Gruther (t. I, p. 40) cite le prov. allemand : *Fellt doch offt ein pferdt auff vier füssen in ebnem feldt*, Gœdthals le prov. flamand : *Een peert heeft vier voeten ende gheraeckt wel*, et Rolland (*Faune popul.*, t. IV, p. 146) rapporte un prov. anglais, deux prov. italiens et un prov. lithuanien correspondants. Pourquoi l'auteur modifie-t-il le proverbe ? Le sens du prov., tel qu'il ressort des commentaires latins (cf. Voigt, *l. c.*) est le suivant : Puisque le cheval, malgré ses quatre pieds, peut tomber, à plus forte raison l'homme pourra-t-il glisser du pied (ou de la langue). Mais ce sens ne convient pas à la situation, puisque Pamphile n'a pas glissé de la langue. Or, en substituant *coupe* à *chiet*, Pamphile se compare à un cheval emballé qui court à fond de train en « coupant » à travers champs, ce qui, en effet, change complètement le sens du proverbe.

2298-9. Pamphile s'en remet à la décision d'un tribunal figuré ou fictif (*figure de jugement*). — La rime *jugement* : *se je ment* se lit aussi dans le *Liv. de Leesce* (v. 3694-5). Cp. la note **1253**.

2304. Scheler, supposant une lacune après ce vers, a laissé le v. 2305 en blanc, sans rien changer à l'ordre des vers suivants, de telle sorte qu'à partir de ce vers, sa numérotation est d'un vers en avance sur la mienne. Scheler n'a pas vu qu'en isolant ainsi le v. 2304, on obtient *trois* vers rimant en *-ion* (v. 2307-9), ce qui paraît peu acceptable, à moins d'admettre une seconde lacune après l'un quelconque de ces trois vers qui en rétablirait l'harmonie. Il me paraît plus simple d'admettre une transposition de vers : le copiste aura interverti les vers 2304 et 2306 et négligé de faire le renvoi. J'ai rétabli l'ordre des vers suivant le schème : *aa bb bb aa bb* (v. 2306-13). Cette transposition est du reste justifiée par le sens et par la comparaison avec l'original : Jean n'a fait que traduire en langage juridique, entremêlé de termes de grammaire, la fiction du jugement, inventée par Pamphile pour se disculper. — La description des qualités physiques, plus développée dans l'original, est un lieu commun de la poésie latine du moyen âge. M. Faral y voit un produit de la rhétorique alors en vigueur dans les écoles (cf. *Romania*, t. XL, p. 183 ss.).

2302. *indicatis*, indices (comme au v. 1454).

2303. *acoler optatis*, « ardents ».

2306. *imperatif du fait*, éveillant le désir du fait accompli, consommé.

2305. *colateral*, terme de droit, est pris ici dans le sens de *bilateral*

(réciproque, mutuel). — *dont je m'atif*, activant (mon désir) ; peut-être *m'altif* (cp. *altiu* dans *Hist. litt.*, t. XXXII, p. 76) ?

2304. *presumption*, à cause des « indices » (v. 2302).

2307. *relative action* est probablement synonyme de l'action personnelle fondée sur des « droits relatifs », c'est à dire l'action « par laquelle on ne demande rien qui ne soit tout à fait personnel à celui contre lequel on agit, de sorte que l'on soutient qu'un *tel* est obligé envers soi ». (E. Lagrange, *Manuel de droit romain*, p. 528, note).

2308. *li lieux* ; Jean suivait un ms. qui avait *locus* (et non *jocus*), ce qui est la bonne leçon. — *ampliation*, en terme de procédure, signifiait « prolongation, délai de jugement » (Le Curne) : ici, le mot est employé adverbialement (*d'ampliation* = par surcroît).

2309. Corrigez : *M'en donnerent* ; il est peu probable que l'auteur ait connu la forme arcaïque en *-eron* (cp. le parf. *auseron* dans Bartsch, *Chrest.*, 5, 153):

2311. *Quid ?*

2312. *supposition*, mot équivoque qui évoque la *presumption* du v. 2304 et, pris dans son sens étymologique, contient une allusion obscène, comme il résulte du v. 2315.

2315. Supprimez la virgule après *moy*.

2316-7. Ces deux vers qui correspondent aux vv. 717-8 du *Pamphilus* rappellent le distique d'Ovide (*Amorum*, I, 81-2) :

Sed nunquam dederis spatiosum tempus in iram :
Saepe simultates ira morata facit.

Si l'auteur du *Pamphilus* s'est inspiré de ce passage, il y aurait là un emprunt de fond de plus à ajouter à ceux déjà signalés dans l'Introd. (p. 31, n. 2).

2317. *le* se rapporte à *ire*, *ele* peut-être aussi.

2321. *L'eure ne gart.* Nous avons déjà rencontré cette locution au v. 822 ; quant à la négation pléonastique après *que*, elle s'explique sans doute comme le *ne* après les verbes exprimant la crainte.

2326. *Ens entre.* Houdée entre dans la maison ; elle n'entre pas encore dans la chambre dont la *frumure* a été brisée par Pamphile (cf. v. 2153). L'huis dont il est question au v. 2325 est sans doute le même que celui du v. 2191, c'est à dire la porte d'entrée de la maison. Autrement, comment expliquer cette répétition au v. 2368 : *Houdee en ces mos laiens entre*, puisque, d'après le v. 2326, elle y serait déjà entrée ? Le passage 2326-67 est donc prononcé devant la porte de la chambre, mais de sorte que Pamphile et Galatée puissent entendre les doléances de la vieille. — Dans l'original, la vieille s'excuse en disant :

Ante fores vacuis tenuit me femina nugis,
Quae Marcum proprio vinceret alloquio.

Sur ces 2 vers, Jean Brasdefer a basé toute une histoire qui n'est pas toujours très claire, mais caractérise assez bien la vieille radoteuse (cf. Introd., p. 75).

2326. *Sui je bien aise de... ?* « Me laissera-t-elle tranquille ? » Godefroy ne donne pas d'exemples pour *estre bien aise* qui n'a pas encore ici le sens moderne (être content) mais équivaut à *e. bien a aise* (de qqun.).

2328. *me commere Berte.* L'auteur ne pouvait mieux choisir le nom de la « commère ». *Perahta* ou *Berta* joue, dans la mythologie germanique, un rôle assez analogue à celui de *Hulda* : toutes les deux y sont représentées comme fileuses et protectrices des fileuses. « *Ein ähnliches wesen wie Holda, oder ganz dasselbe, unter verschiedener benennung, erscheint gerade in den oberdeutschen gegenden wo jene aufhört, in Schwaben, im Elsass, in der Schweiz, in Baiern und Œsterreich : es heisst frau Berchte, d. i. ahd. Perahta.* » (J. Grimm, *Deutsche Mythol., o. c.*, t. I, p. 250). Grimm croit même que le nom *Hildaberta* est né d'une fusion de *Holda* avec *Berta*. Il remarque pourtant que dans les contes sur *Berta*, la mauvaise « bedeutung » prédomine. Ne dirait-on pas, en voyant les deux commères se disputer pour une quenouille (v. 2342), que l'auteur raille la rivalité en gloire des deux déesses, patronnes des quenouilles? — En France, le nom de Berthe était bien plus populaire que celui de Houde. Depuis le « temps (immémorial) que la reine Berthe filoit » — où Grimm croit reconnaître comme une survivance de l'ancien mythe germanique — jusqu'au xve siècle, le nom de *Berte* était très répandu. Au xive siècle, il désigne souvent une « femme quelconque » ; cp. *Si tost com Gile est morte, veulent avoir Bertain* (*Testam.*, 434) ; *Agnès, Bietrix, Berte et Jehanne Ainsi tiennent souvent leur senne* (*Lament.*, II, 1041-2 ; cf. *Liv. de Leesce*, 1813-4, et Van Hamel, *Introd.*, p. CXLVI) ; *Car voulentiers font celle perte Bietrix, Agnès, Jehannette et Berthe* (*La Vieille*, v. 313-4). Le nom était aussi proverbial : *Berte fut a la mait ; s'elle em prist si en ait* (Langlois, n° 107 ; cp. aussi Le Roux, II, 28). *Berte* était encore le symbole de l'ignorance, et on disait : « On me doit bien appeler Berte » (*Lament.*, II, 3136), comme on disait plus tard « On me doit bien nommer Jaquet » (Cp. P. Lacroix, *Rec. de farces*, p. 327), ce qui détruit la conjecture de Van Hamel (t. II, p. 189) qui voit dans la première expression une allusion historique.

2329. *rendre sa perte.* J'ai corrigé *vendre* en *rendre*, parce que *vendre* ne s'emploie au fig. que dans l'expression *vendre chier*, alors que *rendre perte* ou *pertes* est une locution courante.

2331. Scheler suppose après ce vers une lacune de 2 vers.

2335. *faire le bec rouge* (sous-ent. *de sanc*) ; cp. l'allem. *die nase jdm. blutig schlagen.*

2339. *faire semonre* (qqun. d'une chose) est un terme de droit : « faire citer devant le tribunal » (civil ou ecclésiastique). Dans le *Testam. de l'asne*

de Rutebeuf, l'évêque dit : *Gautier, fetes le nos semondre ; Si orrons le prestre respondre A ce que Roberz li mest sore* (éd. Kressner, p. 111, v. 83-5) ; cp. *Vos m'en avés hui fet semondre Et je sui toz prest de respondre Au jogement de vostre cort.* (*Renart*, VI, 467-9 ; cf. *ibid.*, X, 169, 185-7).

2341. *Aultre fois se soit avisie*, qu'elle prenne garde une autre fois ! qu'elle se tienne pour avertie !

2342. « Elle dit, en plus, que je lui fais tort (en faisant) de ses étoupes un écheveau ». — L'auteur imite à dessein le parler négligé du peuple ; il se rappelle peut-être une aventure dont il a été témoin dans sa ville natale, et il ajoute à ce petit fabliau ses propres réflexions morales.

2345. L'expression *bien emploier* est fréquente dans les exclamations et questions ironiques ; cp. *Ai ge bien ma poine emploiee ?* (*Rose*, 17201) ; «... *Bien est emploïe La misere que vous avés* » (*Lament.*, III, 3256-7).

2346. Ce vers montre qu'il s'agit des *souppes despourveues*, c'est-à-dire des bouillons où l'on a fait cuire un mélange de légumes (*poree*). Cp. *Menagier de Paris*, t. II, p. 145, et Godefroy, art. *despourveu*.

2347. *Aubree* fait apparemment allusion à un personnage connu ; alors, il y a tout lieu de croire que ce personnage n'est autre que l'héroïne du fabliau bien connu qui porte son nom. La forme *Aubree* est du reste attestée par la variante du ms. D : *la Richiaus Aubree*. (Voir, sur cette épithète, la note de l'éditeur). Tandis que Richeut est le vrai type de l'entremetteuse, Auberée apparaît plutôt comme le type de la femme rusée *qui de maint barat mult savoit*, comme dit Henri d'Andeli. Aussi, Houdée n'a-t-elle pas tort de l'appeler « la femme la plus rusée du monde » et de désigner Berte comme sa « digne fille ».

2349. C'est, sans doute, une exclamation elliptique : « (Comment ai-je pu) choisir un pareil garnement ! »

2350. « Elle fut sa fille, il n'y a pas d'erreur ! » Cette répétition atteste le sens ironique (symbolique) du mot *fille*.

2351. Il faut lire : *Encor li doune je*, à cause de la forme *bouta* du v. suivant, *Encor* a ici le même sens que *plus* au v. 2342 et *ancor* au v. 2141.

2353. Construction assez bizarre. Peut-être : *Du dire « nen »* (= non) « de refuser ». Mais on attendrait, dans ce cas, *seroie* ou *fusse*.

2354. Cp. *Et convitia et maledicta reddet illi, et pro honore et beneficio reddet illi contumeliam* (*Ecclésiat.* XXIX, 9).

2355. *chi plante vigne*. Cette expression semble être une allusion à la parabole des vignerons malhonnêtes et ingrats (*Math.*, XXI, 33-46). Je traduis librement : « Voilà ce que récolte celui qui se montre généreux ou indulgent (*littér.* « créancier ») envers le méchant. » Sénèque (*De Benef.* lib. II, cap. XXIV) associe également le créancier au bienfaiteur.

2359. *Malvais* (adj. attribut) dépend de *se monstre* : « Celui à qui on fait du bien se montre ensuite mauvais ». Cette antithèse rappelle une pensée de Plaute : *Quum repetas, inimicum amicum beneficio invenis tuo* (*Trinummus*, a. IV, sc. III). Catulle, dans une de ses poésies (n° LXXIII) a développé cette idée qui, depuis, a donné lieu à de nombreux proverbes, par exemple : *Par prester ennemy est amy Et amy souvent ennemy* (De Bouelles, II, 57) ; *A prester amy, a rendre ennemy* (Goedthals, p. 29 ; cp. aussi Le Roux, II, 386, 403, 404). Au moyen âge, on disait plus cyniquement encore : *De bien fait col frait* (Cp. Tobler, str. 143). Cp. aussi *Chastoiem.*, IV, v. 23-4.

2360-3. Cp. *Alii pessime loquuntur de optime meritis ...argumentum nihil debentium odio quaerunt* (*De Benef.*, lib. II, cap. XXV). Cp. aussi *Ren. Contr.*, 28497-503. — *petit* est employé adverbialement ; *derrier* est moins fréquent que *par derrier* ; cp. *Par derrier le blasme et diffame* (*Rose*, 8576) et la fréquente antithèse de *par devant* (en face) et *par derrier* (*ibid.*, 7481-2 ; 9989-90) ; dans les *Enseign. Trebor* on lit cependant (v. 253) : *Et quant il dient mal desrriere.*

2363. Le ms. donne *bien tous* ce qui ne signifie rien ; *bien sous* est, par contre, une expression très usitée, au propre comme au fig., et s'accorde bien avec l'idée de *guerredon* et de *paie*. Cp. *Bien soult seroit et bien payés* (*Lament.*, II, 3931), et les exemples cités par Godefroy. Le mot a ici un sens ironique : le méchant cherche noise à son bienfaiteur pour pouvoir lui dire : « Nous voilà quittes, à présent ! »

2366-7. J'ai trouvé de ce proverbe les formes suivantes :

1. Li lares ne meregie qui le *restore de pendre* (Robert, p. 39).
2. Larroun ne amera qui lui *reynt de fourches* (Le Roux, II, 477).
3. Ne respite larron s'a droit *pendre* le peus (*Prov. rur. et vulg.*, n° 280).
4. Lierres n'amera ja celui qui le *respite des fourches* (lat. 18184, fol. 149).
5. Larron n'amera ja celui qui des *fourches le respite* (Langlois, n° 374).
6. Qui larron jugiet *desloye de la hart*, il est subget a lui (*Disc. cler.*, III, p. 45 ; cf. *ibid.*, IV, p. 47.
7. Qui le larron *torne de pendre*
Ja li lerres ne l'amera (Wandelt, n° 169 = Le Roux, II, 492).
8. Cil qui laron *a pendre areste*
Toz jors het mès lui et son estre. (*Renart*, I[a], 2027-9).
9. Puis que li leres est *de forches ostez*
Ja puis ses sires n'en iert de lui amez. (Ebert, n° 76).
10. Puis que lerres est *des fourches rachetés*
Ja puis ses sires n'iert de lui amez. (Tarbé, p. 30).
11. Qui *de forches traient* larron
Ja pus ne l'amerot nul jor. (Kadler, n° 521).
12. *Raembez de forches* larron
Quant il a fait sa mesprison,
Jamès jor ne vos amera,
Ains a tous jours vous haïra. (Mont.-Rayn., I, 303).

13. Quer griement, tel ore est, s'en sent
Cil qui home *pendu despent* (*Chastoiem.*, III, 163-4).

14. Que bien deit chaer le torment
Sor celui qui *pendu despent* (*ibid.*, IV, 57-8).

Dans les proverbes 1 et 3, de même que dans les prov. 7 et 8, on insiste sur l'idée de *pendre;* les autres proverbes (sauf 13 et 14) spécifient le genre du supplice. Les prov. 4 et 5 d'une part, 9 et 10 d'autre part, sont presque identiques. Le proverbe se lit déjà dans les *Flores proverbiorum* (Cp. Hauréau, *Not. et Extr.*, IV, 315) : *Si furem redimis — Et mortem adimis — Acquiris odium*. Dans la *Disc. cler.* (source orientale), l'image est plus saillante, presque brutale : *Qui pendulum solverit, super eum erit* (cp. les n°s 6, 13, 14, et Barbazan-Méon, t. IV, p. 49, v. 121-2), tandis que le proverbe moderne, plus paradoxal, emploie l'antithèse suivante : « Dépends le pendard, il te pendra » (Le Roux, II, 105), ou « Otez un vilain du gibet, il vous y mettra » (Cp. Reinsberg-Düringsfeld, *Sprichw. der germ. u. roman. Sprachen*, I, 538).

2376. *temptatis* correspond à *tentativus*, mot par lequel Boèce traduit le grec πειραστικός (Aristote, *De sophist. elench.*, lib. I, cap. II, VII, XI); cp. *Est autem tentativa pars dialecticae, illa autem potest syllogizare falsum, propter ignorantiam ejus qui dat orationem* (Migne, col. 1016).

2377. *probatis*, « probant, plausible », comme il résulte du passage suivant : *Tentativae (orationes) quae ex iis colligunt quae videntur respondenti*, etc. (Migne, col. 1009). Le mot *probativus*, inconnu à Boèce est attesté seulement chez Quintilien. — *moien*, allusion à la *moieneresse?*

2380. *faire l'esmarbre* se rattache probablement à l'emploi fig. du mot *esmarbre* tel qu'il existe dans les expressions *estre, devenir e., avoir le cuer e.*, où *esmarbre* a le sens de « froid comme le marbre, glacé de terreur », *faire l'esmarbre* signifierait donc : « faire comme celui qui devient *esmarbre* », c'est-à-dire, « feindre la surprise, jouer l'étonnement ».

2381. Cp. *Fructibus ipsa suis quae sit cognoscitur arbor* (*Pamph.*, 731). Proverbe biblique (*Matth.*, VII, 16-20) ; cp. *Frut preouve bien de quel arbre il est* (Stengel, n° 43). — L'allusion de Galatée est doublement plaisante, le *fruit* pouvant s'entendre au fig. (= *A l'œuvre on connoist l'artisan*) et au propre, par rapport aux pommes dont il sera question au v. 2384, et qui, d'après un autre proverbe, tournent la queue vers l'arbre d'où ils viennent (Cp. E. Voigt, *Fec. ratis*, I, 112).

2385. J'ai adopté l'ingénieuse correction de Scheler, qui est confirmée par les vers qui suivent.

2386. *Si con on va pors decevant.* Allusion à un usage qu'on pratique encore aujourd'hui dans quelques régions. Dans le Loiret, on connaît la locution « bête comme un cochon qu'on mène aux glands ». (E. Rolland, *Faune popul.*, t. V, p. 320). Notons que Crépy, à proximité de Dammartin, était célèbre par son marché aux porcs (Cp. Le Roux, I, 341). — *va dechevant ;* cp. *se va dechevant* au v. 1841.

2387. *estoit devant* correspond à *ante fores fuit* (*Pamph.*, 734).

2389. *Betris ne elle.* Le vers est évidemment corrompu : malgré les licences qu'il se permet, l'auteur aurait certainement évité l'hiatus choquant : *ne elle.* D'autre part, il n'y a qu'une correction possible : c'est de lire *Betris ne Belle.* C'est évidemment une locution proverbiale pour dire : « il n'y avait ni chien ni chat ». Cette conjecture est confirmée par un vers de Villon, dans la *Ballade des menus propos :*

Je congnois *Biétrix* et *Bellet.*

A propos de ce vers, on a émis des hypothèses très diverses: Prompsault y voyait des allusions personnelles ; Lacroix pense que « c'était sans doute une locution proverbiale qui rappelait deux noms populaires, et qui faisait peut-être allusion à quelque fabliau. » Pour ce qui est de la popularité des deux noms, j'ai déjà eu l'occasion de citer deux passages de Jean Lefèvre, où le nom de *Bietrix* figure à côté de celui de *Berte* (cf. la note 2328). Une *Bietris* est encore mentionnée dans la *Farce du Munier* (L. Jacob, p. 252), une *dame Beatrix* dans l'*Anc. Th. fr.*, II, 295 et dans la *Bonne Resp. a tout propos* (cp. Le Roux, II, 27). Le nom de *Belle* (*Bellet, Belon*) n'était pas moins répandu. Ce n'est pas un nom d'homme, comme le suppose Bartsch, dans sa *Chrestom.*, mais bien un nom de femme, comme l'a déjà vu Longnon qui, dans son édition de Villon, rattache *Bellet* à *Ysabelle;* preuve ce vers du *Testam.* de J. de Meung (v. 491) : *Agnès n'ame Robert, non fait Perot Belon.* — Quant à voir dans l'assimilation des deux noms une allusion à quelque fabliau, c'est là une hypothèse gratuite. Certes, l'assonance seule ne suffit pas à expliquer cette locution, et l'on trouverait plus naturel de rapprocher *Betris* de *Berte*, si le choix des noms ne dépendait que de leur ressemblance. Or, l'expérience prouve qu'il y a, dans ce genre de locutions, toujours un rapport réel ou imaginaire entre les deux noms, comme dans la fréquente assimilation de *Pierre* et de *Paul* (cp. Le Roux, I, 52), dont les fêtes tombent le même jour, ou de *Marte* et *Marie* (cp. Rutebeuf, p. 63, v. 17; et L. Jacob, *o. c.*, p. 305). Quant à la locution *Betris ne Belle*, je me l'explique par une sorte de dédoublement dû à une association d'idées : je crois que l'attribut *la belle*, souvent donné à *Bietris* dans la poésie populaire et ailleurs (*Geste des Loherains*) est pour quelque chose dans cette assimilation de *Betris* et *Belle*, d'autant plus qu'Ysabelle était, elle aussi — peut-être précisément à cause de son nom — le type de la belle fille. Dans les pastourelles, la *bele Biatris* et la *bele Ysabiaus* font concurrence aux belles bergères *Aelis* et *Emmelot* (cp. K. Bartsch, *Rom. u. Past.*, p 135, 246, passim). Plus tard, le nom de *Bietris* est devenu le symbole de la belle fille aux mœurs légères (cp. Rutebeuf, *De la vie dou monde*, str. XXVI ; *Lament.*, II, 358 ; cf. Van Hamel, *Introd.*, p. CXLVI).

2390. *que* dépend de *Pour che* (v. 2392).

2398-9. Je comprends : « Le lièvre qui, pour vivre, fuit (devant les chiens), trouve souvent la mort (en tombant dans les engins qu'on lui a tendus) ». C'est du moins ainsi que se faisait la chasse au lièvre et au

lapin (Cp. *La Vieille*, éd. Cocheris, p. 46 s., et *Rom. de la Rose*, v. 16076-80). La comparaison est un peu tirée par les cheveux : Galatée semble vouloir dire qu'en fuyant la maison paternelle pour « vivre » (goûter à la vie), elle est tombée dans le piège de la vieille, faisant ainsi une perte irréparable comme la mort (cf. v. 2470-1). — Ce n'est donc pas un proverbe, pas plus que le vers correspondant du *Pamphilus* (v. 740) : *In laqueum fugiens decidit ecce lepus*, malgré sa ressemblance avec l'*Incidit in Scyllam*, etc., ou avec les deux vers de La Fontaine, dans *l'Horoscope* (liv. VIII, fab. XVI) ;

On rencontre sa destinée
Souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter,

mais une image empruntée à la vénerie. D'autre part, le mot *augorisme* semble indiquer que les deux vers en question forment un chronogramme. Si cela est, ils doivent nous fournir la date d'un événement historique et contenir une allusion à cet événement :

LI LIeVres qVI poVr VIVre fVIt
Falt soVVent de La Mort refVIt.

Or, en additionnant les chiffres romains, on obtient la date de 1202 (1203), qui n'est pas celle d'un grand événement historique que je sache et encore moins celle de la composition du poème. L'allusion — à moins de songer à un personnage nommé Lelièvre — reste incompréhensible. Tout cela nous oblige à conclure que le mot *augorisme* avait, en dehors du sens d'algèbre et de chronogramme, encore une signification mal déterminée.

2400-1. *metre sus* (ou *sore*) est le mot populaire pour *emputer* (cf. la glose 2078). *De ce qu'Ysengrin me met sus Le metrai ge du tot ensus* (*Renart*, XXIII, 119-20).

2404. *S'avés dit.* Peut-être *C'avés dit ?* — *mal ensegnié* dans le sens de « mal élevé » est fréquent ; cp. *Et li vallés fols n'estoit mie Ne vilains ne mal enseigniés* (Méon, *Rec.*, IV, p. 473) ; se dit également du physique : *Ele n'est pas mal enseignée, Ainz est petite et aisée* (*Renart*, VII, 607-8). Pour *bien enseignié*, on trouve aussi *bien apris* (cp. *Rose*, 15715 ; *Renart*, XIII, 295 ; *Liv. de Leesce*, 2130 ; Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 193, v. 222) ; par contre, je n'ai jamais rencontré l'expression *mal apris*, la seule usitée encore aujourd'hui.

2407. *Dont*, pour *Che dont.* C'est la traduction maladroite de :

Si qua modo concepta jocis contentio vobis
Contigit, absenti quae mihi culpa fuit ? (*Pamph.* 745-6).

Le second vers rappelle un axiome de droit que l'auteur connaissait peut-être sous la forme : *Culpa caret qui afuit.*

2408. Ces interrogations supposent chez ceux qui les emploient une certaine connaissance des procédés de rhétorique. On en trouve des exemples un peu partout : chez les poètes lyriques, notamment chez Gace Brulé, chez Chrétien de Troyes et ailleurs (p. ex. dans la VIe branche du *Rom. de Renart*, v. 695, 729).

2409. La première partie du vers est certainement corrompue : *sent* — le ms. donne *men seut*, et non *me useut*, comme il a été imprimé par erreur — est évidemment une faute pour *sent* ; quant au mot illisible du début, dont Scheler ne savait que faire, il doit probablement s'interpréter *Saine*. Cet adjectif s'emploie en effet au fig. dans le sens de « quitte, exempt », gouvernant le génitif. Cp. *Ainsi fu de la Magdalaine Qui ne fu pas de pechié saine* (*Ren. Contr.*, 32593-4) ; cf. *La Magdalene visita, De toz ses pechiez l'aquita Et la fist saine* (Rutebeuf, p. 198, v. 106-8). Cp. Godefroy (*Compl.*) — L'idée exprimée dans ce vers rappelle une pensée de Robert de Ho (*Enseign. Trebor*, v. 247-50) : *S'aucuns gent te vunt blamant E d'aucun meffet mout retant, E tu coupable n'en ies mie, Donc ne te chaut, quoi que nus die.*

2410. *sans che que*, si ce n'est que. Cette restriction se rapporte à *pau m'en esmaie* ; il faut donc mettre un point après ce vers. — Peut-être *que je vous voy tout d'ire ?* Cp. *Que li anrageront tuit d'ire* (*Chev. au Lion*, v. 1077).

2411-5. Je comprends : « J'aimerais mieux, trois fois, avoir perdu des pommes de calville, voire ma cotte de bure — si mon hôtel pouvait être racheté à ce prix — plutôt que d'être sortie aujourd'hui de chez moi (en vous laissant seuls). » Cp. pour la construction, la note 1656. — Les vers 2414 et 2415 ont peut-être été intervertis par le copiste.

2411. *avoir a dire*, est moins fréquent que *estre a dire* ; le seul exemple cité par Godefroy (*Compl.*) est assez récent, un autre passage (*Renart*, XXIII, 564) est douteux. Généralement, *avoir a dire* est remplacé par le verbe *adirier*. Je crois, en effet, que de bonne heure déjà, on a dit, au lieu de *j'ai a dire* : *j'ai adiré*, et qu'on a refait sur ce prétendu participe *adiré* le verbe *adirier* qui, lui, s'emploie plus souvent à l'actif qu'au passif ; et comme *avoir a dire* signifiait « avoir perdu, n'avoir plus », le verbe *adirier* a pris le sens de « perdre ».

2414-5. *raiens* (*de*) rime généralement avec *laiens* et *chaiens* ; cp. *Qu'il ne fust pas d'un ail raiens De mïs qui demorast laiens* (*Rose*, 15153-4 ; cf. *ibid.*, 15903-4).

2417. *toutevois* pour *toutesvoies* est fréquent à partir du XIVe siècle (cp. *Rose*, 19085, 19240). Ici, plutôt « de toute manière ».

2420-5. On serait tenté à attribuer ce passage à Pamphile (cp. *Pamph.*, 751-4 et Introd., p. 72), mais la forme *Blasmes* et la réponse de Galatée indiquent clairement que c'est la vieille qui parle.

2422. *S'est bien deceüs*, parce que celui qui découvre les secrets de ses amis, nuit à sa propre réputation ; c'est là un lieu commun de la littérature du moyen âge. Cp. *Qui son ami descuevre D'aucune vilaine uevre Qu'il a faite vers lui, Lui et as siens fait honte, Se il a tant li monte, S'il trueve a enemi : Qui son nés coupe, sa face desenoure* (*Prov. au vil.*, 258). Gratien (c. V. C. V. qu. V.) distingue entre ceux qui dénoncent les crimes par charité et ceux qui le font pour provoquer le scandale : *Ad accusationem non admittantur aliorum crimina sponte confidentes* (cp. Migne, col. 722-3). Il cite à l'appui bon nombre de passages bibliques dont l'un : *Quae viderunt oculi*

tui, ne proferas in jurgio cito, etc. (*Prov.*, XXV, 8), allégué aussi dans le ms. lat. 10360, à propos du proverbe : *Qui son neis taille sa face vergonde* (cf. la note 491), conviendrait parfaitement à notre texte. Il est du reste certain que Jean s'inspire, dans les vers suivants, des *Decrétales* ou des commentaires scolastiques sur les *arcana*, et c'est pourquoi il invoque, de même que Gratien, le témoignage de Salomon. — On connaît l'étrange application qu'ont fait, de cet axiome, les auteurs antiféministes du moyen âge, notamment Jean de Meung, et Jean Lefèvre, le disciple de Matheolus : voyant dans la femme l' « ennemi familier » de l'homme, ils ne se lassent pas de recommander à celui-ci la réserve à l'égard de celui-là, et les confidences inopportunes, les regrets d'avoir révélé la chose qui *fait a taire*, tiennent une grande place dans les deux poèmes. Par un raffinement d'ironie, Jean de Meung prête à la *femme* la parole : *Que trop est fox qui son nez taille* (*Rose*, 17470). Cp. aussi *Ren. Contr.* (t. II, 239) : *Dont voiz tu que folemant ouvre Qui a sa fame se descouvre Dou secré qui fait a celer, S'a touz ne le viaut receller...* Voir aussi *Anc. Poés. fr.*, X, 356.

2425. Lieu commun ; cp. *Tant vaut amor que l'en la cele* (Kadler, n° 24) ; *Chascuns ses segrés celés tienge, Que honte et vergoigne n'en viegne* (*Clef d'amours*, 1859-60). Cf. *Ars amat.*, II, 604.

2426-7. L'allusion est trop vague pour qu'on puisse préciser la source. Salomon met souvent en garde contre les médisants ; le passage le plus rapproché est peut-être le suivant, cité également par Gratien : *Ejice derisorem, et exibit cum eo jurgium, cessabuntque causae et contumeliae* (*Prov.*, XXII, 10). On pourrait aussi penser à *Prov.*, XXIV, 21 :... *cum detractoribus non commiscearis* ou à *Ecclésiast.*, XXIX, 28, cité dans *Ren. le Contr.* (v. 25435-7 ; cp. 32165-8). Gratien cite encore *Prov.*, XI, 13 ; cp. aussi *Prov.*, XXVI, 25 ; *Ecclés.*, VII, 22 ; *Ecclésiast.*, XI, 35.

2428-9. Cp. *In omni opere erit abundantia : ubi autem verba sunt plurima, ibi frequenter egestas* (*Prov.*, XIV, 23). Ce passage n'est pas cité par Gratien.

2430-1. Ce proverbe, que l'auteur attribue gratuitement à Sénèque, a également des origines bibliques, comme nous allons voir. Les proverbes où il est question du *larron privé*, de l'*anemi privé* ou de l'*anemi familier* — car c'est, sous trois noms, le même personnage — sont attestés du XIIIe au XVIe siècle.

1. Le *larron privé* apparaît notamment dans les proverbes : *Ja ne verrez si mauvais larron comme le privé* (*Prov. au vil.*, 190 ; *Prov. rur. et vulg.*, n° 171) et : *D'un larron privé ne se peut on garder* (Langlois, n° 507 ; Le Roux, II, 171 ; Goedthals, p. 91 ; Gruther, I). On l'appelle aussi *traïtour privé* ou *privé* tout court (cp. Kadler, n° 110). Presque toutes les variantes réunies par Tobler (p. 166) appartiennent à cette catégorie.

2. L'*anemi privé*, qui forme la transition du *larron privé* à l'*anemi familier*, figure dans le proverbe : *Nus ne puet tant grever com privés ennemis* (Le Roux, II, 357). Tobler cite *Floris et Liriope*, v. 1284 ; ajoutez : *Enseign. Trebor*, 1233-8 ; *Rom. de la Rose*, 15813-7 et 17937-40 ; *Testam.*, 1421 ; *Lament.*, II, 697-9 ; *Anc. Poés. fr.*, III, 185.

3. L'*anemi familier* est visé dans le proverbe suivant : *Il n'y a pire ennemy qu'un familier amy* (Le Roux, II, 318, Gruther, I). Il se montre surtout — de même que l'*anemi privé* — dans les poèmes savants à tendance morale ou satirique. Cp. *Ne sai pestilence nommer Que l'en doie tant redoter Com familier anemi : Mil homme en sont mort et honi* (*Chastoiem.*, II, 293-6) ; *Est il plus dangereux ami Ou plus grant horrible prison Que d'ung familler ennemy Continuel en sa maison ?* (Gringoire, *Contreditz de Songecreux*, éd. 1530, fol. 48) ; *Femme est familier ennemy* (*ibid.*, fol. 50ᵇ).

Aucun de ces proverbes ne remonte directement à la Bible ; néanmoins, il y a un rapport intime entre quelques-uns d'entre eux et certains passages bibliques, et je ne puis admettre que ce soient de simples coïncidences.

Ainsi, dans les *Dialogues de Marco et de Salemon* (Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 424), on lit : *Qui en sa maison Atret lou larron, Domage i reçoit, Ce dist Salemons*, un passage qui rappelle à la fois le prov. *Mal se guete dou larron Qui l'enclot en sa maison* (Le Roux, II, 342), une strophe dans les *Flores proverb.* (Hauréau, *Not. et Extr.*, IV, p. 315, str. xv), et plusieurs proverbes bibliques (*Ecclésiast.*, XI, 31-6 ; XII, 10-19). Or, le passage des *Dialogues* n'est que la paraphrase du proverbe sur le *larron privé*. D'autre part, le trouvère Chardry, dans son *Petit Plet*, s'exprime ainsi : *Se sages fussez cum Salomun, Vus (en) purriez estre deceü D'un bon ami ben cuneü*, etc. (v. 1626 ss.), et la suite rappelle encore *Ecclésiast.*, XII, 12, tandis que le développement du proverbe sur le *privé larron* dans les *Prov. au vil.* (str. 190) rappelle singulièrement *Ecclés.*, VI, 13. Mais passons à l'*ennemi privé* ou *familier* : le mot *pestilence* (employé par Jean Lefèvre (*l. c.*) et dans le *Chastoiem.*) dénote généralement une origine biblique et semble être ici une allusion à *Ecclésiast.*, XI, 35 : *Attende tibi a pestifero, fabricat enim mala.* Cp. aussi le *decré* (cité dans la note 1238) : *Non est pestis gravior quam familiaris amicus*, qui a pu inspirer Jean Lefèvre et Jean Brasdefer, et la parabole d'Erasme où celui-ci compare, d'après Pline, les faux amis à l'orobanche et à d'autres plantes parasites qui tuent par leur embrassement (*amplexu*) : *ita quorundam amicitia pestilens est magis quam inimicitia* (*Parabolae*, éd. 1690, p. 20). — Le proverbe s'appliquait surtout aux imposteurs, aux hypocrites (Cp. l'*anemi servant* dans Rutebeuf, p. 67, v. 175-6), quelquefois aux parents et — surtout à partir du xɪvᵉ s. — à la femme (cp. la note 2422).

2434-5. *Seneques dist* : *Tais toi tant que tu auras mestier de parler* (*Tresor*, liv. II, II, ch. ʟᴠɪ). Mais la vieille fait plutôt allusion à un décret contre les faux témoignages ; cp. *Testes non dicant testimonium nisi de his quae praesentialiter et veraciter noverunt* (Gratien, c. xv, C. ɪɪɪ, qu. ɪx ; Migne, col. 700). Cp. *Quant tu ne sçais pas la chose, ne afferme pas que tu la sçais se tu ne la sçais certainement, car tu feroyes mal* (Sydrach, Resp. 309). — *Cil est pïeur certainement Qui afferme ce qu'il ne sent. Hé Dieu ! com grant paine se donne Qui chose non sceue tesmongne* (*Ren. Contr.*, 32131-4). — *Mes li secles est si maveis... Qu'il tesmoinne ce qu'il ne voit* (*Renart*, I, 195-7).

2437. *vaut elle ?* pour *que vaut elle ?* rappelle la question rhétorique *que vaut ce ?* (*Lai d'Arist.*, 474 ; *Rose*, 14973).

2438-9. « Aprends à Houdée l'art dont elle fut pourtant ta maîtresse ». — *en che* n'est qu'une cheville.

2441. *li clers aprendra le prestre.* Locution proverbiale qui correspond à l'allem. *der lehrling will den meister lehren.* Le mot *prestre* est mis pour éviter la répétition du mot *maistre.* Cp... *pour estre, S'il se peut faire, en mal plus grands clercs que leur maistre* (Régnier, *Satyre* VI). Pour *clercs*, on dit plus fréquemment *aprentis* ; cp. *Les aprentis deviennent maistres* (Jeh. Mielot, n° 192) ; *Les apprentis y sont (ne sont pas) maistres* (Le Roux, II, 136, 110). Cp. aussi le prov. biblique *Non est discipulus super magistrum* (*Math.*, X, 24 ; *Luc.*, VI, 40), et la métaphore : « L'oyson mène l'oye paistre, Et le bejaune précède le maistre » (Le Roux, I, 190 ; cf. *ibid.*, p. 195).

2444. *lever le teste*, « dresser l'oreille » (cp. *Renart*, XIII, 862).

2445. *grever* est ici synonyme de *forfaire.*

2447. « Rends-lui son bien. » C'est la même idée qu'aux vers 2438-9.

2448. *savoir le voir de*, savoir la vérité au sujet de ; cp. ... *se l'Empe-rere Savoit le voir de cest afere* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 8, v. 228) ; *Mès onqes n'en sorent le voir* (*ibid.*, p. 329, v. 490). — Ici plutôt « être au courant ».

2450-1. L'auteur suivait un texte qui avait :

> 763. *Sic piscis curvum jam captus percipit hamum,*
> *Sic avis humanos capta videt laqueos.*

C'est la bonne leçon (l'éd. Baudouin donne *Ut piscis... Sic mens humana c. v. l.*). Cette double comparaison est visiblement le souvenir d'un passage de l'*Ecclésiaste* (IX, 12) : *sicut pisces hamo, et sicut aves laqueo comprehenduntur, sic capiuntur homines in tempore malo.* Cp. le prov. italien : *Co' lacci si pren-don le lepri, con la ragna gli uccelli, colle reti i pesci, e con l'insidia gli huo-mini* (Gruther, II).

2456. Le mot *huket* (ou *hoquet ;* cf. *Romania*, XII, 228) montre qu'il s'agit d'un trébuchet muni d'un crochet ; comme ce mot donne un sens satisfai-sant, je ne l'ai pas remplacé par *busquet* (bosquet) qui fournirait une rime plus riche.

2457. *se reprent*, se fait des reproches. Il serait inutile de corriger *se repent*, ce verbe se trouvant déjà au v. 2454.

2458. J'ai corrigé la leçon inintelligible du ms. en *Envis a ge*, je trouve à peine (quelqu'un) ; cp. *Que paix ou repos envis ay je* (*Lament.*, IV, 708).

2459. *voie*, « calvaire ».

2464. *mont* (mundum) ; cf. *fugiam captiva per orbem !* (*Pamph.*, 765).

2468-9. Cp. *Que vaut marir ne plorer Perte c'on ne puet recovrer ?* (Kadler, n° 667) ; *Quer bien seiz que par doloser Ne porreies rien recovrer* (*Chastoiem.*, XVIII, 11-2 ; cf. XIX, 141) ; *Quar por grant duel a faire nel puet on restorer* (Ebert, n° 98) ; *En duel faire ne puet nus recouvrer* (Tarbé, p. 14). D'une

façon générale : *On ne gaigne rien à dueil faire* (*Liv. de Leesce*, 1367) ; *Car nus ne puet riens conquester En duel...* (*Rose*, 17648-51) ; *Nul ne peut rien conquester en dueil* (Gœdthals, p. 139). Cp. *Supervacuum est dolere si nihil dolendo proficias* (Sénèque, *Epist.* XCIX). — *ravoir* pour *recouvrer* (cp. v. 2472) rappelle en outre *R'avoir n'est pas sans peine* (Le Roux, II, 412).

2470-1. Ces deux vers rappellent un *epitaphium Odonis* (cité par J. Werner, *Beitr. z. Kunde d. lat. Lit. d. Mittelalt.*, p. 27) :

Si dolor aut lacrime de hujus morte valerent,
Plures et merito super morte hujus dolerent.

2474-5. Cp. *De ce qu'on ne puet amender, ne se doit l'on pas trop doloir* (Tobler, 279) ; *On doit souffrir paciemment ce c'on ne peut amender seinnement* (*Prov. rur. et vulg.*, n° 414) ; *Mais voirs est ke chascun estuet Sofrir ce k'amender ne puet* (Schepp, n° 302) ; *Grans pacience est de legierement passer ce qu'on ne puet amender* (*Prov. Seneke le philos.*, fr. 25545, fol. 8ᵇ) ; *Souffres ce qu'amender ne puet* (Tarbé, p. 33) ; *Souffrir le fault qui myeux ne poeult* (*Ren. Contr.*, 31016). Cp. aussi *Chastoiem.*, XIX, 101-3, et les vers 1391-4. *Contrepenser*, « envisager le contraire ». Peut-être *contrepeser*, compenser ?

2476. *li vostre*, sous-entendu : *perte*.

2477. *modal*, « sujet aux modes », c'est-à-dire « changeant, capricieux. »

2478. *rude con bugle*. Le *bugle* est le symbole de la simplicité et de la rudesse ; cp. *Semblant doit faire d'estre avugles, Ou plus simples que n'est uns bugles* (*Rose*, 10447-8) ; *Qui la prent, il est un droit bugle* (*Lament.*, II, 3275) ; *le chetif bugle* (*ibid.*, I, 450). Cp. *Ren. Contr.*, 34396. — Quant à la locution *rude com bugle*, elle ne remonte pas aux plaisanteries de Rutebeuf : *aussi rudes come bues* (cp. Rutebeuf, p. 298, v. 2134 ; p. 143, v. 753), mais au *Testam.* de J. de Meung (v. 702) : *Et il se monstre rude comme bugle ou com ors*. Cp. *plus rude que bugle* (*Lament.*, II, 2226).

2480. *Or est dont*. Corrigez : *Or est drois* ; cp. le proverbe, cité par Tarbé (p. 12) d'après *Ren. le Contref.* : *Drois est que li uns li autre serve.*

2484. Cp. *Finz amans doivent, ce me semble, Toutes foiz avoir paiz ensemble* (*Clef d'amours*, 1381-2).

2486. Mettez deux points après *amain*.

2487. On voit que déjà alors « se donner la main l'un à l'autre » était synonyme de « se marier ».

2488. *par forchonnier*, « par (ta) folie ». Peut-être *por forchoiier*, seulement pour... ? (Cp. la rime aux vv. 469-70).

2490. *une tenre rousee*. Cette expression remonte, de même que la rime, au *Rom. de la Rose* (v. 1003-4) : *Tendre ot la chair comme rousee, Simple fu com une espousee*. De là aussi, la locution « tendre comme rosée ».

2495. *Correlative* est un terme de grammaire (cf. *Hist. litt.*, t. XXXII, p. 76). La vieille veut dire que la gloire des deux amants est en corrélation avec la sienne, l'une supposant l'autre (cp. le v. 2501).

2498-9. Cp. *Communia sint amicorum inter se omnia* (Térence, *Adelphes*, a. V, sc. III) ;... *cum amico omnes curas, omnes cogitationes misce* (Sénèque, *Ad Lucilium Epist.* III) ;... *alterum anquirit, cujus animum ita cum suo misceat, ut efficiat pene unum ex duobus* (Cicéron, *Lælius*, cap. XXI). Cp. aussi la note 1425 ; S. Augustin, *Confessions*, IV, VI. — La même image, appliquée aux époux, est fréquente dans la Bible (cp. *Matth.*, XIX, 5 ; *Ephes.*, V, 31) ; Gautier de Coinci s'en est souvenu dans l'*Anpereriz de Rome* (cp. Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 4, v. 79-85). Cp. aussi *Lament.*, III, 486.

2500-1. Cp. *Mès, comment que de moi aviengne, Je li pri que il li soviengne..* (*Rose*, 4821-2 ; cp. *ibid.*, 16687-8).

2505. *fourme*. Scheler a lu *somme* ; je préfère, quelle que soit la leçon du ms., le mot *fourme* : l'auteur reprend ici la division en quatre causes (*acteur*, *fin*, *matere*, *fourme*), indiquée au début du poème (v. 24).

2506-7. « Et pourtant — puisque j'ai mis (du mien) dans ce conte, etc. — je me donne souvent pour l'auteur dans le but de faire rire, histoire d'enjoliver le récit. » — Jean avoue enfin son « péché » qui est d'avoir abusé maintes fois du nom de l'auteur pour ses desseins particuliers. Plus loin, il justifie cet « embelissement » par les figures de grammaire.

2511. *ces sept cas, voire dis*. A quels cas Jean fait-il allusion ? Il n'en est pas question dans la suite.

2512. *enart* est probablement un substantif verbal tiré de *enarter*, tramer ; proprt. « trame du récit ». Rapprochez de cet aveu le v. 2228 ss.

2514-5. L'auteur se trompe : ce n'est pas dans l'*Andria*, mais dans le *Phormio* (a. II, sc. IV) que Térence a dit : *Quot homines sumus, totidem sunt sententiae*. — Cp. *Therance dit ke chescun home ad sa science* (*Moralitez*, fr. 25407, fol. 133) ; *Therensis dis, que savis fo, Que cascuna test'a son sen* (Cnyrim, n° 553). — En ajoutant *ciés*, Jean pensait sans doute au proverbe *Quot capita, tot sensus*. Cp. *Non pourquant a ce je m'assens Que tant de testes, tant de sens, Ce dit on souvent en commun* (Wandelt, n° 228) ; *Autant de gents, autant de sens* (Le Roux, II, 244) ; *Tant de gents tant de guise* (*ibid.*, p. 418) ; *Autant de têtes, autant d'avis* (*ibid.*, I, 276). Cp. aussi Reinsberg-Düringsfeld, *o. c.*, t. II, p. 544.

2517. *Votre*, faute d'impr. pour *Vostre*.

2519. Cp. le v. 13 du prologue *Si say peu*. — Mettez la virgule après *indulgence*, et le point-virgule après *sciënce*.

2521. L'assimilation de *querre* et *trachier* est assez fréquente : cp. *Mon duel doi je bien porchacier, Et je le voil querre et tracier* (Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 182, v. 303-4) ; cp. aussi Godefroy, VII, 782.

2322. Le « plus vaillant homme » est naturellement le Chancelier de Meaux ; ce vers correspond, en effet, à la partie de l'acrostiche qui s'étend d'ici jusqu'à la fin, sauf que le « plus vaillant homme » y est désigné par son vrai titre.

2323. *le complain de Romme* désigne probablement la « totalité de Rome », comme me l'a fait remarquer M. Jeanroy. L'auteur veut dire, sans doute, que tout Rome (et, en particulier, tout son clergé) ne l'emporte pas, en mérites, sur le chancelier de Meaux. On sait que le mot *home* (*prodome*) rime souvent avec *Rome ;* cp. *Vez, voi ci le plus hardi home Qui soit d'Illande jusqu'a Rome* (Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 253, v. 1954-5) ; *S'il ert filz au plus vilain homme Qui soit en l'empire de Romme* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, p. 56). Cp. *Rom. de la Rose*, v. 6535-6. — De là aussi ces locutions sur *l'or de Rome* (*Rose*, 1082, *Renart*, XXIII, 36), *les sains qui sont a Romme* (cp. la note 1193), etc. Notons cependant qu'au v. 85, *Rome* n'est pas à la rime.

2324. J'ai corrigé *est*. « L'approbation des jeunes est ma récompense ». Il s'agit sans doute des clercs, à l'intention desquels le livre a été traduit (cp. v. 82).

2325-7. Sur ce passage, voir Introd., p. 68, n. 2. — Faut-il lire *Mais autresfois*, quelquefois encore ? C'est peu probable à cause du v. 2528 où il n'est question que d'un seul livre. Plutôt : *Mais autrement*.

2328. *l'autre livre*, le premier poème.

2329-30. Ces deux vers, ajoutés à la marge, sont assez obscurs. Je suis tenté de corriger *ruses* en *risés* (risée, moquerie) et de voir là une allusion aux plaisanteries que *chieux qui l'avoit* (probablement un censeur) a dû supprimer, ce qui lui vaut de la part de l'auteur indigné l'épithète de *stolidus*. Cette interprétation me semble encore la plus plausible (cf. Introd., p. 232).

2331. « Peut-être suis-je trop bavard ».

2333. *de moy user*, « mettre du mien ».

2334-5. « Car je commente (annote) l'auteur principal, et je surabonde (surenchéris ?) en fictions. » Si le mot *rime* est pris dans le sens du latin *rima*, il faudrait y voir une allusion plaisante à un vers de Térence dans l'*Eunuque* (a. I, sc. II), où Parmenon déclare : *Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.*

2338-9. *Grecismez dist...* L'auteur se trompe encore : Evrard de Béthune n'emploie le mot *vitium* qu'à propos du barbarisme et du solécisme (cp. la note 1872). La définition : *Figura... est vicium ratione excusatum* se trouve dans un traité de grammaire de 1284, conservé à la Bibl. de la ville d'Orléans (cp. *Notices et extr.*, t. XXII, 2e part., p. 460). Elle remonte, en dernier lieu, à un passage de Donat qui établit, d'après Pline le jeune, la différence entre le vice et la figure : *quidquid scientes facimus, novitatis cupidi, quod tamen idoneorum auctorum firmatur exemplis, figura*

dicitur ; quidquid autem ignorantes ponimus, vitium putatur (éd. Keil, p. 447). En d'autres termes, le vice s'appelle « figure » dès qu'il s'agit d'une transgression consciente et raisonnée, et non d'une simple ignorance de la règle.

2539. *avoir propice* « juger opportun », est un latinisme d'une époque assez récente (*habere propitium*).

2541-3. « J'ai « réalisé » ce qu'il ne faisait que supposer », c'est à dire : « J'ai exprimé ses sous-entendus ; j'ai deviné ses pensées ». L'auteur fait sans doute allusion à la description (directe ou indirecte) de ses personnages, car l'*éthopée*, alléguée au v. 2543, consiste, d'après Isidore, à prêter aux personnages les discours et les gestes qui conviennent à leur rang ou à la situation (*Etymol.*, lib. II, XIV ; cf. Migne, t. LXXXII, col. 132). — D'après une autre définition (*Graec.*, I, 107), elle consiste à prêter la parole à un personnage fictif, comme *Fortune* chez Boèce.

2542. Le mot *reüs* était, à l'origine, un terme de droit ; cp. *Dont je dy par droit qu'est reüs* (*Ren. Contr.*, 5258), mais il a passé, de bonne heure, dans le langage courant, notamment dans la locution *estre* ou *demourer reüs* (cp. *Anc. Poës. fr.*, XI, 128 ; Godefroy, art. *reüs*). Plus tard, la locution a été singulièrement altérée ; voici, en effet, le curieux témoignage qu'on lit dans les *Illustres Proverbes historiques* (Paris, 1655) : Le *Manan* ayant dit au *Philosophe* : « *Vous me faites reü* », celui-ci le reprend : « Tu te plains que *je t'ay dit faire reus* (car c'est ainsi qu'il faut dire, pour parler correctement). » Le *Philosophe* se trompe aussi : la locution correcte aurait été : *je t'ai fait estre reüs* ; elle est déjà employée dans les *Carm. burana* (p. 43, str. V) : *Simon sedet inter eos — multos facit esse reos.*

2544-5. Le premier vers rappelle : *Et se vous i trovés riens troble, G'esclaircirai ce qui vous troble* (*Rose*, 16083-4). L'auteur veut dire qu'il a développé, pour plus de clarté, les récits et les situations, à peine esquissées dans le poème latin. En justifiant ce procédé par l'*étymologie*, Jean prend ce terme non dans sa vraie acception (recherche de l'origine des mots), mais dans un sens plus étendu (clarté obtenue par cette recherche). Cp. *Nam cum videris unde ortum est nomen, citius vim eius intelligis : omnis enim rei inspectio, etymologia cognita, planior est* (Isidore, *Etymol.*, I, XXIX). — Par contre, Evrard de Béthune fait de l'*étymologie* le synonyme de notre *étiologie*, quand il dit (*Graec.*, I, 61) :

Redde rei causam, sic *etymologia* fiet,
Ut si dicas « *diligo te, quia diligor a te.* »

2546. Le mot *rouge* était souvent synonyme de « malin, traître, artificieux », comme dans le prov. *Les plus rouges sont pris* (*Anc. Poës. fr.*, I, 257 ; III, 266, etc.) ou dans le dicton « il est méchant comme un âne rouge ». Cp. aussi la note de G. Ebeling (*Auberée*, 119) sur le mot *roux* (= laid, méchant). Jean veut dire qu'il « trahit » l'auteur.

2547. *dont j'epiloge*, paraphrase pour *cet epiloge*. Evr. de Béthune donne à *epilogus* le sens de « résumé » (cp. *Graec.*, I, 82-3).

2548-51. Passage très obscur ; le v. 2549 est sans doute corrompu, le cop. ayant substitué au mot *essenche* (ou *elenche* ?) le mot plus populaire *esclenche* (gauche). En rectifiant *s'essenche* (cf. Introd., p. 212, § 56), et en ajoutant l'article devant *façon*, on rendra la phrase plus correcte, mais elle restera obscure. *Cache la façon*, « entrave le récit » ? (cp. *maniere* au v. 30).

2553-4. Cette phraséologie pompeuse ne signifie pas autre chose que : « J'ai fait souvent des concessions à la rime ». Les termes *sonorité* et *euphonie* sont du reste à peu près synonymes ; cp. *Ast euphonia sit tibi dictio pulchra sonora* (*Graec.*, II, 7).

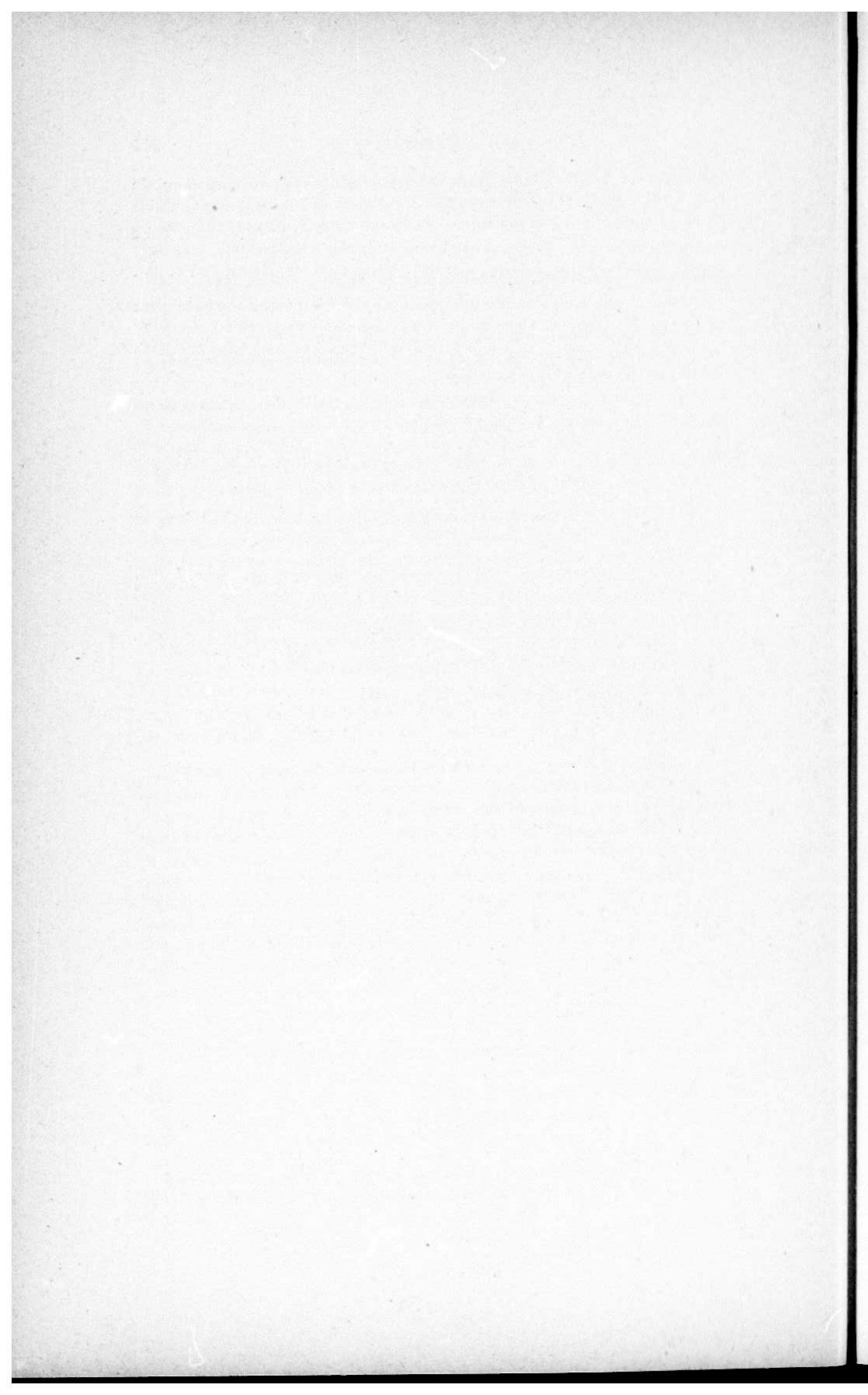
2555. Sur *yronie*, voir la note 1992. — Allusion à la scène entre Pamphile et *Casté* ?

2556. Ce vers correspond exactement à la définition de la *liptote* par Evrard (*Graec.*, I, 58) : *Si dicas minus et plus signes, liptote fiet*.

2557. *de mon Aristote*. Toute la prédilection pour Aristote tient dans ce *mon*.

2558-9. Cp. *Brachylogia refert quam plurima sub brevitate* (*Graec.*, I, 84). Les formules brachylogiques sont fréquentes à la fin d'un livre, d'un chapitre, etc. Cp. *Chi defenist Gérars son livre, Qui assés briement s'en délivre* (*Rom. de la Violette*) ; *Pour briefté atant m'en delivre* (*Lament.*, II, 1793). Sur l'abus de ces formules, voir *Romania*, XX (1891), p. 154, n. 6.

2561. *suppli de l'escuser* serait plus correct.



GLOSSAIRE

Les astérisques (*) renvoient aux *Notes*. Les mots expliqués dans les gloses sont accompagnés de *gl.;* les mots qui ne se trouvent qu'en glose sont mis entre crochets.

dr. = terme emprunté au droit;
gr. » » à la grammaire;
phil. » » à la philosophie;
lat. = latinisme.

A

aacier les dens 1318*, 1489.
abuissier; soi a. 2330, *heurter, buter.*
accident (*phil.*) 1317*, 1488.
acenrir ; soi a. 2119, *devenir cendre.*
acessoire (*dr.*) 1102*.
achés 933*, *occasion, prétexte.*
achesmer 1972, *préparer, initier.*
acorer 1380, accorer 2129, *arracher le cœur.*
acroire (*inf. subst.*) 1329, *créance.*
action (*dr.*) 961, 2230 ; a. d'injure 2266* ; a. relative 2307*.
adiez 2117, *aussitôt.*
admiration 1469*.
afadir 1585, *devenir fade.*
afaire ; j'ai aillieurs a. 979*.
aherdre ; soi a. 860, 1201, 1933, *s'attacher, s'appliquer.*
ahurter ; soi a. 1984, *s'obstiner.*
aïde 948, ayde 1008* (faire a. de), aïe 256*, *aide, secours.*
aignial 1055, *agneau.*
ail ; *pl.* aus 184*, *ail.*
aire (*dr.*) 320, *terrain inculte.*
aise ; estre bien a. 2326*.
alegorie (*gr.*) 1992*.
aleguer (*dr.*) 491, 1877, *alléguer.*
alentir 770, *s'alanguir.*
aler ; a. arriere 1865* ; ch' est mal alé 2271*.
allichier 2337, *allécher.*
aloër 472, *employer.*
aloigne 275, *délai.*
aloser 2252, *couvrir de gloire.*
ame ; par vostre a. 1256* ; par l'ame de... 2260.
amenrir 2118, *diminuer.*
amphibolie (*gr.*) 1314*, *amphibologie.*
ampliation (*dr.*) 2308*.
angarie 2011, *torture, tourment.*
anghuille 208* ; pasté d'a. 211*.
anichier 2336, *faire couver.*
apartenir ? 525*.
apeticier 309, 864, *diminuer.*
appocriffe 1780* (*gl.*).
aproprier ; commun a. (*inf. subst.*). 1324, *communauté.*
argens ne ors 1024*.
ariver 561, *aborder.*
armonieuz 89, *mélodieux.*
arrenter ; soi a. 1020, *vivre en rentier.*
assaier, *éprouver* 1240, *essayer* 2102*.
assaser 1620, *entretenir.*
atalenter 1105, *plaire.*
ativer ? 2305*.
auctorité (*dr.*) 711, auttorité 1343.
augorime 2397*.
austere 1056 (*gl.*).
aver 1183, *avare.*
averer 394, *se réaliser.*
avoier 1169, *instruire* ; soi a. 1797, *se mettre à.*

B

baillier (*pour* baailler) 775*, *bâiller.*
balance ; estre en b. 515* ; mettre en b. 1158*.
barbarisme (*gr.*) 1870*.

bas, *v.* metre.
basme 1521*.
bate 223, *trempe*.
batre; b. la Saine 260*; b. sa couppe 2165.
bec; faire le b. rouge 2335*.
begue 1876, *bègue*.
bel et gent 20*.
blanc durel 2412, *variété de pommes (calville blanc)*.
bland 797, *séduisant*.
blastengier 2423, *blâmer*.
blechier 939, blaichier 602, 1832, *blesser, nuire*.
bondir 1364*.
bounel (*pour* bounet) 1548, *bourre de laine*.
bourras 1259, *grosse étoffe de bure*.
brachilogie (*gr.*) 2558*.
braire (*part. passé* brait 2189), *brailler*.
buies 1730, *fers (pour ligoter les pieds)*.
buisse 2330, *chaine ?*
buletel (de fari[illegible]e) 1408*, *blutoir*.
burel 2413, *étoffe de bure*.

C

canon 1917, *droit canon*.
cas ? 2511.
caser (*dr.*) 1621, *doter*.
casser 402, *se briser*.
catel 2184, *bien*.
cause (*phil.*) 1315-16; quatre causes 22*.
cavilleux 1326, *subtil*.
cent mil 1124*; cinc cens 744*.
charlange 315*.
cheoir (*prés. ind.* 1 *sg.* kech 1013; 3 *sg.* kiet 1068, chiét 1901; *fut.* 2 *pl.* encarrés 2301; *part. passé* cheü 218, 932), *tomber*.
chevir 893, *venir à bout*.
chief, *commencement* 1266; *lettre capitale* 56.
chien, « nom équivoque » (gl. du v. 48); estre com. c. en laisse 1643*.
chiffre 1636* (*gl.*).
clerc; li c. aprent le prestre 2441*.
cloistre 2050*.
coitier 410, 523, *presser*.
colateral (*dr.*) 2305*.
collaction (*dr.*) 2231*, *action de confronter, de collationner*.
comparater (*lat.*) 2527, *comparer*.
comperer 824, *expier*.
complain 2523*.
compromis (*dr.*) 1939.
conclusion (*phil.*) 248 (*gl.*).
considerer 184, 1686, *méditer*.
contradicion (*phil.*) 61*.
contraire (*phil.*) 249*, 1060*, *etc.* (*cp.* oppos).
contrepenser 2475*.
contumelieux 180*, *injurieux*.
copper 1734; coper la cornette 1332*.
correlatif, ve (*gr.*) 2495*.
cose nee 1826*.
coupe 2297, 2408, couppe 2165, coulpe 2164, *faute*.
couple (*gr.*) 2212*.
courches ? 1733*.
courrouchier (*refl.*) 2073, courchier 2235, *se fâcher*.
coursier 660*, *coureur*.
coute (*culcita*) 1662.
coute (*cubitum*) 2095.
cresme 778*.
croire 248 (*prés. ind.* 1 *sg.* croy. 128, croi 269; 2 *sg.* crois 1275, 2130; 3 *sg.* croit 2356; 1 *pl.* creons 1693; *cond.* 3 *sg.* creroit 243; *part. passé* creü 670), *croire, faire credit* (2356).
crois ou pille 1807*.
croistre (*prés. ind.* 3 *sg.* croist 123, 309, *etc.*; *fut.* 3 *sg.* croistra 147; *gér.* en croissant 2112; *part. passé* creü 669, 931), *croitre, augmenter*.
cuer; li c. me font 2019*; li c. me ment 352*; li c. me part 146*; li c. ou ventre serre 1475*.
cuidier (*prés. ind.* 1 *sg.* quid 563, quich 1932; *prés. subj.* 1 *sg.* cuide 129, 446), *penser, croire*.

cuire (*fig.*) 738*, 936.

D

danse 2053* ; savoir de la vielle d. 945*.
decré 1234 (*cf. la note* 1238).
defacier 1707, *effacer, abolir.*
dehet ; j'aie tres maus dehez 655*.
dempne (*dampnum*) 2124, *dommage.*
depiechier ; soi d. 1472, *se lamenter.*
derrier 2360*.
desnoirchi 743*.
desparsouné 2225*, *maudit.*
desproveoir 1327, *décharger, dégager.*
desputer 2080 (*gl.*).
desputer 2081*.
desrengier 1051, *mettre hors rang, évincer.*
desrudir 1176, *dégrossir.*
destouller 138*, (*se*) *débrouiller.*
determiner 1828*.
devoranche 558, *désastre.*
devorer (*fig.*) 196, 556.
devotion 2309, *désir.*
dialurtetike 2215*.
diffiner 1059 (*gl.*), 2443.
dire ; avoir a d. 2411.
discipline 2257, *dispute.*
disputation 796, desputison 2108.
dorenlot 661*.
doy 1368, *deux.*
droit 491*, 2266* ; d. politique 1917*.

E

efficat 2210, *efficace.*
el ; tot el 2141*.
elenche (*phil.*) 258*, 794* (*gl.*).
elle 1198, *aile.*
embatre ; soi e. (*prés. subj.* 1 *sg.* enbate 2221 ; *impér.* embas 1943), *s'avancer, pénétrer.*
embler 2055, *ravir.*
emploier ; bien e. 2345*.
emputer 2078 (*gl.*), *imputer.*
emputer 2079 (*gl.*).
emulle 2209 (*gl.*).
enart 2512*.
encerchier 129 (*gl.*).
encheoir (*dr.*) 2301, *perdre sa cause.*
encouardir 1187, *rendre couart.*
enne voire ? 1330, *n'est-ce pas ?*
enqueste ; faire e. (*dr.*) 498*.
ensegnié ; mal e. 2404*.
entamer 118* ; e. le cuer 347* ; e. le propos 632*, *entamer, commencer ; réfl.* soi e. (a) 636, *se décider à.*
epiloger (*gr.*) 2547*.
equalité (*lat.*) 1153*.
equivoque 48 (*gl.*)*.
erudition 1289 (*gl.*).
esbanner 2071*.
escerveleement 113, *follement.*
eschief 2343, *écheveau, peloton.*
escliter 1100, *éclater.*
escopir 1000, *conspuer.*
escorche 786*, 2006.
escorder 2097 (gl.) ; *cp.* acorer.
escripture 1780 (cp. *gl.* 21).
escroistre 2051*, 2383, *crier.*
escureul 1476*.
esmarbre ; faire l'e. 2380*.
esmeré 183, *illustre.*
espaver 1184*.
espirer 1156, *souffler, inspirer.*
espoir (que) 443, 604, 1250, 1413*, 2531, *peut-être.*
espondre 263, *céder, abandonner la cause.*
esse ? 645*, 1072 ; esce ? 1074, *est-ce ?*
essenche (*phil.*) 241*, 2549 ?
estoffer ; soi e. 365, *se préparer.*
estoupe 2343, *étoupe ;* avoir estouppes en quenoulle 137*.
estourmir 1914, *ébranler.*
ethimologie (*gr.*) 2545*.
ethopoiie (*gr.*) 2543*.
euphonie (*gr.*) 2554*.
eure ; sur e. 2251*, *sur l'heure ;* d'e. en e. 1710* ; ne garder l'e. 822*, 2321.
excellence ; par e. 2204*.
exposer 1375*.
extase (*lat.*) 1292*.
ey ! 393*.

lent 677, 803, *languissant.*
letre, *lettre* 41, *histoire* 2228 ; en l. 17, *littéralement ;* a la l. 1376*, *au sens propre.*
lever le doit 976* ; l. la teste 2444*.
lignier 1140, *mesurer.*
liptote (*gr.*) 2556*.
livrer la vie 1544, *pourvoir à la subsistance.*
lonc 892*, 1779, *selon.*
longaingne 651, *latrines.*
lopiner 2233, *régaler* (*fig.*).
luès 503, *aussitôt.*

M

maigreur 1400, *maigreur.*
main ; ma m. destre (*fig.*) 2057*.
maistre queville 566*.
majeur (*phil.*) 247 (*gl.*).
maniere ; belle m. 622, 2479.
maxime (*dr.*) 1322*, 1343.
meditative (*gr.*) 1773 (*subst.*), 2126 (*adj.*).
memorative (*gr.*) 1308*, 2496.
mentir ; faire m. 1813 ; n'en m. de mot 1078*.
merancolieux 1321, mirencolieux 72*.
mete (*phil.*) 794*.
metre ; m. en pris 424* ; m. main a bourse 1050* ; m. le livre a l'oeil 1545 ; *réfl.* s'en m. (a) 2298, *s'en remettre ;* m. soi bas 957, *s'abaisser.*
mineur (*phil.*) 247* (*gl.*).
modal 2477*.
moien 471, *juste milieu ;* moien (*phil.*) 1320*, 2377.
[moillon 1158, *milieu, centre*].
mon ; c'est m. 2253*.
moquier 47, *se moquer ;* mokier (*inf. subst.*) 1436, *moquerie.*
mors et molus 2227*.
movoir (*parf.* 3 *sg.* mut 375 *gl.*), *partir ;* soi m. 176, *même sens.*
mujoe 2139, *provision de pommes.*

N

nant 1991, *gage.*
necessité 2548.
negligence 164, *distraction.*
nesge 96, *neige.*
noier 415 (*gl.*) *refuser.*
nois de corre 1367*, *noisette.*
notable 294*.
nouveleté (*dr.*) 1746*.
nugatore ? 2311.
ny (*dr.*) 800, *déni, refus.*

O

obligation (*dr.*) 1327*.
oblique (*gr.*) 1423*, 2214.
oel 1651, oeil 1545, uel 1351, ueil 764, yeux 1356 ; *plur.* yeus, yeux 93, 579, *etc.*, ieus 2320, eix 2303, *œil ;* l'uel du cuer 1140*.
oirre 160, *chemin.*
oportune (*lat.*) 364.
oppos (*phil.*) 253, 2199 (*gl.*).
oppositis 1190* (*gl.*).
ordener, ordonner 535, 1411, 1503, *ordonner, arranger ; avec le gén.* 1306, 2125, *disposer.*
oreille ; faire la sourde o. 1371*.
orgillir ; soi o. 1083, *s'enorgueillir.*
ortier 2130, *piquer.*
oster le lard (pour cas) 321*.

P

païen, *payen* 470, *habitant* 1533 (*gl.*).
paier sec 1930*.
pailleuse 2352, *paillasse.*
parabole 119, 728*, 2021.
paradis 1683* ; faire p. 606*.
parfait, forme parfaite (*gr.*) 1776, 2494.
paroir (*prés. ind.* 3 *sg.* pert 1863* ; *impf.* 3 *sg.* paroit 100 ; *fut.* 3 *sg.* parra 540), *paraître, se montrer.*
partie (*dr.*) 1345, *procès.*
passer ligne 966* ; p. le pont 1882* ; p. le passage 2264*.
patience 163, *indulgence.*
patrenostres 1262, *chapelet.*
pennier ; li mieus du p. 1703*.

petition (*dr.*) 158.
planter vingne 2355*.
plevir 960, 1047, *garantir, jurer.*
plichon 958, *pelisse.*
plurer (*gr.*) 1442, *pluriel.*
plus ; p. assés 628* ; li p. piesmes 246*.
porc 2386*.
poree 2346, *plat de légumes.*
porter 1281, *tolérer ?*
position (*dr*). 1328*.
pouilleus 1947, *pusillanime.*
poulet ; estre p. 729*.
pourprendre (*inf. subst.*) 2272, *violence.*
praiche 402, *prière.*
preeschier 206 (*impf. subj.* 2 *pl.* preiechissiés 231), *prêcher.*
prejudice (*dr.*) 2068*.
prepositif (*gr.*) 1462*.
prerogative (*dr.*)1307* (*adj.*).
prest 2446, *apprêté.*
presumption (*dr.*) 2304.
previlege (*dr.*) 1794, previliege 713.
prime, *premier* 237, *principal* 2534.
principal (*dr.*) 1101.
probatis 2377*.
profit 1877, proffit 1189*, *avantage.*
prolis 2531, *prolixe.*
pronunchier (*dr*). 1348, *déclaration.*
propice ; avoir p. (*lat.*) 2539*.
prosedie (*gr.*) 2216*.
py (*lettre grecque*) 2162*.

Q

quaitir 1392, *déprécier, gâter.*
qualité (*phil.*) 1958*.
quarrouge 2334, *carrefour.*
querre et trachier 2521*.
quippe 770*, 1763.

R

rade 549, 1346, *violent, véhément.*
raiens 2414*, *racheté.*
raler (s'en), *s'en aller* 1699, *s'en rapporter à qqun.* 2416.
rampronne 229, *raillerie.*
randir 1929*, *gouverner.*
realité 1432*, 2113, 2552.
reide 1346*.
remordre 1657, *critiquer.*
remuneration 350, *récompense.*
reponre 1957 (*part. passé* repus 1560, 2275 ; repont 1883), *cacher.*
respitier ; soi r. 1749, *demeurer.*
reüs 2542*, *coupable.*
revelation 1339.
riens qui vive 1649*.
rieule 1329, riule 1784, *règle.*
roter 1783, *jouer sur la rote.*
rouge 2546*, *traitre.*
rude ; r. con bugle 2478* ; *adv.* rudement 351, *en toute franchise.*
ruse 1628*.
ruse ? 2529*.

S

s (*prononcé* esse) 1276.
sachier 308, 1676 *arracher, retirer* ; s. son piet du piege 1030.
sage, *adroit* 522, *raisonnable* 1406 ; *avec le gén.* 1561* ; *avec* en 156*.
saignier 2405, *bénir* ; soi s. 1122, *se signer ; avec le gén.* 1538*.
sain (de) 2409*.
sans ce que, *sans que* 604*, *abstraction faite* 1217*, *si ce n'est que* 2410.
savoir ; s. le voir de 2448* ; Dieus le scet (sache) ! 626*, 2265.
savoureus 71*.
sebelin 1674*.
second 1044*, 1501, *pareil.*
secorre (*prés. subj.* 1 *sg.* sequeure 952, 3 *sg.* secheure 1711), *secourir.*
semaine ; entrer en bonne s. 1022*.
semer (*fig.*) 540 ; s. mal 1986* ; s. sur gravelle 1988*.
semonre ; en faire s. 2339*.
sempre 379, *aussitôt.*
sens 545, 1516, *manière, direction.*
sentence 2515, 2548 (*gr.*).
senz 1978, sens 1981, *sang.*
seoir (*prés. ind.* 3 *sg.* siet 1474, 1039 ; *fut.* 2 *sg.* sairas 1610, 2 *pl.* serrés 1486 ; 3 *pl.* serront 1614), *s'asseoir.*

septre 277 (*gl.*).
signourie 1179*.
singuler 1441 (*gr.*), 2440, *singulier*.
siure (*prés. ind.* 1 *sg.* sieuch 2228 ; 3 *sg.* sieut 1154, 1432 ; *gér.* en sivant 119), *suivre*.
soloëcisme (*gr.*) 1871, [solectisime 797].
soloir (*remplace l'imparf.*) 426*, 1066, 1444.
solre 1368* (*gl.*) ; *part. passé* sous 2363* (*cp.* dissolus 2226).
solution (*phil.*) 239, 1966.
sonorité (*gr.*) 2553*.
sophe 381* (*gl.*).
sophistication 62* (*gl.*).
soterel, le 214, 1693, *sot*.
souphite 1810, *sophistique*.
souppe 2345*.
soupplier 2544, *suppléer*.
stolis (*lat.*) 2530*, *stupide*.
subget 33, subject 1356, *sujet, objet*.
suchier 870, *épuiser*.
sueur 1671, *cordonnier*.
supposer 2015 (*gl.*).
supposition 2312*.
synonime (*gr.*) 2206* (*gl.*).

T

taillier ; « par chi le me tailles » 2121* (*gl.*).
taint en grainne 1402*.
tapetrau ? 268*.
tarier 1319, 2010, *exciter, tourmenter*.
tatin 2233, *coup, horion*.
temptatif (*phil.*) 2376*.
tenir ; t. court 1127, 2300 ; t. escole 2090* ; *réfl.* soi tenir de 1962*.
tenre (comme) rousee 2490*.
terdre 1381, 2320, *essuyer*.
terme 374*, 2145 (*gl.*) *but, terme*.
testament 1700, *dernière volonté*.
teste ; parler de t. saine 2083*.
toldre la plume 1200*.
topaze 1521*.
tort ; adrechier le t. 964* ; li tors du droit 968*.
tour ; qui a son tour 1346*.
tourner (*avec dat.*) 15, 558, 692, 1290, 2062.
tourser 1049, *équiper*.
toute vois 2417*, *toutefois*.
trache 1613, *file*.
traichier, *v.* trichier.
translater 17 (*gl.*), 2220, 2525, *traduire*.
trauer 1263, *percer*.
travillier 328, *souffrir*.
trebusquet 2457*, *trébuchet*.
triacle 1555*.
trichier 1887, traichier 702, *tromper*.
trois ou quatre 1921*, *quelques*.
trufferel 1692, *trompeur, menteur*.

U

uiseuses 1377*.
us 694, 695, *usage, expérience*.
user son jovent 1678*.

V

vaive 1675, *veuve*.
vallet 714 ; varlés a maches 1612*.
vene 1676, vainne 100, *veine*.
vestir (*inf. subst.*) 1546, 1589, *vêtement*.
veule 1743, *paresseux*.
viautre 1177* (*gl.*).
viés 958, viese 1926, *vieux* ; le viese et le nouvelle 1221*.
vïettes 1597*.
vieux 959, vieulx 1922, *vil*.
viser 353, *réfléchir*.
voër 395, *jurer*.

W

wiart ; sous w. 1037*.

Y

yaue 208, 1677*, *eau*.
yconomie 1915*.
ymage ; faire a s'y. 193*.
ymaginer 356*, *examiner*.
yronie (*gr.*) 2555*.
ystore 21 (*gl.*).
yvier 1220*.

TABLE DES NOMS PROPRES

TABLE ANALYTIQUE

(PROVERBES, LOCUTIONS, SENTENCES, FORMULES)

Les abstractions sont imprimées en petites capitales.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 8, n. 1. Dans le *Roman de Troie*, Galatée est le nom du cheval d'Hector (éd. Constans, t. III).

P. 17, n. 2. *Ajoutez :* Les réminiscences du *Pamphilus* sont fréquentes dans les *Carm. burana*. Le v. 619, déjà cité par Évr. de Béthune (cp. Introd., p. 15), a été ainsi paraphrasé : *O in quantis — animus amantis — variatur vacillantis* (Schmeller, p. 125, str. VII), tandis que le v. 1 : *Vulneror et clausum porto sub pectore telum* s'y retrouve légèrement modifié : *Telum semper pectore clausum portitavi* (*ibid.*, p. 143, str. XIX). Quelques emprunts sont douteux ; les mots *salve... inclita Venus* (Schmeller, p. 49, str. IX) rappellent *Venus inclita, salve* (*Pamph.*, 25), etc. Cp. aussi la note du v. 1987.

P. 20, n. 5. La référence a été rectifiée dans la note du v. 144.

P. 23, l. 3. Pamphil. ; *lisez :* Pamphili
n. 1. immensoriam ; *corrigez :* immenso iam.

P. 27, l. 4. *Ajoutez :* Dans les autres *Arts d'aimer*, l'influence du *Pamphilus* est moins nette. Le *Facetus*, poème didactique renfermant des préceptes pour se faire aimer, est quelquefois plus proche du *Pamphilus* que de l'*Ars amat.* d'Ovide qui est sa source principale (cp. les notes des vers 421 et 499). L'auteur du *Facetus* s'inspire plutôt du *Pamphilus* qu'il ne l'imite ; et cette remarque s'applique aussi à André le Chapelain qui semble avoir puisé dans *Pamphilus* plusieurs arguments ; il est vrai que les rapprochements que j'ai indiqués dans les notes 121, 589, 2023 ne sont pas très probants. Voici pourtant un passage qui prouve du moins qu'André le Chapelain connaissait le *Pamphilus* : *Nam, ut bene novistis, virgo cito perdit honorem, et eius fama modico rumore brevique dissolvitur aura* (éd. Trojel, p. 175). Ce passage est, en effet, la paraphrase de : *Per Veneris morem virgo çito perdit honorem...* (*Pamph.*, 413 ss.).

P. 43, l. 12. *Ajoutez :* « La dernière scène, a dit G. Paris (*Rev. crit.*, *l. c.*), donnerait un spectacle curieux. »

P. 58, l. 5 : pour qu'on eût ; *lisez :* pour qu'on eût eu.

P. 60, l. 14 : ce que sa troupe pu être ; *lisez :* ce qu'elle a pu être.

P. 67, l. 33 : Jean Bratzdefer ; *lisez :* Jean Brasdefer.

P. 77, n. 4. Le proverbe provençal cité par Quitard rappelle un passage du *Rom. de la Rose* (v. 2750-2) : *Car li oel, cum droit messagier, Tout maintenant au cuer envoient Noveles de ce que il voient.* On pourrait faire un rapprochement semblable entre le prov. *Las aurelhas so messatgier del cor*

(p. 79, n. 3) et deux vers de Chr. de Troyes (*Cher. au Lion*, v. 165-6) : *Les oreilles sont voie et doiz Par ou s'on vient au cuer la voiz* (cf. *ibid.*, v. 157 ss.). — Cp. aussi la note 1140 sur *l'uel du cuer*.

P. 87, n. 1. *Ajoutez* : Quelques passages du *Dit d'Alexandre* rappellent la correspondance d'Alexandre et du roi des Brahmanes Dindimus. (Voir le résumé de cette correspondance dans P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la litt. fr. du m. â., o. c.*, t. II, p. 28-34). Alexandre, ayant entendu parler des mœurs étranges de ce peuple, envoie à leur roi un message où il demande à Dindymus de lui communiquer sa doctrine : *Libera enim est res communicata, et nesciens pati dispendium, cum in alterum participata transfunditur. Sicut ex una face* (B : *lucerna*), *si lumina plura succenderis, nullum damnum principali materiæ generabis, quæ quidem facultatem accipit plus lucendi, quotiens causas invenit plus præstandi*, etc. On reconnaît dans cette image la source de l'exemple de la chandelle qui en allume mille autres sans rien perdre de sa clarté, et que Jean Brasdefer a dû confondre avec la chandelle qui se consume en rendant sa clarté aux autres, comme je l'avais soupçonné (cf. la note du v. 1592). — « Dindymus, satisfaisant à la « demande d'Alexandre, lui fait connaître la vie simple, exempte de pas- « sions et de désirs que mènent les brahmanes ». Dans le *Rom. de Renart le Contrefait*, Dindymus affirme, comme Boros, l'existence d'un seul Dieu, condamne les dieux payens, reproche à Alexandre de mettre « discorde en lieu de paix » et de tuer ses frères (cp. *Ren. Contr.*, v. 14585-832, *passim*). Ce ne sont, sans doute, que des traits accessoires dans la légende qui nous occupe, je tenais cependant à les noter parce qu'ils semblent avoir servi de point de départ à la légende des Garamantes, qui n'est que la mise en action de cette correspondance.

P. 112, n. 1 : année 1870 ; *lisez :* année 1872.

P. 125 s. Ovide s'est peut-être inspiré d'un vers de Térence dans son *Eunuchus* (a. IV, sc. VII) :

Feminae nolunt ubi velis, ubi nolis ultro volunt.

Aux textes cités, on pourrait ajouter : *Athis et Proph.* (v. 709-10) et *Amadas et Ydoine* (v. 5911-2) où la maxime est formulée d'une façon plus générale : *Feme ne prise çou qu'ele a, Mais tout ce convoite que n'a.* — L'allusion dans les *Tromperies* de Larivey (*Anc. Th. fr.*, VII, 44) n'est pas aussi nette que celle dans la *Vefve*, où la vieille Guillemette déclare : « Qui fuyt qui l'aime et suit qui ne le veut aimer laisse la bonne terre pour semer en l'areine » (*ibid.*, V, 126). — D'après C. de Méry (*Hist. des prov.*, t. II, p. 119), la sentence que Quitard attribue au poète arabe Zehir serait un proverbe persan. A propos des images, employées par les poètes pour illustrer cette tendance de la femme, citons encore cette pensée d'Oxenstirn qui compare les femmes à la *mort :* « La mort et les femmes ont cela de commun « qu'elles rejettent fièrement les vœux de ceux qui témoignent pour elles « le plus d'empressement, et qu'elles ont une ardeur extrême pour ceux « qui les évitent avec le plus de soin. » (*Pensées de M. le comte d'Oxenstirn*, t. II, La Haye, 1742, p. 227.)

P. 136, l. 14. Sur l'étymologie de *Houdee* ou *Houde*, voir la note du v. 907 ; sur celle de *dariolette* (nom commun devenu appellatif et employé surtout au XVIIe s.), voir M. Quitard, *Dict. des prov.*, p. 289. — Dans la version catalane du *Facetus*, la vieille porte le nom *destral* (cf. *Romania*, XV, 195). Les termes édéologiques modernes ont été réunis par Kr. Nyrop (*Gramm. hist.*, IV, 299).

P. 139, n. 2. Le *Livre de Viellece* est aussi mentionné par Jean de Meung. Quant au clerc de Troyes, il a pu parfaitement ignorer ce traité, étant donné qu'il n'a fait que transcrire, en le modifiant quelque peu, le passage du *Rom. de la Rose*, qui contient cette allusion. Qu'on compare :

Rom. de la Rose, v. 5146-53 :	Ren. le Contref., v. 24285-98 :
Car cil qui va delit querant,	Puisqu'il le scet, scïentement
Sés tu qu'il se fait ? Il se rent	Ne *va* fors son *delit querant*,
Comme sers et chetis et nices	Il se submet, quoy que tu dices,
Au prince de trestous les vices ;	*Au prince de trestous les vices...*
	Des grans pechiez est le greigneur,
Car c'est de tous maus la racine,	Et *de trestous maulx* le pïeur ;
	Pis vault que murdre ne rapine,
Si cum Tulles le determine	*Si come Tulle le determine*
Ou livre qu'il fist de Veillesce,	*Ou livre qu'il fist de Viellesse,*
Qu'il loe et vant plus que jonesce.	*Qu'il loë* trop *plus que jeunesse.*

Ce n'est pas la première fois que le clerc de Troyes plagie ainsi les œuvres de ses prédécesseurs. Nous avons déjà constaté que les sentences, attribuées aux grands philosophes, sont empruntées en grande partie au *Tresor* de Brunetto Latini. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir quand j'étudierai, de plus près qu'on ne l'a fait encore, les sources de cette vaste compilation.

Les changements à apporter dans le texte et les gloses — ils concernent surtout la ponctuation — ont été indiqués dans les Notes. Je me bornerai donc à renvoyer aux notes 9, 66, 180, 305, 427, 470, 567, 660, 785, 793-4, 808, 811, 940, 945, 990, 1002, 1085, 1092, 1151, 1165, 1167, 1189, 1219, 1313, 1327, 1340, 1365, 1418, 1429, 1599, 1635, 1694, 1722, 1735, 1772, 1841, 1872, 1900, 1961, 2017, 2019, 2051, 2102 ?, 2115, 2198, 2202, 2241, 2253 ?, 2287, 2309, 2315, 2389, 2409-10, 2480, 2486, 2517, 2519, 2529 ?, 2548. — *Au v.* 744, *mettez une virgule après* Dieu ; *au v.* 1026, *corrigez* biens (*faute d'impr.*) ; *aux vv.* 1578-9, *mettez un point d'interrogation après chacun de ces vers.*

P. 103, l. 13. *Ajoutez :* Cette identification de l'auteur et de son protagoniste se remarque déjà dans la rubrique : *Chi coumenche Pamphille sen livre.*

P. 105, n. 144. *Ajoutez :* L'alternative : *Espoir fait sauver ou perir* apparaît, sous une forme plus réduite encore, dans le proverbe *Espoir nuyt ou aÿe* (lat. 10 360, p. 163).

P. 107, n. 205-9. Le commentaire latin, cité dans le ms. lat. 10360 d'après un décret de Gratien (c. 1. C. XXIII. qu. 7), remonte à un passage de S. Augustin (*Epist.* XCIII, c. XII = Migne, t. XXXIII, col. 346).

P. 109, n. 234-5. Les termes *theorique*, *speculative* et *practique* sont employés également par Jean de Meung dans la *Resp. de l'Alchym.* (Méon, t. IV, p. 187, v. 483-4).

P. 119, n. 505-6. *Ajoutez* : Dans un poème moral du xv[e] siècle (Bibl. Nat., f. fr. 12478, fol. 278) on lit le quatrain suivant :

> Mieulx vaut mentir pour paix avoir
> Qu'estre *desert* pour dire voir ;
> A le fois dire verité
> Est laidure et rusticité.

A côté de : *On est battu pour dire voir*, on trouve aussi : *Ge suys blasmé p. d. v.* (lat. 10360, p. 195).

P. 135, n. 964. On trouvera dans Godefroy (IX, 416 et X, 780) deux autres exemples de la locution *faire de droit tort*, qu'il ne faut pas confondre avec l'axiome de droit *L'en peut bien faire de son droit son tort* (lat. 10360, p. 472).

P. 140, l. 13 : De Borcelles ; *lisez* : De Bouelles.

P. 164, v. 1592-5. Comme nous venons de le voir, à propos de la correspondance échangée entre Alexandre et Dindymus, notre auteur a réellement confondu les deux paraboles où il est question de chandelles. Cette confusion s'explique aisément. L'exemple de la chandelle qui en allume un millier, remonte, comme toute cette correspondance, à une source byzantine, et était sans doute moins connu dans le monde des clercs que l'exemple de la chandelle qui se consume, probablement d'origine patristique. Ce dernier exemple se trouve, en effet, dans un décret de Gratien (c. 5. C. xv. qu. 8 : *Sciscitantibus vobis*), où il est appliqué aux mauvais prélats et prédicateurs : *Et cerea fax accensa sibi quidem detrimentum præstat, aliis vero lumen in tenebris administrat, et unde aliis commodum exhibet, inde sibi dispendium praebet.* Cp. la définition de la chandelle par H. de Saint-Victor ; *Candela ceram habet et stupam, lumen praebet, seipsa consumit* (*Patr. lat.*, CLXXVII, 139). Le décret de Gratien se retrouve, légèrement altéré, dans le recueil du ms. 10360 (p. 70), où il est suivi de deux vers latins dont la provenance m'est inconnue :

> *Dum candela luit* (l. *lucet*), *se destruit officiando* :
> *Sic reus ita* (l. *ipse*) *luit, alios iuvat in celebrando.*

Ce passage est, à son tour, commenté à l'aide du décret *Si omnia* (Gratien, c. 7. C. VI. qu. 1) qui, cependant, n'a pas beaucoup de rapport avec l'exemple qui nous intéresse.

P. 180, n. 1908. *Ajoutez* : La pensée *Nihil certius morte, nihil hora mortis incertius* est fréquente chez les Pères d'Eglise (cf E. Voigt, *Fec. Ratis*, 1501, et S. Anselme, *Medit.*, VII, dans *Patr. lat.*, t. CLVIII, 741), et, probablement, sans rapport avec le proverbe qui nous intéresse, ce dernier n'étant, à l'origine, qu'un lieu commun. On lit déjà dans Pierre Chrysologue : *Unde, et quando, et quomodo tibi, et per quem mors venerit, nescierunt* (*Sermo* CI, dans *Patr. lat.*, t. LII, 482). Mais c'est dans S. Bernard que les trois questions, désormais stéréotypes, *quando*, *quomodo*, *ubi*, apparaissent, pour la première fois, cristallisées dans une formule proverbiale.

TABLE DES MATIÈRES

P. 109, n. 234-5. Les termes *theorique*, *speculative* et *practique* sont employés également par Jean de Meung dans la *Resp. de l'Alchym.* (Méon, t. IV, p. 187, v. 483-4).

P. 119, n. 505-6. *Ajoutez :* Dans un poème moral du xve siècle (Bibl. Nat., f. fr. 12478, fol. 278) on lit le quatrain suivant :

Mieulx vaut mentir pour paix avoir
Qu'estre *desert* pour dire voir ;
A le fois dire verité
Est laidure et rusticité.

A côté de : *On est battu pour dire voir*, on trouve aussi : *Ge suys blasmé p. d. v.* (lat. 10360, p. 195).

P. 135, n. 964. On trouvera dans Godefroy (IX, 416 et X, 780) deux autres exemples de la locution *faire de droit tort*, qu'il ne faut pas confondre avec l'axiome de droit *L'en peut bien faire de son droit son tort* (lat. 10360, p. 472).

P. 140, l. 13 : De Borcelles ; *lisez* : De Bouelles.

P. 164, v. 1592-5. Comme nous venons de le voir, à propos de la correspondance échangée entre Alexandre et Dindymus, notre auteur a réellement confondu les deux paraboles où il est question de chandelles. Cette confusion s'explique aisément. L'exemple de la chandelle qui en allume un millier, remonte, comme toute cette correspondance, à une source byzantine, et était sans doute moins connu dans le monde des clercs que l'exemple de la chandelle qui se consume, probablement d'origine patristique. Ce dernier exemple se trouve, en effet, dans un décret de Gratien (c. 5. C. xv. qu. 8 : *Sciscitantibus vobis*), où il est appliqué aux mauvais prélats et prédicateurs : *Et cerea fax accensa sibi quidem detrimentum præstat, aliis vero lumen in tenebris administrat, et unde aliis commodum exhibet, inde sibi dispendium praebet.* Cp. la définition de la chandelle par H. de Saint-Victor ; *Candela ceram habet et stupam, lumen praebet, seipsa consumit* (*Patr. lat.*, CLXXVII, 139). Le décret de Gratien se retrouve, légèrement altéré, dans le recueil du ms. 10360 (p. 70), où il est suivi de deux vers latins dont la provenance m'est inconnue :

Dum candela luit (l. *lucet*), *se destruit officiando :*
Sic reus ita (l. *ipse*) *luit, alios iuvat in celebrando.*

Ce passage est, à son tour, commenté à l'aide du décret *Si omnia* (Gratien, c. 7. C. VI. qu. 1) qui, cependant, n'a pas beaucoup de rapport avec l'exemple qui nous intéresse.

P. 180, n. 1908. *Ajoutez :* La pensée *Nihil certius morte, nihil hora mortis incertius* est fréquente chez les Pères d'Eglise (cf E. Voigt, *Fec. Ratis*, 1501, et S. Anselme, *Medit.*, VII, dans *Patr. lat.*, t. CLVIII, 741), et, probablement, sans rapport avec le proverbe qui nous intéresse, ce dernier n'étant, à l'origine, qu'un lieu commun. On lit déjà dans Pierre Chrysologue : *Unde, et quando, et quomodo tibi, et per quem mors venerit, nescierunt* (*Sermo* CI, dans *Patr. lat.*, t. LII, 482). Mais c'est dans S. Bernard que les trois questions, désormais stéréotypes, *quando*, *quomodo*, *ubi*, apparaissent, pour la première fois, cristallisées dans une formule proverbiale.

TABLE DES MATIÈRES

PAMPHILE ET GALATÉE

VU ET ADMIS A SOUTENANCE,
Le 16 juin 1915,
Le Doyen de la Faculté des Lett
de l'Université de Paris,
A. CROISET.

Le

DIJON, IMPR.

E ET GALATÉE

res

VU ET PERMIS D'IMPRIMER,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

DARANTIERE.